15. 3. 564

SITUATION ADMINISTRATIVE

DU

LUXEMBOURG.

15. 3. 564

Digitized by Google

EXPOSÉ

DE LA

SITUATION ADMINISTRATIVE

de la province

DE

LUXEMBOURG.

SESSION DE 1868.

ARLON,

IMPRIMERIE PONCIN, MARCHÉ-AUX-POMMES-DE-TERRE.

—

1868.

Digitized by Google

EXPOSÉ
DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE.

Session de 1868.

TITRE Ier.

Population & circonscription.

SECTION Ire.

État de la population.

Les relevés fournis par les administrations des communes établissent la population de la province, sur les bases suivantes :

Nombre d'habitants au 31 décembre 1867.	201,905 âmes.
Selon les états dressés, pour 1866, la population au 31 décembre 1866, a été de	207,201 »
L'année 1867 donne une diminution de	5,296 âmes.
L'année 1866 a établi une diminution de	4,767 »
Ces deux années fournissent en moins sur 1865, un nombre de. . .	10,063 âmes.

Ci-après le relevé de la population par commune, selon la loi du 29 février 1860, et à la date du 31 décembre 1867 :

Numéro d'ordre.	NOMS des communes.	Classification selon la loi du 29 février 1860. Population.	Cens électoral communal.	Nombre de conseillers communaux.	Population au 31 décembre 1867.
	Villes.				
1	Arlon.	5453	30	11	5583
2	Bastogne.	2721	20	9	2777
3	Marche.	2186	20	9	2599
4	Neufchâteau.	1826	15	9	1847
5	Virton.	2089	20	9	2259
	Totaux.	14275		.	15065
	Arrondissement d'Arlon.				
1	Attert.	2686	20	9	2194
2	Aubange.	1128	15	9	1237
3	Autelbas.	1504	15	9	1593
4	Bonnert.	1126	15	9	1269
5	Guirsch.	239	15	7	275
6	Habergy.	814	15	7	798
7	Hachy.	1833	15	9	1669
8	Halanzy.	1650	15	9	1672
9	Heinsch.	1756	15	9	1569
10	Hondelange.	1329	15	9	1344
11	Martelange.	1307	15	9	1374
12	Meix-le-Tige.	»	15	7	607
13	Messancy.	2335	20	9	2374
14	Nobressart.	1437	15	9	1414
15	Rachecourt.	1243	15	7	697
16	Thiaumont.	878	15	7	919
17	Tœrnich.	1044	15	9	1049
18	Tontelange.	»	15	7	696
	Totaux.	22309			22750

Numéro d'ordre.	NOMS des communes.	Classification selon la loi du 20 février 1860. Population.	Cens électoral communal.	Nombre de conseillers communaux.	Population au 31 décembre 1867.
	Arrondissement de Bastogne.				
1	Amberloup.	861	15	7	820
2	Arbrefontaine.	750	15	7	754
3	Beho.	1089	15	9	1140
4	Bertogne.	836	15	7	862
5	Bihain.	982	15	7	1067
6	Bovigny.	1052	15	9	1123
7	Cherain.	822	15	7	813
8	Fauvillers.	1285	15	9	1282
9	Flamierge.	1234	15	9	1270
10	Grandhalleux.	1029	15	9	1013
11	Hollange.	834	15	7	842
12	Hompré.	800	15	7	844
13	Houffalize.	1173	15	9	1163
14	Limerlé.	1138	15	9	1218
15	Longchamps.	1077	15	9	1160
16	Longvilly.	825	15	7	854
17	Mabompré.	812	15	7	794
18	Mont.	1061	15	9	1050
19	Mont-le-ban.	695	15	7	737
20	Morhet.	560	15	7	613
21	Nives.	971	15	7	1092
22	Noville.	1008	15	9	1079
23	Petithier.	591	15	7	580
24	Sibret.	911	15	7	906
25	Tailles (les).	382	15	7	370
26	Tavigny.	1350	15	9	1432
27	Tillet.	932	15	7	902

Numéro d'ordre.	NOMS des communes.	Classification selon la loi du 29 février 1860. Population.	Cens électoral communal.	Nombre de conseillers communaux.	Population au 31 décembre 1867.
28	Tintange.	780	15	7	659
29	Vielsalm.	2462	20	9	2581
30	Villers-la-b -E.	401	15	7	691
31	Wardin.	1541	15	9	1376
32	Wibrin.	1223	15	9	1290
	Totaux.	31767			32377
	Arrondissement de Marche.				
1	Amonine.	360	15	7	373
2	Aye.	874	15	7	1000
3	Bande.	875	15	7	854
4	Barvaux.	1040	15	9	1048
5	Beausaint.	950	15	7	932
6	Beffe.	442	15	7	464
7	Bende.	349	15	7	371
8	Bomal.	354	15	7	457
9	Borlon.	988	15	7	1089
10	Champlon.	868	15	7	971
11	Dochamps.	854	15	7	869
12	Durbuy.	352	15	7	433
13	Erézée.	788	15	7	886
14	Erneuville.	675	15	7	703
15	Forrière.	871	15	7	902
16	Grandhan.	1016	15	9	1151
17	Grandmenil.	690	15	7	729
18	Grune.	637	15	7	626
19	Grupont.	185	15	7	226

Numéro d'ordre.	NOMS des communes.	Classification selon la loi du 29 février 1860. Population.	Cens électoral communal.	Nombre de conseillers communaux.	Population au 31 décembre 1867.
20	Halleux.	289	15	7	316
21	Hampteau.	369	15	7	403
22	Hargimont.	499	15	7	566
23	Harre.	942	15	7	1034
24	Harsin.	465	15	7	492
25	Heyd.	766	15	7	814
26	Hives.	447	15	7	500
27	Hodister.	845	15	7	871
28	Hotton.	1166	15	9	1313
29	Humain.	626	15	7	644
30	Izier.	692	15	7	738
31	Laroche.	1408	15	9	1447
32	Malempré.	386	15	7	389
33	Marcourt.	1132	15	9	1152
34	Marenne.	655	15	7	736
35	Masbourg.	707	15	7	487
36	Mormont.	928	15	7	845
37	My.	558	15	7	562
38	Nassogne.	1101	15	9	1211
39	Odeigne.	475	15	7	488
40	On.	740	15	7	692
41	Ortho.	1239	15	9	1322
42	Rendeux.	1103	15	9	1283
43	Roy.	911	15	7	1037
44	Samrée.	856	15	7	811
45	Soy.	1232	15	9	1251
46	Tenneville.	1016	15	9	1121
47	Tohogne.	1342	15	9	1418
48	Vauxchavanne	482	15	7	505

Numéro d'ordre.	NOMS des communes.	Classification selon la loi du 29 février 1860. Population.	Cens électoral communal.	Nombre de conseillers communaux.	Population au 31 décembre 1867.
49	Vil.-Ste-Gert.	285	15	7	276
50	Waha.	1245	15	9	1392
51	Wéris.	908	15	7	953
	Totaux.	39043			41153
	Arrondissement de Neufchâteau.				
1	Anlier.	1290	15	9	1296
2	Anloy.	736	15	7	508
3	Arville.	814	15	7	790
4	Assenois.	1076	15	9	927
5	Awenne.	993	15	7	879
6	Bagimont.	194	15	7	195
7	Bertrix.	1832	15	9	1925
8	Bouillon.	2660	20	9	2491
9	Bras.	724	15	7	751
10	Chanly.	753	15	7	783
11	Corbion.	1104	15	9	1259
12	Cugnon.	1056	15	9	982
13	Daverdisse.	326	15	7	367
14	Dohan.	589	15	7	574
15	Fays-les-Ven.	920	15	7	794
16	Framont.	»	»	»	274
17	Freux.	565	15	7	647
18	Gembes.	389	15	7	398
19	Grapfontaine.	664	15	7	796
20	Hamipré.	»	»	»	561
21	Hatrival.	571	15	7	640
22	Hautfays.	714	15	7	789
23	Herbeumont.	1158	15	7	1109

Numéro d'ordre.	NOMS des communes.	Classification selon la loi du 29 février 1860. Population.	Cens électoral communal.	Nombre de conseillers communaux.	Population au 31 décembre 1867.
24	Jehonville.	856	15	7	861
25	Jusseret.	1189	15	9	1190
26	Lavacherie.	546	15	7	537
27	Léglise.	839	15	7	850
28	Libin.	1068	15	9	1164
29	Lomprez.	433	15	7	498
30	Longlier.	1400	15	7	953
31	Mellier.	756	15	7	728
32	Moircy.	377	15	7	391
33	Noirefontaine.	625	15	7	713
34	Ochamps.	730	15	7	739
35	Offagne.	541	15	7	584
36	Opont.	537	15	7	601
37	Orgeo.	1204	15	9	1225
38	Paliseul.	1304	15	9	1209
39	Porcheresse.	334	15	7	350
40	Pussemange.	346	15	7	356
41	Recogne.	688	15	7	771
42	Redu.	500	15	7	526
43	Rema.ne.	435	15	7	513
44	Rochehaut.	452	15	7	448
45	Sainte-Marie.	711	15	7	838
46	Saint-Hubert.	2608	20	9	2485
47	Saint-Médard.	684	15	7	695
48	Saint-Pierre.	758	15	7	843
49	Sensenruth.	415	15	7	339
50	Sohier.	433	15	7	474
51	Straimont.	624	15	7	696
52	Sugny.	1264	15	9	1253
53	Suxy.	796	15	7	683

Numéro d'ordre.	NOMS des communes.	Classification selon la loi du 29 février 1860. Population.	Cens électoral communal.	Nombre de conseillers communaux.	Population au 31 décembre 1867.
54	Tellin.	593	15	7	649
55	Tournay.	998	15	7	972
56	Transinnes.	496	15	7	554
57	Ucimont.	426	15	7	444
58	Vesqueville.	371	15	7	435
59	Villance.	937	15	7	968
60	Vivy.	462	15	7	460
61	Wellin.	685	15	7	839
62	Witry.	857	15	7	796
	Totaux,	48427			49365
	Arrondissement de Virton.				
1	Bellefontaine.	1534	15	9	1517
2	Bleid.	1054	15	9	1075
3	Bulles (les).	621	15	7	598
4	Chassepierre.	851	15	7	809
5	Châtillon.	666	15	7	688
6	Chiny.	1115	15	9	1142
7	Dampicourt.	570	15	7	649
8	Etalle.	1728	15	9	1647
9	Ethe.	1448	15	9	1559
10	Florenville.	1912	15	9	1802
11	Gérouville.	1255	15	9	1294
12	Habay-la-N.	1755	15	9	1880
13	Habay-la-V.	1009	15	9	928
14	Izel.	1896	15	9	1802
15	Jamoigne.	1188	15	9	1347
16	Lacuisine.	604	15	7	521
17	Lamorteau.	774	15	7	844

Numéro d'ordre.	NOMS des communes.	Classification selon la loi du 29 février 1860. Population.	Cens électoral communal.	Nombre de conseillers communaux.	Population au 31 décembre 1867.
18	Latour.	610	15	7	561
19	Meix-d.-Virt.	1013	15	9	1031
20	Muno.	1565	15	9	1604
21	Musson.	1518	15	9	1449
22	Mussy-la-Ville	990	15	7	1022
23	Robelmont.	521	15	7	528
24	Rossignol.	866	15	7	842
25	Ruette.	955	15	7	914
26	Rulles.	1444	15	9	1451
27	Sainte-Cécile.	1353	15	9	1304
28	Sainte-Marie.	1025	15	9	977
29	Saint-Léger.	1942	15	9	1969
30	Saint-Mard.	1154	15	9	1198
31	Termes.	421	15	7	405
32	Tintigny.	1296	15	9	1292
33	Torgny.	558	15	7	569
34	Vance.	1166	15	9	1124
35	Villers-d.-Orv.	764	15	7	877
36	Villers-la-loue	1120	15	9	1189
37	Villers-s/Sem.	772	15	7	787
	Totaux.	41033			41195
	RÉCAPITULATION.				
5	Chefs-l. d'arr.	14275			15065
17	Arron. d'Arlon	22309			22750
32	» de Bastogne.	31767			32377
51	» de Marche.	39043			41153
62	» de Neufchât.	48427			49365
37	» de Virton.	41033			41195
204	Totaux gén.	196854			201905

Division et comparaison.

VILLES et arrondissements.	31 décembre 1867 comparé au 31 décembre 1866.			
	1866.	1867.	Augmentation.	Diminution.
Villes.				
Arlon	6628	5583	»	1045
Bastogne	2990	2777	»	213
Marche.	2525	2599	74	»
Neufchâteau	1834	1847	13	»
Virton	2387	2259	»	128
Arrondissem. administratifs.				
Arlon	23225	22750	»	475
Bastogne	34000	32377	»	1623
Marche.	41219	41153	»	66
Neufchâteau	50533	49365	»	1168
Virton	41860	41195	»	665
Total. . .	207201	201905	87	5383
Déduction des augmentations				87
diminutions.				5296

SECTION II.

Mouvement de la population en 1867.

Les quinze tableaux qui suivent présentent le mouvement de la population dans la province.

La concordance du mouvement avec la diminution est consignée à la suite de ces tableaux.

1° *Etat de la population au 1er janvier* 1868.

VILLES et arrondissements.		NOMBRE DU SEXE MASCULIN.				NOMBRE DU SEXE FÉMININ.				Total général.	Augmentation.	Diminution
		Mariés.	Veufs.	Non-mariés.	Total.	Mariées.	Veuves.	Non-mariées.	Total.			
Villes.	Arlon.	857	100	1780	2737	851	260	1735	2846	5583	»	1045
	Bastogne. . . .	436	72	873	1381	436	78	882	1396	2777	»	213
	Marche.	409	61	808	1278	410	73	838	1321	2599	74	»
	Neufchâteau. . .	282	43	587	912	278	83	574	935	1847	13	»
	Virton.	356	59	636	1051	352	93	763	1208	2259	»	128
	Totaux.	2340	335	4684	7359	2327	587	4792	7706	15065	87	1386
Arrondissements.	Arlon.	3471	559	7555	11585	3465	831	6869	11165	22750	»	475
	Bastogne. . . .	4978	858	10898	16734	4988	1093	9562	15643	32377	»	1623
	Marche.	6580	898	13560	21038	6570	1313	12232	20115	41153	»	66
	Neufchâteau. . .	8062	1279	16078	25419	8045	1909	13992	23946	49365	»	1168
	Virton.	6858	1076	12863	20797	6872	1584	11942	20398	41195	»	665
	Totaux.	29949	4670	60954	95573	29940	6730	54597	91267	186840	»	3997
Récapitulation.												
Villes.		2340	335	4684	7359	2327	587	4792	7706	15065	87	1386
Arrondissements. .		29949	4670	60954	95573	29940	6730	54597	91267	186840	»	3997
Totaux généraux.		32289	5005	65638	102932	32267	7317	59389	98973	201905	87	5383

VILLES et arrondissements.	NAISSANCES non compris les morts-nés.						MORTS-NÉS.					
	LÉGITIMES.		ILLÉGITIMES.		TOTAL.		LÉGITIMES.		ILLÉGITIMES.		TOTAL.	
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.
Villes. Arlon	87	105	3	4	90	109	3	1	»	»	3	1
Bastogne	29	29	1	2	30	31	»	»	»	»	»	»
Marche	44	38	1	1	45	39	2	1	»	»	2	1
Neufchâteau	20	36	»	3	20	39	»	2	»	»	»	2
Virton	26	29	1	3	27	32	2	»	»	»	2	»
Totaux	206	237	6	13	212	250	7	4	»	»	7	4
Arrondissements. Arlon	337	281	6	15	343	296	7	7	»	»	7	7
Bastogne	521	405	17	9	538	414	22	6	1	»	23	6
Marche	642	550	13	19	655	569	22	15	1	»	23	15
Neufchâteau	723	680	19	17	742	697	32	21	»	1	32	22
Virton	511	489	17	25	528	514	23	23	»	»	23	23
Totaux	2734	2405	72	85	2806	2490	106	72	2	1	108	73
Récapitulation.												
Arlon	206	237	6	13	212	250	7	4	»	»	7	4
Arrondissements	2734	2405	72	85	2806	2490	106	72	2	1	108	73
Totaux généraux	2940	2642	78	98	3018	2740	113	76	2	1	115	77

3° *Naissances par mois.*

MOIS.	VILLES. ARLON. Masc.	ARLON. Fém.	BASTOGNE. Masc.	BASTOGNE. Fém.	MARCHE. Masc.	MARCHE. Fém.	NEUFCHATEAU Masc.	NEUFCHATEAU Fém.	VIRTON. Masc.	VIRTON. Fém.	TOTAL par sexe. Masc.	TOTAL par sexe. Fém.	TOTAL général.
Janvier. . . .	10	8	3	5	6	4	3	1	3	2	25	20	45
Février. . . .	10	10	3	3	4	3	2	6	4	3	23	25	48
Mars	6	9	1	3	4	2	3	3	»	1	14	18	32
Avril	9	10	2	1	4	7	2	5	4	2	21	25	46
Mai.	4	5	2	4	3	2	»	1	5	3	14	15	29
Juin.	8	7	4	2	3	4	1	5	1	2	17	20	37
Juillet. . . .	3	9	2	»	2	4	1	2	2	5	10	20	30
Août	8	12	1	1	4	3	2	3	1	2	16	21	37
Septembre . .	14	10	2	5	»	2	1	»	3	1	20	18	38
Octobre . . .	5	3	3	2	5	2	2	3	1	1	16	11	27
Novembre. . .	6	13	5	5	8	3	2	6	»	4	21	31	52
Décembre. . .	7	13	2	»	2	3	1	4	3	6	15	26	41
Totaux.	90	109	30	31	45	39	20	39	27	32	212	250	462

3° *Naissances par mois.*

MOIS.	ARRONDISSEMENTS.										TOTAL par sexe.		TOTAL général.
	ARLON.		BASTOGNE.		MARCHE.		NEUFCHATEAU		VIRTON.				
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	
Janvier. . . .	22	24	42	35	71	49	70	57	48	44	253	209	462
Février. . . .	20	28	49	38	62	38	55	63	48	42	234	209	443
Mars	42	34	55	54	70	57	73	60	49	49	289	254	543
Avril	19	32	36	31	65	54	72	72	48	48	240	237	477
Mai.	32	21	49	42	55	63	70	65	62	37	268	228	496
Juin.	37	24	49	32	52	52	67	63	31	48	236	219	455
Juillet. . . .	18	26	57	30	70	49	51	45	36	31	232	181	413
Août	22	22	46	38	38	45	46	51	42	44	194	200	394
Septembre . .	30	27	43	29	50	43	56	45	39	48	218	192	410
Octobre . . .	34	20	40	21	45	39	64	51	50	43	233	174	407
Novembre. . .	35	16	42	34	29	29	57	72	35	39	198	190	388
Décembre. . .	32	22	30	30	48	51	61	53	40	41	211	197	408
Totaux.	343	296	538	414	655	569	742	697	528	514	2806	2490	5296

4° *Jumeaux.*

VILLES et arrondissements.	JUMEAUX COMPRIS DANS LES NAISSANCES ET LES MORTS-NÉS.												
	LÉGITIMES.					ILLÉGITIMES.					TOTAL.		
		VIVANTS.		MORTS-NÉS			VIVANTS.		MORTS NÉS				
	Nombre.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Nombre.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Nombre.	Masculin	Féminin.
Villes.													
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	2	2	2	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2
Marche	2	1	3	»	»	»	»	»	»	»	2	1	3
Neufchâteau.	2	»	4	»	»	»	»	»	»	»	2	»	4
Virton.	2	2	2	»	»	»	»	»	»	»	2	2	2
Totaux.	8	5	11	»	»	»	»	»	»	»	8	5	11
Arrondissements.													
Arlon.	7	7	7	»	»	3	2	4	»	»	10	9	11
Bastogne.	12	11	11	»	2	4	4	4	»	»	16	15	17
Marche	14	16	11	»	1	1	1	1	»	»	15	17	13
Neufchâteau.	12	12	10	»	2	»	»	»	»	»	12	12	12
Virton.	16	16	9	2	5	»	»	»	»	»	16	18	14
Totaux.	61	62	48	2	10	8	7	9	»	»	69	71	67
Récapitulation.													
Villes.	8	5	11	»	»	»	»	»	»	»	8	5	11
Arrondissements	61	62	48	2	10	8	7	9	»	»	69	71	67
Totaux généraux. .	69	67	59	2	10	8	7	9	»	»	77	76	78

5° *Décès par catégories.*

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	DÉCÈS y compris les personnes non domiciliées dans la commune les morts-nés non compris.								Nombre des décès des personnes non domiciliées dans la commune et compris dans les colonnes ci-contre.		DIFFÉRENCE. Décès à compter pour la commune.		Décès transcrits dans les registres de la commune en vertu de l'article 80 du code civil.		NOMBRE total des décès à attribuer à la commune	
	ENFANTS et célibataires.		MARIÉS.		VEUFS.	VEUVES.	TOTAL.									
	M.	F.	M.	F.			M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.	M.	F.
Villes. Arlon	41	41	13	12	5	11	59	64	4	»	55	64	»	»	55	64
Bastogne	17	15	5	3	4	3	26	21	1	1	25	20	2	»	27	20
Marche	23	12	6	6	3	5	32	23	1	2	31	21	1	1	32	22
Neufchâteau	16	17	8	5	6	5	30	27	2	»	28	27	»	1	28	28
Virton	7	11	2	9	4	6	13	26	»	»	13	26	»	»	13	26
Totaux	104	96	34	35	22	30	160	161	8	3	152	158	3	2	155	160
Arrondissements. Arlon	122	130	59	55	32	44	213	229	13	3	200	226	1	1	201	227
Bastogne	165	142	96	87	59	63	320	292	10	5	310	287	2	1	312	288
Marche	216	167	115	97	66	97	397	361	21	7	376	354	11	5	387	359
Neufchâteau	301	291	96	102	90	85	487	478	36	22	451	456	16	10	467	466
Virton	170	164	102	90	71	95	343	349	9	5	334	344	7	1	341	345
Totaux	974	894	468	431	318	384	1760	1709	89	42	1671	1667	37	18	1708	1685
Récapitulation.																
Villes	104	96	34	35	22	30	160	161	8	3	152	158	3	2	155	160
Arrondissements	974	894	468	431	318	384	1760	1709	89	42	1671	1667	37	18	1708	1685
Totaux généraux	1078	990	502	466	340	414	1920	1870	97	45	1823	1825	40	20	1863	1845

6° *Décès par mois.*

MOIS.	VILLES. ARLON. Masc.	ARLON. Fém.	BASTOGNE. Masc.	BASTOGNE. Fém.	MARCHE. Masc.	MARCHE. Fém.	NEUFCHATEAU Masc.	NEUFCHATEAU Fém.	VIRTON. Masc.	VIRTON. Fém.	TOTAL par sexe. Masc.	TOTAL par sexe. Fém.	TOTAL général.
Janvier.	4	9	1	3	3	3	1	2	1	»	10	17	27
Février.	10	7	2	2	2	2	3	3	2	2	19	16	35
Mars	11	10	5	6	4	1	7	3	»	5	27	25	52
Avril	8	9	2	3	3	1	3	3	2	1	18	17	35
Mai.	4	4	2	1	2	1	1	2	2	3	11	11	22
Juin.	4	7	»	2	1	2	2	3	3	»	10	14	24
Juillet.	4	1	4	1	1	3	3	3	»	1	12	9	21
Août	»	7	1	»	1	2	4	1	»	4	6	14	20
Septembre . . .	4	2	3	»	4	2	2	2	3	5	16	11	27
Octobre.	1	3	2	»	3	3	2	1	»	2	8	9	17
Novembre. . . .	2	»	3	2	3	2	1	1	»	2	9	7	16
Décembre. . . .	7	5	1	1	5	1	1	3	»	1	14	11	25
Totaux. . .	59	64	26	21	32	23	30	27	13	26	160	161	321

6° *Décès par mois.*

MOIS.	ARRONDISSEMENTS.										TOTAL par sexe.		TOTAL général.
	ARLON.		BASTOGNE.		MARCHE.		NEUFCHATEAU		VIRTON.				
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	
Janvier	17	23	27	31	55	49	64	56	21	34	184	193	377
Février	19	14	35	27	35	27	46	40	36	35	171	143	344
Mars	16	26	34	30	40	50	55	56	42	48	187	210	397
Avril	20	19	38	29	42	31	54	46	48	37	202	162	364
Mai	30	27	29	30	44	37	42	41	34	33	179	168	347
Juin	16	20	26	29	30	21	35	25	25	17	132	112	244
Juillet	14	25	20	24	23	16	25	38	22	23	104	126	230
Août	13	11	24	15	24	19	36	32	17	21	114	98	212
Septembre	15	14	18	14	24	26	28	28	26	21	111	103	214
Octobre	18	11	14	14	29	21	32	34	20	24	113	104	217
Novembre	12	15	32	22	19	28	35	40	23	26	121	131	252
Décembre	23	24	23	27	32	36	35	42	29	30	142	159	301
Totaux	216	229	320	292	397	361	487	478	343	349	1760	1709	3469

7° *Mariages par catégories.*

MARIAGES qui ont eu lieu entre	VILLES. Arlon.	Bastogne.	Marche.	Neufchâteau.	Virton.	TOTAL par catégories.	ARRONDISSEMENTS. Arlon.	Bastogne	Marche.	Neufchâteau.	Virton.	TOTAL par catégories.	TOTAL général.
Garçons et filles . .	49	19	17	9	6	100	157	180	245	277	189	1048	1148
Garçons et veuves .	1	»	»	»	»	1	3	4	6	12	7	32	33
Veufs et filles . . .	5	2	3	2	2	14	16	20	45	23	36	140	154
Veufs et veuves . .	4	2	»	»	»	6	2	6	16	6	6	36	42
Totaux. .	59	23	20	11	8	121	178	210	312	318	238	1256	1377

8° *Mariages par mois.*

MOIS.	VILLES.					TOTAL.	ARRONDISSEMENTS.					TOTAL.	TOTAL général.
	Arlon.	Bastogne.	Marche.	Neuf-château.	Virton.		Arlon.	Bastogne.	Marche.	Neuf-château.	Virton.		
Janvier	1	»	1	1	1	4	30	15	35	31	34	145	149
Février	2	2	2	»	»	6	30	25	35	36	24	150	156
Mars	5	»	1	2	»	8	17	7	7	23	11	65	73
Avril	4	»	»	»	»	4	9	5	16	12	11	53	57
Mai	7	5	4	3	1	20	19	39	43	49	28	178	198
Juin	5	»	2	1	2	10	11	19	34	22	11	97	107
Juillet	4	7	»	1	»	12	14	18	34	21	15	102	114
Août	4	3	3	1	»	11	8	18	17	13	15	71	82
Septembre	11	2	3	1	1	18	9	18	23	27	20	97	115
Octobre	6	4	»	»	1	11	9	17	23	25	23	97	108
Novembre	6	»	1	»	»	7	10	15	29	40	23	117	124
Décembre	4	»	3	1	2	10	12	14	16	19	23	84	94
Totaux	59	23	20	11	8	121	178	210	312	318	238	1256	1377

9° *Divorces.*

VILLES ET ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE.
VILLES.	
Arlon	1
Bastogne	»
Marche.	»
Neufchâteau	»
Virton	»
Totaux. .	1
ARRONDISSEMENTS.	
Arlon	»
Bastogne	»
Marche.	»
Neufchâteau	»
Virton	»
Totaux. .	»
RÉCAPITULATION.	
Villes	1
Arrondissements.	»
Totaux généraux. .	1

10° *Enfants naturels légitimés.*

VILLES et arrondissements.	NOMBRE d'enfants naturels reconnus.		NOMBRE d'enfants naturels légitimés dans l'année			
			DÉJA RECONNUS.		NON RECONNUS.	
	Masculin	Féminin.	Masculin	Féminin.	Masculin	Féminin.
Villes.						
Arlon	1	»	»	»	»	»
Bastogne	1	»	1	»	»	»
Marche.	»	»	»	»	»	1
Neufchâteau	»	»	»	»	2	1
Virton	»	»	»	»	»	»
Totaux. . .	2	»	1	»	2	2
Arrondissements.						
Arlon	»	1	2	»	»	»
Bastogne	1	»	2	»	2	2
Marche.	»	6	»	3	3	1
Neufchâteau	»	2	»	1	5	7
Virton	2	4	»	4	2	»
Totaux. . .	3	13	4	8	12	10
Récapitulation.						
Villes	2	»	1	»	2	2
Arrondissements. . .	3	13	4	8	12	10
Totaux gén. . .	5	13	5	8	14	12

11° *Entrées et sorties.*

VILLES et arrondissements.	NOMBRE DE PERSONNES qui se sont établies dans la commune et venant			NOMBRE DE PERSONNES qui ont abandonné la commune pour s'établir		
	D'une autre commune du royaume.	De l'étranger.	Total.	Dans une autre commune du royaume.	A l'étranger.	Total.
Villes. Arlon.	191	73	264	144	32	176
Bastogne. . . .	33	1	34	41	»	41
Marche.	70	»	70	110	3	113
Neufchâteau. . .	59	4	63	35	4	39
Virton.	49	32	81	29	7	36
Totaux.	402	110	512	359	46	405
Arrondissements. Arlon.	251	128	379	243	187	427
Bastogne. . . .	478	37	516	534	8	542
Marche.	640	7	647	724	15	739
Neufchâteau. . .	839	69	908	795	211	1006
Virton.	462	104	566	398	261	659
Totaux.	2670	346	3016	2694	679	3373
Récapitulation.						
Villes.	402	110	512	359	46	405
Arrondissements. .	2670	346	3016	2694	679	3373
Totaux généraux.	3072	456	3528	3053	725	3778

RÉPARTITION DES CHANGEMENTS DE DOMICILE A L'ENTRÉE.

Nombre de nationaux venant des pays étrangers.

PAYS ÉTRANGERS d'où ils viennent.	POUR S'ÉTABLIR DANS										TOTAL GÉNÉRAL.
	LES VILLES DE					LES ARRONDISSEMENTS DE					
	Arlon.	Bastogne.	Marche.	Neufchâteau.	Virton.	Arlon.	Bastogne.	Marche.	Neufchâteau.	Virton.	
France	13	»	»	4	26	28	2	6	60	101	240
Pays-Bas	5	1	»	»	4	1	»	»	»	»	11
Prusse	3	»	»	»	1	4	4	»	»	»	12
Angleterre. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Luxembourg . . .	50	»	»	»	»	95	32	1	9	3	190
Autres pays. . . .	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	3
Totaux. .	73	1	»	4	32	128	38	7	69	104	456

Les tableaux qui précèdent établissent les résultats suivants :

Naissances : légitimes,	masculin,	2940		
	féminin,	2642		
illégitimes,	masculin,	78		
	féminin,	98		
	Total.	5758	ci 5758	

Soit une naissance sur 35 habitants.

Décès : célibataires,	masculin,	1078	
	féminin,	990	
mariés,	masculin,	502	
	féminin,	446	
veufs,	masculin,	340	
	féminin,	414	
	Total.	3790	
A déduire : décès de personnes non domiciliées,		142	
		3648	
A ajouter : décès transcrits en vertu de l'article 80 du code civil,		60	
Décès à attribuer à la province,		3708	ci 3708

Soit un décès sur 54 habitants.

Les naissances dépassent les décès de	2050
Émigration.	7346
Diminution de la population.	5296

Nombre égal à celui résultant des états de la population.

L'émigration qui, en 1863, a été de 100 habitants, s'est élevée, en 1864, à 700, en 1865, à 83, en 1866, à 5244, et en 1867, elle a été, d'après la comparaison des états de la population, de 7346 personnes.

Comparaison.

En 1862, les naissances ont été de 5563; une sur 37 habitants 237/1000.
En 1863, id. de 5937; une sur 35 221/1000.
En 1864, id. de 5711; une sur 36 79/100.
En 1865, id. de 5770; une sur 36 5/10.
En 1866, id. de 5573; une sur 37 habitants.
En 1867, elles sont de 5758; une sur 36 id.

En 1862, les décès ont été au nombre de 4058; un sur 51 habitants 47/1000.
En 1863, id. de 4182; un sur 49 765/1000.
En 1864, id. de 4087; un sur 51 327/1000.
En 1865, id. de 4409; un sur 47 786/1000.
En 1866, id. de 5096; un sur 49 66/100.
En 1867, ils sont de 3708; un sur 54 habitants.

En 1862, les mutations à l'entrée ont été de 3434 habitants.
Id. à la sortie de 3977.
En 1863, les mutations à l'entrée de 3596.
Id. à la sortie de 3696.
En 1864, les mutations à l'entrée de 3595.
Id. à la sortie de 4295.
En 1865, les mutations à l'entrée de 3811.
Id. à la sortie de 3894.
En 1866, les mutations à l'entrée de 3400.
Id. à la sortie de 8644.
En 1867, l'émigration doit s'élever à 7346 habitants.

En 1862, les mariages ont été de 1270; un par 162 habitants 11/100.
En 1863, id. de 1274; un par 163 35/100.
En 1864, id. de 1268; un par 157 544/1000.
En 1865, id. de 1369; un par 153 9/10.
En 1866, id. de 1445; un par 142 7/10.
En 1867, ils sont de 1377; un par 146 63/100.

Registres de la population dans les communes.

Le renouvellement des registres, d'après le nouveau modèle transmis par le Gouvernement, est en voie d'exécution, ensuite du recensement général de la population. Le travail complet ne s'exécutera qu'en 1868, sur la vérification des opérations du recensement.

Registres de l'état civil.

La vérification des registres pour 1866, a été l'objet d'une dépêche de M. le procureur général près la Cour de Liége, en date du 14 septembre 1847, constatant que la tenue des actes de l'état civil se trouve dans des conditions satisfaisantes.

Déclarations d'indigenat.

Sept déclarations ont été faites pendant l'année, en exécution de l'article 9 du code civil.

Une déclaration a été réalisée, en vertu de l'article 10 du même code.

Aucune déclaration n'a été reçue en exécution des dispositions de l'article 4 de la loi du 27 septembre 1835.

TITRE II.

Organisation des Chambres législatives.

SECTION Ire.

LISTES ÉLECTORALES.

La révision des listes électorales pour les Chambres législatives et pour le Conseil provincial a eu lieu à l'époque déterminée, du 1er au 15 avril 1867.

Les états qui suivent indiquent les appels dont la Députation permanente a été saisie, le nombre d'électeurs par arrondissement administratif, et la comparaison du nombre d'électeurs, pour 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866 et 1867.

1° *Révision annuelle en* 1867.

ARRONDISSEMENSS.	APPELS PAR LES CITOYENS. PAR LES INTÉRESSÉS. — Nombre d'appels.			PAR DES TIERS. — Nombre d'appels.			APPELS D'OFFICE par les commissaires d'arrondissement. — Nombre d'appels.			Nombre de pourvois en cassation.
	Admis.	Rejetés.	Total.	Admis.	Rejetés.	Total.	Admis.	Rejetés.	Total.	
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne. . . .	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»
Marche	»	1	1	4	2	6	»	»	»	»
Neufchâteau. . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Virton.	»	»	»	1	»	1	»	»	»	»
Totaux. .	»	1	1	5	2	7	1	»	1	»

Ainsi, la Députation permanente a eu à statuer sur 9 appels ; elle en a admis 6 et rejeté 3.

2° *Nombre d'électeurs pour les Chambres en 1867.*

ARRONDISSEMENTS.	POPULATION au 31 décembre 1867.	ÉLECTEURS des villes.	ÉLECTEURS des campagnes.	TOTAL des électeurs.
Arlon.	28333	211	408	619
Bastogne. . . .	35154	101	492	593
Marche.	43752	82	553	635
Neufchâteau. .	51212	63	742	805
Virton	43454	85	812	897
Totaux. . .	201905	542	3007	3549

Ainsi la proportion s'établit comme suit :

Arlon, 1 électeur sur 45 habitants 77/100.
Bastogne, 1 » sur 59 » 28/100.
Marche, 1 » sur 98 » 9/10.
Neufchâteau 1 » sur 63 » 61/100.
Virton, 1 » sur 48 » 44/100.

Et pour toute la province :

1 électeur sur 56 habitants 89/100.
En 1863, il y a eu un électeur sur 60 habitants 4/100.
En 1864, 1 électeur sur 61 habitants 10/100.
En 1865, 1 » sur 61 habitants 14/100.
En 1866, 1 » sur 60 habitants 61/100.

3° *Comparaison.*

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS EN							
	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867
Arlon. .. .	593	580	581	602	608	615	628	619
Bastogne .	636	621	630	627	568	564	571	593
Marche. .	586	559	564	574	577	576	605	635
Neufchâteau .	830	829	845	843	835	826	810	805
Virton. . .	832	823	841	848	860	860	883	897
Totaux.	3477	3412	3461	3494	3448	3441	3497	3549

En conséquence :

1867 donne 72 électeurs en plus sur 1860 ;
Id. 137 » » 1861 ;
Id. 88 » » 1862 ;
Id. 55 » » 1863 ;
Id. 101 » » 1864 ;
Id. 108 » » 1865 ;
Id. 52 » » 1866 ;

SECTION II.

LISTE DES ÉLIGIBLES AU SÉNAT.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE d'éligibles.	OBSERVATIONS.
Arlon.	71	La cote la plus basse est de 500-00 et la plus élevée est de 1930-51.
Bastogne. . .	41	La cote la plus basse est de 492-37 et la plus élevée est de 601-76.
Marche. . . .	121	La cote la plus basse est de 416-45 et la plus élevée est de 2376-05.
Neufchâteau .	7	La cote la plus basse est de 425-66 et la plus élevée est de 1542-97.
Virton	5	La cote la plus basse est de 584-29 et la plus élevée est de 2334-66.
Totaux.	35	

La liste rédigée provisoirement le 24 avril 1867, a été arrêtée définitivement le 23 mai suivant.

SECTION III.

ÉLECTIONS.

En exécution de la loi du 7 mai 1866, les colléges électoraux de la province ont été convoqués, par l'arrêté royal du 13 mai 1867, pour élire, le 11 juin suivant, trois sénateurs : deux pour les arrondissements réunis d'Arlon, de Bastogne et de Marche, et un pour les arrondissements réunis de Neufchâteau et de Virton.

Ont été proclamés sénateurs pour les arrondissements d'Arlon, de Bastogne et de Marche, Messieurs d'Hoffschmidt, Constant, du Pont-d'Oie, et Lenger, J.-H., docteur en médecine, à Differt, président du Conseil provincial; et pour les arrondissements de Neufchâteau et de Virton, M. Bergh, notaire, bourgmestre et conseiller provincial, à Neufchâteau.

TITRE III.

Administration provinciale.

SECTION Ire.

1° *Listes électorales primitives et supplémentaires pour* 1867.

Arrondissements.	CANTONS.	NOMBRE d'électeurs portés sur les listes			
		Primitives.	SUPPLÉMENTAIRES. Art. 5 de la loi provinciale.	SUPPLÉMENTAIRES. Art. 6 de la loi provinciale.	TOTAL.
Arlon.	Arlon.	373	27	»	400
	Etalle.	311	28	»	339
	Fauvillers. . . .	84	4	»	88
	Florenville . . .	215	9	»	224
	Messancy. . . .	196	18	»	214
	Virton.	425	14	»	439
Marche.	Durbuy	131	4	»	135
	Erézée.	82	7	»	89
	Houffalize. . . .	129	12	»	141
	Laroche.	171	5	»	176
	Marche	179	8	»	187
	Nassogne	77	4	»	81
	Vielsalm.	70	1	»	71
Neufchâteau.	Bastogne	205	17	»	222
	Bouillon.	142	4	»	146
	Neufchâteau. . .	226	15	»	241
	Paliseul.	145	15	»	160
	Saint-Hubert.. .	133	8	»	141
	Sibret.	153	11	»	164
	Wellin.	102	1	»	103
	Récapitulation.				
	Arlon.	1604	100	»	1704
	Marche.	839	41	»	880
	Neufchâteau. . .	1106	71	»	1177
	Totaux.	3549	212	»	3761

2e *Comparaison.*

ARRONDISSEMENTS. judiciaires.	CANTONS de JUSTICE DE PAIX.	NOMBRE d'électeurs provinciaux en 1862	1863	1864	1865	1866	1867
Arlon.	Arlon	348	364	375	381	400	400
	Etalle	307	305	305	315	327	339
	Fauvillers . . .	104	101	92	87	86	88
	Florenville . .	229	221	222	224	223	224
	Messancy . . .	219	223	216	217	219	214
	Virton.	422	438	454	423	446	439
Marche.	Durbuy	111	115	115	116	115	135
	Erézée.	85	83	80	82	86	89
	Houffalize. . .	153	144	142	140	142	141
	Laroche. . . .	175	170	171	166	176	176
	Marche	155	169	172	171	187	187
	Nassogne . . .	80	81	82	75	74	81
	Vielsalm. . . .	74	78	75	70	73	71
Neufchâteau.	Bastogne . . .	218	218	199	195	206	222
	Bouillon. . . .	156	158	164	150	150	146
	Neufchâteau. .	252	251	246	233	240	241
	Paliseul. . . .	167	163	162	169	161	160
	Saint-Hubert. .	135	133	140	142	137	141
	Sibret.	192	192	164	161	165	164
	Wellin.	111	116	109	113	104	103
	Récapitulation.						
	Arlon.	1629	1652	1664	1665	1701	1704
	Marche	833	840	837	823	853	880
	Neufchâteau: .	1231	1231	1184	1162	1161	1177
	Totaux. . .	3693	3723	3685	3650	3715	3761

§ 3. *Élections.*

Les colléges électoraux n'ont eu à pourvoir en 1867, à aucune place de membres du Conseil provincial.

§ 4. *Actes du Conseil provincial.*

Le mardi, 2 juillet 1867, le Conseil provincial a été réuni en session ordinaire, conformément à l'article 44 de la loi provinciale. La session a été clôse le 9 du même mois; le Conseil a tenu séance publique les 2, 4, 5, 6, 8 et 9 juillet.

Voici la liste des affaires traitées pendant cette session :

1° Procès verbal des élections du 6 août 1866, de deux conseillers pour le canton d'Erézée; élus, Orban Henri, de Laroche, et Lebrun Charles, de Barvaux.

Les pouvoirs des élus sont admis.

2° Procès-verbal des élections du 6 août 1866, d'un conseiller pour le canton de Virton, en remplacement de M. Jacob, décédé; élu, Röhr Emile, de Virton.

Les pouvoirs de l'élu sont admis.

3° Compte définitif de la province pour 1865 et compte provisoire pour 1866.

Le compte est arrêté.

4° Budget des revenus et moyens et des dépenses de la province pour 1868.

Le budget est approuvé.

5° Aliénation de l'ancien palais de justice à Arlon.

L'aliénation est autorisée.

6° Perception de 4 $\frac{1}{2}$ centimes additionnels à la contribution foncière, et de 6 centimes additionnels aux droits de patentes, pour l'entretien des routes provinciales.

La perception est autorisée.

7° Subvention demandée par M. le Ministre de l'intérieur pour les frais d'organisation des écoles d'adultes.

Accordé par le vote du budget.

8° Demande d'un subside de 1000 fr. par le directeur de l'école normale adoptée de Carlsbourg et même demande d'élèves normalistes de cette école.

Demande de bourse par le sieur Baré, de Sohier.

Le subside n'est pas alloué.

9° Demande du bourgmestre de Marche, tendant à ce que la province fasse exécuter des travaux aux abords du palais de justice de cette ville.

Nouvelle demande du 1er juillet 1867, pour obtenir au budget de la province une inscription de 1100 fr.

La province n'intervient pas dans la dépense.

10° Demande d'un subside en faveur de l'institut vaccinal établi par le docteur Warlomont.

La demande n'est pas susceptible d'admission.

11° Demande d'un subside en faveur du cercle professoral de Gand, pour favoriser les progrès de l'arboriculture en Belgique.

Le subside ne peut être alloué.

12° Demande d'un subside en faveur de la fédération des sociétés d'horticulture en Belgique.

Le subside n'est pas accordé.

13° Proposition de la section centrale d'agriculture tendant à ce que le Conseil appuie une demande en diminution des droits sur les échanges, en vue de diminuer le morcellement des propriétés.

Avis favorable pour la diminution des droits.

14° Délégation à la Députation permanente du pouvoir de nommer, de déplacer, de suspendre, de révoquer les employés provinciaux.

La délégation est conférée.

15° Projet apportant des modifications au règlement sur l'amélioration de la race bovine.

Adopté sous une modification à laquelle la Députation s'est ralliée.

16° Demande de la commune d'Orgeo, en établissement de cinq foires annuelles à Nevraumont, les 17 mars, 28 mai, 13 juin, 10 juillet et 18 septembre.

La demande est rejetée.

17° Demande de la commune de Vauxchavanne, en établissement d'une troisième foire à Manhay, le 2 mars de chaque année.

La demande est approuvée.

18° Demande la section de Ville, pour former une nouvelle commune séparée de My.

Le conseil émet un avis favorable.

19° Demande des sections de Houmart, Verlaine et Hermanne, pour former une nouvelle commune séparée de Tohogne.

Le conseil émet un avis défavorable.

20° Demande de la section de Sommethonne pour former une nouvelle commune séparée de Villers-la-Loue.

Le conseil émet un avis défavorable.

21° Demande des administrations communales de Bertrix, Jehonville et Framont, en établissement d'une route partant de la route des Ardoisières vers la route de Bouillon à Maissin.

Renvoi à la Députation permanente pour renouveler les démarches en faveur de la construction de cette route.

22° Le sieur Jengout, garde étalon à Rondu, demande le paiement d'une prime de 300 fr. dont le refus a eu lieu par le motif que son étalon est mort.

Renvoyé à la Députation.

23° Proposition de dix-huit membres d'émettre le vœu que le Gouvernement accorde à la compagnie du réseau franco-belge-prussien, une garantie de minimum d'intérêt sur un capital de 20 millions.

Le Conseil émet un avis favorable.

24° Proposition de six membres d'émettre le vœu que l'Etat reprenne le chemin de grande communication de Marbehan à Florenville, et fasse compléter la route des Ardoisières jusqu'au territoire français, par Ste-Cécile et Muno.

Le conseil appuie la proposition.

Digitized by Google

25° Transfert au budget de 1866, de 1500 fr. à imputer sur l'allocation destinée à l'achat de taureaux, afin de payer le rapport sur le reboisement des terrains vagues.

Le transfert est approuvé.

26° Demande d'un bureau de poste à Nassogne.

Le conseil appuie la demande.

27° Proposition de M. Tesch, sur la création d'une école normale des filles à Arlon.

La Députation est chargée de faire les diligences pour arriver à la création de cette école.

28° Demande de la réorganisation du service des gardes-champêtres.

Renvoyé à la Députation permanente.

29° Projet d'adresse à la Famille royale.

L'adresse est votée par acclamation.

30° Proposition de MM. Orban et autres, tendant à l'ouverture des foires au bétail dans la province, supprimées à cause du typhus.

Le conseil émet le vœu du rétablissement des foires.

31° Le Ministre de l'intérieur demande une augmentation de crédit en faveur de l'art musical.

Le conseil ajourne l'allocation demandée.

Par un arrêté royal du 16 août 1847, le conseil a été convoqué en session extraordinaire pour le 26 même mois, pour la présentation de deux candidats à la nomination d'une place de conseiller à la cour d'appel de Liége, sur la retraite de M. Schaetzen.

La liste double de candidats porte la présentation comme 1er candidat, de M. Katté A.-J.-A., procureur du roi à Neufchâteau, et comme 2e candidat, de M. Siville, juge d'instruction à Neufchâteau.

Un autre arrêté royal du 12 octobre 1867 a convoqué le conseil provincial pour le 21 même mois, à l'effet de présenter deux candidats pour la place de président du tribunal de Marche, vacante par la retraite de M. Mersch.

La liste double des candidats est formée de M. Collin, juge à Marche, comme premier candidat, et de M. Siville, juge d'instruction à Neufchâteau, comme deuxième candidat.

SECTION II.

§ 1er. *Députation permanente.*

M. Lenger, membre pour l'arrondissement d'Arlon, élu sénateur pour les arrondissements réunis d'Arlon, de Bastogne et de Marche, a cessé ses fonctions de député permanent, après la séance du 14 août 1867. Le Conseil sera appelé à pourvoir à son remplacement, dans la prochaine session ordinaire.

§ 2. *Actes de la Députation permanente.*

La Députation permanente a tenu cinquante-quatre séances.

Elle a pris 8998 décisions.

Conformément à son règlement d'ordre intérieur, la Députation permanente a tenu ses séances ordinaires le mercredi de chaque semaine.

SECTION III.

Employés provinciaux.

Il n'y a eu aucune mutation dans le personnel et dans le service des architectes provinciaux en fonctions.

Le 9 janvier 1867, le sieur Adam, Lucien, surnuméraire, a été appelé aux fonctions de commissaire-voyer à Bouillon, en remplacement du sieur Adam, Victor-Joseph, nommé architecte provincial surnuméraire.

Le service de la voirie et de l'hygiène conféré à l'inspecteur-voyer-chef et aux commissaires-voyers, s'exécute régulièrement.

La province n'a pas d'employé attaché au service de l'entretien des routes provinciales.

Ce service continue à être confié au corps des ponts et chaussées ; la province verse à l'Etat de ce chef, un abonnement de 7283 fr. 71 c.

SECTION IV.

Archives de l'Etat dans la province.

Voici le rapport de l'archiviste à Arlon, sur le service qui lui est confié, année 1867 :

Arlon, le 30 janvier 1868.

M. l'archiviste général du royaume,

En conformité de l'article 19 de l'arrêté royal du 17 décembre 1851, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai continué, dans le courant de l'année 1867, à donner mes soins aux archives scabinales et seigneuriales envoyées au dépôt en 1866.

J'ai réuni, pour en former une collection spéciale, un assez grand nombre de pièces concernant l'ancien pays de Bouillon, sous le gouvernement de ses ducs, sous sa république éphémère, sous la domination française, ainsi que sous l'administration provisoire de 1814-1815, et le gouvernement des Pays-Bas.

Le fonds dit : « des villes, communautés d'habi- » tants, bans, etc., etc., » a également été l'objet de mes investigations. J'ai donné un premier classement aux papiers dont il se compose, et parmi lesquels j'ai découvert plusieurs documents qui intéressent le chef-lieu de la province.

En voici le détail :

Année 1601. Confirmation par Albert et Isabelle, des privilèges, franchises, usances et coustumes de la ville d'Arlon.

1703-1764. Droits et privilèges du métier des boulangers d'Arlon.

1717. Droits et privilèges du métier des drapiers.

1732. Droits et privilèges du métier des cordonniers.

1742. Statuts sur parchemin et reliés en volume du métier des merciers.

1751. Ordonnance prescrivant aux magistrats de la ville de faire nettoyer les places où se tiennent les marchés.

1752. Défense du duc Charles de Lorraine, aux justicier, échevins et bourgeois, de chasser en aucune manière, soit en compagnie ou séparément, sur la prévoté d'Arlon.

(Cette défense était contraire à l'article 68 de la coutume d'Arlon, qui portait : « les habitants de la » ville d'Arlon usent d'une telle franchise que, depuis » le lever du soleil jusqu'à son coucher, ils peuvent » aller à la chasse et rentrer chez eux.) »

1787. Rapport dans lequel il est constaté que, après le grand incendie du 11 mai 1785, des mesures furent prises et exécutées pour arriver à « l'élargissement » nécessaire et convenable des rues d'Arlon. »

1788. Lettre du gouvernement de Bruxelles, enjoignant au magistrat d'Arlon de faire cesser différentes infractions aux droits et privilèges de cette ville.

SECTION V.

Propriétés immobilières et mobilières de la province.

Ainsi qu'il a été dit les années précédentes, la province n'a d'autres immeubles que ceux affectés à des services publics.

Le palais de justice nouvellement construit à Arlon, n'est pas encore livré à sa destination; il manque d'ameublement; la fourniture en est adjugée.

Les autres propriétés immobilières sont les palais de justice à Arlon, à Marche, à Neufchâteau ; les casernes de la gendarmerie à Arlon , à Neufchâteau, à St-Hubert ; les routes de Virton vers Mersch, par Ar-

lon ; d'Arlon à Bouillon par Florenville ; de Tintigny à Neufchâteau, de Martelange à St-Hubert, et de Marche à Manhay, par Barvaux.

L'entretien des bâtiments de toute nature a occasionné, en 1867, une dépense de fr. 1,513.

Le parcours des routes provinciales présente 190 kilomètres 109 mètres.

L'entretien de ces routes pour 1867, compris le personnel des ponts et chaussées, donne une dépense de. . . . . fr. 42356 56

Report du produit des centimes additionnels spéciaux affecté aux routes. . . 28590 40

Charge au-delà de ce produit.. . . . 13766 16

La dépense moyenne par kilomètre s'élève à 222 80 francs, ou à 1140 francs par lieue ordinaire.

Les meubles de la province sont à l'usage de l'administration et du casernement de la gendarmerie.

SECTION VI.

CASERNEMENT DE LA GENDARMERIE.

Ainsi qu'il est dit ci-dessus, trois brigades sont casernées dans des propriétés de la province.

Les dix-sept autres casernes sont prises à loyer ; les baux annuels occasionnent une dépense de 14966 francs 95 centimes.

Les autres frais ordinaires sont couverts par le surplus de l'allocation de 20110 francs portée au budget; ils se sont élevés à 3026 11.

SECTION VII.

FINANCES PROVINCIALES.

§ 1er. *Budget.*

Le budget pour 1868, approuvé par arrêté royal du 1er août 1867, est balancé en recettes et en dépenses à 418,257 22.

§ 2. *Comptabilité.*

Le conseil provincial a arrêté le compte de l'année 1866, dans sa séance du 5 juillet 1867, ainsi qu'il suit :

Boni ou fonds disponibles de l'exercice clos 1865		»
Encaisse provisoire de l'exercice 1866 .		162955 86
Ordonnances en circulation, à payer sur les exercices non périmés.		3430 36
Ordonnances de l'exercice 1862 périmées		44 00
		166430 22
Déficit de l'exercice 1865.		29676 16
Total de l'encaisse au 31 décembre 1867		136754 06
Les recettes et les dépenses réalisées pendant l'année 1868 se résument, savoir:		
Recouvrements sur l'exercice 1866. .		94751 01
Id. sur l'exercice 1867, 1er compte.		362247 00
Total. . .		593752 07
Paiement sur les exercices clos (1865)	3370 85	
Paiement sur l'exercice 1866	205800 92	
Sur 1867.	214546 01	
ci.		423717 78
Encaisse au 31 décembre 1867. . . .		170034 29
Les centimes additionnels aux contributions évalués au budget de 1866 à . . .		225883 67
S'élèvent, d'après les rôles rendus exécutoires, déduction faite des frais de perception, à		233156 93
Différence au-delà des évaluations.		7273 26
La taxe sur les chiens, évaluée au budget de 1866 à.		49000 00

S'élève, d'après les rôles primitifs, à.	46341 00	
Supplétifs.	5895 00	
		52236 00
Différence en plus. . .		3236 00
En déduisant les cotes irrécouvrables.		792 00
Les recettes réalisées sur ce produit dépassent les prévisions du budget d'une somme de		2444 00

Ci-après le détail des recettes et des dépenses effectuées sur l'exercice 1866 et l'exercice 1867.

§ 1er. *Recettes et dépenses de la province de Luxembourg pour l'exercice* 1866.

NUMÉRO des articles.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS du budget.	RÉCOUVREMENTS EFFECTUÉS en 1866.	en 1867.	Total.
	1re PARTIE. — RECETTES.				
	CHAPITRE 1er. — *Recettes extraordinaires.*				
1	Excédant des recettes au 1er janvier 1863, sur les dépenses des exercices précédents.	9094 34	3321 00	»	3321 00
2	Excédant des recettes sur l'administration des pépinières des exercices 1863 et 1864	5306 14	»	»	»
3	Subside de l'Etat, en 1866, pour la construction du palais de justice d'Arlon	11600 00	20000 00	3594 14	23594 14
4	Fonds provenant de l'emprunt de 300,000 francs pour constructions diverses	77000 00	52500 00	14000 00	66500 00
4bis	Capital à emprunter éventuellement pour être affecté spécialement aux travaux de la voirie vicinale et d'hygiène	30000 00	23650 00	6550 00	30200 00
5	Subside de l'Etat en faveur de la conservation d'étalons de la race chevaline ardennaise.	2000 00	»	1600 00	1600 00

6	Produit des amendes pour contravention aux règlements provinciaux et produits divers	1000 00	755 02	799 05	1554 07
	Total des recettes extraordinaires.	136000 48	100226 02	26543 19	126769 21
	CHAPITRE 2. — *Centimes additionnels aux contributions.*				
	1re Section. — *Centimes ordinaires.*				
7	Six centimes additionnels, en vertu de l'art. 14 de la loi du 12 juillet 1821, sur le principal de la contribution foncière.	33164 43	28908 24	4256 19	33164 43
8	Six centimes additionnels, en vertu de la même loi, sur le principal de la contribution personnelle . .	8800 00	7938 00	1689 30	9627 30
	Total.	41964 43	36846 24	5945 49	42791 73
	2e Section. — *Centimes extraordinaires.*				
9	15 ½ centimes additionnels au principal de la contribution personnelle	23000 00	20506 50	4364 01	24870 51
10	15 ½ centimes additionnels sur le principal du droit de patentes.	9600 00	7878 01	2311 67	10189 68
11	8 centimes additionnels sur le principal de la contribution foncière.	44219 00	38544 31	5674 93	44219 24
12	11 ½ centimes additionnels à prélever sur le principal des trois contributions directes réunies (foncière, personnelle, patentes).	87500 00	76466 94	13110 65	89577 59
13	33 centimes additionnels à prélever sur le principal du droit de débit de boissons alcooliques et du droit de débit de tabacs.	19600 00	15676 74	5831 44	21508 18
	Total.	183919 24	159072 50	31292 70	190365 20

NUMÉRO des articles.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS du budget.	RÉCOUVREMENTS EFFECTUÉS en 1866.	en 1867.	Total.
	CHAPITRE 3. — *Barrières, taxes, subsides.*				
14	Produit des barrières sur les routes de la province et des barrières mixtes avec l'Etat.	20800 00	22396 92	650 77	23046 99
15	Produit présumé du prélèvement, en vertu du règlement du 12 juillet 1864, sur le service des architectes.	3000 00	5192 32	109 29	5301 61
16	Produit des rôles primitifs et supplétifs de la taxe sur les chiens.	49000 00	34430 00	17014 00	51444 00
17	Indemnité payée par le Département de la guerre pour le casernement de la gendarmerie	3400 00	2824 80	924 44	3754 24
18	Indemnité à payer par le Département de la justice pour l'entretien des prisons de passage.	300 00	»	»	»
19	Produit du droit pour l'admission des étalons destinés à la monte publique.	1000 00	1480 00	»	1480 00
20	Subsides de l'Etat pour les dépenses de l'exécution du règlement sur l'amélioration de la race chevaline. .	12725 00	»	5746 38	5746 38
21	Subsides de l'Etat pour les dépenses ordinaires des pépinières provinciales.	2000 00	»	2082 25	2082 25

22	Montant présumé de la vente des produits de ces pépinières.	3000 00	»	»	»
23	Quote-part de l'Etat dans l'achat des reproducteurs de l'espèce bovine.	2000 00	»	2000 00	2000 00
24	Montant présumé des ventes des reproducteurs de l'espèce bovine.	11000 00	»	»	»
25	Subsides de l'Etat pour les dépenses de l'exécution du règlement sur l'amélioration de la race bovine . .	3250 00	»	2437 50	2437 50
26	Subside à verser par la commune de Châtillon pour la construction de filets d'eau dans la traverse de ce village	1000 00	1000 00	»	1000 00
	Total. . .	112475 00	67323 34	30969 63	98292 97

RÉCAPITULATION.

Chapitre 1er. — Recettes extraordinaires.	136000 48	100226 02	26543 19	126769 21
Chapitre 2. — Centimes additionnels ordinaires . .	41064 45	36846 24	5945 49	42791 73
Id. extraordinaires.	183919 24	159072 50	31292 10	190365 20
Chapitre 3. — Barrières, taxes, subsides	112475 00	67323 34	30969 63	98292 97
Total général des recettes. . .	474359 15	363468 10	94751 01	458219 11

NUMÉRO des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	ALLOCATIONS du budget.	LIQUIDATIONS effectuées en 1867.
	2e PARTIE. — DÉPENSES.		
	CHAPITRE 1er. — *Charges ordinaires obligatoires.*		
	1re section. — *Justice et police.*		
1	Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux de première instance.	3650 00	3650 00
2	Menues dépenses des justices de paix.	1500 00	1500 00
3	Achat et entretien du mobilier de la Cour d'assises et des tribunaux de première instance.	1000 00	52 50
4	Abonnement pour réparation et entretien des maisons de sûreté civile et militaire et d'arrêt de la province et pour achat et entretien du mobilier des mêmes maisons.	1300 00	1300 00
5	Abonnement avec les secrétaires des commissions administratives des maisons de sûreté civile et militaire et d'arrêt de la province, pour menus frais, etc.	1100 00	1100 00
6	Frais de casernement de la gendarmerie.	20110 00	10438 37
	Total	28660 00	18040 87

7	Abonnement pour le service des ponts et chaussées .	7285 71	7285 71
8	Entretien et amélioration des routes provinciales . .	35000 00	25578 05
9	Entretien des bâtiments provinciaux ou à l'usage de la province.	3000 00	1483 00
	Total. . .	45285 71	34346 76
	3e Section. — *Intérieur.*		
10	Frais relatifs aux séances du Conseil provincial (crédit non limitatif).	4500 00	6431 98
11	Entretien et renouvellement du mobilier provincial .	500 00	»
12	Frais d'impression des budgets et des comptes et autres frais divers de l'administration dans l'intérêt exclusif de la province.	600 00	258 03
13	Matériel et classement des archives.	350 00	300 00
14	Achat de livres et autres charges pour la bibliothèque du Conseil et de la Députation permanente. . . .	500 00	385 50
15	Part de la province dans les frais de la chambre de commerce d'Arlon.	400 00	366 66
16	Frais de confection des listes électorales et des listes du jury, lorsque ces listes concernent plusieurs communes.	50 00	40 87

NUMÉRO des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	ALLOCATIONS du budget.	LIQUIDATIONS effectuées en 1867.
17	Remboursement à l'Etat des centimes provinciaux sur les cotes irrécouvrables de la contribution personnelle, exercice 1865.	150 00	65 13
18	Remboursement à l'Etat des frais de perception des revenus provinciaux recouvrés par l'administration de l'enregistrement (crédit non limitatif)	400 00	»
19	Remises aux receveurs de l'Etat pour le recouvrement des rôles de la taxe sur les chiens, à raison de 5 °/₀ des recettes effectives. (Crédit non limitatif, proportionnel au produit des rôles.)	2400 00	»
20	Frais inhérents à la perception de la taxe sur les chiens et de la taxe provinciale de 33 °/₀ au principal du droit de débit des boissons alcooliques et du droit de débit de tabac, impressions, timbre, etc.	2800 00	855 96
21	Remises aux receveurs pour le recouvrement des centimes additionnels au principal du droit de débit de boissons et du débit de tabacs. (Crédit non limitatif.).	980 00	»

22	Part de la province dans la caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux.	700 00	596 22
	Total. . .	14330 00	9300 35
	4e Section. — *Instruction publique.*		
23	Dépenses relatives à l'instruction primaire.	69000 00	59608 06
	Total. . .	69000 00	59608 06
	5e Section. — *Culte.*		
24	Part de la province, en 1867, dans les frais d'entretien du palais épiscopal de Namur.	478 45	»
25	Part de la province dans les grosses réparations de l'église cathédrale de Namur (3e cinquième) . . .	1406 25	»
26	Subsides aux communes dénuées des ressources nécessaires pour l'acquisition, la construction, la réparation des édifices destinés aux cultes, y compris leur ameublement, les presbytères et les maisons vicariales	20000 00	19999 00
	Total. . .	21884 70	19999 00
	6e Section. — *Bienfaisance.*		
27	Frais d'entretien des enfants trouvés et abandonnés dans la proportion fixée par la loi	100 00	»
28	Remboursement des frais de route avancés par les communes aux voyageurs indigents.	150 00	»

NUMÉRO des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	ALLOCATIONS du budget.	LIQUIDATIONS effectuées en 1867.
29	Traitement des aliénés et des ophthalmiques indigents; frais d'entretien des indigents reçus dans les dépôts de mendicité et dans les établissements de bienfaisance, lorsque les communes n'ont pas le moyen d'y pourvoir ; frais d'entretien et d'instruction des sourds-muets et aveugles indigents.	3300 00	700 00
	Total. . .	3550 00	700 00
	7e Section. — *Dépenses imprévues.*		
29 bis	Frais d'impression du rapport sur le reboisement des terrains communaux vagues	1500 00	1491 18
30	Dépenses accidentelles de la province, ou destinées à compléter, au besoin, les allocations qui seraient reconnues insuffisantes.	1338 00	187 70
	Total. . .	2838 80	1678 88

31	Construction d'un palais de justice à Arlon. (Crédit non limitatif.)		
	Y compris 5000 fr. en faveur de l'architecte provincial, à imputer sur le prix d'adjudication, conformément au cahier des charges de l'entreprise. . .	20816 86	»
32	Troisième et dernière part d'un subside de 8000 fr. alloué à la ville de Saint-Hubert pour construction et appropriation de locaux destinés à la tenue de l'école moyenne et de l'école primaire.	2000 00	»
33	Subsides aux communes dénuées de ressources, pour l'acquisition, la construction, la réparation des édifices consacrés aux cultes, y compris leur ameublement, les presbytères et les maisons vicariales. (Crédit non limitatif).	22500 00	21602 50
34	Subsides aux communes dénuées de ressources, pour l'acquisition, la construction et la réparation de bâtiments d'école, y compris le mobilier classique. (Crédit non limitatif).	30000 00	27880 00
35	Fourniture du mobilier de bureau pour la commission provinciale des bourses d'études.	300 00	300 00
36	Annuité pour les intérêts et l'amortissement de l'emprunt de 300,000 francs.	15000 00	8418 74
37	Annuité pour les intérêts et l'amortissement de l'emprunt de 100,000 francs.	5000 00	1818 35
	Total. . .	95616 86	60019 59

NUMÉRO des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	ALLOCATIONS du budget.	LIQUIDATIONS effectuées en 1867.
	CHAPITRE 3. — *Dépenses d'exécution des règlements provinciaux et dépenses facultatives.*		
	1re Section. — *Agriculture.*		
38	Dépenses pour l'amélioration de la race chevaline ; commission d'expertise ; visite des étalons ; exécution complète du règlement, paiement des primes attribuées en octobre et novembre 1866	17950 00	10655 70
39	Dépenses pour l'exécution du règlement sur l'amélioration de la race bovine, primes et autres frais . .	6700 00	6251 52
40	Subsides à la société agricole de la province. . . .	500 00	500 00
41	Quote-part de la province dans les traitements des vétérinaires du Gouvernement.	5400 00	5100 00
42	Subsides aux élèves de l'école vétérinaire, à ceux des écoles d'agriculture, de sylviculture, d'horticulture et de fabrication d'instruments aratoires perfectionnés, ayant leur domicile dans la province. . . .	1200 00	»
43	Dépenses d'administration des pépinières de la province.	6000 00	3439 80

44	Subside à l'école forestière de Bouillon	3433 00	2992 44
45	Achat de reproducteurs de l'espèce bovine	13500 00	»
46	Primes de conservation à distribuer, sous convention spéciale, à des détenteurs d'étalons de la race ardennaise.	4000 00	3000 00
	Total. . .	58683 00	31939 46
	2e Section. — *Travaux publics et d'hygiène.*		
47	Traitement des architectes provinciaux.	5000 00	5000 00
48	Traitement du commissaire-voyer chef, inspecteur des chemins vicinaux.	3500 00	3500 00
49	Frais de route et de bureau de l'inspecteur des chemins vicinaux, abonnement.	1800 00	1800 00
50	Traitement des commissaires-voyers des chemins vicinaux avec autorisation à la Députation permanente de fixer le traitement de chaque titulaire	18600 00	18500 00
51	Frais de voyage pour présider les assemblées cantonales.	500 00	391 40
52	Subsides aux communes pour les travaux aux chemins de grande communication et aux autres chemins vicinaux dans les cas extraordinaires		

NUMÉRO des articles.	NATURE DES DÉPENSES.	ALLOCATIONS du budget.	LIQUIDATIONS effectuées en 1867.
	Subsides pour travaux de voirie spécialement destinés à l'assainissement des villes et communes, pour travaux d'hygiène, distribution d'eau, construction de fontaines, lavoirs, puits, pompes, abreuvoirs, création et déplacement de cimetières, etc., etc., compris les frais de déplacement des commissaires-voyers et autres en exécution du règlement du 17 juillet 1865.	124600 00	21552 00
	Total. . . .	154000 00	50743 60
	3e Section. — *Service intérieur administratif.*		
53	Fourniture du *Mémorial administratif* aux conseillers provinciaux, aux juges de paix, aux inspecteurs des écoles primaires, à la commission provinciale d'agriculture, à la société agricole et aux agents-voyers de la province.	800 00	333 94
54	Frais d'enseignement dans l'art de l'accouchement pour la formation des sages-femmes	1500 00	600 00

55	Subsides d'encouragement aux sociétés de prévoyance créées dans la province, sous le patronage et à l'intervention de l'autorité publique.	500 00	200 00
56	Service sanitaire; secours aux indigents en cas d'épidémie; frais de déplacement et indemnité aux gens de l'art.	1000 00	200 00
57	Subside pour l'encouragement des beaux-arts, y compris l'indemnité à payer au secrétaire de la commission provinciale des monuments	5000 00	3800 00
58	Indemnité de déplacement des membres de la commission provinciale des monuments.	200 00	»
59	Gratification aux agents qui surveillent avec zèle l'assiette de la taxe sur les chiens	800 00	»
60	Subside aux communes pour l'organisation de services contre l'incendie.	1000 00	200 00
61	Subsides aux colléges communaux de Bouillon et de Virton, pour autant que ces établissements restent sous le régime de la loi sur l'instruction moyenne; savoir : Bouillon. . . . . 2000 00 Virton 3000 00	5000 00	5000 00
62	Bourses d'études en faveur des élèves fréquentant les deux classes supérieures de l'athénée royal d'Arlon et des colléges de la province soumis au régime de la loi du 8 juin 1850	1500 00	1500 00
63	Assurances contre l'incendie des bâtiments provinciaux	200 00	200 00

NUMÉRO des articles.	NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS du budget.	LIQUIDATIONS effectuées en 1867.
64	Pensions à des employés provinciaux devenus incapables de continuer leur service.	1500 00	»
65	Loyer d'un local pour servir de bureau à la commission provinciale des bourses d'étude.	200 00	»
	Total.	19200 00	12033 96
	RÉCAPITULATION.		
	Chapitre 1er. 1re Section.	28660 00	18040 87
	2e —	45285 71	34346 76
	3e —	14330 00	9300 35
	4e —	69000 00	59608 06
	5e —	21884 70	19999 00
	6e —	3550 00	700 00
	7e —	2838 80	1678 88
	Chapitre 2.	95616 86	60019 59
	Chapitre 2. 1re Section.	58683 00	31939 46
	2e —	154000 00	50743 60
	3e —	19200 00	12033 96
	Total. . .	513049 07	298410 53

Emprunts provinciaux.

L'emprunt provincial de 300,000 francs a été réalisé jusqu'à concurrence d'une somme de 241,000 francs, savoir :

Exercice	1864	68000	
Id.	1865	24000	
Id.	1866	66500	
Id.	1867	82500	
	Total.		241000 00

Le montant des obligations non émises et amorties en considération des restants disponibles sur les crédits annuels de 15000 fr. est pour 1864 de fr. 14500

1865	»	12500	
1866	»	10500	
1867	»	6500	
	Total.		44000 00
		Total.	285000 00

De sorte que, au 31 décembre 1867, sur les 600 obligations de 500 fr., il avait été émis ou annulé 570 de ces titres.

Depuis l'ouverture de l'emprunt, il a été payé, pour intérêts, sur le budget de l'exercice 1864, fr. 22 50

Id.	1865,	»	2919 36
Id.	1866,	»	4518 75
Id.	1867,	»	8418 74

L'emprunt de 100,000 francs, autorisé en 1865, a produit 55,400 fr. Cette somme est renseignée

1° à l'exercice	1866	pour	30200
2° »	1867	»	25200
	Total.		55400 00

Report.		55400 00
Les annuités pour l'amortissement de cet emprunt ont permis d'annuler des obligations, 1° en 1866 pour	4500	
2° en 1867 pour	3200	
		7700 00
Total.		63100 00
Il a été payé pour intérêts en 1866		442 87
Id. Id. 1867		1818 35

SECTION VIII.

CONTENTIEUX. — Néant.

SECTION IX.

COMMISSAIRES D'ARRONDISSEMENT.

Pas de mutation, en 1867, dans le personnel des commissaires d'arrondissement.

Le 2 janvier 1868, M. Dury, commissaire de l'arrondissement de Marche, est décédé; jusqu'à ce jour, il n'est pas pourvu à son remplacement.

TITRE IV.

Administration communale.

SECTION Ire.

CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE.

Aucun changement dans la division territoriale de la province. Le nombre des communes est resté de 205, comme en 1866.

SECTION II.

CONSEILS COMMUNAUX.

La grande moitié du personnel des conseils communaux a été renouvelée par les élections du 30 octobre 1866. Elle est entrée en fonctions le 1er janvier 1867.

Listes électorales communales.

La révision des listes s'est opérée à l'époque déterminée par la loi communale, c'est-à-dire, du 1er au 15 avril 1867.

Ci-après : 1° un tableau indiquant le nombre des électeurs inscrits; 2° un tableau comparatif de ce nombre avec celui des années 1860, 1861, 1862, 1863, 1864, 1865 et 1866.

1° *Tableau des électeurs communaux en* 1867.

ARRONDISSEMENTS.	VILLES CHEFS-LIEUX.			COMMUNES RURALES.		
	Population au 31 décembre 1867.	ÉLECTEURS.	RAPPORT du nombre d'électeurs à la population.	Population au 31 décembre 1867.	ÉLECTEURS.	RAPPORT du nombre d'électeurs à la population.
Arlon	1583	254	1 sur 32	22750	1329	1 sur 17
Bastogne. . .	2777	145	1 sur 19	32377	1547	1 sur 21
Marche. . . .	2599	136	1 sur 19	41153	1800	1 sur 23
Neufchâteau. .	1847	127	1 sur 14 ½	49365	2477	1 sur 20
Virton. . . .	2259	147	1 sur 15 ⅓	41195	2520	1 sur 16 ⅓
	15065			186840		

Pour toute la province, le rapport du nombre des électeurs à la population est d'un électeur sur 19 habitants 26/100.

2° *Comparaison.*

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'ÉLECTEURS EN							
	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867
Arlon. . . .	1425	1427	1526	1445	1479	1497	1552	1583
Bastogne. . .	1690	1698	1699	1708	1662	1621	1685	1692
Marche. . . .	1847	2004	1986	2043	2052	1928	1946	1936
Neufchâteau. .	2644	2779	2789	2691	2714	2641	2650	2650
Virton. . . .	2581	2820	2883	2703	2711	2719	2778	2778
Totaux. .	10193	10728	10883	10599	10618	10406	10611	10482

Ainsi 1867 présente 129 électeurs en moins sur 1866.
Id. 76 id. en plus sur 1865.
Id. 136 id. en moins sur 1864.
Id. 117 id. en moins sur 1863.
Id. 401 id. en moins sur 1862.
Id. 246 id. en moins sur 1861.
Id. 289 id. en plus sur 1860.

La révision des listes a été l'objet du nombre d'appels indiqué au tableau qui suit :

ARRONDISSEMENTS	APPELS par les intéressés. Admis.	Rejetés.	Total.	APPELS par des tiers. Admis.	Rejetés.	Total.	Nombre de pourvois en cassation.
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»
Marche	»	»	»	»	»	»	»
Neufchâteau. . .	»	»	»	»	»	»	»
Virton.	2	»	2	2	3	5	»
Totaux.	2	»	2	2	3	5	»

La Députation a été appelée à statuer sur 7 appels; 4 décisions ont réformé les délibérations des conseils communaux et 3 ont maintenu les résolutions primitives.

Il n'y a pas eu de recours en cassation.

Tableau présentant le résultat d'élections partielles en 1867.

VILLES ET ARRONDISSEMENTS.	Nombre d'élections.	Nombre de conseillers élus.
Villes.		
Arlon.	1	2
Bastogne.	»	»
Marche	»	»
Neufchâteau.	»	»
Virton.	»	»
Arrondissements.		
Arlon.	1	4
Bastogne.	7	11
Marche	11	13
Neufchâteau.	6	6
Virton	4	5
Totaux. . .	30	41

Une réclamation a été présentée contre une élection communale; elle a été rejetée.

La Députation permanente a annulé d'office les opérations électorales concernant trois communes.

Actes des conseils communaux.

Pendant l'année 1867, les délibérations des conseils communaux n'ont exigé aucune application de recours en vertu des articles 86 et 87 de la loi communale.

Les règlements de police pris par les conseils communaux, en exécution de l'article 78 de la loi communale, sont les suivants :

Saint-Hubert, sur la distribution d'eau ;
Bastogne, sur la fermeture des cabarets ;
Virton, idem.
Bastogne, sur la tenue des registres de population ;
Virton, sur l'apposition de placards ;
Mabompré, sur les changements de domicile ;
Hautfays, contre la peste bovine ;
Mellier, sur la fermeture des cabarets ;
Vesqueville, sur la distribution d'eau ;
Virton, sur la divagation et les attelages des chiens ;
Amberloup, sur les changements de domicile ;
Bertogne, idem.
Beho, idem.
Bihain, idem.
Florenville, sur la fermeture des cabarets ;
Bovigny, sur les changements de domicile ;
Flamierge, idem.
Grandhalleux, idem.
Fauvillers, idem.
Bertrix, sur l'exercice du droit de parcours ;
Hollange, sur les changements de domicile ;
Hompré, idem.
Houffalize, idem.
Limerlé, idem.
Longvilly, idem.
Mont, idem.
Morhet, idem.
Mont-le-ban, idem.
Nives, idem.
Noville, idem.

Petithier, sur les changements de domicile ;
Tailles, idem.
Rulles, sur la fermeture des cabarets ;
Tillet, sur les changements de domicile ;
Tintange, idem.
Vielsalm, idem.
Villers-la-b.-eau, idem.
Wardin, idem.
Wibrin, idem.
Izel, sur la fermeture des cabarets ;
Chassepierre, idem.
Muno, idem.
Mussy-la-ville, sur les changements de domicile ;
Hatrival, sur la fermeture des cabarets ;
Offagne, sur les changements de domicile ;
Termes, sur la fermeture des cabarets ;
Saint-Léger, idem.
Heinsch, sur les changements de domicile ;
Nassogne, sur l'usage des armes à feu ;
Paliseul, sur les changements de domicile ;
Saint-Mard, sur la fermeture des cabarets ;
Thiaumont, sur les changements de domicile ;
Tontelange, idem.
Dochamps, sur la fermeture des cabarets ;
Dochamps, sur l'extraction des tourbes ;
Hachy, sur la fermeture des cabarets ;
Cugnon, sur le parcours des porcs et des bêtes à laine ;
Wellin, sur l'usage des réservoirs et des abreuvoirs ;
Laroche, sur la tenue des foires ;
Marche, sur l'usage du square public ;
Autelbas, sur la fermeture des cabarets ;
Autelbas, sur l'usage des fontaines publiques ;
Vesqueville, sur la fermeture des cabarets ;
Tenneville, sur les changements de domicile ;
Hamipré, sur la fermeture des cabarets ;
Tenneville, idem.
Hollange, idem.

SECTION III.

Colléges des bourgmestres et échevins.

Les mutations dans le personnel des colléges échevinaux en 1867, sont indiquées dans le tableau ci-après :

Nominations survenues dans le personnel des administrations communales en 1867.

	Nombre de bourgmestres nommés.	Nombre d'échevins nommés.
Villes chefs-lieux.	»	»
Arrond^t d'Arlon	1	2
» de Bastogne.	4	3
» de Marche.	2	5
» de Neufchâteau . . .	1	3
» de Virton	4	9
Totaux. . .	12	22

SECTION IV.

Employés communaux.

Les mutations suivantes ont été approuvées dans le personnel des secrétaires et des receveurs communaux :

	Secrétaires.	Receveurs.
Villes chefs-lieux d'arrondissement,	»	»
Arrondissement d'Arlon,	»	»
» de Bastogne,	»	1
» de Marche,	5	2
» de Neufchâteau,	5	4
» de Virton,	1	1
Totaux.	11	8

Ces mutations sont le résultat de décès et de démissions.

La somme des traitements des secrétaires s'est élevée, savoir :

	1860	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867
Villes chefs-lieux.	4624	5300	5700	5700	5900	5900	5900	5900
Arrond' d'Arlon.	3527	4490	4490	4490	4740	4840	5045	5145
de Bastogne.	4039	5828	5853	5873	5943	6043	6418	6618
de Marche.	6188	9547	9547	9547	9792	9862	9982	9982
de Neufchâteau.	10612	14864	15850	16395	16805	16885	17220	17662
de Virton.	8167	9860	9860	10010	10370	10620	10950	11275
Totaux.	37157	49889	51300	52065	53550	54125	55515	56582

En sept années, une augmentation de 19,425 francs ou de 52.28 pour 100.

En exécution de la loi du 30 mars 1861, la caisse de prévoyance, en faveur des secrétaires communaux, a donné lieu aux versements et aux retenues ci-après :

	1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867
Versements par l'Etat.	1073 34	1107 94	1126 94	1146 74	1154 24	1180 44	1192 44
Idem par la province.	536 67	533 97	563 47	573 37	577 12	590 22	596 22
Idem par les communes.	1610 61	1661 91	1681 41	1717 11	1734 36	1779 66	1790 16
Idem par les secrétaires.	4056 43	4275 49	3188 62	3007 81	2928 29	2799 60	2749 03
Totaux.	7277 50	7599 31	6560 44	6445 03	6394 01	6349 92	6327 85
Pour les sept années.	46953 61						

Les versements par les secrétaires diminuent à mesure que les années de services antérieurs à l'établissement de la caisse sont libérées.

SECTION V.

ARCHIVES DES COMMUNES.

Le service public du dépôt des archives dans les communes laisse encore à désirer; difficilement, on parvient à obtenir, partout, les locaux convenables. Cependant ce service s'améliore successivement, à mesure de l'établissement des maisons communes.

SECTION VI.

BIENS COMMUNAUX.

§ 1er. *Biens meubles.*

L'ameublement des maisons d'école se complète successivement, de même que celui des locaux destinés au service des administrations communales.

Les 2e et 3e colonnes du tableau ci-après déterminent, par commune, le produit des arrérages des fonds communaux inscrits à charge de l'Etat, de la province et des établissements financiers, et celui provenant des capitaux sur hypothèques.

Situation financière des communes d'après les exercices clos, suivie du contingent dans le fonds communal pour 1867 *et du montant des impositions communales, exercice* 1867.

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES.	PRODUITS DE rentes en 1866.		Produits d'immeubles en 1866	RÉSULTATS DES COMPTES arrêtés pour 1866.			Fonds communal pour 1867.	Impositions communales personnelles pour 1867.
	Sur l'Etat et établissem^ts publics.	Sur les particuliers		Recettes.	Dépenses	Excédants des recettes.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
VILLES.								
Arlon.	»	818	10220	206454	165074	41380	50914	»
Bastogne.	540	»	7960	31983	17108	14875	6435	2500
Marche.	1216	6	8167	129351	78488	50863	6989	»
Neufchâteau.	75	574	11300	65048	34249	30799	6075	1500
Virton.	170	1044	32669	65384	57884	7500	6900	»
Totaux.	2001	2442	70316	498220	352803	145417	77313	4000
ARRONDISSEMENTS. *Arrondissement d'Arlon.*								
Attert.	785	46	8654	49937	32593	17344	1983	810
Aubange.	450	55	64157	195566	108917	86649	2720	»
Autelbas.	»	»	35390	121638	15948	105690	2290	»
Bonnert.	608	»	4770	22891	16307	6584	1331	»
Guirsch.	»	»	100	11799	9461	2338	707	542

Habergy.	23	»	6630	15109	7482	7627	1081	468
Hachy.	»	»	13326	57227	38996	18231	1370	»
Halanzy.	472	»	5153	32292	13497	18795	2487	300
Heinsch.	270	»	14736	46604	13811	32793	1312	»
Hondelange.	»	20	3323	18066	8125	9941	1297	627
Martelange.	»	16	3570	25650	18540	7110	1355	4434
Meix-le-tige.	392	709	6438	19792	14946	4846	736	»
Messancy.	5	1119	7291	68176	37864	30312	3318	»
Nobressart.	»	15	3382	40207	20958	19249	951	1948
Rachecourt.	»	23	6434	11200	7255	3945	817	»
Thiaumont.	113	»	3948	26369	7838	18531	767	310
Tœrnich.	»	29	7135	32895	25180	7715	786	»
Tontelange.	»	14	10047	21636	6617	15019	628	»
Totaux.	3122	2046	204484	817054	404335	412719	25936	9439
Arrondissement de Bastogne.								
Amberloup.	»	»	4263	40395	25960	14435	589	»
Arbrefontaine.	»	»	2040	19663	6311	13352	360	»
Beho.	2	10	265	27778	8629	19149	579	1165
Bertogne.	»	»	177	8696	5106	3590	349	1494
Bihain.	18	113	1006	21201	6783	14418	553	1504
Bovigny.	765	360	1321	15565	11688	3876	769	»

NOMS DES COMMUNES.	PRODUITS DE rentes en 1866.		Produits d'immeubles en 1866	RÉSULTATS DES COMPTES arrêtés pour 1866.			Fonds communal pour 1867.	Impositions communales personnelles pour 1867.
	Sur l'Etat et établissem^ts publics.	Sur les particuliers		Recettes.	Dépenses	Excédants des recettes.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Cherain.	»	»	40	40268	31339	8869	913	542
Fauvillers.	2	»	4434	27048	23385	3663	1270	1202
Flamierge.	80	»	6768	31186	13162	18024	924	»
Grandhalleux.	25	1521	2202	59400	9304	50096	737	900
Hollange.	15	60	»	39525	32459	7066	1075	1313
Homprez.	»	»	437	19601	10440	9161	748	3316
Houffalize.	»	91	42	22070	16911	5159	2765	1488
Limerlé.	»	»	139	36423	10081	26342	783	1300
Longchamps.	»	»	1590	11127	7698	3429	762	1124
Longvilly.	»	»	»	29620	11140	18480	806	9095
Mabompré.	90	223	962	30387	14269	16118	480	467
Mont.	47	»	1903	9333	5678	3655	750	617
Montleban.	»	»	493	9561	3892	5669	321	603
Morhet.	90	»	2413	17242	9902	7340	421	2215
Nives.	540	»	2861	24103	9991	14112	702	522
Noville.	»	»	»	33138	5727	27411	896	1050
Petithier.	2	»	347	14750	8936	5814	279	300

Sibret.	25	»	2467	20640	8455	12185	797	699
Tailles (les).	»	»	223	5548	2187	3361	237	528
Tavigny.	»	486	18569	34626	11928	22698	1032	557
Tillet.	»	»	5336	30698	8121	22577	936	1674
Tintange.	»	»	358	32285	27696	4589	744	993
Vielsalm.	174	»	5148	39272	19708	19564	2778	1599
Villers-la-b.-eau.	»	»	»	24947	4336	20611	936	613
Wardin.	»	»	84	26596	6873	19723	1127	5017
Wibrin.	»	»	5904	17808	8169	9639	691	539
Totaux.	1875	2904	71802	820500	386324	434176	27099	42436
Arrondissement de Marche.								
Amonines.	459	»	126	23893	10209	13684	434	317
Aye.	»	»	8336	33421	7100	26321	828	»
Bande.	»	5	9178	12207	10638	1569	629	»
Barvaux	40	13	767	120435	56642	63793	1407	635
Beausaint.	»	»	6082	53478	33780	19698	982	»
Beffe.	»	»	830	62001	2739	59262	221	100
Bende.	100	»	1448	12782	8821	3961	529	»
Bomal.	527	33	1711	42367	31039	11328	516	»
Borlon.	27	271	929	29784	12410	17374	573	149
Champlon.	270	»	20342	49756	27124	22632	629	»

NOMS DES COMMUNES.	PRODUITS DE rentes en 1866.		Produits d'immeubles en 1866	RÉSULTATS DES COMPTES arrêtés pour 1866.			Fonds communal pour 1867.	Impositions communales personnelles pour 1867.
	Sur l'Etat et établissem^ts publics.	Sur les particuliers		Recettes.	Dépense^s	Excédants des recettes.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Dochamps.	»	»	6263	50328	25714	24614	422	»
Durbuy.	60	10	2090	11823	3421	8402	809	»
Erézée.	»	»	4995	58594	18999	39595	536	1100
Erneuville.	»	23	2768	18771	10320	8451	505	600
Forrières.	11	»	8093	34190	9811	24379	864	»
Grandhan.	50	»	8597	19562	11146	8416	872	»
Grandmenil.	30	»	3993	16076	6357	9719	425	»
Grune.	5	»	7095	14624	4928	9696	728	»
Grupont.	»	»	3145	24314	3116	21198	389	»
Halleux.	»	»	1483	6270	3208	3062	144	»
Hampteau.	»	»	2164	13101	6148	6953	225	»
Hargimont.	9	53	1794	25404	4987	20417	441	»
Harre.	»	»	20391	166034	34298	131736	473	»
Harzin.	»	»	741	53025	23355	29670	423	820
Heyd.	82	»	6170	107866	95877	11989	388	»
Hives.	»	»	3548	14837	4673	10164	343	»
Hodister.	»	»	3551	20350	6670	13680	422	757

Hotton.	405	89	7101	48832	9100	39752	1454	»
Humain.	20	6	912	13189	5030	8159	569	80
Izier.	»	68	3580	11941	8120	3821	433	»
Laroche.	1300	»	13664	44966	14074	30892	2285	»
Malemprez.	»	13	1264	8879	2223	6656	159	369
Marcourt.	100	»	11366	57313	12428	44885	494	»
Marenne.	180	»	3151	11853	3485	8368	477	»
Masbourg.	10	»	2786	19250	15023	4227	300	»
Mormont.	»	»	13426	82177	41156	41021	426	»
My.	50	8	4624	12245	4506	7739	681	»
Nassogne.	»	»	31121	155874	26333	129541	1071	»
Odeigne.	»	»	950	29347	4582	24765	215	495
On.	239	»	2923	13204	6145	7059	354	»
Ortho.	»	»	8089	32145	17347	14798	839	»
Rendeux.	60	»	13396	42160	27335	14825	771	»
Roy.	14	»	2221	30081	12804	17277	504	300
Samrée.	»	»	6421	43522	10590	32932	586	»
Soy.	»	46	5735	75121	9042	66079	889	»
Tenneville.	»	»	8699	36565	12805	23760	799	»
Tohogne.	»	7	2178	51321	21711	29610	784	375
Vauxchavanne.	15	»	2694	48776	5770	43006	431	488
Villers-Ste-Gert.	»	»	2212	50163	44897	52[illegible]6	199	»
Waha.	36	»	3615	47258	26971	20287	1028	809
Wéris.	»	15	6795	46950	15143	31807	593	»
Totaux.	4135	660	295553	2108445	830150	1278295	31488	7424

NOMS DES COMMUNES.	PRODUITS DES rentes en 1866.		Produits d'immeubles en 1866	RÉSULTATS DES COMPTES arrêtés pour 1866.			Fonds communal pour 1867.	Impositions communales personnelles pour 1867.
	Sur l'Etat et établissem^ts publics.	Sur les particuliers		Recettes.	Dépenses	Excédants des recettes.		
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Arrondissement de Neufchâteau.								
Anlier.	»	»	8059	21700	17132	4568	858	2025
Anloy.	2614	»	3911	19537	8824	10713	366	»
Arville.	1233	292	11729	38189	16429	21760	668	»
Assenois.	»	57	3307	37180	21894	15286	851	665
Awenne.	512	»	15040	45726	24789	20937	771	»
Bagimont.	270	158	1937	20981	4930	16051	213	»
Bertrix.	692	2980	16235	40337	20515	19822	2183	»
Bouillon.	»	26	60765	124792	122393	2399	6988	»
Bras.	2365	43	4617	47432	17950	29482	648	»
Chanly.	252	65	7665	40144	17372	22772	1095	»
Corbion.	83	»	13458	27611	15481	12130	778	»
Cugnon.	66	749	7443	28777	12819	15958	968	»
Daverdisse.	984	»	6557	16436	6996	9440	297	»
Dohan.	»	25	5432	29676	7590	22086	337	»

Fays-les-veneurs.	3880	90	3092	90066	29825	60241	965	»
Framont.	»	»	1223	25911	7812	18099	390	»
Freux.	1778	»	730	27246	12047	15199	724	»
Gembes.	36	409	2016	21691	4155	17536	231	»
Grapfontaine.	»	10	1521	20960	11854	9106	523	»
Hamipré.	»	»	1283	32914	24805	8109	454	1000
Hatrival.	»	»	7572	47921	29663	18258	550	»
Hautfays.	494	1369	9221	58506	21847	36659	482	»
Herbeumont.	131	1960	7573	23559	9370	14189	994	»
Jehonville.	495	165	6169	34393	21428	12965	739	»
Jusseret.	1722	»	1352	32533	11995	20538	1007	759
Lavacherie.	»	»	3208	21589	12809	8780	492	»
Léglise.	15	297	1512	12068	5819	6249	715	902
Libin.	412	»	11113	157634	122300	35334	833	»
Lomprez.	50	»	6370	53047	6023	47024	517	»
Longlier.	»	»	2968	11957	11957	»	1080	1208
Mellier.	4	»	1416	20097	3282	10815	890	1148
Moircy.	8	»	11908	23824	16667	7157	315	»
Noirefontaine.	»	209	10305	36248	14258	21990	498	»
Ochamps.	6606	2032	456	43524	28073	15451	629	»
Offagne.	1172	315	4144	43797	23282	20515	530	»
Opont.	261	874	2075	34919	29420	5499	861	»
Orgeo.	2369	856	5708	44003	27878	16125	903	»
Paliseul.	2322	899	3987	30188	13026	17162	1770	»
Porcheresse.	»	361	5861	39720	7521	32199	320	»
Pussemange.	630	»	5767	40953	30014	10939	504	»
Recogne.	766	»	2766	15824	9807	6017	680	»
Redu.	1705	»	9731	42801	20907	21894	494	»

NOMS DES COMMUNES.	PRODUITS DE rentes en 1866. Sur l'Etat et établissem^ts publics.	Sur les particuliers	Produits d'immeubles en 1866	RÉSULTATS DES COMPTES arrêtés pour 1866. Recettes.	Dépenses	Excédants des recettes.	Fonds communal pour 1867.	Impositions communales personnelles pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Remagne.	638	»	3287	49579	23127	26452	395	254
Rochehaut.	464	850	5464	29424	16240	13184	361	»
Saint-Hubert.	2200	180	14136	324265	267321	56944	5125	»
Sainte-Marie.	»	1101	2718	31773	7989	23784	664	»
Saint-Médard.	»	»	2557	12044	5096	6948	439	»
Saint-Pierre.	716	»	2155	17369	9105	8264	544	»
Sensenruth.	180	276	6251	38016	8726	29290	433	»
Sohier.	41	»	4730	33331	28143	5188	583	»
Straimont.	955	22	3956	15923	7589	8334	645	150
Sugny.	1177	»	32652	101984	36486	65498	1055	»
Suxy.	9	»	4796	13050	7520	5530	455	»
Tellin.	167	»	5760	22804	3350	19454	685	»
Tournay.	273	»	6938	42477	34121	8356	792	»
Transinnes.	1823	130	6942	39646	26503	13143	358	»
Ucimont.	315	288	6948	19646	13046	6600	291	»
Vesqueville.	923	20	4953	27951	6175	21776	253	»
Villance.	»	2314	5538	69638	21023	48615	908	»

Vivy.	199	408	6736	14270	6125	8145	414	»
Wellin.	4	»	8941	35373	7756	27617	1712	»
Witry.	56	»	1729	46283	27494	18789	657	1741
Totaux.	44027	19820	434771	2611257	1451893	1159364	52880	9852
Arrondissement de Virton.								
Bellefontaine.	»	50	21932	40226	30595	18631	1478	»
Bleid.	»	18	8326	40914	20811	20103	1805	»
Bulles (les).	»	»	2488	19078	8119	10959	566	»
Chassepierre.	1186	31	5137	21746	16911	4835	953	»
Châtillon.	346	»	6743	39742	14193	25549	1037	»
Chiny.	»	»	6377	28870	18064	10806	927	»
Dampicourt.	495	480	3552	26000	18431	7569	1172	»
Etalle.	176	»	96877	157248	47662	109586	2219	»
Ethe.	»	162	19041	281466	258569	22897	2213	»
Florenville.	1350	211	19416	90026	47268	42758	3272	»
Gérouville.	»	160	14215	48368	21031	27337	1962	350
Habay-la-Neuve.	»	55	4962	25556	15569	9987	2969	847
Habay-la-Vieille.	»	237	6912	15233	10433	4805	1229	»
Izel.	310	»	14030	52875	31808	21067	2057	»
Jamoigne.	»	100	8051	33872	12401	21471	1842	»
Lacuisine.	»	»	3159	21085	7350	13735	1252	»

NOMS DES COMMUNES.	PRODUITS DE rentes en 1866. Sur l'Etat et établissem^ts publics.	Sur les particuliers	Produits d'immeubles en 1866	RÉSULTATS DES COMPTES arrêtés pour 1866. Recettes.	Dépenses	Excédants des recettes.	Fonds communal pour 1867.	Impositions communales personnelles pour 1867.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Lamorteau.	»	181	6297	44847	10900	33947	956	»
Latour.	432	»	5500	50554	35222	15332	831	»
Meix-dev.-Virton.	1022	»	29449	98082	32598	65484	1318	»
Muno.	»	41	18341	45198	17956	27242	1750	»
Musson.	»	»	9120	37830	14150	23680	2100	»
Mussy-la-Ville.	»	10	4894	17496	11921	5575	1352	»
Robelmont.	»	»	7135	15634	7471	8163	371	28
Rossignol.	45	15	1499	14966	9771	5195	988	»
Ruette.	2421	10	6615	19915	9354	10561	1278	»
Rulles.	»	83	7453	37151	17137	20014	1362	»
Sainte-Cécile.	»	»	7746	24923	18557	6366	1423	»
Sainte-Marie.	919	25	10222	77109	29811	47298	3142	»
Saint-Léger.	7	70	13550	45027	17504	27523	917	»
Saint-Mard.	270	61	23530	39628	17578	22050	1576	»
Termes.	»	18	4036	18855	8074	10781	514	»
Tintigny.	45	23	6048	44819	13670	31149	1835	12
Torgny.	»	»	4555	13874	10549	3325	776	»

Vance.	1130	12	10908	37391	11829	25562	967	»
Villers-dev.-Orval.	320	115	9905	43041	18475	24556	1580	»
Villers-la-loue.	25	»	5899	20131	12189	7942	1224	»
Villers-sur-Semois	94	»	4521	22789	18908	3881	696	»
Totaux.	10563	2169	438441	1720560	922839	797721	53899	1237
RÉCAPITULATION.								
Chefs-lieux d'arr.	2001	2442	70316	498220	352803	145417	77313	4000
Arrond. d'Arlon.	3122	2046	204484	817054	404335	412719	25936	9439
de Bastogne	1875	2904	71802	820500	386324	434176	27099	42436
de Marche.	4135	660	295553	2108445	830150	1278295	31488	7424
de Neufchâteau.	44027	19820	434771	2611257	1451593	1159364	52880	9852
de Virton.	10563	2169	438441	1720560	922839	797721	53899	1237
Totaux gén.	65723	30041	1515357	8576036	4348344	4227792	268615	74388

Selon l'état qui précède, établissant le résultat des comptes communaux, exercice 1866, arrêtés en 1867, les revenus des capitaux placés sur l'Etat, la province et les établissements financiers, se sont

élevés à.	fr.	65,723 00
En 1865, ils ont été de.		45,703 00
En plus pour 1866. .		20,020 00
Les rentes sur particulier ont été de	fr.	30,041 00
En 1865, elles se sont élevées à. . .		30,762 00
En moins pour 1866. .		721 00
Les produits des immeubles sont de		1,515,367 00
En 1865, ils ont été de		1,473,458 00
En plus pour 1866. .		41,909 00
Ces comptes présentent un total des recettes à.	fr.	8,576,036 00
Et des dépenses allouées à. . . .		4,348,344 00
Le solde à la clôture de l'exercice est de.		4,227,692 00

Ce solde ne peut représenter seulement le numéraire dans les caisses des communes; il comprend en outre :

1° Les dépenses envoyées à un compte ultérieur, d'après les allocations budgétaires ;

2° Les valeurs en portefeuille, à valoir sur des dépenses non entièrement liquidées ;

3° Les forcements en recettes et les rejets de dépenses à raison de pièces irrégulières ou incomplètes;

4° Des allocations pour des travaux en projets ou nouvellement posés ;

5° Des allocations pour des dépenses non soldées à la clôture de l'exercice.

§ 2. *Gestion financière de* 1867 *non clôse et budgets communaux de* 1868.

Toutes les communes ont continué en 1867, la perception des 7 centimes additionnels ordinaires à la contribution foncière et à la contribution personnelle.

Des additionnels sont, en outre, recouvrés au profit des communes, pour subvenir aux charges de la voirie vicinale, pour amortir des emprunts et pour des constructions.

Le nombre de ces centimes varie de 4 à 50 p. c., selon les besoins de la commune, qui a voté l'impôt.

Les sommes imposées en 1867, au profit des communes, dans les rôles des contributions, s'élèvent comme suit :

Contribution foncière.	fr.	159,298 18
personnelle.		44,398 33
des patentes.		13,219 22
Total. .		216,915 73
En 1866, la somme imposée a été de		213,566 05
Différence en plus pour 1867. .		3,349 68
En 1865, la somme imposée a été de		206,641 89
En plus pour 1867 sur 1865. . . .		10,273 84

La part des communes dans la répartition du fonds communal de la suppression des octrois, s'élève pour 1867, à . . . . . fr. 268,615 00

En 1866, elle a été de. 234,784 00

Et en 1865, de 264,678 00

Le contingent de chaque commune, pour 1867, est transcrit à la 8e colonne de l'état qui précède, page 93.

Les rôles d'impositions personnelles rendus exécutoires pour 1867, se sont élevés à . . fr. 74,388 00

En 1866, ils ont été de 65,844 62

Et en 1865, de. 54,601 00

Tous les budgets des communes pour 1868, ont été approuvés, en conformité de l'article 141 de la loi communale.

§ 2. *Emprunts communaux autorisés en* 1868.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	MONTANT de l'emprunt.	INTÉRÊT annuel.	DESTINATION DE L'EMPRUNT.	TERME de REMBOURSEMENT.	OBSERVATIONS.
			Autorisations royales.			
Tenneville.	7 mai.	10000 00	5 %	Destinés au paiement des dépenses extraordinaires de la section de Laneuville.	20 ans.	
Izel.	14 juin.	10000 00	5 %	Destinés au paiement des frais de construction d'un pont à Moyen.	10 ans.	
Saint-Hubert.	4 juillet.	50000 00	5 %	Pour couvrir les frais d'exécution de travaux d'utilité publique.	10 ans.	
Sibret.	1er août.	6000 00	5 %	Destinés au paiement des frais de construction de l'église.	3 ans.	

Rossignol.	28 août.	8000 00	5 %	Construction de deux fontaines.	Y compris les intérêts en 10 annuités de 1032 fr.	
Ethe.	4 octobre.	16197 00	5 %	Construction d'une église.	66 ans.	Par l'entremise de la Société du crédit communal.
Tintange.	14 octobre.	6000 00	5 %	Exécution de travaux d'utilité publique.	10 ans.	
Saint-Mard.	13 décemb.	9000 00 13700 00	5 % 4½ %	Construction d'une église.	En 1880.	
				Autorisations de la Députation permanente.		
Morhet.	19 juin.	3338 80	5 %	Restauration du preshytère de Rosière.	1 an.	
Grapfontaine.	25 sept.	3000 00	5 %	Pour solder des travaux d'utilité publique.	6 mois.	
Halanzy.	25 sept.	2000 00	5 %	Exécution de travaux d'utilité publique.	5 ans.	
Lamorteau.	29 octobre.	1700 00	5 %	Construction d'un pont à Rouvroy.	18 mois.	
Houffalize.	19 décemb.	3800 00	5 %	Restauration de l'église.	5 ans.	

§ 3. *Relevé des remplois de capitaux autorisés pendant l'année* 186.

VILLES ET ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE.	MONTANT.
Villes.		
Arlon.	1	2,800 00
Bastogne.	»	»
Marche.	»	»
Neufchâteau.	1	200 00
Virton.	»	»
Arrondissements.		
Arlon.	1	30,000 00
Bastogne.	1	50,500 00
Marche.	7	21,500 00
Neufchâteau.	14	115,800 00
Virton.	4	90,000 00
Totaux. .	29	310,800 00
Remplois de 1866		206,600 00
En plus pour 1867. .		104,200 00
En 1865, les remplois autorisés ont été de.		190,387 26
En plus pour 1867 sur 1865.		120,412 74

SECTION VII.

BIENS COMMUNAUX IMMEUBLES.

§ 1er. *Étendue.*

La surface des biens communaux doit s'élever à. . . . . 102,631 h. 61 a.

Comprenant, *a)* propriétés soumises au régime forestier. . . . 67,458 h. 47 a.

b) Autres terrains. . . . . 35,173 h. 14 a.

Ces biens, outre la jouissance affouagère des habitants, ont donné une recette aux caisses communales, pour 1866 de 1,515,367 francs.

Les coupes dans les bois communaux pour 1867, se sont effectuées, savoir :

Ordinaires . .	2,671 h. 62 a. 30 c., évaluées par l'administration forestière à	fr. 1,248,017
Extraordinaires.	186 h. 90 a. 35 c., évaluées à	fr. 114,512
Totaux.	2,858 h. 52 a. 65 c.	fr. 1,362,529

Ainsi qu'il a été dit dans les rapports pour les années précédentes, la majeure partie des coupes ordinaires continue à être distribuée à titre d'affouage aux habitants.

§ 2. *Exécution de la loi du 23 mars 1847, sur le défrichement des terrains communaux incultes.*

144 ventes de biens incultes ont été ordonnées du 23 mars au 31 décembre 1866.

Tableau résumant les changements de mode de jouissance de ces terrains autorisés de 1847 *au* 31 *décembre* 1866.

Etendue des bruyères communales d'après le recensement de 1847.	TERRES INCULTES DONT ON A AUTORISÉ, DU 1er JANVIER 1847 AU 31 DÉCEMBRE 1866					Total.	Etendue des bruyères, au 31 décembre 1866, dont le changement du mode de jouissance n'a pas été autorisé.
	le défrichement par les communes.	la vente.	la vente ou location aux habitants par la voie du sort.	la location.	le boisement par les communes.		
h. a. c.	h. a. c.	h. a. c.	h. a. c.	h. a. c.	h. a. c.	h. a. c.	h. a. c.
50547 77 95	49 37 20	8406 12 23	6684 48 78	2176 20 50	3858 88 81	21175 07 32	29372 70 63

§ 3. *Relevé des terrains communaux incultes mis en valeur de* 1847 *à* 1866 *inclus.*

EN TERRES ARABLES.			EN PRAIRIES.			EN BATISSES, JARDINS.			EN BOIS.			TOTAL.		
h.	a.	c.	h.	a.	c.	h.	a.	c.	h.	a.	c.	h.	a.	c.
13904	54	70	212	56	66	17	66	97	4939	47	49	19074	40	80

§ 4. *Acquisitions par les communes autorisées en* 1867.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. Nature.	Superficie. h. a. c.	Prix de l'acquisition.	DESTINATION des IMMEUBLES.
		Autorisations royales.			
Les Bulles . . .	14 juin.	Pré.	31 66	»	Rectification de chemin.
Villers-Ste-Gertrude	25 octobre.	Bois et pâture sart.	12 40	142 50	Id.
		Autorisations de la Députation permanente.			
Neufchâteau. . .	20 mars.	Diverses.	34 95	550 00	Voirie vicinale.
Id.	id.	Id.	11 65	170 00	Id.
Id.	id.	Terre labourab.	11 65	400 00	Id.
Hamipré. . . .	id.	Pré.	12 00	800 00	Maison d'école à Namoussart.
Gembes. . . .	27 id.	Prairie.	14 40	2000 00	Id. à Gembes.
Rochehaut . . .	24 avril.	Pré.	88	400 00	Elargissement d'un chemin.
Longchamps.	24 id.	Pâture pré.	30 50	500 00	Maison d'école à Savy.
Longlier.	id.	Terre labourab.	12 00	320 00	Id. de Massul.
Vielsalm.	1er mai.	Pré.	1 82	160 80	Voirie vicinale.
Cherain.	id.	Diverses.	16 91	503 85	Id.
Marche.	id.	Jardin.	94	470 00	Id.

Meix-dev.-Virton.	id.	Diverses.	37 72	1770 00	Construction d'un chemin.
Bihain.	15 id.	Terre labourab.	15 30	465 00	Maison d'école à Fraiture.
Rulles.	21 id.	Masure.	36	450 00	Voirie vicinale.
Wéris.	id.	Terre labourab.	1 10	75 00	Id.
Petithier.	id.	Diverses.	2 84	106 45	Id.
Beho.	id.	Pré.	15 00	1104 00	Maison d'école à Beho.
Longchamps.	id.	Terre labourab.	38 40	630 00	Id. à Champs.
Hollange.	id.	Pré clos.	1 6 60	750 00	Id. à Strainchamps.
Neufchâteau.	29 id.	Terre labourab.	04 70	4222 40	Agrandissement du cimetière.
Hargimont.	id.	Id.	50 80	1000 00	Enclave dans un bois défriché.
Villers-la-b.-Eau.	19 juin.	Id.	36 35	500 00	Maison d'école à Lutremange.
Soy.	12 id.	Diverses.	32 00	1000 00	Voirie vicinale.
Tavigny.	1er juillet.	Terre labourab.	18 00	400 20	Maison d'école à Alhoumont.
Sainte-Marie.	9 id.	Pré.	10	20 00	Source d'eau.
Paliseul.	24 id.	Sources d'eau.	»	200 00	Pour alimenter la fontaine de Mergny.
Hives.	id.	Terre labourab.	34 58	824 35	Voirie vicinale.
Chiny.	id.	Diverses.	4 65	498 29	Id.
Tillet.	id.	Terre labourab.	14 70	350 00	Maison d'école à Houmont.
Noville.	7 août.	Id.	9 00	400 00	Id. à Noville.
Vielsalm.	id.	Diverses.	11 46	224 65	Voirie vicinale.
Tellin.	id.	Id.	32 77	265 82	Id.
Barvaux.	14 id.	Maison, place et jardin.	1 08	3000 00	Maison d'école à Barvaux.
Roy.	4 septemb.	Pré.	10 40	1560 00	Id. à Lignières.
Marche.	id.	Jardin.	70	210 00	Voirie vicinale.
Lavacherie.	10 id.	Terre labourab.	4 20	200 00	Id.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. Nature.	Superficie. h. a. c.	Prix de l'acquisition.	DESTINATION des IMMEUBLES.
Fauvillers.	16 octobre.	Diverses.	18 14	134 69	Voirie vicinale.
Marche.	id.	Terre labourab.	19 00	600 00	Allée dite : des Monuments.
Wéris.	id.	id.	36 40	1650 00	Emplacement du cimetière.
Halanzy.	id.	Jardin.	2 52	800 00	Maison d'école à Aix-sur-Cloie.
Bleid.	29 id.	Terre labourab.	11 16	446 40	Cimetière de Signeulx.
Straimont.	13 novemb	Clos et jardin.	25 70	2600 00	Eglise de Martilly.
My.	27 id.	Terre labourab.	13 00	1170 00	Maison d'école à Ville.
Samré.	4 décembre	Diverses.	43 40	1350 00	Id. à Samrée.
Erneuville.	11 id.	Terre labourab.	25 20	625 00	Id. à Cens.
Mellier.	id.	id.	7 58	260 00	Id. à Thibessart.
Bastogne.	18 id.	Jardin.	6 20	550 00	Abattoir.
Dochamps.	13 mars.	Diverses.	43 45	1812 47	Voirie vicinale.
Bertrix.	17 avril.	Terre labourab.	84 30	4130 25	Cimetière.

§ 5. *Aliénations par les communes autorisées en* 1867, *non compris les terrains incultes.*

Digitized by Google

COMMUNES.	DATES des autorisations.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. Nature.	Superficie. h. a. c.	Valeur estimative.	DESTINATION du produit des ventes.
		Autorisations royales.			
Sainte-Marie (E).	29 janvier.	Bois.	38 88	800 00	Pour être converti en prairie.
Anlier.	2 mai.	Bois.	6 24 20	2000 00	Dépenses communales.
Harre.	25 octobre.	Bois et pât. sart.	12 40	142 50	Id.
Harre.	14 décemb.	Diverses.	38 67 45	18295 25	Au paiement du prix d'acquisition d'une partie du bois du Pays.
My.	21 id.	Pâture sart.	6 73 90	7200 00	Eglise et presbytère à My.
		Autorisations de la Députation permanente.			
Arlon.	7 février.	Corps de garde.	» 84	2800 00	Dépenses communales.
Habay-la-Neuve.	6 mars.	Pâture sart.	41 00	246 00	Id.
Izier.	13 id.	Terre labourab.	08 45	192 00	Id.
Villers-sur-Sem.	24 avril.	Pâture pré.	04 00	80 00	Id.
Vielsalm.	8 mai.	Maison, écurie.	02 50	2270 00	Id.
Rendeux.	29 id.	Pré.	44 00	1600 00	Id.

Villance.	19 juin.	Maison d'école, etc.	07 30	2000 00	Id.
Hamipré.	12 id.	Chemins supprimés.	02 35	70 50	Id.
Assenois.	19 id.	Pâture sart.	45 76	255 00	Id.
Lomprez.	id.	Maison d'école, etc.	03 25	1000 00	Id.
Chanly.	31 juillet.	Pâture sart.	02 07	»	Cession gratuite à l'Etat.
Nassogne.	id.	Terre.	10 00	380 00	Cession à l'Etat.
Laroche.	id.	Pâture sart.	02 30	105 00	Id.
Rendeux.	7 août.	Diverses.	16 78	84 40	Id.
Beffe.	25 sept.	Pâture sart.	29 55	295 00	Dépenses communales.
Chassepierre.	4 id.	Pâture pré.	09 92	595 00	Id.
Wardin.	25 id.	Lavoir.	» 24	702 00	Cession à l'Etat.
Rulles.	21 octobre.	Terrain.	03 01	180 60	Dépenses communales.
Waha.	13 novemb.	id.	19 12	910 00	Id.
Aubange.	13 id.	Jardin.	01 00	20 00	Id.
Moircy.	4 décemb.	Diverses.	1 72 11	588 61	Id.
Chiny.	11 id.	Terrain.	06 60	36 00	Id.

§ 6. *Échanges par les communes, autorisés en* 1867.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	OBJET DES ÉCHANGES.	*Observations.*
		Autorisations royales.	
		NÉANT.	
		Autorisations de la Députation permanente.	
Heinsch.	7 février.	40 centiares de terrain contre 42 centiares de pré appartenant au sieur Decker-Muller, d'une valeur égale de vingt francs.	Pour servir à la rectification d'un chemin de vidange.
Lacuisine.	1er mai.	22 ares de pâture pré d'une valeur de 700 fr., contre 2 ares 60 centiares de pré appartenant au sieur Jacoby, Louis, évalués à 93 fr. 60 c., avec soulte au profit de la section de Lacuisine d'une somme de 606 fr. 40 c.	La parcelle du sieur Jacoby est enclavée dans les propriétés communales.
Hargimont.	29 id.	36 ares 50 centiares de terre labourable, évalués à 590 fr., contre même contenance de terre labourable évaluée à 660 fr., appartenant aux sieurs Collard, Narcisse et Collard, Alexandre.	Pour faciliter l'exploitation agricole.

Laroche.	24 juillet.	20 mètres carrés de terrain évalués à 165 fr. contre 33 mètres carrés de jardin évalués à 100 fr., appartenant à la dame veuve Machuraux.	Assainissement.
Forrières.	25 septem.	3 ares 50 centiares de terrain évalués à 280 fr. contre 3 ares 50 centiares de pré d'une valeur de 560 fr., appartenant aux époux Davreux-Mareschal, avec soulte au profit de ceux-ci d'une somme de 280 fr.	Emplacement d'un presbytère à Lesterny.
Grandhalleux.	16 octobre.	4 ares 42 centiares de jardin et place évalués à 175 fr. contre 77 centiares, maison et place d'une valeur de 600 fr. appartenant aux époux Hacquinet, avec soulte au profit de ceux-ci d'une somme de 425 fr.	Comme dépendances du presbytère.
Mellier.	11 décemb.	2 ares 76 centiares de chemin supprimé évalués à 51 francs contre 3 ares 98 centiares de jardin évalués à 155 fr. et appartenant au sieur Pierson, Désiré et ses frères, avec soulte à leur profit d'une somme de 104 francs.	Emplacement d'une maison d'école à Thibessart.

§ 7. *Transactions par les communes approuvées en* 1867.

COMMUNES.	DATES des autorisations.	OBJET DES TRANSACTIONS.	*Observations.*
Hodister.	15 mai.	Transaction intervenue entre la commune de Hodister et le sieur Massard, J., cultivateur à Warizy, au sujet de la construction d'un chemin passant devant ses bâtiments. Le sieur Massard, par suite de cette construction, demande l'établissement d'une gargouille avec puisards et grilles.	La commune paiera au sieur Massard, une somme de trente francs à titre d'indemnité.

§ 8. *Baux emphytéotiques par les communes autorisés en 1867, non compris les terrains incultes.*

COMMUNES.	DATES des autorisations.	OBJET DES BAUX EMPHYTHÉOTIQUES.	*Observations.*
NÉANT.			

§ 9. *Dons et legs aux communes approuvés en* 1867.

NOMS des COMMUNES.	DATES des autorisations.	DESTINATION.	NATURE de la donation ou du legs.	CAPITAUX.
		Autorisations royales.		
Messancy (la section.)	7 juin.	Pour l'établissement dans cette section d'une école gardienne, destinée aux enfants des deux sexes.	Donation.	10,000 francs.

§ 10. *Constructions communales en* 1867.

Le tableau ci-après détermine la nature, par catégorie générale, des constructions communales et travaux d'hygiène autorisés en 1867.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	ÉCOLES construites ou réparées.		PRESBYTÈRES construits ou rétablis.		ÉGLISES construites ou restaurées.	
	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant
Villes.						
Arlon	»	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»
Marche	»	»	»	»	»	»
Neufchâteau. . . .	»	»	»	»	»	»
Virton.	»	»	»	»	»	»
Totaux. .	»	»	»	»	»	»
Arrondissements.						
Arlon	1	24571	»	»	»	»
Bastogne	9	181045	2	23828	3	2014
Marche	3	47059	1	12000	2	6485
Neufchâteau. . . .	1	24280	1	14029	2	2300
Virton.	1	4527	»	»	»	»
Totaux. .	15	281482	4	49857	7	10799
Récapitulation.						
Villes	»	»	»	»	»	»
Arrondissements .	15	281482	4	49857	7	10799
Totaux gén. .	15	281482	4	498[illegible]7	14	10799

PONTS construits ou réparés.		DISTRIBUTIONS d'eau et fontaines.		ÉTABLISSEMENT de nouveaux cimetières et travaux d'amélioration à des cimetières existants.		Constructions diverses.		TOTAL des DÉPENSES.
Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	Nombre.	Montant.	
»	»	»	»	»	»	1	784	784
»	»	»	»	1	8237	»	»	8237
»	»	»	»	»	»	1	11520	11520
»	»	»	»	1	8878	1	5112	13990
»	»	»	»	»	»	1	4006	4006
»	»	»	»	2	17115	4	21422	38537
2	18968	5	10545	1	4953	5	13533	72570
»	»	2	2192	»	»	1	601	227806
2	39495	10	31879	5	8159	6	21364	224806
3	8525	5	37445	3	12908	16	40746	160933
1	2000	9	12443	2	3201	6	9450	31621
8	68988	31	94504	11	29221	34	85694	717736
»	»	»	»	2	17115	4	21428	38537
8	68988	31	94504	11	29221	34	85694	717736
8	68988	31	94504	13	46336	38	107122	756273

§ 11. Le tableau ci-après indique le montant des subsides accordés par l'Etat et par la province, à raison des diverses constructions et réparations de bâtiments des communes.

Subsides alloués en 1867 *pour les constructions communales et travaux d'hygiène, non compris les chemins vicinaux.*

VILLES et arrondissements.	SOMMES ALLOUÉS par l'État. Nombre.	Montant.	par la province. Nombre.	Montant.	Total. Nombre.	Montant.
Villes.						
Arlon	1	4600	1	2300	2	6900
Bastogne. . . .	»	»	»	»	»	»
Marche.	»	»	»	»	»	»
Neufchâteau. . .	»	»	»	»	»	»
Virton.	»	»	»	»	»	»
Totaux.	1	4600	1	2300	2	6900
Arrondissements.						
Arlon	6	10110	6	5740	12	15850
Bastogne. . . .	18	92426	18	63624	36	156050
Marche.	14	25407	14	18566	28	43973
Neufchâteau. . .	19	37000	19	15450	38	52450
Virton.	6	4816	6	24[illegible]2	12	7258
Totaux.	63	169759	63	105822	126	275581
Récapitulation.						
Villes	1	4600	1	2300	2	6900
Arrondissements .	63	169759	63	105822	126	275581
Totaux gén.	64	174359	64	108122	128	283481

SECTION VIII.

CONTENTIEUX.

Les autorisations accordées aux communes pour soutenir leurs droits devant les tribunaux, ont été au nombre de dix-huit : sept pour se défendre, et onze pour introduire des actions.

Les communes autorisées sont : Mabompré, Ethe, Dohan, Habay-la-Vieille, Virton, Torrières, Florenville, Bertogne, Heinsch, Durbuy, Bertrix, Suxy, Tœrnich, Rendeux, Nassogne, Beffe, Rulles et Lamorteau.

TITRE V.

Institutions de bienfaisance.

SECTION Ire.

BUREAUX DE BIENFAISANCE.

§ 1er. *Administration.*

Conformément au décret du 7 germinal an XIII, le cinquième des membres des bureaux de bienfaisance a été renouvelé, suivant les prescriptions de l'article 84 n° 2 de la loi communale.

§ 2. *Biens meubles et immeubles.*

Les capitaux remboursés, ceux réappliqués, les arrérages et le produit des baux annuels ont été régulièrement portés aux comptes des bureaux de bienfaisance.

§ 3. *Legs et donations.*

Ci-après le tableau des dons et legs autorisés en faveur des bureaux de bienfaisance.

DATES des AUTORISATIONS.	NOMS des ÉTABLISSEMENTS.	NATURE DE LA DONATION OU DU LEGS.	IMMEUBLES.	CAPITAUX.
		Autorisation royale.		
10 juin 1867.	Arlon, hospices civils.	Pour l'entretien des vieillards pauvres d'Arlon.	»	15711 20
		Autorisation par la Députation permanente.		
24 juillet.	Neufchâteau.	Sans charge.	»	300 00
27 août.	Laroche, hospice Jamotte.	id.	»	200 00
18 décembre.	Arlon, hospices civils.	Les droits dans une maison à Arlon, évalués à 2200 francs à charge de fonder à perpétuité, dans l'église St-Donat, à Arlon, trois messes hautes.	»	» »

§ 4. *Acquisitions, aliénations, échanges.*

Acquisitions. — Néant.

Aliénations.

NOMS des ÉTABLISSEMENTS.	DATES des AUTORISATIONS.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. NATURE	SUPERFICIE.	VALEUR
	1867.		h. a. c.	fr. c.
Bomal.	1er mai.	Jardin et terre	07 30	664 20
id.	id.	id.	13 40	1000 00
id.	24 juillet.	Terre lab.	» 99	107 30

Échanges.

Bouillon (hospice).	4 décembre.	Pré.	90 40	1631 52
		contre :		
		Terre lab.	2 59 20	3006 72

Relevé des capitaux remboursés et des remplois autorisés.
Année 1867.

VILLES ET ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE.	MONTANT.
Villes.		
Arlon.	3	27600 00
Bastogne.	»	»
Marche.	»	»
Neufchâteau.	»	»
Virton.	1	1000 00
Totaux. .	4	28600 00
Arrondissements.		
Arlon.	1	100 00
Bastogne.	1	2100 00
Marche.	4	1588 29
Neufchâteau.	4	1750 00
Virton.	2	2200 00
Totaux. .	12	7738 29
Récapitulation.		
Villes	4	28600 00
Arrondissements	12	7738 29
Totaux généraux.	16	36338 29

§ 6 *Comptabilité.*

Les comptes de tous les bureaux de bienfaisance qui possèdent des revenus pour l'exercice 1866, ont été dûment approuvés en 1867, conformément aux dispositions de l'art. 79 de la loi communale.

Relevé des comptes des bureaux de bienfaisance pour l'exercice 1866, *approuvés en* 1867.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT.	DÉFICIT.
VILLES.					
Arlon	1	8483	6959	1524	»
Bastogne . . .	1	9982	7316	2666	»
Marche	1	6806	4686	2120	»
Neufchâteau . .	1	3215	2561	654	»
Virton	1	14026	10420	3606	»
Totaux . .	5	42512	31942	10590	»
ARRONDISSEMENTS.					
Arlon	5	1163	747	416	»
Bastogne . . .	12	22931	6129	16802	»
Marche	36	24292	13988	10304	»
Neufchâteau . .	31	28107	21034	7073	»
Virton	21	23067	14722	8345	»
Totaux. .	105	99560	56620	42940	»
Totaux gén.	110	142072	88562	53510	»

(1) A Bastogne, tous les revenus et tous les secours sont sous la direction de l'hospice, dont il sera parlé ci-après.

Relevé des budgets pour 1897, arrêtés par la Députation permanente.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	Nombre.	Recettes.	Dépenses	Excédant
VILLES.				
Arlon	1	5752	5752	»
Bastogne . . .	1	10992	10560	432
Marche	1	5070	5070	»
Neufchâteau . .	1	2301	1609	692
Virton	1	13000	12294	706
Totaux .	5	37115	35285	1830
ARRONDISSEMENTS.				
Arlon	5	1249	1150	99
Bastogne . . .	12	25467	24839	628
Marche	36	20660	19832	828
Neufchâteau . .	31	35206	34649	557
Virton	21	21442	20807	635
Totaux .	105	104024	101277	2747
Totaux gén.	110	141139	136562	4577

§ 7. *Contentieux.*

NÉANT.

SECTION II.

HOSPICES ET HOPITAUX.

Les villes d'Arlon, de Bastogne, de Bouillon, de Laroche et de Virton seules possèdent des hospices destinés uniquement à secourir les indigents domiciliés.

La comptabilité de ces établissements pour 1866, approuvée en 1867, donne les résultats ci-après :

HOSPICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT des recettes.
D'Arlon.	40227	36413	3814
De Bastogne (*)	»	»	»
De Bouillon.	11686	11660	26
De Laroche.	76813	3593	73220
De Virton.	7239	6854	385
Totaux.	135965	58520	77445

(*) La comptabilité de l'hospice et celle du bureau de bienfaisance sont réunies. Voir page 126.

Les budgets des mêmes établissements pour 1867, ont été arrêtés comme suit :

HOSPICES.	RECETTES.	DÉPENSES.	EXCÉDANT des recettes.
Arlon.	34813	33928	885
Bastogne (*).	»	»	»
Bouillon.	12282	12282	»
Laroche.	76702	75273	1429
Virton.	6480	6361	119
Totaux.	130277	127844	2433

(*) Comptabilité réunie à celle du bureau de bienfaisance.

SECTION III.

Statistique de l'indigence, des sourds-muets et des aveugles.

Les tableaux ci-après, au nombre de sept, donnent la statistique des indigents, des sourds-muets, des aveugles et des secours accordés dans des établissements de bienfaisance autres que le domicile de secours.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE de ménages	NOMBRE absolu des indigents	D'APRÈS LE SEXE. Hommes	D'APRÈS LE SEXE. Femmes.
Villes.				
Arlon	42	140	62	78
Bastogne	86	284	147	137
Marche	128	400	192	208
Neufchâteau	27	94	43	51
Virton.	98	169	72	97
Totaux. .	381	1087	516	571
Arrondissements.				
Arlon	788	1642	834	808
Bastogne	553	1779	759	1020
Marche	996	2547	1184	1363
Neufchâteau	396	1061	499	562
Virton	1070	3200	1654	1546
Totaux .	3803	10229	4930	5299
Récapitulation.				
Villes	381	1087	516	571
Arrondissements . .	3803	10229	4930	5299
Totaux genéraux .	4184	11316	5446	5870

CLASSIFICATION							
PAR CATÉGORIE D'AGE.					PAR CLASSE DE SECOURS.		
Au-dessous de 6 ans.	De 6 à 12 ans.	De 12 à 60 ans.	De 60 à 50 ans.	Au-dessus de 70 ans.	Secourus pour la totalité des besoins.	Secourus pour la moitié et au-dessous.	Secourus pour moins de la moitié.
30	20	58	18	14	30	»	110
45	62	133	29	15	6	27	251
68	82	216	24	10	»	»	400
22	22	36	3	11	3	»	91
27	35	77	20	10	5	23	141
192	221	520	94	60	44	50	993
679	447	118	266	132	798	510	334
289	477	600	254	159	208	335	1236
475	681	829	394	168	420	780	1347
135	162	522	91	151	47	66	948
1339	820	311	470	260	1624	940	636
2917	2587	2380	1475	870	3097	2631	4501
192	221	520	94	60	44	50	993
2917	2587	2380	1475	870	3097	2631	4501
3109	2808	2900	1569	930	3141	2681	5494

VILLES et arrondissements.	CAUSES PRINCIPALES DE L'INDIGENCE INDIGENTS DES					
	Le grand âge.		Les infirmités.		Les malheurs particuliers.	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Villes.						
Arlon.	13	19	7	13	5	15
Bastogne. . . .	15	22	8	11	17	18
Marche	15	18	1	2	»	»
Neufchâteau. . .	4	6	5	8	9	11
Virton.	12	11	14	16	10	9
Totaux.	59	76	35	50	41	53
Arrondissements.						
Arlon.	57	58	66	69	94	99
Bastogne. . . .	77	82	114	177	167	204
Marche	144	154	111	125	206	246
Neufchâteau. . .	201	250	75	57	30	31
Virton.	114	103	116	122	212	185
Totaux.	593	647	482	550	709	765
Récapitulation.						
Villes.	59	76	35	50	41	53
Arrondissements.	593	647	482	550	709	765
Totaux gén.	652	723	517	600	750	818

APPLIQUÉES NUMÉRIQUEMENT AUX DEUX SEXES.						TOTAL PAR SEXE.	
Le grand nombre d'enfants.		Le défaut de travail.		L'inconduite.			
Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
21	16	»	»	16	15	62	78
40	36	43	40	24	10	147	137
26	»	150	188	»	»	192	208
16	18	»	»	9	10	43	51
36	61	»	»	»	»	72	97
139	129	193	228	49	35	516	571
282	276	253	234	82	72	834	808
152	204	172	252	77	101	759	1020
511	591	205	239	7	8	1184	1363
155	187	19	16	19	21	499	562
398	355	677	137	137	132	1654	1546
1498	1613	1326	1390	322	334	4930	5299
139	129	193	228	49	35	516	571
1498	1613	1326	1390	322	334	4930	5299
1637	1742	1519	1618	371	369	5446	5870

États des indigents sous les rapports des

VILLES et arrondissements.	NOMBRE D'INDIVIDUS APPARTENANT PAR EUX-MÊME						
	Journaliers.	Fileurs.	Tisserands.	Dentellières.	Tailleurs.	Couvreurs.	Cordonniers.
Villes.							
Arlon.	70	2	»	»	»	»	4
Bastogne. . . .	134	3	»	»	11	»	10
Marche.	169	»	»	186	4	»	3
Neufchâteau. . .	58	»	7	»	»	»	5
Virton.	46	6	»	»	»	»	2
Totaux.	477	11	7	186	15	»	26
Arrondissements.							
Arlon.	932	13	20	»	24	»	20
Bastogne. . . .	797	32	42	»	38	36	32
Marche.	1065	29	28	158	10	12	14
Neufchâteau. . .	487	3	4	»	1	»	2
Virton.	1837	102	65	»	36	»	51
Totaux.	5118	179	159	158	109	48	119
Récapitulation.							
Villes.	477	11	7	186	15	»	26
Arrondissements.	5118	179	159	158	109	48	119
Totaux gén.	5595	190	166	344	124	48	145

métiers ou professions qu'ils exercent.

OU PAR LEURS PARENTS, AUX MÉTIERS OU PROFESSIONS DE

Fileurs, épluchcurs ou tordeurs de laine.	Ouvriers, manouvriers et maçons.	Ramasseurs de fumier.	Blanchisseuses et repasseuses.	Cultivateurs.	Charpentiers et menuisiers.	Couturières, tricoteuses et brodeuses.	Différents métiers.	Enfants, vieillards et infirmes.	TOTAL.
»	»	»	»	»	»	2	16	46	140
13	9	»	20	»	6	27	»	51	284
»	»	»	»	»	3	»	»	33	400
»	1	»	»	»	»	3	15	5	94
»	6	»	18	2	1	28	51	9	169
13	16	»	38	2	10	60	82	144	1087
15	40	11	27	139	42	29	119	211	1642
11	51	»	15	434	28	10	94	159	1779
6	21	7	5	582	13	33	132	432	2547
»	5	3	2	»	9	8	22	515	1061
29	157	13	60	104	95	80	185	386	3200
61	274	34	109	1259	187	160	552	1703	10229
13	16	»	38	2	10	60	82	144	1087
61	274	34	109	1259	187	160	552	1703	10229
74	290	34	147	1261	197	220	634	1847	11316

Distribution de secours.

Tableau des secours distribués, d'après le compte du fonds des dépenses communales de 1867, pour les indigents, mendiants, etc., placés dans les établissements de bienfaisance.

	Nombre de communes.	Nombre d'indigents.	SOMMES payées.
Villes chefs-lieux . . .	5	41	5060 09
Arrondissement d'Arlon.	14	20	2538 63
de Bastogne . . .	19	63	5985 41
de Marche. . . .	34	66	9306 41
de Neufchâteau . .	23	49	6470 35
de Virton	25	34	5495 76
Totaux.	120	273	34856 65

Aliénés en 1867.

	NOMBRE			ÉTAT-CIVIL.		
	Hommes.	Femmes.	Total.	Célibataires.	Mariés.	Veufs.
Villes chefs-lieux.	5	3	8	8	»	»
Arrond. d'Arlon.	3	»	3	3	»	»
de Bastogne.	2	»	2	1	1	»
de Marche.	14	8	22	22	»	»
de Neufchâteau.	15	12	27	21	6	»
de Virton.	15	10	25	19	6	»
Totaux.	54	33	87	74	13	»

Aveugles et sourd

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	SOURDS-MUETS.			AVEUGLES.		
	Masculin.	Féminin.	Total.	Masculin.	Féminin.	Total.
Villes.						
Arlon.	2	2	4	5	»	5
Bastogne. . . .	»	»	»	»	»	»
Marche	»	»	»	3	1	4
Neufchâteau. . .	»	»	»	»	»	»
Virton	»	»	»	»	»	»
Totaux .	2	2	4	8	1	9
Arrondissements.						
Arlon.	9	4	13	1	4	5
Bastogne. . . .	3	2	5	4	2	6
Marche	8	14	22	9	2	11
Neufchâteau. . .	14	12	26	32	6	38
Virton	17	6	23	4	5	9
Totaux .	51	38	89	50	19	69
Récapitulation.						
Villes.	2	2	4	8	1	9
Arrondissements .	51	38	89	50	19	69
Totaux gén.	53	40	93	58	20	78

uets en 1867.

;és de moins de 21 ans et susceptibles de recevoir l'instruction.				Agés de moins de 21 ans et recevant l'instruction dans des institutions ou chez leurs parents selon leur état.				Abandonnés à leur infirmité et ne recevant aucune instruction.			
RDS MUETS		AVEUGLES.		SOURDS MUETS		AVEUGLES.		SOURDS MUETS		AVEUGLES.	
Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons	Filles.	Garçons.	Filles.	Garçons.	Filles.
»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	5	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	8	1
3	2	»	1	»	»	»	»	6	2	1	3
»	1	»	»	3	»	»	»	»	1	4	2
»	3	»	»	1	1	»	»	7	10	9	2
7	4	2	1	»	»	»	»	7	8	30	5
7	2	1	2	2	»	»	»	8	4	3	3
.7	12	3	4	6	1	»	»	28	25	47	15
»	»	»	»	»	»	»	»	2	2	8	1
.7	12	3	4	6	1	»	»	28	25	47	15
.7	12	3	4	6	1	»	»	30	27	55	16

Le nombre absolu des indigents relativement à la population totale, est de 5,60 p. c.; en 1864, il a été de 5,59 p. c., en 1865 de 5,28 p. c. et en 1866 de 5,64 p. c.

Pour les cinq villes chefs-lieux, ce nombre est de 7,71 p. c.; en 1864 de 6,66 p. c., en 1865 de 5,76 et en 1866 de 5,76 p. c.

Les causes d'indigence relativement à la population donnent les proportions suivantes :

	1864	1865	1866	1867
Grand âge,	0,51	0,55	0,53	0,68
Infirmités,	0,55	0,58	0,51	0,55
Malheurs particuliers,	0,77	0,72	0,80	0,78
Grand nombre d'enfants,	2,45	1,58	2,55	1,67
Défaut de travail,	0,71	1,49	0,62	1,55
Inconduite,	0,60	0,36	0,63	0,37
	6,59°/₀	5,28°/₀	5,64°/₀	5,60°/₀

Indépendamment des indigents secourus à domicile, les communes ont eu à supporter des frais d'entretien en dehors de la résidence, dans les établissements de bienfaisance, pour une dépense de 34,856 francs 65 c., occasionnée par 273 individus secourus.

Selon les renseignements fournis, la province compte 87 aliénés, 93 sourds-muets et 78 aveugles.

SECTION II.

SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS.

Par les arrêtés royaux du 28 novembre 1863 et du 29 octobre 1866, des sociétés de secours mutuels, sous le titre des artisans, ont été reconnues, l'une à Virton et l'autre à Arlon.

La gestion financière, pour 1867, s'établit comme suit :

Virton, 112 membres qui ont fourni une recette de.	fr.	666 00
Une dépense de.		366 00
Excédant des recettes.		300 00
Solde du compte précédent.		520 75
Actif au 31 décembre 1867.		820 75
Arlon, 230 membres qui ont donné une recette de.	fr.	2148 06
Une dépense de.		653 15
Excédant des recettes.		1494 91
Solde du compte précédent.		648 00
Actif au 31 décembre 1867.		2142 91

Digitized by Google

TITRE VI.

Culte.

§ 1er *Culte catholique. — Circonscription.*

Par deux arrêtés royaux du 15 avril 1867, les églises de Biourges et de Journal ont été érigées en chapellenies.

PERSONNEL DU CULTE.

1° *Clergé en* 1867.

Curés de 1re classe	10
Curés de 2e classe	14
Desservants	299
Vicaires	23
Chapelains	31
Administrateurs provisoires et coadjuteurs	70
Total	447

2° *Traitements.*

Curés de 1re classe	14332 36
Curés de 2e classe	20120 00
Desservants	294997 97
Vicaires	12341 67
Chapelains	15166 65
Administrateurs provisoires et coadjuteurs	25647 91
Total	382606 56

Secours à des ecclésiastiques et à des religieuses.

A 19 ecclésiastiques	2800
A 2 religieuses	600
Total.	3400

Fabriques d'églises.

Les comptes des fabriques d'église ont été régulièrement déposés, conformément aux prescriptions de l'art. 89 du décret du 30 décembre 1809.

§ 2. *Biens meubles et immeubles.*

Les divers tableaux qui suivent indiquent les aliénations, les acquisitions, les échanges, les legs, les donations et les remplois des capitaux autorisés en faveur des églises, pendant l'année 1867.

Aliénations.

NOMS des ÉTABLISSEMENTS.	DATES des AUTORISATIONS.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES. Nature.	Supercie.	Prix.
	1867.		h. a. c.	fr. c.
Libin.	12 février.	Terre labourab.	2 70 60	1916 80
Dohan.	27 mars.	Pré.	51 10	400 00
Ochamps.	8 mai.	Pré.	42 40	600 00
Limes.	21 id.	Pré et jardin.	05 89	576 95
Longchamps.	id.	Terre labourab.	39 10	657 00
Longwilly.	29 id.	Pré et terre lab.	07 49	187 24
Bastogne.	19 juin.	Pré.	10 53	300 00
Rochehaut.	id.	Pré.	» 85	51 00
Melreux.	24 juillet.	Jardin.	14 50	253 00
Rendeux-bas.	4 sept.	Pré.	01 43	357 40
Compogne.	21 octobre.	Pâture sart.	14 93 90	3030 00

Acquisitions.

Hautfays.	4 sept.	Pré (le quart).	32 70	225 00

Échanges.

Tintange.	27 mars.	Diverses.	2 72 30	3260 00
		contre :		
		id.	2 47 30	3470 00

Dons et legs. — Année 1867.

Digitized by Google

DATES DES AUTORISATIONS.	NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	DESTINATION DE LA DONATION OU DU LEGS.	IMMEUBLES. h. a. c.	CAPITAUX.
9 janvier 1867.	Izel.	Services religieux.		400 00
id.	Schockville.	id.		180 00
16 id.	Aubange.	id.		300 00
id.	Barnich.	id.		800 00
id.	Arlon (Saint-Donat.)	id.		430 00
23 id.	Attert.	id.		200 00
30 id.	Werpin.	id.		300 00
7 février.	Mussy-la-Ville.	id.		120 00
6 mars.	Taverneux.	id.		150 00
id.	Parette.	id.		125 00
id.	Ortho.	id.		600 00
id.	id.	id.		1000 00
id.	Léglise.	id.		300 00
13 id.	Tontelange.	id.		162 50
id.	Villancourt.	id.		150 00
id.	id.	id.		360 00
20 id.	Lesterny.	id.		200 00
id.	Tintigny.	id.		325 00
id.	Habergy.	Sans charge.		50 00

id.	Izier.	id.		300 00
id.	Tintigny.	id.		162 50
id.	id.	id.		162 50
id.	id.	id.		325 00
3 avril.	Meix-devant-Virton.	id.		400 00
id.	id.	id.		600 00
id.	Athus.	id.		835 00
id.	Rulles.	id.		325 00
id.	id.	id.		325 00
id.	Bonnert.	id.		200 00
24 id.	Etalle.	id.		650 00
id.	Frassem, par la fabriq. Saint-Martin à Arlon.	id.		300 00
id.	Ochamps.	id.	28 00	val. 240 00
id.	Etalle.	id.		987 50
id.	id.	id.		1052 00
id.	Ethe.	id.		162 50
29 mai.	Aix sur-cloie.	id.		405 00
id.	Recogne, par la fabriq. de Neuvillers.	id.		200 00
id.	Hives.	id.		850 00
12 juin.	Smuid.	id.	1 50 90	val 1740 00
id.	Champlon.	id.		210 00
id.	Ourthe.	id.		60 00
id.	Bastogne.	id.		3000 00
19 id.	Neuville, par la fabriq. de Vielsalm.	id.		125 00
				712 00
26 id.	Châtillon.	id.		300 00

DATES DES AUTORISATIONS.	NOMS DES ÉTABLISSEMENTS.	DESTINATION DE LA DONATION OU DU LEGS.	IMMEUBLES.	CAPITAUX.
26 juin.	Nobressart.	Services religieux.		300 00
id.	Viville, par la fabrique Saint-Martin à Arlon.	id.		400 00
9 juillet.	Latour.	id.		60 00
id.	Salmchâteau.	id.		240 00
id.	Rosière.	id.		1135 75
24 id.	Erneuville	id.		210 00
id.	Orgeo.	id.		150 00
21 août.	Assenois (Hompré).	id.	1 97 20	val 1685 70
id.	Athus.	id.		700 00
4 septembre.	Limerlé.	A l'achat d'un drap mortuaire.		40 00
		Services religieux.	20 30	val. 250 00
25 id.	Ruette.	id.		180 00
id.	Mierchamps, par la fabrique de Vecmont.	id.		350 00
id.	Sélange.	id.	57 60	val 1500 00
10 octobre.	Laroche.	id.		325 00
id.	Villers-la-loue.	id.		1500 00
6 novembre.	Saint-Donat à Arlon.	id.		rente 40 00

13 id.	Wibrin.	id.	120 00
4 décembre.	Neufchâteau.	id.	330 00
id.	Chiny.	id.	300 00
id.	Aubange.	A l'achat d'une cloche.	1000 00
18 id.	Léglise.	Services religieux.	1000 00
id.	Strainchamps.	id.	300 00
id.	Jamoigne.	id.	1200 00
24 id.	Aubange.	id.	600 00
id.	Virton.	id.	4000 00
id.	Aubange.	id.	150 00
31 id.	Sterpenich.	id.	150 00
id.	Tœrnich.	id.	400 00
id.	Attert, pour la chapelle de Grendel.	id.	300 00

Relevé des capitaux remboursés et des remplois autorisés.
Année 1867.

VILLES ET ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE.	MONTANT.
Villes.		
Arlon.	2	3500 00
Bastogne.	»	»
Marche.	»	»
Neufchâteau.	1	3000 00
Virton.	1	500 00
Totaux. .	4	7000 00
Arrondissements.		
Arlon.	16	12850 00
Bastogne.	1	700 00
Marche.	9	9357 93
Neufchâteau.	6	5900 00
Virton.	8	6075 00
Totaux. .	40	34882 93
Récapitulation.		
Villes	4	7000 93
Arrondissements	40	34882 93
Totaux généraux.	44	41882 93

Digitized by Google

§ 3. *Culte israélite.*

Un officiant du culte israélite est établi à Arlon, au traitement de 660 francs.

§ 4. *Contentieux des fabriques d'églises.*

Six autorisations à l'effet de soutenir les droits devant les tribunaux ont été accordées. Ces autorisations concernent les églises de Fauvillers, Latour, Grandhan, Petithan, Jupille et Meix-devant-Virton.

TITRE VII.

Hygiène publique.

COMMISSION MÉDICALE PROVINCIALE.

Le mandat des membres de la commission a été continué; aucune mutation dans le personnel pendant l'année 1867.

Le comité central s'est réuni aussi souvent que le service administratif l'a exigé.

Le rapport circonstancié de la commission médicale est publié ci-après aux annexes, page 121.

TRAVAUX HYGIÉNIQUES.

Relevé des travaux d'assainissement et d'hygiène exécutés sous la surveillance des commissaires-voyers pendant l'année 1867.

DÉSIGNATION des cantons et des communes.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS.		MONTANT de la dépense.	*Observations.*
Canton voyer d'Arlon.				
Arlon ville.	Construction de 1234m65 de pavage neuf sur forme de sable	fr. 5315 67		
	Construction de 2411 mètres carrés de pavage relevé et repiquage des vieux postes pour les impasses, ruelles, filets d'eau, etc	3301,93	8900 00	
	1024 mètres cubes de pierre de taille pour coulant dans une ruelle.	102 40		
	20 mètres cubes de maçonnerie pour murs de soutenement.	180 00		
Martelange.	Construction d'un nouveau cimetière en dehors du village et établissement d'une fontaine couverte et d'un puits avec pompe.		8384 00	

Tontelange.	Etablissement d'un nouveau cimetière en dehors du village.	3337 00
	Total du canton-voyer d'Arlon.	20621 00
Canton voyer de Messancy.		
Aubange.	Construction d'une fontaine à Athus.	3965 38
Halanzy.	Empierrement de l'intérieur de Battincourt et établissement de plusieurs aqueducs.	4529 49
Hondelange.	Construction dans l'intérieur de Hondelange de chaussée d'empierrement avec filets d'eau pavés, d'une fontaine et de plusieurs aqueducs.	2402 81
Messancy.	Etablissement dans l'intérieur de Messancy de chaussée d'empierrement avec filets d'eau pavés et aqueducs.	3889 54
	Total du canton-voyer de Messancy.	14787 22
Canton voyer d'Etalle.		
Bellefontaine.	Construction d'un cimetière dans la section de Lahage.	2750 84
Châtillon.	Travaux d'agrandissement du cimetière.	2400 00
Etalle.	Construction dans les sections de Sivry et Lenclos d'aqueducs, d'égouts et d'empierrement, travaux de nivellement et construction d'un mur de soutènement.	3423 26

DÉSIGNATION des cantons et des communes.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS.	MONTANT de la dépense.	*Observations.*
Habay-la-Neuve.	Construction près du Châtelet d'un chemin empierré avec deux ponts sur la Rulle, établissement de pierres d'aqueducs, trottoirs.	11105 85	
Habay-la-Vieille.	Empierrement avec filets d'eau pavés dans l'intérieur de ce village.	597 00	
Rossignol.	Etablissement d'une prise d'eau avec conduite, construction de deux lavoirs, d'aqueducs et d'égoûts voûtés.	22000 00	
Rulles.	Construction d'un nouveau cimetière à Marbehan et agrandissement de celui de Houdemont.	4131 19	
Tintigny.	Reconstruction d'une partie du mur du cimetière, construction de deux fontaines.	2000 00	
	Total du canton-voyer d'Etalle.	48608 14	
Canton voyer de Virton.			
Bleid.	Construction d'un égoût dans l'intérieur du village.	127 00	

Dampicourt.	Pont avec égoût dans l'intérieur de Couvreux, pompe à Montquintin.	2325 00
Lamorteau.	Reconstruction partielle de la fontaine à Harnoncourt.	580 00
Mussy-la-Ville.	Construction de chaussée d'empierrement avec filets d'eau pavés.	165 00
Ruette.	Etablissement dans l'intérieur de Grandcourt de chaussée avec filets d'eau pavés	188 00
St-Léger	Empierrement de deux ruelles dans l'intérieur du village.	1783 00
St-Mard.	Empierrement de deux rues avec filets d'eau.	462 00
Torgny.	Construction de filets d'eau pavés.	182 00
Virton.	Travaux d'empierrement et de pavage dans différentes rues.	4425 00
	Total du canton-voyer de Virton.	10237 00
Canton voyer de Florenville.		
Les Bulles.	Construction de filets d'eau pavés.	400 00
Chiny.	Etablissement de lavoirs et nivellement de la place.	1200 00
Florenville.	Construction d'un cimetière, établissement de filets d'eau pavés, nivellement et empierrement de la place, élargissement des rues, ruelles, etc.	11500 00
Izel.	Etablissement d'égoûts et de filets d'eau pavés.	650 00

DÉSIGNATION des cantons et des communes.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS.	MONTANT de la dépense.	*Observations.*
Villers-d'-Orval.	Amélioration des voies de communication à l'intérieur du village, établissement de canaux d'égoûts, de filets d'eau pavés et murs de soutènement.	6000 00	Ces travaux ne seront achevés qu'en 1868 et la moitié de la dépense affectée sur le même exercice.
	Total du canton-voyer de Florenville	19750 00	
Canton voyer de Bastogne.			
Tillet.	Etablissement d'une distribution d'eau à Tillet.	8900 00	
id. section de Magerotte.	Empierrement de l'intérieur de ce village, établissement d'une fontaine avec lavoir.	990 50	
Villers-la-b.-eau.	Etablissement à Lutremange de deux fontaines avec lavoirs et abreuvoirs.	1490 00	
Wardin.	Empierrement de l'intérieur de Benonchamp et construction d'aqueducs.	950 40	
	Total du canton-voyer de Bastogne.	12330 90	

Canton voyer de Houffalize.		
Mabompré.	Etablissement de trois fontaines avec conduits et réservoirs d'eau.	2429 00
Les Tailles.	id. id. id.	1811 00
Vielsalm.	Empierrement avec filets d'eau pavés dans l'intérieur de Vielsalm et de Neuville.	943 00
Wibrin.	Etablissement d'une fontaine avec abreuvoir dans chacune des sections d'Ollomont, Mormont, Achouffe, Nadrin, et empierrement dans cette dernière localité.	2858 00
	Total du canton-voyer de Houffalize.	8041 00
Canton voyer de Neufchâteau.		
Assenois.	Construction dans les différentes sections de cette commune, Habaru, Les Fossés, Naleumont et Nivelet, de 1794 mètres courants de chaussées d'empierrement de deux ponts chacun à deux arches de deux mètres d'ouverture chacune et de plusieurs gargouilles, travaux de nivellement, etc.	8667 00
Hamipré.	Construction de 1240 mètres courants d'empierrement dans l'intérieur de Marbaix et Namoussart.	730 00
Juseret.	Etablissement d'un lavoir avec abreuvoir.	400 00

DÉSIGNATION des cantons et des communes.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS.	MONTANT de la dépense.	*Observations.*
Orgeo.	Empierrement avec aqueducs et filets d'eau pavés à Orgeo et à Rossart.	3554 00	
Recogne.	Construction d'un pontceau pour l'écoulement des eaux et pavage à l'entour de la fontaine.	3250 00	
Sainte-Marie.	Etablissement de fontaine avec lavoir et abreuvoir à Ourt et à Renaumont et 608 mètres courants d'empierrement dans les différentes sections.	6012 00	
St-Médard.	Travaux d'empierrement et de nivellement dans l'intérieur de Gribomont.	1600 00	
Saint-Pierre.	Travaux d'empierrement et de nivellement dans toutes les sections de la commune avec construction d'un pontceau et de trois gargouilles.	1460 00	
Straimont.	Construction à Menugoutte d'un pontceau à deux arches et de 60 mètres courants d'empierrement et à Straimont de 310 mètres courants de chaussée et d'une gargouille.	2360 00	

Tournay.	Empierrement de l'intérieur de Grandvoir et de Petitvoir et construction de cinq aqueducs.	3888 00	
	Total du canton-voyer de Neufchâteau.	31921 00	
Canton voyer de Saint-Hubert.			
Arville.	Distribution d'eau.	15200 00	
Bras.	Etablissement de lavoirs, distribution d'eau, élargissement des rues.	20000 00	Une partie de ces travaux est achevée et une autre partie en voie d'exécution.
Hatrival.	Construction de filets d'eau pavés.	2840 00	
Libin-Smuid.	Distribu.ion d'eau.	38360 00	Ces travaux ne seront achevés qu'en 1868.
Remagne.	Construction de lavoirs et d'égoûts.	3920 00	id. id.
Villance-Maissin.	Distribution d'eau.	7800 00	Même observation.
	Total du canton-voyer de St-Hubert.	88120 00	
Canton voyer de Wellin.			
Chanly.	Construction d'un puits, empierrement et filets d'eau pavés.	1033 00	
Lomprez.	Construction d'un lavoir public à Lomprez, de deux puits à Barzin et agrandissement du cimetière.	3160 00	

DÉSIGNATION des cantons et des communes.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS.	MONTANT de la dépense.	*Observations.*
Porcheresse.	Agrandissement du cimetière.	3320 00	
Redu.	Construction de fontaines à Sèchery, de lavoirs, d'abreuvoirs et de filets d'eau pavés à Redu.	6000 00	
Tellin.	Construction de fontaines avec lavoirs et abreuvoirs.	7000 00	
Wellin.	Recherches d'eau potable.	2500 00	
	Total du canton-voyer de Wellin.	23013 00	
Canton voyer de Paliseul.			
Anloy.	Construction de fontaines, d'abreuvoirs avec lavoirs. Empierrement avec filets d'eau pavés dans l'intérieur d'Anloy.	9151 00	
Bertrix.	Construction d'un cimetière à Bertrix (adjugé pour 11370 fr.)	»	Pour mémoire, ces travaux adjugés en novembre 1867, ne seront exécutés qu'en 1868.
Fays-les-Veneurs.	Construction d'un nouveau cimetière.	6500 00	
Herbeumont.	Nivellement de la place et construction de rigoles.	2218 00	

Jehonville.	Construction dans la section de Sart de chaussée d'empierrement et de filets d'eau pavés.	1536 00	
Framont.	Construction dans l'intérieur du village de chaussée d'empierrement avec aqueducs et filets d'eau pavés.	5268 00	
Paliseul.	Construction de fontaines, d'abreuvoirs et lavoirs à Carlsbourg, Merny et Paliseul; de puits avec pompes dans cette dernière localité, ainsi que l'établissement d'empierrement avec filets d'eau pavés.	12000 00	Ces travaux sont en grande partie en voie d'exécution et seront continués en 1868.
	Total du canton-voyer de Paliseul.	36673 00	
Canton voyer de Bouillon.			
Noirefontaine.	Etablissement de lavoirs et d'abreuvoirs dans les deux sections de la commune.	11000 00	Les ouvrages ne seront terminés qu'en 1868.
Rochehaut.	Distribution d'eau et abreuvoirs à Rochehaut.	6500 00	id. id.
Pussemange.	Construction d'un cimetière.	2800 00	
Vivy.	Etablissement de lavoirs et abreuvoirs à Vivy et à Mogimont. Empierrement de l'intérieur de Mogimont.	13580 00	Le tout ne sera entièrement achevé qu'en 1868.
	Total du canton-voyer de Bouillon.	33880 00	

DÉSIGNATION des cantons et des communes.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX EXÉCUTÉS.	MONTANT de la dépense.	Observations.
Canton voyer de Marche.			
Harzin.	Etablissement d'une distribution d'eau et construction d'un cimetière à Charneux	13630 00	
Humain.	Etablissement de trois puits.	925 00	
Waha.	id. de deux puits à Hollogne.	1011 00	
Aye.	id. id.	2900 00	
Marche.	Construction dans l'intérieur de la ville de chaussée d'empierrement avec filets d'eau pavés, murs de soutènement, canaux, découlement.	15520 00	
Nassogne.	Travaux extraordinaires effectués à la distribution d'eau.	2000 00	
Canton voyer de Laroche.	Total du canton-voyer de Marche.	35986 00	
Dochamps.	Etablissement de distribution d'eau à Dochamps et à Freyneux, empierrement avec filets d'eau pavés dans l'intérieur de Dochamps, puits et lavoir couvert.	20860 00	

Laroche.	Pavages effectués dans quelques rues de Laroche, construction d'aqueducs et de puisards.	5260 00	
Ortho.	Construction d'une fontaine publique avec lavoir et abreuvoir, empierrement d'une partie de la traverse de Hubermont.	1343 00	Ces travaux ne seront achevés qu'en 1868.
	Total du canton-voyer de Laroche.	27403 00	
Canton voyer de Barvaux.			
Barvaux.	Construction dans l'ancien lit de l'Ourthe d'un canal d'écoulement avec quatre puisards, drainage et travaux d'amélioration aux pompes.	4660 00	
Izier.	Agrandissement du cimetière d'Ozo.	240 00	
Tohogne	Travaux de nivellement et de deblai, murs de soutènement et pavage, le tout dans l'intérieur de Tohogne, près de la maison d'école.	1300 00	
Wéris.	Travaux d'amélioration au cimetière d'Opagne.	300 00	
	Total du canton-voyer de Barvaux.	6500 00	

RÉCAPITULATION.

Canton-voyer	d'Arlon.	fr.	20,621	00
id.	de Messancy. . . .	»	14,787	22
id.	de Virton.	»	48,408	14
id.	d'Etalle.	»	10,237	00
id.	de Florenville	»	19,750	00
id.	de Bastogne. . . .	»	12,330	90
id.	de Houffalize. . . .	»	8,041	00
id.	de Neufchâteau. . .	»	31,921	00
id.	de Bouillon	»	88,120	00
id.	de Paliseul	»	23,013	00
id.	de Saint-Hubert. . . .	»	36,673	00
id.	de Wellin.	»	33,880	00
id.	de Marche.	»	35,986	00
id.	de Laroche	»	27,463	00
id.	de Barvaux	»	6,500	00
	Total général. .	fr.	417,731	26

TITRE VIII.

Milice.

SECTION Ire.

Répartition du contingent de 1867.

Arrondissements.	Cantons.	Nombre de miliciens inscrits ayant servi de base à la répartition.	Nombre d'hommes à fournir.
Arlon	Arlon	183	46
	Messancy . .	100	26
Bastogne . . .	Bastogne. . .	196	53
	Houffalize . .	124	32
Marche	Barvaux . . .	141	35
	Laroche . . .	130	33
	Marche. . . .	115	29
Neufchâteau .	Bouillon . . .	74	19
	Paliseul . . .	87	21
	Neufchâteau .	150	39
	Saint-Hubert.	98	26
	Wellin	45	10
Virton	Etalle	126	34
	Florenville. .	138	36
	Virton	127	29
	Totaux. .	1834	468

SECTION II ET III.

Réclamations contre les décisions des conseils de milice formées par les intéressés.

	NOMBRE			LEUR NATURE.	
	des appels.	des appels reconnus fondés.	des appels reconnus non fondés.	pour défauts corporels.	pour des cas prévus par la loi.
Réclamations formées.					
1° Par des miliciens désignés pour le service.	46	17	29	31	15
2° Par des tiers.	98	32	66	84	14
3° Par des miliciens exemptés provisoirement et qui demandent une exemption définitive.	»	»	»	»	»
Totaux . . .	144	49	95	115	29

SECTION IV.

Mouvement des hommes renvoyés par l'autorité militaire, en 1867, devant la Députation permanente du Conseil provincial.

On publie ci-après l'état des miliciens renvoyés, en 1867, devant la députation permanente du Conseil provincial, pour être examinés conformément à l'art. 161 de la loi du 8 janvier 1847.

Nombre de miliciens renvoyés.	MOTIFS DU RENVOI.	DÉCISIONS prises à leur égard.	
		Exemption.	Désignations.
63	Défauts corporels.	35	28

SECTION V.

Miliciens admis à un tirage supplémentaire.

NOMBRE de miliciens.	DÉCISIONS prises à leur égard.	
	Exemptions.	Désignations.

NÉANT.

SECTION V.

Résultats des opérations de la levée de 1867.

A) Nombre de miliciens inscrits . . .			1834
a) EXEMPTIONS DÉFINIVIVES :			
1° Pour défauts corporels.	64	112	
2° Pour des cas prévus par la loi	47		
b) EXEMPTIONS PROVISOIRES :			459
1° Pour défauts corporels.	80	347	
2° Pour des cas prévus par la loi	267		
Hommes décédés après l'inscription .			2
Hommes inscrits abusivement. . . .			»
Restant disponible pour la formation du contingent			1373
B) Contingent assigné à la province de Luxembourg.			
a) NOMBRE D'HOMMES INCORPORÉS : (Inscrits de l'année.)			
1° Remplaçants			30
2° Substituants			45
3° Miliciens ordinaires de l'année . .			347
b) MILICIENS DES ANNÉES PRÉCÉDENTES PORTÉS EN TÊTE DES REGISTRES DE TIRAGE DE L'ANNÉE.			
1° Miliciens.			18
2° Remplaçants			»
3° Substituants.			»
c) MILICIENS DES ANNÉES ANTÉRIEURES APPELÉS PAR SUITE D'ÉPUISEMENT DES LISTES DE L'ANNÉE.			
1° Miliciens.			2
2° Remplaçants			»
3° Substituants			»
d) RETARDATAIRES OU			
Hommes manquant au contingent . .			26
Total général. . .			468

Remplaçants et substituants.

a) Présentés aux conseils de milice en 1867.

NOMBRE D'HOMMES					
Présentés aux conseils.		Admis.		Refusés aux régiments et par le commandant de la province.	
Remplaçants.	Substituants.	Remplaçants.	Substituants.	Remplaçants.	Substituants.
5	15	5	14	»	»

b) Présentés au Gouverneur assisté de deux députés.

NOMBRE D'HOMMES							
Présentés.			Admis comme remplaçants		Admis comme substituants.	Refusés aux régiments et par le commandant de la province.	
Remplaçants.		Substituants.					
sur pièces.	en personne.		sur pièces.	en personne.		Remplaçants.	Substituants.
10	27	39	10	18	31	3	»

SECTION VIII.

Situation des onze dernières levées au 1er juillet 1868.

Congédiée définitivement la levée de 1858.

Sont considérées comme licenciées, celles de 1859 et 1860.

Dans la réserve : 1861, 1862 et 1863,

Sous les armes, en partie ou en masse : 1864, 1865, 1866, 1867 et 1868.

SECTION IX.

Degré d'instruction des miliciens de 1867.

Miliciens ne sachant ni lire ni écrire . . .	118
id. sachant lire seulement.	108
id. sachant lire et écrire	1376
id. ayant une instruction supérieure aux deux degrés qui précèdent.	188
Degré d'instruction inconnu	44
Total. .	1834

TITRE IX.

Garde civique.

La garde civique dans la province comprend cinquante-six bataillons de communes réunies, et dix-huit bataillons pour des communes ayant un nombre de gardes suffisant à former un bataillon.

Les opérations pour 1867 des registres d'inscription, sont résumées dans l'état ci-après :

	NOMBRE DES GARDES				
	Inscrits.	Exemptés.	Désignés pour le service ordinaire.	Mis à la réserve.	Total des trois derniers colonnes.
Villes chefs-lieux d'arron[t]	99	3	86	10	99
Arrond. d'Arlon.	245	18	204	23	245
de Bastogne.	268	20	230	18	268
de Marche.	322	16	284	22	322
de Neufchâteau	398	12	360	26	398
de Virton.	382	23	326	23	382
Totanx.	1714	72	1500	122	1714

La garde est active à Arlon et à Bouillon.

A Arlon elle comprend un bataillon d'infanterie fort de 339 hommes et une demi batterie d'artillerie composée de 43 hommes.

A Bouillon, elle se compose de deux compagnies d'infanterie, d'une demi batterie d'artillerie et de deux sections de sapeurs-pompiers.

Dans toutes les autres communes, la garde est sédentaire.

TITRE X.

Instruction publique.

SECTION 1re.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Extrait du rapport adressé par l'Inspecteur provincial à M. le Ministre de l'intérieur, sur la situation de l'enseignement primaire pendant l'année 1866.

CHAPITRE PREMIER.

INSPECTION PROVINCIALE.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, rien n'est venu troubler la bonne entente qui a toujours existé entre l'inspection provinciale et les diverses autorités. Aucune question de quelque importance sur l'enseignement primaire n'a été traitée par les autorités supérieures, sans que j'aie été préalablement consulté, et, je dois l'avouer, mes avis ont toujours trouvé bon accueil.

Mes rapports avec l'inspection diocésaine ont été marqués de bienveillance de part et d'autre, sans cependant dépasser les limites que nous trace la loi. Chaque fois qu'il s'agissait de redresser quelque tort, provenant soit d'un instituteur, soit de quelque membre du clergé trop exigeant, l'un de nous faisait appel à l'autre pour qu'il fasse entendre raison à l'agresseur. C'est ainsi que nous sommes parvenus plusieurs fois à aplanir entre eux des difficultés qui menaçaient de

s'envenimer et de jeter le trouble entre deux hommes qui ont besoin de s'entendre pour faire bien marcher l'école.

Dans mes relations avec les autorités communales, j'ai trouvé, en général, beaucoup de bon vouloir, mais peu d'énergie, peu d'initiative; chez plusieurs, beaucoup d'hésitation dès qu'il s'agissait de quelque sacrifice pécuniaire pour l'instruction de la jeunesse.

Cependant, et c'est une justice à leur rendre, la plus grande partie se montre aujourd'hui bien disposée en faveur de l'enseignement primaire et seconde de son mieux les efforts que font le Gouvernement et l'inspection pour arriver à une organisation complète de l'enseignement, tant pour ce qui concerne le personnel enseignant que pour ce qui a trait aux bâtiments d'école et au mobilier classique. Toutefois, il est à remarquer que plusieurs communes qui n'ont pas hésité à faire des dépenses considérables pour construire des maisons d'école, ne montrent pas le même zèle pour l'entretien de ces bâtiments, et dans mes tournées, j'en ai trouvé plusieurs, dont la construction ne datait que de quelques années mais dont l'extérieur était passablement délabré.

Quant à la surveillance que les autorités communales exercent sur l'enseignement et le personnel enseignant dans les campagnes, elle se réveille petit à petit, mais elle laisse toujours beaucoup à désirer.

Toutefois, nous connaissons quelques bourgmestres et conseillers communaux qui se vouent avec un noble désintéressement à l'instruction de la jeunesse; ils visitent fréquemment les écoles, encouragent les enfants et les maîtres par leur présence et leurs bons conseils; font de leurs deniers, des distributions annuelles en livres et en habillements aux enfants, afin de les attirer à l'école et leur rendre l'étude agréable.

Ces exemples sont trop rares et en même temps trop louables, pour que je ne me fasse pas un devoir de les mentionner ici.

CHAPITRE II.

ORGANISATION. — MATÉRIEL.

Relevé général des bâtiments d'école.

Il y a dans la province quatre cent vingt-six bâtiments d'école ; de ce nombre, deux cent quatre-vingt-six comprennent une ou plusieurs classes avec habitation d'institutéur, et cent quarante sans habitation. De ce nombre encore, deux cent quatre-vingt-six réunissent toutes les conditions voulues aux termes de l'article 1er de la loi, et cent quatre-vingt-quatorze habitations d'instituteurs qui répondent entièrement à leur destination. Neuf maisons d'école avec habitation d'instituteur ont été construites, achevées et appropriées à leur destination, dans le courant de l'année 1866, trois sans habitation d'instituteur.

Le nombre de classes dont se composent ces écoles est de 512. Le nombre d'élèves que ces classes peuvent contenir, est de 20,947, en prenant pour chaque élève 75 décimètres carrés de superficie et 4 mètres cubes d'air; elles ont été fréquentées par 31,954 élèves, ce qui fait un excédant de 3007 élèves.

Le nombre d'écoles et des pensionnats soumis à l'inspection, est de 477, dont 329 pour les deux sexes, 70 pour les garçons et 78 pour les filles.

Le nombre d'écoles, dont le mobilier, non compris la collection des poids et mesures, est suffisant et en bon état, est de 317 ; incomplet et défectueux, 75, dont 9 pour les villes et 66 pour les campagnes ; 49 sont tout-à-fait mauvaises.

149 écoles possèdent une collection de poids et mesures complète, 60 une collection incomplète et 222 n'en ont pas du tout.

Quant aux écoles privées, il nous est difficile d'établir des données justes à cause du peu de relations que l'inspection entretient avec elles.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

§ 1er *Personnel enseignant.*

Le personnel enseignant de l'instruction primaire dans le Luxembourg se compose de 512 membres dont 417 instituteurs et 95 institutrices. De ce nombre 165 instituteurs sont porteurs d'un diplôme, d'autres sont munis d'un brevet de capacité qui leur a été délivré avant que la loi organique sur l'enseignement primaire ne fut promulguée.

Des 95 institutrices, 35 sont laïques, parmi lesquelles il y en a 22 munies d'un diplôme. 60 appartiennent à des corporations religieuses. De ce nombre 52 sont préposées à des écoles communales, 7 à des écoles adoptées et une à une école privée. (Art. 2 de la loi).

Pendant l'année 1866, il y a eu 31 nominations d'instituteurs, dont 22 par suite de démissions, deux pour décès et 7 à des places de nouvelle création. De plus, il y a eu 11 nominations d'institutrices, dont 7 par suite de démissions ou par décès et 3 à des places nouvellement créées.

Deux nominations d'office ont été faites sur la demande des autorités communales. Ces nominations ont été favorablement accueillies.

Trois peines disciplinaires ont été prononcées dans le courant de cette année. La première, une suspension de deux mois avec privation de traitement, parce que l'instituteur avait donné plusieurs congés sans y être autorisé et s'adonnait à la boisson. La deuxième était également une suspension de deux mois avec priuation de traitement, l'instituteur ayant rompu le cachet et divulgué le secret de deux lettres qui n'étaient pas à son adresse. Cette peine a été changée, par ordre de M. le Ministre, en une simple suspension de 15 jours pour cause atténuantes. La troisième était une suspension d'un mois avec privation de trai-

tement, pour application de punitions non prévues par la loi.

Ce sont les seuls faits que j'aie à signaler concernant la manière dont les membres du personnel enseignant de la province remplissent leurs devoirs. En général, il y a lieu d'être satisfait de leur zèle et de leur application. Ils continuent à se montrer dignes de la confiance du Gouvernement, de leurs supérieurs et des pères de famille.

§ 2. *Revenu des instituteurs.*

Les instituteurs urbains jouissent en moyenne d'un traitement de frs. 1360; les sous instituteurs d'un traitement de frs. 1034, les institutrices, id. de francs 902, et les sous-institutrices id. de frs. 690.

Les instituteurs et sous-instituteurs de la campagne jouissent relativement d'un traitement annuel de frs. 900 et 840; les institutrices et sous-institutrices de frs. 840 et 686.

La moyenne pour les villes et les campagnes réunies est, pour chacune des 4 catégories, de frs. 920, 900, 850, et 688.

CHAPITRE V.

CUMUL.

Nous avons dans la province 65 instituteurs qui cumulent avec leurs fonctions celles de secrétaire communal, de receveur, de chantre, de sacristain, de trésorier d'églises, etc... Cinq de ces fonctionnaires ont été autorisés à cumuler dans le courant de l'année 1866.

Tant que l'instituteur ne touchait que quelques centaines de francs pour traitement, le cumul trouvait sa justificatisn en partie daus la position peu

aisée de ce fonctionnaire. Mais aujourd'hui que son traitement est double, triple, le cumul ne doit plus être accordé qu'exceptionnellement et pour des raisons graves.

En principe, je ne suis nullement d'avis d'autoriser les instituteurs à cumuler, parce que ce surcroît de besogne présente de graves inconvénients. En effet, il y a peu d'analogie entre le travail du secrétaire ou du receveur de la commune et celui de maître d'école. L'instituteur qui accepte une de ces charges, surtout la première, est trop distrait de ses occupations naturelles pour qu'il en résulte pour lui-même un grand profit quant aux qualités et aux aptitudes qui lui sont le plus utiles.

Quoique généralement les instituteurs qui sont autorisés à exercer ces fonctions accessoires, dirigent convenablement leurs classes, il faut pourtant reconnaître que toute espèce de cumul est de nature à nuire à la marche régulière de l'école. Il est donc à désirer que l'instituteur ne soit pas détourné de ses occupations habituelles par un travail étranger à l'enseignement. En outre, l'instituteur-secrétaire, en cette qualité, est exposé, par sa participation aux actes de l'administration communale, et à cause de l'esprit de parti qui existe dans la commune, à subir le blâme et la critique des habitants et à s'aliéner, par conséquent, l'estime et la confiance du public.

Les rétributions de toutes les écoles ayant été presque doublées depuis plusieurs années, l'instituteur jouit, en général, d'un revenu suffisant pour n'être plus obligé d'y suppléer par l'exercice d'un emploi quelconque.

D'ailleurs, la prochaine organisation des écoles d'adultes, en imposant à l'instituteur une nouvelle tâche, lui procure anssi une nouvelle ressource pour suppléer à ses autres revenus. Mais pour cela il a besoin

de tous ses loisirs pour se perfectionner et se rendre apte à enseigner avec fruit.

Le seul motif plausible qu'on puisse invoquer à l'appui du cumul, consiste dans la pénurie d'hommes capables d'exercer les fonctions de secrétaire dans la commune.

CHAPITRE VI.

FRÉQUENTATION DES ÉCOLES.

En 1866, les écoles primaires de la province ont été fréquentées par 16934 élèves du sexe masculin et 15020 du sexe féminin, ou 31954 élèves des deux sexes.

En 1863, ce chiffre était de 16439 garçons et de 15189 filles ou 31631 élèves des deux sexes, ce qui donne une augmentation de 495 garçons et une diminution de 169 filles ou une augmentation de 326 élèves sur 1863.

En 1866, 14523 élèves ont reçu l'instruction gratuitement et 17431 en payant. En 1865, le nombre de ceux qui ont été admis gratuitement, a été de 14291 élèves des deux sexes, ce qui donne pour 1866, une augmentation de 232 élèves admis gratuitement.

Le nombre des élèves qui ont quitté définitivement l'enseignement primaire en 1869, est de 3908 De ce nombre 1490, après avoir fait un cours d'études complet, et 2435 sans avoir achevé leurs études primaires. 1230 étaient payants et 1205 admis gratuitement.

La fréquentation pendant l'année 1866 a été, en moyenne, de 230 jours pour les villes, de 218 pour les campagnes.

Ce résultat aurait été encore plus sensible dans certains cantons sans la gêne qui s'est fait sentir dans nos campagnes pendant les dernières années, par suite du renchérissement des vivres, de l'abaissement

du prix du bétail et de diverses maladies qui ont sévi dans le Luxembourg, telles que le croup, la rougeole, le typhus et particulièrement le choléra qui a fait tant de victimes dans toutes les classes de la société. Dans le seul village de Sélange, il a enlevé en quelques semaines, treize enfants du sexe féminin d'une école qui, au plus fort de l'année, compte 50 à 60 élèves.

Quoi qu'il en soit, la population scolaire tend partout à augmenter chaque année, et cette augmentation doit être attribuée à cette circonstance que les parents, plus pénétrés des bienfaits que l'instruction procure à leurs enfants, tiennent à ce que ceux-ci fréquentent l'école plus régulièrement.

La mise en vigueur du règlement du 10 janvier 1863, y a aussi beaucoup contribué. A cela se joint le remplacement d'instituteurs peu capables par des jeunes gens aptes et instruits.

Enfin, une bonne part revient à l'instruction gratuite, qui se répand successivement dans la province. Plus de trente écoles dans le sixième ressort seul, ont été proclamées gratuites, depuis une couple d'années ; car, la gratuité de l'enseignement rend l'école communale accessible aux masses, en procurant à l'indigence honorable les mêmes moyens d'instruction qu'ont les classes plus favorisés de la fortune; elle établit l'égalité de tous les enfants du peuple et fait disparaître ces distinctions regrettables que l'instituteur le plus zélé ne peut pas toujours prévenir.

En recevant ainsi les élèves des deux catégories sur la même ligne et dans les mêmes conditions, on prévient, chez les uns, l'envie, chez les autres, le dédain. Il s'ensuit qu'il s'établit insensiblement une certaine égalité de mœurs et une communauté de vues qui doivent former une garantie d'ordre pour l'avenir.

Un dernier avantage, c'est que les parents, n'étant plus obligés de payer, envoient leurs enfants à l'école à toute heure de la journée, dès qu'ils rentrent du travail ou de la garde du bétail.

§ 2. CONCOURS ENTRE LES ÉCOLES PRIMAIRES.

Par arrêté de la Députation permanente du 6 mars 1867, des concours entre les élèves des écoles ont été ouverts dans les cantons de Virton, d'Erézée et de Neufchâteau, désignés par le sort.

Le maximum des points a été fixé à 155 pour le concours général, 35 pour le concours spécial de religion et 10 pour le concours spécial d'ouvrages de main.

Ci-après le tableau des récompenses décernées :

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES LAURÉATS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.	Age du lauréat. Ans.	NOMS ET PRÉNOMS DES INSTITUTEURS.
				CANTON
				PRIX GÉ-
1	Schréder Isidore.	Willancourt.	12	Andreux J.
2	Lambert Amédée.	Torgny.	13	Gobert J.-J.
3	Delsat Joseph.	Baranzy.	14	Jonnette A.
4	Pierre Victor.	Chenois.	14	Jacob J.-B.
5	Léonard Joseph.	Willancourt.	13	Andreux J.
6	Georges Jules.	St-Mard.	14	Sondag H.-J.
7	Dewarion Firmin.	Meix-dt-Virton.	14	Jacquemin P.-L.
8	Jamin Victor.	Baranzy.	13	Jonnette A.
9	Tillière Pierre-L.	Ethe.	12	Jacob A.
10	Cretol Victor.	Ruette.	14	Rolet J.
11	Léonard Denis.	Willancourt.	13	Andreux J.
12	Gérard Gustave.	Torgny.	14	Gobert J.-J.
13	Henin Jean-Bapt.	Mussy-la-Ville.	13	Laurent J.-B.
14	Marcas Marius.	Virton.	11	Guerlot J.-B.
15	Laurent Jean.	Bleid.	13	Grandjean J.-J.
16	Jacob Léon.	Ethe.	12	Jacob A.
17	Julien Virginie.	Willancourt.	12	Andreux J.
18	Lesquoy Jules.	Virton.	11	Guerlot J.-B.
19	Antoine Joseph.	Meix-dt-Virton.	14	Jacquemin P.-L.
20	Lambinet Jean-B.	Gérouville.	13	Dropsy J.-J.
21	Claude Maurice.	Sommethonne.	11	Flick E.
22	Arquin Narcisse.	Grandcourt.	13	Rosman F.
23	Adam Léon.	St-Mard.	11	Sondag H.-J.
24	Sève Eugène.	Ethe.	13	Jacob A.
25	Hopschet Jacques.	Grandcourt.	14	Rosman F.
26	Paquis Louis.	St-Remy.	13	Laurent P.-C.
27	Hizette Ernest.	St-Léger.	13	Hizette J.-F.
28	Gillet Jean-Bapt.	Lamorteau.	14	Leclerc J.-B.
29	Liégeois Henri.	Etalle.	14	Jacob A.
30	Alexandre Joseph.	Torgny.	13	Gobert J.-J.
31	Chenu Joseph.	St-Mard.	10	Sondag H.-J.

NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve écrite.	NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve orale.	TOTAL des points.	RÉCOMPENSES proposées par les jurys d'examen.	RÉCOMPENSES accordées.
DE VIRTON.				
NÉRAUX.				
MAXIM. 80.	MAXIM. 75.	MAXIM. 155		
72 6	67	139 6	Un 1er prix.	1er prix. Livres.
75	63	138	id.	id.
71 4	65	136 4	id.	id.
70 4	65	135 4	id.	id.
72 5	62 5	135	id.	id.
63 2	70 5	133 7	id.	id.
66 4	67	133 4	id.	id.
70	61 5	131 5	id.	id.
69 5	62	131 5	id.	id.
72 6	57 5	130 1	id.	id.
67 4	61 5	128 9	Un 2e prix.	2e prix. Livres.
69 3	59	128 3	id.	id.
60 7	67 5	128 2	id.	id.
65 9	62	127 9	id.	id.
67	59	126	id.	id.
69	57	126	id.	id.
64 6	60 5	125 1	id.	id.
62 1	62	124 1	id.	id.
64 8	58 5	123 3	id.	id.
67 5	53	120 5	id.	id.
69 1	51	120 1	id.	id.
68 3	51 5	119 8	Un 3e prix.	3e prix. Livres.
55 1	64 7	119 8	id.	id.
58 4	61 4	119 8	id.	id.
62 8	57	119 8	id.	id.
59 8	59 5	119 3	id.	id.
62	57	119	id.	id.
46 9	71	117 9	id.	id.
57 5	60	117 5	id.	id.
68 5	49	117 5	id.	id.
50 8	66 5	117 3	id.	id.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES LAURÉATS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.	Age du lauréat. Ans.	NOMS ET PRÉNOMS DES INSTITUTEURS.
32	Themelin Joseph.	Lamorteau.	11	Leclerc J.-B.
33	Lefebvre Félicien.	Meix-dt-Virton.	12	Jacquemin P.-L.
34	Lebrun Ernest.	Signeulx.	13	Marmoy J.-B.
35	Guillaume Jules.	Lamorteau.	13	Leclerc J.-B.
36	Adnet Firmin.	Ruette.	13	Rolet.
37	Lenoir François.	Grandcourt.	11	Rosman F.
38	Lebrun Rosalie.	Signeulx.	13	Marmoy J.-B
39	Coton Emile.	Houdrigny.	11	Bradfer L.-J.
40	Léonard Pierre-J.	Bleid.	13	Grandjean J.-J.
41	Hanus Nicolas.	Ruette.	14	Rolet J.
42	Ferot Joseph	Meix-dt-Virton.	12	Jacquemin P.-L.
43	Lamouche Alph.	St-Léger.	12	Hizette J.-F.
44	Goldschmit Emile.	Virton.	12	Guerlot J.-B.
45	François Louis.	Gérouville.	12	Dropsy J.-J.
46	François Emile.	Mussy-la-Ville.	11	Laurent J.-B.
47	Adam Emile.	St-Mard.	12	Sondag H.-J.
48	Jacques Jean-Bap.	Latour.	12	Waringo N.
49	Léger Prosper.	Harnoncourt.	14	Rolet J.
50	Bernard Ernest.	Houdrigny.	13	Bradfer L.-J.
51	Hisette Célina.	Signeulx.	12	Marmoy J.-B.
52	Gillet Adolphe.	Baranzy.	12	Jonnette A.
53	Fourniret Félix.	Gérouville.	12	Dropsy J.-J.
54	Nahan Lucien.	Ruette.	10	Rolet J.
55	Albustroff Joseph.	Gérouville.	13	Dropsy J.-J.
56	Dropsy Théophile.	Villers-la-Loue.	14	Burquel J.
57	Leroy Edouard.	Grandcourt.	10	Rosman F.
58	Henrion Henri.	Signeulx.	14	Marmoy J.-B.
59	Pinot Louis.	Limes.	14	Navet A.
60	Henry Marie.	Villers-la-Loue.	10	Burquel J.

NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve écrite.	NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve orale.	TOTAL des points.	RÉCOMPENSES proposées par les jurys d'examen.	RÉCOMPENSES accordées.
52 9	64	116 9	Un 3e prix.	3e prix. Livres.
59	57 5	116 5	id.	id.
57 3	57	114 3	id.	id.
56	57	113	id.	id.
68 8	43	111 8	id.	id.
63 8	48	111 8	id.	id.
53 4	57 5	110 9	id.	id.
53 3	57	110 3	id.	id.
59 1	51	110 1	id.	id.
58 5	47 5	106	Un 4e prix.	4e id.
60 5	45	105 5	id.	id.
51 5	52	103 5	id.	id.
46 5	57	103 5	id.	id.
48 3	55	103 3	id.	id.
40 3	62 5	102 8	id.	id.
41 6	61	102 6	id.	id.
43	59 5	102 5	id.	id.
44	58 5	102 5	id.	id.
63 2	39	102 2	id.	id.
49 8	51	100 8	id.	id.
46 7	54	100 7	id.	id.
45 5	55	100 5	id.	id.
59 7	40 5	100 2	id.	id.
51 4	46	97 4	Une men. ho.	Ment. hon., liv.
52	43	95	id.	id.
59 3	34	93 3	id.	id.
47 2	45 5	92 7	id.	id.
41 3	50	91 3	id.	id.
46 6	44	90 6	id.	id.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES LAURÉATS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.	Age du lauréat. Ans.	NOMS ET PRÉNOMS DES INSTITUTEURS.
				PRIX
				Reli-
1	Georges Jules.	St-Mard.	14	Sondag H.-J.
2	Pinot Louis.	Limes.	14	Navet A.
3	Gillet Jean-Bapt.	Lamorteau.	14	Leclerc J.-B.
4	François Lis-J.-B.	Gérouville.	12	Dropsy J.-J.
5	Henin J.-B.	Mussy-la-Ville.	13	Laurent J.-B.
6	Devarion Firmin.	Meix-dt-Virton.	14	Jacquemin P.-L.
7	Léger Prosper.	Harnoncourt.	14	Rolet J.
8	Jacques Jean-Bap.	Latour.	12	Waringo N.
9	Lambert Amédée.	Torgny.	13	Gobert J.-J.
				Ouvrages
				Prix non décernés
				CANTON
				PRIX GÉ-
1	Rasquin Louis.	Soy.	13	Legrand Prosper.
2	Huque Joseph.	Deux-Rys.	14	Delrez J.-J.
3	Roberty Hub-H.-J.	Lamorménil.	14	Roberty P.-J.
4	Boulanger Marie-J.	Malempré.	14	Thiry Alph.-L.
5	Huque Léocadie.	Deux-Rys.	11	Delrez J.-J.
6	Daulne Félicie.	Id.	13	Le même.
7	Boulanger Jean-F.	Malempré.	12	Thiry Alph.-L.
8	Dujardin Virginie.	Harre.	13	Collard Antoine.
9	Quoilin Théophile.	Dochamps.	13	Quoilin François.
10	Sparmont Florent.	Beffe.	14	Lambert Emile.

NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve écrite.	NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve orale.	TOTAL des points.	RÉCOMPENSES proposées par les jurys d'examen.	RÉCOMPENSES. accordées.
SPÉCIAUX.				
gion.				
MAXIM. 20.	MAXIM. 15.	MAXIM. 35.		
17 8	13	30 8	Un prix spéc.	Prix spéc. livres
16 3	14	30 3	id.	id.
16 7	13 4	30 1	id.	id.
16 3	13 2	29 5	id.	id.
16 5	12 8	29 3	id.	id.
15 7	13 6	29 3	id.	id.
15 7	13	28 7	id.	id.
16 3	12 1	28 4	id.	id.
15 9	12 1	28	id.	id.
de main.				
faute de concurrentes.				
D'ÉRÉZÉE.				
NÉRAUX.				
MAXIM. 80.	MAXIM. 75.	MAXIM. 155		
72	73 3/4	145 3/4	Une médaille.	Médaille, livres.
71 1/2	72 3/4	144 1/4	Un 1er prix.	1er prix, livres.
68 1/2	73 1/4	141 3/4	id.	id.
65 1/2	70	135 1/2	id.	id.
68	64 1/4	132 1/4	id.	id.
67	64 3/4	131 3/4	id.	id.
64	66 1/2	130 1/2	id.	id.
62 3/8	67 5/8	130	id.	id.
55 3/4	74 1/4	130	id.	id.
56 3/8	72	128 3/8	Un 2e prix.	2e id.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES LAURÉATS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.	Age du lauréat. Ans.	NOMS ET PRÉNOMS DES INSTITUTEURS.
11	Pierrard Alexand.	Soy.	13	Legrand Prosper.
12	Discret Emile.	Grandmenil.	14	Discret Joseph.
13	Roberty Mie-Er.-R.	Lamorménil.	13	Roberty Pierre-J.
14	Gilson Henriette.	Grandmenil.	14	Discret Joseph.
15	Lacasse Jean-Bap.	Malempré.	13	Thiry Alph.-Louis.
16	Bacu Anne-Joseph	id.	13	Le même.
17	Meunier Charles.	Beffe.	14	Lambert Emile.
18	Daulne Olivier.	Harre.	11	Collard Antoine.
19	Oger Constant.	Biron.	14	Kauze Thomas.
20	Paulus Léopold.	Amonines.	13	Paulus Joseph.
21	Léonard Antoine.	Biron.	14	Kauze Thomas.
22	Lamy Henri.	Grandmenil.	11	Discret Joseph.
23	Dujardin Fr.-Jos.	Fays.	14	Dochain Antoine.
24	Gaspard Victor.	Erézée.	10	Ley Rodolphe-F.
25	Collard Constant.	Harre.	13	Collard Antoine.
26	Lambert Célestin.	Amonines.	13	Paulus Joseph.
27	Voosen Désiré-V.	Dochamps.	13	Quoilin François.
28	Denis Mathieu.	Grandménil.	11	Discret Joseph.
29	Quoilin Françoise.	Dochamps.	11	Quoilin François.
30	De Fisenne Const.	Soy.	12	Legrand Prosper.
31	Dujardin Félicie.	Fays.	12	Dochain Antoine.
32	Dujardin Marie-H.	id.	11	Le même.
33	Masset Olivier.	id.	13	Id.

PRIX

Reli-

1	Laurent Marie.	Hoursinne.	13	Gengoux Gustave.
2	Collard Marie.	Id.	10	Le même.
3	Sparmont Florent.	Beffe.	14	Lambert Emile.
4	Lacasse Jean-Bap.	Malempré.	13	Thiry Alph.-Louis.
5	Roberty Hub-H.-J.	Lamorménil.	14	Roberty Pierre-J.

NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve écrite.	NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve orale.	TOTAL des points.	RÉCOMPENSES proposées par les jurys d'examen.	RÉCOMPENSES accordées.
61 3/4	65 1/4	127	Un 2e prix.	2e prix. Livres.
59	66 1/4	125 1/4	id.	id.
49 1/5	72 1/2	121 3/4	id.	id.
55 1/2	65 3/4	121 1/4	id.	id.
63 1/2	57	120 1/2	id.	id.
62 3/4	57 1/4	120	id.	id.
52 1/8	67 7/8	120	id.	id.
51 5/8	67 1/4	118 7/8	Un 3e prix.	3e id.
54 3/4	61 1/2	116 1/4	id.	id.
46 3/8	70	116 3/8	id.	id.
52	61 1/4	113 1/4	id.	id.
55 7/8	56	111 7/8	id.	id.
46 1/4	64 1/2	110 3/4	id.	id.
40	70	110	id.	id.
51 1/2	57 1/2	109	Un 4e prix.	4e id.
42 1/2	65 1/4	107 3/4	id.	id.
42 1/2	65	107 1/2	id.	id.
55	51 1/2	106 1/2	id.	id.
46 5/8	59 3/4	106 3/8	id.	id.
56 1/4	49	105 1/4	id.	id.
40 3/4	60 3/4	101 1/2	id.	id.
41 1/8	56 1/2	97 5/8	Une men. hon.	Men. hon. livres
45 5/8	50	95 5/8	id.	id.

SPÉCIAUX.

gion.

MAXIM. 20.	MAXIM. 15.	MAXIM. 35.		
17 1/2	15	32 1/2	Un prix spéc.	Prix spéc. livres
16 1/2	15	31 1/2	id.	id.
16 1/2	14 3/4	31 1/4	id.	id.
16 1/2	13 1/2	30	id.	id.
15 1/2	14 1/2	30	id.	id.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES LAURÉATS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.	Age du lauréat. Ans.	NOMS ET PRÉNOMS DES INSTITUTEURS.
6	Huques Joseph.	Deux-Rys.	14	Delrez Jacq.-J.
7	Gaspard Victor.	Erézée.	10	Ley Rodolphe-J.
8	Boulanger Franç.	Malempré.	12	Thiry Alph.-L.
9	Boulanger Marie.	Id.	14	Le même.
10	Depierreux Alph.	Chêne-al-pierre.	12	Robert Philom.
11	Dujardin Virginie.	Harre.	13	Collard Antoine.
12	St-Viteux François	Clerheyd.	12	Bigonville F.-J.

Ouvrages

1	Dujardin Virginie.	Harre.	13	Collard Antoine.
2	Roberty Marie-Er.	Lamorménil.	13	Roberty Pierre-J.
3	Quoilin Françoise.	Dochamps.	11	Quoilin François.
4	Dujardin Félicie.	Fays.	12	Dochain Antoine.
5	Huque Léocadie.	Deux-Rys.	11	Delrez Jacq.-Jos.
6	Dujardin Marie-H.	Fays.	11	Dochain Antoine.
7	Daulne Félicie.	Deux-Rys.	13	Delrez Jacq.-Jos.
8	Bacu Anne-Jos.	Malempré.	13	Thiry Alph.-Louis.

CANTON DE

PRIX GÉ-

1	Poncelet Adolphe.	Orgeo.	14	Flick Gustave.
2	Burnet Victorien.	Martilly.	14	Collin Constantin.
3	Thiry Théodore.	Straimont.	14	Burtomboy J.-F.
4	Léonard Théoph.	St-Pierre.	13	D'Or Jacques-G.
5	Chenot Marie Fél.	Martilly.	14	Collin Constantin.
6	Chauvaux Const.	St-Pierre.	14	D'Or Jacques-G.
7	Olivier Adolphe.	Recogne.	14	Tesch Ferdinand.
8	Grosjean Sylvie.	Straimont.	13	Burtomboy J.-F.
9	Baclain Appoline.	Grapfontaine.	12	Wala Désiré.

NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve écrite.	NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve orale.	TOTAL des points.	RÉCOMPENSES proposées par les jurys d'examen.	RÉCOMPENSES accordées.
15	14 3/4	29 3/4	Un prix spéc.	Prix spéc. livres
15	14 1/2	29 1/2	id.	id.
15	14 1/2	29 1/2	id.	id.
15	14 1/2	29 1/2	id.	id.
15	14	29	id.	id.
15	14	29	id.	id.
16	12	28	id.	id.

de main.

		MAXIM. 10.		
»	»	10	Un prix spéc.	prix spéc. livres
»	»	9 1/2	id.	id.
»	»	9 1/2	id.	id.
»	»	9	id.	id.
»	»	8 1/2	id.	id.
»	»	8	id.	id.
»	»	8	id.	id.
»	»	8	id.	id.

NEUFCHATEAU.

NÉRAUX.

MAXIM. 80.	MAXIM. 75.	MAXIM. 155		
61 3	69	130 3	Un 1er prix.	1er prix. Livres.
56	68 5	124 5	Un 2e prix.	2e id.
50	70	120	id.	id.
59 2	57 5	116 7	Un 3e prix.	3e id.
50 1	64	114 1	id.	id.
47	66	113	id.	id.
50 6	60 2	110 8	id.	id.
48 8	61 9	110 7	id.	id.
42 1	66 8	108 9	Un 4e prix.	4e id.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES LAURÉATS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.	Age du lauréat. Ans.	NOMS ET PRÉNOMS DES INSTITUTEURS.
10	Devillez Marie.	Neufchât. (filles)	13	Pourbaix Rosalie.
11	Duchesne Célestin.	Wittimont.	14	Guiot Hyppolite.
12	Pierrard Delphine.	Grapfontaine.	12	Wala Désiré.
13	Guillaume Léon.	Namoussart.	14	Dropsy Joseph.
14	Collette Edouard.	Orgeo.	14	Flick Gustave.
15	Gueben François.	Longlier.	14	Piquard Hub.-Jos.
16	Lefebre Pauline.	Grapfontaine.	13	Wala Désiré.
17	Pierrard Célina.	Petitvoir.	11	Hurbin Victor.
18	Lefebre Edouard.	Grapfontaine.	12	Wala Désiré.
19	Fasbeuder Louis.	Mellier.	13	Fasbender J.-J.
20	Wathelet Jules.	Léglise.	14	Robert Hub.-Jos.
21	Mernier Jean.	St-Médard.	11	Paquet Alphonse.
22	Klauner Paul.	Neufchât. (garç.)	12	Léonard Fr.-Jos.
23	Dewez Constant.	Mellier.	12	Fasbender J.-J.
24	Lepage Auguste.	Wittimont.	14	Guiot Hyppolite.
25	Kelner Adèle.	Neufchât. (filles)	14	Pourbaix Rosalie.
26	Charles Louis.	id. (garç.)	14	Léonard Fr.-Jos.
27	Nevraumont Marie	Grandvoir.	12	Nevraumont F.-J.
28	Chenot Lucien.	Martilly.	13	Collin Constantin.
29	Josse Marie.	id.	14	Le même.

Une mention honorable est décernée à l'élève Dasnoy, Claire, de l'épreuve écrite, n'a pu, pour cause de maladie, prendre part à

PRIX

Reli-

1	Chenot M.-Félicie.	Martilly.	14	Collin Constantin
2	Grosjean Sylvie.	Straimont.	13	Burtomboy J.-F.
3	Devillez Maria.	Neufchât. (filles)	13	Pourbaix Rosalie
4	Adam Victor.	Ste-Marie.	14	Bernard J.-B.
5	Burtomboy Jos.	Straimont.	13	Burtomboy J.-F.

NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve écrite.	NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve orale.	TOTAL des points.	RÉCOMPENSES proposées par les jurys d'examen.	RÉCOMPENSES accordées.
45 8	61 5	107 3	Un 4e prix.	4e Prix. Livres.
46 2	59	105 2	id.	id.
48 1	55 4	103 5	id.	id.
45 3	57 8	103 1	id.	id.
56 6	46 1	102 7	id.	id.
50 5	51 5	102	id.	id.
43 8	58	101 8	id.	id.
40	61 8	101 8	id.	id.
43 3	58 3	101 6	id.	id.
44 4	56 5	100 9	id.	id.
40	60 3	100 3	id.	id.
43 4	56 8	100 2	id.	id.
41 4	58 8	100 2	id.	id.
49	51 2	100 2	id.	id.
43 7	55 3	99	Une men. hon.	Men. hon. Liv.
41 3	55 1	96 4	id.	id.
40 4	56	96 4	id.	id.
41 3	54 5	95 8	id.	id.
51	43	94	id.	id.
44 4	46 5	90 9	id.	id.

l'école des filles de Neufchâteau qui, ayant obtenu 46.3 points dans l'examen oral.

SPÉCIAUX.

gion.

MAXIM. 20.	MAXIM. 15.	MAXIM. 35.		
18	14	32	Un prix. spéc.	Prix spéc. Livr.
17 1/4	14 3/4	32	id.	id.
18 1/3	13 1/2	31 5/6	id.	id.
18	12 1/2	30 1/2	id.	id.
17 1/6	13 1/2	30 2/3	id.	id.

NUMÉRO D'ORDRE.	NOMS ET PRÉNOMS DES LAURÉATS.	DÉSIGNATION DES ÉCOLES.	Age du lauréat. Ans.	NOMS ET PRÉNOMS DES INSTITUTEURS.
6	Fasbender Franç.	Mellier.	14	Fasbender J.-Jos.
7	Thiry Théodore.	Straimont.	14	Burtomboy J.-F.
8	Mernier Jean.	St-Médard.	11	Paquet Alphonse.
9	Gueben François.	Longlier.	14	Piquard Hub.-Jos.
10	Baclain Appoline.	Grapfontaine.	12	Wala Désiré.
11	Léonard Théophile	St-Pierre.	13	D'Or Jacq.-Grég.
12	Kelner Odile.	Neufchât. (filles)	14	Pourbaix Rosalie.
13	Lefebve Edouard.	Grapfontaine.	12	Wala Désiré.
14	Fasbender Louis.	Mellier.	13	Fasbender J.-J.
15	Klauner Paul.	Neufchât. (gar.)	12	Léonard Fr.-Jos.
16	Fasbender Alfred.	Mellier.	11	Fasbender J.-J.

Ouvrages

1	Jacob Louise.	Neufchât. (filles)	14	Pourbaix Rosalie.
2	Devillez Maria.	id.	13	La même.
3	Kelner Odile.	id.	14	id.
4	Grosjean Sylvie.	Straimont.	13	Burtomboy J.-F.
5	Chenot Marie-Fél.	Martilly.	14	Collin Constantin.
6	Josse Marie.	id.	14	Le même.
7	Nevraumont Marie	Grandvoir.	12	Nevraumont F.-J.

NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve écrite.	NOMBRE DE POINTS obtenus à l'épreuve orale.	TOTAL des points.	RÉCOMPENSES proposées par les jurys d'examen.	RÉCOMPENSES accordées.
17 7/8	12 1/2	30 3/8	Un prix spéc.	Prix spéc. Livr.
15 2/3	14 1/2	30 1/6	id.	id.
17 1/3	12 3/4	30 1/12	id.	id.
15 1/2	14 1/2	30	id.	id.
15 3/4	13 1/2	29 1/4	id.	id.
16 1/6	13	29 1/6	id.	id.
15 1/3	13 3/4	29 1/12	id.	id.
14 5/6	14 1/4	29 1/12	id.	id.
17	12	29	id.	id.
14 11/12	13 1/2	28 5/12	id.	id.
17 7/8	10 1/4	28 1/8	id.	id.
de main.				
		MAXIM. 10.		
»	»	10	Un prix spéc.	Prix spéc. Livr.
»	»	10	id.	id.
»	»	10	id.	id.
»	»	9	id.	id.
»	»	9	id.	id.
»	»	9	id.	id.
»	»	9	id.	id.

§ 3. *Écoles, personnel enseignant, élèves.*

Les écoles primaires de la province placées sous le régime de la loi de 1841, se résument comme suit :

Écoles communales pour les garçons,	66
id. pour les filles,	62
id. pour les deux sexes,	312
Écoles adoptées pour les filles,	4
id. pour les deux sexes,	26
Total.	470

L'instruction a été donnée, dans ces écoles, par 526 instituteurs, institutrices et sous-maîtres.

Le nombre des élèves admis gratis est de	14,551
Contre rétributions scolaires,	16,980
Total.	31,531

Terme moyen par instituteur, 59.94 élèves relativement à la population de la province.

§ 4. *Ressources et besoins du service ordinaire des écoles.*

Les fonds destinés à la dépense de l'instruction primaire se sont réalisés comme suit :

Encaisse de 1866,	11,819
Bienfaisance,	12,188
Caisses communales,	203,956
Rétributions des élèves,	99,310
Subsides de l'Etat et de la province,	232,589
Total des ressources.	558,862

Les paiements se subdivisent, savoir :

Personnel :

Traitement fixe des instituteurs,	300,245
Rétributions au nom et profit des instituteurs,	99,310
Indemnité pour les élèves admis gratis,	80,163
Indemnité aux écoles adoptées,	9,185
Total.	488,904

En moyenne, pour chaque instituteur des écoles communales, 985 fr. 69 cent.; et pour chaque instituteur des écoles adoptées, 305 fr, 60 cent.

Matériel :

Loyer et indemnité de logement,	12,437 00
Objets classiques, entretien des locaux, éclairage et chauffage,	69,958 00
Total.	82,395 00
	488,904 00
Total général de la dépense.	571,299 00

§ 5. *Caisse de prévoyance.*

Rapport sur l'administration de la caisse de prévoyance des instituteurs primaires de la province de Luxembourg, pendant l'année 1867.

§ 1er. *Personnel des participants aux charges de la caisse.*

Instituteurs communaux,	461
id. adoptés,	3
	464

Charges supportées par les instituteurs :

Instituteurs communaux,	19,499 65
id. adoptés,	60 00
Total, fr.	19,559 65

§ 2. *Personnel des participants aux avantages de la caisse.*

Nombre des instituteurs qui ont joui pendant l'année 1867, de :

Une pension viagère,	88
Une pension temporaire,	6
Un secours temporaire,	26
Total.	120
Pensionnaires décédés ou qui ont cessé d'être pensionnés par suite d'autres causes,	7
Reste.	113

§ 2. *Pensions et secours accordés en* 1867.

Pensions viagères,	18,758 90
Pensions temporaires,	690 50
Secours temporaires,	4,912 65
Total, fr.	24,362 05

§ 4. *Recettes effectuées en* 1867.

Subsides de l'Etat pour 1867,	2,000 00
id. de la province,	1,000 00
Contributions des instituteurs,	19559 65
Intérêts bonifiés par le trésor,	8,451 12
Remboursements,	81,00
Total, fr.	31,091 77

§ 5. *Dépenses liquidées et payées en* 1867.

Pensions et secours,	25,084 70
Frais d'impressions,	62,00
Frais d'administration,	850 00
Total, fr.	25,996 70

§ 6. *Situation de la caisse, fin de* 1867.

Encaisse au 31 décembre 1866.	178,975 02
Recettes de l'année.	31,091 77
Total, fr.	210,066 79
A défalquer les dépenses de l'année.	25,996 70
Solde créancier au 31 décembre 1867.	184,070 09

Au 31 décembre 1867, il restait à recevoir :

Néant.

Et à payer sur les pensions et secours liquidés, mandats non présentés au trésorier de la caisse avant la fin de l'année. 1,780 00

§ 6. ÉCOLES NORMALES.

Art. 1er. *École normale de Nivelles.*

19 élèves de la province ont suivi les cours de l'école normale en 1867 :
5 dans la division supérieure ;
6 dans la division moyenne ;
8 dans la division inférieure.
2 ont reçu de la province une bourse de 200 francs ;
8 un supplément de bourse de 50 francs ;
6 id. id. de 100 francs ;
5 id. id. de 150 francs.
La dépense a été pour la province de fr. 2150, et celle de l'Etat, de fr. 3400.

Art. 2. *Cours normaux de Virton.*

Pendant l'année 1866-1867, 92 élèves, dont 87 domiciliés dans la province, ont été admis à la fréquentation des cours normaux à Virton :
23 dans la division supérieure ;
40 dans la division moyenne ;
29 dans la division inférieure.
La province a accordé les suppléments de bourses ci-après :
A 28 élèves, un supplément de bourse de 50 francs ;
A 38 élèves, id. id. de 100 id.
A 21 élèves, id. id. de 150 id.
Soit une dépense totale de 8350 francs.
La dépense de l'Etat a été de 18,400 francs.

Art. 4. *École normale épiscopale de Carlsbourg.*

Les élèves qui ont fréquenté les cours de l'année 1866-1867, ont été répartis de la manière suivante :

36 dans la division inférieure ;
30 dans la division moyenne ;
16 dans la division supérieure.

82

L'Etat a accordé 65 bourses, au montant total de 8900 francs.

Art. 4. *École normale des institutrices à Bastogne.*

Les cours ont été suivis en 1866-1867, par 41 élèves, dont 36 domiciliées dans la province :
22 dans la division inférieure ;
14 dans la division moyenne ;
5 dans la division supérieure.
Ces élèves ont reçu de l'Etat une bourse de 200 fr
La province a accordé un supplément de bourse de 150 francs à 5 élèves, de 100 francs à 13 autres et de 50 francs à 18 autres.
La dépense totale a été :
A charge de l'Etat, de 8200 francs ;
A charge de la province, de 3050.

SECTION II.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

§ 1er. *Athénée royal d'Arlon.*

RAPPORT SUR LA MARCHE DES ÉTUDES ET LA DISCIPLINE DE L'ATHÉNÉE ROYAL. — ANNÉE 1866-1867.

Nous avons l'honneur de vous présenter ci-après le rapport annuel sur la marche des études et la discipline de notre athénée royal pendant l'année 1866-1867.

Le nombre total des élèves inscrits, dans le premier trimestre, a été de 262, et de 246 dans le dernier.

Dans les deux mêmes trimestres, la section des humanités comptait 105 et 89 élèves; la section professionnelle 114 et 115; la classe préparatoire, 43 et 55.

En 1864-1865, le nombre total des inscriptions s'était arrêté à 262; cette année, il s'est élevé à 283, augmentation, 21.

La discipline de l'établissement n'a pas subi d'atteinte; la surveillance à la fois paternelle et sévère de la part de M. le préfet des études et des professeurs prémunit, autant que possible, nos jeunes élèves contre les dangers auxquels ils peuvent être exposés. Les punitions infligées n'ont pas dépassé celles prévues par les dispositions réglementaires. Aucune exclusion définitive n'a été prononcée. Les retenues ordinaires pour les fautes légères et la privation momentanée des cours pour des fautes plus graves, ont suffi pour maintenir l'ordre et la discipline dans l'établissement, pendant le cours de l'année.

Tous les membres du corps enseignant ont rempli avec zèle et dévouement leurs fonctions. Notre établissement n'a pas pu prendre part, en 1866, aux luttes du concours général; ce moyen d'encouragement nous a fait défaut; l'épidémie qui a décimé notre population a fait des vides regrettables dans les rangs du corps enseignant; de concert avec l'administration, nous avons été dans la triste nécessité de fermer l'athénée royal au commencement du mois de juillet. Cette mesure extrême a été approuvée par M. le Ministre de l'intérieur, et l'athénée a été dispensé de prendre part au concours général de l'enseignement moyen du premier degré en 1866. (Dépêche du 28 juillet, direction générale de l'instruction publique, n° 49,202.)

Toutefois, nous aimons à le constater, l'année 1865-1866 n'a point été stérile pour l'établissement confié à notre administration. Sept rhétoriciens se sont présentés au jury de gradué en lettres, et tous ont subi honorablement cette épreuve. Quatre élèves des

classes professionnelles ont été admis à l'école du génie civil de Gand. Deux de la première commerciale, après avoir gagné leur diplômes, ont été placés immédiatement au ministère des travaux publics; enfin, un élève de première scientifique est entré premier aux arts mécaniques à Liége. En tout, quatorze élèves que nous avons fournis aux universités, aux écoles spéciales, séminaires, etc. Ce résultat satisfaisant à tous égards est assez éloquent et nous dispense d'en faire plus longuement ressortir l'importance.

Dans notre rapport de 1865, nous avons signalé une lacune, qui, jusqu'aujourd'hui, n'est pas encore comblée. Nous voulons parler de la vacance de la chaire d'Anglais. Vous le savez, l'ancien titulaire, le sieur Hypkens, a été admis à un traitement d'attente, et M. Demarest, préfet des études, chargé provisoirement de ce cours. Par une dépêche du 23 novembre 1865, M. le Ministre de l'intérieur nous a fait connaître, en réponse à nos réclamations, qu'il apprécie le fondement de nos observations et qu'il est décidé à y faire droit, dès qu'il pourra disposer à cette fin d'un candidat présentant des conditions d'aptitude suffisante.

Nous insistons avec d'autant plus de force pour porter remède à cet état de choses que, d'une part, le préfet des études n'est pas une spécialité anglaise, et d'autre part, le chef de l'établissement se trouve trop absorbé par ce surcroit de travail qui ne peut que nuire non-seulement à l'enseignement de cette langue vivante, mais aussi à l'efficacité de la surveillance des autres cours. D'autres établissements, notamment ceux de Gand et de Mons, ont obtenu, si nous ne nous trompons pas, des professeurs d'anglais, depuis les deux dernières années. Notre athénée, que l'on semble considérer comme une école d'application, vu que tous les ans, on nous enlève nos meilleurs professeurs pour les attacher aux grands établissements du pays,

est, pour ainsi dire, délaissé en ce qui concerne le cours dont il s'agit. Depuis 1851, époque de la réorganisation des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'état, nous avons demandé un titulaire capable pour cette chaire si importante pour notre jeunesse studieuse, sans être assez heureux d'être favorisé d'une bonne acquisition sous ce rapport.

En terminant ce travail, nous sommes persuadés, Monsieur le Gouverneur, que vous associerez vos efforts aux nôtres, pour porter remède au mal signalé.

§ 2. ÉCOLES MOYENNES.

Art. 1er. — *École moyenne de Neufchâteau.*

Rapport général sur la marche des études et la discipline, pendant l'année scolaire 1866-1867.

POPULATION DE L'ÉCOLE.

Les inscriptions, pour cette année scolaire, sont au nombre de 118; ce chiffre est le plus élevé qui ait été atteint depuis la création de l'école.

Bien qu'à cette saison, les familles peu aisées retirent leurs enfants pour les utiliser dans les travaux de la campagne, la population de l'école est encore de 105 élèves, classés comme suit :

Section préparatoire.

1re année,	26	69
2e id.	16	
3e id.	16	
4e id.	11	

Section moyenne.

1re année,	22	36
2e id.	12	
3e id.	2	
		105

Tenue des classes et exécution des programmes.

Les cours de l'école moyenne et de la section préparatoire, ont été donnés conformément aux tableaux reçus du ministère de l'intérieur, avec la régularité et l'exactitude que le service réclame.

Dans toutes les classes, l'enseignement embrasse les matières prescrites par les programmes respectifs et les membres du personnel enseignant s'appliquent à rendre leurs leçons fructueuses.

L'état de l'enseignement est satisfaisant.

Exécution des règlements et discipline.

Le personnel enseignant ne laisse rien à désirer dans l'accomplissement des devoirs qui lui sont imposés.

La discipline parmi les élèves a été constamment maintenue, sans avoir recours à des mesures de rigueur.

Art. 2. — *École moyenne et section normale de Virton.*

Rapport sur la discipline et la marche des études, pendant l'année scolaire 1866-1867.

Nombre d'élèves inscrits, 169, savoir :

1re année d'études,	56
2e id.	60
3e id.	33
École normale, 3e année,	20
Total.	169 élèves.

L'ordre et la discipline ne laissent rien à désirer. Aucun fait n'a donné lieu à l'intervention du bureau. Le corps enseignant est plein de zèle et d'assiduité, et n'a encouru aucun reproche. En un mot, l'établissement suit, comme par le passé, une marche prospère et régulière.

Art. 4. *École moyenne de Saint-Hubert.*

Rapport sur la marche des études pendant l'année scolaire 1866-1867.

—

Le Collége des Bourgmestre et Échevins,

Se conformant à l'article 15 des arrêtés organiques du 7 juillet 1851 et 18 juin 1852, ainsi qu'à la dépêche de M. le Gouverneur de la province de Luxembourg, du 6 mai 1867, 2e division, n° 834—1867, fait le rapport suivant sur la discipline, la tenue de l'établissement, l'exécution des règlements, pendant l'année 1866.

Le personnel enseignant est resté le même.

L'école a été fréquentée par 41 élèves, appartenant :

1° 19 à la section préparatoire ;
2° 9 à la 3e classe de l'école moyenne ;
3° 9 à la 2e id. id.
4° 4 à la 1re id. id.

—

41 dont 9 sont étrangers et 9 reçoivent l'instruction gratuite.

Le local est toujours bien entretenu, très-sain et suffisant. eu égard au nombre d'élèves fréquentant la section moyenne proprement dite.

Le mobilier classique se complète à mesure des besoins et est en parfait état de conservation.

Le compte de l'exercice 1866, dressé le 20 avril dernier, présente en recettes et en dépenses, une somme de 8,729 francs 50 centimes.

Quant à la marche des études, la majorité du bureau est en fonctions trop nouvellement, pour pouvoir l'apprécier.

Art. 4. — *École moyenne de Marche.*

Pas de rapport fourni.

§ 3. COLLÉGES COMMUNAUX.

Art. 1er. — *Collége communal de Virton.*

Rapport sur la marche des études et la discipline, pendant l'année scolaire 1866-1867.

Le nombre des élèves inscrits est de 54, répartis comme suit dans les diverses classes :

Sixième latine,	16
Cinquième id.	9
Quatrième id.	9
Troisième id.	8
Seconde id.	6
Rhétorique,	2
Section professionnelle,	4
Total.	54 élèves.

L'état général de la discipline est satisfaisant. Aucun fait n'a eu lieu qui fût de nature à amener l'intervention du bureau. L'enseignement dans la section des humanités ainsi qu'en professionnelle, continue à être donné, conformément au programme des athénées. Le personnel enseignant est au complet et ne laisse rien à désirer, sous le rapport de la conduite et du zèle avec lequel il s'acquitte de ses devoirs.

En résumé, le bureau est satisfait de la marche générale de l'établissement.

Art. 2. — *Collége communal de Bouillon.*

POPULATION.

Le collége communal de Bouillon a été fréquenté, pendant l'année scolaire 1866-1867, par 51 élèves qui se répartissent de la manière suivante :

SECTION DES HUMANITÉS.

Sixième latine.	5	
Cinquième.	2	
Quatrième.	6	
Troisième.	2	
Poésie.	3	
Rhétorique	1	
	—	19

SECTION PROFESSIONNELLE.

Sixième professionnelle. . . .	6	
Cinquième.	11	
Quatrième.	7	
Troisième.	3	
Deuxième scientifique.	5	
	—	32
Total. . .		51
Internes.	14	
Externes.	37	
Total. . .	51	

Personnel enseignant.

Le personnel enseignant se compose de :

1° Un professeur de rhétorique et de poésie, en même temps préfet des études, au traitement de . . . . . fr. 3000

2° Un professeur de troisième. 1920

3° Un professeur de quatrième. 1750

4° Un professeur de cinquième. 1650

5° Un professeur de sixième, chargé du cours de sciences naturelles. 1450

6° Un professeur de sciences mathématiques et physiques. 2150

A reporter. . 11920

Report. .	11920
7° Un professeur-surveillant, chargé des cours de mathématiques inférieures et de sciences commerciales.	1000
8° Un surveillant-professeur, chargé des cours de langue flamande et de calligraphie.	1000
9° Un professeur (ecclésiastique) de religion.	400
10° Un professeur de dessin	»
Le traitement du concierge est de . . .	350
Total. . .	14670

Budget.

Le budget, soumis à l'approbation de M. le Ministre de l'intérieur, est libellé comme suit :

1° Subside de la province	fr. 2000
2° id. de l'Etat	5550
3° Dépenses à la charge de la commune.	10120
Total. . .	17670

Dépenses.

1° Entretien	fr. 500
9° Traitement du personnel	14670
3° Loyer des bâtiments.	1000
4° Menues dépenses.	500
5° Chauffage	300
6° Matériel et mobilier	700
Total. . .	17670

Compte.

Le compte des recettes et des dépenses pour l'exercice 1866, a été approuvé le 23 août 1867.

Digitized by Google

Programme et division des cours.

Le collége de Bouillon est soumis au programme officiel des athénées royaux et au règlement dit d'Anvers, pour l'instruction religieuse.

La situation du collége de Bouillon, tant sur le rapport de l'ordre et de la discipline, que sous celui des études et de l'application, est très-satisfaisante.

Le personnel enseignant fait constamment preuve de beaucoup de zèle et de dévouement et ne mérite que des éloges pour la manière dont il s'acquitte de ses devoirs.

Pensionnat.

Le pensionnat annexé au collége présente aux parents toutes les garanties désirables au double point de vue de l'instruction et de l'éducation.

TITRE XI.

Contributions publiques.

SECTION Ire.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

§ 1er *Contingent de la contribution foncière de 1867.*

CIRCONSCRIPTIONS.		PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS AU PROFIT DE l'Etat.	la province.	la commune.	TOTAL GÉNÉRAL.
Contrôles	Arlon.	104763 00	19328 75	31428 90	31474 28	186994 93
	Bastogne.	62129 00	11462 79	18638 70	19219 09	111449 58
	Florenville.	67089 00	12177 93	20126 70	20430 96	120024 59
	Houffalize.	42892 00	7913 57	12867 60	12693 99	76367 16
	Marche.	73604 00	13579 91	22081 20	26048 97	135314 08
	Neufchâteau.	66559 00	12280 13	19967 70	15103 38	113910 21
	Saint-Hubert.	60021 00	11073 90	18006 30	17571 64	106672 84
	Virton.	84101 00	15516 67	25230 30	16755 87	141603 84
Totaux généraux.		561158 00	103533 65	168347 40	159298 18	992337 23
1866.		561158 00	103533 65	143095 29	156639 72	964426 66
En plus.		»	»	25252 11	2658 46	27910 57
En moins.		»	»	»	»	»

§ 2. *Contribution personnelle de* 1867.

CIRCONSCRIPTIONS.		NOMBRE des cotes ou des imposés.	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS AU PROFIT DE l'Etat.	la province.	la commune.	TOTAL GÉNÉRAL.
Contrôles	Arlon.	2436	44693 02	4469 35	14748 71	13300 78	77211 86
	Bastogne.	798	14187 16	1418 73	4681 79	4157 51	24445 19
	Florenville.	1448	15523 04	1552 27	5122 58	4325 15	26523 04
	Houffalize.	582	8091 24	809 12	2670 13	2354 62	13925 11
	Marche.	830	15288 46	1528 83	5045 20	5289 55	27152 04
	Neufchâteau.	1566	22562 97	2256 29	7445 71	5037 93	37302 90
	Saint-Hubert.	1016	14238 44	1423 85	4698 67	4267 61	24628 57
	Virton.	2393	29785 34	2978 56	9829 14	5665 18	48258 22
Totaux généraux.		11069	164369 67	16437 00	54241 93	44398 33	278446 93
1866.		10928	162898 58	16289 80	53756 43	43636 89	276581 70
En plus.		141	1471 09	147 20	485 50	761 44	2865 23
En moins.		»	»	»	»	»	»

§ 3. *Droit de patente de* 1867.

CIRCONSCRIPTIONS.		NOMBRE des patentables.	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS AU PROFIT DE l'Etat.	la province.	la commune.	TOTAL GÉNÉRAL.
Contrôles	Arlon.	1796	12439 37	1243 91	4074 97	2708 71	20466 96
	Bastogne.	1124	6587 96	658 79	2174 00	1495 55	10916 30
	Florenville.	1112	6831 05	683 05	2236 16	1345 72	11095 98
	Houffalize.	799	4883 90	488 36	1611 68	1050 75	8034 69
	Marche.	1479	8591 33	858 99	2833 12	2470 94	14744 38
	Neufchâteau.	1421	9064 65	906 43	2979 46	1324 39	14274 93
	Saint-Hubert.	1271	9053 98	905 31	2987 74	2059 13	15006 16
	Virton.	1326	8427 15	842 67	2756 90	764 03	12790 75
Totaux généraux.		10328	65879 39	6587 51	21644 03	13219 22	107330 15
1866.		10368	66995 70	6699 27	18020 02	13289 44	105004 43
En plus pour 1867.		»	»	»	3624 01	»	2325 72
En moins.		40	1116 31	111 76	»	70 22	»

§ 4. *Droit de débit en détail de boissons alcooliques de 1867.*

CIRCONSCRIPTIONS.		NOMBRE de débitants.	MONTANT du droit.
Contrôles	Arlon.	502	7583 25
	Bastogne.	505	6885 00
	Florenville.	324	4848 00
	Houffalize.	327	4715 25
	Marche.	790	10069 00
	Neufchâteau.	465	6385 75
	Saint-Hubert.	483	6184 75
	Virton.	366	5728 25
	Totaux.	3762	52399 25
	1866.	3821	53825 75
En moins pour 1867.		59	1426 50

§ 5. *Droit de débit de tabac en 1867.*

CIRCONSCRIPTIONS.		NOMBRE de débitants de tabac.	MONTANT du droit.	NOMBRE de débitants de cigares.	MONTANT du droit.	RÉUNION des sommes comprises dans les 3e et 5e colonnes.
Contrôles	Arlon.	203	1183 00	28	666 00	1849 00
	Bastogne.	175	1074 00	14	330 00	1404 00
	Florenville.	202	1177 00	1	24 00	1201 00
	Houffalize.	155	941 00	»	»	941 00
	Marche.	240	1380 00	9	216 00	1596 00
	Neufchâteau.	235	1447 00	17	381 00	1828 00
	Saint-Hubert.	163	1000 50	4	96 00	1096 50
	Virton.	213	1282 00	6	162 00	1444 00
	Totaux.	1586	9484 50	79	1875 00	11359 50
	1866.	1601	9598 50	92	2146 50	11745 00
	En plus.	»	»	»	»	»
	En moins.	15	114 00	13	271 50	385 50

§ 6. — *Tableau indiquant las remises et modérations de la contribution de* 1866, *accordées en vertu de la loi du* 24 *floréal an VIII, aux contribuables dont les propriétés ont été endommagées par suite d'évènements calamiteux survenus dans le courant de ladite année.*

Nos d'ordre.	COMMUNES où les propriétés sont situées.	MONTANT des remises et modérations accordées.
1	Hondelange.	7 95
2	Bellefontaine.	2 97
3	Habay-la-neuve.	20 00
4	Amberloup.	6 13
5	Hompré.	5 12
6	Longchamps.	3 05
7	Orgeo.	8 04
8	Saint-Médard.	» 59
9	Cheraïn.	» 57
10	Vielsalm.	1 96
11	Hampteau.	1 09
12	Marche.	2 73
13	Waha.	4 20
14	Bande.	82 38
15	Hatrival.	6 30
16	Saint-Hubert.	44 03
17	Vesqueville.	2 46
18	Gembes.	27 58
19	Lavacherie.	5 51
20	Sensenruth.	1 90
	Totaux.	234 56

§ 7. *Cotes irrécouvrables de* 1866.

Il est resté irrécouvrable de l'exercice 1866, en ce qui concerne :

La contribution foncière.	559	25
id. personnelle.	216	11
Le droit de patente.	351	49
id. débit de boissons alcooliques.	223	63
id. débit de tabac.	6	00
Total.	1356	48
1865.	1270	44
En plus.	86	04

§ 8. *Fonds de non-valeurs de la contribution foncière de* 1865.

DÉCOMPTE.

Le montant de la contribution foncière de 1866, additionnels au profit de l'Etat compris, s'élève pour la province à	664,691	65
A déduire 2 centimes additionnels au principal affectés au fonds de non-valeurs.	11,223	16
Reste pour produit de la contribution foncière de 1866.	653,468	49
Décompte particulier du fonds de non-valeurs.	»	»
Le 1er tiers du compte de non-valeurs, destiné à couvrir de montant des ordonnances de décharge et de frais de poursuites irrécouvrables, s'élève à. . . .	3,741	05
Le subside accordé à la province sur le 2e tiers du même fonds au profit des perdants par force majeure, est de. . .	»	»
Total.	3,741	05

	Report.		3,741 05
Montant des ordonnances délivrées	ensuite de réclamations ordinaires.	1193 29	
	de dégrèvement et pour défriments.	» »	
	pour pertes résultant d'événements imprévus.	234 56	
	pour côtes irrécouvrables.	559 25	2,011 20
	pour frais de poursuites irrécouvrables.	24 10	
	pour indemnités des surnuméraires du chef d'évaluation des pertes résultant d'événements imprévus.	» »	
	Somme restée disponible.		1,729 85

§ 9. *Frais de poursuites en* 1866, *sur les contributions foncière et personnelle, droit de patente, droit de débit de boissons et de tabac.*

Contrôles	Arlon.	318 20
	Bastogne.	359 14
	Florenville.	293 60
	Houffalize.	361 00
	Marche.	416 68
	Neufchâteau.	236 08
	Saint-Hubert.	140 39
	Virton.	299 24
	Total.	2424 33
	En 1865.	2175 26
	En plus.	249 07

§ 10. *Tableau C indiquant les sommes en réduction de la contribution foncière de 1867, auxquelles ont respectivement droit les propriétaires qui doivent continuer de jouir de l'exemption temporaire accordée par les art. 111 et 116 de la loi du 3 frimaire an VII, sur les défrichements.*

N° d'ordre.	COMMUNES où les propriétés sont situées.	MONTANT du revenu imposable sur lequel la remise de la contribution foncière est accordée pour l'année 1866.	MONTANT de la contribution foncière dont la remise est accordée pour l'année 1866.

NÉANT.

§ 11. *Droit de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.*

Exercice 1866	1009	47
id. 1867.	530	93
En plus . . .	»	»
En moins . .	478	54

§ 12. *Tableau des réclamations en matière de contributions directes, sur lesquelles il a été statué depuis le 1er janvier au 31 décembre 1866.*

NATURE DES IMPÔTS.	NOMBRE DE réclamations admises.	NOMBRE DE réclamations rejetées.	MONTANT des dégrèvements accordés.
Contribution foncière . .	19	»	1193 29
id. personnelle .	4	6	276 98
Droit de patente. . . .	9	9	105 96
Droit de débit en détail de boissons alcooliques. .	34	1	261 50
Droit de débit de tabac. .	8	»	30 00
Totaux. .	56	18	1867 73

SECTION II.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

§ 1er. *Accises* 1867.

OBJET.	MONTANT.
Sel	80462 20
Vins étrangers.	49415 67
Eaux-de-vie indigènes	47017 97
Bières	171568 35
Sucre de betteraves.	3093 75
Totaux. . .	351557 94
1866. . . .	401688 50
En moins . .	50130 56

§ 2. *Douanes* 1867.

	RECETTES.	MONTANT.
Entrée.	Café.	82 10
	Eaux-de-vie étrangères. (Régime du traité avec la France)	9086 50
	Bières et vinaigres. . .	41536 81
	Sucre raffiné.	17 77
	Autres marchandises . .	237148 99
Sortie.	Bières et vinaigres. . .	»
	Total. . .	287872 17
	1866. . .	267480 61
	En plus. .	20391 56

Etat des recettes et des dépenses faites dans la direction du Luxembourg, depuis le 1er janvier jusqu'à la fin du mois de décembre 1867.

NATURE DES RECETTES.	Exercice antérieur. — Total depuis le commencement de l'année.	Exercice courant. — Total depuis le commencement de l'année.
IMPOTS.		
CONTRIBUTIONS directes. — Contribution foncière	27150 35	967807 95
Contribution personnelle	11303 26	270677 45
Droit de patente	7097 68	100000 69
Droit de débit en détail de boissons alcooliques	2933 02	48881 46
Droit de débit de tabac	683 15	10861 79
Redevances sur les mines	45 38	1703 85
Totaux	49213 84	1399933 19
DOUANES. — Entrée. — Café	»	82 10
Entrée. — Eaux-de-vie étrangères	»	9086 50
Entrée. — Bières et vinaigres	»	41536 81
Entrée. — Sucre raffiné	»	17 77
Entrée. — Autres marchandises	»	237148 99
Sorties	»	»
Tonnage	»	»
Totaux	»	287872 17
ACCISES. — Sel	»	80462 20
Eau de mer	»	»
Vins étrangers	545 50	49415 67
Eau-de-vie indigène	»	47017 97
Bières	74 76	171568 35
Vinaigres	»	»
Sucres étrangers	»	»
Sucre de betterave indigène	»	3093 75
Glucoses et autres sucres non cristallisabl.	»	»
Totaux	620 26	351557 94
Droit de garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent	»	530 93

NATURE DES RECETTES.			Exercice antérieur. — Total depuis le commencement de l'année.	Exercice courant. — Total depuis le commencement de l'année.
RECETTES diverses au profit de l'Etat.	Droits de magasin des entrepôts appartenant à l'Etat		»	»
	Recettes extraordinaires et accidentelles.	Loyers de bâtiments . .	»	286 64
		Forcements en recette opérés par l'admⁿ après la vérification des registres tenus par les receveurs.	»	1 58
		au profit des fonds de non-valeurs.	»	13 83
		de toute autre nature . .	»	80 43
REMBOURSEMENTS:				
Centimes additionnels payés aux communes sur les non-valeurs des contributions directes			»	83 72
Totaux. . .			»	466 30
FONDS DES TIERS.				
Caisse du contentieux (Recettes de toute nature . .			»	295 05
CAISSE des veuves et orphelinᵉ	Retenues de toute nature sur les traitements	fixes.	»	31433 75
		proportionnels. . . .	111 48	2084 21
	Parts dans la répartition des amendes et confiscations.	Parts ordinaires. . . .	»	94 50
		Fractions non partageables des sommes réparties. .	»	»
		Parts non réclamées . .	»	»
	Recettes extraordinaires		»	» 08
Fonds réservé dans le produit des amendes et confiscations.			»	41 25
Fonds spécial des préemptions			»	»
Droits de magasin des entrepôts appartenant aux communes.			»	20 16
Masse d'habillement (Recettes de toute nature). . .			»	12549 18
Caisse générale de retraite (Recettes de toute nature).			»	»
Caisse d'épargne. — Recettes pour compte de la —			»	51145 00

NATURE DES RECETTES.	Exercice antérieur. — Total depuis le commencement de l'année.	Exercice courant. — Total depuis le commencement de l'année.
Sommes versées pour garantie de droits, etc., éventuellement dus	»	104 50
Centimes communaux pour la voirie vicinale	»	»
Taxe provinciale sur les chiens	9567 00	41625 00
Taxe provinciale sur le droit de débit de boissons alcooliques et le droit de débit de tabac	2160 42	18531 07
Taxe provinciale sur les redevances des mines	»	»
Taxe provinciale sur les voitures	»	»
Subsides sur le Trésor public	»	193700 00
Totaux	11858 90	353648 75
Totaux. de l'exercice courant	»	2394009 18
Totaux. de l'exercice antérieur	61673 00	61673 00
TOTAUX GÉNÉRAUX		2455682 18
Reprise des soldes en caisse au 31 décembre de l'année précédente		451676 67
TOTAUX A JUSTIFIER		2907358 85

Digitized by Google

Décomposition des droits de douane et d'accise tombant sous l'application de la loi du 18 juillet 1860.

NATURE DES RECETTES.	EXERCICE ANTÉRIEUR.			EXERCICE COURANT.		
	MONTANT des recettes	PART revenant aux communes	RESTE pour le trésor.	MONTANT des recettes	PART revenant aux communes	RESTE pour le trésor.
DOUANES.						
Droits d'entrée. Café	»	»	»	82 10	61 57	20 53
Droits d'entrée. Eaux-de-vie indigènes	»	»	»	9086 50	3180 28	5906 22
Droits d'entrée. Bières et vinaigre	»	»	»	41536 81	14537 88	26998 93
Droits d'entrée. Sucre raffiné	»	»	»	17 77	6 22	11 55
ACCISES.						
Vins étrangers	545 50	190 92	354 58	49415 67	17295 48	32120 19
Eau-de-vie indigène	»	»	»	47017 97	16456 29	30561 68
Bières	74 76	26 17	48 59	171568 35	60048 92	111519 93
Vinaigres	»	»	»	»	»	»
Sucres étrangers	»	»	»	»	»	»
Sucre de betterave indigène	»	»	»	3093 75	1082 81	2010 94
Totaux	620 26	217 09	403 17	321818 92	112669 45	209142 47

SECTION III.

CADASTRE.

A) *Tableau présentant, par canton, la contenance imposable et non-imposable, le revenu net des propriétés non bâties et bâties, ainsi que le contingent en principal de la contribution foncière pour les années* 1867 *et* 1868.

Digitized by Google

B) *Tableau présentant par canton le résultat des opérations cadastrales faites dans la province de Luxembourg, pendant l'année* 1867.

Digitized by Google

CANTONS.	NOMBRE DE PARCELLES qui ont changé				TOTAL des parcelles qui ont éprouvé des mutations quelconques.	qui ont éprouvé des mutations globales
	de limite et de propriétaire à la fois.	de limite seulement	de propriétaires seulement. par suite de mutation partielle.	de propriétaires seulement. par suite de mutation globale.		
Arlon.	338	216	1563	389	2506	80
Bastogne.	406	351	1656	274	2687	46
Bouillon.	172	170	948	116	1410	26
Durbuy.	381	108	1895	228	2612	43
Erézée.	454	129	2001	258	2842	33
Etalle.	359	292	1875	288	2814	64
Fauvillers.	77	83	655	212	1027	18
Florenville.	398	258	1403	96	2155	35
Houffalize.	651	530	2431	345	3957	50
Laroche.	799	438	2126	167	3530	30
Marche.	239	183	874	118	1414	27
Messancy.	422	245	1414	92	2173	32
Nassogne.	297	122	903	58	1380	17
Neufchâteau.	508	540	1744	889	3681	86
Paliseul.	277	223	1814	171	2485	50
Saint-Hubert.	538	292	1171	114	2115	15
Sibret.	1094	502	1928	669	4193	55
Vielsalm.	648	334	2198	254	3434	39
Virton.	478	482	2188	145	3293	61
Wellin.	127	46	903	132	1208	18
Total au 31 décembre 1867.	8663	5544	31690	5015	50916	825
id. 1866.	6684	4863	27189	5391	44127	782
Différence en plus	1979	681	4501	»	6789	43
id. en moins	»	»	»	376	»	»

MBRE D'ARTICLES DE propriétaires				NOMBRE de propriétaires		NOMBRE	
des mutations partielles.	Total.	supprimés ensuite de mutations partielles.	nouveaux inscrits à la matrice cadastrale.	en plus.	en moins.	parcelles cadastrales existant au 1er janvier 1867.	propriétaires figurant à la matrice cadastrale au 1er janvier 1867.
904	984	143	229	86	»	51416	6314
505	551	75	132	57	»	54743	3988
683	709	128	150	22	»	24583	3958
754	797	158	228	70	»	40592	4388
771	804	189	219	30	»	48956	4914
1072	1136	186	295	109	»	69222	8605
240	258	30	60	30	»	26064	2338
907	942	161	232	71	»	46722	6070
1078	1128	203	251	48	»	63754	5448
801	831	119	194	75	»	69557	6053
545	572	96	134	38	»	32031	3965
865	897	127	248	121	»	42805	4749
448	465	84	152	68	»	22849	2960
843	929	137	184	47	»	59233	6478
971	1021	159	250	91	»	34130	4706
880	895	137	218	81	»	42412	4346
661	716	87	174	87	»	64012	4330
1047	1086	214	227	13	»	43707	4387
1327	1388	225	356	131	»	63597	9032
413	431	70	104	34	»	33533	3298
15715	16540	2728	4037	1309	»	933918	100327
3524	14306	2510	3515	1005	»	931347	99222
2191	2234	218	522	304	»	2571	1005
»	»	»	»	»	»	»	»

SECTION IV.

Administration de l'enregistrement et des domaines.

---

§ 1er. *Etat des droits de timbre, d'enregistrement, de succession, et autres produits recouvrés pendant l'année* 1867.

V. — REMBOURSEMENTS.			CHAPITRE V. — Fonds spéciaux. PRIX de ventes de biens domaniaux.	TOTAL GÉNÉRAL.
éficits ; comp- ables.	Recouvrements d'avances faites par les divers départements.	TOTAL.		
16 54	4651 86	4682 07	254 68	262030 46
»	»	»	»	49045 82
»	6367 64	6367 64	»	83635 91
»	4693 70	4693 79	»	55861 68
»	2133 85	2133 80	»	56936 71
»	8411 71	8411 71	»	117321 34
16 54	26289 09	26289 06	254 68	624831 89

§ 2. *Etat présentant les parties de rivières dont la pêche est affermée au profit de l'Etat, dans la province de Luxembourg, pendant l'année 1867.*

DÉSIGNATION des rivières.	NUMÉROS des cantonnements	NUMÉROS des pêcheries.	ÉTENDUE totale en mètres.	SITUATION.	FERMAGES annuels.
La Semois.	1 à 23	»	52600	*Arrondissement de Neufchâteau.* — Depuis la limite de la province jusqu'au Moulin Willème à Herbeumont.	2692 00
id.	24 à 31	»	21000	*Arrondissement d'Arlon.* — Depuis le Moulin Willème à Herbeumont jusqu'au ruisseau le Prévot.	1045 00
Autrogne. (ruisseau).	»	»	»	*Arrondissement de Neufchâteau.*—Depuis son embouchure et dans la traverse du bois domanial de Herbeumont jusqu'à la sortie.	32 00
L'Ourthe.	1 à 12	»	69750	*Arrondissement de Marche.*—Depuis la jonction des deux Ourthes jusqu'à la limite de la province de Liége.	621 00
id.	»	1,2,5,6 7 et 8.	»	Idem.	65 00
Totaux.			143350	Total.	4455 00

§ 3. *Désignation et valeur en revenu d'après le cadastre, des bois et de leurs dépendances qui appartiennent à l'Etat belge dans la province de Luxembourg.*

DÉSIGNATION DES BIENS.	LEUR contenance.			LEUR REVENU cadastral.	
	H.	A.	C.	FR.	C.
Forêts grevées d'usages.	9637	46	50	110645	40
1/3 revenant au domaine.	3212	48	83	36881	80
Forêts libres.	2470	10	37	27453	02
Pâtures, prés, etc.	26	24	84	275	17
Totaux.	5708	84	04	64609	99

TITRE XII.

Voies de communication.

SECTION Ire.

VOIRIE VICINALE.

§ 1er. *Chemins déclarés de grande communication.*

Digitized by Google

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des chemins.	DATE de l'arrêté qui le déclare de grande communication.	ARRÊTÉ royal qui en détermine la direction.	COMMUNES qu'ils traversent.	Longueur des chemins par commune.
					M.
1	De Habay-la-Neuve vers Longwy.	19 mars 1842.	5 sept. 1845.	Habay-la-neuve	1953
				Hachy.	2685
				Vance.	5901
				Châtillon.	2307
				Rachecourt.	6100
				Halanzy.	5011
2	De Neufchâteau vers Stenay.	id.		Grapfontaine.	4070
				Suxy.	8121
				Bulles (les).	2938
				Jamoigne.	2300
				Villers-dt-Orval	5898
3	De cherain à Bovigny	20 juin 1844.		Cherain.	6059
				Bovigny.	1360
4	De Fauvillers par Tintange à Wiltz.	6 nov. 1844.		Tintange.	6237
				Fauvillers.	1360
5	De Marche à Saint-Hubert par Nassogne.	id.	5 mai 1846.	Harsin.	2152
				Nassogne.	5564
				Masbourg.	1943
				Saint-Hubert.	7590
				Arville.	553
				Awenne.	427
6	De Samrée par Ogneux et Terwagne et de Samrée à Houffalize.	id.		Samrée.	7718
				Dochamps.	6264
				Amonines.	4260
				Soy.	2966
				Wéris.	3610
				Barvaux.	1330
				Grandhan.	2520
				Durbuy.	3556
				Borlon.	6180
				Mont.	3139
				Wibrin.	8940

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des chemins.	DATE de l'arrêté qui le déclare de grande communication.	ARRÊTÉ royal qui en détermine la disection.	COMMUNES qu'ils traversent.	Longueur des chemins par commune.
					M.
7	De Laroche à Ortheuville.	6 nov. 1844.		Beausaint.	310
				Hives.	6446
				Erneuville.	4612
				Tenneville.	1240
8	De Barvaux à Champ de Harre.	id.		Barvaux.	945
				Bomal.	650
				Heyd.	6885
				Harre.	6915
9	De Habay-la-Neuve à Florenville par Termes.	id.		Hab.-la-Neuve.	512
				Hab.-la-Vieille.	3520
				Rulles.	4510
				Villers-s.-Sem.	2070
				Rossignol.	3270
				Termes.	4264
10	De Léglise à la frontière de France par Etalle.	id.		Léglise.	1734
				Mellier.	3955
				Rulles.	221
				Villers-s.-Sem.	2125
				Etalle.	4791
				Vance.	4205
				Saint-Leger.	6295
				Mussy-la-Ville.	3666
				Musson.	2590
11	D'Etalle à Bellefontaine.	id.		Sainte-Marie.	2400
				Tintigny.	2100
				Bellefontaine.	3000
12	De Sainte-Cécile à Muno.	id.		Sainte-Cécile.	2470
				Muno.	5798
13	De Virton à la frontière de France, par Sommethonne.	id.		Virton.	1367
				Villers-la-Loue.	6906

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des chemins.	DATE de l'arrêté qui le déclare de grande communication.	ARRÊTÉ royal qui en détermine la direction.	COMMUNES qu'ils traversent.	Longueur des chemins par commune.
					M.
14	De Virton à Latour.	6 nov. 1864.		Virton.	470
				Saint-Mard.	200
				Latour.	1200
15	De Houffalize par Clervaux à Wiltz.	19 janv. 1845.		Tavigny.	9357
16	De Sohier à Halma.	27 août 1845.		Sohier.	465
				Lomprez.	1845
17	De Herbeumont à Neufchâteau.	id.		Orgeo.	1830
				Saint-Médard.	5835
				Herbeumont.	4420
18	De Paliseul à Neupont	id.		Anloy.	500
				Paliseul.	370
				Opont.	7415
				Porcheresse.	2715
				Daverdisse.	4084
				Chanly.	5720
19	De Bouillon à Charleville.	id.		Bouillon.	3461
				Corbion.	7200
				Sugny.	6250
				Pussemange.	2250
20	De Saint-Hubert à la route de Dinant à Bouillon.	11 fév. 1846.		Opont.	5000
				Saint-Hubert.	1850
				Hatrival.	4275
				Libin.	6640
				Porcheresse.	3470
				Gembes.	1680
				Hautfays.	7110
21	De Libin par Anloy à Libin.	18 mars 1846.		Villance.	2164
				Anloy.	8587
				Paliseul.	1258
				Libin.	417

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des chemins.	DATE de l'arrêté qui le déclare de grande communication.	ARRÊTÉ royal qui en détermine la direction.	COMMUNES qu'ils traversent.	Longueur des chemins par commune.
					M.
22	De Manhay à Bodeux.	22 mai 1848.	22 mars 1848.	Bodeux (Liége).	9120
				Bras id.	
				Vauxchavanne.	3250
23	De Regné à Basse-Bodeux.	16 août 1848.	19 oct. 1848.	Bihain.	1900
				Lierneux (Liégᵉ)	13194
				Bodeux id.	
24	De la route de Marche à Rochefort à celle de Rochefort à Saint-Hubert.	27 déc. 1848.	20 avril 1850.	Hargimont.	2300
				On.	650
				Ambly (Namur).	3000
				Wavreille id.	
25	De Fechoux à Baillonville.	18 juillet 1849		Aye.	432
				Hogne (Namur).	3304
				Serinchamps id.	2689
26	De Laroche à Soy avec embranchement de Meline par Ny à la route de Marche à Barvaux.	17 octob. 1849 et 19 janvier 1854.		Laroche.	574
				Soy.	2433
				Beffe.	4617
				Marcourt.	7676
27	De Rendeux à Grupont par Nassogne.	14 janv. 1854.	15 septembre 1854.	Rendeux.	9500
				Roy.	4800
				Bande.	3200
				Grune.	2700
				Nassogne.	5000
				Masbourg.	1601
				Forrières.	2900

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des chemins.	DATE de l'arrêté qui le déclare de grande communication.	ARRÊTÉ royal qui en détermine la direction.	COMMUNES qu'ils traversent.	Longueur des chemins par commune.
					M.
28	D'Arlon à Musson.	4 janv. 1854.		Arlon.	385
				Heinsch.	1480
				Hondelange.	1002
				Tœrnich.	4368
				Habergy.	3464
				Rachecourt.	3739
				Musson.	2120
29	De Forrières par Ambly, Harsin, Charneux, Roy au chemin de Marche à Laroche.	9 août et 18 oct. 1854.		Ambly (Namur)	4560
				Harsin.	2950
				Roy.	3360
30	De la barrière de Champlon à Houffalize.	24 mars 1858.	10 fév. 1858.	Champlon.	4450
				Erneuville.	3948
				Ortho.	9373
				Wibrin.	6975
31	De la route de Groschêne à Barvaux au chemin de Samrée à Terwagne.	16 mars 1859.	24 fév. 1859.	Borlon.	3529
32	De Dochamps à Manhay par Freyeneux à Oster.	2 nov. 1859.	30 sept. 1859.	Dochamps.	5176
				Odeigne.	2382
				Grandmenil.	1309
				Vauxchavanne.	1290
33	De Transinnes à la station de Poix.	14 mai 1862.	22 avril 1862.	Transinnes.	1295
				Libin.	4146
				Villance.	1225

N° d'ordre.	DÉSIGNATION des chemins.	DATE de l'arrêté qui le déclare de grande communication.	ARRÊTÉ royal qui en détermine la direction.	COMMUNES qu'ils traversent.	Longueur des chemins par commune.
					M.
34	De la hauteur de Fauvillers par Strainchamps, Livarchamps et Hompré à la jonction de la route de Neufchâteau à Bastogne avec la route agricole de St-Hubert à Martelange.	16 août 1862.	22 avril 1862.	Fauvillers. Hollange. Villers-la-bon.-Eau. Betlange. Hompré. Nives.	3565 6673 6170 1410 9068 288
35	De la croix du soldat à Bertrix par Mortehan à Cugnon.	4 juillet 1865.	17 mai 1862.	Bertrix. Cugnon. Sainte-Cécile.	
36	De Lavacherie à St-Hubert.	23 mars 1865.	24 juin 1863.	Lavacherie. Saint-Hubert.	
37	Du pont de Termes à Florenville.	6 déc. 1865.		Les Bulles. Jamoigne. Termes. Izel. Florenville.	
38	De Dinez à la station de Bovigny-Courtil	29 oct. 1867.	21 sept. 1867.	Mont. Les Tailles. Montleban. Cherain.	

§ 2. *Montant des ressources de toute nature qui ont été appliquées, chemins*

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 41 de la loi de 1841. Produit des cent^es additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Villes.				
Arlon.	600	2537	635	»
Bastogne.	300	416	631	»
Marche.	1000	540	540	»
Neufchâteau.	150	369	287	»
Virton.	1000	»	»	»
Totaux.	3000	3862	2093	»
Arrondissement d'Arlon.				
Attert.	600	2338	236	»
Aubange.	»	520	480	»
Autelbas.	»	2856	640	»
Bonnert.	1100	1880	»	»
Guirsch.	»	532	112	»
Habergy.	2000	887	181	»
Hachy.	1900	1870	218	»
Halanzy.	»	1000	634	»

endant l'année 1867, à l'entretien ordinaire et à l'amélioration des icinaux.

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	156	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	156	
»	»	»	»	1800	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	168	
»	»	»	»	206	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	90	
»	»	»	»	90	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des cent. additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Heinsch.	1500	1738	132	»
Hondelange.	»	1288	653	»
Martelange.	»	465	236	»
Meix-le-Tige.	500	»	»	»
Messancy.	200	2610	390	»
Nobressart.	»	315	686	»
Rachecourt.	400	702	297	»
Thiaumont.	100	560	193	»
Tœrnich.	3000	1158	428	»
Tontelange.	700	756	»	»
Totaux.	12000	21465	5516	»
Arrondissement de Bastogne.				
Amberloup.	»	498	203	»
Arbrefontaine.	»	428	367	»
Beho.	»	550	491	»
Bertogne.	»	300	304	»
Bihain.	»	219	407	»
Bovigny.	300	778	365	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	Observations.
»	»	»	»	100	
»	»	»	»	1453	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	150	
»	»	»	»	240	
»	»	»	»	134	
»	»	»	»	253	
»	»	»	»	116	
»	»	»	»	108	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	5008	
»	»	»	»	60	
»	»	»	»	686	
»	»	»	»	816	
»	»	»	»	376	
»	»	»	»	422	
»	»	»	»	227	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841.		Contributions sur les propriétés de l'Etat.
		Produit des cent' additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	
Cherain.	»	927	336	»
Fauvillers.	80	1110	330	»
Flamierge.	»	654	696	»
Grandhalleux.	»	560	440	»
Hollange.	»	670	353	»
Hompré.	»	692	363	»
Houffalize.	»	863	383	»
Limerlé.	»	702	369	»
Longchamps.	»	930	205	»
Longvilly.	»	455	400	»
Mabompré.	»	155	642	»
Mont.	270	823	239	»
Mont-le-ban.	»	522	275	»
Morhet.	»	315	719	»
Nives.	»	652	200	»
Noville.	»	468	702	»
Petithier.	150	420	164	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	180	»	786	
»	»	»	»	938	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	484	
»	»	»	»	1633	
»	»	»	»	1712	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	68	
»	»	»	»	68	
»	»	»	»	462	
»	»	262	»	»	
»	»	»	»	6116	
»	»	»	»	48	
»	»	»	»	160	
»	»	»	»	110	
»	»	»	»	205	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des cent^es^ addition-nels aux contribu-tions.	Montant évalué en argent des pres-tations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Sibret.	»	859	299	»
Tailles (les).	»	622	178	»
Tavigny.	»	978	504	»
Tillet.	»	874	400	»
Tintange.	»	241	516	»
Vielsalm.	»	1082	782	»
Villers-la-bonne-Eau.	»	639	309	»
Wardin.	»	1012	505	»
Wibrin.	»	720 720	1280 337	»
Totaux.	800	21433	13613	»
Arrondissement de Marche.				
Amonines.	»	418	167	»
Aye.	300	466	520	»
Bande.	500	600	276	»
Barvaux.	60	862	438	»
Beausaint.	»	760	380	»
Beffe.	»	302	60	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	70	
»	»	»	»	»	
»	»	288	»	234	
»	»	»	»	118	
»	»	»	»	174	
»	»	»	»	1956	
»	»	»	»	998	
»	»	»	»	90	
»	»	»	»	2205 2047	
»	»	995	»	23319	
»	»	»	»	66	
»	»	»	»	70	
»	»	»	»	60	
»	»	»	»	234	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	274	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des cent. additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Bende.	50	378	362	»
Bomal.	500	700	300	»
Borlon.	»	897	583	»
Champlon.	50	630	640	»
Dochamps.	200	766	328	»
Durbuy.	500	300	201	»
Erézée.	»	645	356	»
Erneuville.	280	746	418	»
Forrières.	»	582	373	»
Grandhan.	300	594	621	»
Grandmenil.	»	789	262	»
Grune.	1800	334	225	»
Grupont.	200	195	147	»
Halleux.	50	80	173	»
Hampteau.	5	305	52	»
Hargimont.	200	510	282	»
Harre.	»	577	422	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	404	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	125	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	593	
»	»	»	»	90	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	933	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	100	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	170	
»	»	»	»	170	
»	»	»	»	80	
»	»	»	»	90	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des cent' additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Harsin.	555	766	548	»
Heyd.	150	554	254	»
Hives.	»	550	276	»
Hodister.	1740	521	388	»
Hotton.	234	1364	173	»
Humain.	»	1079	370	»
Izier.	50	474	474	»
Laroche.	»	1016	508	»
Malempré.	»	208	322	»
Marcourt.	»	765	196	»
Marenne.	»	647	222	»
Masbourg.	»	476	204	»
Mormont.	»	1295	205	»
My.	20	504	140	»
Nassogne.	400	766	432	50 00
Odeigne.	»	316	203	»
On.	150	530	373	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	70	
»	»	»	»	166	
»	»	»	»	164	
»	»	»	»	1388	
»	»	»	»	100	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	128	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	182	
»	»	»	»	160	
»	»	»	»	126	
»	»	»	»	943	
»	»	»	»	160	
»	»	»	»	70	
»	»	»	»	823	
»	»	»	»	70	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des cent' additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Ortho.	100	1077	637	»
Rendeux.	»	1685	281	»
Roy.	»	933	371	»
Samrée.	»	606	585	»
Soy.	»	862	517	»
Tenneville.	60	1733	463	77 38
Tohogne.	»	729	1296	»
Vauxchavanne.	700	495	124	»
Villers-Ste-Gertrude.	150	266	134	»
Waha.	»	1470	505	10 24
Wéris.	»	598	387	»
Totaux.	9314	34721	18092	145 70
Arrond. de Neufchâteau.				
Anlier.	»	1880	1265	967 18
Anloy.	300	600	300	»
Arville.	100	554	376	»
Assenois.	»	848	443	»
Awenne.	»	873	234	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	3079	
»	»	»	»	2700	
»	»	»	»	437	
»	»	»	»	110	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	186	
»	»	»	»	736	
»	»	»	»	253	
»	»	»	»	60	
»	»	»	»	504	
»	»	»	»	166	
»	»	»	»	16884	
»	»	»	»	250	
»	»	»	»	558	
»	»	»	»	126	
»	»	»	»	640	
»	»	»	»	120	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 41 de la loi de 1841. Produit des cent' additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en natnre	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Bagimont.	400	49	200	»
Bertrix.	680	476	1564	»
Bouillon.	1500	»	»	»
Bras.	»	1086	431	71 2
Chanly.	140	852	171	»
Corbion.	600	361	540	»
Cugnon.	300	462	467	»
Daverdisse.	700	254	174	»
Dohan.	»	196	296	»
Fays-les-Veneurs.	»	716	331	»
Framont.	25	228	322	»
Freux.	10209	225	338	27 7
Gembes.	»	227	53	»
Grapfontaine.	3000	494	506	»
Hamipré.	»	181	302	»
Hatrival.	900	218	186	»
Hautfays.	1000	667	169	»

Produits des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	280	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	70	
»	»	»	»	60	
»	»	»	»	989	
»	»	»	»	179	
»	»	»	»	60	
»	»	»	»	148	
»	»	»	»	114	
»	»	»	»	56	
»	»	»	»	174	
»	»	»	»	122	
»	»	»	»	495	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	280	
»	»	»	»	»	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des cent^es^ additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Herbeumont.	»	925	695	374 78
Jehonville.	125	650	324	»
Juseret.	»	1266	394	»
Lavacherie.	1270	905	287	414 73
Léglise.	2000	534	298	»
Libin.	»	922	578	»
Lomprez.	80	522	131	»
Longlier.	»	694	694	»
Mellier.	»	765	180	»
Moircy.	154	417	140	»
Noirefontaine.	350	310	467	»
Ochamps.	»	258	144	»
Offagne.	800	400	255	»
Opont.	400	414	189	»
Orgeo.	»	459	659	»
Paliseul.	674	918	582	»
Porcheresse.	800	233	232	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	Observations.
»	»	»	»	60	
»	»	»	»	70	
»	»	»	»	204	
»	»	»	»	132	
»	»	»	»	386	
»	»	»	»	77	
»	»	»	»	60	
»	»	»	»	228	
»	»	»	»	108	
»	»	»	»	130	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	140	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	70	
»	»	»	»	90	
»	»	»	»	154	
»	»	»	»	»	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 41 de la loi de 1841. Produit des cent^es additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Pussemange.	600	77	51	»
Recogne.	»	950	348	58 47
Redu.	618	309	309	»
Remagne.	»	392	390	»
Rochehaut.	250	176	43	»
Sainte-Marie.	»	1018	437	»
Saint-Hubert.	3300	2844	580	376 9
Saint-Médard.	»	530	174	»
Saint-Pierre.	1900	414	399	»
Sensenruth.	»	188	283	»
Sohier.	»	592	293	»
Straimont.	1000	650	266	105 9
Sugny.	1350	346	581	»
Suxy.	»	885	159	»
Tellin.	»	480	109	»
Tournay.	695	806	189	»
Transinnes.	»	392	342	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	118	
»	»	»	»	100	
»	»	»	»	150	
»	»	»	»	213	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	70	
»	»	»	»	328	
»	»	»	»	140	
»	»	»	»	126	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	160	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	134	
»	»	»	»	50	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des cent^es additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Ucimont.	650	105	291	»
Vesqueville.	200	162	185	13 62
Villance.	»	674	328	»
Vivy.	»	155	247	»
Wellin.	»	709	273	»
Witry.	»	472	368	»
Totaux.	64070	35175	21565	2410 19
Arrondis. de Virton.				
Bellefontaine.	1850	1090	410	»
Bleid.	2300	1674	510	»
Bulles (les).	»	700	202	»
Chassepierre.	400	830	670	»
Châtillon.	400	308	392	»
Chiny.	40	1800	300	»
Dampicourt.	1280	631	859	»
Etalle.	17800	382	379	»
Ethe.	500	729	272	»

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	102	
»	»	»	»	152	
»	»	»	»	536	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	174	
»	»	»	»	268	
»	»	»	»	9915	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	279	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	98	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des cent^es^ additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Florenville.	800	1241	685	»
Gérouville.	1350	624	375	»
Habay-la-Neuve.	»	418	506	»
Habay-la-Vieille.	600	130	209	»
Izel.	800	734	473	»
Jamoigne.	»	1327	718	»
Lacuisine.	»	950	472	»
Lamorteau.	344	632	724	»
Latour.	2750	339	561	»
Meix-devant-Virton.	800	»	»	»
Muno.	200	746	671	»
Musson.	»	1074	1145	»
Mussy-la-Ville.	500	582	258	»
Robelmont.	»	»	»	»
Rossignol.	»	832	369	»
Ruette.	800	401	651	»
Rulles.	1615	1304	613	340 35

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	122	
»	»	»	»	50	
»	»	250	»	»	
»	»	»	»	90	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	887	»	»	
»	»	»	»	60	
»	»	100	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	90	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	60	

NOMS des COMMUNES.	Prélèvement sur les ressources communales ordinaires.	RESSOURCES CRÉÉES en vertu de l'art. 14 de la loi de 1841. Produit des centimes additionnels aux contributions.	Montant évalué en argent des prestations en nature	Contributions sur les propriétés de l'Etat.
Sainte-Cécile.	»	1188	1182	320 62
Saint-Léger.	3500	788	215	»
Saint-Mard.	1000	262	394	»
Sainte-Marie.	500	»	»	»
Termes.	500	470	100	»
Tintigny.	600	719	590	»
Torgny.	»	243	257	»
Vance.	341	246	468	»
Villers-devant-Orval.	1000	2557	200	»
Villers-la-loue.	»	415	355	»
Villers-sur-Semois.	400	722	584	35 07
Totaux.	42970	27088	16779	818 34
Récapitulation.				
Chefs-lieux d'arrond.	3000	3862	2093	»
Arrondissem. d'Arlon.	12000	21467	5516	»
» de Bastogne.	800	21433	13613	»
» de Marche.	9314	34721	18092	145 70
» de Neufchâteau.	64070	35175	21565	2410 19
» de Virton.	42970	27088	16779	818 34
Totaux généraux.	132154	143745	77658	3374 23
				361,108 33

Subventions spéciales payées par des exploitations industrielles.	Mode particulier de contribution dans les villes.	Produit des péages.	Emprunts.	Crédit alloué au budget de la province.	*Observations.*
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	50	
»	»	»	»	60	
»	»	»	»	133	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	114	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	723	
»	»	2937	»	1979	
»	»	»	»	156	
»	»	295	»	5008	
»	»	905	»	23319	
»	»	»	»	16884	
»	»	»	»	9915	
»	»	2937	»	1979	
»	»	4227	»	57261	

Le chiffre des subsides alloués en 1867 par l'Etat, s'élève à.	fr. 141,725 00
Par la province à	57,261 00
Les ressources des communes à .	361,108 33
Total des fonds employés pour les chemins en 1867	560,094 33

§ 3. *Relevé des travaux exécutés pour l'amélioration des chemins vicinaux, avec le concours de l'Etat, pendant l'exercice* 1867.

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
	CANTON-VOYER D'ARLON.
Attert.	Chemin de Post à Arlon.
Bonnert.	de Bonnert à Stockem.
Guirsch.	de Frassem à Hovelange par Heckbous.
Hachy.	Intérieurs de Hachy et de Fouches.
Heinsch.	de Stockem à Viville.
Nobressart.	de Thiaumont à Vlessart.
Thiaumont.	de Fouches à Metzert par Lischert.
Tontelange.	de Lischert à Oberpallen.
	Totaux pour le canton-voyer d'Arlon.
	CANTON-VOYER DE MESSANCY.
Habergy.	Intérieurs des villages de Habergy, Guelff et Bebange.
Halanzy.	Intérieur de Battincourt et chemin d'Aix-sur-Cloix à Meix-le-Tige.
Hondelange.	Chemin de Habergy à Arlon par Buvange et Sesselich.
Meix-le-Tige.	de Meix-le-Tige à Arlon.
Messancy.	de Differt à Hondelange, de Guerlange à Hondelange et intérieur de Messancy.
Rachecourt.	d'Arlon à Mussson.
Tœrnich.	de Châtillon par Udange à Bœvange.
	Totaux pour le canton-voyer de Messancy

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
94	350	5781	Y compris un pont à deux arches de 5 mètres d'ouverture chacune, 18 mètres d'aqueduc et un poteau indicateur.
»	188	708	Y compris un acqueduc de 13 m. de longueur.
»	89	327	Y compris un poteau indicateur et un aqueduc.
»	180	775	Y compris un acqueduc à Fouches
»	125	400	Idem.
»	130	572	Idem.
»	125	460	Y compris un acqueduc.
»	473	1821	
94	1660	10844	
204	710	5557	Y compris la construction de 3 pontceaux chacune de 3 mèt. d'ouverture.
»	1215	7664	Y compris trois pontceaux, l'un de 3m00 et l'autre de 1m50 d'ouverture, trois gargouilles et 350 mètres courants de terrassements.
350	552	6587	Y compris deux gargouilles.
»	262	838	
100	344	2531	Y compris deux gargouilles.
»	219	915	
332	»	747	Construction de filets d'eau pavés dans l'intérieur d'Udange.
986	3302	24839	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
	CANTON-VOYER D'ÉTALLE.
Rossignol.	Chemins de Rossignol à lieu dit la Coulinière, le Teulet et Hulaufontaine.
Rulles.	Chemin de Houdemont à Montinsart.
Ste-Marie.	de Buzenol à Montauban, de St-Marie au Hallois et de Fratin au Harinzart.
Tintigny.	de Breuvanne à Orsinfaing.
Vance.	de Vance à lieu dit la Clouette.
	Totaux pour le canton-voyer d'Etalle.
	CANTON-VOYER DE VIRTON.
Bleid.	Chemin de Bleid à St-Remy.
Lamorteau.	de Harnoncourt à Rouvroy.
Musson.	de Villancourt à Gennevaux.
Mussy-la-Ville.	de Mussy-la-Ville à Signeulx.
	Totaux pour le canton-voyer de Virton.
	CANTON-VOYER DE FLORENVILLE.
Les Bulles.	Construction du pont sur la Vierre.
Chassepierre.	de Chassepierre à Neufchâteau et d'Azy à la forêt.
Florenville.	de Florenville à Thyrifays.
Gerouville.	de Gérouville à Lasoie.
Izel.	de Moyen à Neufchâteau.
Jamoigne.	Chemins de Jamoigne à la forêt de Valansart à Izel, de Romponcelle à lieu dit La Valette et de Prouvy au bois.
Lacuisine.	Reconstruction des piles du pont de Martué.
Termes.	Intérieur du village de Termes.
Villers-devant-Orval.	Intérieur et abords du village de Villers-devant-Orval.
	Totaux pour la canton-voyer de Florenville

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	429	816	
»	106	297	
»	146	391	
»	705	3139	
»	180	576	
»	1566	5219	
»	402	2497	
»	220	5399	Y compris un pont construit sur la Vire
»	90	356	
»	220	2506	Y compris la reconstruction du pont à Mussy.
»	932	10758	
»	»	4500	Ce pont est mitoyen avec la commune de Jamoigne, il coûte 18,000 fr. dont une moitié sur l'exercice 1868 et l'autre moitié sur l'exercice 1867.
»	310	880	
»	780	1350	
»	470	2100	
»	200	470	
»	360	5000	Y compris 4500 pour le pont de La Hailleule même observation que par la commune des Bulles.
»	»	5000	
100	150	600	
»	1300	3000	
100	3570	22900	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
	CANTON-VOYER DE BASTOGNE.
Amberloup.	Chemin de Tonny à Tillet.
Bastogne.	de Bastogne à Assenois, de la route de Luxembourg à celle de Liége.
Fauvillers.	de Strainchamps par Hotte à Longlier.
Flamierge.	de Gives à Wiompont.
Hollange.	Chemin de grande communication vers Longlier et Sainlez à Livarchamps.
Hompré.	id. id. id.
Longchamps.	Chemin de Wittimont par Champs à Flamisoul.
Longvilly.	de Moinet à Bastogne et de Michamps à Magcret.
Morhet.	de Rosière la Grande au bois de Warre et à Rosières la Petite.
Nives.	de Nives à Rosières et de Vaux à Laneuville.
Noville.	de Rachamps à Hardigny et de Noville à Michamps.
Sibret.	de Sibret à Villeroux.
Tillet.	de Tillet à la route de St-Hubert et de Pinsamont à Houmont.
Tintange.	de Fauvillers par Tintange à Wiltz.
Villers-la-bonne-eau.	Chemin de première classe par Hompré vers Longlier.
Wardin.	de Wardin à la route de Bastogne à Arloncourt.
	Totaux pour le canton-voyer de Bastogne.
	CANTON-VOYER DE HOUFFALIZE.
Arbrefontaine.	Travaux de raccordement avec la station du chemin de fer de Spa.
Bovigny.	Chemin de Courtil à Halcoureux.
Bihain.	Chemin de raccordement avec la route de Laroche à Stavelot.
Bertogne.	de Compogne à Laroche et de Bertogne vers Dinez.
Cherain.	de Steinbach à Baclain par Rettigny.

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	185	409	
»	432	1400	
»	551	2931	
»	200	2210	
»	242	4328	Y compris 983 pour emprises.
»	384	4692	
»	111	472	
»	48	130	
»	209	443	
»	161	462	
»	107	320	
»	69	214	
»	266	759	
»	»	276	Etablissement de banquettes.
»	357	2738	
»	370	762	
»	3692	22546	
»	180	459	
»	368	994	
»	380	880	
»	380	1284	
»	220	724	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
Grandhalleux.	Chemin de raccordement avec la station de Grandhalleux.
Mabompré.	de Rensivay à Compogne.
Petithier.	de Petithier à Blanchefontaine.
Wibrin.	de Houffalize à Champlon.
	Totaux pour le canton-voyer de Houffalize.
	CANTON-VOYER DE NEUFCHATEAU.
Anlier.	de Vlessart à Heinstert et de Louftemont à Léglise.
Grapfontaine.	de la route de Florenville vers Longlier et intérieur des sections.
Hamipré.	d'Offaing à la route de Longlier.
Juseret.	de Bercheux à Juseret et intérieur des sections.
Léglise.	de Léglise à Juseret et intérieur des sections.
Longlier.	de Longlier à Moircy et intérieur des sections.
Mellier.	de Mellier à Thibesar.
Orgeo.	d'Orgeo à Grandvoir et intérieur des sections.
Recogne.	de Recogne à Ochamps.
Ste-Marie.	de Recogne à Bastogne, intérieur des sections.
Ste-Médard.	d'Orgeo à Gribomont.
St-Pierre.	Chemin de Recogne à Bastogne.
Straimont.	de la route de Florenville vers Longlier.
Suxy.	de Suxy vers Rossignol, vers les Fossés et Assenois.
Tournay.	de Petitvoir à Grandvoir.
Witry.	d'Anlier à Hollange et intérieur des sections.
	Totaux pour canton-voyer de Neufchâteau.
	CANTON-VOYER DE SAINT-HUBERT.
Arville.	Chemin d'Arville à Mirwart.
Bras.	de Séviscourt à Ourt chemins agricoles et intérieur des sections.

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	600	1976	
»	775	2712	
»	210	724	
»	220	3965	
»	3333	13718	
»	640	2327	Y compris 500 m. courants d'ensablement.
»	30	500	Y compris 900 m. courants d'ensablement et 2 gargouilles.
»	»	100	350 m. courants d'ensablement.
»	780	1460	Y compris 550 m. courants d'ensablement et trois gargouilles.
»	325	770	
»	430	1480	Y compris 1000 mètres courants d'ensablement.
»	10	1850	Y compris un ponceau et 1200 m. courants d'ensablement.
»	279	790	Y compris une gargouille.
»	145	285	
»	330	980	
»	10	30	
»	625	2000	
»	500	870	Y compris deux gargouilles.
»	605	1250	
»	920	3080	Avec un pont à deux arches, un ponceau et une gargouille.
»	214	680	Y compris une gargouille.
»	5943	18452	
»	370	2075	
»	1450	7700	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
Freux.	de Laneuville à St-Hubert.
Hatrival.	de Hatrival à lieu dit Namoisy.
Libin.	de Libin à Smuid.
Moircy.	de Bonnerue à Tonny.
Ochamps.	d'Ochamps à Jéhonville et à Anloy.
Remagne.	de Remagne à Rondu.
Vesqueville.	de Vesqueville à Moircy et divers chemins agricoles.
Villance.	de Villance à Glaireuse, intérieur des sections.
	Totaux pour le canton-voyer de St-Hubert.
	CANTON-VOYER DE WELLIN.
Chanly.	Intérieur du village de Chanly.
Daverdisse.	Chemin de Redu à Daverdisse.
Gembes.	de Gembes à Daverdisse.
Hautfays.	de Hautfays à Vonèche.
Lomprez.	de Lomprez à Sohier.
Porcheresse.	de Paliseul à Neupont.
Redu.	de Transinne à Daverdisse par Séchery.
Sohier.	Intérieur de Sohier.
Transinnes.	de Transinnes à Libin.
Wellin.	de Wellin à Gembes.
	Totaux pour le canton-voyer de Wellin.
	CANTON-VOYER DE PALISEUL.
Anloy.	Chemins d'Anloy à Ochamps et d'Anloy à Jehonville.
Bertrix.	de Bertrix par Cugnon à la Maison Blanche.
Cugnon.	id. id. id.
Fays-les-Veneurs.	de Nollevaux à Plainevaux.
Framont.	de Framont à la route de Paliseul à Maissin.
Herbeumont.	de Herbeumont au moulin de Nawez.
Jéhonville.	d'Acremont à Offagne.
Offagne.	d'Offagne à Jehonville.
Opont.	d'Opont à la route de Rochefort à Bouillon.
Paliseul.	de Paliseul à Fays-les-Veneurs par Launoy.
	Totaux pour le canton-voyer de Paliseul.

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	201	603	
»	151	377 50	
»	170	467 50	
»	»	350	Ensablement de 500 mètres de longueur.
»	532	1581	
»	265	647	
»	420	1262	
»	247	603	
»	3806	15666	
100	290	833	On a construit le pavage pour filets d'eau.
110	60	422	id. id.
»	120	351	
»	560	840	
»	600	1300	
»	»	591	Reconstructions partielles de chaussée.
»	312	745	
»	»	200	Reconstructions partielles.
»	»	350	Travaux de terrassements.
»	250	1050	
210	2192	6682	
»	227	555	
»	627	1963	
»	550	1410	
»	265	543 50	
»	296	765	
»	245	602	
»	540	1362 50	
»	125	388	
»	215	516	
»	383	1133	
»	3473	9238	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
	CANTON-VOYER DE BOUILLON.
Bagimont.	Intérieur du village de Bagimont.
Corbion.	Chemin de Corbion à Bouillon.
Dohan.	de Dohan par les Hayons à la route.
Rochehaut.	de Rochehaut à Ucimont.
	de Frahan à Laviot.
Vivy.	de Mogimont à la route de Dinant.
	Totaux pour le canton-voyer de Bouillon.
	CANTON-VOYER DE MARCHE.
Aye.	Intérieur d'Aye, chemin d'Aye à Waillet et chemin de culture.
Bande.	Chemin de culture n° 9.
Forrières.	de Forrières aux Carrières, chemin de vidange du bois de Cheroport.
Harsin.	Intérieur de Harsin.
Hotton.	de Marche à Hampteau et de Grandhan à Lignière.
Humain.	de Humain à Buissonville.
Hargimont.	Intérieur de Hargimont.
Nassogne.	Intérieur de Nassogne et d'Ambly à Mochamps.
On.	Chemins de culture n°s 7 et 9.
Roy.	de Rendeux à Grupont, intérieur de Grimbiemont et chemin de culture.
Waha.	de Champlon à Marloie.
	Totaux pour le canton-voyer de Marche.
	CANTON-VOYER DE LAROCHE.
Beausaint.	Chemins de Laroche à St-Hubert et de Ronchampay à Vecmont.
Champlon.	de Champlon à la route de Laroche par Journal et de Champlon aux aisances.
Dochamps.	de Dochamps à Manhay.

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	176	470 38	
»	187	495 24	
»	172	517	
»	»	1766 54	Travaux de terrassement.
»	826	1560	
»	547	1630 14	
»	1908	6439 30	
»	620	1232	
»	750	3133	
»	1120	1910	
»	300	585	
»	1200	3650	
»	345	793 50	
»	150	775	
152	610	1980	
»	700	1040	
»	630	3323	
»	1150	4977 50	
152	7575	23499	
»	230	679 40	
»	345	926 65	
»	1156	15183	Y compris la moitié de la dépense d'un pont et de plusieurs aqueducs.

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
Erneuville.	de Champlon à Houffalize.
Odeigne.	Chemin de première classe de Dochamps au Manhay.
Ortho.	Chemins de Champlon à Houffalize, de Herlinval vers la ferme d'Aupont, de Roupage au moulin de Warre, de Hubermont à Buisson et d'Ortho à Wigny.
Tenneville.	de Laneuville à Tenneville et de Nassogne à Preile.
	Totaux pour le canton-voyer de Laroche.
	CANTON-VOYER DE BARVAUX.
Bende.	Chemin de Tohogne à Warzée.
Bomal.	de Herbet à la station de Bomal.
Harre.	de Fays à Vieuxfourneau.
Heyd.	de Barvaux à Champs de Harre.
Izier.	de Jusaine à Ferrières et d'Ozo au bois d'Ozo.
Mormont.	Chemin dit de la Vallée de l'Aisne.
My.	de Filot à Izier par My.
Villers-Ste-Gertrude.	de Villers-Ste-Gertrude à Vieux-fourneau.
Weris.	Ancien chemin de Marche à Stavelot.
	Totaux pour le canton-voyer de Barvaux

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	1084	8000	
»	902	11658	Y compris la moitié de la dépense d'un pont.
»	874	6788 10	
»	404	1071 85	
»	4995	44307	
»	569	1468	
»	1528	8332	Y compris un aqueduc et deux gargouilles.
»	217	258	
»	47	400	Y compris 20 m. cubes de maçonnerie pour mur de soutènement.
»	301	775	Y compris 20 m. cour. de gargouille avec grille et puisard.
»	533	8242	Y compris un pont sur l'Aisne de de 9m00 d'ouverture.
»	45	190	Y compris une gargouille et 22 m. courants de mur de soutènement.
»	151	506	
»	828	4448	Y compris trois acqueducs.
»	4219	2.619	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.

RÉCAPITULATION.

—

DÉSIGNATION DES CANTONS.

Canton-voyer d'Arlon. . . . . .
id. de Messancy . . . . . .
id. de Virton. . . . . .
id. d'Etalle. . . . . .
id. de Florenville . . . . . .
id. de Bastogne . . . . . .
id. de Houffalize. . . . . .
id. de Neufchâteau . . . . . .
id. de Bouillon . . . . . .
id. de Paliseul . . . . . .
id. de St-Hubert. . . . . .
id. de Wellin. . . . . .
id. de Marche . . . . . .
id. de Laroche . . . . . .
id. de Barvaux . . . . . .

Totaux généraux.

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
94	1660	10844	
986	3302	24839	
»	1566	5219	
»	932	10758	
100	3570	22900	
»	3692	22546	
»	3333	13718	
»	5843	18452	
»	3806	15566	
210	2192	6682	
»	3473	9238	
»	1908	6439 30	
162	7575	23499	
»	4995	44307	
»	4219	24619	
542	52066	259726 30	

§ 4. *Relevé des travaux exécutés pour l'amélioration des chemins*

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
	CANTON-VOYER D'ARLON.
Attert.	Chemins de Post à Heinstert, de Nothomb à Grendel, de Parette à la corne du bois des Pendus, d'Attert au bois dit Steck, de Schockert à la route et de Post à lieu dit Am Weyer.
Bonnert.	Chemins d'Arlon à Oberpallen, de Bonnert à Frassem, de Viville à Metzert et de Waltzing au chemin des Espagnols.
Hachy.	De Hachy à la Couture et aux prairies de Schaumpoul.
Heinsch.	De Thiaumont à Arlon et de Stockem au lieu In der Mugem.
Nobressart.	De Heinstert à Post.
Thiaumont.	De Thiaumont et de Lottert au bois communal.
Tontelange.	De Tontelange à Bonnert et de Metzert aux prairies dites Salzbour.
	Totaux pour le canton-voyer d'Arlon.
	CANTON-VOYER DE MESSANCY.
Aubange.	Chemins d'Athus à Longeau, d'Athus au lieu dit Bertelbour et intérieur d'Athus.
Halanzy.	Chemins de Battincourt à Musson, de Halanzy au moulin et au lieu dit Chenot et de Battincourt à Wellendal.
Rachecourt.	De Rachecourt au lieu dit La Prâlle.
	Totaux pour le canton-voyer de Messancy.

vicinaux sans le concours de l'Etat, pendant l'exercice 1867.

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	668	2774	Y compris 250 mètres courants d'ensablement et 2 acqueducs.
»	577	1871	Y compris un acqueduc.
»	200	986	Y compris 70 m. courants d'ensablement.
»	181	384	
»	185	732	
»	232	802	
»	238	860	
»	2281	8409	
156	707	4530	
»	823	5200	Y compris la construction de 3 gargouilles et d'un acqueduc de 2 m. d'ouverture.
»	180	493	
156	1710	10223	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
	CANTON-VOYER D'ÉTALLE.
Bellefontaine.	Chemins de St-Vincent à Florenville, de Bellefontaine à lieu dit La Cranière et de Lahage à Ethe.
Etalle.	De Buzenol à Chantemelle, de Lenclos à lieu Dauroz, d'Etalle à lieu dit Chauwée Pareille, de Sivry à lieu dit Haye la Crane, d'Etalle à lieu dit la Croix Jacquemin, de Lenclos à Villers-sur-Semois et d'Etalle au Vieux Moulin.
Habay-la-Vieille.	Chemin dit de Bernambo au Pernelet.
Villers-sur-Semois.	De Harinsart à Rulles.
	Totaux pour le canton-voyer d'Etalle.
	CANTON-VOYER DE VIRTON.
Ethe.	Chemin de culture.
Dampicourt.	Chemin des aisances.
Meix-devant-Virton.	Chemins de Lempré, de la Nan du ban lieu et de Robelmont.
Ruette.	Chemins de la Hamay, de Blipré et de Grandcourt à la Prairie.
Robelmont.	De Meix à Robelmont (sentier.)
St-Léger.	De St-Léger à Hardaumont (sentier.)
Virton.	De Virton au Tilleul de Robelmont.
	Totaux pour le canton-voyer de Virton.
	CANTON-VOYER DE FLORENVILLE.
	Néant.
	CANTON-VOYER DE BASTOGNE.
	Néant.

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	370	553	
»	2049	7770 50	
»	100	300	
»	53	197 50	
»	2542	8821	
»	110	587	
»	66	245	
»	1310	3563	
30	261	896	
»	710	1682	
520	»	1576	
»	220	800	
550	3677	9349	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
	CANTON-VOYER DE HOUFFALIZE.
Beho.	Chemin de raccordement avec la route de Diekirch à Stavelot.
Les Tailles.	Intérieur du village de Cens.
Vielsalm.	De Comté à la route de Laroche à Stavelot et intérieur de Vielsalm.
	Totaux pour le canton-voyer de Houffalize.
	CANTON-VOYER DE NEUFCHATEAU.
	Néant.
	CANTON-VOYER DE SAINT-HUBERT.
	Néant.
	CANTON-VOYER DE WELLIN.
Daverdisse.	Chemin rural.
Hautfays.	de Sclassin à Vonèche et chemin d'exploitation.
Redu.	de Redu et de Sécherie à la route d'Ostende à Arlon.
Sohier.	de Froidlieu à Lavaux St-Anne.
Tellin.	de Tellin à Transinnes.
	Totaux pour le canton-voyer de Wellin.
	CANTON-VOYER DE PALISEUL.
Anloy.	d'Anlier à Wecchamps (sentier)
Cugnon.	de la Geripont à la route de Bouillon à Recogne.
Offagne.	Chemin dit de la Boulette.
Opont.	d'Opont à Naomé et d'Our au pré Autelets.
Paliseul.	de Carlsbourg à Naomé et à Nollevaux et de Carlsbourg au bois Vepain.
	Totaux pour le canton-voyer de Paliseul.

Digitized by Google

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	82	369	
»	60	216	
90	310	1104	
90	452	1689	
»	130	600	
»	200	400	
»	205	1501	Y compris 800 m. courants de terrassement.
»	260	400	
»	150	300	
»	945	3201	
»	150	249	
»	598	1570	
»	140	245	
»	493	1376	
»	296	692	
»	1677	4132	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.
	CANTON-VOYER DE BOUILLON.
Bouillon.	Reconstruction de la voie Jacquet.
Rochehaut.	Chemin de Laviot à Hour.
Pussemange.	Construction de banquettes (trottoirs).
Sugny.	de Sugny au chemin de grande communication vers Corbion.
Dohan.	Construction d'aqueducs et de filets d'eau dans l'intérieur du village.
	Totaux pour le canton-voyer de Bouillon.
	CANTON-VOYER DE MARCHE.
	Néant.
	CANTON-VOYER DE LAROCHE.
	Néant.
	CANTON-VOYER DE BARVAUX.
Barvaux.	Chemin de Barvaux à Morville.
Erézée.	de Panzel à Dochamps, d'Awez à Lafosse et d'Erézée à Estinée.
Grandhan.	de Grand-Enneille à Moiseux et à Somme.
Harre.	de Fays à Burnontige, de Heyd à Hubiemont et de Deux-Rys à Grand-Bru.
Izier.	de Ferrières à Fays.
	Totaux pour le canton-voyer de Barvaux.

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	60	112	
»	350	1920	
»	»	290	
»	150	1442	Y compris la construction d'un ponceau et de 3 aqueducs.
24	»	221	
24	560	4085	
»	56	550	
»	536	1054	
»	»	1868	Construction d'un pont par moitié avec la commune de Noiseux (Namur) et travaux d'ensablement.
»	550	882	Y compris 30 mèt. courants de trottoirs.
»	77	100	Y compris une gargouille.
»	1219	4454	

COMMUNES.	DÉSIGNATION des CHEMINS AMÉLIORÉS.

RÉCAPITULATIONS.

—

DÉSIGNATION DES CANTONS.

Canton-voyer d'Arlon . . . . . .
id. de Messancy . . . . . .
id. de Virton. . . . . .
id. d'Etalle . . . . . .
id. de Florenville . . . . . .
id. de Bastogne . . . . . .
id. de Houffalize. . . . . .
id. de Neufchâteau . . . . . .
id. de Bouillon . . . . . .
id. de Paliseul . . . . . .
id. de St-Hubert. . . . . .
id. de Wellin. . . . . .
id. de Marche . . . . . .
id. de Laroche . . . . . .
id. de Barvaux . . . . . .

Totaux généraux . .

Longueur améliorée en pavage.	Longueur améliorée en empierrement.	MONTANT de la dépense.	OBSERVATIONS.
»	2881	8409	
156	1710	10223	
»	2542	8821	
550	2677	9349	
»	»	»	
»	»	»	
90	452	1689	
»	»	»	
»	»	»	
»	945	3201	
»	1677	4132	
24	560	4085	
»	»	»	
»	»	»	
»	1219	4454	
820	14063	44363	

Le montant total des travaux exécutés pour l'amélioration des chemins, s'élève à 304,089

Le montant total des ressources affectées à ce service, est de 560,094

La différence en moins de 256,005 a été employée à payer les cantonniers et à maintenir en bon état d'entretien, les chemins empierrés jusqu'à ce jour.

§ 5. *Renseignements divers pour l'année* 1867.

NOMBRE DES COMMUNES					Observations.
Où les rôles d'imposition pour la voirie vicinale ont dû être formés d'office.	Où les rôles excédent le 10e du montant des contributions directes.	Où les prestations en nature ont été converties		Où la conversion en argent des prestations en nature a été faite d'office.	
		En tâches.	En argent.		
1	720	»	1280	»	

SECTION II.

Routes de l'Etat et de la province, chemins de fer.

Voir à la page 3 des annexes, le rapport de M. l'Ingénieur en chef Directeur des ponts et chaussées, sur l'état de la grande voirie.

TITRE XIII.

AGRICULTURE.

Voir à la page 43 des annexes, le rapport sur l'état de l'agriculture.

TITRE XIV.

POIDS & MESURES.

SERVICE DE LA VÉRIFICATION.

Rapport du vérificateur.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport statistique sur le service des poids et mesures dans la province de Luxembourg, en 1867.

La vérification périodique s'est effectuée dans les ressorts réunis d'Arlon et de Marche, d'après le mode établi à l'article 3 de l'arrêté royal du 4 octobre 1855, c'est-à-dire dans les communes désignées par la Députation permanente du Conseil provincial, pour faire partie de la seconde section. 465 mètres, 6524 poids en fer, 7527 poids en cuivre, 90 mesures de capacité en bois et 739 en métal pour les matières sèches,

7351 mesures de capacité en métal pour les liquides, 722 balances à bras égaux, 162 bascules et 5 plaques, ont été poinçonnés.

Une grande partie des mètres qui m'ont été soumis portait encore des marques indiquant l'aune ancienne et sa subdivision. Chaque année, je fais enlever ces marques avant la vérification, mais il parait que sitôt rentrés chez eux, les commerçants les replacent.

Parmi les poids en fer présentés à la vérification, il y en avait encore un certain nombre de 3, de 4 et de 25 kilogrammes. Ces poids sont prohibés depuis le 1er janvier 1856 et chaque année on m'en présente encore. Certains boutiquiers ne s'en servent plus, il est vrai, que pour se rendre compte de la marchandise qu'ils reçoivent, mais certains autres continuent à s'en servir comme auparavant; les poids cependant dont on a fait un usage journalier pendant une douzaine d'années, sans avoir été soumis à aucune vérification, ne peuvent plus présenter de garantie.

Je crois donc que, dans l'intérêt général, on doit réprimer le plus tôt possible cet abus, et je vous proposerais, Monsieur le Gouverneur, pour atteindre ce but, le moyen énoncé dans mon rapport du 24 septembre dernier, n° 185.

Je m'exprimais ainsi :

« A la fin de la tournée, le vérificateur enverrait à » chaque section des accises, un état contenant les » noms des personnes qui ont présenté des objets » défectueux à la vérification, et la désignation de ces » objets; et à la fin de l'année, les employés renver- » raient, soit au vérificateur, soit à vous, Monsieur le » Gouverneur, le dit état dûment rempli, avec désigna- » tion des démarches faites et du résultat de ces dé- » marches. De cette façon, les personnes qui ne sont » pas en règle, seront surveillées et les employés se- » ront obligés de faire des visites. »

Alors on ne verra plus les débitants se servir impu-

nément de poids ou de mesures refusés à la vérification comme défectueux et ce, souvent au détriment des consommateurs.

La vérification décennale des instruments de pesage a eu lieu cette année, dans la seconde section de mon ressort.

Beaucoup de balances ont été refusées, le plus grand nombre, parce qu'elles avaient les couteaux et les coussinets en fer, et quelques-unes parce qu'elles étaient défectueuses. Parmi celles-ci, je citerai deux ou trois Roberstal, qui avaient été poinçonnées en Belgique et qui, cependant, ne réunissaient pas les conditions nécessaires pour être admises.

En effet, Monsieur le Gouverneur, ces balances étaient conformes à celles que je vous signalais par mon rapport du 22 août 1857; le fléau ne se maintenait pas d'équilibre de lui-même, lorsqu'il était dégagé des plateaux, et ceux-ci ne pouvaient pas être changés de place. Or, M. le Ministre de l'intérieur, la commission spéciale entendue, a décidé que les balances de l'espèce ne pouvaient pas être admises au poinçonnage (dépêche ministérielle du 20 octobre 1857, 3e division, n° 2074/139.)

Dans mon rapport de l'année dernière, je vous disais, Monsieur le Gouverneur, que dans plusieurs communes, aucune balance ne m'avait été présentée et je me plaignais de la négligence ou de l'insouciance de certains bourgmestres qui ne prenaient pas même la peine de lire les lettres que je leur adressais, (du moins on est en droit de le supposer). La même chose s'est représentée cette année.

J'ai envoyé à tous les bourgmestres, huit ou dix jours avant l'époque fixée pour la vérification dans leur commune, une circulaire pour leur rappeler que c'était cette année que devait avoir lieu la vérification décennale des balances, bascules, etc., et pour les engager à prévenir leurs administrés que la chose con-

cernait, qu'ils eussent à faire réparer leurs instruments de pesage défectueux, avant mon arrivée.

Eh bien ! dans beaucoup, je veux dire dans plusieurs localités, on ne m'a pas présenté une seule balance, et dans d'autres, un nombre insignifiant.

C'est ainsi que, pour ne citer que quelques localités des plus importantes : à Marche, sur soixante-trois patentables qui ont apporté des poids à la vérification, dix-sept seulement ont présenté leurs instruments de pesage ;

A Barvaux, sur 19 il n'y en a eu que 13 ;

A Laroche pas un seul ;

A Bastogne, sur 84, il n'y en a eu que 16 ;

A Virton, sur 79, il n'y en a eu que 33 ;

A Harre, pas un seul ;

A Heyd, pas un seul ;

A Houffalize, sur 47, il n'y en a eu que 6 ;

A Arlon, sur 132, il n'y en a eu que 70.

Ce résultat, Monsieur le Gouverneur, vient encore, il me semble, corroborer la proposition que j'ai faite plus haut.

Relevé des poids, mesures et balances vérifiés au bureau d'Arlon en 1867.

INDICATION des REGISTRES.	MESURES de longueur.		POIDS		MESURES DE CAPACITÉ.					Mesures de solidité.	BALANCES.	
					Pour les matières sèches.		Pour les liquides.					
	Mètres, etc.	Décamètres, etc.	en fer.	en cuivre.	en bois.	en métal.	en métal.	en bois tourné.	en verre et poterie.		A bras égaux.	Balances.
Registre litt. A.	79	»	292	266	»	354	655	»	»	»	41	3
id. titt. B.	386	»	6232	7251	90	385	6686	»	»	»	681	159
Total général.	465	»	6524	7517	90	739	7351	»	»	»	722	162

TITRE XV.

Postes & Télégraphes.

§ 1er. *Relevé des recettes effectuées par les bureaux de de poste de la province de Luxembourg pendant l'exercice* 1867.

DÉSIGNATION des BUREAUX.	RECETTES pour compte de l'Etat.		DÉSIGNATION des BUREAUX.	RECETTES pour compte de l'Etat.	
Arlon.	32161	16	Laroche.	5086	18
Attert.	1148	95	Libramont.	2537	34
Barvaux.	6137	18	Marbehan.	4182	63
Bastogne.	8334	47	Marche.	16280	92
Bouillon.	7771	02	Martelange.	2881	69
Bertrix.	3366	37	Messancy.	3022	68
Champlon.	2146	70	Neufchâteau.	12484	05
Erézée.	2211	34	Paliseul.	5014	08
Etalle.	5844	»	Poix.	2578	26
Florenville.	5317	61	Ste-Cécile(*)	1329	58
Fraiture.	2005	66	St-Léger.	4117	69
Gouvy (Limerlé)	1522	27	St-Hubert.	7046	76
Grupont.	4944	39	Sibret.	2328	37
Habay-la-Neuve	5230	79	Vielsalm.	6058	63
Houffalize.	5168	20	Virton.	11163	53
Hotton.	2272	70	Wellin.	4756	32
Jamoigne.	4142	82			
			Total. .	190594	34

(*) Mis en activité le 15 mai 1867.

§ 2. *Relevé des recettes effectuées par les bureaux télégraphiques de la province de Luxembourg, pendant l'année* 1867.

DÉSIGNATION des BUREAUX.	RECETTES pour compte de l'Etat.		DÉSIGNATION des BUREAUX.	RECETTES pour compte de l'Etat.	
Arlon.	3053	56	Marbehan.	310	79
Athus.	197	41	Marche.	856	74
Aye.	191	15	Marloie.	174	63
Barvaux.	266	01	Melreux.	109	98
Bastogne.	621	16	Messancy.	129	63
Bomal. (*)	23	00	Neufchâteau.	427	40
Bouillon.	322	03	Paliseul.	207	80
Champlon.	145	36	Poix.	317	80
Etalle.	79	58	Saint-Hubert.	530	72
Florenville.	232	48	Sterpenich.	109	94
Grupont.	169	89	Vielsalm.	412	65
Habay (station).	137	45	Virton.	522	66
Habay-la-neuve.	187	15	Wellin.	231	94
Houffalize.	193	93			
Laroche.	260	93			
Libramont.	262	29	Total.	11170	89
Longlier.	484	73			

(*) Le bureau de Bomal a été ouvert le 15 juillet 1867.

TITRE XVI.

Industrie et Commerce.

§ 1re. *Mines, minières, carrières, usines.*

Rapport

sur la situation, pendant l'année 1867, *des établissements soumis à la surveillance des Ingénieurs des mines dans la province de Luxembourg.*

Les exposés annuels de la Situation administrative de la province de Luxembourg renferment, pour 1865 et 1866 surtout, des renseignements complets sur la nature et la position de la plupart des établissements industriels que le corps des mines doit surveiller dans cette province. Ils suffisent amplement pour faire comprendre en peu de mots ici ce que nous avons d'essentiel à dire sur la marche du service qui nous a été confié, en 1867, au sujet des recherches de mines, des concessions, des exploitations libres de minerais de fer, des carrières, des nsines métallurgiques et des machines à vapeur du Luxembourg.

§ I. *Recherches de mines.*

L'existence du carbonate de cuivre (malachite) a été constatée, en 1867, à côté du chemin de fer de Spa à Ettelbrück, sur le territoire de la commune de Vielsalm; et cette découverte a donné lieu à la publication d'une demande en concession.

La même année, des gites de manganèse oxidé, à texture schiste compacte, ont été explorés dans la même localité. Les explorateurs se proposent d'étendre leurs recherches dans le but d'obtenir une concession.

Les recherches de plomb, fer et zinc sulfurés entreprises depuis quelques années sur le territoire de la commune d'On, ont encore été entravées par l'affluence de l'eau, l'année dernière.

D'autres recherches entreprises à Lignières et à Forrières en vue de découvrir des gisements exploitables de minerais de plomb et de cuivre, sont restées inactivées en 1867.

§ II. *Mines concédées.*

Des neuf concessions de la province, une seule, celle de Longwilly, a été tenue en activité l'année dernière.

Avec un personnel de vingt-huit ouvriers salariés à 1 fr. 65 c. en moyenne par jour, elle a produit 100,000 kilogrammes de plomb sulfuré (galène) d'une valeur de 16,139 francs sur place.

§ III. *Exploitations libres de minerai de fer.*

Le malaise de l'industrie sidérurgique s'est fait sentir dans les minières de la province de Luxembourg. Celles du canton de Durbuy et des communes de Messancy, Ruette, Autel-Bas et Tœrnich, ont donné moins de minerai que les années précédentes. Le chiffre de la production n'a guère diminué dans les importantes minières de la commune d'Aubange.

L'exploitation de la minette a commencé de s'organiser d'une façon régulière, très-satisfaisante, dans le bois communal de Musson, qui renferme, comme celui de Halanzy, d'immenses ressources pour l'avenir. Les beaux gisements de fer oolithique hydraté de ces deux

communes n'attendent que l'ouverture d'un chemin de fer le long de Vire, pour constituer, en peu de temps, un centre industriel d'une grande importance.

Pendant l'année 1867, douze siéges d'extraction souterrains et trente-huit autres siéges à ciel ouvert, ont marché dans la province en donnant du travail à 231 ouvriers salariés, en moyenne, à 2 fr. 19 c. par jour. Ils ont produit 44,000,000 de kilogrammes de bons minerais propres à être versés dans les fourneaux de réduction. Le prix des mille kilogrammes a varié entre 3 fr. 75 et 10 francs pris aux établissements miniers. La valeur totale de la production s'est élevée à 327,020 francs. Le bénéfice des propriétaires fonciers a été de 89,706 francs environ.

§ IV. *Carrières.*

Les carrières de la province ont fourni des ardoises, des dalles, des tables de billard, des pierres à aiguiser, des marbres, des pavés, des terres plastiques, des sables, de la chaux, des moellons, des tourbes, plus des grès, du calaire compacte et du petit granit taillés, pour une valeur de 1,424,814 francs au moins en 1867.

Elles ont occupé 1412 ouvriers et 13 chevaux dans 96 siéges d'extraction souterraine et dans 154 autres siéges à ciel ouvert. Trois machines à vapeur, 11 roues hydrauliques et un manége, d'une force totale de 56 chevaux, ont aussi servi à les activer.

L'exploitation de l'ardoise, dont les produits se sont écoulés très-facilement et à des prix élevés, a marché un peu plus activement qu'en 1866. Elle a occupé 819 ouvriers et 13 chevaux, pour fabriquer 27,739,000 pièces, valant 639,159 francs aux fosses.

Les ouvriers ont gagné de 2 fr. 25 à 3 fr. 50 par jour dans les ardoisières de l'arrondissement de Neufchâteau, quand ils ont bien voulu employer leur temps,

ou ne pas en perdre inutilement par des chômages volontaires contraires à leurs intérêts. Le cas s'est toutefois rarement présenté; car le salaire annuel des ardoisiers de cette partie de la province s'est maintenu dans les limites de 500 à 700 frs. pour une production de 40 à 50 mille ardoises par chaque ouvrier en 1867.

La production a pris de l'accroissement dans une ardoisière ouverte, il y a quelques années, à Herbeumont. Il en a été de même aux ardoisières de Warmifontaine et de Vielsalm. Dans celles-ci, le salaire des ouvriers a été de fr. 0-25 environ par heure de travail.

Nos carrières schisteuses ont continué à fournir des tables de billard, des dalles brutes, ciselées ou polies, des éviers et des pierres tombales. Sauf ces derniers et les éviers qui se paient à la pièce, les autres produits en provenant se sont vendus par mètre carré, à raison de 15 fr. pour les tables de billard, de 1 fr. 80, 3 fr. 60, 4 fr. 50 et 10 francs pour les dalles.

Le canton de Vielsalm a employé une trentaine d'ouvriers dans les carrières de pierres à aiguiser. La valeur moyenne des pierres à rasoir a été de 900 francs par mille, et celle des pierres à faux de 75 francs. La production des unes et des autres a été de 17,500 fr.

Les marbreries d'On, Humain et Wellin ont donné de l'ouvrage à 42 ouvriers payés à raison de 3 à 4 fr. par jour, et à 24 femmes qui ont reçu un salaire de 20 à 25 centimes par heure de besogne pour polir le marbre scié. Leur production de 1867 s'est élevée à 81,000 francs pour 160 mètres cubes de matière préparée.

Des grès pour paver ont continué à s'exploiter à Forrières et au Wolberg.

Les carrières d'Ethe, Laroche, Rulles, Hachy, Rossignol, Tœrnich et d'autres communes encore, ont fourni des terres plastiques.

Les cantons de St-Hubert, Houffalize, Etalle et Arlon ont continué leurs extractions séculaires de la tourbe.

Les sables pour bâtisse et moulage ont été tirés principalement des terrains secondaires de la province.

L'exploitation des poudingues a été commencée dans les cantons d'Erézée et de Durbuy.

Les terrains de la Famenne-Condroz ont continué à fournir beaucoup de calcaire pour l'alimentation des chaufours. Ceux-ci ont donné des chaux grasses employées surtout en agriculture. Les calcaires du Lias ont, en outre, servi à fabriquer des chaux plus ou moins hydrauliques.

Presque toutes les communes de la province possèdent des carrières de moellons, plus ou moins importantes, mais dont la plupart ne sont exploitées que par intervalle et d'après les besoins des localités où elles se trouvent. Elles ont marché, en 1867, à peu près comme les années antérieures.

Des calcaires compactes et du petit granit ont été extraits et taillés dans la Famenne-Condroz. Nos terrains secondaires ont fourni en outre des grès taillés. La confection de ces matériaux de construction a procuré du travail à 220 ouvriers dont le salaire journalier a varié entre 2 fr. 50 et 4 fr.

La production de 1867 s'est élevée à une valeur d'environ 226,250 francs.

Elle continue à se développer avec l'accroissement de facilité et d'économie des moyens de transport.

§ V. *Usines métallurgiques.*

Les usines sidérurgiques de la provine ont marché, en 1867, à peu près comme depuis plusieurs années. Quatre-vingt-seize ouvriers y ont fabriqué des produits ayant une valeur de 236,000 francs.

§ VI. *Machines à vapeur.*

Sept nouvelles machines à vapeur ont été établies, l'année dernière, dans la province. Celle-ci possède maintenant éparpillés sur son vaste territoire, 38 générateurs et 34 machines d'une force totale de 264 chevaux.

Un arrêté royal du 27 février 1868 a modifié l'exigé des conditions de mise en usage des appareils à vapeur. Il est de nature à pouvoir autoriser l'emploi de chaudière tubulaire et de générateurs d'origine étrangère établis dans la province, dont la marche ne pouvait être permise aux termes du réglement de police du 21 avril 1864.

§ VII. *Accidents.*

Les établissements soumis à la surveillance des ingénieurs des mines n'ont donné lieu à aucun accident grave dans la province de Luxembourg, pendant l'année 1867.

§ VIII. *Caisse de prévoyance.*

Le nombre des ouvriers mineurs employés dans les établissements affiliés à la caisse de prévoyance de la province, est de 500 environ pour le moment. L'on compte, en outre, 350 travailleurs occupés d'une manière permanente dans des minières et des carrières non associées à la caisse et qu'il serait à désirer de voir participer aux bienfaits de cette philanthropique institution.

L'avoir de la caisse créée en faveur des ouvriers mineurs de la province de Luxembourg était de 25,214 francs à la fin de 1866. Une partie de cette somme, s'élevant 18,214 francs, constituait un fonds de réserve en cas de besoins extraordinaires. Le reste était consacré à pourvoir aux obligations journaliers de l'institution.

La loi du 3 avril 1851 que nos chambres viennent de rendre applicable aux associations de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs, permettra d'apporter des modifications utiles aux statuts de celle de la province de Luxembourg.

§ 2. *Commerce.*

Voir à la page 307 des annexes ci-après, le rapport de la chambre de commerce.

TITRE XVII.

Sûreté publique.

SECTION Ire.

POLICE.

A) *Situation générale.*

La situation est restée bonne, de même que pendant les années précédentes.

B) *Sinistres et accidents.*

MORTS ACCIDENTELLES.

1° NOMBRE.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	SEXE. Masculin	SEXE. Féminin.	TOTAL.
Villes.			
Arlon	1	»	1
Bastogne	»	»	»
Marche.	»	»	»
Neufchâteau	1	»	1
Virton	»	»	»
Totaux.	2	»	2
Arrondissements.			
Arlon	»	»	»
Bastogne	»	»	»
Marche.	7	2	9
Neufchâteau	7	»	7
Virton	»	»	»
Totaux.	14	2	16
Récapitulation.			
Villes	2	»	2
Arrondissements . .	14	2	16
Totaux.	16	2	18

2° *Causes.*

ACCIDENTS qui ont amené la mort.	Villes.	Arrondissements. Arlon.	Bastogne.	Marche.	Neufchâteau.	Virton.	Total général.
Chute.	»	»	»	4	2	»	6
Intempérie de la saison. .	»	»	»	»	»	»	»
Incendie.	»	»	»	»	»	»	»
Brûlures.	»	»	»	»	»	»	»
Eboulements de terres ou de pierres.	»	»	»	1	2	»	3
Asphyxie.	»	»	»	1	»	»	1
Naufrage.	»	»	»	1	»	»	1
Usines	»	»	»	»	»	»	»
Apoplexie	»	»	»	»	»	»	»
Submersion.	»	»	»	»	»	»	»
Foudre	»	»	»	»	»	»	»
Misère	»	»	»	»	»	»	»
Duels.	»	»	»	»	»	»	»
Aliments ou poisons. . .	»	»	»	»	»	»	»
Armes à feu	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux emportés . . .	»	»	»	»	»	»	»
Inondation	»	»	»	»	»	»	»
Imprudence	»	»	»	»	»	»	»
Voitures et locomotives. .	»	»	»	»	2	»	2
Bête fauve	»	»	»	»	»	»	»
Accidents de chemin. . .	»	»	»	1	»	»	1
Accidents	1	»	»	»	1	»	3
Boisson	1	»	»	»	»	»	1
Totaux. . .	2	»	»	4	7	»	18

Noyés.

1° NOMBRE.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	SEXE. Masculin.	SEXE. Féminin.	TOTAL.	MORTS.	VIVANTS.
Villes.					
Arlon	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»
Marche	»	»	»	»	»
Neufchâteau	»	»	»	»	»
Virton	»	»	»	»	»
Totaux.	»	»	»	»	»
Arrondissements.					
Arlon	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»
Marche	5	»	5	5	»
Neufchâteau	3	1	4	4	»
Virton	»	»	»	»	»
Totaux.	8	1	9	9	»
Récapitulation.					
Villes	»	»	»	»	»
Arrondissements.	8	1	9	9	»
Totaux généraux.	8	1	9	9	»

2° CAUSES.

VILLES et ARRONDISSEMENTS	En se baignant.	Accidentellement.	Volontairement.	Sans cause connue.	TOTAL.
Villes.					
Arlon.	»	»	»	»	»
Bastogne. . . .	»	»	»	»	»
Marche.	»	»	»	»	»
Neufchâteau . .	»	»	»	»	»
Virton	»	»	»	»	»
Totaux.	»	»	»	»	»
Arrondissements					
Arlon.	»	»	»	»	»
Bastogne. . . .	»	»	»	»	»
Marche.	»	4	»	1	5
Neufchâteau . .	»	4	»	»	4
Virton	»	»	»	»	»
Totaux.	»	8	»	1	9
Récapitulation.					
Villes.	»	»	»	»	»
Arrondissem. .	»	8	»	1	9
Totaux gén.	»	8	»	1	9

Digitized by Google

3e SECOURS.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'INDIVIDUS NOYÉS			
	SECOURUS		Non susceptibles d'être secourus.	Retirés de l'eau.
	Utilement.	Inutilement.		
Villes.				
Arlon	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»
Marche.	»	»	»	»
Neufchâteau	»	»	»	»
Virton	»	»	»	»
Totaux.	»	»	»	»
Arrondissements.				
Arlon	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»
Marche.	»	»	5	»
Neufchâteau	»	»	4	»
Virton	»	»	»	»
Totaux.	»	»	9	»
Récapitulation.				
Villes	»	»	»	»
Arrondissements. . .	»	»	9	»
Totaux gén.	»	»	9	»

Suicides.

1° NOMBRE.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	SEXE		ÉTAT-CIVIL		
	Masculin.	Féminin.	Mariés.	Veufs.	Célibataires.
Villes.					
Arlon	1	»	»	»	1
Bastogne	»	»	»	»	»
Marche	»	»	»	»	»
Neufchâteau	1	»	1	»	»
Virton	»	»	»	»	»
Totaux.	2	»	1	»	1
Arrondissements.					
Arlon	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»
Marche	»	»	»	»	»
Neufchâteau	»	»	»	»	»
Virton	»	»	»	»	»
Totaux.	»	»	»	»	»
Récapitulation.					
Villes	2	»	1	»	1
Arrondissements	»	»	»	»	»
Totaux.	2	»	1	»	1

2° MOYENS.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE D'INDIVIDUS qui, pour se détruire, ont employé les moyens suivants : Strangulation	Armes à feu.	Submersion.	Asphyxie.	Poison.	Chute.	Instruments tranchants.	Famine.	TOTAL.
Villes.									
Arlon.	»	1	»	»	»	»	»	»	1
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marche.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Neufchâteau	1	»	»	»	»	»	»	»	1
Virton	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.	1	1	»	»	»	»	»	»	2
Arrondissements.									
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Marche.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Neufchâteau	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Virton	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Récapitulation.									
Villes.	1	1	»	»	»	»	»	»	2
Arrondissements. .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux gén.	1	1	»	»	»	»	»	»	2

3° CAUSES.

CAUSES qui ont porté au suicide.	VILLES.	ARRONDISSSEMENTS.					Total général.
		Arlon.	Bastogne.	Marche.	Neufchâteau.	Virton.	
Misère	»	»	»	»	»	»	»
Ambition décue .	»	»	»	»	»	»	»
Amour	»	»	»	»	»	»	»
Démence . . .	»	»	»	»	»	»	»
Honte	»	»	»	»	»	»	»
Boisson	»	»	»	»	»	»	»
Douleurs physiq. .	»	»	»	»	»	»	»
Jalousie	»	»	»	»	»	»	»
Scrupules relig. .	»	»	»	»	»	»	»
Chagrins domest..	»	»	»	»	»	»	»
Causes inconnues.	2	»	»	»	»	»	2
Totaux. .	2	»	»	»	»	»	2

Etat général des incendies en 1867.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE.	BATIMENTS. Nombre.	BATIMENTS. Montant.	BOIS OU bruyères. Nombre.	BOIS OU bruyères. Montant.	ASSURANCE.
Villes.						
Arlon	1	2	1500	»	»	4000
Bastogne	»	»	»	»	»	»
Marche	1	1	3500	»	»	4000
Neufchâteau	1	2	17000	»	»	22000
Virton	»	»	»	»	»	»
Totaux.	3	5	22000	»	»	30000
Arrondissements.						
Arlon	4	5	29500	»	»	19850
Bastogne	8	8	31254	»	»	24500
Marche	4	8	36500	1	550	32400
Neufchâteau	10	15	57725	»	»	44100
Virton	4	6	9130	»	»	7500
Totaux.	30	42	164109	1	550	128350
Récapitulation.						
Villes	3	5	22000	»	»	30000
Arrondissements	30	42	164109	1	550	128358
Totaux.	33	47	186109	1	550	158358

Etat général des incendies en 1867. — Causes.

VILLES et ARRONDISSEMENTS.	CAUSES									Total général.	Observations.
	CONSTATÉES				PRÉSUMÉES.				Inconnues.		
	Malveillance.	Imprudence.	Accident	Total.	Malveillance.	Imprudence.	Accident	Total.			
Villes.											
Arlon.	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Marche.	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	
Neufchâteau.	»	»	1	1	»	»	»	»	»	1	
Virton.	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux.	»	»	3	3	»	»	»	»	»	3	
Arrondissements.											
Arlon.	»	»	1	1	»	»	1	1	2	4	
Bastogne	2	»	2	4	2	»	1	3	1	8	
Marche.	»	1	1	2	»	»	»	»	2	4	
Neufchâteau.	1	1	2	4	»	»	»	»	6	10	
Virton.	»	1	»	1	1	»	»	1	2	4	
Totaux.	3	3	6	12	3	»	2	5	13	30	
Récapitulation.											
Villes.	»	»	3	3	»	»	»	»	»	3	
Arrondissements. . .	3	3	6	12	3	»	2	5	13	30	
Totaux gén.	3	3	9	15	3	»	2	5	13	33	

§ 1er. *Commissaires de police.*

La province compte six commissaires de police : à Arlon, à Bouillon, à Neufchâteau, à Saint-Hubert, à Marche et à Virton.

Les titulaires ont rempli convenablement les obligations de leurs fonctions.

§ 2. *Gendarmerie.*

La force de la gendarmerie compte 137 hommes partagés en 20 brigades.

La gendarmerie a signalé à l'autorité administrative et judiciaire, pendant l'année 1867, 275 événements extraordinaires, savoir :

Vols	44
Morts accidentelles ou violentes . . .	38
Incendie ou commencement d'incendie.	70
Rixes, coups et blessures	11
Délits contre les propriétés.	22
Divers.	90

Elle a dressé des procès-verbaux constatant des crimes, délits et contraventions au nombre de 1899.

Elle a opéré des arrestations en nature de prévention, au nombre de 412 personnes.

Elle a exécuté 322 mandements de la justice, et enfin conduit à la frontière 361 individus vagabonds et autres étrangers au pays.

§ 3. *Secours contre l'incendie.*

Des corps de sapeurs-pompiers, munis de matériel, sont organisés à Arlon, à Virton, à Ethe, à St-Léger, à Meix-devant-Virton, à Gérouville, à Florenville, à Bastogne, à Bouillon, à Halanzy, à Musson, à Marche et à Muno.

Les communes de Saint-Mard et de Habay-la-neuve sont, en outre, pourvues de pompes à incendie, sans organisation de corps de sapeurs-pompiers.

§ 4. *Secours pour pertes essuyées en* 1867.

ARRONDISSEMENTS judiciaires.	CHEVAUX EMPLOYÉS A L'AGRICULTURE.			CHEVAUX DE ROULAGE, ETC.			BÊTES A CORNES.			TOTAL GÉNÉRAL des INDEMNITÉS payées.	TOTAL GÉNÉRAL des PERTES.
	Nombre.	VALEUR.	INDEMNITÉ PAYÉE.	Nombre.	VALEUR	INDEMNITÉ PAYÉE.	Nombre.	VALEUR.	INDEMNITÉ PAYÉE.		
Arlon. . . .	4	1765 00	498 33	2	1050	160	9	1700 00	554 98	2213 31	4515 00
Marche . . .	14	7897 50	1770 00	4	2310	320	32	9080 00	2515 80	4605 80	19287 50
Neufchâteau. .	6	2665 00	780 00	3	1425	240	31	7932 50	2364 99	3414 99	12022 50
Total général.	24	12327 50	3048 33	9	4785	720	72	18712 50	5465 77	9234 10	35825 00

SECTION II. — JUSTICE RÉPRESSIVE.

§ 1er. *Contraventions de simple police.*

TABLEAU A. — ANNÉE 1867.

CANTONS.	NOMBRE DE contraventions			Total des contraventions.	OBSERVATIONS.
	Contre les personnes	Contre les propriétés	Matières diverses.		
Arrondissement judiciaire d'Arlon.					
Arlon	121	155	365	641	
Etalle	45	105	93	243	
Fauvillers . . .	16	46	10	72	
Florenville. . .	68	212	»	280	
Messancy . . .	22	61	22	105	
Virton	46	269	77	392	
Arrondiss. judiciaire de Marche.					
Durbuy. . . .	49	20	14	83	
Erézée	6	69	17	92	
Houffalize . . .	9	56	19	84	
Laroche . . .	128	9	21	158	
Marche. . . .	27	121	105	253	
Nassogne . . .	4	64	22	90	
Vielsalm . . .	22	46	25	93	
Arrond. judic. de Neufchâteau.					
Bastogne . . .	6	41	97	144	
Bouillon . . .	14	71	77	162	
Neufchâteau . .	6	101	32	139	
Paliseul . . .	5	91	61	157	
Saint-Hubert . .	38	111	75	224	
Sibret	»	38	10	48	
Wellin	6	46	21	73	
Totaux.	638	1732	1163	3533	

Contraventions de simple police.

CANTONS.	NOMBRE d'affaires.	NOMBRE de prévenus.	NOMBRE d'affaires poursuivies à la requête d'une partie civile.	du ministère public avec une partie civile.	du ministère public seul.	NOMBRE de prévenu condamnés.	acquittés.
Arrondissement judiciaire d'Arlon.							
Arlon	661	1022	»	»	1022	958	[illegible]
Etalle	243	294	»	»	294	266	[illegible]
Fauvillers	72	120	»	3	117	108	[illegible]
Florenville	280	484	»	»	484	420	[illegible]
Messancy	105	170	»	»	170	155	[illegible]
Virton	292	634	»	»	634	545	[illegible]
Arrondissement judiciaire de Marche.							
Durbuy	83	103	»	3	100	97	
Erézée	92	139	»	»	139	135	
Houffalize	84	116	»	2	114	85	
Laroche	158	183	»	»	183	181	
Marche	253	289	»	»	289	253	
Nassogne	90	113	»	1	112	92	
Vielsalm	93	123	»	»	123	86	
Arrondissement judiciaire de Neufchâteau.							
Bastogne	144	144	»	»	144	127	
Bouillon	162	173	»	»	173	162	
Neufchâteau	139	192	»	1	191	175	
Paliseul	157	206	»	2	204	194	
Saint-Hubert	224	279	»	»	279	248	
Sibret	48	60	»	»	60	48	
Wellin	73	88	»	1	87	79	
Totaxu.	3533	4932	»	13	4919	4414	[illegible]

— Tableau B. — Année 1867.

NOMBRE DE CONDAMNÉS							
A l'emprisonnement			A l'amende				
de 1 à 2 jours.	de 3 à 5 jours.	de 6 à 8 jours.	de 1 à 5 fr. inclusivement	de 6 à 10 fr. inclusivement	de 11 à 15 fr.	de 16 à 200 francs.	*Observations.*
3	37	48	671	112	72	15	
»	3	»	161	73	24	5	
2	1	»	82	2	15	6	
16	3	»	319	48	28	6	
»	3	»	125	16	8	3	
1	1	1	442	87	11	2	
1	1	»	64	16	6	10	Un avec cumul de l'amende et de l'emprisonnement 98.
»	»	»	94	19	13	9	
»	2	»	76	2	»	5	
»	2	1	134	31	12	1	
8	14	»	149	44	22	16	
2	»	»	52	18	8	12	
»	1	»	65	7	7	6	
3	3	1	97	4	19	»	
»	2	»	91	50	16	3	
»	»	»	133	16	14	12	
»	»	»	162	20	9	3	
1	1	»	162	44	28	11	
»	»	»	38	8	2	»	
1	1	1	59	13	3	2	
38	75	52	3176	630	317	127	

Le nombre des condamnés en matière de simple police est, relativement à la population, d'un sur 46 habitants. En 1864, il était d'un sur 45, en 1865, d'un 44, et en 1866, d'un sur 43.

§ II.

CRIMES ET DÉLITS EN 1867.

Nombre de crimes et délits.

TRIBUNAUX.	CRIMES ET DÉLITS.				
	Contre les personnes	Contre les propriétés	En matière forestière.	Diverses.	TOTAL.
Arlon. . . .	82	62	391	51	586
Marche . . .	57	108	101	40	306
Neufchâteau. .	83	80	228	46	437
La province.	222	250	720	137	1329
Cour d'assises.	4	6	»	»	10

Résultat des poursuites correctionnelles et criminelles.

TRIBUNAUX.	NOMBRE d'affaires.	NOMBRE de prévenus.	NOMBRE D'AFFAIRES poursuivies à la requête d'une administration publique ou d'une partie civile.	du ministère public dans l'intérêt ou avec l'assistance de partie civile.	du ministère public seul.	Nombre de prévenus acquittés.	NOMBRE DE CONDAMNÉS à l'emprisonnement d'un an et plus.	de moins d'un an.	à l'amende et réparations civiles.	Total.	Condamnés auxquels l'art. 6 de la loi du 15 mai 1849 a été appliqué.
Arlon . . .	586	838	394	5	187	73	22	115	628	765	113
Marche. . .	306	417	107	4	195	40	7	99	271	377	101
Neufchâteau .	437	626	229	10	198	74	4	70	478	552	107
La province .	1329	1881	730	19	580	187	33	284	1377	1694	321
							à la mort.	TRAVAUX forcés. à perpétuité.	à temps.	à la réclusion.	à l'emprisonnement.	Total.	
Cour d'assises.	10	11	»	»	10	4	1	1	3	1	1	7	1

Origine des condamnés.

TRIBUNAUX.	NOMBRE des CONDAMNÉS.	CONDAMNÉS. Régnicoles.	CONDAMNÉS. Etrangers.
En matière correctionnelle.			
Arlon	765	732	33
Marche.	377	376	1
Neufchâteau	552	540	12
La province.	1694	1648	46
En cour d'assises.	7	7	»

Le nombre des crimes et délits relativement à la population, est d'un sur 113 habitants.

En 1863, ce nombre a été d'un sur 158 habitants.

En 1864, d'un sur 99.

En 1865, d'un sur 118.

En 1866, d'un sur 129.

§ III. — *Liste des jurés en 1867.*

	ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES.			TOTAL pour la province.
	Arlon.	Marche.	Neufchâteau.	
1° Jurés payant le cens (120 francs à Arlon et 90 fr. dans les autres communes.	222	131	155	508
2° Membres de la Chambre des représentants . . .	3	»	1	4
3° Conseillers provinciaux, indépendamment de toute contribution	4	3	7	14
4° Bourgmestres, échevins, secrétaires et receveurs, des communes de 4000 âmes et plus (id.). . . .	5	»	»	5
5° Docteurs et licenciés en droit, en médecine, en chirurgie, en sciences et lettres, officiers de santé, chirurgiens de campagne et artistes vétérinaires, (id.)	25	16	17	58
6° Notaires, avoués, agents de change ou courtiers (id).	20	16	23	59
7° Pensionnaires de l'État jouissant d'une pension de retraite de plus de 1000 francs (id.).	6	5	6	17
Totaux. . . .	285	171	209	665

SECTION III.

PRISONS.

§ 1er. *Maisons de sûreté et d'arrêt.*

	DÉTENUS				
	au 1er janvier 1867.	entrés pendant l'année.	Total.	sortis pendant l'année.	au 31 décembre 1867.
Arlon.	31	411	442	428	14
Marche.	12	220	232	219	13
Neufchâteau.	18	228	246	237	9
Totaux.	61	859	920	884	36

§ 2. *Maison pénitentiaire et de réforme de St-Hubert.*

TABLEAU STATISTIQUE
du mouvement des détenus, pendant l'exercice 1867.

Savoir :

Situation au 1er janvier 1867,		404
Entrés pendant l'année,		134
Réintégrés,		4
	Total.	541

Sortis pendant le dit exercice :

Libérés par expiration de peines,	75	
Par transfert,	18	
Gràciés,	1	112
Décédés,	5	
Libérés provisoirement,	13	
	Reste	429
	Détenus en subsistance,	1
	Total au 31 décembre 1867,	430

Ainsi arrêté à Arlon, le 3 juin 1868.

Le Président de la Députation permanente,
CH. VANDAMME.

Par la Députation :
Le Greffier,
DUBOIS.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

TITRE Ier.

Population et circonscription.

		PAGE.
SECTION 1re.	Etat de la population.	5
SECTION 2.	Mouvement de la population. . . .	14
SECTION 3.	Registres de la population	31
SECTION 4.	id. de l'état-civil.	31
SECTION 5.	Déclaration d'indigénat	31

TITRE II.

Organisation des chambres législatives.

SECTION 1re.	Listes électorales	32
SECTION 2.	Liste des éligibles au Sénat	36
SECTION 3.	Élections.	37

TITRE III.

Administration provinciale.

SECTION 1re.	Listes électorales	37
SECTION 2.	Députation permanente	44
SECTION 3.	Employés provinciaux.	44
SECTION 4.	Archives.	45
SECTION 5.	Propriétés de la province.	46
SECTION 6.	Casernes de la gendarmerie. . . .	47
SECTION 7.	Finances de la province.	47
	Emprunts provinciaux.	79
SECTION 8.	Contentieux.	80
SECTION 9.	Commissaires d'arrondissement. . .	80

TITRE IV.

Administration communale.

PAGE.

SECTION 1re. Circonscription. 81
SECTION 2. Conseils communaux. 81
SECTION 3. Collége des bourgmestre et échevins. . 88
SECTION 4. Employés communaux. 89
SECTION 5. Archives des communes 92
SECTION 6. Biens communaux. 92
Situation financière. 93
SECTION 7. Biens communaux immeubles . . . 111
SECTION 8. Contentieux. 130

TITRE V.

Institution de bienfaisance.

SECTION 1re. Bureaux de bienfaisance. 131
SECTION 2. Hospices et hôpitaux 137
SECTION 3. Statistique de l'indigence. 139

TITRE VI. — *Culte.*

Culte, fabriques d'église. 152

TITRE VII. — *Hygiène.*

Commission médicale 161
Rapport de la commission, annexe page 121
Travaux d'hygiène 161

TITRE VIII.

Milice 175

TITRE IX.

Garde civique. 180

TITRE X.

Instruction publique.

SECTION 1re Instruction primaire 182
SECTION 2. Enseignement moyen. 210

Digitized by Google

TITRE XI. — *Contributions publiques.*

PAGE.

SECTION 1re. Contributions directes, douanes et accises. 219
SECTION 2. Contributions indirectes. 229
SECTION 3. Cadastre. 238
SECTION 4. Administration de l'enregistrement. . 244

TITRE XII. — *Voies de communication.*

SECTION 1re. Voirie vicinale. 249
SECTION 2. Routes de l'Etat, de la province, chemins de fer. 311
Rapport de l'administration des ponts et chaussées, annexe page 3

TITRE XIII. — *Agriculture.*

Rapport de la commission d'agriculture, annexe page 43

TITRE XIV. — *Poids et mesures.* 311

TITRE XV. — *Postes et télégraphes.* 316

TITRE XVI. — *Industrie et commerce.*

§ 1er. Mines, minières, carrières, usines.
Rapport de l'ingénieur des mines. 318
§ 2. Commerce.
Rapport de la chambre de commerce, annexe page 307

TITRE XVII. — *Sûreté publique.*

SECTION 1re. Police 324
Etat général des incendies 333
Commissaires de police. 335
Gendarmerie 335
SECTION 2. Justice répressive. 337
Rapports du commissaire d'arrondissement
de Neufchâteau, annexe page. . 19-281
de Bastogne, id. . . 31

Digitized by Google

ANNEXES.

Digitized by Google

TRAVAUX PUBLICS.

SECTION III. — ROUTES.

§ 1er.

Entretien des routes.

L'entretien des routes du Luxembourg, de l'Etat ou de la province, a eu lieu conformément aux clauses et conditions des cahiers des charges y relatifs. Ces voies de communication se trouvent, en général, dans une situation satisfaisante.

Le tableau suivant renferme les éléments nécessaires, pour apprécier le coût d'entretien de chacune des dites routes.

Digitized by Google

Digitized by Google

En ce qui concerne les routes de la province, la dépense totale, représentée par le chiffre de 35562 fr. 52 centimes, doit être ramenée à celle de fr. 33106 96 par suite de l'économie que l'on a pu réaliser du chef de la pierraille restant à pied d'œuvre au 1er mai 1867 et provenant de l'exercice précédent. Il en résulte une différence en moins, sur les prévisions du bail actuel, de fr. 1893 06.

§ II.

Construction d'ouvrages d'art. Améliorations.

Sauf la réparation d'un aqueduc et d'un mur de soutènement de la route provinciale de Hotton à Manhay, travaux nécessités par suite d'un orage, aucun autre travail résultant de cause majeure, n'a dû être effectué sur les routes de l'Etat et de la province, dans le courant de 1867.

Des ouvrages d'amélioration et extraordinaires consistant principalement en travaux de pavage pour remplacement de parties d'empierrement à Messancy et Athus, construction et reconstruction de revers et filets d'eau, murs de soutènement, aqueducs, etc., ont été effectués dans le cours de ladite année, sur les différentes routes de l'Etat et de la province. Leur dépense se trouve renseignée dans le tableau § I.

Indépendamment des travaux dont mention précède, on procèdera, dans le courant de la campagne de 1868, à la reconstruction du pavage de la place Léopold, à Arlon, faisant partie de la route d'Arlon à Longwy, au remplacement de l'empierrement par un pavage de la même route, partie comprise entre la caserne à Arlon et la bifurcation de la route provinciale de Virton vers Mersch et à des travaux de même genre en continuation de ceux exécutés dans le cours de 1867, à Messancy et à Athus.

§ III.

Les routes achevées pendant l'année 1867, celles en construction, décrétées ou en projet au 1er janvier 1868, sont indiquées dans les tableaux suivants.

Routes et redressements

DÉSIGNATION DES		LONGUEUR de LA CHAUSSÉE		DÉPENSES		
ROUTES.	SECTIONS.	Empierrée.	Pavée.	en travaux ordinaires.	en travaux extraordinaires	TOTALES.
		M. C.				
de Laroche à Hotton.	Redressement dans les côtes de Hampteau.	1359 00	»	26350 00	»	26350 00
Id.	Redressement dans les côtes de Vecpré.	1408 00	»	21380 00	»	21380 00
de Libramont à Herbaimont.	4e section.	8281 57	»	134300 00	»	134300 00
de Durbuy à Jenneret.	1re partie.	4575 00	»	67200 00	734 61	67934 6
d'Ostende à Arlon	Reconstruction du pont de Neupont et redressement de la route aux abords, etc.	241 26	»	27573 00	292 67	27865 6
De Bellefontaine par Lasoye et Limes à la frontière française.		10035 00	»	25300 00	677 94	25977 9
D'Ostende à Arlon.	Raccordement entre Neupont et Chanly.	803 00	»	6600 20	2035 32	8635 5

achevés au 1er janvier 1868.

DATE				Observations.
de l'arrêté qui décrète la route.	du commencement des travaux.	obligatoire de l'achèvement des travaux.	réelle de l'achèvement.	
15 mars 1864.	30 janvier 1866.	30 nov. 1866. Postposé au 1er avril 1867.	24 mai 1867.	
Id.	18 mars 1866.	18 janvier 1867. Postposé au 20 mars suivant.	20 mars 1867.	
23 sept. 1861.	21 octobre 1865	21 juin 1867.	6 août 1867.	
16 avril 1861.	31 janvier 1866.	31 juillet 1867.	31 déc. 1867.	
»	1er sept. 1866.	24 avril 1867. Prolongé jusqu'au 24 octobre 1867.	20 nov. 1867.	
22 février 1866.	17 janvier 1867.	28 nov. 1867.	1er sept. 1867.	
18 octobre 1866	17 mars 1867.	3 nov. 1867. Postposé au 3 décembre suivant.	3 déc. 1867.	

Routes et redressements en

DÉSIGNATION DES ROUTES.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	LONGUEUR de la chaussée empierrée.	LONGUEUR de la chaussée pavée.	DÉPENSES. en travaux ordinaires	DÉPENSES. en travaux extraordinaires.	DÉPENSES. TOTALES.
		M.				
De Laroche à Hotton.	Redressement entre Ronson et Marcourt.	2359	»	30100 00	»	39100 00
	Redressement entre Ronson et le four à chaux vers Hampteau.	4632	»	24838 00	»	24838 00
De Petithan à Baillonville.	Section de Petithan à la limite de Namur.	3355	»	41449 25	606 27	42055 52
De Bastogne vers Clervaux	Section de Bastogne à la frontière grand-ducale.	11800	»	130310 00	»	130310 00
Du pont de Gomery à la frontière française vers Tellancourt.	Section comme ci-contre avec embranchement de Latour à la sortie de Ruette.	5786	»	79980 00	320 00	80300 00
De Tohogne à Manhay.	1re section.	900	»	83400 00	»	83400 00
Id.	2e section.	7570	»	69999 00	»	69999 00
De Houffalize à la frontière prussienne au-delà de Beho.	Section de Sterpigny à Gouvy.	5525	»	85000 00	»	85000 00

construction au 1er janvier 1868.

DATE			DEGRÉ d'avancement au 1er janvier 1868.	OBSERVATIONS.
de l'arrêté qui décrète la route.	du commencement des travaux.	obligatoire de l'achèvement des travaux.		
15 mars 1864.	25 janv. 1867.	1 janv. 1868. Postposé au 1 mai suiv.	Les 3/5 sont terminés.	
id.	»	»	»	Travaux adjugés le 5 décembre 1867.
31 mai 1866.	22 sept. 1866.	14 mars 1868.	Achevés aux 3/5.	
29 sept. 1866.	18 fév. 1867.	4 août 1868.	Achevés aux 75/100.	
22 nov. 1866.	13 avril 1867.	13 déc. 1867. Postposé au 1er juin 1868.	Achevés aux 70/100.	
18 oct. 1866.	4 avril 1867.	4 oct. 1868.	Achevés aux 2/5.	
id.	21 oct. 1867.	1er janv. 1869	1/5 de l'entreprise est achevé	
11 fév. 1867.	»	»	»	Cette section de route sera adjugée le 30 janvier 1868.

§ IV. Plan-

Tableau indiquant le nombre et l'essence des

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Épicéas.	Mélèzes.	Peupliers du Canada.	Peupliers d'Italie.	Sorbiers.	Frênes.	Érables.
DE L'ÉTAT.							
De Bruxelles vers Trèves	178	54	12282	»	4745	6833	3221
D'Ostende à Arlon.	»	»	9752	»	661	3948	892
De Carignan à Liége.	283	1139	1818	»	12264	5796	787
D'Arlon vers Longwy	8	7	2246	»	»	1385	590
Du bois des pendus vers Longuyon	13	53	3816	»	1126	2650	45
De Virton vers Montmédy	»	»	635	»	»	63	»
De Luxembourg à Florenville . . .	»	»	4437	»	1	4870	1
De Florenville vers Sedan.	37	610	»	»	»	459	»
De Ciney à Saint-Hubert.	»	»	801	»	57	237	604
De Sedan vers Malmédy.	5831	6526	1629	»	6738	4705	1466
De Bouillon à Dinant.	307	1168	»	»	»	»	»
De Terwagne à Marche.	»	»	975	»	»	96	»
De Marche à Bouillon	12	614	2208	»	»	3924	1708
De Beauraing à Grupont.	»	»	1240	»	»	44	»
Des Ardoisières.	1123	1058	»	»	»	1928	183
De Bastogne vers Ettelbrück. . . .	133	68	190	»	2045	2211	67
De Groschêne à Verviers	31	31	146	1390	»	1199	95
De Salmchâteau vers Diekirch . .	668	1842	»	»	608	1108	»
De Jamoigne à Gérouville.	»	»	»	»	»	930	»
D'Arlon vers Oberpallen.	»	»	»	»	»	710	»
De Liége vers Charleville	»	613	367	»	»	223	»
De Saint-Hubert par Poix à Libin.	»	»	»	»	»	1014	1014
De la Croix-Rouge à Marbehan . .	»	»	»	»	»	2100	»
De Libramont à Herbaimont. . . .	»	»	»	»	»	1639	1639
De Longlier vers Fauvillers	1100	»	»	»	»	»	»
PROVINCIALES.							
De Virton par Arlon vers Mersch.	»	»	4795	4	246	58	»
D'Arlon à Bouillon.	»	»	6403	»	»	5167	2
De Hamipré à Tintigny	»	»	»	»	»	3218	»
De Marche à Barvaux	»	72	812	»	»	»	»
De Hotton à Manhay.	»	792	»	»	»	189	»

tations.

arbres existant sur les routes au 15 mai 1867.

Ormes.	Tilleuls.	Trembles.	Bouleaux.	Hêtres.	Chênes.	Marronniers.	Cérisiers.	Noyers.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
1659	493	88	»	»	2	56	»	»	29611	Les arbres morts, manquants ou dépérissants ont été remplacés dans chacune des plantations.
46	50	58	14	193	»	»	»	»	15614	
461	521	»	33	24	151	93	»	»	23370	
294	»	»	»	»	»	»	»	»	4530	En outre des plantations comprises dans le tableau ci-contre, deux sections de routes nouvellement construites ont été pourvues d'arbres, savoir : 2684 frênes et érables-sycomores pour compléter la route de Libramont à Herbaimont et 888 sujets de mêmes essences sur une partie de la route de Libin à Maissin. Une autre section de route, celle de Hotton à Melreux, recevra prochainement une plantation de 326 ormes et frênes.
180	»	»	»	»	»	»	»	»	7883	
463	»	»	»	»	»	»	»	82	1243	
»	»	»	»	»	»	»	240	275	9824	
»	»	»	»	54	122	»	»	»	1282	
11	7	»	»	4	1	»	5	»	1727	
1163	270	11	2	451	43	25	906	»	29766	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1475	
191	»	»	»	»	»	»	»	»	1262	
3001	178	»	»	»	164	»	»	»	11809	45 arbres ont été abattus par des particuliers ensuite d'autorisations et 250 vendus au profit du trésor.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1284	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	4292	
»	»	»	»	21	»	»	»	»	4735	
1336	»	»	»	»	»	172	»	»	4400	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	4226	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	930	
»	290	»	»	84	»	293	»	»	1377	
1568	»	»	»	»	»	»	»	»	2771	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2028	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	2100	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	3278	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	1100	
1	4	»	»	»	»	»	»	»	5108	Même observation que ci-dessus, en ce qui concerne le remplacement des arbres morts, manquants ou dépérissants. — 3 arbres ont été abattus sur la route de Hamipré à Tintigny, ensuite d'autorisation.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	11572	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	3218	
410	»	»	»	»	»	»	»	»	1294	
	»	»	»	»	»	»	»	»	981	

Routes décrétées

DÉSIGNATION DES		LONGUEUR de la chaussée.
ROUTES.	SECTIONS.	
De Durbuy à Jenneret.	2e partie.	»
De Tohogne à Manhay.	Section du chemin de Barvaux à Harre, à Manhay.	»
Id.	Section du chemin de Tohogne à Barvaux, au chemin de Bomal à Herbet.	»
De Houffalize par Gouvy à la frontière prussienne au-delà de Beho.	Section de Gouvy à la frontière.	»

au 1er janvier 1868.

DÉPENSES A FAIRE			DATE de l'arrêté qni décréte LA ROUTE.	OBSERVATIONS.
en TRAVAUX. — Montant des devis.	en EMPRISES approximativement.	TOTALES.		
»	»	»	16 avril 1861.	Les pièces nécessaires à la mise en adjudication de cette partie de route, ont été transmises à M. le Gouverneur le 27 déc. 1867.
»	»	»	18 octobre 1866.	Deux sections de cette route sont en cours d'exécution.
»	»	»	id.	Projet transmis au Département le 20 janvier 1868.
»	»	»	11 février 1867.	Une première partie de cette route, comprise entre Sterpigny et Gouvy, sera adjugée le 30 janvier 1868.

Routes et redressements

DÉSIGNATION DES		LONGUEUR de LA CHAUSSÉE.
ROUTES.	SECTIONS.	
De la station de Forrières à la barrière du Rit des chevaux sur la route de Sedan vers Malmédy.	»	»
De Herbaimont à Houffalize.	»	»
Prolongement jusqu'à Champlon à la route de Nassogne à Forrières.	»	»
Du Menuchenet vers les ardoisières de Laviot, etc.	»	»

Digitized by Google

projetés au 1er janvier 1868.

DÉPENSES A FAIRE			DATE de la présentation de L'AVANT-PROJET.	OBSERVATIONS.
en travaux.	en emprises	TOTALES.		
»	»	»	19 février 1867.	Cette route ne figure que pour mémoire.
»	»	»	18 juillet 1867.	L'enquête prescrite par l'arrêté royal du 20 avril 1837, a été ouverte en décembre 1867.
»	»	»	26 juin 1867.	
»	»	»	29 sept. 1866.	

§ V. Personnel.

Ponts et Chaussées.

La direction provinciale du Luxembourg est divisée en trois arrondissements, lesquels sont : Arlon, Neufchâteau et Marche.

Le premier, formant la partie méridionale de la province, est limité au nord par une ligne passant à Martelange, Neufchâteau, la hauteur des Corettes, près de Bertrix, et Bouillon. Un ingénieur, un conducteur principal et trois conducteurs, sont chargés du service de cet arrondissement. Un commis est attaché au bureau de l'ingénieur.

Le deuxième arrondissement, comprenant la partie centrale de la province, a pour limites, au nord, une ligne passant un peu au-delà de Houffalize, se dirigeant sur la barrière de Champlon et de là à Grupont. Le service en est confié à un ingénieur, quatre conducteurs et un commis.

L'arrondissement de Marche forme la partie septentrionale de la province. Son personnel se compose d'un ingénieur, de quatre conducteurs et d'un commis.

Un chef de bureau, un commis et un messager forment le personnel de la direction.

§ VI. — *Police. — Alignements, etc.*

Cinquante-quatre procès-verbaux de contravention ont été dressés en 1867, savoir :

Roulage.	27
Alignements	6
Dépôts.	5
Dégradations.	10
Plantations.	6

280 demandes d'alignement, de construction d'aqueducs et d'établissements de rampes de raccordement, ont été instruites en 1867, ainsi que 9 demandes de changement ou d'établissement d'usines, barrages.

§ VII. — Chemins de fer concédés.

En exploitation.

L'exploitation des diverses lignes de chemins de fer traversant le territoire de la province, se fait d'une manière convenable et les ouvrages qui en dépendent se trouvent généralement dans une situation satisfaisante.

En construction.

Les travaux d'établissement de l'embranchement de Libramont à Bastogne, long de 28940 mètres, se poursuivent régulièrement. Quelques ouvrages d'art sont construits et les terrassements achevés sur une longueur de 13075 mètres.

ANNEXE N° 2.

RAPPORT

sur les tournées administratives de M. le commissaire de l'arrondissement de Neufchâteau, pendant l'exercice 1867.

Neufchâteau, le 31 octobre 1867.

Monsieur le Gouverneur,

En conformité de l'art. 137 de la loi provinciale, et de l'instruction ministérielle du 14 janvier 1854, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport annuel sur les améliorations à introduire dans l'arrondissement de Neufchâteau, et sur les mesures administratives qu'il réclame.

Dans mes rapports précédents, j'ai déjà eu l'honneur d'appeler l'attention de la Députation permanente sur toutes les améliorations qui y sont nécessaires : je serai donc forcé de tomber dans certaines redites, en vous signalant les plus importantes de ces mesures.

§ 1er. *Bâtiments communaux.*

Les bâtiments communaux, qui devraient être partout l'objet des soins incessants des administrations communales, laissent, en général, beaucoup à désirer sous le rapport de l'entretien. Il est pénible de voir l'état dans lequel se trouvent la plupart de ces bâtiments, qui cependant ont occasionné des dépenses très-considérables. Les communes font des sacrifices énormes pour les construire, mais, dès qu'ils sont

achevés, elles ne s'en occupent plus. Continuer à laisser aux soins exclusifs des administrations communales l'entretien de ces bâtiments, c'est s'exposer à les voir tomber en ruines après quelques années d'existence, et cela se conçoit. Combien d'administrateurs communaux qui, logés eux-mêmes dans des habitations peu soignées, habitués à ne faire aucune dépense d'entretien à leurs propres demeures, trouvent inutile de dépenser annuellement une faible somme pour maintenir les bâtiments de la commune dans un bon état d'entretien. Et cependant, il serait très-facile de faire cesser une indolence aussi déplorable. Je voudrais voir imposer aux architectes provinciaux l'obligation de faire annuellement un rapport détaillé sur l'état dans lequel se trouvent les bâtiments publics de chaque commune. Ces architectes, qui reçoivent un traitement de la province, ne pourraient se refuser à adresser de semblables rapports qui, au besoin, seraient contrôlés par les commissaires d'arrondissement. L'autorité supérieure verrait quelles sont les dépenses d'entretien qui sont nécessaires, et, chaque année, les travaux signalés seraient exécutés. Si l'on n'adopte pas une semblable mesure, les finances des communes seront singulièrement compromises parce que, dans peu de temps, les bâtiments communaux devront être reconstruits pour la plupart, et les ressources communales ne suffiront pas à supporter les dépenses à en résulter. La mesure que je réclame est bien appliquée pour ce qui concerne les chemins vicinaux empierrés, pourquoi ne l'emploierait-on pas en ce qui regarde les bâtiments communaux?

§ 2. *Travaux d'hygiène. — Subsides.*

Par ses circulaires des 21 octobre 1858 et 30 mars 1859, le Gouvernement a pris l'engagement d'accorder aux communes qui feraient procéder à des travaux d'hygiène, des subsides s'élevant au tiers de la dépense.

Plusieurs communes de cet arrondissement, comptant sur l'exécution de promesses aussi solennelles, ont fait exécuter des travaux d'assainissement, mais elles ont été trompées dans leur attente, et aucune d'elles n'a reçu des subsides dans la proportion indiquée. D'autres communes sont encore en instances pour obtenir les subsides promis : Seront-elles plus heureuses que les premières ! Cela est fortement à désirer, car il importe que le Gouvernement ne puisse passer aux yeux des administrations communales pour engager les communes à faire de grandes dépenses, en promettant d'allouer des subsides élevés ; puis, quand les travaux sont adjugés ou sur le point de l'être, de n'accorder que des subsides beaucoup inférieurs à ceux promis. Il importe dans l'intérêt de la dignité, je dirais presque de la moralité du Gouvernement, que les communes ne puissent pas tenir un semblable langage.

§ 3. *Répartition des subsides entre les arrondissements.*

Je n'ai pas besoin, je le sais parfaitement, de rappeler que la répartition des subsides de l'Etat et de la province, doit être faite d'une manière équitable ; il est inutile que j'insiste sur le déplorable effet que produirait une distribution de subsides n'ayant pour base que le favoritisme ou le bon plaisir des fonctionnaires appelés à faire cette répartition. Mais je crois devoir insister de nouveau, Monsieur le Gouverneur, sur cette considération, que, s'il est juste de subsidier moins largement des communes riches, ayant de grandes ressources, que de venir au secours de communes moins favorisées, il importe cependant de ne pas considérer comme riches des localités qui, en réalité, sont loin de posséder les ressources qu'on leur suppose.

C'est malheureusement ce qui existe pour presque

toutes les communes de mon arrondissement qui sont victimes d'un classement erroné, et qui, sous prétexte qu'elles ont des ressources considérables, se voient refuser des subsides largement accordés à des localités des arrondissements voisins, classées comme moins favorisées.

Si cependant nous examinons sérieusement en quoi consistent ces prétendues ressources dont on gratifie si libéralement les communes de l'arrondissement de Neufchâteau, nous sommes amenés à reconnaître que ces ressources ne sont guère que fictives. En effet, les terrains communaux vagues et les propriétés communales boisées, voilà les deux sources de richesses que l'on attribue aux communes de mon arrondissement.

Or, la première de ces prétendues ressources n'existe réellement pas, puisque quand même les communes qui possèdent de ces terrains, voudraient les vendre, elles ne pourraient réaliser leur projet. L'expérience a démontré que les terrains vagues appartenant encore aux communes, ne trouvent pas d'amateurs quand on essaie de les vendre, soit parce qu'ils ne constituent que des rochers ou des carrières exploitées sans valeur, soit parce qu'ils sont situés en pente trop rapide pour pouvoir être mis en valeur, soit parce qu'ils sont trop éloignés des centres de population pour que l'on puisse en tirer parti. Cette richesse fictive doit donc, une bonne fois, être mise de côté, et il est désirable que l'autorité supérieure ne cherche plus à en faire état, pour repousser les demandes de subsides qui lui sont adressées par les communes en possession de semblables terrains.

La seconde branche de revenus que l'on attribue à nos communes, n'est-elle pas, à son tour, singulièrement grossie aux yeux de l'administration supérieure? Qu'est-ce que l'affouage, en réalité, dans la plupart des communes de mon arrondissement? Cet affouage

ne consiste guère, il faut bien le reconnaître, qu'en une très-faible quantité de bois attribuée aux habitants, moyennant une redevance équivalant à peu près à la valeur de cette portion de bois Réduite à ses véritables proportions, la distribution de l'affouage comporte donc une minime ressource, que l'on a eu tort d'exagérer outre mesure.

Dois-je réfuter cette objection qui m'a été faite il y a peu de temps pour refuser des subsides à une commune, que cette commune ne possède pas de bureau de bienfaisance, d'où l'on tire la conséquence qu'il ne s'y trouve aucun indigent? Mais le seul motif pour lequel la plupart des communes de mon arrondissement ne possèdent pas de bureau de bienfaisance, vient justement de ce que ces communes sont privées de ressources, et de ce qu'elles sont trop pauvres pour entretenir leurs indigents autrement que par la charité privée.

Du reste, que l'on voie combien de communes du ressort de Neufchâteau recourent annuellement à des impositions personnelles, à des emprunts, et l'on sera fixé sur la véritable position financière de chacune d'elles, en comparaison de celle des communes des autres arrondissements.

J'espère bien, Monsieur le Gouverneur, que l'autorité supérieure aura enfin égard aux considérations que j'ai l'honneur de présenter, et qu'à l'avenir, les communes de l'arrondissement de Neufchâteau ne seront plus éconduites ou à peu près, quand elles réclameront le bienveillant concours de l'Etat et de la province pour les aider à supporter des dépenses exceptionnelles résultant, soit de constructions communales, soit de la voirie vicinale.

§ 4. *Chemins de grande communication.*

Les observations que j'ai présentées dans mon rapport du 16 novembre 1866, sur les motifs qui militent

en faveur de la reprise, par l'Etat, du chemin de grande communication de Léglise à la station de Marbehan, existent toujours avec plus de force que jamais. Les transports qui se font par cette voie de communication, ne sont plus des transports de petite ou de moyenne vicinalité, mais bien des transports d'un intérêt général : c'est donc, pour être équitable, le Gouvernement qui devrait s'en charger.

Un autre chemin de grande communication, qui relie les routes de Neufchâteau et Bouillon vers Paliseul, à la route de Charleville vers Rochefort, et qui sert aussi principalement à des transports d'un intérêt général, c'est le chemin, totalement empierré depuis longtemps, de Paliseul à Hautfays. Cette voie de communication, qui traverse les localités de Frêne, Opont, Les Abbyes, Our, Porcheresse, Gembes, Mont et Sclassin, et aboutit d'un côté à Paliseul, de l'autre à Hautfays, sert principalement au transport des ardoises, des pierres de taille, de la chaux, du bois et d'autres matières pondéreuses qui sont amenés de l'intérieur de la Belgique, ou qui y sont transportés. Ce chemin devrait aussi être repris comme route de l'Etat, car il n'est pas juste d'en faire supporter les frais d'entretien par les communes dont il traverse le territoire. Presque toutes les ressources de ces communes se trouvent absorbées par l'entretien du chemin dont je parle, et elles ne peuvent guère s'occuper de leurs autres voies de communication, qui sont laissées à l'abandon, et qui cependant rendraient de grands services à l'agriculture, si elles étaient mises en bon état de viabilité.

J'ai l'honneur de prier la Députation permanente de faire des démarches pour obtenir la reprise par l'Etat de ce chemin de grande communication.

§ 5. *Réorganisation de la police rurale.*

Je ne vous apprendrai rien en vous disant, Monsieur le Gouverneur, que la police rurale laisse considéra-

blement à désirer dans mon arrondissement. Les gardes champêtres, qui sont exclusivement chargés de ce service, ne sont pas assez rétribués pour que l'on puisse exiger d'eux une surveillance active et incessante. Ceux d'entre eux qui s'acquittent le mieux de leurs devoirs, font une tournée tout au plus chaque jour, sur le territoire qu'ils ont mission de surveiller, mais pendant quatre ou cinq mois de l'année seulement. Le reste du temps, ils croient n'avoir plus rien à faire, et ils ne sortent pas même de chez eux.

Pour remédier à ce déplorable état de choses, les gardes-champêtres devraient être embrigadés, avoir à leur tête un commissaire de police cantonal, chargé de les surveiller activement, et auquel ils seraient obligés de faire un rapport exact de leurs tournées tous les quinze jours, ou au moins tous les mois. Ces commissaires de police, qui seraient aussi en relations avec les agents de la voirie vicinale, recevraient leurs instructions des commissaires d'arrondissement, auxquels ils rendraient compte du travail de leurs subordonnés ; ils se mettraient également en rapport avec les administrations communales, et ils seraient chargés des fonctions du ministère public, près les tribunaux de simple police. Ces agents remplaceraient avantageusement les brigadiers champêtres, institués il y a quelques années, et qui, dans bien des cantons, n'existent plus que sur le papier.

Il est certain que, pour en venir à une bonne réorganisation de la police rurale, on devrait rétribuer plus largement les gardes-champêtres. Mais l'Etat et la province, qui sont intéressés à voir cette réorganisation s'opérer sur des bases solides et sérieuses, ne pourraient-ils participer jusqu'à concurrence d'un certain chiffre dans le traitement de ces agents. Ils interviennent activement l'un et l'autre, en faveur de la voirie vicinale, pourquoi n'agiraient-ils pas de même en ce qui regarde la plus rurale?

§ 6. *Receveurs communaux. — Cautionnements.*

L'article 115 de la loi communale, en fixant le montant des cautionnements à fournir par les receveurs communaux, n'a entendu déterminer que le minimum de ces cautionnements. Rien n'empêche donc les conseils communaux, et après eux ou à leur défaut, la Députation permanente du Conseil provincial, d'exiger des cautionnements plus élevés que ceux indiqués dans cette disposition.

L'expérience prouve, Monsieur le Gouverneur, que les cautionnements sont trop faibles, et que, dans l'intérêt des communes, il faudrait toujours en exiger de plus forts. Lorsqu'un nouveau receveur communal est nommé, il lui est facile de fournir un cautionnement double au moins du chiffre minimum fixé par l'art. 115, ou bien c'est un homme considéré comme peu solvable, et alors la commune ne doit pas le nommer.

Faute de prendre ces précautions avant l'entrée du comptable en fonctions, il est très-difficile, parfois même impossible, de remédier au mal que je signale, et les intérêts pécuniaires des communes sont compromis.

Je crois donc devoir insister auprès de la Députation, Monsieur le Gouverneur, pour qu'elle prenne des mesures afin que les cautionnements à fournir par ces comptables soient toujours fixés au moins à un chiffre double de ceux indiqués dans la disposition ci-dessus rappelée.

§ 7. *Gendarmerie.*

Combien de fois déjà n'ai-je pas réclamé l'établissement d'une nouvelle brigade de gendarmerie, soit à Herbeumont, soit à Bertrix? A l'appui de cette demande, j'ai fait valoir les considérations les plus sérieuses, et cependant, jusqu'à présent du moins, l'administration supérieure n'a pas jugé à propos d'y

donner suite. Sans vouloir revenir sur les différents motifs qui militent si fortement en faveur de la création de cette brigade, je ne puis me dispenser d'insister de nouveau pour l'obtenir ; et à cette occasion, qu'il me soit permis de demander pourquoi on a moins à cœur la sûreté publique dans l'arrondissement de Neufchâteau, que dans celui de Marche, par exemple? Sur quelles considérations graves a-t-on pu se fonder pour établir, depuis quelques années, deux brigades de gendarmerie dans le canton de Laroche, l'une au chef-lieu du canton, l'autre à Champlon ? Quels sont les motifs qui ont pu déterminer à en établir deux également dans le canton de Houffalize, l'une aux Tailles, l'autre à Houffalize même ? Les motifs ne sont-ils pas infiniment plus sérieux en ce qui concerne le canton de Paliseul qui, non-seulement comprend une étendue territoriale considérable et une population aussi forte que celle de chacun des cantons de Laroche et de Houffalize, mais surtout, qui contient une population ouvrière considérable, peu facile à conduire et qui n'a de respect pour l'autorité, pour la propriété, que pour autant que celles-ci soient protégées par la force armée ?

J'ai déjà eu l'honneur d'appeler plusieurs fois l'attention de l'autorité provinciale et celle du gouvernement, sur la nécessité impérieuse d'établir une brigade de gendarmerie, soit à Herbeumont, soit à Bertrix, où l'on finira par ne plus rencontrer de citoyens disposés à accepter les fonctions de bourgmestre et même celles d'échevin ? Si l'on ne fait pas droit à mes réclamations et que, dans un avenir plus ou moins rapproché, des faits graves viennent à se reproduire dans l'une ou l'autre de ces localités, j'aurai du moins la satisfaction de dire que j'ai saisi toutes les occasions pour signaler la lacune que je constate, et je n'entends assumer aucune part de responsabilité des actes regrettables qui peuvent se renouveler.

Je rappelle, en passant, que j'ai cru devoir également réclamer l'établissement d'un poste de gendarmerie, dans la populeuse commune de Sugny, qui se trouve, ainsi que celles de Bagimont et de Pussemange, à 15 et 18 kilomètres au moins du siége de la brigade la plus rapprochée.

§ 8. *Curage des ruisseaux et cours d'eau.*

Le curage des ruisseaux, celui des cours d'eau non navigables ni flottables, ne se fait dans aucune commune de l'arrondissement. A quelle cause doit-on attribuer cette négligence de la part des administrations communales? Je l'ignore, mais il est impossible de contester l'utilité de cette mesure, et les cultivateurs surtout devraient tous la comprendre. C'est principalement et même exclusivement à ce défaut de curage des cours d'eau, que l'on doit attribuer la perte de fourrages que les propriétaires éprouvent, par suite du débordement des rivières et ruisseaux, lors des années pluvieuses. Pendant l'été qui vient de s'écouler, par exemple, ces pertes ont été considérables dans la plupart des communes. Cette leçon sera-t-elle mise à profit? J'en doute, tout en le désirant néanmoins.

§ 9. *Assèchement des terrains fangeux.*

Tout récemment, Monsieur le Gouverneur, j'ai eu l'honneur de vous adresser un rapport spécial sur la nécessité d'assécher les terrains fangeux de nos Ardennes. Je ne puis que persister dans les considérations que j'ai émises à cette occasion, pour réclamer de promptes mesures afin d'arriver à cet assèchement.

§ 10. *Messageries. — Voitures publiques.*

La plupart des lacunes, des défectuosités que j'ai signalées antérieurement dans cet important service,

continuent à exister. C'est ainsi que la ligne de Longlier ou Neufchâteau à Martelange, qui devrait être pourvue d'une voiture publique, faisant le service des dépêches et servant en même temps au transport des voyageurs, en est encore privée. C'est ainsi que les chevaux attelés aux voitures de messageries ne réunissent pas souvent les qualités exigées pour que la vie des voyageurs ne soit pas exposée. C'est ainsi encore que ces voitures ne sont pas toutes dans de bonnes conditions, tant s'en faut, et que même celles qui sont conformes au modèle fourni par le Gouvernement, laissent beaucoup à désirer en ce qui regarde l'entretien.

La gendarmerie devrait se montrer beaucoup plus sévère, et forcer les entrepreneurs des voitures publiques à se conformer rigoureusement aux conditions qui leur sont imposées.

§ 11. *Chemins de fer. — Organisation des trains de voyageurs.*

En 1866, l'administration du chemin de fer du Grand-Luxembourg avait organisé un train partant chaque jour, vers sept heures du matin, du chef-lieu de la province, et allant vers Bruxelles. Elle avait enfin reconnu qu'il y avait là une lacune considérable à combler, et que, pour les habitants de notre province, il était nécessaire d'établir un train partant, dans cette direction, plutôt que vers dix heures du matin.

Je ne sais si cette organisation a eu lieu autrement que sur le papier, en tout cas, le train nouvellement établi a bientôt été supprimé, car depuis longtemps il n'existe plus, et les voyageurs qui veulent se rendre soit dans l'intérieur de la Belgique, soit vers la partie ouest de la province, sont obligés d'attendre le train qui part d'Arlon à 10 h. 15 m.

Cet état de choses fait surgir des plaintes nombreuses

et fondées, il faut bien le reconnaître. Cependant il serait facile de donner appaisement à nos populations, et la compagnie pourrait faire cesser ces plaintes sans s'imposer une dépense quelconque. Si, au train de marchandises qui part chaque jour de la station d'Arlon vers cinq heures du matin, on attachait une voiture pour les voyageurs, comme on le fait à celui qui part de Jemelle à Arlon à 6 heures et demie du matin, il serait donné satisfaction à toutes les réclamations, et personne, à l'avenir, ne pourrait se plaindre.

Au train de marchandises rentrant chaque soir à Arlon vers dix heures, serait attachée cette même voiture de voyageurs, et ainsi, pas le moindre surcroît de dépenses ne serait occasionné à la compagnie, qui organiserait un service complet.

Si la combinaison que j'indique était conseillée à l'administration du Grand-Luxembourg, je suis bien persuadé qu'elle s'y rallierait, car en réalité, il n'y a aucune objection plausible à y faire.

Telles sont, Monsieur le Gouverneur, les principales améliorations que je crois devoir solliciter dans l'intérêt des populations de l'arrondissement de Neufchâteau, et j'aime à me bercer de l'espoir que, si la Députation permanente, s'y ralliant, fait des démarches sérieuses pour les faire réaliser, mes efforts seront enfin couronnés de succès.

Je joins au présent rapport l'état, en quadruple expédition, des frais qui me sont dûs pour ma tournée administrative dans les communes du ressort, en 1867.

Enfin, pour me conformer à la circulaire ministérielle du 14 janvier 1854, j'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Gouverneur, que je compte commencer mes visites administratives, en 1868, pendant le mois de mars.

Le Commissaire d'arrondissement,

JACQUIER.

ANNEXE N° 3.

RAPPORT

sur la situation administrative de l'arrondissement de Bastogne, pour 1867.

Bastogne, le 17 avril 1867.

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-après mon rapport sur la situation de l'arrondissement de Bastogne, en exécution de l'art. 138 de la loi provinciale.

TERRITOIRE ET POPULATION.

La circonscription territoriale n'a subi aucune modification.

Il a été constaté que les bornes frontières entre la Belgique et le Grand-Duché sont en parfait état de conservation.

Quant à la circonscription des communes, elle n'a donné lieu à aucune demande tendante à la modifier ; ce qui prouve bien qu'elle continue à répondre aux besoins de la situation.

Au 1er janvier 1867, le chiffre de la population tel qu'il a été constaté par le recensement général, était de	32,050
Au 1er janvier 1868, il était de	32,377
Différence en plus de	327

Les naissances ont été de		939
Les entrées de		545
	Total.	1,484
Les décès ont été de		600
Les sorties de		557
	Total.	1,157
Les mariages ont été de		210
Les naissances jumelles de		16
Les naissances illégitimes de		26
Les morts-nés de		29

Quant aux registres de l'état-civil et de population, je crois pouvoir me référer aux rapports spéciaux que j'ai eu l'honneur de vous adresser à ce sujet.

ADMINISTRATIONS COMMUNALES.

Dans toutes les communes, à l'exception de celles de Fauvillers, Longvilly et Mabompré, le personnel des administrations est au complet. Dans celle de Fauvillers, la place de bourgmestre, celle d'un échevin et celle d'un conseiller restent provisoirement vacantes; dans la commune de Longvilly, il reste à pouvoir à la nomination d'un échevin; et dans celle de Mabompré, la place d'un conseiller, qui a donné sa démission, est encore vacante.

La place de secrétaire est sans titulaire dans les communes d'Arbrefontaine, Mabompré et Tillet. Dans la commune de Bihain, le traitement du secrétaire a été porté de 150 à 250 francs et dans celle de Hollange de 150 à 200 francs.

Le personnel des receveurs n'a pas éprouvé de mutations.

En général, les administrations communales ont rempli leurs fonctions d'une manière fort satisfaisante : les affaires se sont expédiées assez régulièrement. Néanmoins, trois administrations se sont mises dans

le cas de se voir faire l'application des dispositions de l'art. 88 de la loi communale, pour cause de retard dans la production de leurs comptes et budgets ; ce qui du reste est peu de chose, eu égard au grand nombre d'affaires qui ont été instruites.

Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit les années précédentes des archives communales. Sous ce rapport, la situation n'a pas changé.

Les lois et règlements reçoivent ici leur exécution.

Les administrations communales sans exception, ont satisfait à l'art. 70 de la loi du 30 mars 1836.

FINANCES.

Cinq communes, qui sont : Amberloup, Arbrefontaine, Bihain, Bovigny et Flamierge, ont pu couvrir leurs dépenses ordinaires sans devoir recourir à des cotisations personnelles. Pour les 27 autres communes, ces cotisations se sont élevées à fr. 23905-51.

Les impositions extraordinaires pour neuf communes ont été de fr. 18,805-00.

Le montant des répartitions à charge des affouagers, pour neuf communes, a été de 5,277-88.

Le montant des coupes ordinaires, pour dix communes, a été de fr. 16,374-44.

Celui des coupes extraordinaires, pour deux communes, a été de fr. 11,815-01.

Quatre communes ont été autorisées à contracter des emprunts à 5 % et remboursables par annuités, pour un total de fr. 17,138-80.

Il a acquis des propriétés pour fr. 6751-39 et il en a été vendu pour 157,331. Dans ce dernier chiffre, la commune de Vielsalm, qui a vendu l'une de ses propriétés boisées, est comprise pour la somme de francs 155,060. Cette commune a été autorisée à faire un placement de la somme de 50,500 francs.

Le montant des travaux publics de toute nature adjugés en 1867, s'élève à fr. 392,148-67. Dans cette somme, les communes sont intervenues pour francs 221,571-67 ; les subsides accordés par l'Etat s'élèvent à fr. 105,661 ; ceux accordés par la province à francs 64,916.

J'ai vérifié quelques caisses communales et j'ai trouvé que la comptabilité est tenue d'une manière régulière.

ÉLECTIONS.

Conformément à l'arrêté royal du 13 mai, il a été procédé à des élections pour le Sénat. L'arrondissement de Bastogne, concurremment avec ceux d'Arlon et de Marche, avait à nommer deux sénateurs : MM. d'Hoffschmidt de Resteigne et Lenger de Differt ont été élus à la presqu'unanimité des suffrages.

Des élections extraordinaires ont eu lieu dans les communes d'Amberloup, Longvilly, Petithier et Tillet, pour le remplacement de conseillers qui avaient donné leur démission. Ces élections ont été validées.

Les listes électorales ont été révisées dans toutes les communes, dans le délai et de la manière prescrite par la loi. Il n'a été fait qu'un seul appel d'office, contre un électeur qui n'avait pas l'âge. Cet électeur a été rayé.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Il a été procédé à la réception des travaux exécutés aux maisons d'école de Gouvy et de Rosière, ainsi qu'à l'adjudication des travaux de construction de celles de Beho, Wisembach, Strainchamps, Savy, Longchamps, Noville, Tavigny, Alhoumont, Houmont, Lutremange et Ollomont.

Quant aux jardins des instituteurs, il n'y a rien eu de changé à l'état de choses signalé dans mon rapport précédent.

Lors de mes tournées administratives, j'ai eu lieu de remarquer qu'un certain nombre d'administrations communales se montrent peu vigilantes en ce qui concerne la surveillance et l'entretien des bâtiments communaux et du mobilier classique, il est fort à désirer que le règlement en projet sur la matière soit mis à exécution.

Des trente-deux communes de l'arrondissement, il n'y en a que huit qui, jusqu'à présent, aient décidé l'établissement d'écoles d'adultes : ce sont celles d'Amberloup, Bovigny, Houffalize, Limerlé, Montleban, Petithier, les Tailles et Tavigny; encore, cette dernière ne l'a-t-elle fait que pour la section de Tavigny. Il y a lieu d'espérer que ces utiles établissements prendront d'année en année plus d'extension, et qu'ils finiront par se généraliser.

CULTE.

La circonscription ecclésiastique est restée la même qu'en 1866. Je n'ai pas appris qu'il se soit élevé le moindre conflit entre des administrations communales et des membres du clergé.

Toutes les fabriques d'église, à l'exception de celles de Hollange, Houffalize, Dinez, Sibret, Mande-Sainte-Marie, Tavigny, Bœur, Cowan, Cetturu, Tintange et Warnach, se sont conformées aux prescriptions de l'article 98 du décret du 30 décembre 1809, en déposant un double de leurs comptes au secrétariat de la commune.

Je n'ai pas reçu de pièces constatant que les conseils de fabrique des églises de Compogne, Hollange, Moinet, Dinez, Taverneux, Vaux-lez-Rosiére, Sibret, Mande-Sainte-Marie, Tavigny, Bœur, Cowan, Cetturu, Wardin et Marvie, aient été renouvelés partiellement, en exécution de la circulaire du 7 mars. Quant aux autres conseils, ils se sont conformés à la dite instruction.

Les travaux de construction de l'église de Grandhalleux, les réparations à celles de les Tailles, Tavigny et Benonchamps, ainsi que les restauratians faites au presbytère de Wibrin et l'établissement d'un nouveau cimetière à Ville-du-Bois, ont été reçus. Il a été procédé à l'adjudication des travaux de reconstruction de l'église d'Ourthe, de restauration à exécuter à celles de Bihain, Houffalize et Petithier, de même que des reparations à faire aux presbytères de Menufontaine, Longvilly, Rosière et Petithier, et des travaux de construction d'un nouveau presbytère à Compogne.

Il a été aliéné des biens pour fr. 1,235-34; à cela près, les propriétés des fabriques d'église n'ont subi aucune mutation.

Les dons et legs, au nombre de six, faits aux fabriques d'église, s'élèvent à fr. 4,820-70.

La fabrique de Hompré a été autorisée à faire un remploi de 700 francs.

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

Le personnel des bureaux de bienfaisance a été renouvelé dans toutes les communes, conformément à la loi.

Il n'a été fait aucun don ou legs aux bureaux de bienfaisance.

Le montant des recettes, pour les douze bureaux de l'arrondissement qui possèdent des revenus, a été de. . . . . fr. 22,930 44

Celui des dépenses de 6,128 59

Et l'excédant en recettes de. 16,801 85

La population indigente a été de 1,779. La dépense occasionnée dans divers établissements publics de bienfaisance, pour soixante-deux individus secourus, s'est élevée à. . . . . fr. 5,985 41

La charité privée a dû, comme toujours, pourvoir,

Digitized by Google

à peu près pour le tout, aux besoins de la classe pauvre, et ces besoins ont été considérables, par suite des mauvaises récoltes, dont le rendement, en ce qui concerne les céréales, a été beaucoup au-dessous de celui d'une année ordinaire.

Les propriétés des bureaux de bienfaisance n'ont subi aucune mutation.

Le bureau de Vielsalm a été autorisé à faire un remploi de 2,100 francs.

POLICE ET SURETÉ PUBLIQUES.

L'arrondissement comp e soixante-six gardes-champêtres, y compris les gardes-champêtres-cantonniers. Je n'ai reçu des plaintes qu'à charge d'un seul de ces agents et encore ces plaintes ont-elles été reconnues non fondées.

Dans la commune de Mont, une place de garde-champêtre a été snpprimée, et par suite, le service n'y est plus confié qu'à un garde.

Une seule administration communale, celle de Hollange, a arrêté, dans le courant de l'année 1867, un réglement sur la fermeture des cabarets.

Les brigades de gendarmerie continuent à remplir leurs devoirs d'une manière très-satisfaisante.

La situation, en ce qui concerne les maisons de passage, est la même qu'en 1866 Le nombre des détenus qui y ont séjourné a été de 40.

Il a été prononcé 86 condamnations judiciaires pour l'arrondissement.

Nous avons eu 13 cas d'incendie qui ont occasionné des pertes évaluées à une somme totale de 60,200 fr. Ces pertes pour six cas étaient couvertes par des sociétés d'assurance. Nous n'avons pas eu d'autres sinistres.

L'ordre et la tranquillité publiques n'ont été troublés sur aucun point. L'esprit public est excellent ; nos populations restent très-attachées à nos libérales institutions.

HYGIÈNE.

Le personnel, en ce qui concerne l'art de guérir, a été le même qu'en 1866.

Les vaccinations opérées ont été de 750.

La gale des moutons a régné dans plusieurs localités des cantons de Bastogne, de Houffalize et de Fauvillers.

La maladie qui a régné en 1866 parmi la race porcine, dans les cantons de Bastogne et de Fauvillers, a continué à sévir en 1867 dans le canton de Fauvillers, mais avec moins d'intensité que l'année précédente.

Des travaux d'assainissement ont été reçus dans les communes de Fauvillers, Hompré, Longchamps, Noville, Sibret, les Tailles, Vielsalm, Wardin et Wibrin; il s'en exécute dans celles de Nives, Noville, Tillet, Mabompré, Vielsalm et Villers-la-bonne-eau ; il en est de projetés dans celles d'Amberloup, Nives, Noville, Tillet et Vielsalm.

Tous ces travaux ont pour objet l'assainissement de l'intérieur des villages et l'établissement de fontaines, abreuvoirs et lavoirs publics.

MILICE.

Le nombre des miliciens des années antérieures renvoyés à la classe de 1867 était de 64 et celui des inscrits de l'année était de 321. Parmi les premiers, six ont été jugés propres au service et 248 parmi les miliciens de l'année.

Le conseil de milice a prononcé 34 exemptions définitives et 97 exemptions provisoires. Des 23 appels interjetés, 13 ont été reconnus fondés.

Parmi les inscrits de l'année, 26 ne savaient ni lire ni écrire ; 21 savaient lire seulement ; 158 savaient lire et écrire ; 112 avaient une instruction supérieure et 4 avaient une instruction dont le degré était inconnu.

Digitized by Google

En 1864, les administrations communales du canton de Vielsalm se sont adressées à l'autorité supérieure, à l'effet d'obtenir l'érection de ce canton en canton de milice. Aucune décision n'étant intervenue sur cette demande, je désire qu'il y soit statué favorablement, attendu que la mesure me paraît juste et très-avantageuse pour ce canton.

CONTRIBUTIONS.

Je n'ai pas appris que le recouvrement des contributions ait donné lieu à des plaintes fondées.

VOIRIE VICINALE.

En fait de chemins, il y a dans l'arrondissement 1696 numéros. Parmi ces chemins, 301 ont été plus ou moins bien réparés ; il en reste, par conséquent 1395 auxquels il n'a pas encore été travaillé jusqu'à présent. Il y existe 136 ponts et il en reste 74 à construire. Il manque aussi 76 poteaux indicateurs, y compris ceux à remplacer.

Dans mes rapports précédents, j'ai dit que nos ressources, quoique triplées, sont hors de toute proportion avec les travaux qui nous incombent du chef de la voirie vicinale, qu'elles sont à peine suffisantes pour couvrir les dépenses d'entretien et que nous ne pouvions progresser, que pour autant que la province et l'Etat nous viennent en aide par des subsides plus importants que ceux qui nous ont été accordés jusqu'ici. Ce que je viens de dire de l'état des choses existant, prouve surabondamment que je n'ai rien exagéré.

Quant aux chemins de raccordement, aux grandes routes et aux stations de chemins de fer que je crois nécessaires pour doter l'arrondissement d'un système plus complet de voies de communications, je les ai signalés dans mes rapports précédents, et notamment

dans celui de 1867. Je ne puis que les rappeler de nouveau à l'attention de l'autorité supérieure. Ces chemins et routes sont tous de la plus haute utilité pour la prospérité de l'arrondissement.

Je dois ajouter qu'il est indispensable de construire un chemin de grande communication reliant la route en projet de Herbaimont à Houffalize, à celle de Liége à Bastogne, en suivant la direction du chemin vicinal de Mabompré à Rachamps.

AGRICULTURE.

L'année 1867 a été mauvaise. A l'exception des fourrages qui ont été abondants, aucune récolte n'a bien réussi. Le rendement a été très-faible et de médiocre qualité. Le seigle n'a rendu que 10 à 12 hectolitres, les sarts n'ont presque rien donné, l'avoine a rendu de 30 à 33 hectolitres et la pomme de terre environ 8000 kilos par hectare. Le prix du seigle a été de 36 francs les 100 kilogrammes, celui de l'avoine de 22 francs et celui des pommes de terre de 9 francs. Le foin a rapporté environ 6000 kilogrammes et le trèfle 7000 par hectare.

Les différentes qualités de trèfle ayant bien réussi, ont donné cette année un des plus beaux revenus à nos cultivateurs ardennais, non seulement en fourrages, mais plus encore en graines, qui ont été très-recherchées et à un prix assez élevé . de 200 à 240 francs les 100 kilogrammes.

Les prix des écorces, du bois de chauffage et de construction sont restés les mêmes qu'en 1866.

Le prix des bestiaux a subi de très-grandes variations et la vente n'a jamais été très-active. Les chevaux adultes de bonne qualité ont valu de 300 à 700 francs; les poulains de 120 à 210 francs ; les vaches laitières de 125 à 350 ; les génisses de 125 à 250 ; les bœufs de 175 à 350 francs. Il y a de grandes différences

dans les prix, parce que, à côté de la petite race du pays, qui est encore nombreuse, quoiqu'elle tende à disparaître, nous avons une grande quantité d'animaux de choix, provenant, soit de croisements avec les races anglaises ou hollandaises, soit d'importation directe.

En bêtes à laine, il s'est fait fort peu de transactions à cause de la gale. Les prix peuvent s'établir comme suit : agneaux 16 francs, moutons adultes de 20 à 28 francs. La laine s'est vendue 3 francs le kilogramme.

Comme culture nouvelle, il n'y a à signaler que : 1° la tendance à semer des graminées avec le trèfle rouge, ce qui rend le produit plus abondant et la réussite plus certaine ; 2° la plus grande extension que prennent les racines fourragères ; 3° la culture du lupin jaune et 4° l'introduction de l'épeautre rouge, pour remplacer le seigle.

L'introduction et l'emploi des instruments perfectionnés continuent à faire de grands progrès : Les bonnes charrues, les herses en fer, les hache-paille, les coupe-racines, les tarares, les machines à battre, se rencontrent partout.

L'emploi de la poudre d'os prend de l'extension.

On fait, par-ci par-là, quelques travaux pour assainir les terres humides et pour irriguer de nouvelles parties de prairies.

COMMERCE. — INDUSTRIE.

Les établissements industriels qui ont été autorisés en 1867 dans l'arrondissement sont : Un moulin à broyer les os à Cierreux, un magasin à poudre à Vielsalm, une huilerie et une scierie à Gives.

Je me vois obligé de renouveler la demande que j'ai faite l'année dernière en faveur de Fauvillers et du canton de ce nom, qui est certes le plus abandonné de la province et, je n'hésite pas à le dire, de tout le royaume. Cette demande avait pour objet de doter la

localité de Fauvillers d'une voiture publique allant de Longlier à Martelange, d'une distribution de poste, d'un bureau d'enregistrement et d'une ligne télégraphique. Il est désirable aussi que l'importante localité de Vielsalm soit dotée d'un bureau d'enregistrement.

Je réclame avec instance le rétablissement de la voiture de Bastogne à Champlon, en correspondance avec celles de St-Hubert, Marche et Laroche. Cette voiture est d'autant plus utile pour les relations entre Bastogne et Laroche, que la voiture de Laroche à Fraiture, en correspondance avec la malle-estafette de Liége à Arlon, vient d'être supprimée.

Je demande aussi l'établissement d'une voiture publique de Bastogne par Houffalize à la station de Courtil ou de Gouvy. Cette voiture mettrait Bastogne en communication directe avec le chemin de fer de Guillaume-Luxembourg et desservirait en même temps les bureaux de poste de Houffalize et de Gouvy.

Des plaintes se sont élevées dans les cantons de Houffalize et de Fauvillers sur le retard d'un jour qu'éprouvent les lettres adressées de la distribution de Houffalize à Martelange et vice-versâ. Ce retard est attribué à ce que les dépêches séjournent 24 heures à Bastogne. Il me parait qu'il pourrait être très-facilement remédié à cet inconvénient, en chargeant les les distributeurs des deux bureaux de faire des paquets directs entre eux.

Le Commissaire d'arrondissement,

LENGER.

Digitized by Google

ANNEXE N° 4.

RAPPORT

sur l'état de l'agriculture dans la province de Luxembourg pendant l'année 1867.

Chapitre premier.

PRODUITS AGRICOLES ET DE L'ÉCONOMIE RURALE.

N° des districts agricoles.	FROMENT D'HIVER.	Produit par hectare. Hect.	Poids de l'hectolitre. Kilogr.
1	Récolte fort ordinaire, généralement d'un médiocre rendement, qualité médiocre.	15	75
2	Le rendemeut des terrains emblavés en froment a été très-médiocre en qualité et en quantité.	15	74
3	Récolte peu encourageante, faible en quantité et en qualité.	14	72
4	Bonne qualité, paille maigre.	14	75
5	Peu cultivé : récolte en-dessous de la moyenne.	14	72
6	Presque sans culture.	12	70
7	Généralement versé; faible rendement; peu semé.	13	72
8	Presque sans culture; rendement très-médiocre.	12	70

9	Peu semé; récolte excessivement médiocre.	12	70
10	Idem.	12	70
11	Sans culture.	»	»
12	Culture autrefois suivie, abandonnée depuis l'introduction de l'épeautre rouge.	13	71
13	Sans culture dans les assolements.	»	»
14	Très-peu semé, rendement très-médiocre.	14	72
15	Presque sans culture.	13	70

Rendement moyen de 1867.	13	30	71	70
de 1866.	13	61	71	40
Différence en moins.	0	31		
en plus.			0	30

RÉSUMÉ.

La récolte du froment a laissé beaucoup à désirer, tant comme qualité que comme quantité; la paille n'a pas été abondante.

Cette céréale n'est en assolement que dans les 1er, 2e, 3e et 4e districts agricoles. Ailleurs, on ne la rencontre qu'en petites parcelles, et presque à titre d'essai.

FROMENT D'ÉTÉ.

Le froment d'été est tellement peu semé, qu'il n'y a pas lieu de mentionner le résultat de la culture; il y a eu quelques parcelles dans le district agricole de Wellin qui ont fourni un rendement de 20 hectolitres à l'hectare.

Digitized by Google

N° des districts agricoles.	ÉPEAUTRE.	Produit par hectare. Hectol.	Poids de l'hectolitre. Kilogr.
1	Pas cultivé.		
2	Idem.		
3	Idem.		
4	Idem.		
5	Récolte très-abondante en paille. Le grain laisse beaucoup à désirer, tant pour la quantité que pour la qualité; les pluies de juin et de juillet ont avarié les produits.	35	31
6	Malgré les magnifiques apparences deux mois avant la moisson, le rendement a été de mauvaise qualité.	25	33
7	L'épeautre blanc est de mauvaise qualité; il rend peu de farine. L'épeautre rouge est meilleur que le blanc et donne plus de farine.	30	42
8	Récolte très-médiocre.	28	45
9	Culture abandonnée.		
10	Peu cultivé, récolte fort médiocre.	15	40
11	Bonne récolte.	40	42
12	Produit très-satisfaisant et bonne qualité. Si l'épeautre rouge, le seul cultivé dans ce district, ne peut lutter sur le marché avec le froment, en revanche, il est supérieur ici au froment. La croissance en est assurée, il s'approprie à la nature du climat; les produits en sont plus riches; il est moins sujet à la verse, se montre bien moins exigeant pour les fumures et sur les qualités du sol;		

	il résiste mieux aux maladies et aux divers accidents atmosphériques. Pour ces raisons, les cultivateurs donnent à cette céréale une préférence marquée.	44	45
13	Idem.	44	45
14	Récolte et qualité passable.	38	40
15	Récolte très-médiocre, beaucoup de paille, peu de grains dont la qualité laisse à désirer.	28	37
	Moyenne de 1867.	33 70	40 00
	1866.	30 80	39 60
	Différence en plus.	2 60	0 40

RÉSUMÉ.

La culture de l'épeautre prend des développements; elle s'étend sur la zone ardennaise où, il y a vingt ans, elle était entièrement inconnue.

La récolte a été ordinaire en grains; beaucoup de paille.

N° des districts agricoles.	SEIGLE.	Produit par hectare. Hectol.	Poids de l'hectolitre. Kilogr.
1	Assez bonne récolte pour la quantité et la qualité; belle paille.	20	75
2	Idem.	21	74
3	Bon rendement ordinaire; bonne qualité.	18	74
4	Qualité bonne; belle paille.	16	75
5	Récolte ordinaire; paille très-abondante.	18	75
6	Récolte assez bonne.	18	72

7 Rendement fort ordinaire; bonne qualité.	15	72
8 Bon rendement ordinaire.	16	73
9 Qualité très-bonne.	15	72
10 Récolte médiocre.	14	70
11 Mauvaise récolte; les essartages ont manqué.	12	60
12 Laisse à désirer pour la quantité et la qualité; le grain est mal nourri et rend peu de farine. Les pluies de longue durée vers l'époque de la maturité paraissent la cause de la faible qualité.	20	68
13 Rendement fort ordinaire.	18	68
14 Qualité ordinaire. La floraison a souffert des pluies. Paille bonne et abondante.	18	67
15 Bonne récolte en paille et en grain; qualité supérieure.	26	70
Moyenne de 1867.	17 67	71 00
1866.	17 86	69 46
Différence en moins.	0 19	
en plus.		1 54

RÉSUMÉ.

Le rendement des terrains emblavés de seigle a fourni généralement une bonne paille; le grain a une qualité ordinaire; quelques contrées de la province ont donné une récolte fort médiocre.

N° des districts agricoles.	ORGE D'HIVER.	Produit par hectare. Hectol.	Poids de l'hectolitre. Kilogr.
1	Sans culture.		
2	Idem.		
3	Idem.		
4	Idem.		
5	Récolte en-dessous de la moyenne.	20	50
6	Peu semé; récolte assez satisfaisante.	19	52
7	Sans culture.		
8	Idem.		
9	Idem.		
10	Idem.		
11	Idem.		
12	Idem.		
13	Idem.		
14	Idem.		
15	Bonne récolte, bonne qualité.	25	58
	Moyenne de 1867.	21 33	53 33
	1866.	21 75	52 00
	Différence en moins.	0 42	
	en plus.		1 33

RÉSUMÉ.

Culture fort restreinte. La récolte a été fort ordinaire.

N° des districts agricoles.	ORGE D'ÉTÉ.	Produit par hectare. Hectol.	Poids de l'hectolitre. Kilogr.
1	Bonne récolte ordinaire.	24	60
2	Quantité passable; bonne qualité.	25	60

Digitized by Google

3	Rendement fort ordinaire; bonne qualité.	20	55
4	Bonne récolte; peu de paillle.	20	65
5	Récolte bonne.	20	55
6	Assez bonne récolte.	17	54
7	Peu semée.	16	54
8	Rendement ordinaire.	17	55
9	Peu semée.	18	55
10	Idem.	17	55
11	Idem.	17	55
12	Idem.	18	55
13	Idem.	17	54
14	Récolte passable, paille bonne et abondante.	23	58
15	Peu cultivée.	15	53
	Moyenne pour 1867.	18 90	56 33
	1866.	18 60	56 73
	Différence en plus.	0 30	
	en moins.		0 40

RÉSUMÉ.

L'orge d'été n'a pas une culture développée dans la province. Le rendement a été médiocre sous le rapport de la qualité et de la quantité.

N° des districts agricoles.	AVOINE.	Produit par hectare. Hectol.	Poids de l'hectolitre. Kilogr.
1	Bonne récolte dans les terres mélangées; mauvaise dans les sols compactes.	26	45
2	Quantité et qualité médiocres.	25	42
3	Récolte médiocre.	24	45

4 Bonne; paille peu abondante	24		45
5 Récolte riche en paille et en grains.	36		45
6 Bonne récolte.	25		43
7 Idem.	32		42
8 Idem.	30		42
9 Bonne qualité; le rendement laisse à désirer.	26		45
10 Bon produit.	26		45
11 Médiocre comme qualité; l'avoine de Georgie seule donne un poids satisfaisant.	33		40
12 Récolte laissant à désirer : production abondante en paille; rendement médiocre en grain. La maturité et la rentrée des avoines ont été contrariées par l'humidité d'août et de septembre.	30		42
13 Bonne récolte ordinaire.	30		42
14 Récolte passable; paille bonne et abondante.	35		45
15 Bonne récolte.	35		46
Moyenne pour 1867.	30	46	43 60
1866.	29	33	41 13
Différence en plus.	1	13	2 47

RÉSUMÉ.

Dans les terres fortes, le rendement de l'avoine a été chétif; dans les autres terrains, bonne récolte. Les semailles ont été fort difficiles à cause des pluies en mars.

SARRASIN.

Les terrains emblavés de sarrasin, peu nombreux dans la province, ont fourni une bonne récolte ayant de la qualité. On peut porter le rendement à 32 hectolitres, du poids de 55 kilogrammes. Ce blé n'est en culture que dans la zone du midi de la province.

N° des districts agricoles.	POIS DE CAMPAGNE.	Produits par hectare. Hectol.	Poids de l'hectolitre. Kilogr.
1	Abondante récolte, de belle qualité; culture très-restreinte.	25	80
2	Idem.	25	80
3	Peu cultivé, récolte satisfaisante.	18	75
4	Idem	18	75
5	Récolte très-satisfaisante.	18	76
6	Récolte médiocre.	12	70
7	Peu cultivé.	10	70
8	Idem.	11	70
9	Sans culture.		
10	Peu semé.		
11	Sans culture.		
12	Idem.		
13	Idem.		
14	Idem.		
15	Idem.		
	Moyenne pour 1867.	17 12	74 50
	1866.	16 60	78 30
	Différence en plus pour 1867.	0 52	
	en moins.		3 80

RÉSUMÉ.

La culture des pois, peu pratiquée dans la province, a donné de bons résultats; bonne récolte en quantité et en qualité.

HARICOTS.

Comme les années précédentes, les plants de haricots ne sortent pas en dehors de petites parcelles dans les potagers. La récolte a été excellente sous tous les rapports.

N° des districts agricoles.	POMMES DE TERRE.	Produit par hectare. — Kilogr.
1	Excellent rendement, bonne qualité, culture développée.	16000
2	Idem.	16000
3	Mauvaise production ; peu de tubercules, qualité mauvaise.	4000
4	Bonne qualité ; récolte très-ordinaire.	12000
5	Récolte de bonne qualité ; peu abondante.	19000
6	Mauvaise récolte.	8000
7	Rendement très-ordinaire.	11000
8	Récolte fort ordinaire.	10000
9	Rendement peu considérable, bonne qualité.	12000
10	Idem.	12000
11	Récolte très-médiocre ; les terrains humides n'ont rien fourni.	8000
12	Récolte peu abondante et insuffisante ; manque de qualité. Il y a lieu de penser que ée résultat résulte de la maladie qui, en 1867, s'est déclarée quinze jours à trois semaines plutôt que les années précédentes.	8000
13	Rendement très-ordinaire.	9000
14	Mauvaise qualité ; rendement faible. La maladie qui a atteint les tubercules attribuée aux pluies persistantes, a affaibli notablement la récolte.	7600
15	Récolte abondante et de bonne qualité.	16000
	Moyenne de 1867.	10773
	1866.	18333
	Différence en moins pour 1867.	1560

RÉSUMÉ.

La récolte de 1867 présente des différences inexplicables dans le rendement et la qualité, relativement aux diverses contrées de la province; sur tel point, la récolte a été excellente, tandis que dans telle autre localité, elle a été mauvaise.

Cette culture continue à prendre du développement, de sorte que la quantité générale permet d'assurer la consommation indispensable.

N° des districts agricoles.	CAROTTES.
1	Rendement très-médiocre; culture qui ne sort pas des potagers.
2	Idem.
3	Idem.
4	Idem.
5	La culture de cette racine est très-peu suivie; le rendement a été mauvais.
6	Peu semées; mauvaise récolte.
7	Très-peu semées; mauvaise récolte.
8	Presque sans culture;
9	Culture qui ne sort pas des potagers, pour le besoin du ménage.
10	On ne sème les carottes que dans les jardins; le rendement est très-faible.
11	Idem, sauf chez sept ou huit cultivateurs; la récolte a été mauvaise
12	Sans culture en dehors des jardins.
13	Idem.
14	Cultivées fort rarement dans les champs; mauvaise récolte.
15	Sans culture en plaine; mauvais rendement.

RÉSUMÉ.

La culture des carottes n'a aucune importance dans la province; elle n'existe, à de très-rares exceptions, que dans les potagers pour les besoins culinaires. Le rendement de cette racine a été mauvais.

N° des districts agricoles.	NAVETS ET RUTABAGAS.
1	Le rendement des terres semées de navets et plantées de rutabagas a été très-ordinaire. Culture ayant peu de développement.
2	Les navets en seconde récolte sur des sols légers, ont été assez abondants; les rutabagas sont peu plantés.
3	Ne sont cultivés que dans les potagers : rendement assez abondant.
4	Culture sans importance qui ne sort pas des potagers.
5	Culture peu développée et sans importance
6	Mauvaise récolte ; peu cultivés.
7	Sans culture en plaine; faible récolte
8	Idem.
9	Les rutabagas, seuls cultivés en plaine, ont donné un bon rendement; on peut le porter à 24,000 kilogrammes à l'hectare.
10	Presque sans culture; quelques parcelles dans les potagers.
11	On ne sème le navet que sur jachère; la récolte en a été médiocre. Les rutabagas ont donné d'excellents résultats : des parcelles bien soignées ont fourni plus de 50,000 kilogrammes à l'hectare.
12	Sans culture en plaine.
13	Peu cultivés; faible rendement.

14 La culture des navets est presque nulle; celle des rutabagas se développe; rendement satisfaisant; 20,000 kilogrammes à l'hectare.

15 Depuis quelques années, le rutabaga prend de plus en plus d'extension. Cette racine prospère surtout dans la partie ardennaise.

RÉSUMÉ.

La culture des navets est peu développée; dans quelques localités à sol léger, la récolte de l'année a été satisfaisante.

La zone ardennaise produit admirablement le rutabaga; quelques cultivateurs intelligents le sèment avec fruit; bien soigné sur des sols convenables, on obtient plus de 50,000 kilogrammes à l'hectare.

N° des districts agricoles.	BETTERAVES.	Produit par hectare de betteraves à sucre. Kilogr.	Produit par hectare de betteraves destinées au bétail. Kilogr.
1	La récolte des betteraves a été loin d'être bonne; la culture ne s'étend pas, elle ne sort pas de parcelles de choix et uniquement en vue de la nourriture du bétail.	»	14000
2	Les betteraves n'ont pas bien réussi; en présence des frais de culture, les plantations tendent à diminuer; pour les sucreries, il paraît que la dépense dépasse la valeur du rendement.	14000	20000
3	Rendement fort médiocre; on abandonne la culture pour les sucreries.	»	16000

4 Culture qui ne sort guère des potagers, et uniquement en vue de la nourriture du bétail.	»	12000
5 En général, les betteraves sont peu cultivées en plaine; la récolte a été très-médiocre.	»	9000
6 Mauvaise récolte.	»	9000
7 Peu cultivées; rendement très-médiocre; culture peu développée.	»	5000
8 Faible rendement et culture peu suivie.	»	6000
9 Plantées seulement dans les potagers; faible rendement.	»	5000
10 Peu plantées; récolte passable.	»	7000
11 Les betteraves, semées de très-bonne heure dans des terrains bien préparés avant l'hiver, ont fourni une bonne récolte; celles semées dans d'autres conditions n'ont donné qu'un faible rendement.	»	12000
12 Culture par petites parcelles. Rendement assez satisfaisant.	»	8000
13 Très-faible culture.	»	7000
14 Cultivées par petites parcelles et généralement dans des terres mal fumées et peu soignées. Produit faible.	»	6500
15 Culture qui ne sort pas des potagers.	»	7000
Moyenne pour 1867.	14000	8900
1866.	12000	8460
Différence en plus pour 1867.	2000	440

RÉSUMÉ.

La culture des betteraves reste toujours un objet fort ordinaire; on la pratique peu en plaine; elle reste dans les potagers et les sols de choix où le rendement est fort ordinaire.

N° des districts agricoles.	FÉVEROLES.	Produit par hectare. Hectol.	Poids de l'hectolitre. Kilogr.
1	Rendement ordinaire; excellente qualité.	16	80
2	Idem.	16	80
3	Très-peu semées; récolte médiocre.	13	80
4	Idem.	13	80
5	Presque sans culture.		
6	Culture nulle.		
7	Idem.		
8	Sans culture.		
9	Idem.		
10	Idem.		
11	Idem.		
12	Idem.		
13	Bonne récolte comme fourrage.		
14	Sans culture.		
15	Idem.		
	Moyenne pour 1867.	14 25	80
	1866.	15 40	80
	Différence en moins pour 1867.	1 15	

RÉSUMÉ.

Le rendement des féveroles a été ordinaire, de bonne qualité : cette culture est peu développée.

N° des districts agricoles.	VESCES ET GESSES.	Produit par hectare. Fourrage vert. Kilogrammes.	Graine. — Hectolitres.
1	Excellente récolte, abondante.	30000	15
2	Bonne récolte ; fourrage passable.	25000	15
3	Assez bon rendement.	20000	14
4	Récolte ordinaire.	20000	13
5	Peu semées.	»	»
6	Bon rendement.	18500	15
7	Très-bonne récolte.	19000	13
8	Idem.	19000	13
9	La production n'a rien laissé à désirer.	20000	10
10	Bonne récolte ; peu semées.	18000	10
11	Très-bonne récolte.	22000	12
12	Produit abondant. Presque sans culture.	19000	12
13	Récolte ordinaire.	17000	16
14	Récolte assez bonne.	15000	13
15	Peu cultivées.	»	»
	Moyenne pour 1867	20200	12 07
	1866.	15375	12
	Différence en plus pour 1867.	4825	0 07

RÉSUMÉ.

Les vesces ont fourni un fourrage abondant et d'assez bonne qualité. Culture peu développée, mais qui réussit sur tous les points de la province.

N° des districts agricoles.	TRÈFLE ROUGE.	Produit par hectare en fourrage vert. Kilogr.
1	Le trèfle rouge a donné une bonne récolte comparativement aux récoltes des années précédentes Il est établi que ce fourrage ne réussit plus comme précédemment, et la cause paraît devoir être attribuée à ce que le sol est épuisé des matières nutritives indispensables à la bonne croissance de cette plante.	16000
2	La première coupe a été abondante, et la seconde médiocre. On remarque que ce fourrage ne réussit plus comme précédemment.	14000
3	Rendement assez ordinaire de bonne qualité.	10000
4	Bonne récolte.	18000
5	Idem.	14000
6	Excellente récolte.	16000
7	Bon rendement.	12000
8	La récolte du trèfle rouge a été excellente.	12000
9	Bon rendement. Culture qui ne peut réussir que sur les terrains amendés par la chaux.	16000
10	La production a été bonne; ce fourrage ne se cultive que dans les terrains chaulés.	12000
11	Bonne récolte sur les terrains amendés par la chaux.	20000
12	Produits abondants sur les sols chaulés.	14000
13	Idem.	12000
14	Bonne récolte.	20000

15 Récolte magnifique d'un rendement bien supérieur à celui des années précédentes. 14000

Moyenne pour 1867. 14667
1866. 8433

Différence en plus pour 1867. 6234

RÉSUMÉ.

Le trèfle rouge a été d'une abondance qui ne s'est pas rencontrée depuis un certain nombre d'années. La récolte a été excellente pour les deux coupes. Il est à ne pas perdre de vue que ce fourrage ne réussit dans la zone ardennaise qu'à la condition de chauler convenablement le terrain avec engrais préalables.

TRÈFLE INCARNAT.

Le trèfle incarnat est tellement peu semé qu'à peine y a-t-il lieu de mentionner sa culture : il est rare de rencontrer ce fourrage dans la province.

LUZERNE.	Produit par hectare en fourrage vert. Kilogr.
Les luzernes continuent à se développer dans les cultures, elles ne sont pas cependant très-répandues, sauf dans les districts d'Arlon-Messancy, Virton, Florenville, Etalle, Durbuy, où ce fourrage excellent est connu et cultivé avec fruit.	
Le rendement de 1867 a été abondant et de bonne qualité. On peut le porter à	31000
1866.	29000
Différence en plus pour 1867.	2000

SAINFOIN.

Le rendement des terrains à sainfoin a été excellent : on peut le porter à 4000 kilogrammes de fourrage sec à l'hectare. Cette culture est très peu développée ; on ne la rencontre que sur les sols pierreux des cantons d'Arlon-Messancy, Virton, Florenville, Durbuy et Wellin.

SPERGULE.

Sans culture.

N° des districts agricoles.	PRAIRIES *(Récoltes de foin.)*	Produit par hectare de fourrage sec. Foin. — Kilogr.	Regain. — Kilogr.
1	Bon rendement sous tous les rapports, abondance et qualité relative. Ainsi que les rapports précédents l'ont indiqué, beaucoup de terrains à prairie naturelle réclament des améliorations par des drainages et par le redressement et la dérivation des cours d'eau, de manière à pouvoir opérer des arrosements fructueux.	4000	1800
2	Bonne qualité et quantité, tant en foin qu'en regain.	4000	1800
	Beaucoup de terrains propres à former des prairies, réclament des travaux d'amélioration.		
3	Excellente récolte.	3000	1500
4	Très-bonne qualité. On fait très-peu de regain : après la récolte du foin, les prairies sont généralement li-		

	vrées au pâturage. On ne donne pas de culture aux prés, quelques-uns assez mal, sans discernement.	3500	1500
5	Très-bonne récolte.	4500	1200
6	Bonne récolte. Les prés sont peu soignés.	4500	1000
7	Bonne production, le regain n'a pas réussi.	4000	»
8	Excellente récolte.	4000	2000
9	Récolte très-abondante.	4000	1000
10	Idem.	4500	1000
11	Bonne récolte. L'amélioration des prés va lentement, mais elle marche.	4500	1800
12	Bonne récolte. Rien à mentionner sur l'état des cultures des prairies; il y a négligence de soins; nonobstant, le produit a dépassé toute attente, il a été d'une échelle extraordinaire. La récolte des regains n'a pas été moins remarquable.	4500	1000
13	Bonne récolte; les prairies sont bien soignées.	4000	1000
14	Qualité et rendement satisfaisant. Quelques grands propriétaires ont apporté des améliorations, mais, en général, les prés laissent bien à désirer. Si on améliorait par le nivellement et par le drainage, on arriverait à de bons résultats.	3800	1000
15	Récolte abondante et de bonne qualité; peu de regain.	3800	»
	Moyenne pour 1867.	4040	1215
	1866.	2900	1200
	Différence en plus pour 1867.	1140	15

RÉSUMÉ.

Les prairies ont fourni une excellente récolte en qualité et en quantité; abondance de fourrages. Le regain a été généralement bon.

Les sols propres à la formation de prairies, très-nombreux dans la province, attendent des travaux d'amélioration par le nivellement, par la dérivation et la rectification des cours d'eau, et surtout par le drainage. Quelques propriétaires s'occupent de travaux, mais il reste considérablement de personnes qui négligent toute culture des prés.

N° des districts agricoles.	LIN.
1	Les essais de la culture du lin en plaine n'ont pas été couronnés de succès; on pense que les résultats ont été désavantageux. Aussi la culture ne s'étend pas, elle est restreinte comme précédemment aux besoins domestiques.
2	Très-peu cultivé; on se borne à de petites parcelles pour les besoins domestiques.
3	Presque sans culture.
4	Les essais tentés ont donné des pertes, et peu de cultivateurs s'aventurent à les renouveler. On se borne à semer de petites parcelles pour les besoins domestiques.
5	Culture abandonnée en plaine. Semé seulement dans des sols de choix pour l'usage domestique.
6	Bonne récolte. — On évalue de 400 à 500 francs la culture de l'hectare.
7	Sans culture.
8	Idem.

9 Quelques personnes ont cultivé le lin sur une vaste échelle ; le rendement a été assez bon ; la récolte s'est vendue sur pied de 600 à 700 francs l'hectare.
10 Peu semé ; récolte passable.
11 Mauvais rendement.
12 La récolte a laissé notablement à désirer quant à la qualité et à la quantité.
13 Peu semé.
14 On est convaincu que, si on semait le lin dans des terres de choix et bien préparées, on obtiendrait des produits qui seraient recherchés, tandis que la mauvaise qualité du lin a éloigné les acheteurs. La culture de ce textile a considérablement diminué. Lorsque les semis s'effectuent dans de bonnes conditions, on peut compter sur une recette de 480 à 600 fr. par hectare.
15 Sans culture.

RÉSUMÉ.

La culture du lin, qui paraissait devoir s'introduire dans la zône ardennaise, sur une certaine échelle, paraît périclitante : on réussit rarement. Cependant quelques cultivateurs ont réalisé cette année des ventes sur le prix de 500 fr. à 600 fr. à l'hectare, produit brut.

CHANVRE.

Le chanvre n'est cultivé, dans toute la province, que par de petites parcelles sur sol de choix, et uniquement en vue des besoins de la consommation domestique, pour occuper les bras pendant la morte saison. La récolte de l'année a été assez bonne.

COLZA D'HIVER.

Sauf dans le 9e district agricole (Bastogne-Sibret),

Digitized by Google

où quelques personnes continuent à semer le colza d'hiver, et où la récolte a fourni une recette brute de 500 à 600 francs, partout ailleurs, les semis de colza sont abandonnés ; on ne rencontre cette plante oléagineuse que très-rarement. et sur une très-petite échelle.

On peut évaluer le rendement à 11 hectolitres à l'hectare.

COLZA D'ÉTÉ.

Le colza d'été se rencontre sur tous les points de la province, par petites parcelles, pour les besoins de la consommation des ménages. Le rendement a été excellent, sans qu'il soit possible de le déterminer, d'une manière réelle à l'hectare.

Les cultivateurs qui ont employé le guano comme engrais, ont obtenu de bons résultats dans les semis.

NAVETTE, CAMELINE, PAVOT ET AUTRES PLANTES OLÉAGINEUSES.

Il en est de la navette et d'autres plantes oléagineuses comme du colza d'été ; on en rencontre des petites parcelles sur tous les points de la province, afin de fournir aux besoins de la consommation domestique.

Le rendement a été assez satisfaisant.

HOUBLON.

Sauf dans le 6e district agricole (Durbuy), le houblon n'existe plus.

La récolte a été bonne, 1200 kilog. à l'hectare.

TABAC.

Sans culture, sauf quelques planches dans des potagers, pour l'usage domestique.

CHICORÉE.

La chicorée n'est pas cultivée en plaine, où cependant elle réussit. On se borne à semer quelques planches dans les potagers, pour l'usage journalier du ménage.

TERRES POTAGÈRES.

La culture des terres potagères laisse à désirer d'une manière générale. Il y a cependant quelques propriétaires qui attachent des soins à faire fructifier les jardins; on rencontre, dans chaque localité, quelques jardins bien tenus et fournissant de bons produits.

Le rendement de l'année, en légumes divers, a été bon.

Aucun centre de population n'existant dans la province, la culture maraîchère est très-peu suivie; chacun fait produire les légumes indispensablec selon ses goûts, ses facultés, et les besoins de la consommation du ménage.

N° des districts agricoles.	ARBRES FRUITIERS.
1	Les pommes ont été assez abondantes, peu de poires; les arbres à noyaux ont fourni un rendement médiocre; beaucoup de cerises. Il y a tendance à étendre les plantations d'arbres fruitiers.
2	Les cerises et les pommes ont réussi; peu de prunes et de poires.

3 Les pommes ont été assez abondantes; pas de fruit à noyaux; très-peu de poires.
4 Les poiriers ont fourni une récolte passable; peu de pommes. Le rendement des fruits à noyaux a été presque nul.
5 Peu de pommes; beaucoup de poires; les fruits à noyaux ont manqué généralement.
6 Les fruits à noyaux ont été assez abondants; quant aux fruits à pepins, les poiriers ont fourni une bonne récolte; peu de pommes.
7 Pas de renseignements.
8 Idem.
9 Presque pas d'arbres à fruits.
10 Très-peu d'arbres à fruits; rendement insignifiant.
11 Les fruits ont été détruits par les gelées tardives.
12 En général, les arbres fruitiers ont donné une assez bonne récolte. Quant à la qualité, les fruits n'ont rien de remarquable.
13 Peu d'arbres fruitiers.
14 Produit et qualité médiocres. Les vergers sont, du reste, en petit nombre. On apporte des soins dans le choix des arbres fruitiers, mais on manque absolument de jardinier habile.
15 Rendement médiocre.

RÉSUMÉ.

Dans certaines contrées de la province, ce sont les pommiers qui ont fourni des fruits, et dans d'autres, ce sont les poiriers. En général, les fruits à noyaux ont manqué.

Les vergers continuent à prendre un certain développement; il y a progrès dans cette branche de la culture.

PÉPINIÈRES D'ARBRES FRUITIERS.

Des pépinières sont créées à Virton; on y trouve toutes les espèces à planter, et les sujets y sont assez beaux et bons.

Une pépinière est en voie de s'établir à Arlon, sous la direction de M. Simon, président de la société d'horticulture.

La pépinière en essai à Saint-Hubert, ne pourrait, jusqu'ici, rendre que peu de service, au point de vue de la formation des jardins et des vergers.

Sur les autres points de la province, on ne rencontre pas de pépinière.

Cependant, beaucoup de personnes s'occupent de la greffe, et parviennent à créer les arbres indispensables à la conservation et au renouvellement des vergers.

VIGNOBLES.

Il n'en existe pas; on ne rencontre que quelques vignes en espaliers sur treillages, pour raisins à manger. Le rendement a été assez bon.

N° des districts agricoles.	ARBRES FORESTIERS.
1	L'aménagement est l'objet des soins des propriétaires de forêts; les coupes ont été assez nombreuses et la vente des produits très-facile, sous des prix qui se soutiennent.
2	L'aménagement des forêts ne laisse rien à désirer, il varie de 16 à 24 ans, selon la nature du sol; le prix des bois de toute nature s'est bien maintenu; les écorces à tan ont été recherchées.

3 Le commerce des bois a été un peu languissant; le chêne s'est placé à 50 francs le mètre cube; le le hêtre, selon sa grosseur, de 15 à 20 francs; bouleaux et autres essences, de 18 à 22 francs. Le bois des coupes a valu de 3 fr. à 3 fr. 50 cent. le stère. L'aménagement est, en général, de 25 ans.

4 La végétation des forêts a été bonne. Les prix des chênes de construction a un peu fléchi. Le bois des cordes s'est négocié de 3 à 4 francs le stère.

5 Le produit des coupes s'est placé avantageusement.

6 Les bois de la haute futaie se sont assez bien vendus; le mètre cube de hêtre de 18 à 25 francs, selon qualité. Le mètre cube de chêne, de 40 à 70 francs; le chauffage a valu 2 fr. 50 cent. sur coupe. Les écorces à tan ont été recherchées au prix de 13 à 14 francs les 100 kilog. en gare.

7 Sans renseignement.

8 Idem.

9 Idem.

10 Idem.

11 Le produit des coupes s'est placé avantageusement.

12 Les bois continuent à être vendus à des prix élevés; le chêne, à raison de 55 à 75 francs le mètre cube, le hêtre, de 25 à 35 francs.

Les forêts sont bien aménagées; les taillis à 18 ans, la futaie à 30 ans.

13 Pas de renseignement.

14 Les arbres en grume se sont vendus à des prix élevés. Les chênes de fortes dimensions ont dépassé 90 francs le mètre cube, pour construction; et les billes de 35 à 50 francs. Le hêtre, propre à la fente, a valu 30 à 35 francs, et pour sciage et sabotage, 20 à 25 francs. Le chauffage a varié de 2 fr. 50 c. à 3 fr 50 c. le stère.

Les écorces fines à tan ont valu 12 à 14 francs les 100 kil.; et les grosses, 8 à 9 francs. Les perches

pour houillères se sont placées de 35 à 50 cent. la pièce, et les baliveaux ont valu 28 fr. le mètre cube.

15 Sans renseignement.

RÉSUMÉ.

Les forêts, qui couvrent une grande surface de la province, ont fourni de grandes sources de commerce et les produits se sont placés partout avantageusement. Les chênes de fortes dimensions ont valu de 80 à 100 francs le mètre cube; le charronnage et les billes se sont placés de 30 à 40 francs. Le hêtre s'est livré dans le prix de 20 à 50 francs, selon la qualité. Le chauffage a valu de 3 fr. à 3 fr. 50 cent. sur coupe.

PÉPINIÈRES D'ARBRES FORESTIERS.

En vue d'un intérêt général du boisement des grandes surfaces incultes, la province continue à faire cultiver avec fruit, six pépinières, dont les produits sont très-recherchés; ces pépinières ont fourni des millions de plants en résineux, d'après un tarif qui ne permet aucune concurrence. Il y a nécessité de conserver ces pépinières qui rendent des services inappréciables. Ces six pépinières sont actuellement bien soignées; elles renferment encore de nombreux plants qui sont demandés par les communes et par les propriétaires.

On signale qu'à tort, on proscrit le mélèze des pépinières, alors que cette essence prospère merveilleusement sur divers points. Cependant, l'épicéa est l'espèce la plus recherchée comme donnant des résultats plus assurés.

La commission croit devoir recommander de faire emploi, dans les semis des pépinières de la province, du pin noir d'Autriche qui réussit fort bien dans les boisements.

BEURRE.

Le beurre a été de bonne qualité et s'est vendu sous des prix très-avantageux de 1 fr. 90 c. à 2 fr. 50 c. le kilogramme Les fourrages et les pâturages ayant été excellents, la production du beurre a été assez abondante.

La vente a été très-suivie; aujourd'hui des marchands parcourent les campagnes pour l'acquisition, et opèrent le transport à l'intérieur, dans les grands centres de population : cette nouvelle industrie est due au chemin de fer; elle est une bonne fortune pour l'élevage, et pour les progrès de l'agriculture dans la province.

FROMAGE.

La fabrication du fromage se borne toujours aux besoins domestiques du cultivateur; elle n'est pas l'objet d'une industrie productive.

ABEILLES *(cire et miel)*.

Les ruches sont peu tenues, peu de personnes s'occupent d'apiculture.

L'année 1867 compte comme l'une des meilleures que l'on ait eue depuis fort longtemps. Production très-riche en essaims, en cire et en miel.

Prix du miel, 1 fr. 10 à 1 fr. 80 cent. le kilogr.
de la cire, 4 à 5 francs le kilogr.

Résumé général sur l'ensemble de la récolte.

Le tableau ci-près présente les résultats constatés par la statistique sur les divers produits du sol, de 1861 à 1867.

PRODUITS.	UNITÉS.	RÉCOLTES DE						
		1861	1862	1863	1864	1865	1866	1867
Froment d'hiver...	H.	14 28	13 93	16 67	18 33	16 93	13 61	13 30
— d'été.....		14 50	13	16	18	15	»	»
Épeautre.....		35	32 90	35 80	37 80	28 90	30 80	32 60
Seigle.....		20	15 40	19 33	20 27	18 53	17 86	17 67
Orge d'hiver.....		23	27	23 33	27 60	22 53	21 75	21 33
— d'été.....		22 27	21 10	21 25	24	21	18 60	18 90
Avoine.....		31 27	36 47	29 93	34 20	30 47	29 33	30 46
Sarrasin.....		30 30	33	21 25	»	36	32 10	32 00
Pois.....		14	18 11	21 60	20 40	19	16 60	17 12
Pommes de terre..	K.	8133	10080	14840	15133	15033	12333	10773
Betteraves.....		11170	19333	12357	10067	9000	8460	8900
Féveroles.....	H.	21	21 60	17 60	17 20	16 20	15 40	14 25
Trèfles.....	K.	17534	19800	16867	8667	9000	8433	14668
Prairies, foin.....		3806	3800	3153	2253	2280	2900	4040
— regain....		1020	1440	927	900	1200	1200	1215
Colza.....	H.	15	17 43	15 30	11 86	13 50	11 00	11 00

Digitized by Google

Dans son ensemble, le rendement des durs grains n'a pas été favorable en 1867, mais la qualité dépasse celle des grains de l'année 1866.

Les marsages ont été abondants dans les sols légers et mélangés, mauvais sur les sols argileux et compacts.

La récolte des pommes de terre, sans être abondante, a été généralement satisfaisante, sauf cependant dans certaines contrées où le rendement a été presque nul, il n'a fourni que la semence à planter.

Les fourrages ont été excellents et abondants, et généralement la fenaison s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Les fourrages racines, sans produire l'abondance, sont de bonne qualité.

Chapitre II.

AMÉLIORATIONS.

CULTURES NOUVELLES.

La culture de la betterave à sucre, introduite dans les 1er, 2e et 3e districts agricoles, n'a pas été fructueuse; cependant les essais continuent; (betterave de Silésie blanche.)

Les espèces d'avoine, demandant moins de temps pour la croissance et la maturité, sont actuellement introduites dans la généralité des assolements, en remplacement des espèces anciennes dont la culture est abandonnée presque partout.

Des essais du brome de Schrader, le résultat n'est pas bien constaté; on continue les semis.

La culture du lin dans la zone ardennaise a eu lieu par quelques grands cultivateurs; il paraît que la qualité des produits a laissé à désirer.

Le trèfle hybride continue à être semé avec succès; on se loue des bons résultats réalisés, surtout dans la zone des Ardennes; la culture de ce trèfle s'étend aussi dans la Famène.

L'épeautre rouge prend place dans les assolements en Ardenne où, autrefois, comme durs grains, on ne voyait que le seigle : le rendement a été très-satisfaisant.

Les turneps et les rutabagas réussissent bien, surtout dans la partie des Ardennes : quelques cultivateurs plantent ces racines sur une échelle assez développée.

On a également introduit dans le 12e district agricole, la culture d'une nouvelle espèce de seigle, appelé vulgairement seigle blanc ou wassin. Il se montre plus productif que le seigle ordinaire.

PROCÉDÉS NOUVEAUX.

Les instruments perfectionnés remplacent annuellement les instruments des vieux systèmes qui deviennent hors d'usage. Les charrues à pied sont substituées aux charrues à avant-trait qui exigent trop de force de traction; les bonnes herses remplacent celles autrefois en usage. On rencontre dans toutes les exploitations bien tenues des batteuses, des faneuses, des hache-paille, des coupe-racines, le tarare.

L'emploi de la chaux sur les sols dépourvus de calcaire, est généralement en usage.

Le drainage prend du développement; ce mode d'amélioration du sol et d'assainissement a été exécuté avec fruits dans les districts agricoles d'Arlon-Messancy, de Virton, d'Etalle, de Marche, de Houffalize-Vielsalm, de St-Hubert, de Neufchâteau, de Laroche.

Pour que le drainage prenne de l'extension, il est indispensable d'envoyer des ingénieurs pour dresser les plans; les hommes capables de diriger les opérations de cette nature, font défaut dans la province.

Chapitre III.

INDUSTRIES AGRICOLES.

La sucrerie à Berchiwé, district agricole de Virton, n'a pu être activée que pendant quelque temps, la culture des betteraves à sucre étant trop restreinte dans la contrée, et le rendement des plantations ayant été fort médiocre.

Les instruments perfectionnés d'agriculture sont fabriqués aujourd'hui dans les diverses contrées de la province ; l'outillage des exploitations rurales se complète sur tous les points.

Les tanneries se multiplient ; elles continuent à jouir d'une bonne renommée par la fabrication de cuirs de bonne qualité.

Les brasseries suffisent aux besoins de la consommation locale.

La meunerie a fait, dans la province, des progrès considérables ; toutes les contrées possèdent actuellement des moulins à farine, luttant avec avantage avec les usines semblables des autres provinces.

La distillerie agricole n'existe plus ; impossible de lutter avec les grandes distilleries de commerce exploitées dans les grands centres de population. Cette situation est désastreuse à l'amélioration du sol, à la production des engrais, et surtout à l'élevage et à l'engraissement du bétail.

La fabrique de poudre de chicorée à Ethe a continué avec des matières premières venant de l'intérieur.

Chapitre IV.

SERVICE VÉTÉRINAIRE.

Les vétérinaires du gouvernement, établis dans la province, rendent des services à l'agriculture. La com-

mission se plait à rendre justice au zèle et au dévouement de ces modestes fonctionnaires.

La place vacante à Erézée a été comblée par la nomination, à la date du 14 novembre 1867, du sieur Gerard, A., qui exerçait librement dans ce district.

Les places à Bouillon et à Nassogne restent vacantes, à défaut de postulant; le service reste entre les mains des vétérinaires à Paliseul et à Marche.

L'empirisme paraît encore exister dans beaucoup de localités; les éleveurs, les cultivateurs induits en erreur, font soigner leurs animaux par des personnes sans connaissance de l'art, et compromettent par là leurs véritables intérêts

ÉPIZOOTIES. — MALADIES CONTAGIEUSES. — ÉVÈNEMENTS CALAMITEUX.

Les rapports sur l'état sanitaire des animaux domestiques dans la province, sont résumés ci-après, pour chaque trimestre de l'année 1867. Ils sont suivis du tableau statistique indiquant le nombre et l'espèce des animaux atteints de maladies contagieuses et épizootiques.

Une maladie cutanée, sur la nature de laquelle les vétérinaires ne sont pas d'accord, a considérablement sévi parmi les troupeaux de moutons de la province. Cette affection épizootique, quelle soit gale ou dartre, peu importe le nom, a occasionné des pertes incalculables aux éleveurs et à l'agriculture.

On espère que les mesures ordonnées, finiront par faire disparaître cette maladie; mais, d'après l'opinion générale des vétérinaires, la guérison est difficile, l'abattage et ensuite la purification complète des étables et des bergeries, paraît le seul remède à appliquer d'une manière fructueuse; il faut ainsi tout livrer à la boucherie, et assainir, par tous les moyens possibles et connus, les bergeries et les étables où les troupeaux ont séjourné.

RAPPORT

sur l'état sanitaire des animaux domestiques dans la province de Luxembourg, pendant le premier trimestre 1867.

Digitized by Google

Districts de médecine vétérinaire.	Districts agricoles qui les composent.	Désignation des maladies contagieuses ou épizootiques.	Communes où les maladies ont sévi.	NOMBRE				
				Restant en traitement du trimestre précédent.	VENUS en traitement.			
					Race chevaline.	Race bovine.	Moutons.	Porcs.
Arlon.	1er Canton d'Arlon.	»	»					
Aubange.	1er Canton de Messancy.	Fièvre charbonneuse	Aubange.			1		
Virton.	2e Virton.	Morve chronique.	St.-Léger.		1			
		Typhus charbonneux.	Dampicourt			1		
		id.	Mussy-la-Ville.					3.
Florenville.	3e Florenville.	»	»					
Tintigny.	4e Etalle.	»	»					
Marche.	5e Marche-Nassogne.	Fièvre charbonneuse	Hodister.		3			
		id.	Forrières.		1			
		id.	Roy.			2		
		id.	Marche.					1
		Morve chronique.	Grune.		1			
Barvaux.	6e Durbuy.	Morve chronique.	Grandmé	1				
	7e Erezée.	id.	Wéris.	1				
		id.	Mormont.	1				
		Morve aiguë.	Amonines.		1			
		Fièvre charbonneuse	id.			1		
		id.	Izier.			3		
		id.	Erézée.			2		
		id.	Grandhan.			2		
		Piétin.	Amonines.				850	
		id.	My.				475	
Laroche.	8e Laroche.	»	»					
Bastogne.	9e Bastogne-Sibret.	Charbon.	Wardin.			1		
Fauvillers.	10e Fauvillers.	»	»					
Cherain.	11e Houffalize-Vielsalm.	»	»					
Bouillon.	12e Canton de Bouillon.	Pneumonie.	Sugny.			12		

D'ANIMAUX					OBSERVATIONS et état sanitaire du bétail dans chaque district vétérinaire.
Morts sans avis du vétérinaire.	Morts après la visite du vétérinaire.	Abattus par ordre de l'autorité.	Guéris.	En traitement.	
					Bon état sanitaire.
	1				Etat sanitaire satisfaisant ; quelques cas d'influenza à différents degrés, chez le cheval.
		1			La gale des moutons est devenue générale ; aucune mesure par les autorités locales pour empêcher la propation : le seul remède aujourd'hui est l'abattage des troupeaux, tellement la maladie est répandue.
1					
35					
					La gale des moutons a continué dans le troupeau de la ferme d'Azy, quelques cas de piétin sans malignité.
					Bon état sanitaire.
1	1	1			Les maladies sporadiques ont été fréquentes, plusieurs chevaux et vaches ont succombé. L'apoplexie de la moelle épinière a atteint bon nombre de chevaux, plusieurs en sont morts, et chez d'autres l'affection est passée à l'état chronique. La plupart de ces nombreux cas de maladie diverses paraissent provenir d'une mauvaise stabulation et de la grande humidité.
		1			
2					
10	2				
		1			
1					Sous la forme sporadique on signale beaucoup d'indigestions par surcharge d'aliments peu nutritifs ; et des cas de fièvre intestinale pseudo-membraneux, presque tous mortels : les causes inconnues.
			1		
			1		
		1			
		1			
1		2			
	1	1			
1	1				
			200	150	
			300	175	
					Etat sanitaire satisfaisant.
		1			Etat sanitaire satisfaisant. Chez le cheval des indigestions et les gourmes qui n'ont pas fait de victime.
					Bon état sanitaire.
					Etat sanitaire satisfaisant. Quelques indigestions, quelques avortements dans l'espèce bovine, dont la cause est attribuée à la mauvaise qualité des fourrages avariés par les pluies à l'époque de la récolte.
	3		9		Hormis les cas ci-indiqués, l'état sanitaire a été satisfaisant; rien à signaler

Districts de médecine vétérinaire.	Districts agricoles qui les composent.	Désignation des maladies contagieuses ou épizootiques.	Communes où les maladies ont sévi.	NOMBRE			
				Restant en traitement du trimestre précédent.	VENUS en traitement.		
					Race chevaline.	Race bovine.	Moutons.	Porcs.
Neufchâteau.	13e Neufchâteau	Morve chronique.	Longlier.		1			
		Fièvre charbonneuse	Hamipré.			2		
		id.	Recogne.			2		
		id.	Assenois.			2		
		id.	Ste-Marie.			1		
Paliseul.	12e canton de Paliseul.	Farciu.	Paliseul.		1			
St-Hubert.	14e St-Hubert.	Pleuropneumonie exsudative.	St-Hubert.	1		1		
		Charbon.	id.			3		
		id.	Bras.			1		
		Morve aiguë.	St-Hubert.		1			
		Morve chronique.	Lavacherie		1			
		Farcin aigu.	Hatrival.		1			
Wellin.	15e Wellin.	Pleuropneumonie exsudative.	Gembes.			4		
				4	12	41	825	
				929				

D'ANIMAUX					OBSERVATIONS et état sanitaire du bétail dans chaque district vétérinaire.
Morts avant l'arrivée du vétérinaire.	Morts après la visite du vétérinaire.	Abattus par ordre de l'autorité.	Guéris.	En traitement.	
	1				Quelques cas d'avortements, sans suite facheuse, chez le cheval. Chez la vache, beaucoup d'avortements qui ont amené la mort. La diarrhée chronique a aussi fait des victimes. Le vétérinaire croit que la mauvaise qualité des fourrages est la cause principale de ces affections sporadiques.
	2				
	2				
	2				
	1				
	1				Des coliques, la gourme, le catarrhe nasal chez le cheval; des tumeurs froides, l'hématurie chez la vache.
			1	1	Sous la forme sporadique on signale quatre cas d'hématurie sur le cheval, trois sont arrivés à guérison; la cause est attribuée à des travaux trop pénible.
		3			
		1			
		1			
				1	
		1			
2	1	1			Cas isolés dans une seule étable; les mesures prises ont prévenu toute contagion.
54	11	25	512	527	
929					

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les animaux domestiques, sous l'influence d'un froid humide qui a régné constamment et, d'un autre côté, nourris de fourrages de mauvaise qualité et encore avec parcimonie, ont eu à souffrir considérablement, pendant le premier trimestre 1867. Les maladies intestinales, les troubles de la respiration sous la forme bronchite, la gourme, l'influenza, l'apoplexie de la moelle épinière, les fièvres charbonneuses ont fait un nombre de victimes, surtout dans les localités où les soins hygiéniques font défaut, et où la stabulation n'offre pas un air pur.

Le trimestre fournit huit cas de la morve et du farcin qui paraissent avoir pour cause les travaux pénibles, la mauvaise alimentation; la contagion ne semble pas avoir fait développer l'un ou l'autre de ces cas.

Les maladies charbonneuses qui, presque toujours sont mortelles, ont sévi avec une certaine intensité, parmi les bêtes bovines, dans les districts de Marche, de Durbuy, d'Erézée et de Neufchâteau : pour éviter la contagion, l'abatage a dû être ordonné.

On signale cinq cas isolés de la pleuropneumonie exsudative; les mesures prises, par la séquestration des animaux, ont empêché tout développement de cette maladie contagieuse.

Le piétin a régné dans quelques troupeaux, principalement à Amonines et à My. Le vétérinaire à Barvaux fait remarquer qu'on s'inquiète peu aujourd'hui des effets de cette maladie; rarement les animaux y succombent, et la guérison en est facile par l'emploi de l'onguent egyptiac.

Une autre affection grave continue à sévir parmi les troupeaux de moutons, surtout dans le district de Virton; cette affection est la gale qui est devenue presque générale dans toutes les écuries de ce district:

on croit que le seul moyen à employer afin d'arriver à faire cesser cette épizootie, consiste dans l'abatage de tous les sujets pour les livrer à la boucherie.

Les fièvres charbonneuses ont fait un certain nombre de victimes dans l'espèce porcine, surtout à Mussy-la-ville et à Marche; cette maladie est presque toujours sans remède.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

Digitized by Google

Districts de médecine vétérinaire.	Districts agricoles qui les composent.	Désignation des maladies contagieuses ou épizootiques.	Communes où les maladies ont sévi.	NOMBRE				
				Restant en traitement du trimestre précédent.	VENUS en traitement.			
					Race chevaline.	Race bovine.	Moutons.	Porcs.
Arlon.	1er Canton d'Arlon.	Morve chronique.	Arlon.		4			
Aubange.	1er Canton de Messancy.	»	»					
Virton.	2e Virton.	Typhus charbonneux.	Lamorteau			1		
		id.	Bleid.			2		
		Charbon.	Virton.			1		
		id.	Mussy-la-V					30
			Villers-la-loue					35
Florenville.	3e Florenville.	Piétin.	Florenville				20	
			Ste-Cécile.				15	
Tintigny.	4e Etalle.	Fièvre charbonneuse	Villers-s-Semo			10		
		id.	Tintigny.			6		
		id.	Bellefontaine.			4		
		id.	Rossignol.			12		
Marche.	5e Marche-Nassogne.	Farcin aigu.	Forrières.		1			
		Morve (douteux).	Humain.		1			
		Fièvre charbonneuse	Harsin.			1		
Barvaux.	6e Durbuy.	Piétin.	Amonines.	150				
	7e Erezée.	id.	My.	175				
		id.	Grandhan.				200	
		id.	Barvaux.				175	
		Fièvre charbonneuse	Id.					5
		id.	Harre.			2		
		id.	Dochamps.			3		
		id.	Grandménil			4		
		id.	Amonines.			2		
		id.	Vauxchavanne			1		
		id.	Heyd.			2		
		id.	Izier.			1		
		Morve chronique.	Grandménil		2			
		»	Wéris.		1			

D'ANIMAUX						OBSERVATIONS et état sanitaire du bétail dans chaque district vétérinaire.
Morts avant l'arrivée du vétérinaire.	Morts après la visite du vétérinaire.	Abattus par ordre de l'autorité.	Guéris.	En traitement.		
		4				Hormis ces cas, l'état sanitaire a été satisfaisant.
						La gastro-hépatite a régné dans l'espèce chevaline sous la forme d'enzootie ; tous les cas ont guéri.
		1				
		2				La gale des moutons a continué ses effets désastreux dans presque tous les troupeaux du canton. La cessation ne paraît devenir possible que par l'abatage.
		1				
30						
35						
			20			Les affections catarrhales, sans perte, ont été fréquentes chez le cheval. Nombreux cas de météorisation dans l'espèce bovine, Le piétin se guérit par l'application du sulfate de cuivre, ou de l'onguent égyptiac.
			15			
4	1		5			Bon état sanitaire de l'espèce chevaline. La fièvre charbonneuse a été très-fréquente dans l'espèce bovine. La race porcine a été décimée par les maladies charbonneuses.
	1		5			
			4			
4			8			
		1				Comme durant le trimestre précédent, les maladies, sous forme sporadique, ont été nombreuses. La fièvre charbonneuse a fait des victimes dans la race bovine et parmi les porcs. Les conditions atmosphériques ont occasionné de nombreuses maladies de l'appareil respiratoire ; il en est résulté des trombus et des phébites qui sont arrivés à parfaite guérison.
				1		
		1				
			150			Indépendamment des nombreux cas de maladies contagieuses indiqués ci-contre, et dont les causes restent toujours à peu près inconnues, le vétérinaire signale sept cas de péricardite aiguë qui ont occasionné la mort de cinq bêtes bovines. Vers la fin d'avril, il s'est présenté sept empoisonnements de vaches par la renoncule; trois de ces vaches sont mortes, les autres ont été sauvées par l'administration de l'écher joint au laudanum.
			175			
			150	50		
			125	50		
3	30		17			
1		1				
	2	1				
1	2	1				
		1	1			
		1				
	1		1			
1						
	1	1				
		1				

Districts de médecine vétérinaire.	Districts agricoles qui les composent.	Désignation des maladies contagieuses ou épizootiques.	Communes où les maladies ont sévi.	NOMBRE				
				Restant en traitement du trimestre précédent.	VENUS en traitement.			
					Race chevaline.	Race bovine.	Moutons.	Porcs.
Laroche.	8e Laroche.	Morve.	Rendeux.		1			
		Id.	Erneuville.		1			
		Farcin.	Rendeux.		1			
		Pleuropneumonie.	Tenneville.			2		
		id.	Champlon.			1		
		Fièvre charbonneuse	Beausaint.					
		»	Champlon.					
		»	Tenneville.					
		Erysipèle charbonneux.	Hampteau.					
			Rendeux.			9		
			6 communes.					160
Bastogne.	9e Bastogne-Sibret.	»	»					
Fauvillers.	10e Fauvillers.		»					
Cherain.	11e Houffalize-Vielsalm.	Morve aiguë.	Les Tailles.		1			
Paliseul.	12e Bouillon-Paliseul.	Pleuropneumonie exsudative.	Opont.			1		
Neufchâteau.	13e Neufchâteau	Morve chronique.	Longlier.		2			
St-Hubert.	14e St-Hubert.	Morve chronique.	Lavacherie	1				
		Pleuropneumonie exsudative.	St-Hubert.	1				
		Charbon grave.	Lavacherie			3		
		id.	Bras.			2		
		id.	Arville.			1		
		Angine gangréneuse	St-Hubert.					1
		id.	Arville.					1
Wellin.	15e Wellin.	Morve chronique.	Chanly.		2			
				327	17	71	410	2
					1108			

D'ANIMAUX.					OBSERVATIONS et état sanitaire du bétail dans chaque district vétérinaire.
Morts avant l'arrivée du vétérinaire.	Morts après la visite du vétérinaire.	Abattus par ordre de l'autorité.	Guéris.	En traitement.	
		1			L'état sanitaire général a été mauvais ; la cause principale réside dans la pénurie des fourrages, la nourriture par trop parcimonieuse, et la négligence dans les soins hygiéniques.
		1			
		1			
		1		1	
		1			Le vétérinaire signale que les autorités locales ne prennent pas les mesures de police pour assurer l'enfouissement convenable des animaux morts ; il en résulte des miasmes pestilentiels qui compromettent la salubrité.
6	1	2			
130	10				
					La gale s'est développée dans un troupeau de 600 moutons de M. Peterson, à Ménil ; pour arriver à la guérison, les bains de Tessier sont mis en usage. Du reste bon état sanitaire.
					Bon état sanitaire.
		1			La gale, après un développement considérable dans un troupeau à Mont, les 500 sujets atteints ont été traités par les bains de Tessier ; la guérison a été obtenue. Quelques cas d'hématurie dans l'espèce bovine.
		1			Etat sanitaire satisfaisant. Le cas de pleuropneumonie paraît être le résultat de la contagion.
		2			Bon état sanitaire. Chez les poulains quelques cas de gastro-entérite, trois mortels.
				1	Sauf les cas indiqués ci-contre, il n'a pas existé de maladies sporadiques ayant quelques caractères de gravité. La santé générale est satisfaisante.
		1			
		3			
		2			
1					
16			2		
9			1		
		2			Bon état sanitaire. Les deux cas de la morve indiqués sont accidentels.
241	49	36	679	103	
	1108				

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les influences qui, pendant le premier trimestre de l'année, ont exercé des actions sur le développement des maladies, ont continué leurs effets pendant le deuxième trimestre. Ces influences sont, d'un côté, le froid humide, la mauvaise qualité de fourrages, des pailles surtout, de l'autre côté, le manque de soins pour assurer un état hygiénique convenable dans la stubulation ; des étables mal construites, mal établies où règne un air vicié qui sert considérablement au développement des troubles de la respiration sous forme de bronchite, de gourme, d'influenza, de pneumonite, alors que l'alimentation parcimonieuse a déterminé des altérations du sang ayant la plus forte analogie avec le charbon et les fièvres charboneuses.

Cet état n'a cependant pas été général dans la province, la contrée du midi a constitué constamment un état sanitaire satisfaisant, parce que là, les causes délibitantes n'existant pas à un si haut degré, la nourriture y a été suffisante, et les étables se trouvent généralement dans un milieu hygiénique qui se montre rarement dans la zone ardennaise et dans la Famène surtout où les fièvres charbonneuses règnent depuis longtemps.

Le trimestre fournit quinze cas de la morve et du farcin dans la race chevaline ; c'est là une recrudescence extraordinaire. Cependant la contagion ne paraît pas avoir été la cause déterminante ; ce sont bien plutôt l'épuisement, les travaux pénibles et la mauvaise alimentation qui ont fait développer la plupart de cas.

Le canton de Messancy a offert une situation anormale dans l'espèce chevaline : l'influenza y a régné sous forme d'enzootie; mais les soins administrés par le vétérinaire ont triomphé, tous les sujets traités convenablement sont arrivés à guérison après quelques jours.

Les maladies charbonneuses ont été fréquentes dans les espèces bovines et porcines, principalement dans la Famène et la contrée ardennaise avoisinante. Les cas sont presque toujours mortels, l'abatage seul peut prévenir la contagion sur une vaste échelle.

Quelques cas isolés de la pleuropneumonie dont la cause ne paraît provenir que du germe lointain apporté par des animaux venant des contrées où cette maladie règne épizootiquement.

L'hématurie a été plus rare que les années précédentes, on ne signale que quelques cas arrivés à guérison.

Une écurie a été empoisonnée par le pâturage sur un terrain produisant la renoncule acre : de 7 vaches atteintes, quatre ont pu être sauvées par une médication d'éther joint au laudanum.

La gale des moutons continue ses graves dégâts dans le district agricole de Virton où cette maladie règne sans interruption depuis plusieurs années: plus de 900 personnes possèdent de ces animaux, de là résulte que la guérison est impossible, l'abatage seul en masse peut arrêter la contagion, sauf à purifier ensuite les étables : cette maladie contagieuse s'est aussi déclarée dans deux troupeaux considérables, à Ménil, chez M. Péterson, et à Sommerain, commune de Mont ; ici le traitement a été possible par l'administration de bains de Tessier, remède infaillible : la guérison de ces deux troupeaux est assurée.

Le piétin chez le mouton a été assez fréquent mais aujourd'hui il n'a rien de redoutable, la guérison en est facile elle est obtenue en quelques jours par l'application de l'onguent égyptiac.

TROISIÈME TRIMESTRE.

Districts de médecine vétérinaire.	Districts agricoles qui les composent.	Désignation des maladies contagieuses ou épizootiques.	Communes où les maladies ont sévi.	NOMBRE			
				Restant en traitement du trimestre précédent.	VENUS en traitem		
					Race chevaline.	Race bovine.	Moutons.
Arlon.	1er canton d'Arlon.	»	»				
Aubange.	1er canton de Messancy.	»	»				
Virton.	2e Virton.	Morve chronique.	Virton.		1		
		Typhus charbonneux.	id.			1	
Florenville.	3e Florenville.	Morve aiguë.	Jamoigne.		1		
		Piétin.	Chiny.				50
Tintigny.	4e Etalle.	Fièvre charbonneuse	Tintigny.			15	
		id.	Habay-la-neuve.			4	
		id.	Villers-sur-Semois.			8	
		id.	Bellefontaine.			7	
Marche.	5e Marche-Nassogne.	Morve (cas douteux).	Humain.	1			
		Fièvre charbonneuse	Awenne.			2	
		id.	Grupont.			1	
		id.	Nassogne.			1	
Barvaux.	6e et 7e Durbuy Erézée.	Piétin.	Grandhan.	50			
		id.	Barvaux.	50			75
		Fièvre charbonneuse	Izier.			2	
		id.	Dochamps.			4	
		id.	Heyd.			3	
		id.	Barvaux.			2	
		Morve chronique.	Grandménil		2		
		id. (cas douteux).	Mormont.		1		
		id.	Bende.		1		
		Influenza.	id.		8		

D'ANIMAUX					OBSERVATIONS et état sanitaire du bétail dans chaque district vétérinaire.
du vétérinaire.	Morts après la visite du vétérinaire.	Abattus par ordre de l'autorité.	Guéris.	En traitement.	
					Beaucoup de troupeaux atteints de dartres humides parmi les moutons importés du Zollverein. Dans quelques localités, des cas de charbon du porc dont la cause est attribuée au défaut de soins hygiéniques.
					Bon état sanitaire; rien à signaler.
		1 1			La gale a continué de sévir parmi les moutons; la contagion ne paraît pouvoir être vaincue que par l'abattage et par l'assainissement des bergeries.
1				50	Quelques cas d'hématurie dans l'espèce bovine. Assez bon état sanitaire.
2 1	3		10 3		Les fièvres charbonneuses ont été fréquentes dans la race bovine et la race porcine : les causes sont restées inconnues.
3	1		4		
4			3		
				1	L'état sanitaire a été, en général, satisfaisant.
		2 1 1			
1 1 1	1	1 2 2 1 1	50 125 1 8	1 1	La fièvre charbonneuse qui, pendant le deuxième trimestre, sévissait dans la race porcine, a cessé sous les soins hygiéniques et médicaux. L'influenza a envahi une étable à Jenneret; avec des soins, la maladie a cessé après avoir eu fait une victime. — On doit signaler que les fièvres charbonneuses restent fréquentes chez la race bovine : la cause continue à reposer sur la mauvaise disposition des étables et sur le défaut des soins hygiéniques.
1	1		7		

Districts de médecine vétérinaire.	Districts agricoles qui les composent.	Désignation des maladies contagieuses ou épizootiques.	Communes où les maladies ont sévi.	NOMBR			
				Restant en traitement du trimestre précédent.	VENUS en traitem		
					Race chevaline.	Race bovine.	Moutons.
Laroche.	8e Laroche.	Pleuropneumonie.	Tenneville.	1			
		Morve chronique (cas douteux).	id.		2		
		Affection charbonneuse.	id.			1	
		id.	Erneuville.			1	
		id.	Hives.			1	
		id.	Beausaint.			1	
		Erésipèle charbonneux.	Hives. Erneuville. Champlon.				
Bastogne.	9e Bastogne-Sibret.	Fièvre charbonneuse	Longchamp			4	
Fauvillers.	10e Fauvillers.	»	»				
Cherain.	11e Houffalize-Vielsalm.	»	»				
Paliseul.	12e Bouillon-Paliseul.	Pleuropneumonie exsudative.	Opont.			9	
Neufchâteau.	13e Neufchâteau	Fièvre charbonneuse	Hamipré.			3	
St-Hubert.	14e St-Hubert.	Morve chronique.	Lavacherie	1			
		Farcin aigu.	Hatrival.		1		
		Morve chronique.	St-Hubert.		1		
		Charbon grave.	Vesquevillé			1	
		id.	Lavacherie			1	
		Typhus charbonneux	Freux.			1	
Wellin.	15e Wellin.	»	»				
				103	18	73	12
					457		

D'ANIMAUX.					OBSERVATIONS et état sanitaire du bétail dans chaque district vétérinaire.
du vétérinaire.	Morts après la visite du vétérinaire.	Abattus par ordre de l'autorité.	Guéris.	En traitement.	
			1		L'érysipèle charbonneux a continué de porter des ravages dans l'espèce porcine; pas de guérison de ce chef. On signale que l'hématurie parmi les bêtes bovines a été très-fréquente, et on ne fait rien pour combattre cette maladie qui tend à se généraliser; le vétérinaire n'indique pas les causes probables.
				2	
		1			
		1			
		1			
		1			
30					
4					La gale signalée le trimestre précédent, parmi les troupeaux de moutons, a pris de vastes proportions, de manière à compromettre de nombreux intérêts : l'abatage pour la boucherie est le seul remède à employer à cette saison de l'année. — Etat sanitaire très-satisfaisant pour les chevaux et pour les bêtes à cornes.
					Excellent état sanitaire.
					Race chevaline et race bovine, bon état sanitaire. Le troupeau de moutons atteints de la gale pendant le trimestre précédent, a été livré entièrement à la boucherie.
2		1	6		La cause de la pleuropneumonie est attribuée à la contagion par un animal introduit de l'intérieur où la maladie sévit épizootiquement.
		3			La cause de ces cas reste inconnue. Assez bon état sanitaire en général.
				1	Cas non reproduit par le vétérinaire. En dehors des cas transcrits ci-contre, l'état sanitaire a été bon.
		1			
				1	
		1			
		1			
		1			
					Bon état sanitaire; rien à indiquer.
51	6	25	218	57	
	457				

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La température qui a dominé pendant le troisième trimestre de 1867 et les ressources abondantes de la végétation des matières fourragères, ont considérablement modifié la situation, presque désastreuse, des maladies qui ont été fréquentes durant les deux trimestres précédents; l'état sanitaire général des animaux domestiques a été satisfaisant pour ce qui concerne l'espèce chevaline et la race bovine.

Morve et farcin. — Les rapports des vétérinaires établissent que dix cas nouveaux ont été l'objet de l'attention de la police sanitaire qui a fait ordonner l'abatage de trois chevaux , afin de prévenir la contagion; deux sont morts des suites de la maladie; tous les autres cas sont restés en traitement et en observation. On est généralement d'accord que la contagion n'a pas occasionné la maladie, les cas sont dus à diverses circonstances fortuites d'excès de travail, de dépérissement et de manque des soins hygiéniques avec une nourriture parcimonieuse.

Charbon. — Les rapports signalent soixante-trois cas dans l'espèce bovine qui ont déterminé la mort de vingt-quatre têtes , et l'abatage de vingt-un sujets par mesure de police sanitaire en vue de prévenir la contagion; les autres cas sont arrivés à guérison. Les causes sont généralement attribuées au défaut de soins hygiéniques et surtout à la mauvaise disposition des étables trop basses manquant d'air pur.

L'espèce porcine a aussi beaucoup souffert des maladies charbonneuses, qui, presque toujours, sont et restent sans moyen de guérison.

Pleuropneumonie bovine. — Dix cas sont indiqués : la cause repose, d'après les rapports des vétérinaires, sur la contagion par des animaux venus d'autres provinces où règne cette affection. Ce ne sont ainsi que des cas accidentels, sous forme sporadique. Aussi, il

y a eu sept guérisons , un seul abatage et deux bêtes mortes avant l'arrivée du vétérinaire.

Gale. — Le grand fléau des éleveurs pendant ce trimestre, est la gale des moutons qui s'est développée, d'une manière intense, sur beaucoup de points de la province. Il y a eu des pertes considérables, en ce sens que le seul moyen, à cette saison de l'année, de faire disparaître les causes et d'arrêter la contagion, est de livrer les sujets à la consommation; alors le cultivateur est forcé de vendre à des prix bien en-dessous de la valeur vénale. Des mesures énergiques par voie de police ont été prises pour arrêter le développement de cette maladie épizootique.

QUATRIÈME TRIMESTRE.

Districts de médecine vétérinaire.	Districts agricoles qui les composent.	Désignation des maladies contagieuses ou épizootiques.	Communes où les maladies ont sévi.	NOMBR			
				Restant en traitement du trimestre précédent.	VENUS en traitem		
					Race chevaline.	Race bovine.	Moutons.
Arlon.	1er canton d'Arlon.	»	»				
Aubange.	1er canton de Messancy.	»	»				
Virton.	2e Virton.	Thyphus charbonneux.	Villers-la-Loue.			1	
		Id.	St-Mard.			2	
Florenville.	3e Florenville.	Piétin.	Chiny.	50			
		Id.	Florenville				3(
		Id.	Villers-dev. Orval.				3(
Tintigny.	4e Etalle.	»	»				
Marche.	5e Marche-Nassogne.	Morve (cas douteux).	Humain.	1			
		Morve aiguë.	Hotton.		1		
		Fièvre charbonneuse	Roy.			3	
		Id.	Waha.		1	2	
Barvaux.	6e et 7e Durbuy-Erézée.	Morve chronique.	Grandménil	1	1		
		Id. (cas douteux).	Mormont.	1			
		Id.	Bende.		1		
		Id.	Bomal.		2		
		Fièvre charbonneuse	Wéris.			2	
		Id.	My.			1	
		Id.	Barvaux.			3	
		Id.	Tohogne.				
Laroche.	8e Laroche.	Morve chronique.	Tenneville.	2	3		
		Fièvre charbonneuse	id.			4	
		Id.	Champlon.			4	
		Id.	Laroche.			5	
Bastogne.	9e Bastogne-Sibret.	»	»				

Digitized by Google

D'ANIMAUX				OBSERVATIONS et état sanitaire du bétail dans chaque district vétérinaire.
Morts avant l'arrivée du vétérinaire.	Morts après la visite du vétérinaire.	Abattus par ordre de l'autorité.	Guéris.	En traitement.	
					Etat sanitaire très-satisfaisant ; un troupeau atteint de la gale a été livré à la boucherie. La gale règne dans deux troupeaux à Hondelange.
		1			Bon état sanitaire.
		2			
				50	Etat sanitaire très-satisfaisant.
			30		
			30		
					Des dartres contagieuses ont régné dans les troupeaux de moutons d'Anlier, de Habay-la-Vieille, de Vance, d'Etalle, de Sainte-Marie.
				1	Etat sanitaire assez satisfaisant.
		1			
		1	2		
		1	2		
		1	1		Les fièvres charbonneuses continuent à sévir, sporadiquement, dans cette partie de la province : la même situation se perpétuera aussi longtemps que les causes ne disparaîtront, à savoir : mauvaises étables, défaut de soins hygiéniques.
			1	1	
		1	1		
1		1			
		1			
		1	2		
) 25			25		
		2		3	La cause de la fièvre charbonneuse est attribuée à la mauvaise disposition des étables et au défaut de soins hygiéniques. Les coliques ont sévi sur onze chevaux, quatre ont succombé.
1					
1		1			
1		4			
					La gale des moutons a sévi, principalement dans les troupeaux des communes de Longchamps, de Sibret, de Wardin. En général, les sujets atteints ont été livrés à la boucherie ; les mesures prises de police sanitaire permettent de croire que l'affection aura disparu dans un très-court délai. Bon état sanitaire pour les autres espèces d'animaux domestiques.

Districts de médecine vétérinaire.	Districts agricoles qui les composent.	Désignation des maladies contagieuses ou épizootiques.	Communes où les maladies ont sévi.	NOMBRE			
				Restant en traitement du trimestre précédent.	VENUS en traitemen		
					Race chevaline.	Race bovine.	Moutons.
Fauvillers.	10e Fauvillers.	»	»				
Cherain.	11e Houffalize-Vielsalm.	»	»				
Paliseul.	12e Bouillon-Paliseul.	Pleuropneumonie exsudative.	Opont.			13	
		Id.	Paliseul.				
		Id.	Bouillon.				
Neufchâteau.	13e Neufchâteau	»	»				
St-Hubert.	14e St-Hubert.	Morve chronique.	Lavacherie	1			
		Id.	Libin.		1		
		Pleuropneumonie exsudative.	Arville.			1	
		Id.	Freux.			1	
		Charbon grave.	St-Hubert.		1	2	
		Id.	Moircy.			2	
		Id.	Lavacherie			1	
		Id.	Libin.			1	
Wellin.	15e Wellin.	»	»				
				56	11	48	60
				235			

D'ANIMAUX.					OBSERVATIONS et état sanitaire du bétail dans chaque district vétérinaire.
Morts avant la visite du vétérinaire.	Morts après la visite du vétérinaire.	Abattus par ordre de l'autorité.	Guéris.	En traitement.	
					Excellent état sanitaire.
					La gale des moutons qui a régné précédemment dans quelques troupeaux a disparu totalement. Des avortements sont signalés dans l'espèce chevaline; la cause est attribuée à la nourriture par la paille de seigle renfermant des grains ergotés.
3	2	1	7		La cause de la pleuropneumonie est attribuée à la contagion par l'importation d'animaux venus de contrées où cette affection régne. La gale des moutons a sévi dans les communes de Jehonville et d'Opont; les troupeaux atteints ont été livrés à la boucherie.
					La gale des moutons s'est déclarée dans les troupeaux à Juseret et à Straimont; des mesures sont prises pour arrêter la contagion. Quelques avortements dans l'espèce chevaline.
			1		La gale des moutons a régné dans les troupeaux à Hatrival, Bras, Arville, Villance, Remagne; on indique 2551 têtes atteintes: les traitements ont été infructueux; le seul moyen à employer en cette saison de l'année est de livrer les animaux à la boucherie; c'est le parti qui a déjà été mis en exécution pour 1219 moutons et brebis. La santé des autres espèces d'animaux a été satisfaisante.
		1		1	
		3		1	
2		1			
		1			
					La gale a été constatée sur un petit nombre de moutons. Aucune autre maladie centagieuse.
0	31	25	102	59	
	235				

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

La récolte abondante des fourrages, les pâturages sains de l'arrière-saison ont exercé une bonne influence sur la santé des animaux domestiques en général. Amélioration sanitaire relativement au trimestre précédent; peu de maladies sous la forme sporadique, surtout dans la race chevaline et la race bovine.

Les vétérinaires indiquent neuf cas de la morve provenant de travaux au-dessus de la force des animaux et du peu de soins hygiéniques; cinq de ces chevaux morveux ont dû être abattus par mesure de police sanitaire.

On a signalé des avortements de juments qui, d'après le vétérinaire, sont dus à une nourriture par la paille de seigle, non entièrement battu, ayant conservé des grains ergotés qui, par l'usage journalier, ont déterminé la mort du fœtus.

La pleuropneumonie exsudative a sévi sur 15 bêtes bovines qui ont fourni cinq cas mortels, deux abatages, sept guérisons; une tête reste en traitement. Cette maladie contagieuse ne se déclare pas jusqu'ici spontanément dans la province; elle est le résultat de la contagion par des animaux amenés d'autres provinces où la maladie règne épizootiquement; ici ce sont des cas accidentels dont une surveillance bien entendue peut facilement amener l'extirpation de la cause.

Les maladies charbonneuses ont paru par cas isolés sur divers points, mais toujours plus spécialement dans les districts agricoles de Durbuy, d'Erézée et de Laroche. Le trimestre présente trente-trois cas dans l'espèce bovine qui n'ont permis de sauver que six têtes; toutes les autres ou ont péri ou ont dû être abattues pour prévenir ou pour arrêter la contagion.

Le charbon a occasionné la perte d'un certain nombre de porcs, sans que, jusqu'à ce jour, des mesures soient mêmes prises pour chercher à prévenir les cas qui, presque toujours, sont mortels.

La race ovine est atteinte d'une maladie sur le diagnostic de laquelle les vétérinaires diffèrent d'opinion ; les uns la qualifient sous le nom de gale, les autres sous le nom de dartres. Au fait, la perte est la même pour les éleveurs : les sujets atteints peuvent être livrés à la consommation, mais la diminution de valeur est très-forte, la dépréciation est de plus de 10 francs par tête. Bien que des remèdes efficaces soient connus pour faire disparaître cette maladie cutanée, jusqu'ici la guérison radicale des troupeaux n'a pas été obtenue. On est parvenu à anéantir momentanément les traces du mal, mais après quelque temps les pustules ont reparu de nouveau, de sorte que l'abatage seul paraît pouvoir détruire cette maladie contagieuse qui règne avec une certaine intensité sur divers points de la province.

Toutefois, l'administration n'est pas restée inactive en face de cette contagion, des actes efficaces ont été pris partout pour arriver à séquestrer les troupeaux atteints ; au surplus, il y a eu de ce chef diverses condamnations à charge d'individus qui ont cru pouvoir se soustraire aux prescriptions de la loi sur les mesures destinées à arrêter la propagation des maladies contagieuses.

RÉCAPITULATION.

L'état ci-après ne comprend que les espèces chevaline et bovine, par la raison que le nombre des moutons et des porcs atteints de maladies contagieuses n'est pas déterminé dans les états trimestriels.

Digitized by Google

DÉSIGNATION des MALADIES.		Restant en traitement au 31 décembre 1867.	Venus en traitement en 1867.	Morts avant l'arrivée du vétérinaire.	Morts ou abattus après l'arrivée du vétérinaire.	Guéris.	Restant en traitement.
Chevaux	Morve et farcin.	3	45	3	32	7	6
	Charbon.	»	6	1	5	»	»
	Totaux.	3	51	4	37	7	6
Bêtes bovines.	Charbon.	»	188	48	90	50	»
	Pleuropneumonie.	1	45	10	11	24	1
	Totaux.	1	233	58	101	74	1
Totaux généraux.		4	284	62	138	81	7
		288		288			

Chapitre [illegible]

ESPÈCE CHEVALINE.

Dans son ensemble, l'espèce chevaline n'a pas présenté de différence notable relativement aux années précédentes ; elle est demeurée bonne, mais sans une amélioration sensible.

A de très-rares exceptions, les éleveurs et les hommes compétents soutiennent que l'exécution du règlement rend des services signalés à l'agriculture. Sans l'expertise et sans la délivrance des primes de conservation, il est évident pour tout le monde, que la province ne retiendrait pas un seul étalon de quelque valeur, ayant du mérite, par la raison que l'éleveur a nécessairement en vue de réaliser des profits,

et dès qu'un cheval aura du mérite, il sera enlevé à prix d'argent, pour aller recevoir les primes et améliorer l'espèce dans les contrées voisines. L'étalon taré seul resterait dans la province, et l'on verrait, dans peu de temps, renaître la position désastreuse d'il y a vingt ans, époque où les écuries n'étaient peuplées que de chevaux sans valeur et sans qualité, remplis de tares et de défauts de tous genres.

Les chevaux de qualité de la race ardennaise ont été très-recherchés ; ils se sont vendus 600, 700 et 800 francs ; les chevaux ordinaires se sont placés dans les prix de 250 à 500 francs.

Les poulains ont été demandés, la vente sans être très-active, a été bonne, il s'en réalise dans les prix de 100 à 300 francs, selon les qualités de la marchandise.

On n'élève plus dans la province que des chevaux de traits de la race locale.

Dans l'arrondissement de Marche, sur l'Ourthe, l'industrie chevaline a beaucoup diminué ; elle est remplacée par l'élevage de l'espèce bovine qui, paraît-il, donne des produits plus généraux et plus sûrs.

Rapport sur l'exécution du règlement du 11 *juillet* 1855, *pour l'amélioration de la race chevaline dans la province, année* 1867.

L'expertise des étalons en 1866 a approuvé 123 étalons destinés à la monte pendant la saison de 1867.

De ce nombre 113 ont servi à la monte publique ; les dix autres étalons en ont été vendus ou n'ont pas été employés.

D'après les cahiers de la monte, le nombre des juments saillies ne s'est élevé qu'à 4119 ; la moyenne par étalon est ainsi de 36 et 37 juments.

En 1866, la moyenne a été de 38 et 39 juments ; en 1865, de 47 et 48 ; en 1864, de 46 ; en 1863, de 48 ; en 1862, également de 48 ; et en 1861, de 55 juments

En 1865, le nombre des juments saillies a été de 5154, et en 1866, de 5388. Ainsi en 1867, il doit y avoir une diminution de 1269 sur 1866.

Selon les renseignements approximatifs, les 3/4 seulement des saillies ont été fructueuses ; le nombre des poulains paraît ainsi devoir être fixé à 3090, d'une valeur à l'âge de huit mois de 463, 500 francs environ, à 150 francs par tête.

Les opérations de l'expertise pour l'approbation des étalons devant servir à la monte de l'année 1868, se résument comme suit :

ARRONDISSEMENTS.	ETALON, PRÉSENTÉ.	ETALONS ADMIS.	ETALONS REFUSÉS.	PRIMES de concours.	PRIMES de conservation de 200 FR.	PRIMES extraordinaires de 200 FR.
Arlon.	33	29	4	4	4	1
Bastogne.	22	20	2	4	2	9
Marche.	19	17	2	4	2	1
Neufchâteau.	22	19	3	4	3	2
Virton.	27	23	4	4	3	1
Totaux.	123	108	15	20	14	14
Pour 1867.	145	123	22	20	13	15
Différence pour en plus.	»	»	»	»	1	»
1868 sur 1867. en moins	22	25	7	»	»	1

Les opérations de la commission pour l'attribution des primes aux juments à payer en 1869, sur la re-

présentation des juments suivies de leurs poulains, s'établissent ainsi qu'il suit :

Arrondissements.	Juments présentées.	Primes décernées.
Arlon.	12	5
Bastogne.	18	5
Marche.	11	5
Neufchâteau.	12	5
Virton.	14	5
Totaux.	67	25

En 1866, le nombre des juments présentées aux concours des primes a été de 68.

En 1865, de 84 ; en 1864 de 81 ; en 1863 de 117, et en 1862 de 94.

La somme payée par les soins de la commission, dans les opérations de 1867, pour les primes acquises, s'est élevée à 11,187 fr. 50 c.

En 1866, les primes se sont soldées à 11,287 francs 50 centimes.

Selon les rapports des médecins vétérinaires dressés sur leurs visites des reproducteurs, les gardes étalons se conforme ponctuellement aux prescriptions du règlement ; et ils sont unanimes à déclarer que le règlement est indispensable à faire disparaître les vices et les tares qui ne manqueront pas de renaître, dès que la liberté serait accordée dans l'élevage et dans la tenue des reproducteurs.

Une disposition du règlement qui rencontre des difficultés et cause des embarras, est celle de la visite probable des juments à livrer à la saillie.

Chapitre VI.

ESPÈCE BOVINE.

Le commerce des bêtes bovines, bien qu'il ait été entravé par la suppression des foires jusqu'à la date du 15 septembre 1867, à cause des mesures contre le

typhus contagieux, a été constamment bon, la vente s'est réalisée partout, sous des prix élevés, 250 à 350 francs pour le vaches laitières ; 300 à 400 fr pour les bœufs du pays.

Depuis le rétablisssement des foires et marchés, les bêtes à cornes se sont vendues à des prix moins élevés que précédemment.

Les membres de la commission d'agriculture déclarent à l'unanimité que la race bovine locale est considérablement améliorée. Ce résultat est dû au développement des plantes fourragères fournissant une bonne nourriture, et au croisement par des taureaux de la petite race hollandaise vendus au nom de la province, en 1864 et 1865. Dans la contrée de l'Ourthe, et dans le canton de Marche, il s'opère des croisements très-heureux au moyen des reproducteurs de la race Durham.

Un membre de la commission soutient que l'amélioration de la race locale ne sera pas assurée, aussi longtemps que les taureaux destinés à la monte des bêtes d'autrui, ne seront pas approuvés par des commissions, opérant comme il est prescrit pour la race chevaline.

Les commissions chargées d'attribuer les primes pour les plus beaux taureaux, ont tenus leurs séances du 17 au 24 juin 1867. Ci-après la liste des taureaux primés.

Digitized by Google

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS du propriétaire du TAUREAU.	DEMEURE.	SIGNALEMENT DU TAUREAU : AGE. — ANS.	Robe.	Race.	Désignation des primes.
			Canton d'Arlon.			
1	Thomas, G.	Nothomb.	4	Pie-noire.	Hollandaise.	1
2	Veuve Seyler.	Arlon.	4	Pie-grise.	Hollandaise croisée.	2
3	Arendt, J.-N.	Id.	2	Noir-blanc tigrée.	Indigène.	3
4	Perl, J.	Fouches.	3	Blanche mouchetée de noir.	Croisée.	4
5	Origer, F.	Autelbas.	2	Pie-rouge.	Hollandaise croisée.	5
			Canton de Messancy.			
6	Jungers, J.-P.	Aix-sur-Cloix.	4	Pie-rouge.	Hollandaise.	1
7	Migette, P.	Differt.	3	Pie-noire.	Id.	2
8	de Mathelin, L.	Messancy.	5	Id.	Id.	3
9	Chollot, J.-P.	Differt.	5	Rousse.	Comtoise.	4

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS du propriétaire du TAUREAU.	DEMEURE.	SIGNALEMENT DU TAUREAU : AGE. — ANS.	Robe.	Race.	Désignation des primes.
			Canton de Virton.			
10	Brasseur.	Houdrigny.	4	Pie-noire..	Hollandaise.	1
11	Guiot, J.	Harnoncourt.	2	Rouge-blanc tigrée.	Durham.	2
12	Halleux.	Latour.	3	Pie-rouge.	Hollandaise-Durham.	3
13	Guillaume, N.-J.	Virton.	3	Pie-noire.	Indigène.	4
14	Fourniret, N.	Gérouville.	3	Pie-rouge.	Id.	5
			Canton de Florenville.			
15	Michel, J.-J.-N.	Izel.	2	Pie-noire.	Croisée hollandaise.	1
16	Godfrin, H.	Laiche.	4	Souris.	Hollandaise.	2
17	Legros, J.	Muno.	4	Pie-noire.	Id.	3
18	Goffinet, J.-A.	Izel.	1 1/2	Pie-fauve.	Croisée-Durham.	4
19	Berniez, E.	Thirifays.	3	Noire-Pie.	Croisée-Ayr.	5
			Canton d'Etalle.			
20	Rossignon, J.-B.	Rossignol.	4	Pie-noire.	Hollandaise.	1
21	Georges, J.-L.	Tintigny.	2	Id.	Croisée hollandaise.	2
22	Bodson, N.	Bellefontaine.	3	Pie-brune.	Croisée-Durham.	3
23	Oger, P.-J.	Villers-s.-Semois.	3	Pie-noire.	Hollandaise.	4
24	Ferrière, H.-J.	Nantimont.	2	Id.	Indigène.	5

Canton de Marche.

25	Materne, B.	Hassonville.	4	Pie-rouge.	Durham.	1
26	Detroux, J.-B.	Marloye.	2	Rouge.	Id.	2
27	Quinet, A.-J.	Marche.	2	Noire.	Durham-Hollandaise.	3
28	Lekeux, A.	Waha.	3	Pie-rouge.	Durham.	4
29	Sosson, S.	Holton.	1 1/2	Id.	Durham-Hollandaise.	5

Canton de Nassogne.

30	Bourtambour.	Forrières.	2	Pie-noire.	Croisée-hollandaise.	1
31	Herin, A.	Lesterny.	2	Id.	Id.	2
32	Marlet, J.	Weve.	3	Id.	Durham-hollandaise.	3
33	Clément, Rolland.	Harsin.	4	Id.	Hollandaise.	4
34	Georges, E.	Masbourg.	1 1/2	Pie-rouge.	Croisée-Durham.	5

Canton de Durbuy.

35	Desamory, J.-P.	Bomal.	3	Rouge.	Durham.	1
36	Flagothier.	Borlon.	2	Pie-rouge.	Id.	2
37	Moxhon.	Bohan.	1 1/2	Id.	Croisée-Durham.	3
38	Dame Borlon.	Grandhan.	2	Id.	Id.	4
39	Lizen, J.	Izier.	2	Pie-noire.	Durham-Hollandaise.	5

Canton d'Erézée.

40	Sevrin, J.	Clerheyd.	3	Pie-rouge.	Durham.	1
41	France, A.	Amonines.	3	Pie-noire.	Durham-hollandaise.	2
42	Magis, L.	My.	20 m.	Pie-souris.	Id.	3
43	Sevrin, M.	Erézée.	2	Pie-noire.	Croisée-hollandaise.	4

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS du propriétaire du TAUREAU.	DEMEURE.	SIGNALEMENT DU TAUREAU : AGE. — ANS.	Robe.	Race.	Désignation des primes.
			Canton de Laroche.			
44	Poncelet, P.-J.	Beausaint.	4	Pie-rouge.	Hollandaise.	1
45	Collard, J.-J.	Cens.	3	Pie-grise.	Croisée-hollandaise.	2
46	France.	Grainchamps.	1 1/2	Pie-rouge.	Durham-hollandaise.	3
47	Coulée, L.	Marcourt.	2	Pie-noire.	Croisée-hollandaise.	4
48	Balthasar.	Nisramont.	3	Id.	Hollandaise.	5
			Canton de Bastogne.			
49	Nivarlet, A.	Savy.	3 1/2	Pie-noire.	Hollandaise.	1
50	Decolnet.	Bizory.	3	Pie-rouge.	Hollandaise-durham.	2
51	Louis.	Magoster.	5	Noire pelotonnée.	Hollandaise.	3
52	Hairau.	Longwilly.	4	Pie-noire.	Id.	4
53	Charbo, J.-J.	Bastogne.	3	Id.	Hollando-indigène.	5
			Canton de Sibret.			
54	Giot, P.	Villeroux.	4	Pie-noire.	Hollandaise.	1
55	Nicolay, J.-J.	Flamierge.	2	Souris.	Durham-ardennaise.	2
56	Rausy, A.	Roumont.	1 1/2	Pie-noire.	Hollando-ardennaise.	3
57	Etienne Mortus.	Jodenville.	2	Id.	Id.	4
58	Zeler, B.	Laval.	2	Id.	Id.	5

		Canton de Fauvillers.			
59	Becker, J.	Fauvillers.	2	Pie-noire.	Croisée-hollandaise.	1
60	Kuborn.	Martelange.	4	Id.	Hollandaise.	2
61	Lenger, H.	Strainchamps.	3	Pie-grise.	Famennoise.	3
62	Weyland.	Tintange.	2	Tigrée-noire.	Croisée-suisse.	4
63	Leroy, J.-B.	Warnach.	4	Pie-noire.	Croisée.	5
		Canton de Houffalize.			
64	Philippe, J.-F.	Dinez.	4	Noire.	Hollandaise.	1
65	Philippe-Halet.	Cedrogne.	2	Pie-noire.	Id.	2
66	Hubert.	Tavigny.	1 1/2	Pie-rouge.	Durham.	3
67	Caprasse, A.	Cherain.	1 1/2	Rouge.	Croisée-durham.	4
68	Parmentier.	Cetturu.	3	Pie-noire.	Hollandaise.	5
		Canton de Vielsalm.			
69	Bihet, L.	Cierreux.	2	Pie-rouge.	Croisée-durham.	1
70	Santkin.	Goronne.	2	Id.	Id.	2
71	Otte, L.	Commanster.	1 1/2	Id.	Id.	3
72	Vᵉ Beaupain.	Cierreux.	1 1/2	Blanche, tête noire.	Durham-hollandaise.	4
73	Paquay, G.-J.	Neuville.	2	Pie-noire.	Indigène.	5
		Canton de Bouillon.			
74	Taton.	Bouillon.	2	Rouge brique.	Devon.	1
75	Doffagne, J.	Corbion.	4 1/2	Pie-noire.	Hollandaise.	2
76	De Bullemont.	Botassart.	4 1/2	Pie-blanche.	Id.	3
77	Many, P.-J.	Sugny.	3	Pie-fauve.	Comtoise.	4
78	Ister, V.	Id.	3	Pie-grise.	Id.	5

N° d'ordre.	NOMS ET PRÉNOMS. du propriétaire du TAUREAU.	DEMEURE.	SIGNALEMENT DU TAUREAU : AGE. — ANS.	Robe.	Race.	Désignation des primes.
			Canton de Paliseul.			
79	Cazin, E.	Bertrix.	3	Pie-rouge.	Hollandaise.	1
80	Coppine, J.	Paliseul.	2	Id.	Comtoise-Durham.	2
81	Sarton.	Les Abbys.	2	Blanche tachetée de gris	Hollando-Famennoise.	3
82	Coulon, J.		3	Gris noire.	Comtoise améliorée.	4
83	Hansez.	Assenois.	2	Pie-noire.	Id.	5
			Canton de Neufchâteau.			
84	Gilson, A.	Montplainchamps	4	Gris moucheté.	Hollandaise.	1
85	Goffinet, A.	Neuvillers.	4	Pie-noire.	Id.	2
86	Didière, J.	Neufchâteau.	2	Noire.	Id.	3
87	Collin, P.-J.	Id.	15 m.	Id.	Hollando-ardennaise.	4
88	Nicolas, N.-J.		15 m.	Pie-noire.	Id.	5
			Canton de Saint-Hubert.			
89	Martiny, J.-P.	Vesqueville.	4	Pie-noire.	Hollandaise.	1
90	Benoît, A.	Chermont.	3	Id.	Id.	2
91	Raes, F.	Arville.	4	Id.	Id.	3
92	Clément, L.	Maissin.	1 1/2	Id.	Hollando-famennoise.	4
93	Jacoby, C.	Jenneville.	2	Id.	Croisée-hollandaise.	5

Canton de Wellin.

94	Wathelet, C.	Wellin.	4	Pie-blanche.	Hollandaise.	1
95	Bertrand, F.	Sohier.	3	Pie-grise.	Croisée-durham.	2
96	Borsu, J.-H.	Lomprez.	4	Pie-noire.	Croisée-hollandaise.	3
97	Baudot, F.	Id.	1 1/2	Id.	Id.	4
98	Borsu, J.-H.	Id.	2	Noire-pie.	Id.	5

Chapitre VII.

ESPÈCE PORCINE.

Le commerce des porcs gras, et surtout celui des porcelets, a été excellent; la vente s'est réalisée. pour les têtes destinées à l'abatage, au prix de 45 à 70 fr. les 100 kilogrammes. Les gorets, dont la vente est très-suivie, pour l'exportation vers la France, ont valu de 10 à 24 fr. la tête, selon la qualité et l'espèce.

La race locale est excellente, mais on signale qu'en général les produits des croisements par des verrats de la grande race anglaise, ont une valeur en plus par tête, de 2 fr. à 2 fr. 50 c. La cause repose sur ce que les croisés de cette nature se nourrissent et s'engraissent plus facilement que l'espèce locale pure.

Un croisement condamné entièrement, comme donnant de mauvais produits, est celui par la petite race anglo-chinoise,

L'élevage du porc est l'une des meilleures ressources de l'agriculture de la province; il se pratique, avec fruit, sur une vaste proportion, par la grande et par la petite culture.

Chapitre VIII.

ESPÈCE OVINE.

L'espèce ovine a été l'objet d'un commerce fort suivi, sous des prix élevés; les six-dents ont valu de 30 à 36 francs, les quatre dents de 24 à 30 fr., et les agneaux de 15 à 22 fr.

Mais il y a eu des pertes considérables pour la vente des troupeaux atteints d'une maladie cutanée, soit gale, soit dartre; la dépréciation dans les prix a été de plus de la moitié, forcés que se trouvent les propriétaires de se débarrasser des sujets infectés.

L'élevage et la conservation des troupeaux restent stationnaires, peu de progrès en général dans l'amélioration de l'espèce.

Dans le canton de Saint-Hubert, le croisement par l'espèce Cheviot paraît avoir donné quelques bons résultats.

Les laines ont été recherchées ; elles ont valu de 3 à 5 fr. le kilogramme selon la qualité.

Chapitre IX.

DÉFRICHEMENT. — DÉBOISEMENT. REBOISEMENT.

Le défrichement des nombreuses bruyères qui couvrent la zône ardennaise de la province a fait des progrès pour autant que le sol soit propre à la culture et que les ressources en engrais permettent d'étendre la culture. En général, les capitaux indispensables à de semblables opérations font défaut et les propriétaires qui se sont livrés au défrichement sur une vaste échelle, sont loin de retirer des avantages actuellement appréciables ; l'avenir seul peut justifier la bonté de l'entreprise.

Si le défrichement, pour livrer les terrains à la culture, est peu lucratif, il n'en est pas de même de l'opération du boisement, au moyen des résineux : des plantations assez étendues s'effectuent avec fruit et par les particuliers et par les communes.

Dans le midi et dans le nord de la province des déboisements de peu d'étendue continuent à se pratiquer. L'avenir seul peut répondre du succès de semblables opérations.

Des concessions de terrains communaux incultes ont été contractées en vue de rendre productifs des sols qui ne servent aujourd'hui qu'au parcours. Ces terrains sont convertis en culture, en prairie et en sol boisé.

Chapitre X.

ASSOCIATIONS AGRICOLES.

Résumé des travaux des Comices ou Sociétés agricoles.

Les comices de la province sont réunis en une fédération sous le titre de *Société d'agriculture du Luxembourg ;* le siége principal est à Neufchâteau, avec seize sections.

Conformément à ses statuts, la Société a ouvert les cinq concours obligatoires, un par arrondissement administratif, en faveur de la conservation, dans les provinces, des meilleurs poulains, en vue de fournir plus tard des reproducteurs réunissant les qualités propres à l'amélioration de la race chevaline ardennaise. Les primes attribuées dans ces concours sont payées deux années après, sur la présentation des sujets primés qui alors arrivent à l'âge requis pour servir de reproducteurs.

La Société a fait ouvrir deux concours, l'un à Cherain pour le comice de Houffalize-Vielsalm, et l'autre à Laroche pour le comice de Laroche. Ces concours ont consisté en exposition d'animaux domestiques, d'instruments perfectionnés, de produits du sol, et en luttes de charrues.

Elle publie un journal sous le titre *le Luxembourgeois*, traitant uniquement les intérêts de l'agriculture de la province ; ce journal est distribué à tous les sociétaires qui aujourd'hui dépassent le nombre de 1900 personnes.

Cette Société rend, par sa bonne organisation et par le dévouement aux intérêts de l'agriculture des personnes qui la dirigent, des services signalés de progrès et de stabilité.

A la suite de l'exposition provinciale de l'année dernière, la Société a acquis une série d'instruments perfectionnés qu'elle a placés, par une loterie, entre les cultivateurs de la province.

Chapitre XI.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les récoltes des fourrages ont été très-avantageuses; c'est là ce qui a permis de conserver le bétail, et de le placer avantageusement dans les opérations de commerce.

Les durs grains n'ont fourni que 3/4 d'une récolte ordinaire ; de là cherté du froment, du seigle et du méteil, et rendement ne suffisant pas aux besoins de la consommation.

Les mars, sans donner l'abondance, présentent une bonne récolte qui a été l'objet d'un bon commerce.

L'amélioration générale des cultures se maintient ; les bons instruments deviennent communs ; la jeune génération accueille avec avidité les bonnes méthodes qui remplacent ainsi les systèmes de la routine condamnés pour toujours.

Ci-après le tableau du mouvement des foires dans la province.

Ce mouvement ne présente pas la situation du commerce des bestiaux, le plus souvent les meilleures têtes sont vendues à domicile, et les foires n'ont été rétablies qu'à partir du 15 septembre 1867.

	NOMBRE D'ANIMAUX vendus.	PRIX MOYEN.	DESTINATION	
			Intérieure.	Extérieure.
Chevaux.	5363	384	2760	2603
Poulains	2273	173	1267	1006
Vaches laitières . .	3426	186	3266	160
Bœufs	1427	239	1422	5
Génisses.	2297	113	2215	82
Bouvillons. . . .	1508	104	1493	15
Veaux	44	23 50	44	»
Moutons et brebis .	3240	22 50	3130	110
Agneaux.	2400	22 50	2120	280
Cochons	12621	40	10920	1693
Gorets	48424	10 67	32070	16354
Total du nombre des têtes.	83023		50715	22308

Chapitre XII.

VOEUX.

La Commission renouvelle les vœux ci-après déjà transcrits dans les rapports des années précédentes :

1° Réorganisation complète du service de la police rurale qui est aujourd'hui inefficace pour la bonne conservation des produits du sol, et contre le maraudage, les déprédations étant presque sans répression;

2° Renforcement du service de la gendarmerie, afin d'arriver à réprimer le braconnage et le bricolage qui s'exercent partout au détriment des propriétaires et des locataires ;

3° Subvention en faveur des chemins d'agriculture, afin de pouvoir les améliorer pour le transport des engrais et des amendements nécessaires au sol ;

4° Déterminer par un travail général et par mesure d'utilité publique, les biens communaux propres à être convertis en culture réglée, et ceux qui, par leur situation, ne peuvent qu'être boisés ; obliger les communes à effectuer le boisement de ces derniers.

5° Prendre des mesures pour amener les communes à assainir les fanges et tourbières dont elles sont propriétaires, avec réglementation de l'exploitation en plus.

6° Encourager, par tous les moyens possibles, les travaux de drainage ;

7° Prendre des mesures pour empêcher la destruction des oiseaux qui dévorent les insectes nuisibles aux produits du sol ;

8° Encouragement ou récompense en faveur des cultivateurs qui traiteront les fumiers de manière à en prévenir la déperdition dans les mares, les fossés, les cours d'eau ;

9° Révision de la loi sur les distilleries, de manière à permettre la mise en activité de la distillation agricole supprimée en fait par la législation actuelle ;

10° Multiplier les conférences agricoles et horticoles;

11° Créer des primes d'honneur en faveur des fermes les mieux tenues, les plus avancées dans le développement des bonnes méthodes d'agriculture ;

12° Améliorer la position des vétérinaires du gouvernement par une augmentation de la subvention en leur faveur ;

13° Porter un règlement pour obliger à l'échardonnage ;

14° Prendre des mesures pour que les haies à écorces appartenant aux communes soient bien aménagées, et les vagues convenablement reboisés.

Elle ajoutera à cette série les recommandations ci-après :

1° Prendre le plus tôt possible les mesures pour arriver à la suppression du droit de parcours et de vaine pâture ;

2° Favoriser les échanges daus certains rayons, afin de faire disparaître les inconvénients résultant du morcellement des propriétés ;

3° Aviser à des mesures contre l'empirisme qui désole certaines contrées de la province ;

4° Renouveler l'acquisition de taureaux de la petite race hollandaise, y ajouter des Durham.

5° Supprimer la chasse à courre dans la province, et borner à une seule époque l'ouverture et la clôture de la chasse ordinaire.

Fait et arrêté le 19 avril 1868, en assemblée générale de la Commission d'agriculture du Luxembourg.

Le Président,
L. DE MATHELIN.

Le Secrétaire,
DUBOIS.

ANNEXE N° 5.

RAPPORT

de la Commission médicale de la province de Luxembourg, pour l'exercice 1867.

§ 1er. SESSIONS ANNUELLES.

Séances extraordinaires.

OBJETS. — OBSERVATIONS.

SESSIONS DE 1867.

Séance du 14 *janvier* 1867.

Présents : MM. Henroz, président; Molitor, Lenger, Hollenfeltz, Schauer, Bernard, membres, et Valérius, secrétaire.

M. Rothermel n'assiste pas à la séance pour motif de santé.

Les procès-verbaux des séances des 11, 12 et 13 septembre 1866 sont lus et approuvés.

1) M. le Président, après avoir fait connaître les raisons qui l'ont déterminé à convoquer le Collége médical en session extraordinaire, donne lecture,

à l'appui de ces motifs, d'une dépêche de M. le Gouverneur en date du 15 décembre 1866, n° 139-66, conçue en ces termes :

Arlon, le 15 décembre 1866.

Monsieur le Président,

Le Gouvernement a résolu de recueillir les matériaux d'une étude de la marche et des effets du choléra en Belgique.

D'accord avec l'Académie royale de médecine et avec le Conseil supérieur d'hygiène publique, M. le Ministre de l'intérieur pense qu'il y a lieu d'instituer une enquête complète et rigoureuse sur toutes les conditions hygiéniques tant des communes où le choléra épidémique s'est manifesté que de celles qui ont échappé aux atteintes du fléau.

Le but de l'enquête a été défini à l'Académie de médecine dans les termes suivants :

« Quand on a sans cesse à redouter les coups mortels d'un ennemi captieux, la prudence exige qu'on épie ses mouvements, ses allures, et qu'on cherche à connaître ses habitudes et ses démarches ; nous en sommes là avec le choléra. La nature du poison qui l'engendre est inconnue, son antidote nous échappe, sa marche et son intensité ne paraissent pas les mêmes partout ; certaines circonstances semblent l'influencer. Tâchons de découvrir ces circonstances et nous aurons fait un grand pas dans la voie du possible. »

Dans la pensée de l'Académie, l'enquête ne doit pas seulement avoir pour objet de faire connaître la situation hygiénique du royaume, elle doit de plus porter sur la maladie elle-même, sur sa phénoménalogie, sur les moyens curatifs mis en usage, à chacune de ses périodes, sur les résultats qui ont été obtenus.

Cette enquête sera faite par des médecins et dirigée par les commissions médicales provinciales.

Il sera institué, dans chaque arrondissement, sous

la présidence d'un membre de la commission médicale provinciale, une commission de cinq membres, y compris le président.

Les membres de la commission seront nommés par la députation permanente du Conseil provincial, sur la proposition de la commission médicale.

L'enquête portera sur tous les points qui font l'objet du programme et du modèle de tableau adoptés par l'Académie en 1865. Je joins à la présente un exemplaire dudit programme, légèrement modifié, et une formule du tableau qui le complète.

Les commissions d'arrondissement porteront leurs investigations sur toutes les localités comprises dans la circonscription de leur arrondissement respectif, que ces localités aient été ou non visitées par le choléra.

A cet effet, elles se mettront en relation tant avec les hommes de l'art dont le concours est indispensable, qu'avec les autorités.

Ces commissions se réuniront, sur convocation de leur président, toutes les fois que celui-ci le jugera convenable.

Chaque membre aura à fournir son contingent d'observations et de recherches en vue de la rédaction d'un travail d'ensemble pour toute la circonscription.

Les matériaux recueillis par les commissions d'arrondissement seront transmis à la commission médicale provinciale qui les résumera et les complétera, s'il y a lieu, avant de les adresser au Gouvernement.

Les frais de l'enquête seront à charge de l'Etat.

M. le Ministre de l'intérieur pense que les frais ne dépasseront pas mille francs pour chaque commission d'arrondissement. Toutefois, avant d'arrêter ce chiffre, ce haut fonctionnaire désire connaître sur ce point l'avis de la Commission médicale.

J'ai l'honneur de vous prier, M. le Président, de convoquer la Commission médicale provinciale, de lui donner connaissance de ce qui précède et de m'a-

dresser, dans le plus bref délai possible, pour chacun des cinq arrondissements de la province, une liste de cinq médecins, y compris le membre de la Commission médicale à qui sera déférée la présidence.

Vous me ferez parvenir également l'avis de ce collége sur la question de savoir si la somme de mille francs lui paraît suffisante pour couvrir les frais de l'enquête.

Le Gouverneur de la province,
(Signé) CH. VANDAMME.

2) M. le Président donne également communication à l'assemblée de deux pièces qui étaient jointes à la dépêche précitée, savoir :

1° D'un rapport imprimé de l'Académie de médecine de Belgique, daté du 25 octobre dernier. Dans ce document, MM. Vleminckx, Bellefroid et Sovet démontrent l'utilité qu'il y a de faire procéder le plus tôt possible à une enquête complète et rigoureuse sur toutes les conditions hygiéniques tant des communes où le choléra épidémique s'est manifesté que de celles qui ont échappé aux atteintes du fléau. Ces trois savants académiciens font connaître, dans le même travail, par qui cette enquête devra être faite et comment elle doit être organisée;

2° D'un formulaire d'enquête sur le choléra de 1866, adopté par l'Académie en 1864 et légèrement modifié par les trois académiciens précités.

3) S'est présentée pour subir l'examen de sage-femme la nommée Marie-Thérèse Thiry, de Nivelet (Neufchâteau). Cette élève munie des certificats voulus, ayant répondu d'une manière satisfaisante aux diverses questions qui lui ont été faites, est admise comme sage-femme de campagne.

Séance du 15 janvier.

Présents : les mêmes.

1) Conformément à la dépêche de M. le Gouverneur, en date du 15 décembre dernier, N° 139,66, dépêche dont lecture a été donnée dans la séance d'hier, la Commission procède au choix du président et de quatre médecins pour former la commission voulue dans chaque arrondissement administratif.

Les noms des hommes de l'art sur lesquels son choix s'est arrêté sont les suivants, savoir : pour

1° L'arrondissement d'Arlon : MM. Molitor père, président; Tedesco, Masius, Molitor fils et Gratia, membres;

2° L'arrondissement de Bastogne : MM. Bernard, président; Jacqmin, André, Deliége et Remacle, membres;

3° L'arrondissement de Marche : MM. Henroz, président; Lhermitte, Henroz de Champlon, Slegers et De Kessel, membres;

4° L'arrondissement de Neufchâteau : MM. Valérius, président; Heynen, Herpain, Lambert et Legrand, membres;

5° L'arrondissement de Virton : MM. Hollenfeltz, président; Jeanty, Tilman aîné, Cuvelier et Otte, membres.

2) M. le Président, après avoir donné lecture de son projet de lettre en réponse à la dépêche précitée de M. le Gouverneur, en arrête la rédaction dans les termes ci-après :

Marche, le 15 janvier 1867.

Monsieur le Gouverneur,

Me conformant aux instructions contenues dans la

dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 15 décembre dernier, N° 139,66 (cabinet), j'ai convoqué la Commission médicale à l'effet de soumettre à son choix la présentation de vingt médecins de la province ou quatre par arrondissement administratif, pour former avec le membre du collége, à qui la présidence sera dévolue, une commission de cinq membres pour chaque arrondissement, chargée chacune dans son ressort respectif, d'instituer, d'après le désir de M. le Ministre de l'intérieur, une enquête complète et rigoureuse sur toutes les conditions hygiéniques tant des communes où le choléra épidémique s'est manifesté, que de celles qui ont échappé aux atteintes du fléau.

La Commission médicale, s'associant à la pensée essentiellement humanitaire de M. le Ministre, après s'être bien pénétrée du but, de l'importance et de l'étendue de l'enquête, des résultats qu'elle peut produire si elle est faite d'après les conditions posées par l'Académie royale de médecine de Belgique en date du 27 octobre 1866 et de manière à fournir des renseignements exacts sur :

1° La topographie;
2° L'hydrographie;
3° La météorologie;
4° L'hygiène publique;
5° L'hygiène des habitants;
6° La population;
7° Les épidémies antérieures — Endémies;
8° Les caractères de l'épidémie;
9° Les recherches cadavériques;
10° Le règne de l'épidémie;
11° Le traitement.

Après s'être bien pénétré, dis-je, de l'importance des onze chefs que je viens d'énumérer et des nombreuses questions qui se rattachent à chacun d'eux, le Collége a procédé par la voie du scrutin au choix

du président et de quatre médecins pour former la commission voulue dans chaque arrondissement administratif.

La Commission médicale a l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Gouverneur, par le procès-verbal ci-annexé, les noms des hommes sur lesquels son choix s'est arrêté.

Ces cinq commissions d'arrondissement étant formées, le Collége a dû longuement s'entretenir des mesures pratiques et uniformes auxquelles il conviendrait de se rallier pour la mise à exécution des choses fort complexes indiquées dans les documents qui émanent de l'Académie royale de médecine.

Appréciant tout ce qu'il y a de grave, de long et de difficile pour l'accomplissement du mandat dévolu aux commissions d'arrondissement, les membres du Collége se sont demandé d'abord si les médecins choisis pour former ces commissions réunissaient chacun les conditions d'instruction spéciale nécessaire pour fournir au Gouvernement les renseignements qu'il demande sur une foule de choses qui sortent du cadre habituel des études des hommes de notre profession.

A cette question longtemps débattue, il a été répondu que le concours du Gouvernement étant acquis aux commissions d'arrondissement, celle-ci pourraient, au besoin, obtenir des hommes qui s'en occupent par état les renseignements qu'elles ne pourraient pas fournir elles-mêmes en hydrographie, en météorologie, en statistique par exemple.

J'ai été fort heureux, Monsieur le Gouverneur, de constater que le zèle des membres de la Commission médicale pour seconder de tout leur pouvoir et de toute leur volonté le Gouvernement dans l'accomplissement d'une grande œuvre, est au-dessus de tout éloge.

Chacun veut apporter sa pierre pour la construction de l'édifice et veut l'apporter avec le désintéres-

sement qui caractérise les hommes qui ont le culte de la science et qui se dévouent, dans toutes les situations, à combattre et surtout à prévenir les maux de leurs semblables.

Quelques-uns de mes honorables collègues de la Commission qui ne s'étaient pas suffisamment rendu compte du temps qu'il fallait consacrer à l'enquête dont il s'agit, trouvaient que M. le Ministre de l'intérieur traitait largement les choses en proposant d'accorder une somme de 1000 fr. pour les travaux dont chaque commission d'arrondissement devrait s'acquitter.

Faut-il vous dire, Monsieur le Gouverneur, que j'ai cru devoir désillusionner ces hommes généreux en leur démontrant, par des chiffres, l'étendue de la besogne qui incombe aux commissions qu'ils sont, pour la plupart, appelés à présider et en leur faisant connaître, d'une manière approximative, le temps qu'ils devraient consacrer à ces opérations si l'on veut qu'elles soient faites d'une manière convenable ?

Pour faire, comme l'indique la dépêche, une enquête sévère et rigoureuse sur toutes les conditions hygiéniques tant des localités où le choléra a sévi, que de celles qui ont échappé aux atteintes du fléau, il faut tout voir, tout visiter, tout examiner, c'est-à-dire qu'il n'est pas une commune, pas une section, pas un hameau dont la commission ne doive soigneusement rendre compte dans les moindres détails qui peuvent intéresser l'hygiène publique ou privée.

Il faut que l'on s'enquierre de la nature du sol, de son altitude, de sa configuration, de son mode de culture, de son produit en bois, en substances alimentaires, de ses cours d'eau, de ses crues, des flaques qu'elles laissent, de ses diverses industries, des écoles, des églises, des cimetières, des chemins, des drainages, du mode d'alimentation, des occupations, des revenus, etc., etc., etc., pour établir la véritable situation hygiénique et indiquer le remède si cette situation est vicieuse ou laisse à désirer.

Il faudrait aussi, première condition, que l'on examinât l'habitation où l'homme naît, vit et meurt. Ne pas le faire, ce serait, dans l'opinion du Collége, faire crouler l'enquête par sa base.

Cette visite des habitations nous conduit déjà loin, bien qu'on ne veuille consacrer qu'un quart d'heure à chacune, le temps nécessaire pour faire connaître le but de la visite, dire bonjour au propriétaire, jeter un coup d'œil sur la tenue de la femme, des enfants, lorgner les chambres, les lits, les croisées, les étables, les fumiers, les égouts, les éviers et décrire l'ensemble à grands traits.

Vous voyez, Monsieur le Gouverneur, que la commission ne met pas plus de temps qu'il n'en faut; elle n'en met même pas assez.

On a pensé, d'un autre côté, qu'en assignant huit heures de travail par jour à chaque commissaire, quatre le matin, quatre après-midi, c'était tout ce que l'on pouvait exiger de lui.

Mais il y a beaucoup de dimanches dans l'année, de jours de fête, de pluie, de grêle, de neige, d'orages, et l'on a pensé aussi qu'une année, pour un homme qui court les champs et qui doit beaucoup écrire dans la soirée, ne saurait guère se composer que de deux cent et soixante jours ouvrables; c'est peut-être deux cent cinquante qu'il aurait fallu dire.

Dans combien de maisons faudra-t-il que messieurs les commissaires fassent au moins une apparition?

Nous n'en savons rien, mais nous savons qu'il faut se rendre dans toutes et nous savons encore que chaque famille, dans le Luxembourg, se compose, en moyenne, à une fraction infinitésimale près, de cinq personnes.

Nous connaîtrons donc le chiffre des ménages en divisant celui de la population par cinq. Or, celui-ci étant de 211,968 habitants, c'est 42,393 habitations qu'il faudra visiter, ou 42,393 quarts d'heure qui se-

ront nécessaires pour jeter le coup d'œil dont nous avons parlé.

Mais 42,393 quarts d'heure forment bien 10,598 heures, et la journée de pérégrination étant de huit heures, on travaillera à cette visite seulement, 1325 jours, et en comptant l'année à 260 jours, on aurait cinq années plus cinquante jours de travail pour la visite des maisons si un seul homme s'en occupait.

Les commissaires seront cinq par arrondissement, car nous supposons que le président, lui aussi, devra payer de sa personne, et comme il y a cinq arrondissements ils seront donc vingt-cinq.

C'est donc 42,393 qu'il faut diviser en vingt-cinq pour trouver les quarts d'heure qui incombent à chacun. Ces quarts d'heure sont de 1695, qui forment 424 heures dont huit font la journée.

C'est cinquante-cinq jours pour chaque membre, ci 55

Nous ne parlons que de la visite des maisons, mais il y a beaucoup d'autres choses à visiter, à parcourir, à décrire dans une localité, et serait-ce trop de consacrer un jour et demi à chacune pour fournir au Gouvernement tout ce qui est demandé aux commissions d'enquête? Nous pensons que ce n'est pas assez.

Nous ne connaissons pas le nombre de localités dont se compose le Luxembourg. Mais nous savons qu'il y a 42,393 ménages et si chaque localité se compose en moyenne de cinquante familles, il en résulterait que le chiffre des localités à visiter par les commissions d'arrondissement serait de 848; de 169 pour chacune, et de 34 environ pour chaque membre s'ils se rendent seuls dans chaque localité. Donc trente-quatre jours et demi ou cinquante-un jours à ajouter aux cinquante-cinq

que l'on aura employés à la visite des habitations, en tout cent et six jours, ci. . . . 106

Il est évident, que si deux membres de la commission d'enquête se rendent sur les lieux pour faire la besogne en commun, ce qui serait préférable à tous les points de vue, ce n'est plus cent et six, mais deux cent douze jours qui seront employés par chacun; le temps et la dépense seront doublés.

Raisonnons toujours comme si un commissaire devait seul faire le cinquième des opérations assignées à chaque commission d'arrondissement administratif; c'est procéder au meilleur marché possible.

Naturellement, il faudra bien que chaque membre de la commission rentré chez lui remette en ordre les nombreuses données qu'il aura recuillies dans ses voyages, qu'il en fasse un rapport convenable et la Commission médicale s'est demandée si ce membre ne devra pas consacrer à ce travail au moins vingt jours; ce serait cent vingt-six jours pour chacun. 126

Combien de temps faudra-t-il à chaque président pour compulser et mettre en ordre cinq volumineux dossiers ?

Combien en faudra-t-il à la Commission médicale pour résumer ces travaux, les compléter au besoin avant d'envoyer le rapport définitif au Gouvernement ?

Nous n'en savons rien et n'osons y penser.

Nous négligeons dans cet aperçu la recommandation faite aux présidents des commissions d'arrondissement de réunir leurs collaborateurs aussi fréquemment qu'ils le jugeront convenable.

Les médecins sont clair-semés dans le

Luxembourg et seront obligés, de ce chef, de faire de longues courses et de nombreux séjours ; c'est une dépense à ajouter aux autres.

Nous ne voulons pas encore les compter.

Nous bornons à cent vingt-six jours le temps que le président et chaque membre devront consacrer chacun à fournir le travail demandé.

Mais chaque médecin aura été absent de chez lui pendant cent et six jours seulement.

Outre le traitement fixe dont ils jouissent et d'une quote-part dans les placements, on donne aux voyageurs du commerce de 12 à 15 francs par journée d'absence, et on leur en donne 20 et 25 quand ils employent un véhicule pour les transporter. Cette somme leur est indispensable pour couvrir leurs frais de voyage.

Un médecin ne dépensera pas moins qu'un commis-voyageur; seulement le médecin n'aura que ses jambes pour moyen de transport. Or, pour cent et six jours d'absence fr. 1590

Mais outre cette somme qu'ils auront déboursée, les médecins auront perdu ce qu'ils auraient gagné en demeurant chez eux.

Supposons qu'ils gagnent de 30 à 50 francs par jour et prenons la moyenne 40 francs, multipliée par 106 donne. 4240

Total. 5830

tant pour déboursés que pour perte négative.

Mais il y a vingt-cinq médecins dans la province qui s'occupent de l'enquête hygiénique, c'est donc à 25 fois 5830 que s'élevera la somme totale de la perte et de la dépense, ce qui fait celle de 145,750

Et combien le Gouvernement offre-t-il pour chaque arrondissement administratif? 1000 francs ou pour les cinq arrondissements fr.. 5000

Différence. . . . 140,750

A combien évaluera-t-on l'oubli dans lequel tomberont nécessairement les médecins qui seront forcément demeurés, pendant plus de quatre mois, éloignés de chez eux ?

Leurs meilleures pratiques les auront quittés, ayant dû, pendant leurs fréquentes absences, prendre un autre médecin qu'elles ne renverront pas pour reprendre celui qui les a volontairement abandonnées.

Ce chiffre ne peut être soumis aux lois du calcul.

Que valent la confiance et la considération ?

Que vaut la position que le médecin s'est créée par le temps et le travail, position qu'il trouve instantanément anéantie et qu'il ne parviendra jamais à reconquérir que d'une manière incomplète et sans avoir à essuyer d'amers reproches ?

Je ne puis terminer cette lettre, déjà trop longue, sans vous faire observer, Monsieur le Gouverneur, que la somme de 5000 francs, offerte au Luxembourg pour l'enquête dont il s'agit, vaudra à chaque membre celle de deux cents francs, ou bien un franc 87 centimes par jour, le pourboire qu'il donnera au domestique qui aura battu ses habits et décrotté ses souliers.

La Commission médicale, dont je résume la séance le plus succinctement possible, a pensé, non sans raison, qu'il ne se trouvera pas un seul médecin de tous ceux qu'elle a présentés pour la formation des commissions d'arrondissement qui, dans les conditions que nous venons d'établir, consentira à accepter le mandat du Gouvernement.

Ces médecins, il est vrai, ont été choisis parmi ceux que l'on a considérés comme les plus capables et qui sont par cela même les plus occupés dans le Luxembourg.

Il y a des limites au dévouement; on ne consent pas à se ruiner pour la chose publique.

Tout en professant la plus grande déférence pour les vues essentiellement philanthropiques émises tant par M. le Ministre de l'intérieur que par l'Académie royale de médecine, le Collége, après mûre réflexion, est bien obligé de vous dire, Monsieur le Gouverneur, qu'il ne croit pas que le but que l'on se propose (éloigner les causes du choléra et le guérir si possible) puisse être atteint par l'enquête.

La somme à dépenser pour les neuf provinces, à en juger par les calculs que nous avons approximativement établis pour le Luxembourg, ne serait pas loin d'atteindre deux millions de francs.

Et qu'aura-t-on fait pour empêcher le choléra de nous envahir? Rien, puisque cette maladie d'origine exotique, comme la peste, la fièvre jaune et dans le temps la lèpre, nous atteindra aussi longtemps qu'un cholérique prendra pied sur le continent européen.

La cause est dans la maladie même; elle ne tombe pas du ciel; elle n'est pas dans l'air; c'est le choléra qui donne le choléra; les autres explications doivent être reléguées dans le domaine de l'imagination, et souvent de l'absurdité.

Les observations nombreuses que nous avons citées dans notre rapport général sur l'épidémie cholérique que le Luxembourg a traversée en 1866, observations attentivement recueillies et religieusement racontées, établissent cette vérité d'une manière péremptoire.

Est-il permis de dire qu'on garantirait les populations du choléra comme on garantit nos écuries de la peste bovine? Non, il n'est pas même permis de le penser. Remercions le Ciel que le fléau asiatique ne fasse que des apparitions parmi nous et ne s'y implante pas à demeure, comme la variole et la syphilis, maladies aussi d'importation étrangère et jadis inconnues en Europe. Ce serait de quoi faire disparaître l'espèce humaine de la surface du globe.

Si par causes du choléra on entend les conditions qui en favorisent le développement ou la propagation, eh bien, que le Gouvernement, si soucieux de la santé publique, fasse donner dans les écoles des jeunes gens et des adultes des leçons sur l'hygiène, autrement dit sur les moyens que l'homme doit employer pour se garantir des maladies.

Monsieur le Ministre de l'intérieur, dans sa sollicitude pour les intérêts agricoles, vient d'ordonner des conférences publiques, dans tout le pays, sur l'hygiène des animaux domestiques.

Pourquoi n'en ordonnerait-il pas de même sur l'hygiéne de l'homme ?

C'est, dans l'opinion du collége, à l'instruction de la jeunesse et à l'initiative des particuliers et des communes qu'il faudrait abandonner le soin d'écarter les causes d'insalubrité qui peuvent exister dans les habitations et les localités.

Si les conférences que les médecins s'empresseraient de donner paraissent insuffisantes pour écarter les causes des maladies, qu'on répande dans le Luxembourg, dont tous les habitants savent lire et qui ne sont pas dépourvus d'intelligence, qu'on répande, comme vous en avez, Monsieur le Gouverneur, le premier émis l'idée, des ouvrages élémentaires, attrayants et surtout à bon marché, pour rien même s'il le faut, dans lesquels la jeunesse apprendra comment elle doit user des choses qui l'environnent, de celles dont elle se vêtit et dont elle se nourrit pour se conserver en bonne santé et écarter par ces connaissances les causes de maladies qui l'assiégent, surtout sans qu'elle s'en doute. Ces ouvrages trouveraient place dans toutes les bibliothèques populaires et la lecture, par chapitre, en serait faite dans les cours d'adultes que le Gouvernement cherche, avec raison, à multiplier autant que possible.

Quant aux améliorations dont la voirie vicinale, les cours d'eau, les mares stagnantes, le sol, etc., etc.,

sont susceptibles, la commission médicale a pensé que l'institution des commissaires-voyers qui fonctionne si bien parmi nous, pourrait, sans grande dépense, les signaler soit aux particuliers, soit aux communes, soit au Gouvernement.

Les commissions d'arrondissement pourront, sans doute, indiquer, comme tout le monde, quelles sont les précautions dont on doit s'entourer pour se garantir, avec certaines chances de probabilité, de l'épidémie cholérique.

Mais indiqueront-elles les moyens curatifs de la maladie ? Non, mille fois non.

Chacun voudra faire de la statistique et prouver, à sa manière, que tel moyen a, dans des circonstances données, mieux réussi que tout autre et que c'est à celui-là qu'il faut toujours recourir si l'on veut sauver le plus grand nombre possible de cholériques.

Un autre signalera les avantages d'un traitement tout différent qui a presque toujours réussi dans ses mains.

Ainsi de suite. Tous seront excellents.

Où veut-on donc que les hommes chargés de dépouiller toutes ces merveilles fassent leur choix ?

En résumé et pour tout dire en un mot, le collége médical du Luxembourg, dont beaucoup de membres ont vu deux et jusque trois épidémies cholériques, pensent, malgré l'autorité fort imposante, sans doute, de l'Académie royale de médecine de Belgique, que l'enquête sur le choléra aboutirait, si elle est instituée comme la docte compagnie le désire, à dépenser beaucoup d'argent pour produire quoi ?

Rien.

Encore un mot, Monsieur le Gouverneur, et j'aurai fini.

La présentation de cinq membres de la commission médicale pour présider les commissions d'arrondissements administratifs, même en cas de ratification par le département de l'intérieur, n'implique pas, je suis

chargé, Monsieur le Gouverneur, de vous le dire d'une manière particulière par chacun de mes honorables collègues, n'implique pas, dis-je, l'obligation d'accepter le mandat dans les conditions posées par M. le Ministre de l'intérieur.

Eux comme moi seraient, bien à regret, forcés de prier ce haut fonctionnaire de reporter sur d'autres l'honneur de présider les commissions d'arrondissement.

Les médecins, au nombre de vingt, présentés hors du collége pour former les commissions d'arrondissement, n'hésiteraient pas, pensons-nous, à formuler la même réserve, s'ils pouvaient, comme nous, mesurer l'étendue de la besogne à l'aune de la récompense.

Sans être leurs mandataires, les membres du collége qui ne veulent de surprise pour personne, croient agir prudemment, en me chargeant de vous prier, Monsieur le Gouverneur, de bien vouloir faire comprendre à M. le Ministre de l'intérieur que la présentation de ces médecins pour être nommés aux fonctions dont il s'agit, ne les lie en aucune manière et qu'ils peuvent à leur gré, cela va de soi, accepter ou décliner le mandat qu'il plairait au Gouvernement de les investir.

Séance du 16 janvier.

Présents : les mêmes.

1° M. Molitor expose à la commission que le traitement annuel de 200 francs du commis chargé de la comptabilité et des écritures de ce collége lui paraît insuffisant pour l'exercice 1866, parce que la besogne de cet employé a été doublée à cause des nombreux rapports sur le choléra.

L'assemblée est d'avis, sauf approbation du Gouvernement, de porter pour l'exercice 1866, le traitement de ce commis à 300 francs.

2° M. le Président communique au collége un long travail sur le choléra de 1866. Ce document résume l'ensemble des rapports que les divers praticiens de la province lui ont fait parvenir sur cette épidémie. Ce mémoire sera reproduit dans le rapport de la commission médicale pour l'exercice 1867 et une copie en sera, dans le plus bref délai possible, adressée à M. le Gouverneur de la province.

Nous transcrivons ci-dessous le remarquable document dont il s'agit.

Marche, le 25 février 1867.

Monsieur le Gouverneur,

Par votre dépêche du 20 octobre dernier, n° 27,66, vous me faisiez l'honneur de m'indiquer sur quels points essentiels le rapport sur l'épidémie cholérique, dont plusieurs communes de notre province ont été atteintes en 1866, devait s'appuyer.

Les renseignements, d'après cette dépêche, devaient porter sur les causes du choléra, sa marche dans la province, sur les moyens employés pour le combattre, sur l'état hygiénique des localités qui ont été le plus éprouvées, sur les causes d'insalubrité qui auraient pu favoriser l'invasion de la maladie ; d'indiquer si les lieux qui ont été visités, cette année, par le choléra, l'ont été aussi lors des épidémies antérieures de la même maladie ; enfin si les localités où le choléra a régné, cette année, ont été antérieurement visitées par d'autres maladies épidémiques, telles que typhus, dyssenterie, scarlatine, etc.

Ce rapport, me disiez-vous, Monsieur le Gouverneur, est destiné à procurer au département de l'intérieur, les éléments d'un travail général concernant le même sujet.

En réponse à cette dépêche j'ai eu l'honneur de vous faire observer, Monsieur le Gouverneur, par ma lettre du 23 octobre dernier, n° 1126, que je me trouvais, à cette date, dans l'impossibilité de satisfaire à ce qui m'était demandé, par la raison fort simple, avais-je l'honneur de vous dire, Monsieur, que malgré les dispositions si formelles des art. 41, 42 et 43 de l'arrêté royal du 31 mai 1818, malgré les instructions si fréquemment rappelées dans le *Mémorial administratif*, malgré les circulaires si pressantes que la commission médicale a, par mon organe, directement adressées à tous les praticiens de la province, il n'est pas une administration, il n'est pas un homme de l'art, à deux exceptions près, qui m'aient signalé l'existence du choléra dans aucune localité du Luxembourg et que, sauf celles où j'ai dû me transporter sur la demande que vous m'en avez faite, que j'en étais, à l'époque où j'ai eu l'honneur de répondre à votre dépêche du 20 octobre 1866, jusqu'à ignorer le nom des endroits qui ont été envahis par la maladie.

J'en excepte la ville de Marche et quelques villages des environs où le choléra a absorbé tous mes moments.

Je croyais bien faire encore dans cette lettre, d'appeler votre attention, Monsieur le Gouverneur, sur les difficultés que j'entrevoyais pour obtenir les renseignements nécessaires à la confection du rapport qui m'était demandé.

En effet, le président d'une commission n'a d'action que sur les membres du collége qui auraient été délégués pour se rendre dans des endroits où règne une maladie épidémique ; ses pouvoirs expirent dès qu'il s'adresse aux hommes de l'art qui ne font pas partie du collége.

Permettez-moi de profiter de cette occasion, Monsieur le Gouverneur, pour vous faire saisir par un exemple, ce qu'il y a d'insolite pour ne pas dire d'absurde, dans la position qui est faite aux présidents des commissions médicales et aux médecins en général.

Une épidémie plus ou moins meurtrière envahit une localité, quelquefois une contrée toute entière.

Des hommes de l'art capables se trouvent sur les lieux contaminés ou dans le voisinage.

Il serait naturel et convenable, autant par économie que dans l'intérêt des malades, que le président de la commission médicale chargeât ces hommes de visiter ceux qui sont atteints de la maladie régnante, d'en décrire les symptômes, d'exposer l'état hygiénique et topographique des lieux, de prescrire le traitement, d'aviser, avec les administrations, aux mesures propres à empêcher la propagation du mal, etc.

Non, c'est un membre de la commission médicale qu'il faut que le président délègue et encore ne peut-il le désigner que pour se rendre une seule fois dans la localité où la maladie sévit.

Et pourquoi ?

Parce que la cour des comptes ne peut délivrer de mandats de payement sur les états fournis par des médecins étrangers à la commission médicale.

L'humanité, l'intérêt bien entendu du service et du trésor, la dignité du corps médical en souffrent également.

Est-il possible, Monsieur le Gouverneur, que je puisse obtenir d'un membre de la commission médicale un rapport circonstancié sur une épidémie, alors qu'il n'a vu les malades qu'une seule fois et en quelque sorte au pas de course ?

Puis-je l'obtenir des médecins qui ne font pas partie du collége ?

Non, car je n'ai pas qualité pour les requérir et l'eussé-je même, ils s'abstiendraient de me répondre puisqu'on ne peut pas les payer pour les services qu'ils ont rendus ou pour les rapports qu'ils pourraient m'adresser.

C'est aux communes à s'entendre avec eux pour les soins à donner aux indigents; l'action gouvernementale ne peut pas les atteindre.

Les observations que j'ai si souvent formulées, tant dans les rapports annuels à Monsieur le Ministre de l'intérieur, que dans mes correspondances avec vos honorables prédécesseurs au Gouvernement provincial, sont toujours demeurées sans réponse.

Comment pouvais-je m'y prendre pour obtenir des médecins, qui ne font pas partie de la Commission médicale, des renseignements sur l'épidémie cholérique qu'ils ont traitée en 1866 ?

En m'adressant, en terme bien mesurés, à dix-huit ou vingt médecins dont je louais le zèle et rehaussais le dévouement, je joignais à cette pièce, pour qu'ils comprissent mieux sur quels points essentiels devait porter leur rapport, copie de votre dépêche du 20 octobre 1866, ainsi qu'un tableau pour chacun indiquant les noms, prénoms, âge, sexe des malades, etc.

Bien que les lettres que j'ai fort humblement écrites soient envoyées depuis le 2 et 3 novembre, deux seuls médecins ont répondu à l'appel que j'ai fait à leur obligeance ; les autres répondront-ils ? Je l'ignore et ne saurais les y contraindre.

D'après ce qui précède, vous comprendrez donc, Monsieur le Gouverneur, qu'il ne dépend pas de moi, les éléments faisant défaut, de vous transmettre un travail répondant d'une manière bien satisfaisante aux conditions du programme assez compliqué, du reste, de votre depêche du 20 octobre 1866.

Pour établir un certain ordre dans le rapport qui m'est demandé, je suivrai celui que vous avez adopté dans la dépêche elle-même.

Causes du choléra dans le Luxembourg.

Pour l'homme judicieux et d'un esprit sévère, c'est sur des faits saisissables et bien observés que doit reposer l'explication de tout phénomène, qu'il soit de l'ordre physique ou moral, physiologique ou économique.

Aussi doit-on reléguer dans le domaine de l'imagination les explications ou les théories plus ou moins séduisantes que l'on a données jusqu'ici sur les causes efficientes du choléra.

Dans l'état actuel de la science, il n'est pas plus possible de les connaître que de connaître celles du typhus, de la rougeole, de la scarlatine, du croup, de la variole, etc., maladies cependant que les hommes de l'art observent et connaissent depuis longtemps.

Dans certaines affections de la peau et des muqueuses, nous savons que la cause réside dans un insecte ou dans des productions cryptogamiques que nous voyons, que nous touchons, dont nous connaissons la forme, les sexes, les moyens de multiplication et nous savons, que pour guérir les malades, il faut tuer l'insecte ou détruire le cryptogame.

Nous constatons là, rigoureusement, le lien physique qui unit la cause à l'effet.

Hors de là on nage dans les hypothèses, on se repaît de chimères.

Nous connaissons encore parfaitement quelles sont les conditions pour qu'une maladie virulente se transmette d'une personne à une autre.

Nous voyons, touchons et analysons les virus du vaccin, de la variole, de la syphilis, etc.

Nous voyons et touchons les tubercules des phthisiques au moyen desquels on transmet actuellement la tuberculose à des animaux qui y succombent rapidement.

Nous connaissons les poisons animaux et végétaux, la bave du chien enragé; les liquides que certains serpents laissent échapper dans leurs morsures, le principe du charbon et de la pustule maligne et nos connaissances, sachons en convenir, se bornent dans l'appréciation des caractères physiques ou chimiques de ces matières, sans que l'homme ait pu, jusqu'aujourd'hui, découvrir le principe qui transmet la mala-

die ou qui tue, quelquefois, comme d'un coup de foudre. Sachons seulement qu'il faut nous en garantir et constatons les faits que les hommes de quelque valeur scientifique ne cherchent plus même à expliquer aujourd'hui.

Laissons aux utopistes et aux charlatans de se rendre compte de l'arrivée du choléra parmi nous en peuplant l'air d'animaux microscopiques, en modifiant la composition des gaz qui constituent l'air que nous respirons. Les micrographes et les chimistes ne voient pas avec les yeux de la foi.

La cause du choléra, en Europe du moins, c'est le choléra lui-même ou plutôt le contact plus ou moins médiat des cholériques, de leurs déjections, de leurs vêtements ou du milieu dans lequel ils ont vécu avec les personnes demeurées saines.

Si des doutes sur la transmissibilité de cette maladie avaient encore pu exister en nous, les choses que nous avons pu constater dans l'épidémie de Laroche, de Waha, de Bériménil, de Rendeux; celles qui nous sont signalées dans les rapports de plusieurs médecins de la province et dont il sera rendu compte dans le courant de ce travail, suffiraient et au-delà, pour nous ranger parmi ceux qui croient que le choléra se transmet par ceux qui en sont atteints.

Dans le dépouillement des rapports que nous avons reçus, nous ferons connaître comment la maladie a été importée dans les localités où elle a sévi.

Il est difficile, dans les grands centres de population, et souvent impossible, de savoir comment une maladie a pris naissance ni de quelle manière elle s'est propagée.

Dans nos campagnes nous savons généralement d'où une maladie nous arrive. Comment ou à quelle occasion un individu l'a gagnée pour la transmettre à un autre qui, à son tour, la communique à tout le village et quelquefois à toute la contrée.

Nous suivons la maladie à la piste, comme le chasseur suit le gibier.

C'est ce que nous avons démontré dans nos rapports annuels notamment en ce qui regarde certaines épidémies de typhus, de scarlatine, de dyssenterie, d'angine couenneuse et autres.

C'est ce que nous démontrerons pour le choléra qui a régné en 1866 dans le Luxembourg.

Si par causes du choléra vous entendez, Monsieur le Gouverneur, quelles sont les conditions qui favorisent la disposition à le contracter, je ne pourrai que vous dire que, bien qu'aucune classe de la société n'en soit à l'abri, il ne respecte ni sexe ni âge, que c'est particulièrement chez ceux qui se trouvent dans de mauvaises conditions au point de vue hygiénique qu'il fait des victimes. Les communications qui m'ont été faites par les médecins du Luxembourg le prouvent d'une manière évidente, comme on peut le voir dans leurs rapports, que je crois bien faire de joindre à celui que vous m'avez demandé.

Marche du choléra dans la province.

Dans un remarquable travail que l'un de nos collègues de la commission médicale, M. le docteur Molitor, a fait parvenir, le 17 octobre dernier, à M. le bourgmestre d'Arlon, ce médecin indique la marche que le choléra a suivie avant d'atteindre cette ville où il a régné depuis le 11 juin jusque vers le 15 août 1866.

L'épidémie cholérique, dit ce savant et modeste médecin, n'a pas éclaté brusquement à Arlon ; elle sévissait depuis le mois de novembre 1865, dans le grand-duché de Luxembourg, notamment à Diekirch, petite ville de 3000 habitants, où en sont mortes 250 personnes pendant les mois d'avril et mai 1866. Enfin elle se dirigeait, en mai, vers nos frontières qu'elle franchissait définitivement en juin en s'abattant sur Messancy, Sélange, Athus, Aubange, Waltzing et Arlon,

pour atteindre bientôt après un grand nombre de localités de l'arrondissement de Virton et M. Molitor aurait pu ajouter de l'arrondissement de Marche.

Prévoyant qu'il serait presqu'impossible que la ville d'Arlon pût échapper à la maladie qui régnait dans le Grand-Duché, des mesures dictées par la prudence furent mises à exécution dès le mois de janvier.

Plus tard, lorsque tout rendait de plus en plus probable l'apparition prochaine du fléau, on en prit d'autres qui ont consisté surtout :

1° A convertir l'hôpital-hospice de cette ville en infirmerie pour les cholériques ;

2° Dans l'approvisionnement, sur une grande échelle, de divers moyens de désinfection qui devaient être employés tant dans les maisons particulières qu'à l'infirmerie ;

3° En créant un comité de salubrité et de secours publics ;

4° En formant un service médical permanent de nuit;

5° En diverses autres mesures de police médicale et d'assainissement général, particulièrement des caves-étables, des écuries, des latrines, des éviers, des égouts de la ville haute, etc.

Ces sages dispositions allaient, comme on le voit, au-devant des instructions du conseil supérieur d'hygiène en date du 1er août dernier et de la circulaire du 10 du même mois de M. le Ministre de l'intérieur.

Deux cas de choléra suivis de décès se produisirent, à Arlon du 11 au 15 juin.

M. le docteur Molitor, qui les avait observés, en fit immédiatement part à M. le Gouverneur et à M. le Bourgmestre.

Mais comme aucun cas nouveau ne se produisit du 15 juin au 4 juillet, que l'état de la santé publique était, pendant cette époque, dans d'assez bonnes conditions, on allait jusqu'à se demander si l'homme de l'art qui,

sans alarmer la population, avait fait connaître aux autorités ce qu'il avait vu, ne s'était pas trompé sur les véritables caractères de la maladie.

Qu'on me permette de dire que c'était faire planer gratuitement un doute injurieux sur un homme connu de tous ses confrères par sa prudence, son tact médical, la sûreté de son diagnostic, sa longue expérience, pour un homme enfin à qui il avait été donné de voir et de traiter, dans cette même ville, en 1854, une foule de cholériques.

Pour un homme semblable l'erreur n'était pas possible. Aussi les accusations d'alarmiste qu'on avait lancées dans les journaux de la localité, le dégoût dont on cherchait à l'abreuver à l'occasion des mesures de salubrité dont il soutenait courageusement l'urgence, vinrent-ils à tomber lorsque le 4 juillet, le choléra, en prenant des proportions sérieuses, donna malheureusement raison à ce que M. Molitor avait affirmé et aux conséquences qu'il avait prévues.

Ce sont les déboires que la plupart des médecins ont à supporter au début de beaucoup d'épidémies.

Les hommes sont ainsi faits : ils nient les dangers auxquels ils ne pourraient se soustraire et cette négation prend sa source dans la peur, qui n'est pas autre chose que la manifestation du besoin de la conservation de son individu.

Si l'on est forcément obligé de reconnaître que quelques personnes ont, réellement, succombé au choléra, on trouve d'ingénieuses explications pour se tranquilliser. L'un était, depuis longtemps, délicat ou souffrant; l'autre était un ivrogne de profession ; celui-ci se nourrissait trop bien, celui-là trop mal, etc.

Puis, quand vient le moment où l'on ne peut plus se soustraire à l'évidence ; quand la mort plane sur chaque tête, la panique se communique des uns aux autres comme par l'électricité ; c'est un sauve qui peut général.

Il ne reste au foyer de l'épidémie qui ceux qui ne peuvent pas se sauver.

L'heure a sonné aussi pour les dévouements.

Des hommes qui, par état, connaissent le danger, l'affrontent avec courage et n'hésitent pas à exposer leur vie pour sauver celle de leurs semblables. C'est l'accomplissement d'un devoir.

D'autres, et c'est le plus grand nombre, mus par un sentiment de charité chrétienne, posent, à chaque instant et sans s'en douter, des actes sublimes par leur naturel et leur simplicité.

S'ils succombent dans la lutte, c'est à peine si l'on parle d'eux.

Le danger passé, c'est tout au plus si l'on conserve le souvenir des services qu'ils ont rendus.

L'humanité est ainsi faite. « C'est son moindre défaut. »

Il a été constaté, dit M. le docteur Molitor, de la manière la plus évidente, que c'est dans la maison de Servais, Nicolas, que le choléra s'est d'abord montré; que sur dix personnes qui l'habitaient, huit ont succombé en peu de temps ; *la neuvième a transporté le mal dans une autre localité.*

En allant, le 4 juillet, visiter, dans la rue de Luxembourg, ces malades alors au nombre de cinq, dont un mort, j'ai pu, de mes propres yeux, constater la parfaite exactitude des choses dont M. le docteur Molitor a rendu compte dans son rapport à M. le Bourgmestre de la ville d'Arlon.

M. Molitor n'était pas le médecin de ces malades.

Si au lieu de le taire on eût fait connaître, de suite, l'existence de ce foyer, M. Molitor pense et je pense comme lui, qu'on eût pu, par des mesures convenables, concentrer la maladie dans cette maison et rendre moins probable la propagation du choléra aux habitants de la ville.

Les résultats de l'espèce sont moins rares qu'on ne se l'imagine.

Il en est à peu près du choléra, quant à la manière dont il se transmet, comme de la peste bovine.

Le 5 juillet, d'après un état authentique joint au rapport de ce médecin, douze personnes, dont deux professeurs de l'Athénée royal, succombent le jour même où elles contractent le choléra.

Les médecins, de concert avec le conseil échevinal, décrètent la fermeture immédiate des écoles, du pensionnat et de l'Athénée royal.

Par la promptitude avec laquelle il termine les affaires qui lui étaient soumises, le conseil provincial, alors assemblé, met fin à la session et chaque membre regagne, au plus vite, ses pénates.

Ce n'est plus la peur, c'est l'effroi qui se peint sur tous les visages.

C'est à M. le docteur Molitor, chacun le sait dans le Luxembourg, que la ville d'Arlon doit d'être dotée d'un hôpital qui lui faisait défaut.

Pour cette philantropique institution, il n'a reculé ni devant les obstacles, ni devant le sarcasme, ni devant le ridicule.

Aux ressources fort éventuelles qu'il a d'abord trouvées dans la bienfaisance publique sont venues s'ajouter, ensuite, celles de la ville d'Arlon, de la province de Luxembourg et du Gouvernement, au moyen desquelles il a pu, en appropriant d'une manière très-convenable un local qui appartenait à la ville, établir douze vieillards qui y sont logés, nourris, vêtus, blanchis et chauffés.

Les indigents y sont, je crois, momentanément admis soit pour cause de maladie, soit pour des accidents qui nécessitent des opérations chirurgicales.

Trois sœurs hospitalières de l'ordre de St-François soignent ces vieilles personnes avec un zèle et un dévouement au-dessus de tout éloge.

Inutile d'ajouter que le docteur Molitor visite, chaque jour, plusieurs fois s'il le faut, l'établissement qu'il a

si puissamment contribué à fonder et plus inutile encore de dire que c'est d'une manière toute gratuite qu'il donne ses soins au personnel qui s'y trouve.

En présence de pareils bienfaits, comment la calomnie a-t-elle pu répandre clandestinement et par des organes de publicité, le bruit que M. Molitor recevait, en échange des services qu'il rend à l'hôpital, un traitement de plusieurs milliers de francs ?

Pour l'éloigner du conseil communal dont il faisait partie depuis douze ans et dont il était l'un des membres les plus utiles et les plus distingués.

On y est parvenu par des moyens que la droiture réprouve.

Beaucoup, à sa place, se seraient laissés aller au découragement et au dégoût et eussent abandonné à d'autres le soin d'améliorer la condition de ceux qui souffrent.

M. Molitor continue son œuvre et secondé par la commission administrative de l'hôpital, veut ajouter à l'établissement actuel un orphelinat pour y recueillir les nombreux et pauvres enfants de la ville dont les parents ont été enlevés par le choléra.

Puisse cette nouvelle et généreuse tentative être couronnée de succès !

Les vœux de tous les hommes de cœur lui sont acquis.

Si je parle des choses que M. Molitor a faites ou du moins largement coopéré à faire, ce n'est pas, croyez-le bien, je vous prie, Monsieur le Gouverneur, pour faire son éloge ; il n'en a pas besoin et sa modestie le répudierait.

Si je parle de l'hôpital, c'est pour vous dire, Monsieur, les incontestables services qu'il a rendus pendant l'épidémie cholérique que la ville d'Arlon a traversée, en 1866, en admettant dans cet établissement beaucoup d'indigents atteints de la maladie, ce qui permettait, mesure éminemment essentielle, qu'on

assainit les demeures qu'ils venaient de quitter et qu'on en éloignât ceux qui n'avaient pas encore contracté le mal.

C'était anéantir bien des foyers d'infection.

Les douze vieillards de l'hôpital furent transférés dans les salles de l'école des garçons, et neuf belles chambres de l'établissement qu'ils venaient de quitter purent être immédiatement mises à la disposition des cholériques.

Le rapport de M. le docteur Molitor est rempli de faits nombreux qui ne se prêtent facilement à l'analyse.

Il faudrait copier ce volumineux et intéressant travail pour faire comprendre les mesures de salubrité que l'on a prises; quelles sont les causes qui, suivant ce médecin, ont contribué à faire sévir le choléra sur telles rues, cette année, tandis qu'en 1854, c'est sur telles autres qu'il avait porté ses ravages; pourquoi la garnison, le personnel de l'hôpital ont été indemnes de l'épidémie, etc., etc.

Je crois bien faire, Monsieur le Gouverneur, par l'intérêt que le rapport de M. Molitor présente, de l'annexer à celui que vous m'avez demandé.

D'après le tableau joint à ce rapport, tableau certifié exact par M. Pierson quant aux guérisons obtenues d'après les bulletins fournis par les hommes de l'art et par M. Marette, officier de l'état civil, quant aux décès, le nombre des cholériques pour une population de 6500 habitants que compte la ville d'Arlon , aurait été du 2 mai au 15 août de 190, dont 180 ont été traités et 10 non traités (sans les cholérines).

En décomposant ce tableau on trouve que les malades se divisent en célibataires, 96, mariés 76, veufs 18. Du sexe masculin 91, féminin 99.

Que le nombre de morts a été de 105 dont 51 du sexe masculin et 54 de l'autre sexe.

Au point de vue de la position sociale, on a compté 59 personnes aisées, 84 peu aisées et 47 indigentes.

Parmi les morts on compte 51 célibataires, 45 mariés et 9 veufs.

Les morts aisés sont au nombre de 30.
id. peu aisés id. 28.
id. indigents id. 47.

On trouve 67 personnes n'exerçant aucune profession. Dans ce nombre 22 sont aisées, 29 peu aisées et 16 indigentes. 41 sont ménagères, 12 sont journalières, 11 sont domestiques. Les 19 autres appartiennent 3 à l'enseignement, 1 à l'armée, le reste exerce différentes professions ou métiers.

D'après l'âge les malades se répartissent comme suit :

De 0 à 10	ans	44.
10 à 20	»	16.
20 à 30	»	32.
30 à 40	»	34.
40 à 50	»	30.
50 à 60	»	15.
60 à 70	»	15.
70 à 80	»	4.
		190.

D'après l'âge les décès se répartissent comme suit :

De 0 à 10	ans	27.
10 à 20	»	4.
20 à 30	»	12.
30 à 40	»	17.
40 à 50	»	15.
50 à 60	»	16.
60 à 70	»	11.
70 à 80	»	3.
		105.

Qu'il y a eu en mai et juin 11 malades, en juillet 160, en août 19.

Qu'il y a en mai 1 décès.
en juin 7 »
en juillet 88 »
en août 9 »

105 »

Que les plus mauvais jours de l'épidémie sont :
Le 4 juillet 5 malades, 5 morts.
Le 5 id. 13 malades, 12 morts.
Le 8 id. 12 malades, 8 morts.

Le service médical de l'infirmerie s'est fait par MM. les docteurs Molitor père et fils.

L'exécution des soins à donner aux malades était confiée aux sœurs de St-François.

47 cholériques, dont plusieurs avaient déjà été traités en ville par d'autres médecins, ont été admis dans cet établissement.

30 en sont sortis guéris.

17 ont succombé. Sept étaient mourants au moment de leur entrée.

Les désinfectants qu'on a employés à l'hôpital sont le chlorure de chaux solide et liquide ; les vapeurs de chlore ; l'acide phénique, tant en cristaux qu'en solution, le sulfate de fer.

Les objets de literie, les vêtements, les vases de nuit, les bassines, les lieux d'aisance étaient soumis à leur action.

Les linges ayant servi aux cholériques étaient immergés pendant vingt-quatre heures dans de l'eau phéniquée ou chlorurée, portés ensuite au dehors où ils étaient curés, blanchis et repassés avant de rentrer à l'établissement.

Les mêmes solutions désinfectantes étaient abondamment projetées sur les cadavres que l'on emportait, le plus tôt possible, pour les déposer dans le local servant aux fumigations, en attendant, ce qui ne tardait pas longtemps, qu'on les déposât dans la salle mortuaire du cimetière.

Sauf deux jeunes sœurs récemment arrivées de Luxembourg, qui se sont trouvées légèrement atteintes de l'épidémie régnante, tout le personnel de l'hôpital a été préservé, on a obtenu, dans cet établissement, un nombre de guérisons relativement plus considérable qu'en ville, abstraction faite du traitement qui a été institué par les docteurs Molitor, traitement dont je parlerai tantôt. Ces résultats satisfaisants peuvent être constatés par l'inspection du tableau suivant.

Tableau des personnes atteintes du choléra vrai, du 11 juin au 15 août.

MÉDECINS TRAITANTS.	DÉCÈS		GUÉRISONS		TOTAL DES	
	à l'hôpital.	en ville.	à l'hôpital.	en ville.	décès.	guérisons.
Molitor, père . . .	17	13	30	26	30	56
Molitor, fils	»	12	»	15	12	15
Valerius, Antoine. .	»	19	»	11	19	11
Tedesco, Charles. .	»	19	»	2	19	2
Scheuer, Victor . .	»	10	»	1	10	1
Van den Abeele(rég[t]).	»	2	»	»	2	»
Gradt, méd. adjoint .	»	3	»	»	3	»
Sans médecins.	»	10	»	»	10	»
Totaux. . .	17	88	30	55	105	85

Pour une population de 6500 âmes le nombre des malades 190, et celui des décès, 105, sont peu considérables, si on a égard à ce qui s'est passé dans d'autres localités de la province ou des environs, notamment Laroche où, sur une population de 1400 âmes, dont plus de 400 avaient précipitamment quitté lors de l'invasion de la maladie, 147 sont morts.

Diekirch a été tout aussi cruellement éprouvé. Sur 3000 habitants dont 600 avaient émigré, assure-t-on, 250 ont succombé au choléra en 1866.

Comme on l'a vu dans les rapports que la commission médicale a adressés dans le temps au Gouvernement, la ville d'Arlon a déjà été visitée par la redoutable maladie en 1854.

Le nombre de vrais cholériques, à cette époque, a été de 282. Le nombre de morts de 161.

Si, en 1866, le nombre de personnes atteintes et celui des victimes sont plus restreints, on ne le doit, suivant M. Molitor, qu'aux améliorations de toute espèce que l'administration a opérées dans cette ville durant l'intervalle de douze ans qui sépare ces deux épidémies et aux précautions que l'on avait prises en présence de l'imminence du danger.

Une dyssenterie meurtrière a aussi sévi sur Arlon en 1857, comme sur beaucoup de localités de la province pendant la même époque.

Le nombre de malades a été au-delà de 200.

Le nombre de décès de 36.

Plusieurs médecins d'Arlon ayant cru pouvoir se dispenser de répondre aux lettres que je leur ai poliment adressées pour obtenir des renseignements sur la part qu'ils avaient prise au traitement de l'épidémie cholérique, c'est uniquement dans le rapport du docteur Molitor qu'il faut que je puise pour faire connaître à l'autorité provinciale le genre de médication qu'il a cru devoir, de préférence, opposer à la maladie.

Le choléra s'est, dit-il, montré en juin, *par un cas d'importation* qui n'eut pas de suite à cette époque, l'état sanitaire de la population étant alors satisfaisant.

On soupçonna encore un autre cas de choléra dans la maison Pomba, rue de l'Athénée, qui se termina par la mort.

Deux autres personnes de la même maison succombèrent quelque temps après.

Au milieu du tohu bohu des moyens que la science ou l'empirisme ont vanté contre le choléra, M. Molitor n'a voulu, dans l'épidémie de 1866, s'en rapporter qu'aux choses dont l'expérience lui avait fait reconnaître les avantages dans celle qu'il avait observée en 1854.

C'est à l'acide sulfurique, d'après la méthode du docteur Worms, souvent associé à la teinture de cachou, que MM. Molitor père et fils attribuent les résultats fort satisfaisants qu'ils ont obtenus dans l'infirmerie.

Contre la diarrhée et les vomissements, ces messieurs ne dédaignaient pas de recourir au sous-nitrate de bismuth seul, ou qu'ils associaient, suivant la prédominance des symptômes, à l'opium ou à ses alcaloïdes et à l'électuaire de cachou.

Ils opposaient les potions effervescentes, l'eau fraiche, mais surtout la glace aux vomissements opiniâtres, et dans ce cas un vésicatoire à l'épigastre trouvait une utile application.

A la période de cyanose et d'algidité, période où le malade n'est plus en quelque sorte qu'un cadavre vivant et partant, c'est aux mixtures cordiales et stimulantes qu'ils avaient recours et dans la composition desquelles ils faisaient entrer, suivant les cas, l'éther, l'acétate d'ammoniaque, l'huile de menthe, la teinture de noix vomique, l'ammoniaque liquide, etc.

Pour calmer les crampes souvent insupportables, ils se trouvaient bien de faire frictionner les parties qui en étaient le siége avec le baume tranquille uni aux opiacés ou au chloroforme.

Pour provoquer la réaction, ils avaient recours à tous les moyens caléfacteurs et à tous les révulsifs cutanés imaginables.

C'est sous l'influence de ce traitement que le docteur Molitor a vu, tant à l'hôpital qu'en ville, plusieurs cholériques désespérés sortir comme de leur tombe et renaître à la vie.

La méthode évacuante, si prônée récemment par quelques médecins, n'a que rarement été employée par lui, parce qu'il n'a eu, que par exception, l'occasion de constater un état saburral chez les cholériques qu'il a traités.

L'introduction de liquide médicamenteux par le rectum, que l'on a aussi tant préconisé, n'a pas été employée par ce médecin, par la raison que cette méthode répugne à la généralité des malades et de ceux qui devraient l'administrer.

Si le choléra s'est particulièrement montré en 1866 comme en 1854, dans les rues de l'Athénée, de Saint-Jean, de Luxembourg et de Saint-Donat, c'est, pense M. Molitor, parce que les maisons de ces rues, inférieures en altitude de 50 mètres à celles de la ville haute, reposent sur des terrains de remblais sous lesquels existent des fossés, des égouts dans lesquels stagnent et croupissent des eaux qui contiennent des matières végétales et animales à l'état de décomposition.

A ces causes ce médecin ajoute la corruption des eaux des puits de ces rues qui se trouvent dans des caves, au niveau du sol, eaux troubles ou blanchâtres qui n'arrivent dans les puits qu'après avoir traversé des couches perméables qui contiennent des détritus de toute espèce, et qui rendent, par leur dissolution, l'usage de ces eaux réellement dangereux.

Il est évident pour tout le monde que la ville d'Arlon ne parviendra à garantir ses habitants des dangers qui menacent leur santé, surtout en temps d'épidémie, que quand aux améliorations déjà fort nombreuses qu'elle a opérées, elle fournira de l'eau pure au lieu de celle qui les empoisonne.

Nous savons que l'administration de cette ville a fait, depuis quelque temps, les plus louables efforts pour que les habitants fussent pourvus d'eau de bonne qualité.

Mais elle a fait aussi, depuis qu'elle est élevée au

rang de chef-lieu de province, des dépenses considérables pour ne pas demeurer au-dessous de la position nouvelle que les événements politiques lui ont faite.

Par son élévation de 430 mètres au-dessus du niveau de la mer, Arlon est l'un des points culminants du Luxembourg.

Le mamelon sur lequel il est bâti domine les vallons qui l'entourent d'un nombre de mètres que je ne connais pas, mais qui ne me semble pas inférieur à 50.

Il serait donc impossible, par cette élévation même, qu'on put amener les eaux de points plus ou moins éloignés, puisqu'Arlon les domine tous.

Inutile de songer à l'approvisionner par des puits artésiens jaillissants, puisque cette ville est de beaucoup au-dessus du niveau des couches d'eaux souterraines que l'on pourrait supposer exister près ou loin d'elle.

Nous ne savons si le sol arénacé qui constitue cette contrée contient des eaux qui pourraient alimenter des puits ; ni à quelle profondeur il faudrait que l'on en creusât pour les besoins de la consommation.

Mais nous savons que les eaux non aérées ne sont pas celles que l'hygiène recherche pour les usages de l'homme.

Ce sont les eaux de source ou de ruisseaux qui, de la vallée, doivent monter à Arlon. Elles y sont, je pense, assez abondamment répandues et pour les faire monter, s'il n'y a pas de coup d'eau pour une roue hydraulique comme moteur d'une pompe foulante, il faut y suppléer par une machine à vapeur d'une médiocre puissance.

L'eau arriverait, comme dans la petite ville de Ciney, dans un réservoir placé sur un point élevé de la ville et serait distribuée de là, par des tuyaux, à toutes les maisons de la localité.

Or, le système dont il s'agit nécessite d'assez grandes

dépenses, c'est apparemment devant elles que recule l'administration de la ville.

Mais si les frais de premier établissement sont grands, ses revenus ne le sont pas moins.

La plus grande partie des habitants consentiraient à payer à la commune une rétribution proportionnée à la quantité d'eau dont ils feraient usage.

En admettant que cent maisons donnent, chacune, par année, cinquante francs on aurait frs. 5000

Cent autres à vingt francs	2000
Cent cinquante à dix francs	1500
Ce qui ferait un total de	8500

ou l'intérêt à 5 °/₀ d'un capital de 170,000 francs.

Si l'on ne dépensait, chose probable, que la moitié ou les deux tiers de ce capital pour faire monter l'eau du vallon dans le réservoir, même au moyen de la vapeur, la ville, les actionnaires ou l'entrepreneur quelconque, feraient, on le comprend, une assez belle opération financière,

La ville de Ciney, avec laquelle j'ai de nombreuses relations, retire, assurent des personnes bien informées, par une côtisation de l'espèce, au delà de 20 °/₀ de la dépense qu'elle a faite et il n'est pas un habitant qui consentirait à céder le robinet qui lui apporte son eau pour une rétribution double de celle qu'il paye annuellement.

C'est une roue hydraulique qui fait monter l'eau dans la ville.

Pareil système existe dans une petite localité du Luxembourg, à Hautfays et apporte l'eau de plusieurs centaines de mètres du village, à cinq bornes fontaines, à deux lavoirs et à un abreuvoir publics sans qu'il en coûte rien aux habitants.

J'ai eu l'honneur, Monsieur le Gouverneur, de vous faire connaître cette belle amélioration, en vous rendant compte d'une épidémie dyssentérique qui a régné,

dans cette contrée, il y a trois ans. La différence de niveau entre la prise d'eau et le village est, je crois, d'environ 50 mètres.

M. le docteur Molitor termine son rapport à Monsieur le Bourgmestre d'Arlon, en signalant les personnes, assez nombreuses, qui, par le dévouement dont elles ont fait preuve dans le cours de l'épidémie, méritent une récompense honorifique ou pécuniaire.

Il ne m'appartient pas d'émettre une appréciation qui est exclusivement du domaine de ceux qui ont vu les hommes à l'œuvre.

M. Molitor n'oublie qu'une chose et cela s'explique pour ceux qui comprennent, comme moi, sa modestie et sa délicatesse, c'est de se citer lui-même.

Je serais heureux de remplir cette lacune et ne serais pas embarrassé pour faire l'énumération des titres qu'il possède à la reconnaissance de ses concitoyens. J'établirais également ceux de M. le docteur Antoine Valérius, d'Arlon, notre laborieux et intelligent collègue de la Commission médicale qui, dans les épidémies de choléra qui ont sévi sur cette ville en 1854 et en 1866, s'est surpassé par les soins qu'il a donnés, nuit et jour, surtout à la classe peu favorisée de la fortune, classe à laquelle le Gouvernement entend surtout que les secours de l'art ne fassent pas défaut. Cet honorable praticien s'est conduit avec le plus louable désintéressement et le plus grand zèle en 1857 envers les malheureux d'Arlon atteints de dyssenterie épidémique qu'il a traités d'une manière spéciale et qu'il a sauvés en très-grand nombre. La science doit à cet homme aussi instruit que modeste la publication d'une brochure dans laquelle il relate les faits nombreux de guérison qu'il a obtenus par un mode de traitement dont il est l'inventeur et qui est mis actuellement en usage par les praticiens qui savent apprécier les données physiologiques sur lesquelles le docteur Valérius a fondé l'espoir de le voir réussir, alors

que les autres médications échouent le plus souvent contre la redoutable maladie dont il s'agit.

Le Gouvernement, insuffisamment renseigné sans doute, n'a pas, jusqu'ici, compris M. Valérius parmi ceux auxquels des distinctions honoriques ont été accordées et auxquelles il a, j'ose l'affirmer, des droits aussi incontestables que quel homme de l'art que ce soit dans la province.

Je pourrais parler encore de M. le docteur Emile Molitor, d'Arlon, jeune et courageux médecin qui, indépendamment des services qu'il a rendus à l'infirmerie de cette ville, n'a pas hésité à se rendre à Athus et à Aubange, où l'épidémie faisait d'effrayants ravages qu'il a arrêtés, dans la mesure du possible, par les sages réformes qu'il a introduites dans la manière de vivre des habitants et par un traitement dont il rend compte dans le rapport joint au présent.

A peine cette dangereuse mission était-elle terminée, qu'il n'hésita pas à se transporter dans la commune de Waha, où sa présence fut accueillie avec bonheur par la population consternée des ravages que l'épidémie y avait faits, et qui conservent, comme ceux d'Athus, les souvenirs les plus reconnaissants pour les soins qu'il leur a constamment prodigués.

Je voudrais parler encore de plusieurs honorables praticiens du Luxembourg qui ont bien mérité de l'humanité et du Gouvernement; mais je m'aperçois, Monsieur le Gouverneur, que je sors du cadre qui m'est tracé par votre dépêche. Ce n'est pas à la Commission médicale qu'il appartient d'énoncer les titres que les hommes de l'art peuvent posséder pour obtenir une distinction quelconque. C'est aux administrations communales que cette tâche est dévolue. L'incompétence de la Commission étant admise, qu'on lui laisse au moins espérer que les administrations des communes s'acquitteront avec justice et impartialité de la mission délicate que le Gouvernement a cru bien faire de leur confier.

ARLON.

Malades. . .	195.
Décès. . . .	105.
Guérisons.. .	85.
Durée : jours.	63.

Laroche.

Si j'ai dû forcément m'étendre un peu longuement sur l'épidémie d'Arlon, forcément aussi devrai-je, par l'absence complète de renseignements, être bref en parlant de beaucoup d'autres localités.

Laroche est de ce nombre.

Là cependant, vous le savez, Monsieur le Gouverneur, l'épidémie a fait, non d'une manière relative, mais d'une manière absolue, plus de ravages que dans aucune autre commune, si on en excepte toutefois Messancy.

Eh bien, les lettres pressantes que j'ai adressées tant à M. le docteur Slegers qu'à l'administration de cette ville, sont demeurées sans réponse (1).

Aussi ne puis-je, Monsieur le Gonverneur, que vous répéter en partie les choses que j'ai eu l'honneur de vous faire connaître le 21 juillet dernier, n° 1093, dans un rapport sur la mission que j'avais remplie, en conformité des instructions contenues dans votre dépêche du 19 du même mois, n° 27-66.

Laroche, dont la topographie a souvent été décrite, est située sur les bords de l'Ourthe, entourée de toute part de montagnes élevées, dont plusieurs, celles du nord-ouest, sont couvertes de belles et vastes forêts.

La rivière divise cette ville en deux parties à peu près égales. Celle de la rive droite porte le nom de ville ; c'est dans cette partie que se voient les ruines encore imposantes du château des anciens comtes de Laroche.

(1) Le rapport de M. le docteur Slegers m'est parvenu longtemps après que ces lignes ont été écrites. Il n'a pu et je le regrette, trouver place dans ce rapport.

Celle de la rive gauche porte le nom de faubourg.

Un pont suspendu, en fer, les réunit et produit, dans cette pittoresque contrée, le plus bel effet.

Laroche repose, d'après Dumont, sur le terrain rhénan, système Coblentzien.

Par l'élévation des montagnes qui l'enceignent, le soleil ne pénètre, dans cet endroit, que longtemps après son lever et en disparaît longtemps avant son coucher. Les brumes qui l'enveloppent, le peu de liberté dans la circulation de l'air, l'étroitesse de ses rues, l'exiguité et la mauvaise construction de la plupart de ses maisons, sa situation presqu'au niveau de la rivière, rendaient jadis cette ville excessivement malsaine.

Aussi les affections strumeuses y régnaient-elles sous toutes les formes à l'état endémique.

Il ne se passait pas une session au conseil de milice de Marche, sans que la plupart des jeunes gens ne réclamassent leur exemption du service du chef d'une des infirmités que la scrofule produisait chez eux sous les formes les plus variées et souvent les plus repoussantes.

L'élargissement de la rue principale, rendu nécessaire pour le passage de la route de Saint-Hubert à Vielsalm, la suppression du cimetière, des bâtisses mieux entendues, moins de malpropreté dans les rues et les habitations; l'éloignement du bétail de la demeure de l'homme, plus d'aisance en un mot, ont heureusement modifié la santé de la population, et le conseil de milice n'a plus à contempler aussi fréquemment les stygmates du vice dont nous parlons.

Quelque défavorables que fussent les conditions d'hygiène, les maladies épidémiques étaient à peu près inconnues à Laroche. Le typhus n'atteignait jamais que quelques personnes isolément. La dyssenterie, le croup, la variole, la scarlatine ne s'y sont, à ma connaissance du moins, jamais montrés; le choléra moins

encore et l'on s'en croyait même tout à fait à l'abri, lorsqu'une femme de cette ville, Charlotte Califice, âgée de 53 ans, venant de Seraing, près de Liége où elle était allée passer quelques jours, et où le choléra sévissait avec violence, rentre chez elle, le 9 juillet, tout au matin et présente, le lendemain de son retour, les symptômes caractéristiques de la redoutable maladie (diarrhée blanche, vomissements, crampes, refroidissement, cyanôse) et succombe le 12.

Cette femme habitait le quartier Chantraine, pâté de 30 à 40 maisons de la rive droite, près de l'hôtel-de-ville et de la gendarmerie.

Le 12 et le 13, quatre personnes adultes de ce même quartier succombent aux mêmes symptômes.

Les jours suivants, la maladie gagne les rues voisines et fait du 13 et y compris le 20, vingt-quatre nouvelles victimes sans avoir jusques-là atteint une seule personne de la rive gauche ; mais il est vrai que chacun demeurait chez soi et que sauf les médecins, le prêtre et les sœurs de charité qui circulaient sans cesse dans les rues, on eût cru, lors de ma visite, se trouver dans une ville privée de tous ses habitants. Pas une personne de la campagne ne se hasardait à y mettre le pied. C'était, partout, le silence de la mort.

Arrivé à Laroche, le 21 juillet, vers sept heures du matin, je n'en sors que fort tard dans la soirée.

La consternation est empreinte sur toutes les figures de ceux avec lesquels j'ai été en relation.

Une fumée épaisse enveloppe toute la ville ; elle est produite par de grands feux qu'on tient jour et nuit allumés dans dix endroits différents ; c'est avec des branches de pin sylvestre qu'on les alimente ; le goudron de gaz (coatctar) est répandu en profusion sur ces foyers et dégage des vapeurs que l'on croit propres à détruire le principe quelconque qui entretient ou propage le choléra.

Je vais visiter, d'abord, tous les malades, accompa-

gné des deux médecins de l'endroit, MM. les docteurs Slegers et Dumoulin ; ce dernier a, lui-même, succombé quelque temps après, à l'épidémie régnante.

Nous parcourons les rues dans tous les sens et nous reconnaissons qu'on les a, depuis le commencement de l'épidémie, tout à fait débarrassées des immondices dont plusieurs étaient habituellement encombrées.

Sur ma demande, le conseil communal se réunit chez Monsieur le Bourgmestre au grand complet.

Les médecins assistent à la séance.

On me rend compte des mesures que l'on a prises et qui reçoivent toute mon approbation.

La commune de Laroche, riche d'ailleurs, ne recule devant aucune dépense que l'on croit propre à garantir la santé publique.

On raffraichit la température fort élevée, dans ce moment, par des arrosements faits, pendant la journée dans toutes les rues de la ville avec de l'eau fraiche et quelquefois chlorurée.

On distribue, chaque jour, du bouillon et des aliments aux pauvres bien portants.

Des vêtements et des objets de literie sont distribués aux nécessiteux.

On blanchit l'intérieur de leurs maisons au lait de chaux.

On recommande la plus grande propreté sur soi et autour de soi ; la tempérance, chose difficile à obtenir dans une localité où le peuple fait un grand abus du genièvre, la ventilation des places où l'on se tient ou de celles dans lesquelles on couche.

On répand du chlorure de chaux, de l'acide phénique ou du sulfate de fer, dont on a fait de grands approvisionnements un peu partout, mais surtout dans les endroits d'où l'on suppose qu'il se dégage des miasmes capables de vicier la pureté de l'air.

Le vin et les médicaments sont, comme le reste, distribués aux frais de la commune.

Trois sœurs de charité sont sans cesse sur pied et font exécuter ponctuellement aux malades les choses que les médecins ont prescrites.

L'administration communale, craignant que ceux-ci ne pussent suffire aux exigences d'une situation qui prenait, chaque jour, plus de gravité, avait demandé à la fois à MM. les Ministres de l'intérieur et de la guerre, qu'ils voulussent bien envoyer sur les lieux un médecin civil ou un médecin militaire.

M. le docteur Marcq, de Bruxelles, chargé sans doute par Monsieur le Ministre de l'intérieur, s'y est rendu le 19, vers onze heures du matin, et après avoir visité seul quelques malades, est reparti le jour même, vers midi et demi, pour la capitale, en se dispensant de voir les médecins et l'administration de Laroche.

Le 21 au soir, M. le Ministre de l'intérieur envoya sur les lieux, en me faisant l'honneur de m'en informer, un étudiant en médecine de l'Université de Bruxelles, qui donna pendant six jours ses soins avec le plus grand empressement aux malheureux de cette ville.

A l'époque de ma visite, près de cent personnes, dont les noms m'ont été donnés, avaient déjà quitté Laroche.

Peu de temps après, trois cents autres, m'a-t-on assuré, se sont empressées d'en faire autant.

Si l'émigration a réellement eu cette importance, il en résulterait que l'épidémie n'aurait plus trouvé d'action que sur un millier de personnes environ, la population se composant de 1400 âmes.

Toute espèce de renseignements m'ayant fait défaut, c'est dans le tableau même que vous avez bien voulu, Monsieur le Gouverneur, me faire parvenir le 3 novembre dernier, N° 27,66, qu'il faut que je puise mes éléments statistiques. Je serai, pour beaucoup de localités, obligé de faire à cet intéressant document de nouveaux et nombreux emprunts.

Or, il résulte de ce tableau que, du 9 juillet au 5 octobre, il y a eu, à Laroche, 481 personnes atteintes de l'épidémie, 237 du sexe masculin, 244 de l'autre sexe, que 357 sont guéries et que 124 sont mortes.

Le choléra se serait donc maintenu pendant quatre-vingt-huit jours ou près de trois mois dans cette malheureuse ville, ce qui donnerait une moyenne de 5 1/2 malades par jour, ce qui est énorme pour une population réduite alors à 1000 âmes.

Près de la moitié des habitants restants aurait souffert de l'épidémie et un quart, un peu plus, des malades aurait succombé.

En admettant que la population soit demeurée à 1400 âmes, il en résulterait que le onzième environ serait mort, et s'il est vrai que les habitants fussent réduits à 1000, c'est le huitième alors qui deviendrait l'effrayante moyenne du nécrologe.

Je crois bien faire de vous dire, Monsieur le Gouverneur, que parmi les nombreuses personnes qui se sont éloignées de Laroche, il n'en est pas une seule, m'a-t-on affirmé, qui soit devenue malade à l'étranger, ni qui ait été l'occasion de la propagation de la maladie.

Toutes aussi, m'a-t-on dit, sont rentrées bien portantes chez elles.

C'est encourageant pour les peureux.

LAROCHE.

Malades. . .	481.
Décès. . . .	124.
Guéris . . .	237.
Durée : jours.	88.

Messancy.

C'est, sans doute, à des circonstances indépendantes de sa volonté qu'il faut attribuer le silence que M. le docteur Lenger de Differt a gardé sur la lettre

par laquelle je demandais à cet honorable membre de la commission médicale des renseignements sur l'épidemie cholérique qui a régné à Messancy et dont il était le médecin traitant.

Les ayant vainement attendus jusqu'à ce jour, je suis forcé, Monsieur le Gouverneur, de me borner aux chiffres qui me sont fournis par le tableau que je dois à votre obligeance.

Sur une population de 2489 âmes dont se compose la commune de Messancy, 179 personnes ont été atteintes de la maladie depuis le 1er mai jusqu'au 12 août, conséquemment en 103 jours ou 3 mois passés.

87 appartiennent au sexe masculin, 92 au sexe féminin, 114 étaient aisés, 20 peu aisés, 45 indigents.

Sur 179 malades, 138 ont succombé.

Impossible, Monsieur le Gouverneur, de vous dire la moindre chose sur l'état des lieux, sur les mesures de salubrité qu'on n'aura, sans doute, pas manqué d'opposer aux progrès de la maladie ni sur les moyens médicaux que M. le docteur Lenger aura administrés dans le cours de cette désastreuse épidémie.

Je dis désastreuse quand je compare le nombre de morts à celui des malades, qui donne une proportion de la moitié, plus un quart environ.

Si les malades n'ont été, relativement à la population, que d'un 13e à peu près, ce fait satisfaisant ne peut, d'une manière probable, être attribué qu'aux conditions salubres dans lesquelles Messancy se trouve placé, et à un certain degré d'aisance dont jouissent ses habitants, puisqu'on ne compte que 45 indigents sur 179 malades.

MESSANCY.

Malades. . .	179.
Décès. . . .	138.
Guéris . . .	41.
Durée : jours.	103.

Athus.

Dans le rapport ci-joint, que M. le docteur Emile Molitor a bien voulu m'adresser sur la mission qu'il a remplie à Athus du 25 juillet au 18 août, ce jeune médecin établit d'une manière claire et succinte la topographie de la localité, décrit l'industrie, les habitudes, etc., et ne reconnaît aucune cause d'insalubrité. Les habitations sont convenablement tenues.

Les épidémies n'y ont jamais pris de sérieuses proportions.

Les exploitations de minerais de fer ont une grande importance ; elles sont, depuis le chemin de fer, une source de richesse pour ce village et de bien-être pour ses habitants.

Athus, d'environ 600 âmes, était, depuis cinq semaines, envahi par le choléra et tout à fait dépourvu des secours de l'art, le docteur Masius d'Aubange, médecin traitant se trouvant, lui-même, sérieusement accablé de l'épidémie régnante.

A son arrivé à Athus, le 25 juillet, M. Molitor a trouvé 73 personnes alités, dont 10 en danger.

La consternation était géuérale ; plus de 40 personnes avaient succombé avant l'arrivée du jeune médecin.

Par la certitude d'être immédiatement secourue, le moral de la population se relève.

Six à sept décès, dont plusieurs sont dus à des écarts de régime et deux à l'obstination des malades à ne pas se soumettre aux conseils de l'homme de l'art, se produisent dans les quelques jours qui suivent.

Après quelques alternatives de recrudescence ou d'état stationnaire, la maladie entre, vers le 10 ou le 12 août, franchement en voie de décroissance.

Le traitement et les moyens de désinfection auxquels M. Molitor a eu recours, sont précisément les mêmes que ceux qu'il avait employés avec son père tant à l'hôpital que dans la pratique civile d'Arlon.

Pourquoi les eût-il changés après les beaux résultats que ces messieurs en avaient retirés, résultats qui n'ont pas été moins satisfaisants à Athus?

Le collége des bourgmestre et échevins, chargé d'apprécier les titres des personnes aux récompenses du Gouvernement, reconnaîtra, sans doute, ceux de M. l'échevin Schmit, sur le compte duquel M. Molitor ne saurait dire de choses trop élogieuses.

Tout en écrivant bien à la hâte, je m'aperçois, Monsieur le Gouverneur, que le travail dont je m'occupe prendrait de sérieuses proportions s'il fallait que je fisse, même d'une manière laconique, l'analyse de tous les rapports qui me sont parvenus. Par la répétition de choses à peu près les mêmes, la lecture de mon rapport deviendrait forcément fastidieuse.

Vous ne me demandez, du reste, Monsieur le Gouverneur, que de vous renseigner sur les localités qui ont, le plus particulièrement, été éprouvées par le choléra.

En compulsant les rapports des hommes de l'art que je joins au mien, on pourra suppléer à ce que je pourrais laisser d'incomplet.

Aubange.

Comme beaucoup d'autres médecins, M. le docteur Masius, d'Aubange, s'est abstenu de répondre à la lettre par laquelle je le priais, en octobre, de vouloir bien me fournir des renseignements topographiques sur cette localité et statistiques sur la maladie qui a régné dans cette commune.

Je supplée, autant que je le puis, à cet étrange silence, en puisant dans le tableau.

La population de cette commune compte au delà de 1200 âmes.

Du 15 juin au 15 août, 116 personnes ont été at-

teintes de choléra; 52 du sexe masculin, 64 féminin, 92 ont succombé, 24 ont guéri.

Malades . . .	116	Aisés. . . .	58
Masculin . . .	52	Peu aisés . .	26
Féminin . . .	64	Indigents . .	32
Décès	92		
Guérisons . .	24		
Durée : jours. .	60		

Canton de Virton.

D'après le rapport ci-annexé avec tableaux à l'appui, M. le docteur Hollenfeltz, membre de la commission médicale, dit que sur seize communes dont se compose ce canton, treize ont été, cette année, plus ou moins éprouvées par l'épidémie cholérique.

Cet honorable médecin attribue la propagation de la maladie au renvoi dans leurs foyers de nombreux ouvriers belges, des établissements métallurgiques de Gorcy, localité française touchant à nos frontières où le choléra sévissait, depuis un certain temps déjà, ainsi que dans plusieurs villages de France rapprochés de nous.

Commune de Bleid.

La commune de Bleid se compose de quatre sections.

A) Signeulx; 76 maisons; 379 habitants.

La maladie avait débuté d'une manière assez bénigne le 15 juillet, lorsque le 17 du même mois, après un orage épouvantable, le rez-de-chaussée des maisons situées sur le cours du ruisseau, maisons déjà assez humides, furent envahies par les eaux, et à partir de ce jour, la maladie prit des proportions plus sérieuses, et il n'est pas une de ces maisons qui n'ait compté des malades et des morts.

Du 17 juillet au 8 octobre il y eût :

Malades . . .	57
Masculin . . .	30
Féminin . . .	27
Décès	28
Guérisons. . .	29
Durée : jours. .	53

Le typhus et la variole dûs probablement, suivant M. Hollenfeltz, à l'humidité des habitations, ont régné plusieurs fois à Signeulx, bien que les habitants soient, en général, fort sobres et presque tous dans l'aisance.

M. Hollenfeltz signale Mlle Marguerite Wolf et Mlle Delret, sage-femme, comme méritant, par la belle conduite qu'elles ont tenue, une récompense du Gouvernement.

B) Bleid, 88 maisons, 407 habitants.

Par les communications incessantes avec Signeulx, il était difficile que Bleid échappât à l'épidémie ; aussi s'y est-elle montrée, dès le 29 juillet, et s'y est maintenue jusqu'au 1er octobre.

Pendant cette période, il y a eu :

Malades . . .	58
Masculin . . .	31
Féminin . . .	27
Décès	18
Guérisons. . .	40
Durée : jours. .	34

Ni à Bleid, ni dans les autres endroits, rien n'a été négligé dans les soins.

Chaque jour, visite du médecin ; deux sœurs de charité ; dépôt de médicaments chez le prêtre qui les distribuait, au besoin, d'après les indications fournies.

Quoique dans de bonnes conditions hygiéniques, sous tous les rapports, la fièvre typhoïde a régné à Bleid en 1861, et y a fait de nombreuses victimes.

C) Saint-Remy, 39 maisons, 199 habitants.

Localité malsaine ; habitations malpropres ; rues

encombrées de fumiers et d'eaux croupissantes ; composée, à l'exception de 7 ou 8, de familles mal nourries, mal vêtues, mal logées, où la fièvre typhoïde a régné épidémiquement en 1857.

Du 6 août au 26 septembre, il y a eu dans ce village :

Malades . . .	26
Masculin . . .	15
Féminin . . .	11
Décès	12
Guérisons. . .	14
Durée : jours. .	51

M. Hollenfeltz se loue beaucoup du concours qui lui a été prêté par un nommé Wagener, de Ruette, dont la conduite, dit ce médecin, est digne des plus grands éloges.

D) Gomery, 40 maisons, 158 habitants, localité saine qui n'a jamais été visitée par aucune épidémie.

Le choléra s'y est montré le 27 septembre et a atteint :

Malades. . . .	9
Masculin. . . .	4
Féminin. . . .	5
Décès.	1
Guérisons . . .	8

Durée non mentionnée.

Commune de Dampicourt.

A) Couvreux, 46 maisons, 202 habitants.

La maladie y est importée le 30 juillet, par un employé des douanes et par sa femme, qui étant allés visiter leurs parents, à Signeulx, où la maladie régnait, la contractent le jour même et succombent l'un et l'autre, le même jour et, pour ainsi dire, en même temps.

Nombre de malades non signalé.

D'autres personnes de Couvreux gagnent le choléra et le transmettent à

B) Dampicourt, 77 maisons et 341 habitants.

Digitized by Google

Il y a eu, sans indiquer les dates dans ces deux villages :

Malades. . . .	25
Masculin . . .	13
Féminin . . .	12
Décès	12
Guérisons. . .	13

Couvreux et Dampicourt, dont les habitants sont propres et dans l'aisance, sont des localités fort saines qui n'avaient jamais été visitées par les maladies épidémiques.

Commune d'Ethe.

Population, 1640 ; maisons, 336.

Le choléra y a exercé ses ravages en 1850 et 1854 ; mais c'est surtout à Belmont, village dont les habitants sont pauvres, peu soucieux de la propreté, mal logés, mal nourris, dont les rues sont remplies d'ordures, qu'il a sévi en 1866, en même temps que la fièvre typhoïde.

Malades. . . .	8
Masculin. . . .	4
Féminin. . . .	4
Décès	7
Guérison . . .	1
Durée	(?)

Tous les moyens désinfectants et de propreté ont été employés.

Commune de Lamorteau.

Population, 463 ; maisons, 86.

Localité traversée par la Vire, dont les eaux débordent par les pluies ou la fonte des neiges, et envahissent les maisons riveraines, ce qui amène dans ces maisons une foule de maladies.

La fièvre typhoïde et la variole s'y sont montrées à différentes reprises.

Le choléra y a sévi, pour la première fois, en 1866, dans les maisons qui sont situées sur le cours de la Vire surtout.

Du 31 juillet au 20 octobre, il y a eu :

Malades. . . .	9
Masculin . . .	2
Féminin. . . .	7
Décès	7
Guérisons . . .	2
Durée : jours . .	91

Commune de Latour.

122 maisons, 608 habitants, village très-élevé, très-sain, a toujours été à l'abri de maladies épidémiques.

Le choléra s'y est montré cette année ; mais, chose singulière, seulement à l'extrémité-nord de Latour, sans cause qui l'explique.

Du 1er août au 2 septembre, on a compté :

Malades . . .	21
Masculin . . .	7
Féminin . . .	14
Décès	14
Guérisons. . .	7
Durée : jours. .	31

Commune de Meix-devant-Virton.

248 maisons, 1006 habitants.

Situé dans un fond ; comptant beaucoup de pauvres; laissant beaucoup à désirer, quant à la propreté.

Le choléra y a été importé par un ouvrier de Gorcy, qui, dès son arrivée, est devenu malade et a bientôt succombé.

A peine était-il mort, dit M. Hollenfeltz, que toutes les personnes qui l'avaient soigné, deviennent malades à leur tour et transmettent le choléra aux autres.

Du 17 juillet au 10 octobre, il y a eu :

Malades . . .	69
Masculin . . .	36
Féminin . . .	33
Décès	43
Guérisons. . .	26
Durée : jours. .	95

Comme à Latour, les malades ont reçu, chaque jour, la visite du médecin. Deux sœurs de charité en permanence. Dépôt de médicaments. Emploi de désinfectants.

Commune de Mussy-la-Ville.

232 maisons, 1011 habitants.

Malgré ce que l'hygiène laisse à désirer sous une foule de rapports, les maladies épidémiques s'en sont toujours tenues éloignées.

Des ouvriers métallurgistes de Gorcy, où régnait le choléra, rentrent à Mussy, le 26 juin, deviennent aussitôt malades, communiquent le choléra à leurs parents et ceux-ci à la commune, surtout à la partie basse, toujours humide, boueuse, malpropre, parce qu'il n'y a ni empierrements, ni égouts, ni canaux, ni rigoles. Tout est stagnant et infect.

Du 26 juin au 1er octobre, il y a eu :

Malades . . .	125
Masculin. . .	70
Féminin . . .	55
Décès. . . .	29
Guérisons .. .	96
Durée : jours .	101

Commune de Musson.

178 maisons, 1100 habitants.

Village très-sain, très-propre, très-ouvert, que nulle maladie épidémique n'a jamais atteint.

Comme à Mussy-la-Ville, le choléra a été importé, le 22 juillet dernier, par des ouvriers venant de Gorcy.

Au commencement de l'épidémie, les malades ne recevaient que des soins incomplets et succombaient tous.

Il y a eu depuis le 22 juillet jusques ?

Malades . . .	115
Masculin . . .	(?)
Féminin . . .	(?)
Décès	62
Masculin . . .	37
Féminin . . .	25
Guérisons. . .	43
Durée	(?)

Commune de Robelmont.

Maisons, 108 ; habitants, 600.

Village propre, élevé, en pente, très-sain. Jamais d'épidémie. Population pauvre, mais laborieuse et sobre.

Les hommes sont occupés dans les forges.

Les femmes s'adonnent aux travaux de l'agriculture.

Aussi n'y a-t-il eu que

Malades. . . .	4
Masculin . . .	3
Féminin. . . .	1
Décès	1
Guérisons . . .	3
Durée.	(?)

Commune de Ruette.

Maisons, 197 ; habitants, 1036.

Bien qu'on ne remarque à Ruette aucune cause d'insalubrité, la fièvre typhoïde et la variole y ont régné à différentes reprises et fait assez de victimes.

Une partie des habitants s'occupent d'agriculture ; c'est la partie aisée ; l'autre à l'extraction et au lavage des minerais de fer ; c'est la partie pauvre, aussi c'est celle-là, mal nourrie, mal logée, mal vêtue, qui a payé le tribut (la plus grande part) au choléra.

Du 18 juillet au 28 septembre il y a eu :

Malades. . . .	69
Masculin . . .	36
Féminin. . . .	33
Décès	40
Guérisons. . .	29
Durée en jours .	72

Saint-Mard.

257 maisons ; 1267 habitants.

Le choléra a sévi sur Saint-Mard en 1849-50, en 1854 et y a fait de nombreuses victimes.

Un cas isolé se présente le 4 juillet, chez un jeune homme revenant d'Arlon et qui meurt en peu de temps.

Rien jusqu'au 18 août suivant.

Mais des ouvriers maçons, qui avaient soigné un de leurs camarades atteint de choléra à Mont-Saint-Martin (France) et qui avait succombé, reviennent à St-Mard, emportant le germe de la maladie, tombent ce jour-là gravement atteints et communiquent le choléra à une grande partie du village.

Cependant, c'est dans un quartier bas et humide dans lequel la rivière déborde souvent, qu'il règne principalement.

Du 18 juillet au 15 octobre, il y a eu

Malades. . . .	43
Masculin . . .	23
Féminin. . . .	20
Décès	18
Guérisons. . .	25
Nombre de jours	89

Toutes les mesures que la prudence suggère ont été prises :

Soins médicaux assidus ;

Trois sœurs de charité ;

Dépôt de médicaments ;

Approvisionnement et emploi de désinfectants.

Le chef de l'administration, l'honorable M. Maus, homme de cœur et d'intelligence, a poussé le dévouement jusqu'aux limites du possible.

Villers-la-Loue.

La section de Houdrigny, composée de 70 maisons et de 370 habitants, a, seule, été visitée par le choléra. Elle est entourée de marais et ne récèle qu'une population voisine de la misère. Elle est laborieuse cependant et n'a été visitée que rarement par la fièvre typhoïde.

Le choléra y a été apporté par une femme qui était allée voir son mari atteint de cette maladie à Mont-Saint-Martin, et qui y mourut.

Du 2 au 10 septembre, il y eut à Houdrigny :

Malades. . . .	10
Masculin . . .	6
Féminin. . . .	4
Décès	4
Guérisons. . .	6
Durée en jours .	8

Virton.

Maisons, 411 ; habitants, 2433.

Virton, locatité regardée comme très-saine, a déjà subi deux épidémies de choléra ; l'une en 1849-50, l'autre en 1854.

Les habitants de cette ville, par toutes les précautions que l'administration avait prises de bonne heure, espéraient d'en être préservés en 1866.

Erreur : une dame très-aisée, à la suite d'un voyage (on ne dit pas où) par un temps froid, rentre à Virton le 2 septembre et présente, le jour même, les symptômes du choléra auxquels elle succombe en peu d'heures.

Sans avoir le moins du monde communiqué avec cette dame, les voisins offrent, immédiatement après

la mort de celle-ci, les mêmes symptômes, et en peu de temps la maladie se répandit sur toute la ville, mais principalement sur les rues basses et étroites habitées par la classe pauvre.

Du 2 septembre au 2 octobre, il y a eu :

Malades. . . .	65
Masculin . . .	29
Féminin . . .	36
Décès	32
Guérisons. . .	33
Durée : jours .	30

Si, en comparaison des choses qni s'étaient passées dans les deux épidémies antérieures, les chiffres des malades et des décès sont peu élevés, c'est grâce aux énergiques mesures d'hygiène que l'on avait déployées depuis plusieurs mois, en prévision de l'arrivée du fléau ; c'est grâce aux instructions que l'on avait répandues partout pour indiquer au peuple de quelle manière il fallait qu'il vécut pour se préserver et pour reconnaître les premiers symptômes de la maladie, afin d'y porter remède dès leur apparition ; c'est grâce peut-être aussi à l'isolement des malades ou plutot à leur séparation immédiate des bien portants.

L'hôpital, parfaitement tenu, recevait les indigents dès la manifestation des premiers accidents ; le reste de la famille devait déguerpir de la maison.

On distribuait chaque jour, à cet hôpital, du bouillon et des aliments à 35 ou 40 ménages pauvres.

Un service médical de jour et de nuit n'a cessé de fonctionner pendant toute la durée de l'épidémie.

Cinq sœurs hospitalières étaient, sans cesse, à la disposition des malades.

M. le doyen de Virton s'est dévoué, dit M. Hollenfeltz, d'une manière particulière.

Traitement. — Ayant remarqué, comme tout le monde, que le choléra débutait, dans l'immense majorité des cas, par un trouble du tube digestif et pres-

que toujours par une diarrhée, M. le docteur Hollenfeltz administrait une potion laudanisée, tenant quelquefois du sous-nitrate de bismuth en suspension, et cette potion suffisait, presque toujours, pour faire disparaître ces accidents.

Quand la maladie prenait des proportions inquiétantes, il cessait les opiacés et avait recours aux excitants à hautes doses (carbonate d'ammoniaque, éther, menthe, etc.)

Tous les moyens extérieurs pour provoquer la réaction étaient mis en usage ; il s'est bien trouvé, dans ce but, de l'urtication.

Chez quelques malades, il a provoqué des vomissements au moyen de l'ipécacuanha; chez d'autres, il les a arrêtés par l'acide carbonique et quelquefois par l'application d'un vésicatoire ou d'un sinapisme à l'épigastre.

Dans quelques diarrhées opiniâtres, il a employé avec avantage la limonade sulfurique additionnée de cachou ou de tannin.

Il a dû renoncer, par différents insuccès, à la noix vomique, à la teinture de cantharides et au perchlorure de fer.

Le hoquet, si fréquent dans l'épidémie de Virton et si rare ailleurs, a toujours, dit-il, cédé aux cautérisations du voile du palais au moyen de l'ammoniaque liquide.

Il n'a pas reculé devant une saignée ou une application de sangsues au podex quand des accidents conjestifs se manifestaient vers le cerveau, et s'en est bien trouvé.

Dans ce cas, il administrait, en même temps, une forte infusion d'arnica.

Tout a échoué chez ceux qui, dans le cours de la maladie, sont tombés dans l'état adynamique.

M. Hollenfeltz termine son rapport en faisant remarquer que trois femmes enceintes et atteintes de

choléra ont mis, chacune, un enfant mort au monde, avant de mourir elles-mêmes.

Deux autres, quoique gravement malades, ont guéri sans accoucher.

Dans un grand et consciencieux travail (ci-joint) que M. le docteur Molitor père m'a fait parvenir, le 29 novembre dernier, n° 239-66, sur les missions dont il a été chargé par vous, Monsieur le Gouverneur, ce médecin décrit, avec la plus scrupuleuse exactitude, de quelle manière le choléra, qui touchait, depuis plusieurs mois, à nos frontières du midi, a fini par les franchir et quelles sont les localités de la province qu'il a successivement visitées.

Plein de faits plus intéressants les uns que les autres, je ne saurais rendre compte de ce travail qu'en le copiant textuellement, la concision des récits ne permettant pas que je les reproduise, sans les altérer, sous une forme plus condensée.

Je me bornerai à dire que les renseignemeuts que M. le docteur Molitor a recueillis, que les choses qu'il a observées, établissent, d'une manière irréfutable, que le choléra ne s'est produit, dans plusieurs endroits qu'il a visités, que par des personnes qui, arrivant de localités où cette maladie sévissait, en avaient contracté le germe et en devenant malades elles-mêmes, transmettaient le mal à ceux qui les soignaient et ceux-ci à tout le village.

Des faits de l'espèce que j'ai précédemment cités, ne sont pas les derniers à produire dans ce rapport.

Les mesures prophylactiques ou hygiéniques que M. Molitor a prescrites, de concert avec l'administration des communes ; les moyens médicaux qu'il a conseillés, sont, à quelques variantes près, les mêmes que ceux dont j'ai rendu compte en parlant de l'épidémie d'Arlon. (V. page 155.)

M. le docteur Molitor n'a pas décrit topographiquement les lieux où la maladie régnait, notamment Messancy, Aubange, Sélange, Hachy, s'imaginant, après les lettres que je leur avais adressées, que les médecins traitants combleraient cette lacune dans les rapports que j'attendais de leur obligeance et de leur zèle pour la science.

Il est triste d'en convenir, mais je n'ai rien reçu de ces honorables confrères.

M. Molitor, frappé et reconnaissant des actes de dévouement ou plutôt de charité chrétienne, posés par plusieurs prêtres à l'occasion de l'épidémie que la province a traversée, les signale, après les plus pompeux éloges, comme dignes d'une récompense honorifique.

Bien que la commission médicale ne soit pas appelée à émettre son opinion sur les titres de ceux auxquels il conviendrait, pour d'éminents services, d'accorder une distinction quelconque et sans m'enquérir si le clergé de notre diocèse ne s'associerait pas aux faits et gestes de celui de Bruges, je cite, pour l'acquit de ma conscience, les noms de ces prêtres dans l'ordre où M. Molitor les a cités lui-même dans son rapport.

Ce sont :

1° MM. Clément, curé-doyen à Messancy.
2° Zenners, curé à Udange.
3° Knepper, id. à Sélange.
4° Lanners, id. à Nothomb.
5° Bodeux, id. à Musson.
6° Liefring, id. à Habergy.

7° Enfin M. Schmit, échevin à Athus, dont il a été parlé déjà dans le compte-rendu de l'épidémie de ce village.

M. Molitor trouve six prêtres fort honorables, je n'en doute pas, dignes d'une récompense honorifique; il trouve un échevin et, à l'exception des quelques

hommes de l'art cités dans ses rapports spéciaux à M. le Gouverneur de la province, il ne trouve pas un médecin, parce qu'il n'a pas eu l'occasion, dit-il, de voir ses confrères à l'œuvre et que, du reste, aux administrations communales seules appartient le soin de signaler leur conduite à l'attention du Gouvernement (1).

Le prêtre serait-il donc seul, dans la société, à secourir ses semblables dans le malheur, à les consoler dans l'adversité, à montrer du zèle et à oser, seul, affronter les dangers ?

Et depuis quand le médecin est-il privé de noblesse dans les sentiments, de générosité dans la conduite, de loyauté et de délicatesse dans les rapports, pour qu'on le passe ainsi sous silence ?

Recule-t-il en présence de devoirs à accomplir et ne pourrait-on pas en citer au moins quelques-uns dans la province, qui ont fait, pendant l'épidémie cholérique, tout ce qu'on est en droit d'attendre d'hommes au noble cœur, qui, sans autre calcul que celui d'être utiles, sont nuit et jour au chevet des malades et meurent s'il le faut, pour sauver ceux qui les demandent ? J'en connais.

---

(1) M. Molitor se réfère à ce qu'il a écrit sur les médecins à M. le Gouverneur de la province, à M. le président de la commission médicale et à M. le bourgmestre de la ville d'Arlon, dans ses rapports spéciaux, où il a cité :

1° Le 17 mai 1866,	rapport sur l'épidémie cholérique de	Messancy,	M. le docteur	Lenger.
2° Le 21 juillet	id.	Sélange,	—	Scheuer.
3° Les 25 et 28 id.	id.	Aubange,	—	Masius, père.
4° Le 30 id.	id.	id. et Athus	—	Molitor, fils.
5° Le 15 août	id.	Musson,	—	Schellen.
6° Le 8 septembre	id.	Tintigny,	—	Robert.
7° Le 18 id.	id.	Florenville,	—	Cuvellier.
8° Les 12 et 17 octobre	id.	Arlon,	—	Valérius.
id,	id.	id.	—	Tedesco.
id.	id.	id.	—	Scheuer.
id.	id.	id.	—	Molitor, fils.

Soyons justes ; le prêtre, en visitant les malheureux et en leur prodiguant les consolations de la Religion, remplit une sublime mission que le Christ a érigée en précepte en disant à l'homme : Aime ton prochain et tu seras sauvé.

C'est de la charité qui fait le bien en vue de Dieu et de la vie éternelle et nullement en vue des récompenses terrestres.

Honorons la conduite du prêtre et sachons même l'en recompenser, s'il y consent, par des éloges et des distinctions.

Mais ne vouons pas à l'oubli les incontestables services que le médecin a rendus à l'humanité pendant que le choléra décimait nos populations.

Cet oubli arrive toujours assez tôt.

Quelque rapproché que nous soyons du moment où tout le monde tremblait ; quel que soit le nombre de ceux qu'il a soignés ou guéris, c'est le très petit nombre qui s'en souvient. Pour beaucoup d'hommes la reconnaissance est un fardeau dont on se débarasse au plus tôt en ayant l'air de perdre de vue les soins que l'on a reçus, les attentions dont on a été l'objet. Je plains, sans les haïr, ceux qui sont organisés de la sorte.

Musson.

Musson, population.	704	feux	174
Baranzy,	364		80
Godincourt,	14		4

Dans un rapport très-incomplet, avec tableau des décès à l'appui, M. le docteur Schellen, de Halanzy, sans fournir le moindre renseignement sur la topographie, sur le nombre de malades, sur les mesures hygiéniques, ni sur rien de ce qui devrait constituer un travail si pas de science, au moins d'observation, se borne à faire connaître les noms, âge, profession, etc.,

Digitized by Google

des personnes qui, du 20 juillet au 29 août, sont mortes du choléra, dans la commune de Musson.

Ce nombre est de . .	62
Masculin . . .	30
Féminin . . .	32
Durée : jours. .	40

Ces chiffres, quant aux sexes et à la durée de la maladie, diffèrent notablement de ceux qui figurent au tableau de Monsieur le Gouverneur.

Canton de Marche.

Marche.

Population, 2400 ; feux, 475 environ.

La ville de Marche qui laissait, comme beaucoup d'autres dans le Luxembourg, infiniment à désirer, a, depuis quelques années surtout, singulièrement amélioré l'état des choses, tant au point de vue de l'hygiène que dans les nombreuses constructions qu'on y a érigées.

La voirie ne laisse plus que peu de choses à désirer; les immondices de toute espèce qui encombraient certains quartiers, ont tout à fait disparu ; les fumiers qui s'étalaient dans beaucoup de rues, sont relégués dans une enceinte loin des habitations ; il n'y avait pas de ménage, jadis, qui n'eût une vache et un porc ; on n'en trouve plus que dans les fermes, dont une seule est dans l'endroit ; le cimetière, dont l'insuffisance était notoire, a été considérablement agrandi et se trouve à plus de 300 mètres des maisons agglomérées ; une partie des anciens remparts, véritable cloaque il y a peu de temps encore, est actuellement convertie en charmante promenade ; l'avenue de ce qu'on appelle le Monument, par les transformations qu'elle a subies, par la beauté de ses plantations, fait maintenant le plus bel ornement de la ville et l'admiration de ceux qui la visitent. La place de la foire a subi, depuis peu,

une notable augmentation ; la ville, il y a quelques années, plongée dans les ténèbres, n'a plus une seule rue qui, en hiver, ne soit parfaitement éclairée jusqu'à onze heures du soir ; les édifices publics, églises, école moyenne, écoles des filles et des garçons, maison commune, gendarmerie, tribunal, justice de paix, prisons, sont dans de bonnes conditions architecturales et de salubrité. La propreté est entretenue dans les rues par un balayage général, deux fois par semaine, et les immondices sont enlevés immédiatement; plusieurs égouts à ciel ouvert, réceptacles de matières animales ou végétales en putréfaction, et d'où s'exhalaient des odeurs infectes, ont été élargis et couverts de dalles ou de voûtes. L'organisation d'un service de pompiers, qui ne date que de peu de temps, a déjà, par la manière dont il fonctionne, rendu de nombreux services à la chose publique.

La moitié de Marche est bâtie sur une surface qui n'offre qu'une pente à peine perceptible. Cette surface n'est que fort peu supérieure au niveau d'un grand étang, dans lequel viennent se déverser toutes les ordures charriées par un ruisseau connu sous le nom de Marchette ou par les égouts. Il résulte de cette horizontalité que les égouts, au nombre de quatre, sont presque toujours engoués par les matières qui s'y déposent et qu'on est obligé de laisser des regards à peu de distance les uns des autres, pour curer les égoûts quand ils sont trop pleins, mais les regards aussi laissent, pendant les chaleurs surtout, échapper dans les rues des gaz d'une épouvantable fétidité.

C'est une cause permanente d'insalubrité et d'un danger très-grand en temps d'épidémie.

On ne portera remède à ce mal que quand l'embouchure de ces égoûts, au lieu de se déverser dans l'étang, se déversera sous ce même étang, ce qui augmenterait leur pente de 4 à 5 mètres. On pourrait alors, comme l'a très-bien démontré M. Valentin, le commis-

saire voyer, les entretenir dans un état permanent de propreté par un courant d'eau dont la prise se ferait, à des époques déterminées, à un étang supérieur de quinze à vingt mètres à celui dont il vient d'être parlé.

Nos édiles, je le pense, comprennent combien l'exécution d'un pareil projet contribuerait à assainir la ville qu'ils administrent.

Mais cette exécution entraînerait à une dépense qu'on évalue au-delà de 25,000 francs. Or, c'est beaucoup pour une commune dont les ressources sont bornées et qui s'est imposée de nombreux sacrifices.

Un lavoir public, comme on en voit tant dans le Luxembourg, manque à Marche. Les femmes sont exposées, en lavant le linge, à toutes les intempéries du temps.

Mais une chose dont le besoin se fait plus fortement sentir encore, c'est un abattoir.

La consommation de viandes est, dans cet endroit, relativement considérable.

C'est presque toujours dans l'écurie attenant à la maison du boucher, quelquefois dans sa cour ou sa cave, suivant le temps, que le bétail est abattu et saigné.

Le sang, les tripailles, les déchets quelconques, sont accumulés, sans autre façon, dans un coin de la cour ou de l'écurie et y séjournent, en y ajoutant toujours, pendant des mois entiers, et laissent échapper des émanations qui empoisonnent tous les voisins. J'en sais quelque chose.

Ce malheureux et dangereux état de choses n'a été suspendu que pendant le choléra. Il faudrait qu'il disparût sans retour.

Quoi qu'il en soit, Marche n'est pas trop exposé, malgré les causes d'insalubrité que j'ai signalées, aux maladies épidémiques. La fièvre typhoïde n'a jamais atteint à la fois qu'une faible partie de la population ; la dyssenterie y est inconnue depuis 1815; la variole

et la varioloïde l'ont effleuré en 1861 ; le croup y a sévi avec une extrême violence en 1831; le choléra, jusque cette année, s'en était toujours tenu éloigné..

Toutefois, plusieurs personnes, qui en avaient contracté le germe à Verviers, à Liége ou à Namur, sont venues y mourir en 1854 et 1855, sans qu'elles aient communiqué la maladie à qui que ce soit.

Des faits de semblable inocuité se sont produits , à ma connaissance, les mêmes années dans plusieurs localités des environs, notamment à Aye, à Grune et à Halma.

La ville de Marche ne l'a pas, sans avoir trop à se plaindre, échappé aussi bel en 1866.

Habitant de la localité, j'ai pu constater qu'aucune espèce de trouble dans la santé des habitants ne faisait pressentir l'apparition du fléau. Nous étions cependant parfaitement renseigné sur sa marche et ses progrès.

On connaissait son existence à Liége et dans les populeuses communes qui l'avoisinent. Nous le savions à Arlon, où nous l'avions vu de nos yeux, et dans plusieurs villages des environs. Nous savions enfin qu'il n'était guère de points en Europe où il n'eût manifesté sa présence; nous le savions même à Laroche, où nous avions pu, nous-même encore, constater sa violence et ses ravages; de même qu'à Havelange (1).

L'administration communale suivait aussi d'un œil attentif ce qui se passait autour de nous et s'entourait depuis longtemps de toutes les précautions que la prudence suggère.

On veillait strictement à la propreté de la ville; on la recommandait aux habitants.

On avait fait, sans donner l'éveil à personne, des approvisionnements de différentes matières désinfectantes.

(1) Village à 5 lieues de Marche dans la province de Namur, où, sur une population d'environ 1000 âmes, le choléra a enlevé, en six semaines, 82 personnes, presque toutes dans la force de l'âge.

C'est dans la soirée du 26 juillet que je constatai le premier cas de choléra.

Mon premier soin, le lendemain, fut d'en informer, tout au matin, M. le bourgmestre, par lettre dont la teneur suit :

« Marche, le 27 juillet 1866.

» Monsieur le bourgmestre,

» Le choléra asiatique a fait son apparition dans la ville de Marche.

» Léocadie Donat, épouse Philippot, âgée de 31 ans, occupant une chambre au premier étage de la maison Huet, dans la grand'rue, en présentait, hier soir, lorsque je l'ai vue, des symptômes non équivoques.

» Aux déjections nombreuses et caractéristiques aux crampes dans les membres, à la suppression des urines, à l'excessive réfrigération de la peau, de la langue et de l'haleine qui existaient à mes visites d'hier, se sont ajoutés aujourd'hui, l'insensibilité du pouls, la coloration violacée de la peau, l'enfoncement des yeux, l'extinction de la voix, une oppression extrême.

» Cette femme est dans le plus grand danger.

» Si la prudence humaine ne peut prévoir jusqu'où la redoutable maladie poussera ses ravages, elle nous dicte au moins les mesures de salubrité qui mettent les populations le plus à l'abri de ses atteintes.

» La pureté de l'air est l'une des principales conditions.

» Aussi est-ce au nom de la santé publique que je viens vous prier, Monsieur le Bourgmestre, d'ajouter aux mesures si sages que vous avez déjà spontanément prises, en ordonnant que les regards de tous les égouts, soient, le plus tôt possible, hermétiquement bouchés.

» Ceux de la grand'rue, notamment exhalent, pendant la nuit surtout, des miasmes qui, en temps ordi-

naire, sont des plus incommodes et qui, en temps d'épidémie, offrent le plus grand danger.

» En attendant qu'il soit possible de prendre, avec l'administration des ponts et chaussées, des arrangements qui permettent de recouvrir la grille de ces regards d'une porte en tôle, ordonnez, Monsieur le Bourgmestre *(salus populi suprema lex)* qu'on dépose sur ces grilles; une couche de gazon assez épaisse pour que les gaz essentiellement délétères qui s'en échappent sans interruption, soient maintenus dans les égouts.

» Vous aurez, par la promptitude dans l'exécution de la mesure que je réclame instamment de vous, Monsieur, un titre de plus à la reconnaissance de ceux qui, comme moi, apprécient les choses nombreuses que vous avez faites dans l'intérêt de vos concitoyens avec autant de courage que de désintéressement, d'intelligence que de dévouement.

Le Président de la Commission médicale,
HENROZ.

Monsieur le Bourgmestre, comprenant l'urgence de la mesure, fit boucher, le jour même et de la manière que j'avais indiquée les regards des égouts et les fit soigneusement maintenir fermés pendant toute la durée de l'épidémie.

Mais un second cas venait de se produire le 28 vers une heure après midi.

J'en rendis compte le lendemain matin au chef de l'administration communale de la manière suivante :

Marche, le 29 juillet 1866.

Monsieur le Bourgmestre,

« Un second cas de choléra trop bien caractérisé, s'est produit hier 28, vers une heure après midi, chez la veuve Donat, âgée de ans, demeurant dans la

rue des Carmes, où je l'ai visitée cinq ou six fois dans l'après-midi.

» Cette femme a, malgré tous les moyens employés, succombé ce matin, la maladie n'ayant, comme on l'observe dans les cas graves, duré que peu de temps (vingt heures).

» Elle a, bien évidemment pour moi, succombé à l'affection cholérique qu'elle a contractée en soignant, jour et nuit, depuis le 26 au soir, la femme Philippot, sa fille, dont personne, sauf le mari et Antoine Donat son frère, n'osait approcher.

»Ne sachant pas, comme j'avais l'honneur de vous le dire, Monsieur le Bourgmestre, dans ma lettre du 27 courant, ce que l'avenir nous réserve, je pense qu'indépendamment des mesures que l'administration communale a prises, mesures qui ont toute mon approbation, il conviendrait d'éloigner du peuple tout ce qui pourrait tendre à l'impressionner défavorablement.

» C'est ainsi, Monsieur le Bourgmestre, que je voudrais que vous vous entendissiez avec le clergé à l'effet de le prier 1° de donner le moins de pompe possible dans l'administration de sacrements aux malades; 2° pour que le glas de mort ne soit tinté pour personne; 3° pour que les offices après décès soient remis à une autre époque; 4° pour que les cadavres préalablement arrosés de chlorure de chaux ou d'eau phéniquée, soient portés pendant la nuit, aussi discrètement que possible, de la maison mortuaire au cimetière, dans la chapelle duquel les corps pourront demeurer le temps nécessaire avant leur inhumation; 5° pour qu'après des lavages abondants à l'eau pure, il soit répandu du chlorure de chaux liquide ou de l'acide phénique sur tous les linges qui auront servi aux malades, sur tous les objets ou les planchers avec lesquels la matière des déjections aura été en contact; 7° pour que les maisons ou les chambres où les malades ont séjourné demeurent, autant que possible, vides de

tout habitant pendant plusieurs jours et qu'une ventilation non interrompue aidée de l'action de désinfectants, les purgent des miasmes qu'elles recèlent.

» Notre clergé, dont le dévouement sera, j'en suis sûr, à la hauteur du danger qui nous menace, comprendra, avec l'intelligence qui le distingue, la prudence de ces conseils et ne voudra pas, comme on le fait à Laroche et dans plusieurs paroisses de ce canton, se mettre à la tête de processions nocturnes et aggraver, par la peur qui s'empare des esprits, une situation déjà physiquement assez inquiétante par elle-même.

» Recevez, etc.

» *Le Président de la Commission médicale,*

» HENROZ. »

Mais revenons à la première malade, la femme Philippot, mère de deux enfants, qui était soignée par sa propre mère, la veuve Donat, par son mari et par son frère, Antoine Donat, ivrogne de profession, et disons comment le choléra est venu trouver cette jeune femme parfaitement bien portante jusque-là.

Toutes les chambres du premier et du second étage de la maison Huet où elle demeurait, étaient, chacune, occupée par un ménage dont l'ensemble formait une population de vingt-huit personnes.

Philippot occupait avec sa famille une chambre au premier.

Deux chambres du rez-de-chaussée, à droite en entrant, étaient habitées par un nommé Molbach, entrepreneur du chemin de fer et par sa femme. Ces gens n'ont pas d'enfants.

La femme Philippot remplissait l'office de servante.

La sœur de la femme Molbach succombe, le 22 juillet, à Tilleur, près de Liége, où elle demeurait, à l'épidémie cholérique qui faisait, dans cet endroit, d'affreux ravages.

Son mari arrive le lendemain, 23, chez Molbach, avec deux garçons, l'un âgé de quatre ans, l'autre de huit mois.

Ce dernier, que je vis le jour même de son arrivée, était atteint de diarrhée sans vomissements.

Cet enfant, fortement constitué, était aussi décoloré et aussi glacé qu'un cadavre. Je craignais qu'il ne succombât pendant la nuit. Je le revis assidûment les 24, 25 et 26 juillet.

La femme Philippot tenait souvent l'enfant sur ses genoux, le nettoyait à chaque déjection, lavait son linge et exécutait, elle-même, les prescriptions ou les conseils que j'avais donnés.

Ce petit garçon, qui avait été, pendant plusieurs jours entre la vie et la mort, se remit complètement sous l'influence des excitants que j'avais ordonnés, et surtout sous celle d'un cataplasme chaud, fortement sinapisé dont je l'avais fait recouvrir des pieds à la tête.

L'idée que cet enfant pouvait bien être sous l'influence de la maladie à laquelle sa mère avait récemment succombé, me préoccupait vivement, mais je dois convenir que les symptômes n'en étaient pas assez tranchés pour que j'osasse en parler à personne, retenu, d'un autre côté, par la crainte d'alarmer, sans raison peut-être, les gens de la maison.

La nouvelle s'en serait répandue dans Marche, avec la rapidité de l'éclair.

Peut-être ai-je eu tort, car, comme je le disais dans ma lettre à M. le bourgmestre de cette ville, la femme Philippot tombait violemment accablée le 26 dans la soirée et succombait le 31, précédée dans la tombe par sa mère qui, tombée malade le 27 chez sa fille, vers une heure, dans la Grand'Rue, mourrait chez elle, dans la rue des Carmes, le 28 à 7 heures du matin. Nicolas Gerard, plafonneur, grand buveur de genièvre,

succède le 28 à la veuve Donat pour avoir donné des soins à la femme Philippot dont le mari et ses deux enfants, étaient, depuis la veille, très-accablés de vomissements, de diarrhée blanche, de crampes, etc. Gerard, qui n'avait pas quitté la chambre de Philippot et qui s'administrait d'amples petits verres, tombe malade le 31, jour même de la mort de la femme Philippot, et meurt le 1er août.

Les nombreux locataires désertent la maison Huet. Il y reste seul avec son fils Henri, âgé de 14 ans.

Un autre de ses fils, Joseph, facteur de la poste rurale, emmène sa femme et ses deux enfants dans une maison neuve et saine aux remparts des Jésuites, mais ils emportent la maladie avec eux; Oscar, l'un des enfants, est foudroyé le 5 août; le père est immédiatement après foudroyé d'une manière tellement grave, que je désespère de le sauver. Il résiste néanmoins, mais met plus de quatre mois à se guérir. Ce facteur avait, dès les premiers symptômes, exigé qu'on le reportât chez son père pour y aller mourir.

La mère de celui-ci, qui s'était sauvée à Stavelot chez un de ses fils, rentre le 5 août atteinte d'une cholérine fort sérieuse. Son mari Henri Huet, dans la maison duquel se trouvait le nombreux personnel dont nous avons parlé, présente, le jour même où sa femme revient chez elle, des accidents cholériques aussi sérieux qu'on puisse se les représenter, et malgré la cyanose, l'algidité, il finit, après plus de trois mois, par se remettre complètement.

A partir du 5 août et alors que des gens sensés, mais peureux, niaient que le choléra fut parmi nous, l'épidémie, qui n'était encore qu'à l'état rudimentaire, atteignit, sans être toutefois bien meurtrière, un nombre assez grand de personnes de la classe pauvre, et elle s'étendit, en quelques jours, sur presque tous les points de la ville. Nuit et jour en contact avec les malades, il était difficile que je ne le devinsse pas à mon

tour. C'est ce qui eut lieu le 10 août. J'en fus quitte pour deux jours de soins et de repos au lit.

Vers le 11, il n'y avait pas une rue qui ne comptât de nombreux malades, sans que l'on puisse dire pourquoi les uns n'ont pas été plus maltraités que les autres, les conditions de salubrité étant loin, cependant, d'être égales pour toutes.

Le choléra s'est propagé à des maisons très-saines et dont les habitants étaient, sous tous les rapports, dans les conditions qui eussent dû les préserver.

Il a gagné les demeures de personnes aisées et même riches, situées à plus de 300 mètres et même plus de 500 de l'enceinte de Marche, maisons de campagne, en quelque sorte, placées sur des points élevés comme Notre-Dame-de-Grâces, la station du chemin de fer de Liége, la route de Verdenne, etc.

Si j'ai cru devoir parler un peu longuement sur la manière dont le choléra s'est introduit dans la maison Henri Huet et s'est ensuite communiqué des uns aux autres, pour s'étendre bientôt sur toute la ville, c'est pour qu'il soit bien établi d'abord que cette maladie est transmissible alors même qu'on se trouverait dans le meilleur état de santé et surtout qu'un individu (neveu Molbach) atteint d'une simple cholérine, peut parfaitement bien communiquer le véritable choléra à ceux qui le soignent (femme Philippot).

Des exemples de ce genre, que personne à ma connaissance n'a jamais mentionnés, ne doivent pas être aussi rares qu'on pourrait se l'imaginer. Nous connaissons une épidémie cholérique qui a la même cause pour origine, celle de Waha, dont nous parlerons tantôt.

Pour les reconnaître, il s'agit d'observer et d'observer sur un théâtre qui permette au médecin, d'après l'expression que nous avons employée, de suivre la maladie contagieuse à la piste, comme nous pouvons le faire souvent dans les campagnes.

L'hygiène publique, qui n'est que la médecine pro-

phylactique sur une grande échelle, a le plus grand intérêt à ce que des faits de l'espèce soient portés à sa connaissance.

A moins de se fermer volontairement les yeux, ils établissent d'une manière péremptoire que le choléra est une maladie contagieuse à sa manière, comme le typhus et beaucoup d'autres, et que pour s'en garantir, il suffit de ne pas se trouver avec les cholériques ni dans un rayon dont je ne saurais rigoureusement déterminer l'étendue des lieux dans lesquels il s'en trouve.

D'après ce qu'il m'a été donné de remarquer dans nos campagnes, les irradiations morbigènes ne s'étendent pas loin; elles ne sont pas, comme dans la rougeole, la scarlatine, la variole, transportées par l'air, véhicule de ces dernières, à de grandes distances, puisque beaucoup de villages du Luxembourg, dans l'arrondissement de Marche surtout, en ont été tout à fait indemnes, quoiqu'ils ne fussent éloignés de ceux où la maladie sévissait, que de deux à trois kilomètres, qu'ils fussent au même niveau, qu'ils se trouvassent plus haut ou plus bas, que le vent vint ou ne vint pas des lieux contaminés, mais l'immunité dont je parle n'étant acquise qu'à une condition de rigueur absolue, que les habitants des villages demeurés sains ne communiquassent en aucune manière avec les villages où la maladie sévissait.

Le séjour, même de quelques heures, dans un endroit où règne le choléra, suffit pour le faire contracter à celui qui, bien portant d'ailleurs, arrive d'une localité où la maladie est jusqu'alors demeurée inconnue (Bérismenil, ci-après.)

Plusieurs personnes d'un même endroit, peuvent aller gagner le choléra ailleurs, venir mourir chez elles sans pour cela transmettre nécessairement la maladie aux personnes qui les soignent (Marloye et Fizenne, ci-après).

Je pourrais, Monsieur le Gouverneur, étayer ces

propositions d'observations multipliées, et je dirais même fort intéressantes pour l'homme de l'art, si le temps que je dois consacrer à ma clintèle m'en laissait le loisir. C'est sur mon sommeil que je prends les heures que je consacre à vous rendre sommairement compte de l'épidémie cholérique dans notre province, et c'est au galop que je fais le travail. Vous pourrez, Monsieur, vous en apercevoir par tout ce qu'il laisse à désirer.

Le nombre de malades ayant été assez considérable dans Marche, il eût été intéressant de le connaître au juste, ainsi que le traitement que les hommes de l'art avaient opposé à la maladie.

Sans trop compter sur l'empressement des médecins du Luxembourg à me fournir les renseignements que je leur demandais, j'espérais cependant qu'un certain nombre répondraient à mon appel et dans la lettre que j'ai eu, Monsieur le Gouverneur, l'honneur de vous adresser le 23 octobre dernier, n° 1126, je rangeais Marche parmi les localités sur l'épidémie de laquelle veus seriez, Monsieur, parfaitement renseigné.

Je comptais sans mes confrères, qui se sont abstenus de faire, même pour M. le bourgmestre, le rapport et le tableau qu'il leur a demandés.

Et cependant, faut-il le dire, l'un d'eux, indépendamment d'un traitement annuel de 4 à 500 fr. dont il jouit depuis plus de trente ans, pour soigner les pauvres, n'a pas craint de fournir à la commune un état dépassant 1600 fr., pour les soins qu'il a donnés aux indigents pendant l'épidémie, qui n'a pas duré deux mois.

Je ne connais pas les prétentions du second; je sais qu'un troisième n'a rien demandé ni pour les soins qu'il a donnés aux pauvres, ni pour les choses qu'il leur a fournies.

Vraiment, une épidémie ne serait-elle, pour des médecins à peine dignes de ce nom, qu'une occasion de

lucre au lieu d'être une occasion de dévouement et de générosité ?

Blessé par l'inconvenance des procédés, je sors de mon naturel, qui me porte à ne jamais parler en mal de mes confrères de qui je serais heureux de pouvoir toujours parler en bien.

Quoi qu'il en soit, je ne puis, à mon grand regret, Monsieur le Gouverneur, que vous parler des choses que j'ai vues ou que j'ai faites pendant l'épidémie cholérique de Marche.

Si Messieurs les médecins de Marche n'ont pas voulu me fournir le tableau des personnes qu'ils ont traitées, ni me faire connaître les choses qu'ils ont observées, je puis cependant, Monsieur le Gouverneur, résumer en deux mots la thérapeutique qu'ils ont employée, ayant eu, fréquemment, l'occasion de voir des malades auxquels l'un ou l'autre donnait ses soins, et cette thérapeutique a, pour tous les deux, toujours et en toute circonstance, invariablement été la même.

Elle consistait à admininistrer d'heure en heure une cuillerée à soupe d'eau légèrement laudanisée, tenant en suspension une poudre blanche insoluble que j'ai prise pour du sous-nitrate de bismuth.

A Marche, comme presque partout dans la province, la maladie a débuté, dans l'immense majorité des cas, par des selles plus ou moins consistantes d'abord, d'un aspect blanchâtre, comme si ou y eût mêlé des débris de vieux plâtres, devenant bientôt tout-à-fait liquides, plus ou moins nombreuses et semblables alors à de l'eau pure à laquelle on eût ajouté un peu de lait. On voyait souvent nager dans ce liquide des pellicules blanches plus ou moins nombreuses, comme des fragments de papier de soie et quelquefois aussi, mais beaucoup plus rarement, une matière gélatiniforme, tremblottante, d'un gris pâle, qui adhérait au fond du vase.

Les vomissements étaient rares chez nos cholé

riques, et les matières rendues toujours en plus grande quantité que les liquides avalés, consistaient en un liquide diaphane semblable à de l'eau pure, n'exhalant, pas plus que les selles, aucune odeur désagréable ; chez quelques malades les vomissements persistaient avec opiniâtreté.

Presque toujours une violente douleur se faisait sentir au niveau du sacrum, s'irradiant vers les extrémités inférieures et constituant des crampes, symptômes dont les malades avaient le plus à souffrir.

Les membres supérieurs n'étaient que rarement le siége de crampes.

Si les déjections étaient poussées loin, la sécrétion des urines était tout à fait supprimée.

J'ai vu beaucoup de malades qui demeuraient quatre et cinq jours sans en rendre une seule goutte. Inutile d'ajouter que jamais, dans ce cas, la vessie ne faisait la moindre proéminence au-dessus du pubis.

Leur retour coïncidait constamment avec une amélioration dans l'état général du malade, qui était sauvé, en effet, dès que la mixtion rentrait dans l'état normal.

Il était rare que la présence de l'albumine, en plus ou moins grande quantité, dans les liquides qui s'échappaient des intestins, ne fut pas rendue évidente par l'ébullition de ces matières ou par l'acide azotique qu'on versait sur elles.

Elles devenaient instantanément lactescentes et laissaient, par le repos de quelques heures, dans un vase cylindrique en verre, un dépôt blanc qui atteignait souvent la sixième et quelquefois la cinquième partie de la hauteur totale de la colonne de liquide contenue dans ce vase.

Les essais que j'ai tentés sur les liquides rendus par les vomissements, n'ont pas été aussi nombreux et ne m'ont donné que des résultats négatifs. Je n'agissais vraisemblablement par la chaleur ou l'acide que sur des liquides que les malades avaient ingérés peu de

temps auparavant, et nullement sur le produit d'une sécrétion de la muqueuse gastrique.

A la période dont je parle, il était rare que les malades ne présentassent pas, pour la majeure partie, une remarquable disposition à transpirer.

Je la favorisais en les faisant mettre au lit, et en les couvrant fortement.

Une sueur ruisselant par tous les pores ne tardait pas à s'établir, à diminuer notablement le nombre et l'abondance des déjections qui cessaient tout-à-fait au bout de quelques heures par cette dérivation cutanée.

Les sueurs étaient souvent si abondantes qu'elles trempaient complètement le linge et les draps de lit des malades.

La pensée de m'assurer si elles ne contenaient pas de l'albumine ne s'est pas produite en moi.

Je le regrette.

Sans accorder aux hypothèses plus d'importance qu'elles ne méritent, n'est-il pas permis de se demander si la diminution que l'on remarquait presque toujours dans les déjections pendant les sueurs, ne trouverait pas physiologiquement son explication dans l'antagonisme des fonctions cutanées et des fonctions dévolues à la muqueuse gastro-intestinale ?

S'il arrivait que les déjections ou les vomissements persistassent, je faisais administrer d'heure en heure et quelquefois plus souvent, de quatre à six milligrammes d'acétate ou de chlorhydrate de morphine dans un peu de sucre que l'on déposait sur la langue du malade, ou qu'on lui faisait avaler dans une cuillerée à café d'eau fraîche, ayant souvent eu l'occasion de remarquer que, pour être absorbés, il ne fallait pas, chez les cholériques, que les médicaments fussent donnés dans de longs véhicules.

Quelques cuillerées de liquide sont presque toujours rejetées par les vomissements ; des quantités moindres sont supportées.

Aussi ai-je toujours vivement insisté pour qu'après l'administration d'un moyen quelconque, on ne donnât pas la moindre boisson au malade, qu'un quart-d'heure ou une demi-heure après avoir pris le médicament.

Mais pour que la cholérine, dont nous parlons, ne revêtit pas de caractère plus sérieux, il fallait que les malades s'astreignissent, à l'instant même, aux précautions que j'ai indiquées et dont le public, avec le bon sens qui le distingue parfois, a de suite compris l'importance. Au bout de quelques jours d'épidémie, il n'y avait plus personne qui ne se mît au lit, quelque légèrement atteint qu'il fût, et qui ne cherchât à favoriser la transpiration.

Ceux qui s'en sont écartés l'ont payé de leur vie, notamment deux femmes appartenant à la classe aisée, figurant sous les n°s 68 et 70 des décès, femmes qui, atteintes de diarrhée depuis deux jours, n'ont réclamé les secours de l'art que quand ils devaient être impuissants,

Dans l'épidémie de Marche, je n'ai pas eu l'occasion de remarquer un seul cas de choléra qui n'ait toujours été précédé de diarrhée.

J'ai vu quelques personnes succomber douze ou quinze heures après l'apparition des premiers symptômes, mais je n'ai jamais vu de ces cas qui font passer, tout d'un coup, un individu à l'état de cyanose et d'algidité, de ces cas foudroyants, en un mot, qui enlèvent brusquement la vie.

Le choléra sec m'est également tout à fait inconnu.

D'après les résultats satisfaisants que M. le docteur Molitor en avait retirés dans l'épidémie d'Arlon et d'Athus, résultats qu'il avait eu l'obligeance de me faire connaître, j'ai souvent fait prendre, à la première période de la maladie, de l'eau pure légèrement aiguisée avec de l'acide sulfurique.

Cette boisson a l'avantage de plaire aux malades, d'être peu chère et sans cesse à leur disposition.

J'ai trouvé que, sous l'influence de cette boisson, aidée par les sueurs, la plupart s'en trouvaient bien.

Par l'impossibilité de s'en procurer, la glace en poudre et sucrée ou simplement en morceaux dans la bouche n'a pu être employée dans le cours de l'épidémie de Marche.

Comme tous les autres médecins, j'ai malheureusement pu constater trop souvent que les malades parvenus à cette période où les yeux s'enfoncent, où les orbites deviennent noires, où la voix devient caverneuse ou s'éteint tout à fait, où l'oppression devient extrême, où la peau prend une teinte violacée, où le corps est glacé comme celui d'un cadavre, j'ai pu constater, dis-je, l'impuissance de l'art.

Toutefois, j'ai vu quelques moribonds, notamment les Nos 13, 14, 47, 49 du tableau, renaître à la vie et cette résurrection, je ne l'attribue chez l'un qu'aux vastes sinapismes dont j'avais recouvert le ventre et la poitrine, et chez les trois autres, à défaut de moutarde, qu'à des linges trempés dans de l'eau presque bouillante que l'on a maintenus appliqués sur les mêmes parties pendant toute une nuit, chez l'un, et toute une journée, chez l'autre.

Il est vrai que, pendant l'emploi de ces rubéfiants et de ces caléfacteurs, on administrait, à chacun, aussi souvent que possible, de petites quantités de vin de Bordeaux, chauffé et sucré.

Des faits de l'espèce sont rares, j'en conviens, mais il suffit qu'on en constate de temps en temps, pour que le découragement ne s'empare pas du médecin et pour que, quelque désespérée que soit la position d'un cholérique, on ne l'abandonne que quand il a réellement cessé de vivre.

Voilà, Monsieur le Gouverneur, les moyens peu nombreux et fort simples que j'ai opposés à l'épidémie cholérique qui a sévi sur Marche, depuis le 27 juillet jusqu'au 24 septembre 1866, moyens auxquels je n'hé-

siterais pas à recourir, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que la même maladie vint à paraître de nouveau, dans les conditions où je l'ai observée.

Nombre de personnes traitées du 27 juillet au 24 septembre 1866 :

1° Par le docteur Henroz	. .	122
	Masculin . . .	77
	Féminin . . .	45
	Célibataires . .	60
	Mariés. . . .	56
	Veufs	6

2° Par le docteur Laval, chiffre inconnu ;

3° Par le chirurgien Joseph Alexandre, inconnu.

Nombre de décès	. .	47
	Masculin . . .	22
	Féminin . . .	25
	Aisés	3
	Peu aisés . . .	15
	Indigents . . .	29

Waha.

Pour ne pas donner trop de développement à ce rapport, je décrirai brièvemement l'épidémie cholérique de Waha, ainsi que celle des autres localités dont j'ai encore à parler.

Cette commune se compose de six sections :

1° Waha,	population :	(?) ;	feux :	(?)
2° Hollogne,	id.	(?) ;	id.	(?)
3° Marloie,	id.	(?) ;	id.	(?)
4° Champlon	id.	(?) ;	id.	(?)
5° Hedrée,	id.	(?) ;	id.	(?)
6° Larochette,	id.	(?) ;	id.	(?)

Population totale : 1461 ; feux : (?)

Je n'étais pas suffisamment renseigné, Monsieur le Gouverneur, lorsqu'en réponse à votre dépêche du 10 août dernier, n° 27, cabinet, j'avais l'honneur de vous

dire, le 15 du même mois, N° 1103, qu'une petite fille de 10 ans, Louise Laffruy, présenta, *spontanément*, des symptômes non équivoques de choléra asiatique auxquels elle succomba le jour même.

D'après des renseignements parfaitement exacts, que j'ai recueillis quelques jours après, renseignements qui ne laissent aucun doute dans mon esprit, cette pauvre enfant a contracté la maladie chez la femme Nollet, sa voisine, veuve d'un maréchal-des-logis de la gendarmerie, chez laquelle une fille de cette dernière était rentrée deux jours auparavant (6 août), atteinte de diarrhée et de vomissements qu'elle avait gagnés à Celles, entre Huy et Andennes, où elle demeurait, localité qu'elle avait précipitamment quittée, parceque le choléra y faisait beaucoup de ravages.

Louise Laffruy, malgré son jeune âge, avait soigné et nettoyé cette femme pendant une nuit et un jour ; la femme guérit, mais Louise, sa garde malade contracta le choléra auquel elle succomba sans recevoir les secours de l'art.

Elle communiqua la maladie à son père, Jean Laffruy, âgé de 50 ans, et à une sœur mariée à Hollogne, Marie-Joseph Laffruy, femme Jean-Baptiste Galloy, lequel le contracta à son tour, en mourut, ainsi qu'un de ses enfants âgé de trois ans.

La mère se remit à la longue, ainsi que deux autres enfants de la même famille, qui ont gagné la maladie de leurs parents.

Déjà Marie Tassin, âgée de 40 ans, et Rosalie Evrard, âgée de 67, traitées par M. le chirurgien Alexandre, dont les habitations touchent à celle de la veuve Nollet et qui ne sont séparées de celle de Laffruy que par la largeur du chemin, étaient atteintes dès le 9 ; l'une Marie Tassin, succombait le jour même, l'autre le surlendemain.

Ces deux femmes s'étaient rendues auprès le la fille Nollet et auprès de Louise Laffruy à différentes reprises.

C'est dans ces circonstances que, sur la demande que vous m'en aviez faite, Monsieur le Gouverneur, je me rendis à Waha et que je reçus de l'administration locale, un réquisitoire pour soigner les indigents de cette commune.

Or, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, Monsieur, tous les habitants de cet endroit le sont en immense majorité et je ne connais pas de village dans le pays où la propreté des maisons et de ceux qui les occupent, même chez ceux qui sont dans une aisance relative et la propreté des rues laissent plus à désirer.

La fièvre typhoïde a régné à différentes reprises, depuis dix ans à Waha, à Hollogne et à Marloye, localités où le choléra a sévi cette année.

En 1857, Waha seul a compté plus de 80 typhisés. Il n'en est mort que quatre.

La variole y a enlevé plusieurs personnes en 1859, parmi lesquelles deux femmes enceintes.

Il était difficile que le choléra ne trouvât, pas à Waha surtout, de nombreux éléments de propagation en 1866.

Aussi y ai-je soigné, pour mon compte seul, plus de quatre-vingts personnes, depuis le 9 jusqu'au 23 août, époque à laquelle M. le docteur Emile Molitor fût envoyé par vous, Monsieur le Gouverneur, sur les lieux, d'après la demande que l'administration de Waha vous en avait faite.

Aussi le tableau ci-joint, dressé par le secrétaire communal, est-il d'une inexactitude complète, quant au chiffre des personnes qui ont été atteintes de la maladie.

On en omet plus des quatre cinquièmes ; c'est une manière commode de simplifier la besogne.

Par la lettre annexée aux tableaux, du 7 décembre 1866, N° 126, ce fonctionnaire n'agit de la sorte, dit-il, que pour se conformer aux instructions que vous lui auriez, Monsieur le Gouverneur, transmises le 8

octobre dernier, N° 1813, instructions qui prescrivaient, assure-t-il, qu'il ne devait pas faire mention des personnes atteintes de cholérine, de suette, etc., et ne comprendre dans les renseignements à vous transmettre que celles atteintes de choléra bien confirmé.

C'est ce qu'il a fait, à peu près, en ne portant qu'à 27 le nombre de malades et à 23 celui des décès.

Donc d'après ces données, sur 27 malades, il en serait mort 23. Je proteste contre des renseignements de l'espèce. Ils s'écartent de la vérité et faussent les données qu'il importerait de recueillir.

Mais y a-t-on bien réfléchi ?

Qu'est-ce que la cholérine, si ce n'est le choléra à son début, à son premier degré si l'on veut, cholérine qui prendra d'autres proportions si on la néglige, cholérine qui est tellement le choléra lui-même, que les personnes qui en sont atteintes peuvent, tout en n'étant que modérement accablées et tout en guérissant parfaitement, donner le véritable choléra à ceux qui les approchent ou qui les soignent.

Témoin ce qui s'est passé à Marche ; témoin ce qui s'est passé à Waha même et peut-être ailleurs. Je ne parle que de ce que j'ai vu.

Autant vaudrait-il, dans une épidémie typhoïde ou variolique qui retiennent les malheureux alités pendant des semaines et quelquefois pendant des mois, ne mentionner, dans les tableaux, que ceux qui meurent et ne rien dire de ceux dont l'organisme est anéanti, ou dont la peau est labourée par les stygmates de l'affreuse éruption.

Sans savoir pourquoi la maladie est demeurée concentrée dans deux rues de Waha, l'une, qui de l'église se dirige vers Marloye, c'est celle dont la partie droite a été incendiée il y a deux ans ; l'autre, qui coupe celle-ci à angle droit et se dirige vers Hédrée.

Les mesures hygiéniques que j'ai prescrites diffè-

rent peu de celles que j'ai recommandées quelques jours plus tard à l'occasion de l'épidémie de Marche.

Mais elles n'ont guères été observées ?

Comment s'y prendre pour faire disparaître les immondices de toute espèce qui encombraient les rues du village et le seuil des habitations?

Comment s'y prendre pour amener un peu de propreté dans des maisons où on ne l'a jamais connue ?

Pouvait-on prudemment remuer les choses immondes accumulées partout, sans amener le dégagement de gaz fétides qui, se mêlant à l'air en plus grande quantité, pouvaient agir d'une manière défavorable sur la santé publique ?

On a répandu des désinfectants sur les fumiers, sur les tas d'ordures dont on a fini cependant par se débarrasser, en les enlevant, en grande partie, pendant la nuit.

C'était à reculer devant une entreprise que je considérais comme l'un des sept travaux d'Hercule. Il a plus facilement nettoyé les écuries d'Augias qu'il n'eût pu nettoyer Waha.

Les moyens médicaux auxquels j'ai eu recours diffèrent peu aussi de ceux dont j'ai parlé dans l'épidémie de Marche, si ce n'est qu'à l'eau laudanisée avec addition de bismuth et de teinture de cachou que j'opposais à Waha à la persistance de la diarrhée et des vomissements, médication dont je constatais souvent l'insuffisance, j'ai remplacé le laudanum ou autres préparations opiacées par le chlorhydiate ou l'acétate de morphine dans l'épidémie de Marche, que j'administrais à doses très-fractionnées avec du sucre en poudre pour masquer l'extrême amertume de ces alcaloïdes.

Un fait de contagion bien remarquable aussi, dans l'épidémie de Waha, c'est celui du nommé Auguste Verdin, de Marloye, ouvrier du chemin de fer, âgé de 22 ans, homme robuste et se portant très bien.

Se souciant peu des recommandations qui lui avaient été faites par son père, il quitte Marloye le 16 août, dans la soirée, va passer plusieurs heures à Waha, visite plusieurs maisons où il y avait des malades, et rentre chez lui le 17 à deux heures du matin, sans avoir fait le moindre excès en boisson. Il est saisi de diarrhée et de crampes dans la matinée et meurt à sept heures du soir le jour même. Le pauvre garçon s'était mis sous le patronage de St-Roch, dont on avait célébré la fête le 16 août dans son village. Sa confiance ne l'a pas sauvé.

Son père Joseph Verdin, âgé de 65 ans, très-bien portant aussi, qui avait soigné son fils, éprouve de la diarrhée le 19, ressent quelques crampes et meurt le 21 dans la matinée.

Il n'y a pas eu d'autres cas à Marloye; il est vrai que sauf le prêtre, le médecin et la femme Verdin, tout le monde s'est tenu éloigné de ces malheureux.

D'après le chiffre officiel, qui est loin d'être le chiffre réel, le nombre de malades aurait été, du 8 août au premier octobre :

Malades . . .	27 !
Masculin . . .	13
Féminin . . .	14
Aisés	5
Peu aisés . . .	2
Indigents . . .	20
Décès	23
Guérisons. . .	4 !
Durée en jours .	53

Hotton.

D'après les renseignements ci-annexés que M. le docteur Lhermite, de Hotton, a bien voulu me transmettre, le choléra se serait maintenu dans ce village, qui compte 900 âmes et 180 feux, depuis le 1er août

jusqu'à la fin d'octobre, et y aurait été importé par le nommé Félix Maréchal, qui demeurait à Liége où il avait soigné son frère, mort de l'épidémie qui régnait dans cette ville.

« A peine arrivé, dit le médecin, il est atteint de la » maladie qui avait emporté son frère, et malgré les » symptômes graves (vomissements, selles caractéris- » tiques, crampes, cyanôse, algidité, extinction de la » voix), ce jeune homme, d'ailleurs robuste, guérit » complétement en six jours.

» Jusque-là, aucun cas ne s'était présenté dans la » commune, ni cette année, ni lors des épidémies » cholériques antérieures.

» Deux jours après la guérison de Maréchal, plu- » sieurs autres personnes sont prises en même temps » et succombent presqu'inopinément.

» Il est à remarquer que ceux ci avaient été en rap- » port avec Maréchal, bien que leurs demeures se trou- » vassent à une assez grande distance de la sienne. »

La maladie se répandit, avec rapidité, dans presque toutes les parties du village, mais sévissait principalement dans les maisons situées en aval du cimetière et autour de celui-ci.

M. Lhermitte établit d'une manière parfaitement raisonnée les conditions d'insalubrité de ce cimetière, dont la suppression est, suivant moi, grandement à désirer.

Hotton n'a eu que vingt familles tout à fait épargnées. Les 160 autres ont, toutes, été plus ou moins rudement éprouvées, et l'on comptait, dans chacune, deux, trois et même quatre malades.

Bornant le nombre de personnes atteintes à deux seulement par ménage, il en résulterait qu'il y aurait eu 320 malades qui, au lieu de 98, chiffre officiel, donnerait une différence en plus de 222.

La coïncidence de la suette miliaire avec le choléra,

chez quelques malades de Hotton, suggère à M. Lhermitte, d'ingénieuses réflexions qu'on ne lira pas sans intérêt.

Il cite, de la première maladie, un fait remarquable de contagion qui s'est produit sur une personne arrivant de l'étranger, qui contracta la suette dont sa femme était atteinte. Cet homme pouvait cependant vaquer à quelques occupations à la campagne, lorsqu'au bout de huit jours, il fut saisi du choléra auquel il succomba en quelques heures.

Un fait de contagion cholérique dont je puis garantir la parfaite exactitude, est rapporté par ce médecin de la manière suivante :

Un nommé Léopold Caillet (1), venant d'un lieu atteint par l'épidémie (2), loge une nuit dans une ferme isolée (3), puis se rend à deux lieues de là (4) et meurt du choléra la nuit suivante (5).

Deux jours après son départ de la ferme (6), un des fils du fermier est atteint à son tour et meurt de la même affection ; tous les membres de la famille sont ensuite successivement pris.

L'endroit dans lequel Caillet est mort est lui-même atteint (7) et la personne qui l'avait soigné succombe (8).

M. Lhermitte pouvait toujours, dit-il, comme j'ai pu le faire moi-même, en interrogeant les malades au début de l'épidémie de Hotton, déterminer, avec précision, le lieu où ils en avaient pris le germe.

---

(1) Homme sans domicile fixe, âgé de 74 ans.

(2) Il avait séjourné à Holton.

(3) Dans le bois de Baillonville, chez un nommé Raskin.

(4) Chez Antoine Lonnoy, à trois quarts de lieue de la ferme Raskin. Lonnoy est cantonnier sur la route de Marche à Liége, au-dessus de Baillonville.

(5) Le surlendemain.

(6) Caillet n'est devenu malade que pendant le trajet de la ferme chez Lonnoy.

(7) C'est une maison isolée composée du père, de la mère et de six enfants ; personne de cette famille n'a rien ressenti.

(8) C'est inexact. Chapelier, âgée de 75 ans, demeure à 80 mètres

Il a vu des femmes atteintes de la maladie pour avoir lavé les linges des cholériques, d'autres pour avoir soigné les malades, d'autres enfin pour avoir transporté un cadavre au cimetière.

Ces appréciations peuvent ne pas être rigoureusement fondées, quand il faut faire la part de l'influence quelconque qui agit sur toute la population de la localité où la maladie règne.

La plupart des localités traversées par le chemin de fer de l'Ourthe, particulièrement celles où existe une station, ont été envahies, dit M. Lhermitte, alors que le fléau sévissait à Liége d'une part, à Arlon de l'autre (1).

M. Lhermitte s'est borné, pour combattre la diarrhée et les vomissements, à l'emploi du laudanum uni à de fortes doses d'éther dans un véhicule approprié.

Il n'a eu recours que quatre fois à la méthode évacuante, dont il n'a pas eu à se féliciter.

Il est à sa connaissance, dit-il, que, dans certaines localités, elle a produit des résultats désastreux.

Du 1er août au 10 octobre, on a compté, à Hotton, d'après le tableau officiel :

Malades . . .	98
Masculin . . .	49
Féminin . . .	49

---

de là. Il n'a vu ni soigné Caillet. Mais le fait est, d'après les renseignements que j'ai recueillis sur place de la propre fille de Chapelier, que le jour même de la mort de Caillet, il fut pris de vomissements, de diarrhée, de crampes, de suppression d'urine, et qu'il a succombé le surlendemain, à un an de date, jour pour jour de la mort de sa femme.

(1) Cette allégation n'est exacte qu'en ce qui concerne Arlon, Jemelle, Barvaux et Bomal. Les autres stations du chemin de fer, dans le Luxembourg du moins, ont été tout à fait préservées, même Melreux, à deux kilomètres de Hotton, bien que M. Lhermitte prétende qu'il y ait eu quelques cas dans le premier endroit.

Il en est de même sur la ligne de Marloye à Bruxelles. Toutes les stations (lieux où il s'en trouve) ont été préservées, sauf Namur, aboutissant d'une foule de lignes.

Décès	24
Guérisons. . .	74
Aisés	10
Peu aisés . . .	32
Indigents . . .	56
Durée en jours .	71

Aubange. (V. page 169.)

M. le docteur Masius, de qui je désespérais de recevoir le rapport que je lui avais demandé en octobre, sur l'épidémie d'Aubange, me le fait cependant parvenir, avec tableau à l'appui, le 24 décembre.

Aubange est une localité saine ; les maisons réunissent toutes les conditions de salubrité désirables ; point d'accumulation d'ordures dans ce village, dont les habitants se nourrissent bien et jouissent d'une aisance modérée.

L'état sanitaire a toujours été satisfaisant.

La fièvre typhoïde, la dyssenterie, la variole, la scarlatine y font rarement leur apparition. Le choléra ne s'y était jamais montré.

Contrairement à ce qui s'est passé dans l'immense majorité des autres endroits, il s'y serait développé spontanément chez deux hommes qui n'avaient visité aucune localité envahie (15 juin).

Le mal aurait, ensuite, gagné des habitations situées à une grande distance des premières, sans que ceux qui y demeuraient eussent eu le moindre rapport avec les premiers atteints.

La maladie n'a pas plus épargné les personnes vivant dans l'aisance que les pauvres.

Au contraire, dit M. le docteur Masius, le fléau n'a pas sévi avec autant d'intensité chez les indigents que chez les riches et les maisons les plus salubres ont été plus cruellement éprouvées que celles qui se trouvent dans les plus mauvaises conditions hygiéniques.

La maladie assez benigne à son début, vers la fin de juin, atteignit son maximum d'intensité vers le 20 juil-

let; le 29, elle était en voie de décroissance et finissait, tout à fait, le 10 août.

Les cas foudroyants ont été fréquents.

Un grand nombre de malades qui, à midi, n'avaient qu'une simple diarrhée étaient, le soir, cyanosés, froids, sans pouls, et cette situation désespérée se terminait rapidement par la mort.

Le nombre de malades à Aubange aurait été de 250 et celui des décès de 93.

Comme si tout devait étonner dans ce rapport, non seulement M. Masius a remarqué que les désinfectants sont sans action sur la marche du choléra, mais que la maladie « faisait des ravages très-considérables » dans les maisons où l'isolement des malades, une » propreté excessive, la prophylaxie la plus attentive, » auraient dû produire de bons résultats, tandis que, » dans les habitations où l'encombrement, la malpro- » preté la plus grande, et le défaut complet de soins » hygiéniques devaient rendre la mortalité plus grande, » le choléra avait revêtu une forme moins grave et » que le nombre de guérisons l'emportait de beaucoup » sur celui des décès. »

Et il ajoute, chose étonnante encore :

« En présence de ces faits, je suis autorisé à traiter » d'hérésie médicale, l'assertion de quelques médecins » qui affirment si péremptoirement que, si le choléra » a fait tant de victimes dans quelques contrées, on » doit l'attribuer uniquement à ce qu'on a négligé » d'isoler les malades, de nettoyer et de désinfecter » les maisons et les latrines. »

C'est à la teinture d'opium que M. Masius a eu recours dans le traitement de l'épidémie d'Aubange, surtout pendant la diarrhée que ce médicament ne parvenait pas toujours à arrêter.

L'opium administré en lavement n'a produit aucun résultat satisfaisant.

Les moyens internes et externes de caléfaction à la période algide n'ont eu d'autre résultat que d'incom-

moder les malades, tandis que l'eau froide à petite dose, le rhum étendu d'eau ont agi favorablement pour calmer la soif, si pénible chez les cholériques.

M. Masius a la conviction que l'eau fraiche administrée aux malades, que les compresses froides appliquées sur tout le ventre produiraient d'heureux effets, et il aurait recours à cette médication si une nouvelle épidémie cholérique se présentait à son observation.

Ce n'est certes pas moi, Monsieur le Gouverneur, qui ferais planer le moindre doute sur l'authenticité des faits que M. le docteur Masius dit avoir constatés dans l'épidémie d'Aubange.

Mais ces faits sont tellement étranges, ils s'éloignent tant de tous ceux que les hommes les plus haut placés dans la science ont partout observés, que je me demande si la misère, si l'encombrement, si la malpropreté que ce médecin a, par exception, vus être favorables à la guérison du choléra, que je me demande, dis-je, si l'exception ne confirme pas la règle et je me demande, surtout, si M. Masius, qui fait si bon marché de l'observance des règles de l'hygiène, qui accuse ses confrères d'hérésie médicale, se serait écarté de ces règles quand ses confrères, volant vers lui pour le soigner du choléra dont lui-même a eté atteint d'une manière grave et de quelle manière il eut accueilli le conseil de croupir dans l'ordure pour se guérir de la maladie.

D'après le tableau officiel, il y aurait eu à Aubange, du 15 juin au 15 août :

Malades . . .	116
Masculin. . .	52
Féminin . . .	64
Guérisons . .	24
Décès. . . .	92
Aisés. . . .	58
Peu aisés. . .	26
Indigents. . ..	32

Canton de Durbuy.

Barvaux.

Comme beaucoup d'autres médecins, M. le docteur Legros, de Barvaux, a trouvé convenable de laisser sans réponse la lettre par laquelle je le priais de me fournir, sur l'épidémie de cette localité et de celles où il avait donné des soins aux cholériques, les renseignements nécessaires à la confection de mon rapport.

D'après le tableau fourni par M. le Gouverneur, il y aurait eu à Barvaux, du 25 août au 20 septembre :

Malades . . .	120
Masculin. . .	(?)
Féminin . . .	(?)
Décès. . . .	27

Bomal.

Les renseignements sur l'épidémie de Bomal ne peuvent aller au-delà de ceux que j'ai eu l'honneur de vous transmettre, Monsieur le Gouverneur, le 2 septembre dernier, n° 1110, à l'occasion de la mission que j'ai remplie dans cette localité en vertu du télégramme que vous m'aviez, Monsieur, adressé le 31 août.

Bomal, disais-je dans ce rapport, est situé sur la rive droite de l'Ourthe et se compose de 260 habitants et 52 feux. Ce village a compté, depuis huit à dix jours environ, 30 malades atteints de cholérine ; quatre ont succombé, présentant, d'après ce qui m'a été dit, des symptômes caractéristiques du choléra : algidité, cyanôse, suppression d'urine, crampes, etc.

La démoralisation a été poussée loin dans cette bourgade. On est plus calme maintenant.

Toutes les précautions réclamées par la prudence ont été prises ; les malades ne manquent de rien ; le service médical est assuré ; quelques personnes, dont le zèle et le dévouement vous auront probablement,

Monsieur le Gouverneur, été, depuis lors, signalés par l'administration locale, ont soigné les malades avec intelligence et désintéressement.

Je puis ajouter que la propreté dans les habitations que j'ai visitées, ne laissait rien à désirer, et qu'il se trouvait, à la maison d'école, où j'ai réuni les membres de l'administration, un dépôt de médicaments et de différents désinfectants, dont l'usage était prescrit par le médecin, et administré par la femme d'un jardinier, laquelle avait, jadis, été sœur hospitalière en France, et, je crois, dans le Hainaut.

Cette femme suffisait à tout, et se trouvait réellement dans son élément.

Je vois, par le tableau, qu'il y a eu à Bomal, du 25 août au 4 octobre :

Malades . . .	71
Masculin . . .	43
Féminin . . .	28
Guérisons. . .	63
Décès	8

Borlon.

Pas le moindre renseignement.

Tohogne.

Idem.

Canton de Laroche. (V. page 161.)

Samrée.

SECTION DE BÉRISMENIL.

Sur l'invitation que vous m'avez faite, le 6 août dernier, N° 27, cabinet, de me transporter, si je le croyais nécessaire, à Bérismenil, section de Samrée, pour y visiter les cholériques, j'ai cru bien faire, Monsieur le Gouverneur, de m'adresser au bourg-

mestre de cette commune, à l'effet d'être renseigné sur la situation sanitaire et sur l'opportunité de cette course, ma présence ici étant d'ailleurs nécessaire pour soigner les nombreux malades de Waha, que je visitais alors deux et jusques trois fois par jour.

La réponse tardant à arriver, je fus, par mon incessant contact avec les malades, moi-même frappé de l'épidémie et forcé, pendant plusieurs jours, de veiller à la conservation de mon existence.

C'est le 19 août seulement que je sus ce qui se passait à Bérismenil, et le surlendemain, après avoir visité les malades de Waha et de Marche, fort nombreux alors, et quoiqu'à peine remis de la violente secousse que j'avais subie, je me trouvais à onze heures et demie sur les lieux.

Bérismenil, section de Samrée, est, comme ce dernier village, dont il est distant d'environ cinq kilomètres, à 400 mètres à peu près au-dessus du niveau de la mer, et à peu près de 180 mètres au-dessus de Laroche, dont il est éloigné de 8 à 9 kilomètres.

Bérismenil est donc sur un point très-élevé, qui domine tous les environs, et qui n'est abrité par aucun bois, ni par aucune montagne.

Les maisons sont, en général, mieux tenues que dans les autres villages de cette contrée ; elles sont au nombre de 97.

La population, qui est de 470 âmes, jouit d'assez d'aisance et se nourrit de choses saines, (bon pain de seigle, excellentes pommes de terre.)

L'agriculture et l'élève du bétail sont leur unique occupation.

Cette section possède, m'a-t-on dit, des revenus communaux de 4 à 5000 francs.

Le village représente assez bien une croix, qui forme quatre rues d'inégale longueur, et affectant la direction des points cardinaux. C'est dans le bras de l'ouest que la maladie a particulièrement sévi, sans

qu'aucune condition hygiénique puisse expliquer cette préférence.

Les maladies épidémiques y sont à peu près inconnues.

Aucune espèce de trouble ne s'était manifesté dans la santé publique ; tout le monde se portait bien au village, lorsque le 31 juillet, Nicolas-Joseph Caprasse, âgé de 34 ans, célibataire et excellent propriétaire, demeurant avec sa mère, une sœur et un frère, contraignit le nommé Brauer, menuisier, âgé de 38 ans, demeurant, depuis plusieurs mois, dans cette maison, à l'accompagner à Laroche, à l'effet d'acheter des objets de ferronnerie, pour être placés à une maison neuve et fort belle, que la famille Caprasse avait récemment construite.

Or, le choléra sévissait, dans ce moment, avec violence à Laroche, dont personne n'osait approcher depuis longtemps.

Caprasse et Brauer s'y rendent, le 31 juillet, dans la matinée, visitent différents magasins, font des acquisitions, y séjournent six à sept heures et rentrent, le soir, à Bérismenil, sans avoir pris autre chose que quelques verres de genièvre, liqueur que les Ardennais considèrent comme un puissant préservatif.

Le lendemain, 1er août, Caprasse éprouve, vers onze heures du matin et Brauer, vers midi, de la diarrhée, quelques vomissements et l'un et l'autre des crampes dans les jambes.

La mère Caprasse, âgée de 60 ans, présente les mêmes symptômes le lendemain, 2 août, dans la matinée ; Hubert-Joseph, son fils, célibataire âgé de 38 ans, est atteint comme elle quelques heures après et tous, dit le prêtre de cet endroit, homme intelligent et dévoué, se refroidissent comme des cadavres, perdent la voix et deviennent d'une couleur vin de Bordeaux.

Et ces quatre personnes pleines de santé le 31 juillet,

meurent, Brauer le 1er août (1), la veuve Caprasse et ses deux fils le 2.

Marguerite Collin, célibataire, âgée de 58 ans, et Françoise Gillet, épouse Hubert-Joseph Colla, âgée de 74 ans, voisines des Caprasse, qu'elles avaient constamment soignés, contractent la maladie et succombent toutes les deux le 4 août.

Deux autres voisins, François Remy, 18 ans, et Jacques Henrard, 45 ans, sont enlevés, l'un le 7, l'autre le 8 août.

Catherine Sius, célibataire, âgée de 35 ans, qui avait aussi soigné la famille Caprasse et lavé tous leurs linges, contracte la maladie, qu'elle communique à son père, qui demeurait à une grande distance du foyer primitif; le père, François Sius, âgé de 68 ans, meurt le 9, sa fille le 13.

Catherine Audrit, âgée de 30 ans, épouse Agnessens, gagne la maladie chez Caprasse où elle avait passé la nuit, et communique la maladie à son fils Alphonse; la mère succombe le 11, et son fils, âgé de 4 ans, le 13.

Colla Jean-Joseph, 33 ans, célibataire, fils de Françoise Gillet, meurt le 10; son père, Hubert-Joseph, le 16. (Voisins des Caprasse.)

Quatre victimes en deux jours chez Caprasse, trois chez Colla, deux chez Sius, deux chez Agnessens.

Barthelemy Joseph, célibataire, âgé de 50 ans, qui s'était charitablement dévoué à soigner les malades, à les ensevelir, à les enterrer, meurt le 11.

Il ne faut plus croire à rien, si l'on ne croit pas que le choléra a été gagné à Laroche par le fils Caprasse et par le menuisier Brauer, qui, à leur tour, ont transporté la maladie à Bérismenil.

Pourquoi les villages voisins, et notamment Samrée, en ont-ils été préservés?

(1) L'état-civil porte que cet homme est mort le 3 août. C'est une erreur. M. le curé de Bérismenil m'a assuré que Brauer a succombé le 1er août, lendemain de son retour de Laroche.

Parce que personne ne se rendait à Bérismenil, et parce que les personnes de ce village ne sortaient pas de chez elles, certaines qu'elles étaient d'être repoussées des localités où elles auraient voulu se rendre, si on les eut reconnues.

Les précautions étaient poussées si loin, que l'honorable bourgmestre de Samrée, M. Cornet, excellent homme du reste, ne recevait de nouvelles de Bérismenil que par l'intermédiaire du garde-champêtre de cet endroit, qui se rendant à mi-chemin des deux endroits, sans jamais dépasser la limite convenue, les transmettait à haute voix à son collègue de Samrée à une distance de 40 à 50 mètres, lequel les transmettait à son tour et verbalement au chef de l'administration communale.

C'était l'institution d'un cordon sanitaire à bon marché. Voilà comment il a pu se faire que l'on se soit trompé sur le jour que l'on a assigné à la mort de Brauer.

Si cette mesure pour éviter le contact des personnes venant d'une localité infectée avec celles d'une localité demeurée saine, témoigne d'une grande peur, elle témoigne aussi qu'elle a suffi pour garantir Samrée et les endroits circonvoisins de l'invasion du fléau.

Il m'a été donné d'observer le même résultat dans des épidémies d'une autre nature. J'ai consigné ces faits, dans les rapports annuels à M. le Ministre de l'intérieur.

Encore une fois, qu'on me pardonne la comparaison : les hommes peuvent se préserver du choléra comme ils préservent leurs étables de la peste bovine.

Un médecin de Houffalize se rendait plusieurs fois par semaine à Bérismenil.

Il avait remis au prêtre de cette localité, différents médicaments, parmi lesquels le laudanum figurait en première ligne, avec les indications nécessaires pour que celui-ci pût les administrer dans des circonstances données.

Dans une épidémie semblable, loin des médecins, loin des pharmacies, en présence de dangers toujours imminents, ce dépôt de médicaments, chez un homme d'intelligence, et voué par état à visiter les malades, est une mesure qui a toute mon approbation.

Arrondissement de Bastogne.

Ville de Bastogne.

D'après le rapport ci-annexé, que M. le docteur André a bien voulu me faire parvenir, le choléra aurait régné dans la ville de Bastogne, depuis le 30 juin jusqu'aux 13 octobre (104 jours).

La commission médicale n'a été renseignée, que quand l'épidémie fut entièrement terminée.

Cette ville ayant été préservée dans les épidémies antérieures, l'administration a cru qu'il en serait encore ainsi, en 1866.

Cette fausse sécurité lui fit perdre de vue la nécessité des précautions. De là, suivant M. André, la longueur du règne de l'épidémie à Bastogne, dont les habitants, se croyant également à l'abri des atteintes du fléau, ne changèrent rien à leur manière de vivre.

Or, on sait, par les statistiques, que le peuple de Bastogne est fort peu tempérant de sa nature, et qu'il fait une prodigieuse consommation de genièvre.

Les premiers cas se présentèrent chez deux personnes qui s'étaient rendues en pélérinage à Luxembourg, où elles avaient séjourné, et qui avaient visité Arlon, villes où le choléra sévissait alors avec intensité.

L'une s'était beaucoup fatiguée ; l'autre s'était livrée à de copieuses libations.

Toutes deux furent atteintes à leur retour, et, pendant plusieurs jours, de diarrhée prémonitoire.

M. André ne dit pas si ces personnes guérirent ou succombèrent.

Une fois implanté, le mal se propagea non aux personnes qui visitaient ou soignaient les malades, mais par-ci par-là, à celles qui avaient commis des excès dans le boire ou le manger, dans le travail ou qui vivaient dans la misère.

Pendant la première moitié de l'épidémie, le choléra a sévi dans la partie basse de la ville, et n'a pas dépassé un certain égoût qui divise la localité en deux parties, égout qui, par la fétidité des émanations qui s'en échappent, peut être considéré comme un foyer permanent d'infection.

La maladie cependant franchit cette ligne de démarcation, et se répandit plus tard dans le haut de la ville, partie sensiblement plus saine où l'on compte de nombreux malades, en cessant alors presque de régner dans la partie basse.

M. André croit que le choléra a été importé par les deux personnes dont nous avons parlé, mais il croit aussi qu'il s'est propagé à cause de l'insalubrité de l'égoût, des places à fumier, des dépôts d'immondices, des déchets de matières organiques, de la densité de la population, de l'encombrement de ménages pauvres, de leur malpropreté, des habitudes d'intempérance, etc.

La ville de Bastogne, sur une population de 3000 âmes, ne compte que 378 habitations ; c'est une moyenne de huit personnes par maison ; c'est beaucoup.

Le nombre de cholérines a été incalculable ; peu de personnes y ont échappé.

La diarrhée prémonitoire s'est montrée chez tous les cholériques, à l'exception de deux qui ont succombé en peu de temps. M. André n'a constaté aucun cas de choléra sec.

Très-peu de personnes aisées ont été atteintes.

Les gens affaiblis, les buveurs, ceux qui ont négligé de se soigner, sont presque tous morts, pendant la période algide.

Ceux qui passaient à la période de réaction étaient enlevés au bout de huit à dix jours, par le typhus adynamique.

Tous ceux qui ont échappé au choléra, ont été atteints d'un typhus simple, plus ou moins long ; quelques cas se sont terminés par l'albuminurie.

Rarement, un cas demeurait isolé dans une famille; après la guérison ou le décès d'une personne, les autres étaient frappées à leur tour.

M. André a vu une personne atteinte de choléra au début de l'épidémie, le contracter une seconde fois au déclin d'une manière inquiétante et sortir toutefois victorieuse de cette seconde épreuve.

Le choléra, quoique rare chez les enfants, dans cette épidémie, a toujours été mortel.

L'immunité dont le pensionnat des demoiselles et le petit collége ont joui, ajoute une preuve nouvelle à ce qui a été dit par M. le docteur Vleminckx, sur la préservation de certains établissements.

Les maladies épidémiques sont rares à Bastogne. Jamais le choléra ne s'y était montré ; la dyssenterie, la fièvre typhoïde, la variole, la scarlatine y sont rares, ne s'étendent pas et sont, en général, assez bénignes.

Pendant l'épidémie cholérique, les maladies particulières à cette zône, telles que pleuro-pneumonies, rhumatismes articulaires, fièvres typhoïdes, avaient complètement disparu.

M. André ne dit rien du *delirium tremens*.

Sur 181 cas de choléra confirmé, il y a eu 51 décès, soit 28 pour cent.

Cinq à six cas de choléra ont été reconnus dans les villages environnants, sans qu'aucun de ces cas soit devenu le point de départ d'une épidémie dans ces endroits.

L'administration communale, au début de l'épidémie, a fait la visite de toutes les habitations, afin de faire blanchir et assainir celles qui laissaient à désirer.

Vers le dernier tiers de l'épidémie, on a distribué, tous les deux jours, du bouillon et de la viande aux familles pauvres.

Dès le début, on a mis, gratuitement, du chlorure de chaux à la disposition de chaque ménage.

Quelque temps après la constation du décès, les cadavres étaient enlevés et exposés au public dans la chapelle du cimetière.

Voilà pour l'administration.

A la diarrhée prémonitoire, les médecins opposaient le bismuth et l'opium, et donnaient l'eau de riz et l'eau albumineuse en boisson ; le repos au lit était recommandé.

Aux symptômes cholériques confirmés, ils opposaient tous les moyens possibles de caléfaction extérieure, aussi longtemps que la réaction ne s'établissait pas et prescrivaient une potion laudanisée à laquelle ils ajoutaient le bismuth, l'éther sulfurique, le sirop de menthe, de canelle ou de camomille.

Les frictions sèches et la chaleur avaient ordinairement raison des crampes.

La réaction se produisant, l'eau fraîche devenait alors l'unique boisson et l'unique traitement.

M. André a quelquefois eu recours à de légers purgatifs et à l'ipécacuanha.

Il n'a pas remarqué que les variations atmosphériques aient exercé une influence appréciable sur la marche de l'épidémie.

Mais il a cependant, dit-il, positivement reconnu que la décroissance de la maladie a coïncidé avec l'apparition des petites gelées d'automne, si précoces dans cette partie du Luxembourg et qui s'expliquent par l'élevation de la contrée.

Avec le talent d'observation qui distingue le jeune et intelligent médecin de Bastogne, il est extraordinaire qu'il n'ait pas signalé le cimetière de cette ville comme étant une cause permanente d'insalubrité.

Ce cimetière est dans l'intérieur de la ville même, dans la partie basse et dans la rue la plus fréquentée. Il entoure l'église paroissiale et il est de plusieurs mètres au-dessus du niveau des chemins qui le contournent.

Il touche à plusieurs maisons et n'est qu'à peu de distance d'un grand établissement d'instruction. L'insuffisance de son étendue saute aux yeux. Par l'ancienneté des inhumations, la terre de ce cimetière doit être saturée de détritus cadavériques et laisser échapper, par sa superficie ou à travers les murs de soutènement, des produits gazeux qui, dans des conditions données, peuvent offrir les plus sérieux dangers.

C'est, du reste, dans le voisinage de ce cimetière que le choléra s'est montré d'abord et s'est longtemps maintenu.

Sa fâcheuse influence ne devait pas échapper à la perspicacité de M. le docteur André.

Aucune considération ne doit empêcher le médecin de signaler les choses qu'il croit nuisibles à la santé publique.

On ne doit reculer ni devant les convenances ou les préjugés de ceux qui veulent le maintien du *statu quo*, ni devant le mutisme ou l'indifférence de l'administration.

L'ancienneté, la situation et le peu d'étendue du cimetière de Bastogne constituent un danger permanent pour la santé publique.

Je le signale à l'autorité provinciale en acquit d'un impérieux devoir.

C'est l'un de ces cimetières dont la suppression devrait, comme on l'a fait pour celui de Saint-Hubert, il y a quelques années, être ordonnée d'office (*).

(*) J'ignorais, en parlant du cimetière de Bastogne, que les inhumations de Bastogne se faisaient, depuis quelque temps déjà, dans un cimetière nouveau, en dehors de la ville.

Canton de Messancy.

Messancy (voir p. 166.)

Si je n'ai pu, dans le cours de ce travail, rendre compte de l'épidémie cholérique de Messancy, c'est parce que notre honorable collègue, M. le docteur Lenger, de Differt, m'a seulement remis le rapport que je lui avais demandé au commencement de novembre, le 14 janvier courant. Je m'empresse d'analyser ce travail en le joignant à mon rapport. Le tableau fait défaut.

La commune de Messancy, dont on ne mentionne ni la population, ni le nombre de feux, se compose de six sections, dont trois Guerlange, Longeau et Differt, n'ont pas eu de décès, bien que beaucoup de personnes aient été, pendant l'épidémie, sous l'influence de la cholérine. Turpange, où régnait une forte cholérine, n'a compté que deux décès, un père et sa fille qui ont succombé en deux fois vingt-quatre heures.

Mais à Sélange, section de six cents âmes, il est mort, en juillet seulement, plus de quatre-vingts personnes. M. Lenger, trop occupé avec les malades de Messancy, n'a pu voir ceux de Sélange, qui ont été traités par MM. les docteurs Valérius et Scheuer, d'Arlon.

Messancy, situé sur le cours d'un ruisseau encaissé et traversé par la route et le chemin de fer d'Arlon à Longwy, laissait, au point de vue hygiénique, infiniment à désirer, lorsque le choléra y fit invasion. Les rues étaient sales; des eaux de fumier et des eaux grasses y croupissaient. Celles des puits s'en ressentaient à en juger par leur saveur et leur odeur.

Bien qu'il y ait peu de pauvres à Messancy, la propreté n'est pas la vertu des femmes de ménage.

Beaucoup de familles sont malpropres, mal tenues, plutôt par avarice ou incurie que par besoin.

Cette commune avait toujours été épargnée par le

choléra. Les épidémies de scarlatine, de fièvre typhoïde, de rougeole, de variole, n'y ont jamais été très-meurtrières.

Du 10 mai au 3 juin, Messancy a compté quarante cholériques traités tant par MM. les docteurs Masius, d'Aubange, Schellen, de Halanzy, que par M. le docteur Lenger, de Differt.

Huit malades succombent dans cette première période de l'épidémie.

Dans la deuxième que l'auteur du rapport fait remonter du 12 juin au 30 août suivant, soixante-dix personnes sont enlevées à Messancy.

Passé cette époque, une seule personne est enlevée, le 28 septembre, après quatre jours de maladie, en revenant de Mont-Saint-Martin (France), où le choléra régnait encore avec violence.

Parmi les 78 personnes victimes du fléau, on compte :

17 enfants au-dessous de six ans;
26 hommes mariés ou veufs;
17 femmes mariées ou veuves;
8 garçons;
10 filles.

La mort a été hâtée chez trois autres déjà malades par une forte cholérine.

L'auteur du rapport ne dit pas de quelle manière le choléra s'est implanté dans cette localité.

M. le docteur Lenger, dont le zèle et le désintéressement sont généralement connus, a visité pour son compte, plus de 500 malades, soit seul, soit accompagné d'une sœur de charité de l'hospice d'Arlon, Elise Kuborn, en religion sœur Alphonse, soit de M. le doyen de Messancy, personnes dont M. Lenger ne saurait assez vanter l'admirable dévouement et l'inépuisable charité.

La conduite qu'elles ont tenue mérite les plus grands éloges et je m'associe, dans la mesure de ce

que je puis, aux vœux formulés par mon honorable confrère, pour que le gouvernement décerne à chacune d'elles, une distinction honorifique qu'elles ont si bien méritée.

La famille Tesch, de Messancy, charitable en tout temps, s'est surpassée par les secours de tout genre qu'elle a répandus chez les gens pauvres ou peu aisés.

Honneur à elle !

Dans cette épidémie, les personnes âgées de plus de cinquante ans, n'ont que par exception résisté aux symptômes graves, tels que vomissements, selles riziformes, suppression des urines, yeux caves, teint livide, froid glacial, pouls déprimé, crampes, anxiété précordiale, abattement général.

Contre ces symptômes, M. Lenger employait les stimulants et le laudanum de Sydenham, à la dose de six gouttes, tous les quarts d'heure, chez les adultes et cela jusqu'à ce que la réaction se produisit, réaction qu'il cherchait à faire naître, en entourant les malades de sachets de sable chaud et ne donnant, dans cette dangereuse période, que de l'eau la plus froide possible, la glace à laquelle il aurait voulu recourir, faisant complètement défaut, et les autres boissons n'étant pas supportées.

Dans tous les cas où la cholérine menaçait de passer à un état plus grave, M. Lenger donnait un éméto-cathartique et toujours de l'ipécacuanha, lorsqu'il n'existait ni vomissements, ni anxiété.

Le choléra confirmé, auquel les malades jeunes et robustes échappaient, se terminait ou par une convalescence très-longue ou se transformait en état typhoïde auquel M. Lenger opposait avec avantage le sulfate de quinine à haute dose en lavements, médication qui était sans résultat appréciable dans les autres formes de la terminaison.

C'est le repos au lit pendant quelques jours, la diète pas tout à fait absolue, le thé de menthe poivrée avec

ou sans quelques gouttes de rhum, et surtout le laudanum à la dose de 5 à 10 gouttes toutes les heures, que ce médecin a toujours conseillés avec succès contre la cholérine.

Les familles du village, constatant elles-mêmes les avantages de ce traitement, s'étaient, pour la plupart, munies de ces médicaments auxquels elles avaient recours d'après les indications fournies dès l'apparition des premiers symptômes.

Sur la recommandation de M. Lenger, le clergé a permis que l'on fit usage de viande tous les jours indistinctement.

Une alimentation plus animalisée, des habitations plus saines et plus aérées, des excès soigneusement évités furent les meilleurs préservatifs et la preuve, c'est que les familles où ces mesures hygiéniques ont été observées, ont, presque toutes, échappé aux atteintes du fléau.

Les moyens désinfectants ont, suivant le rapporteur, peu ou point d'efficacité. Aussi range-t-il la propreté des rues, des maisons, des égoûts, des latrines, des personnes en première ligne, parmi les moyens de se préserver de l'épidémie.

Dans l'épidéme de Messancy, la maladie a paru particulièrement atteindre ceux qui approchaient les cholériques, soit par devoir, soit par humanité, soit par simple curiosité. Ils la reportaient chez eux et en mouraient les premiers.

De l'observation de ces faits naquit la panique générale et l'impossibilité de se procurer des aides ou des gardes-malades.

M. Lenger croit, sans rien citer pour étayer sa manière de voir, à la contagion du choléra épidémique, mais que, pour le contracter, il faut, comme dans beaucoup d'autres maladies, une disposition particulière.

Canton de Laroche.

Rendeux.

L'administration communale de Rendeux-Haut me requiert, le 6 août, de me rendre dans cette localité, où quatre personnes avaient succombé à une maladie que l'on croyait être le choléra.

Je m'y transporte le 7, et voici ce dont on me rend compte.

Un nommé Gillet Prosper, âgé de 46 ans, garde-forestier à Laroche, homme faisant ample consommation de genièvre, effrayé des ravages que le choléra faisait dans cette ville, se sauve à Rendeux-Haut, le 17 juillet, avec sa femme, Henriette Maréchal, qui en était originaire.

Il est atteint, le 18, de diarrhée, de vomissements, de crampes, de suppression d'urine, se refroidit, perd la voix et succombe le 19.

Nestor Lhermitte, âgé de 21 ans, visite Gillet, son voisin, présente le 20, les mêmes symptômes, et succombe le 21.

Lhermitte Noël, père de ce dernier, et demeurant avec lui, subit le même sort, le 4 août.

Virginie Lecomte, 23 ans, dont la maison n'est séparée de celle de Lhermitte que par la largeur de la rue ; Dizier Auguste, 46 ans, voisin de Lecomte, et un enfant de deux ans, meurent du 6 au 13 août. Quatre autres malades de ce groupe de maisons guérissent. En tout, 10 malades, six morts.

La maladie ne s'est pas propagée dans les autres rues de cette section, parceque, m'a-t-on dit, les habitants se sont bien gardés de sortir de chez eux.

Nohaypré, section de Rendeux, qui compte avec Hamoul, 62 feux, a eu, du 12 au 29 août, cinq malades, dont deux ont succombé.

Les renseignements que j'ai demandés sur la manière dont le choléra avait fait invasion dans cette

section sont, avec beaucoup d'autres, demeurés sans réponse.

A part les réflexions qui m'ont été suggérées par les choses que j'ai vues de mes propres yeux, je me suis borné, dans ce long travail, à n'être que le rapporteur fidèle de ce qui se trouve contenu dans les pièces qui m'ont été envoyées par des hommes de l'art de la province, pièces parmi lesquelles il s'en trouve plusieurs qui auraient mérité qu'on les reproduisît dans toute leur étendue.

On pourra toujours les consulter, puisque je les joins à mon rapport.

Il est regrettable, je l'ai déjà dit, que plusieurs médecins jeunes et distingués qui ont été si bien placés pour observer le choléra dans toutes ses phases, se soient abstenus de répondre à l'appel que je leur avais si cordialement adressé.

Le découragement s'empare de moi, quand je vois, dans le corps médical, des hommes qui devraient avoir le culte de la science et être dévorés du désir de faire quelque chose dans l'intérêt de leurs semblables, se retrancher dans un dédaigneux silence et ne vouloir, apparemment, se prêter à fournir leur contingent qu'à la condition d'en être pécuniairement récompensés.

Autant aurait-il valu pour l'honneur du corps et les progrès de la science, que ces hommes se fûssent tout simplement voués au mercantilisme.

Sans cette inexplicable abstention, peut-être eussions-nous trouvé, dans ce qui leur était demandé, des faits assez nombreux pour que, joints à ceux que nous avons constatés nous-même ou que nous avons rencontrés dans les rapports, nous eussions pu, en les généralisant, en formuler si pas des préceptes, en tirer au moins des inductions d'une grande portée sur beaucoup de choses, qui ne sont encore aujourd'hui qu'à l'état de probabilité.

Toutefois, le dépouillement de ces rapports et ce qu'il m'a été donné d'observer, ne sont pas, suivant moi, sans offrir un certain intérêt, tant au point de vue de l'hygiène publique, que de l'hygiène privée.

C'est ainsi qu'il ressort à toute évidence de ces rapports, que l'homme est d'autant plus exposé à contracter le choléra indien, qu'il est plus mal vêtu, mal logé, mal nourri, qu'il se livre à plus d'excès dans le travail, le boire ou le manger, qu'il transgresse, en un mot, davantage les lois de l'hygiène.

Il n'est pas un observateur parmi nous qui n'ait constaté cette vérité qui ne saurait être ébranlée par les avantages que M. le docteur Masius d'Aubange dit avoir reconnus dans l'encombrement des malades, dans l'absence d'aëration, dans la malpropreté, dans la misère autrement dit.

Je ne mets pas la bonne foi de ce médecin en suspicion ; mais pour m'expliquer les résultats heureux qu'il a constatés dans les plus déplorables conditions de salubrité, j'ai besoin de supposer que ce qu'il a vu n'a pu se produire qu'à une époque où l'épidémie, sur son déclin, n'offrait plus rien de bien sérieux et que les malades ont guéri, parcequ'ils ne pouvaient plus mourir.

Etait-il besoin qu'il lançât l'anathème contre d'honorables confrères qui ne partagent pas son étrange manière de voir et qu'il se crût autorisé de traiter d'hérésie médicale, les moyens de prophylaxie qu'ils avaient recommandés ?

Quand M. Masius affirme que le choléra s'est manifesté spontanément à Aubange, chez deux hommes qui n'avaient visité aucune localité envahie et que le mal aurait, ensuite, gagné des habitations situées à une grande distance des premières, sans que ceux qui y demeuraient eussent eu le moindre rapport avec ceux d'abord atteints, ce médecin ne savait-il donc pas, lui, sur les lieux, que le choléra sévissait depuis

longtemps déjà à Messancy, lorsqu'il s'est déclaré à Aubange ? La distance n'est pas grande entre ces deux villages.

Ne savait-il pas également qu'il régnait à Athus où il avait fait de nombreuses victimes avant de se montrer à Aubange? Or, ces deux localités d'une même commune sont à peine distantes de deux kilomètres, et à cause de la station du chemin de fer qui se trouve dans la première, elles ont des rapports de tous les instants.

Nous savons pertinemment que, dans ses trois invasions successives dans le Luxembourg, le choléra ne s'est produit que parce qu'une des personnes qui l'avaient contracté dans les endroits de la frontière française ou de la partie cédée où il régnait, l'ont communiqué à leurs parents ou à ceux qui les soignaient pour le transmettre ensuite aux voisins, et ceux-ci à toute la localité.

Si ce fait, reconnu par tous les médecins de notre province, n'est pas constaté dans les grands centres de population, c'est uniquement parce que les observateurs sont moins bien placés que nous ne le sommes dans les campagnes, où nous pouvons toujours et sûrement apprendre quel a été le premier atteint et savoir où il avait gagné la maladie avant de la communiquer aux autres.

Nous suivons, disions-nous, la maladie à la piste.

Ce qu'il y a de vrai dans cette assertion ressort, sans qu'on puisse le contester, de la lecture des rapports de l'épidémie de Laroche, de Waha, de Marche, de Bastogne, de Rendeux, de Hotton, de Bérimenil, etc.

Pour ne pas y croire, il faudrait se fermer volontairement les yeux.

Le choléra est manifestement une maladie contagieuse en ce sens qu'il peut se transmettre d'un individu malade à un individu sain par contact plus ou moins médiat, non par un virus direct, dont rien ne fait

présumer l'existence, mais par des miasmes s'échappant du malade et très-probablement aussi de ses déjections et de ses vêtements, miasmes dont l'irradiation est circonscrite, d'après nos observations, dans un rayon qui n'excède pas deux kilomètres, si toutefois elle atteint cette distance. Nous dirons tantôt sur quoi nous établissons ce rayonnement dans un cercle aussi retréci.

Le choléra ne serait, comme la fièvre typhoide, qu'une maladie contagieuse miasmatique.

Il ne nous a pas été donné de reconnaître quelle influence les conditions d'hygrométrie, de température, d'altitude, de pression atmosphérique ou de géologie, avaient exercée sur l'épidémie du Luxembourg en 1866.

Nous savons seulement que c'est en juillet que la maladie a sévi sur le plus grand nombre de localités et qu'elle nous a tout à fait quittés en octobre.

Pourquoi ? Je l'ignore.

Nous n'avons pas remarqué non plus que les lieux qui laissaient le plus à désirer sous le rapport hygiénique et offrant par suite plus d'éléments morbigènes, aient été plus exposés à contracter le mal que ceux qui se trouvaient dans de meilleures conditions.

Le choléra, avons-nous dit, se transmet d'une personne à une autre; il n'y a pas lieu d'en douter.

Mais une chose également vraie et que personne, pensons-nous, n'a signalée jusqu'à présent, c'est qu'un individu atteint de cholérine simple peut donner le véritable choléra à ceux qui le soignent ou en approchent, et devenir de la sorte la source d'une épidémie meurtrière.

C'est ainsi qu'une fille Nollet, se sauvant de Celles (province de Liége) où le choléra faisait de nombreuses victimes, arrive chez sa mère à Waha, et cette fille qui ne présente, à son retour, qu'une simple diarrhée blanche et quelques douleurs lombaires, communique

le choléra à la fille Laffruy qui la soigne, choléra auquel elle succombe en moins de vingt-quatre heures, en transmettant la maladie à son père, à une sœur habitant Hollogne qui le donne à son mari, à trois de ses enfants et à quatre voisins. De ces neuf personnes cinq étaient mortes le surlendemain, tandis que la fille Nollet guérit en peu de jours.

C'est là l'origine de l'épidémie de Waha qui s'étendit en peu de temps sur la moitié du village (deux rues), l'autre moitié étant demeurée tout-à-fait indemne, sans autre explication satisfaisante à donner de cette différence, si ce n'est que les habitants de la partie demeurée saine, se sont tout-à-fait abstenus de visiter ceux de la partie contaminée.

L'épidémie de Marche n'a dû de se produire qu'à un phénomène absolument identique.

Un enfant de huit mois (neveu Molbach), dont la mère avait succombé au choléra, le 22 juillet, à Tilleur (Liége), enfant atteint de diarrhée blanche, de décoloration et de refroidissement dont il se remit, communique le choléra à la femme Pirlot qui le soigne, celle-ci à sa mère, etc., (voir le rapport, p. 189), et quelques jours après, toute la ville se trouvait envahie.

Une ou plusieurs personnes atteintes du choléra auquel elles succombent plus ou moins rapidement, ne le communiquent pas toujours et nécessairement à celles qui les soignent ou les visitent.

Un célèbre avocat de Liége de mes amis est saisi à Marche, en août 1855, alors que la fatalité voulait que je fusse à Paris, de vomissements, diarrhée, crampes, suppression d'urine, et meurt en moins de trente heures.

Des nombreuses personnes de l'hôtel de la cloche qui l'ont soigné et qui lui ont prodigué tous les soins, pas une n'a ressenti le plus léger dérangement.

Même chose, la même année, dans la même ville,

dans un autre hôtel, à l'occasion d'un homme de Verviers qui succombe au choléra le lendemain de son arrivée.

Même chose à Grune, la même année, où la femme et la fille d'un conseiller à la cour d'appel de Liége meurent l'une le matin, l'autre le lendemain, de la maladie dont elles avaient contracté le germe dans la ville qu'elles avaient quittée huit ou dix jours auparavant, ce qui prouve, pour le dire en passant, que le choléra peut, dans certaines circonstances, demeurer un temps plus ou moins long à l'état d'incubation avant de se déceler sous les formes que tout le monde connait.

M. le conseiller P... fut lui-même alors atteint d'une manière assez grave, mais il se soigna et guérit.

Même chose, en 1855, à Aye, canton de Marche, à Halma, canton de Wellin.

Deux personnes y succombent au choléra qu'elles avaient contracté, l'une à Dinant, l'autre à Namur.

Celles qui les ont soignées, continuent à jouir de la meilleure santé.

Je pourrais multiplier ces citations pour 1855, si je le croyais utile.

Je ne connais que quatre localités dans l'arrondissement de Marche où des cholériques aient succombé en 1866, sans y laisser de traces :

A Aye où une femme succombe, ayant gagné la maladie à Marche chez son fils, bonnetier, qui, lui-même, en était mort deux jours auparavant ;

A On, où la mère et le fils meurent, ayant l'une et l'autre contracté la maladie à Jemelle ;

A Marloye, le fils et le père, le premier ayant passé la nuit chez des cholériques de Waha, gagne la maladie, la communique à son père et en deviennent victimes tous les deux.

Il est vrai que, sauf le prêtre et le médecin, tout le monde s'est tenu éloigné de ces malheureux.

A Fizenne. Un vieux jardinier des environs de Liége s'arrête quelques heures à Laroche, arrive chez un de ses amis à Fizenne, commune de Soy, et présente dans la journée tous les symptômes d'un choléra grave auxquels il succombe huit ou dix heures après, sans rien communiquer aux assistants. Je l'ai vu au moment où il mourrait.

Les faits qui ont été signalés par l'honorable président de l'Académie royale de médecine de Belgique, M. le docteur Vleminckx, ne laissent aucun doute sur l'immunité dont certains établissements ont joui, pendant l'épidémie cholérique de 1866 et des faits nouveaux, de plus en plus nombreux, viennent s'ajouter, chaque jour, à ceux que ce grand observateur a, pour l'honneur de la médecine belge, fait connaître au monde savant.

On explique cette imminuté, par ce que les personnes qui occupent les établissements qui ont été préservés se sont, depuis plus ou moins longtemps, strictement conformées aux règles d'une sage hygiène.

Pour être complèment édifié sur la haute portée de l'énoncé de l'honorable M. Vleminckx, il est clair qu'il aurait fallu que des cholériques eussent été mis en contact plus ou moins médiat avec les personnes occupant les établissements dont il s'agit.

Or, c'est une épreuve à laquelle on n'aurait pas voulu les soumettre et dont la prudence et l'humanité faisaient une loi de s'abstenir.

En énonçant qu'un genre de vie bien entendu, auquel on est soumis depuis un temps plus ou moins long, est le meilleur prophylactique, découle nécessairement le principe, que pour se garantir du choléra, il faut se conformer aux préceptes de l'hygiène, et il en résulte, par une conséquence tout aussi nécessaire, que, si tout le monde s'y conformait, cette maladie n'aurait plus ou presque plus d'accès sur l'espèce humaine.

Loin de moi l'idée de vouloir rien retrancher à l'importance des choses que M. le président de l'Académie royale de médecine a, le premier, signalées à l'attention publique ; mais je suis cependant bien forcé de dire que, dans l'épidémie cholérique du Luxembourg, mes confrères et moi avons vu une foule de personnes dont le genre de vie ne laissait, depuis longtemps, rien à désirer, succomber à la maladie.

Nous voyons une portée non moins importante dans les remarques de M. Vleminckx ; nous les signalerons tantôt.

A part, les fatigues et les préoccupations inhérentes à la vie d'un médecin de campagne, je crois ne m'écarter en rien des mesures propres à me conserver bien portant, et cependant il s'en est peu fallu que je ne succombasse, en juillet, aux atteintes de la maladie. Il est vrai que je me trouvais, nuit et jour, au milieu des cholériques.

Si l'observance de l'hygiène est, comme je me plais à le reconnaître dans toute la sincérité de mes convictions, une excellente manière de se préserver du fléau indien, qu'il me soit permis d'en faire connaître une autre, dont l'efficacité est, suivant moi, au moins aussi certaine.

On ne saurait en connaître assez.

Ce qui donne le choléra, nous avons dit, au commencement de ce rapport, c'est le choléra lui-même et pas autre chose.

Les différences que l'on a remarquées, quant à la rapidité de sa propagation dans ses invasions successives en Europe, s'expliquent tout naturellement par la différence dans la rapidité des moyens de locomotion, entre une époque et une autre.

N'est-il pas vrai, que c'était le long des grands fleuves qu'il s'abattait dans ses premières apparitions?

Pourquoi ? Est-ce parce que les fleuves, les rivières avaient, comme on l'a prétendu, la propriété de l'attirer, comme l'aimant attire le fer ?

Non. C'est parceque les fleuves étaient, surtout alors, sillonnés de bateaux à vapeur, à bord desquels des personnes qui se sauvaient des lieux atteints par la maladie, en emportaient le germe, quand elle n'emportaient pas la maladie même, et la communiquaient après son éclosion, à un plus ou moins grand nombre de passagers, que l'on déposait au premier débarcadère.

Voilà comment les rivières et les fleuves charriaient le choléra par les cholériques.

Les ports de mer de la Méditerranée ou autres n'en sont les premiers atteints que parce que des cholériques ou des personnes chez lesquelles la maladie n'est encore qu'à l'état latent, venant soit des bords du Gange, soit de l'Egypte, y sont débarqués et transportés ensuite en quelques jours, sur les différents points de notre continent.

Ce ne sont plus les grandes voies fluviales, à l'époque actuelle, ce sont les chemins de fer qui sont chargés du transport du choléra.

Peut-on maintenant prétendre, sans ridicule, que cette maladie, pour se répandre dans le monde, affecte une préférence pour le chemin de fer?

Pour ne pas gagner le choléra, qu'on évite le contact des cholériques, leur voisinage trop rapproché, qu'on quitte, au plus tôt, l'endroit où il a fait invasion, que l'on aille où il ne règne pas, et qu'on ne regagne ses pénates que quand il aura disparu depuis plusieurs semaines. La recette est infaillible.

Je sais qu'en donnant de semblables conseils, je répandrais l'épouvante parmi les populations et que je priverais les malades des soins que l'humanité exige qu'on leur donne et qu'on leur prodigue même.

Ce qu'il y a de contagieux dans la maladie dont nous parlons est bien connu du peuple; aussi ceux qui en sont atteints ne sont-ils soignés que par leurs proches ou par des personnes qui, comme les sœurs de cha-

rité, ne voient que le ciel dont elles sont dignes, pour récompense de leur dévouement.

Ce n'est pas au peuple, mais au Gouvernement et aux médecins que je m'adresse, et je leur dois, sans ambages, ce que je crois être la vérité.

Or, il est vrai d'abord (je ne parle que de ce que j'ai vu) que, parmi les 350 à 400 personnes qui ont quitté Laroche au début de l'épidémie, parmi celles moins nombreuses qui ont quitté Marche, Barvaux, Arlon, etc., il n'en est pas une seule qui, pendant l'émigration ou après, ait été atteinte de la maladie.

Il est encore parfaitement vrai que pas une personne des villages environnants n'approchait de l'endroit où la maladie existait, et que pas un de ces villages, quelque rapproché qu'il fût, n'a gagné le choléra.

A l'exception de Waha et de Hotton, où la maladie a été importée, il n'est pas une localité du canton de Marche qui en ait subi l'influence.

Hollogne, Champlon, Aye, Bourdon, Verdenne, Marenne, Charneux, Harsin, Marloye, Jemeppe, Hargimont, On, Humain, canton de Marche; Hogne, Waillet, Raboza, Baillonville, Noiseux, Sinsin, Frouville, canton de Rochefort, villages distants de deux à quatre et sept kilomètres de Marche, ont été tout à fait préservés, grâce à la panique dont ils étaient saisis.

Même préservation de toutes les localités qui avoisinent Hotton et Laroche, à l'exception de Bérismenil, nous avons dit pourquoi dans le cours de ce travail.

De pressantes recommandations étaient formulées, du reste, du haut de la chaire, tous les dimanches, par le clergé des paroisses pour que tout le monde s'abstint de se rendre dans les endroits atteints. Il était même recommandé par certains curés que celui qui enfreindrait la défense fût, à son retour, impitoyablement repoussé du village.

Et je conviens franchement que le clergé n'avait pas tort.

Je préférais, sans toutefois y applaudir, ces conseils aux processions nocturnes que l'on faisait, le curé en tête, surtout dans plusieurs paroisses du doyenné de Laroche, processions qui effrayaient l'imagination du peuple, l'exposait par leur durée et leur fréquence, la fraicheur des nuits et l'absence de sommeil, à contracter d'autres maladies sans le préserver du choléra.

Mal accueilli eût été celui qui eût osé faire à ces populations simples et presque primitives, la moindre allusion aux inconvénients qui pouvaient résulter pour leur santé de périgrinations faites à pareilles heures.

L'épouvante qu'inspire un danger auquel on croit ne pouvoir se soustraire, a porté l'homme, dans tous les temps et chez tous les peuples, à recourir à l'intervention divine, et les centres mêmes de ce que nous nommons la civilisation, se sont livrés, comme de simples campagnards, aux mêmes pratiques religieuses en 1866, témoin Bruxelles et autres villes importantes.

On doit reléguer, avons-nous dit, dans le domaine de l'imagination, les explications plus ou moins séduisantes que l'on a données sur la cause efficiente du choléra; aussi, considérons-nous comme absurde la théorie de ceux qui attribuent cette maladie à des corpuscules annulaires, à des cellules microscopiques de nature végétale qu'ils ont appelées champignons du choléra. MM. Swayne, Britta, Brudd.

Ces corps seraient introduits dans l'organisme par la muqueuse des poumons, la surface de la peau et pénétrant dans le torrent circulatoire, décomposeraient le sang, altéreraient les fonctions du système nerveux et produiraient des symptômes adynamiques dont l'ensemble constitue le choléra.

C'est ingénieux, nous en convenons, mais les faits que nous avons observés ruinent ce système de fond en comble.

En effet, s'il en était, comme ces micrographes le prétendent et l'affirment, comment se fait-il donc que ces corpuscules qui doivent se rencontrer en tous lieux, que tout le monde ou au moins toutes les localités ne soient pas également disposées à contracter une maladie dont l'air au milieu duquel nous sommes plongés, récèle les principes pathogéniques?

Il serait impossible de se soustraire à l'action toxique de corps qui pénétreraient en nous par toutes les voies de l'absorption.

Ces cryptogames se produiraient-ils de préférence dans les fonds, sur les hauteurs, en temps chaud, en temps froid, en temps humide?

N'est-ce peut-être pas sur les bords des grands fleuves ou le long des lignes ferrées que ces champignons se développent et se multiplient ?

L'expérience a, depuis longtemps, répondu à ces questions dont on est étonné de voir des hommes sérieux s'occuper encore.

Le choléra se montre à toutes les époques de l'année, dans toutes les régions du globe, sans égard à la température, aux altitudes, à l'état hygrométrique ou aux conditions de géologie.

Ce n'est certes pas parce que l'air est saturé de ces corps microscopiques, que nous gagnons le choléra, mais parce que (répétons le souvent) les émanations ou les miasmes qui s'échappent des cholériques nous atteignent, émanations, avons-nous dit, dont le rayonnement ne s'étend pas, d'après les remarques que nous avons faites, à plus de mille ou quinze cents mètres, si toutefois il atteint cette distance.

Bien que la chose ait particulièrement fixé notre attention, nous ne nous sommes pas aperçus que le rayonnement de ces miasmes se soit accru par la direction du vent qui, venant d'un foyer situé au nord, par exemple, eut poussé les émanations à une distance plus grande vers le sud.

Ce qui prouve invinciblement pour nous que la cause quelconque de la maladie n'irradie pas loin de son foyer, c'est que les localités atteintes ne l'ont pas communiquée à celles qui se trouvaient à cette distance et ne l'ont pas même communiquée aux maisons du même endroit, quoiqu'elles ne fussent séparées que par quelques centaines de mètres, quand, bien entendu, les habitants des localités ou des maisons demeurées saines évitaient toute relation avec celles envahies.

Il ne faudrait donc pas se sauver bien loin pour s'en mettre à l'abri.

Aussi, n'avons-nous pas remarqué que le choléra fit, dans les nombreuses localités où les médecins du Luxembourg et nous l'avons observé, de ces sauts et de ces bonds dont parle M. Masius, dans l'épidémie d'Aubange, mais que toujours la maladie voyageait par petites étapes, passait d'une maison dans une autre qui n'en était qu'à peu de distance et finissait par envahir ainsi tout ou partie d'une localité.

Quand, parfois, nous avons vu qu'il passait, tout d'un coup, d'une rue à une autre ou d'un village à un autre plus ou moins éloigné, c'est toujours parce qu'une personne qui l'avait contracté en séjournant dans le foyer miasmatique, le reportait au loin.

En présence de faits de l'espèce également saisissables pour tous ceux qui se trouvent sur le théâtre de l'épidémie, on s'explique difficilement comment des hommes habitués à l'observation aient pu se repaître d'une théorie qui remplit l'air de corpuscules infectieux, quand ils peuvent, sans effort, reconnaître l'immunité qui est acquise aux individus qui se tiennent à l'écart des lieux contaminés.

Si des explications sont nécessaires à l'homme pour se rendre compte des phénomènes qui le frappent, qu'elles puissent au moins soutenir l'épreuve du raisonnement et que les remarques les plus simples n'en démontrent pas le ridicule et la complète inanité.

Qu'on me permette d'ajouter, de nouveau, que les médecins établis comme nous dans les petites villes ou dans les campagnes, sont mieux placés pour constater les particularités que je signale, que ceux qui se trouvent dans les grandes villes ou dans les hôpitaux où le nombre de cas est trop-nombreux, pour en découvrir l'origine, l'enchalnement et la transmission.

Nous avons déjà fait des remarques analogues dans nos rapports au Gouvernement sur le mode de propagation de la fièvre typhoïde, si commune dans la partie ardennaise du Luxembourg, propagation qui ne diffère pas, d'une manière appréciable, de celle du choléra asiatique.

Quand le choléra (c'est ce que l'on remarque souvent) n'exerce ses ravages que dans une partie d'un endroit sans atteindre les autres, on fait là-dessus des échaffaudages d'explications et l'on prouve (que ne prouve-t-on pas?) que telle partie, par son ruisseau, ses eaux stagnantes, ses mares de purin, l'humidité de son sol, est moins saine que les autres et que c'est pour cela que la maladie y a fixé son quartier général.

Mais les autres parties sont dans des conditions analogues, si pas identiques.

Pourquoi bâtir des châteaux en Espagne et repousser l'évidence qui saute aux yeux ?

Observateurs superficiels, questionnez le peuple, qui, avec son gros bon sens, vous répondra :

« Nous n'avons pas le choléra dans notre village ou dans notre quartier, parceque nous nous sommes soigneusement gardés de nous rendre dans les endroits ou dans les maisons où la maladie régnait. »

C'est ainsi que les choses se sont passées à Hollogne, à Marloye, à On, à Aye, à Waha, canton de Marche, à Bérismenil, à Rendeux, canton de Laroche, villages dont des rues ou des groupes de maisons ont compté plus ou moins de cholériques, tandis que les autres en ont été complètement préservées, unique-

ment parceque les habitants ne sortaient pas de chez eux.

De cette remarque que j'ai faite, sans opinion préconçue, et que j'énonce avec autant de bonne foi que de profonde conviction, résulte pour moi la certitude qu'on ne gagne le choléra qu'en séjournant chez les cholériques, ou au moins à une distance fort rapprochée d'eux, et il en résulte surtout un enseignement dont l'hygiène publique et l'hygiène privée pourraient tirer le plus grand profit. Cet enseignement le voici :

Il est certain que le choléra, comme la peste, comme la fièvre jaune et comme jadis la lèpre, est une maladie de provenance exotique et qu'il ne sévit sur le continent européen que parce qu'il y a été importé par des personnes qui l'ont contracté dans les contrées dont il est originaire, personnes qui le transmettent soit aux passagers, soit aux habitants du port où ils débarquent, soit à d'autres dans les lieux où la vapeur les emporte.

Il est certain encore que sa production spontanée parmi nous, du moins à l'état épidémique, est tout à fait inconnue par la raison qu'il faudrait, pour qu'il en fût ainsi, que notre continent récèlat, comme certaines parties de l'Asie, les conditions morbigènes propres à son évolution.

L'absence de ces conditions fait qu'il disparait de l'Europe, quand il y a régné un temps plus ou moins long.

Des hommes compétents de toutes les nations civilisées se sont réunis à Constantinople, pour aviser avec le gouvernement Ottoman, aux mesures qu'il conviendrait d'adopter, pour empêcher que les pèlérinages de la Mecque et d'autres lieux révérés par les sectateurs de Mahomet, ne deviennent, comme on l'a remarqué, une occasion de reproduction ou de recrudescence du fléau.

En attendant que l'on sache ce qui doit sortir de

la savante conférence, ne serait-il pas permis de former des vœux pour qu'il intervienne une convention internationale qui obligerait tous les bâtiments arrivant de lieux suspects, ou à bord desquels le choléra aurait éclaté pendant la traversée, fussent soumis à une quarantaine, autrement dit, que les personnes débarquées séjournassent le temps nécessaire, pour que l'on puisse rigoureusement apprécier ce qui peut se produire en elles.

Ce serait, évidemment, empêcher l'étincelle de se communiquer aux poudres.

C'est de la sorte, assure-t-on, que l'Amérique du Nord est parvenue, en 1866, à se préserver, pendant longtemps, des atteintes du fléau qui décimait les autres continents et dont elle n'aurait subi l'influence, qu'en se relâchant dans la sévérité des mesures qu'elle avait d'abord si sagement prescrites.

C'est ce que l'on faisait jadis pour tous les navires de provenance suspecte et ce que l'on faisait au grand avantage de l'humanité.

Si, par des nécessités sociales ou par le besoin d'indispensables et promptes relations entre les différents points du globe, la mesure dont nous parlons, ne peut être appliquée, résignons-nous, d'après ce qui s'est passé en Europe, depuis quarante ans, à être périodiquement visités par le choléra, mais que notre résignation ne ressemble pas au fatalisme musulman; opposons au fléau, chacun chez nous, une barrière qu'il n'a pas franchie cette année, et qu'il ne franchira pas dans ses nouvelles invasions.

Cette barrière n'est pas le cordon sanitaire qui n'est plus en rapport avec nos mœurs actuelles, mais une barrière négative qui consisterait tout simplement à recommander, comme le clergé l'a fait avec succès dans nos contrées, aux habitants des localités demeurées saines, d'éviter toute relation avec celles où la

maladie sévit, et puissions-nous ajouter et réciproquement.

Nous avons été en situation de trop bien constater les avantages de cette abstention pour ne pas la considérer comme devant, dans les conjonctures dont il s'agit, être recommandée comme la mesure la plus certaine de préserver des populations entières.

Partout, avons-nous dit et répété, le choléra n'est apparu que par des cas importés et gagnés dans les lieux où il régnait.

Tout se réunit, dans le dépouillement des rapports, pour me donner la certitude que Laroche, Marche, Virton, Florenville, Waha, Hotton, Bastogne, Rendeux, Bérismenil, etc., eussent été préservés, si les relations avec les lieux atteints eussent été complètement interrompues.

On voit qu'entre la manière dont j'envisage la propagation du choléra et la manière de s'en garantir, il n'y a, avec la théorie des champignons microscopiques, que la différence d'un abîme.

Mais l'isolement, ou si l'on veut la séquestration, dont je signale les avantages et de l'efficacité duquel je suis certain, n'est-il pas appliqué, grâce à Monsieur le Ministre de l'intérieur, avec le plus grand succès, en Belgique, pour empêcher la propagation du typhus contagieux dans l'espèce bovine?

Or, croit-on que la différence dans le mode de propagation de la peste bovine et du choléra soit bien grande? croit-on même qu'il puisse en exister?

La prétention de l'homme de se croire, même dans ses maladies, supérieur aux êtres de la création, serait-elle abaissée, son orgueil subirait-il quelqu'atteinte en démontrant que, dans la manière dont elles se développent et se transmettent, il ne diffère pas essentiellement des animaux? Ne gagne-t-il pas d'eux à chaque instant (je laisse de côté la similitude d'or-

ganisation) une foule de dermatôses, la morve, le charbon, la rage, etc.

L'arrêté royal du 27 janvier 1867 résume, en deux mots, les mesures que je voudrais que l'on opposât au choléra, comme on les oppose à la peste bovine.

Qu'on me permette de le citer.

Considérant que des cas de typhus contagieux (supposez choléra) ont été constatés à Hasselt (Limbourg) et qu'il y a lieu de prendre des mesures spéciales à l'égard de cette ville;

Sur la proposition de notre Ministre de l'intérieur,

Avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les dispositions des art. 1, 2, 3 et 4 de l'arrêté royal du 1er avril 1866 sont applicables à la ville de Hasselt.

Art. 2. Jusqu'à disposition ultérieure aucune bête bovine (supposez aucune personne) ne peut être conduite hors du territoire de ladite ville ni y être introduite.

Art. 3. Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies des peines comminées par les articles, etc.

On le voit, on dispose d'un moyen certain pour préserver les animaux de maladies contagieuses; on l'a mis, depuis plus d'un an, en pratique parmi nous sur une vaste échelle et avec le plus grand succès; on a empêché de grands désastres par de légers sacrifices; l'Angleterre et la Hollande nous admirent et de ces magnifiques résultats personne, que je sache du moins, n'a proposé d'en faire l'application aux maladies contagieuses de l'homme.

Eh bien, cette idée, j'ose l'émettre espérant qu'elle sera partagée par tous les hommes qui, comme nous, ont suivi le choléra dans ses pérégrinations et qui font de la médecine autrement que dans le cabinet.

Qu'on veuille bien remarquer, nous le répétons de nouveau, que je ne nie point combien une hygiène mau-

vaise peut favoriser les dispositions à contracter le mal. Personne n'a été mieux placé que nous pour reconnaître que le choléra, comme la fièvre typhoïde, s'acharne, avec une remarquable préférence, sur les familles pauvres.

Mais le nombre de celles-ci étant, dans les Ardennes, en immense majorité, il était naturel que je rencontrasse beaucoup plus de cholériques chez les indigents que chez les riches, comme il est naturel que je doive toujours ignorer dans quelle proportion ces derniers eussent été atteints, s'ils eussent été moins rares parmi nous.

Il est naturel aussi, d'après les choses que j'ai exposées précédemment, que tout en faisant une large part à l'hygiène, j'émette l'opinion que l'isolement a eu la sienne aussi dans l'immunité acquise aux établissements dont l'honorable M. Vleminckx a entretenu l'Académie de médecine.

Inutile d'ajouter que, dans la mesure d'isolement dont je vante l'efficacité parce que je l'ai constatée, je me place particulièrement au point de vue du Luxembourg où les communications entre villages et même entre les habitants d'un même village, peuvent être interrompues, pendant plusieurs semaines, sans que les affaires ou les intérêts aient beaucoup à en souffrir.

Cette province ne ressemble, en aucune manière, à certaines contrées de la Belgique où la densité d'une population industrielle ou manufacturière s'accommoderait mal du moindre chômage.

Chez nous, au contraire, l'agriculture et la vie pastorale forment l'occupation de la plupart des habitants qui, sobres en général et sachant se contenter de peu, ont presque toujours chez eux, en comestibles et en chauffage, de quoi satisfaire à leurs besoins pendant un certain temps.

Terminons nos aperçus sur l'histoire du choléra dans le Luxembourg en 1866, en faisant connaître le

nombre de victimes qu'il a faites et d'une manière approximative celui des personnes qu'il a atteintes.

Le tableau que vous avez eu, Monsieur le Gouverneur, l'obligeance de me faire parvenir est l'unique pièce au moyen de laquelle je puisse fournir ces renseignements.

Quarante-quatre communes ont été visitées par le fléau. Le premier cas s'est produit à Messancy le 1er mai, le dernier à Halanzy le 21 octobre.

La durée totale de l'épidémie, dans la province, a donc été de cent soixante-seize jours ou près de six mois.

Une commune a été atteinte en mai;
Quatre l'ont été en juin;
Dix-neuf en juillet;
Dix en août;
Neuf en septembre;
Une en octobre;

La durée moyenne dans chaque commune n'a guère dépassé deux mois.

Le nombre de décès a été de onze cent cinquante.

Le nombre des guérisons a été de quinze cent un.

En réunissant le chiffre des décès à celui des guérisons, nous aurons le nombre des malades qui, d'après le tableau officiel, serait de 2562.

C'est ce dernier chiffre que je prétends ne pas représenter, à beaucoup près, le nombre de personnes qui se sont trouvées plus ou moins fortement accablées par l'épidémie, et ce qui me le fait croire, c'est l'inexactitude des renseignements fournis à Monsieur le Gouverneur, par différentes localités de la province.

Ainsi la ville de Marche, par exemple, ne figure au tableau que pour 127 malades, alors que, pour mon compte particulier, j'ai soigné 123 personnes atteintes soit du choléra vrai, soit de cholérines plus ou moins graves, et il est probable que les deux autres médecins de cet endroit, qui n'ont pas voulu fournir de

renseignements, en ont soigné un nombre à peu près égal.

C'est encore ainsi que Waha, dont le tableau ne mentionne que 27 malades et 23 décès, est parfaitement inexact, puisque seul j'ai donné mes soins à plus de quatre-vingts personnes, sans y comprendre celles que M. le docteur Emile Molitor, d'Arlon, et M. le chirurgien Alexandre, de Marche, ont traitées après moi.

Cette regrettable lacune tient tout simplement à ce que messieurs les secrétaires communaux, dont quelques-uns étaient cependant très-exactement renseignés sur le nombre de malades, ont trouvé plus commode de simplifier la besogne en ne faisant connaître à peu près que le nombre de personnes décédées; ils étaient sûrs, de cette manière, de ne mentionner que des cas de choléra vrai.

Il y aurait eu, d'après le tableau officiel :

Atteints du sexe masculin,	1261	ensemble 2425
— féminin,	1164	

Le total est cependant de 2652.

La différence de 227 en moins ne peut s'expliquer que parce que les communes de Bastogne et de Barvaux se sont bornées à donner le chiffre global des malades et des décès sans fournir les autres renseignements indiqués dans le tableau.

74 malades ont été traités à l'hôpital;
47 à Arlon;
21 à Virton;
3 à Bomal;
3 à Mussy-la-Ville.

Tous les autres ont été traités à domicile.

Par position de fortune, les malades se divisent comme suit :

Aisés.	556
Peu aisés. . .	1037
Indigents. . .	814

Après avoir compulsé les rapports que nous avons pu recueillir sur l'épidémie cholérique du Luxembourg, nous nous demanderons si, dans les mesures prophylactiques que les hommes de l'art ont prises, ou dans les moyens qu'ils ont opposés à la maladie, il s'en trouve qui méritent, par leur importance ou leur nouveauté, d'être signalés à l'attention du Gouvernement ou du monde médical.

Franchement, nous répondrons que non, parce que, dans le Luxembourg, comme partout ailleurs, les médecins se sont bornés, en présence d'une maladie dont la nature, quoi qu'on ait fait, reste enveloppée de mystères, à ne recourir, comme préservation, qu'à des mesures d'hygiène ou de désinfection recommandées antérieurement et, comme traitement, à des médications purement symptomatiques, dont l'expérience avait, dans les épidémies antérieures, plus ou moins sanctionné l'efficacité.

Ils ont fait ce que les hommes dégagés d'opinions systématiques, ce que les hommes sensés ont fait partout.

Cependant l'un d'eux (oserais-je dire que c'est moi?), frappé par la nature des déjections des cholériques, par leur état de cyanôse et d'algidité, par la cessation de la secrétion urinaire, qu'il avait si fréquemment observés, fit, alors que la maladie sévissait avec violence à à Arlon, où il se trouvait dans ce moment, insérer dans l'*Écho du Luxembourg* du 6 juillet 1866, n° 187, un article ainsi conçu, dont la rapidité de la rédaction fera pardonner la forme pour le fond.

Je l'ai écrit au milieu d'une discussion du conseil provincial.

« Une maladie qui, jusqu'ici, échappe, quant à sa nature et à son traitement, au génie des hommes les plus haut placés dans la science, le choléra asiatique, sévit, de nouveau, sur une grande partie de l'Europe et y fait, comme dans les invasions précédentes, d'innombrables victimes.

» Une partie de nos anciens compatriotes du Luxembourg a été cruellement éprouvée ; quelques localités de notre province sont actuellement visitées par le fléau, d'autres peuvent l'être d'un instant à l'autre.

» Il est du devoir de tout homme de l'art, non-seulement de fournir des conseils pour placer les populations dans des conditions d'hygiène qui donnent moins de prise à la maladie, d'administrer à ceux qui en sont atteints, dès le début, les moyens dont l'expérience a plus ou moins sanctionné les bons effets, mais encore de communiquer à ses confrères, pour les soumettre au creuset de l'expérience, les idées qu'il croit propres à arracher à la tombe ceux qui, dans les circonstances dont je vais dire un mot, y seraient fatalement précipités.

» Qu'est le choléra dans sa nature intime ?

» Nous n'en savons rien.

» Quelles traces ou quelles altérations de tissus laisse-t-il dans les cadavres ?

» A peu près aucune.

» Quels moyens peut-on lui opposer, quand il est bien confirmé, avec espoir de succès ?

» Ils sont bien rares, ou plutôt c'est tout ce qui passe par l'imagination du médecin.

» Ces moyens, sachons en convenir avec les hommes de bonne foi, ont-ils jamais guéri un cholérique parvenu à la période d'algidité et de cyanose (corps glacé, peau bleuâtre)?

» Eh bien, c'est à cette période désespérée et presque nécessairement mortelle, que le raisonnement et la physiologie me disent qu'il est possible d'opposer encore les ressources de la science et d'espérer même de conserver à la vie une partie de ceux qui, sans ce moyen, l'eussent certainement perdue.

» Si nous ne connaissons pas le choléra dans sa nature intime, nous le connaissons du moins, et trop bien, hélas ! quant à ses symptômes.

» Quels sont-ils ?

» Vomissements, déjections, crampes, refroidissement, cyanôse, anhilation, suspension de la sécrétion urinaire, rapidité de l'amaigrissement, disparition des veines sous-cutanées, flaccidité de la peau, etc.

» Que voyons-nous dans la circulation veineuse du cholérique, chez lequel une congestion compromettante rend, chose rare, une saignée nécessaire?

» Que le sang a perdu toute sa fluidité (1), qu'il ressemble, sous le rapport de la consistance, à de la gelée de groseilles, ou plutôt de myrtilles ; qu'il ne sort du vaisseau ouvert que difficilement et en l'y forçant par des frictions exercées en remontant sur le trajet de la veine entre l'ouverture du vaisseau et l'extrémité du membre.

» Quels éléments l'analyse chimique reconnaît-elle dans les nombreux produits des déjections ?

» Précisément ceux qu'elle reconnaît dans le sérum de la masse sanguine : de l'eau et de l'albumine.

» Qu'est le choléra en ce qui regarde ses symptômes pathognomoniques ?

» Une maladie étrange, qui fait arriver sur la grande surface de la muqueuse gastro-intestinale (la peau intérieure), la plus grande partie de la portion fluide du sang, rend la partie fibrineuse trop consistante, en empêche la circulation dans les capillaires, les engoue, forme des embolies dans les ramifications pulmonaires et produit, forcément, par l'absence d'hématose, et le refroidissement et la coloration noire.

» On ne saurait plus vivre ; on meurt asphyxié.

» Quel serait, théoriquement ou plutôt physiologiquement, le moyen auquel il faudrait avoir recours, pour empêcher, dans ces conditions, une mort prochaine et tout-à-fait inévitable ?

» Evidemment de rendre au sang les principes qu'il a perdus, autrement dit, de lui restituer les éléments qui

(1) On m'a, dans l'*Echo*, ridiculement fait dire flaccidité.

lui restituent sa fluidité et lui permettent de circuler de nouveau.

»Or, cette restitution ne peut avoir lieu par l'ingestion de liquides, puisque l'estomac et les intestins les repoussent et se trouvent dans des conditions qui s'opposent à l'absorption et peut-être même à l'imbibition.

» C'est une autre voie qu'il faut choisir, et cette voie, c'est l'ingestion par les veines d'une quantité d'eau contenant du blanc d'œuf en dissolution, proportionnée aux déperditions de sérum que le malade a subies par les vomissements et les déjections.

» C'est à cet essai que je me crois, en conscience, obligé de convier les hommes de l'art de tout pays et, spécialement, mes honorables confrères du Luxembourg, à l'opinion de quelques-uns desquels j'ai soumis cette idée et qui, je suis heureux de le dire, a reçu leur plus chaude approbation.

»L'opération dont je parle est d'une exécution facile; elle ne consiste qu'à ouvrir la veine comme dans la saignée, à y introduire une canule et à poser préalablement cette canule sur une seringue dont on pousse le piston jusqu'à ce que le liquide jaillisse et l'emplisse complètement.

»Il n'y a pas un atôme d'air dans la seringue et on peut injecter, sans crainte, la dissolution albumineuse dans la veine, dissolution qui doit avoir, on le comprend, une température égale à celle du sang chez l'homme à l'état normal.

» Impossible, pour l'insertion dans un journal politique, de donner au procédé, dont j'entrevois les avantages, tous les développements qu'il comporte.

»J'eusse préféré, sans doute, de le soumettre à l'appréciation de corps savants ; mais j'ai pensé que leurs rapports pourraient se faire attendre longtemps et empêcher l'application d'un moyen que je considère comme pouvant, en attendant, soustraire de nombreux malades à une mort certaine, et c'est ce qui me porte, Monsieur

l'éditeur, à vous prier d'insérer cette note, écrite à la hâte, dans votre estimable journal, et de prier vos confrères en publicité de la reproduire, s'ils jugent, comme moi, que les médecins puissent tirer de l'idée que j'émets quelqu'avantage au profit de l'humanité.

Agréez, etc. »

La théorie que j'avais rapidement formulée dans les premiers jours de juillet sur la nature du choléra, en ce sens du moins que je le considère, quant à la gravité de ses symptômes, comme étant le résultat de l'élimination de la partie séreuse du sang par les déjections, ne s'est pas modifiée depuis la publication que j'en ai faite, et que beaucoup de journaux ont reproduite.

Je croyais et crois encore avoir posé un jalon sur la voie du progrès, en indiquant l'injection de l'eau albumineuse dans les veines comme l'unique moyen de rendre à la circulation toute sa liberté, et de conjurer, à une période ultime, l'issue toujours fatale de la maladie.

Mon ami, M. le docteur Molitor, m'a dit l'avoir, peu de jours après la publication de l'article, essayé sans succès à l'hôpital d'Arlon.

Privé d'instruments convenables et n'ayant, du reste, traité de cholériques que dans la pratique civile, je n'ai pas et je le regrette vivement, tenté d'expériences pendant l'épidémie qui, peu de temps après, s'est abattue sur Marche.

Mais M. le docteur Lelorrain, professeur agrégé de la faculté de médecine de Paris, a eu recours à ce procédé avec le plus grand succès, le 27 septembre dernier.

« Le cholérique était à l'hôpital Saint-Antoine ; tous les remèdes ordinaires avaient été employés vainement; la rigidité cadavérique commençait à se manifester. Puis-je tenter un essai, demande M. Lelorain aux médecins qui l'entouraient (MM. Sainte-Claire, Deville, Pasteur, Pelouse et Bernard.)

Sur leur réponse affirmative, une incision fut faite à la veine du bras et à l'aide d'un ingénieux appareil (on ne dit pas lequel), on put injecter dans le corps 400 grammes d'eau chaude à 40 degrés, sans laisser entrer le moindre globule d'air.

Dix minutes après l'opération, le malade se soulevait, parlait, demandait à boire ; le lendemain, il était guéri (1). »

Entre ce procédé et celui sur lequel j'appelais l'attention des hommes de l'art plus de deux mois auparavant, il n'existe de différence que dans la composition du liquide à injecter.

M. le docteur Lelorain a employé l'eau simple ; je proposais l'eau albuminée comme se rapprochant davantage, par sa composition, du sérum échappé par les déjections.

L'idée fondamentale est la même, et sans vouloir, chose facile, en revendiquer la priorité, je suis heureux de constater qu'une méthode qu'on a taxée d'utopie, a pour elle la sanction du succès et l'assentiment d'hommes assez haut placés dans la science pour s'enorgueillir d'être parfois, avec eux, en communauté de principes.

SESSION ORDINAIRE DE 1867.

Séance du 8 octobre 1867.

Présents : MM. Henroz, président, Lenger, Molitor, Rothermel, Hollenfeltz, Schauer, Bernard, membres, et Valérius, secrétaire.

1) M. Valérius donne lecture des procès-verbaux

(1) *La Belgique*, 2e édition, 25 novembre 1866, n° 329 et autres journaux.

des séances des 14, 15 et 16 janvier dernier, dont la rédaction est approuvée;

2) Le collége procède aux examens des élèves sages-femmes.

Sept élèves, munies des certificats voulus, se présentent; les épreuves donnent les résultats suivants, savoir :

1° Elise Tobias, d'Arlon, subit les épreuves de l'examen avec la plus grande distinction;

2° Anne-Marie Graas, de Freylange (Arlon), répond aux questions d'une manière très-satisfaisante;

3° Marie-Philomène Paquet, d'On (Marche), subit son examen avec distinction;

4° Alexandrine Morelle, de Fays-les-Veneurs (Neufchâteau), est ajournée pour insuffisance d'instruction;

5° Marguerite Etgen, de Menufontaine (Fauvillers), est ajournée pour le même motif;

6° Anne-Joseph-Ferdinande Lambert, d'Amonines (Marche), est sortie des épreuves avec distinction;

7° Marie-Julie Milet, d'Anloy (Neufchâteau). Cette récipiendaire subit son examen avec distinction.

La Commission médicale du Luxembourg ayant, depuis quelques années, constaté la solidité des études que les jeunes personnes font à l'école de la Maternité de Trèves (les deux premières élèves appartiennent à cette école et les cinq dernières à l'école de Liége), sur la proposition de M. Lenger, décide, à l'unanimité, de prier M. le Président d'écrire une lettre de remercîments à M. le docteur Ender, professeur audit établissement, pour les éminents services qu'il a rendus et qu'il ne cesse de rendre encore à la cause de l'humanité, en formant, pour

une grande partie de notre province, des sages-femmes probes, instruites et dévouées.

Séance du 9 octobre.

Présents : les mêmes.

1° La Commission s'occupe de la révision des listes des substances et préparations médicinales qui doivent se trouver, en tout temps, dans les dépôts de médicaments des pharmaciens et des médecins et chirurgiens de campagne de la province, conformément à l'article 2 de l'arrêté royal du 9 juillet 1858 et à l'art. 1er de l'arrêté ministériel du 30 décembre 1859, et elle est d'avis qu'il y a lieu d'y ajouter le bromure de potassium et l'arséniate de fer.

2° Le Collége procède à l'élection de son président et de son secrétaire pour l'exercice 1868, et on décide, à l'unanimité, que les fonctions de Président seront continuées à M. Henroz, de Marche, et celles de secrétaire à M. Valérius, d'Arlon.

3° La Commission procède au dépouillement des procès-verbaux, dressés en 1867, lors des visites officinales. Cette opération fait voir que presque tous les praticiens de la province ont observé les lois relatives à la tenue des pharmacies et des instruments.

Voici la lettre que M. Henroz a adressée à M. le docteur Ender, de Trèves :

Marche, le 14 octobre 1867.

Monsieur et très-honoré confrère,

Savoir communiquer à de jeunes personnes, souvent

dépourvues d'instruction première, les principes fort abstraits pour elles, d'une science dont l'application, sagement faite, conserve la vie des mères et des enfants ; leur faire comprendre, tout en les moralisant, la responsabilité qu'elles assument, l'importance, l'étendue et la gravité de leur future mission, telle est la tâche, honoré confrère, que vous vous êtes imposée dans l'enseignement de la théorie et de la pratique de l'art des accouchements que vous donnez aux élèves sages-femmes de la Maternité de la ville de Trèves.

Cette tâche, dont nous comprenons les difficultés, vous n'avez pu l'accomplir qu'à force d'intelligence et de méthode, qu'à force de persévérance et de dévouement.

L'homme qui sent en lui le feu sacré de la science, l'homme voué de cœur et d'âme au bien de ses semblables, peut seul s'engager en pareille voie et triompher des obstacles qu'à chaque instant, il trouve sur son chemin.

Mû par de philantropiques aspirations, il fait disparaître les limites conventionnelles des états et confond indifféremment, dans un accueil bienveillant et désintéressé, toutes les jeunes personnes, de quelque pays qu'elles soient, qui vont vers lui pour recueillir les fruits de son lumineux et savant enseignement.

Honneur à vous, docteur Ender! une pareille manière de penser et d'agir n'appartient qu'aux nobles cœurs et aux grandes intelligences.

Des jeunes filles belges, nos compatriotes, originaires de la partie allemande de la province de Luxembourg, sont admises, chaque année, en plus ou moins grand nombre, à votre institut.

Celles qui ont achevé leurs études, sont soumises, par-devant le collége médical que j'ai l'honneur de présider, aux épreuves exigées par nos lois, pour obtenir l'autorisation de se livrer à la pratique des accouchements.

Eh bien, honoré professeur, permettez-nous de vous dire, sans alarmer votre modestie, vos élèves de Belgique font, en général, preuve de connaissances très-satisfaisantes, et quelquefois étonnent les examinateurs par la solidité et la variété des choses que vous leur avez apprises en obstétrique.

En présence de ces résultats qu'elle a de nouveau et récemment constatés, la Commission médicale du Luxembourg, dans son assemblée annuelle, tenue dans le courant de ce mois au chef-lieu de la province, à Arlon, s'est, à l'unanimité, ralliée à la proposition de l'un de ses membres, l'honorable sénateur, M. le docteur Lenger, qui a demandé que les plus cordiales félicitations, que les plus sincères remerciments, vous fussent adressés, par mon organe, pour les éminents services que vous avez rendus et ne cessez de rendre encore à la cause de l'humanité, en formant, pour une grande partie de notre province, des sages-femmes probes, instruites et dévouées.

Veuillez, honoré et savant confrère, agréer cette manifestation d'hommes qui vous apprécient et vous aiment sans vous connaître, comme la conséquence de l'admiration qu'ils professent pour votre talent et pour votre caractère et me permettre, en mon particulier, de vous prier, cher et bon confrère, de croire à ma parfaite estime et à ma haute considération.

Le Président de la Commission médicale
de la province de Luxembourg,

HENROZ.

Séances du Comité.

Le comité s'est réuni huit fois en 1867.

§ II. VISA DES DIPLOMES.

A) De docteurs — nouvellement établis — pour changement de résidence; *B)* de chirurgiens, accoucheurs et officiers de santé; *C)* de pharmaciens nouvellement établis, — pour changement de résidence, observations; *D)* de médecins et maréchaux vétérinaires.

a) De docteurs nouvellement établis.

Le 9 janvier 1867, a été visé le diplôme de docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements de M. Gustave Leeuws, natif de Beeringen et établi à Sugny.

Le 29 mai de la même année, a été visé le diplôme pareil de M. Emile Wouters, né à Buvange et établi à Hondelange.

c) De pharmaciens, pour changement de résidence.

Le 11 janvier 1867 a été visé le diplôme de pharmacien de M. Patrice Coechelberg, natif de Tirlemont et établi à Marche.

Ont été visés en outre les six diplômes de sage-femme, délivrés les 14 janvier et 8 octobre 1867, par la Commission médicale du Luxembourg, ainsi que celui de la sage-femme Alexandre, qui a subi son examen à Liége, le 9 janvier 1866.

§ III. EXAMENS.

Nombre des sages-femmes qui ont été reçues. — Observations sur les études et la pratique des sages-femmes. — Nombre de dentistes et de droguistes reçus par la Commission. — Observations.

Il s'est présenté, en 1867, huit élèves sages-femmes dont six ont été admises.

Quant aux considérations qui se rattachent à ce paragraphe, nous nous en reférons, pour cette année, à ce qui a été dit aux rapports précédents de notre Collége.

§ IV. LISTE DU PERSONNEL MÉDICAL.

Observations sur la répartition des praticiens dans les diverses communes de la province. — Nombre des décès. — Médecins et maréchaux vétérinaires. — Observations.

ETAT général des personnes qui ont été autorisées, en 1867, à exercer une branche quelconque de l'art de guérir.

ARRONDISSEMENTS.	DOCTEURS en médecine, en chirurgie et en accouchements.	DOCTEUR en médecine et en chirurgie.	DOCTEURS en médecine et en accouchements.	DOCTEURS en médecine.	OFFICIERS DE SANTÉ.	CHIRURGIENS.	ACCOUCHEURS.	PHARMACIENS.	SAGES-FEMMES autorisées à exercer leur art dans toute la province.	SAGES-FEMMES autorisées à exercer leur art dans un lieu déterminé.	*Observations.*
Arlon	11	»	»	»	»	»	1	3	26	3	Il y a dans la province de Luxem- 240 personnes qui exercent la médecine humaine.
Bastogne . . .	4	»	1	1	1	1	»	»	15	3	
Marche. . . .	5	1	»	5	1	2	»	3	27	»	
Neufchâteau . .	9	»	»	2	»	»	1	3	39	2	
Virton	8	»	2	4	»	»	»	5	42	9	
Totaux. .	37	1	3	12	2	3	2	14	149	17	

Sont décédés pendant l'année 1867 :

M. François Victor, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements à Saint-Léger, diplômé à Louvain, le 28 avril 1852;

M. Schellen, Eugène-Joseph, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements à Halanzy, diplômé à Louvain, le 15 septembre 1863 ;

M. Leeuws, Gustave, docteur en médecine, en chirurgie et en accouchements à Sugny, diplômé à Bruxelles, le 23 novembre 1865.

PERSONNEL VÉTÉRINAIRE.

La liste de 1867, dressée par la Commission médicale et publiée par la voie du *Mémorial administratif*, comprend :

Médecins vétérinaires du Gouvernement. .	15
Médecins vétérinaires libres.	2
Maréchaux vétérinaires.	6
Total.	23

COMMISSION MÉDICALE.

Aucune mutation n'est survenue, pendant l'année 1867, dans le personnel de la Commission médicale.

§ V. VISITES DES OFFICINES.

Il existe dans le Luxembourg 63 pharmacies, savoir :

De médecins.	34
De chirurgiens.	4
De pharmaciens.	13
De médecins vétérinaires. . .	9
De maréchaux vétérinaires. .	3
Total.	63

Les procès-verbaux des visites officinales, dressés en 1867, par les membres du Collége médical, montrent que les pharmacies et les instruments des différentes catégories de praticiens étaient tenus d'une manière satisfaisante.

§ VI. VACCINE

Relevé général des vaccinations opérées : A) gratuitement; — B) contre paiement. — Nombre des victimes de la variole. — Observations sur les mesures adoptées. — Encouragements.

RELEVÉ général des vaccinations opérées en 1867.

ARRONDISSEMENTS.	NOMBRE d'individus vaccinés			SOMMES payées par les communes à raison d'un franc par vaccination.
	au chef-lieu d'arrondissement.	à la campagne.	gratuitement.	
Arlon.	125	458	583	583
Bastogne. . . .	53	697	750	750
Marche	56	878	934	934
Neufchâteau . .	46	1245	1291	1291
Virton.	51	946	997	997
Totaux.	331	4224	4555	4555

Dans les rapports de 1856, 1859, 1863 et 1864, nous avons fait voir, entr'autres, que les épidémies de variole doivent être attribuées à ce que beau-

coup d'enfants ne sont pas vaccinés et que les adultes négligent ou refusent les revaccinations. Nous désirons, cette année, appeler de nouveau l'attention sur l'utilité de ces dernières opérations. A cet effet, nous ne pouvons mieux faire, pour convaincre ceux qui ont peu ou point de confiance dans les opérations dont il s'agit, que de reproduire ci-dessous les chiffres officiels des revaccinations opérées en Prusse.

La *Berliner-klinische-Wochenschrift* publie sur la revaccination dans l'armée prussienne un article fort étendu de M. le docteur Prager. Nous lui empruntons les renseignements très-intéressants qui suivent : « Pendant l'année 1866, 42,269 soldats ont été soumis à la revaccination. Sur ce nombre 36,306 présentaient les marques d'une inoculation antérieure; chez 3739, les cicatrices étaient douteuses, et 2224 n'en présentaient aucune trace. La revaccination a été suivie chez 25,263 de succès; chez 5439, elle est restée douteuse, et dans 11,567 cas, elle n'a donné aucun résultat. Une nouvelle inoculation, pratiquée chez ces derniers, a fourni encore 3373 résultats positifs et 8194 négatifs.

» La revaccination a par conséquent réussi dans la proportion de 67,74 pour cent du chiffre total. Le relevé des revaccinations opérées dans la même armée, de 1833 à 1865, relevé qui porte sur un total de 1,618,276 hommes, nous montre qu'une première opération de revaccination a réussi dans 911,835 cas, et une reprise de celle-ci, après un premier insuccès, a encore fourni 98,218 réussites, ce qui porte la proportion des succès pour cette période à la proportion de 62,42 pour cent. »

Nous saisissons également cette occasion pour

appeler l'attention des praticiens sur une observation d'un cas de horse-pox que M. Depaul a communiquée à l'Académie impériale de médecine de Paris. Voici l'observation dont il s'agit :

Le 8 juin 1867, M. Decroix, vétérinaire de la garde de Paris, m'a fait prévenir qu'il existait probablement un cas de horse-pox chez un des chevaux de M. le préfet de police. Je me rendis à la préfecture et j'examinai l'animal. Il était bien en effet atteint de horse-pox. La lèvre supérieure, la langue, le frein de la langue présentaient les pustules caractéristiques. Je chargeai une dizaine de tubes du virus contenu dans les pustules.

Le lendemain, je vaccinai dans mon service, avec ce virus, trois enfants âgés de un, deux ou trois jours, et à la séance de vaccination, à l'Académie, je pratiquai la même inoculation sur deux enfants du quartier que j'espérais revoir.

En outre, dans la cour même de la préfecture, j'avais revacciné M. Decroix et deux domestiques du préfet. Les inoculations pratiquées sur les petits enfants, à l'hôpital, échouèrent complètement ; il en fut de même des revaccinations ; mais les enfants que j'avais vaccinés à l'Académie eurent chacun une seule pustule, qui se développa parfaitement. J'ai revu ces enfants deux fois depuis, et j'ai opéré aujourd'hui trois nouvelles vaccinations avec le contenu de leurs pustules, qui sont magnifiques.

Il ne faudrait pas s'étonner de l'échec éprouvé chez les trois enfants qui furent inoculés à l'hôpital, car la vaccination réussit plus rarement chez les enfants qui sont nés depuis peu.

Le 25 juin, j'ai rendu compte à l'Académie du résultat des premières inoculations que j'avais faites avec le horse-pox trouvé sur un cheval de M. le préfet de police. Aujourd'hui, je viens indiquer le résultat des secondes inoculations que j'avais pratiquées à l'aide du

virus recueilli le dixième jour sur les premiers enfants vaccinés par moi. Un seul des derniers vaccinés s'est représenté. Je lui avais fait six piqûres, et il présentait six pustules parfaitement développées. Ces pustules m'ont servi à vacciner un grand nombre d'autres enfants.

Nous avions inocculé, en outre, avec le même virus, une génisse, et nous avons obtenu sept pustules sur des piqûres. Ces pustules étaient absolument semblables à celles que nous a données le cow-pox inoculé parallèlement. Il est, du reste, aujourd'hui parfaitement démontré que le cow-pox et le horse-pox sont une même maladie et que le cow-pox spontané n'est pas aussi difficile à rencontrer qu'on le croit généralement.

§ VII. ÉPIDÉMIES ET ÉPIZOOTIES.

Nature de celles qui ont régné durant l'année dans la province. — Nombre des communes atteintes. — Nombre des victimes. — Observations sur les causes probables ou réelles.

1° ÉPIDÉMIES.

Aucune épidémie n'a été signalée, en 1867, au Collége médical.

2° ÉPIZOOTIES.

Le Collége médical ne reçoit jamais communication des rapports de MM. les vétérinaires, il est donc tous les ans dépourvu de faits propres à servir de base à quelques considérations sur la seconde partie de ce paragraphe.

§ VIII. POURSUITES ET CONDAMNATIONS.

A) *Pour exercice illégal de l'art de guérir ;* — B) *pour vente illicite de remèdes secrets ou autres. — Observations sur les empiriques et la police de la médecine.*

Pas d'observation.

§ IX. HYGIÈNE PUBLIQUE.

Assainissement. — Salubrité publique. — Des habitations et de leurs dépendances. — Police des inhumations. — Observations générales.

Ensuite des ravages causés, l'année dernière, par le choléra à Arlon, le conseil communal avait nommé un comité (*) chargé de lui faire un rapport sur les travaux d'assainissement à exécuter en vue de prévénir autant que possible le retour de l'épidémie.

Le comité vient de terminer son travail qu'il veut bien nous communiquer et que nous reproduisons plus loin.

Les considérations générales sont suivies de l'indication des mesures à prendre, dont nous mentionnerons les principales.

On ne peut que féliciter le comité du zèle intelligent et du dévouement qu'il a apporté dans l'exécution de son mandat, et émettre le vœu que le Conseil communal prenne, en cette matière, une prompte décision suivie d'une mise à exécution énergique.

Lorsqu'il s'agit de la santé et de la vie des hommes et surtout des classes pauvres, presque toujours impuissantes à se protéger par elles-mêmes, toute hésitation est plus qu'une faute, c'est un crime de lèse-humanité.

Arlon, le 25 juin 1867.

Messieurs les membres du Conseil communal d'Arlon,

Le comité de salubrité institué par votre sollicitude pour la santé publique a eu, dans le courant de ce mois,

(1) Le comité était composé de MM. Reuter, président, Besseling, Hougardy, Jamot, A. Valérius, membres et Sonnetty, rapporteur.

plusieurs réunions, qui ont été consacrées à l'inspection des divers quartiers de la ville. Il a constaté avec satisfaction une amélioration dans certains endroits réputés les plus insalubres. Cet heureux résultat est dû aux sages mesures prises par l'autorité locale et au zèle intelligent de la police ; que cette dernière persévère à employer la voie de la persuasion, éloignant dans ses relations avec les admiuistrés, tout procédé tracassier et vexatoire, nul doute que, bientôt, il se manifestera un changement plus marqué encore dans la partie de notre population qui jusqu'ici est restée rebelle aux habitudes de propreté indispensable dans les agglomérations de quelque importance ; on conçoit, d'ailleurs, qu'une localité exclusivement agricole ne pouvait se transformer que graduellement et insensiblement.

Votre comité vous communique ci-joint un état de propositions de mesures administratives à prendre et de certains travaux secondaires à faire exécuter par la commune.

Ces propositions se divisent en deux parties dont l'une présente un caractère d'urgence, elle vous en recommande l'exécution immédiate ; l'autre partie est également d'une utilité incontestable, mais ne s'impose pas d'une manière si immédiate.

La réalisation des mesures que votre comité a l'honneur de vous proposer, jointes à ce qui a été fait jusqu'ici, est loin de marquer le dernier pas à faire dans l'amélioration de l'état hygiénique de notre ville.

L'épidémie qui a sévi l'année dernière, d'une manière si cruelle, a laissé derrière elle un enseignement qui servira, pour ainsi dire, de compensation aux désastres qu'elle a produits ; elle a fait toucher du doigt, par tout le monde, la relation intime qui a toujours existé entre l'explosion des symptômes cholériques et la coexistence de certaines conditions anti-hygiéniques, comme l'agglomération des habitants, la mauvaise alimentation, l'insalubrité des habitations, l'humidité, le

défaut d'air, la pénurie d'eau. La mortalité considérable amenée par la terrible maladie a porté l'attention du public sur les enseignements de la science et tout le monde est sorti de cette épreuve avec le désir de voir mettre ses préceptes en pratique, même au prix de grands sacrifices.

Votre comité croirait se montrer indigne de la confiance dont vous l'avez honoré, en ne vous exposant point, au moins d'une manière succinte, toute l'étendue du mal et ses vues sur le remède à y apporter. Il remplit cette tâche avec la confiance de répondre à vos sentiments. En effet, une administration que la presse a placée à l'ordre du jour du pays pour sa grande sollicitude à répandre les bienfaits de l'instruction qui est la vie morale, ne peut rester indifférente lorsqu'il s'agit d'éloigner le danger permanent qui menace la vie matérielle de ses administrés en général et surtout de la classe ouvrière.

Un honorable représentant, M. d'Elhougne, dans un rapport remarquable, a dit : « La nécessité d'améliorer » la constitution morale et matérielle des classes labo- » rieuses n'a jamais été mieux comprise qu'à notre » époque. Il n'y a point de devoir qui s'impose plus » impérieusement aux pouvoirs publics que celui de » mettre en œuvre, avec une énergie décisive, tous les » moyens d'atteindre rapidement ce grand et noble but » assigné à nos communs efforts par le discours du » trône, au début de la dernière session législative. »

C'est en ces termes que se trouve aujourd'hui posée la question de l'assainissement des villes et votre comité saisit ce moment pour émettre des considérations sur l'ensemble des changements et des travaux que l'hygiène réclame en notre ville où les causes d'insalubrité peuvent se résumer comme suit :

1° Disposition des lieux ;
2° Agglomération excessive ;
3° Habitudes des habitants ;

1° *Disposition des lieux.*

A ne se figurer que l'emplacement d'Arlon, on est porté à croire que cette ville présente toutes les conditions hygiéniques désirables. Etagée, en effet, sur une éminence, elle devrait offrir l'écoulement le plus facile tant aux eaux ménagères qu'à celles chargées d'immondices, et favoriser singulièrement le renouvellement continuel de l'air. — Malheureusement rien n'est moins vrai, du moins en ce qui concerne une partie de la ville.

Nos ancêtres semblent avoir été préoccupés principalement, du soin de masser le plus grand nombre possible d'habitations autour du mamelon des Capucins ; ils semblent avoir eu pour but principal de ménager l'espace à parcourir pour communiquer ensemble. Ils ont économisé le terrain en construisant des rues étroites, tortueuses, suivant toutes les sinuosités et anfractuosités ; le quartier ainsi disposé, nommé quartier St-Donat, comprend la rue Porte-Neuve, Saint-Donat et rues et ruelles avoisinantes, des Capucins, du Marché, etc. — Une population, dont nous donnerons plus loin le chiffre de densité, presque exclusivement ouvrière, est logée dans des maisons non-seulement trop petites, mais encore construites, la plupart, de manière à ne point recevoir les rayons du soleil, à rendre la ventilation impossible.

L'eau, cet agent si puissant d'assainissement, y est rare, et celle en petite quantité que renferment le peu de puits qui s'y trouvent, est très-souvent altérée par l'infiltration des eaux corrompues qui séjournent dans des cours non pavées, dont le niveau, plus bas que la rue, ne laissant aucune issue à l'écoulement, forme des mares mélangées de matières animales et végétales à l'état de fermentation putride.

Cela présente un grand danger pour la santé pu-

blique, les hommes de l'art citent de nombreux faits qui prouvent que des individus, après avoir bu de l'eau ayant reçu des infiltrations de l'espèce, sont tombés malades de maladies infectieuses, telles que : la dyssenterie, la fièvre typhoïde, etc.

Ce qu'on vient de dire du quartier St-Donat peut également s'appliquer au polygone de maisons, rue de l'Athénée, entre la maison Pomba et celle de M. Hougardy. On trouvera plus loin le chiffre de la population qui s'y trouve entassée et du nombre de victimes que la dernière épidémie a moissonnées dans ces pauvres réduits, bâtis sur le remblai des anciennes fortifications. Ces remblais conservent une humidité permanente, saturée de toutes les infiltrations malsaines qu'il ne sera possible de détruire que par un drainage et en facilitant la circulation de l'air au moyen d'une ouverture, en démolissant une ou deux maisons.

Par l'esquisse qui précède et qui n'est que la triste réalité du véritable état des choses, on aura pu comprendre combien les maladies infectieuses trouvent, parmi les habitants du quartier qui nous occupe, un aliment tout préparé à leur activité meurtrière ; cependant, ce n'est pas tout encore, il faut mentionner aussi l'agglomération excessive qui est la seconde cause d'insalubrité indiquée plus haut.

2° *Agglomération.*

Laissons un instant la parole à la statistique ci-jointe, les chiffres ci-après que nous en extrayons ont leur éloquence.

Sur une population de 5415 habitants, dont se compose la ville, le quartier Saint-Donat en compte 2312.

Sur une population de 1258 ménages dont se compose la ville, le quartier St-Donat en compte 547.

Tandis que la moyenne des habitants est à peine, dans les autres rues et, par suite, dans les maisons les plus spacieuses et les plus saines, de 6 à 7 habitants, elle atteint ici le chiffre de 10.

L'épidémie de 1854 (1) a occasionné 283 cas de mort, le quartier de St-Donat entre à lui seul dans ce funèbre chiffre pour 173.

Et en 1866, sur 107 décès, il a fourni un contingent de 55.

Le pâté de maisons de la rue de l'Athénée aussi a été cruellement éprouvé, on y compte 17 décès sur une population de 267 âmes.

Un penseur profond et en même temps un grand philanthrope a dit : « Les maisons ouvrières, dans les » déplorables conditions où elles sont aujourd'hui, » sont un obstacle, non-seulement à la santé de l'ou- » vrier, mais à sa moralité, »

La première partie de ces paroles se trouve parfaitement justifiée par les chiffres qui précèdent ; quant à la moralité, elle doit être froissée dans ces tristes logements, qui se composent d'une chambre de quelques mètres carrés pour abriter le mari, l'épouse, les enfants grands et petits. La conscience publique ne se révolte-t-elle pas, lorsqu'on interroge du regard la manière dont la pudeur de la famille peut y être sauvegardée? car tout y est pêle-mêle, jusqu'aux mystères de la nuit.

Est-il étonnant que l'ouvrier aille chercher au cabaret des amusements grossiers, quand le foyer domestique est si peu attrayant, quand tout y manque, l'air, l'espace et la lumière.

3° *Habitudes des habitants.*

Les habitudes des habitants entrent aussi pour une large part dans les causes d'insalubrité, aussi notre comité désire que la police continue à veiller avec dévouement à cette partie importante du service, qu'on réprime avec sévérité tous ceux qui occasionnent un

(1) Il y avait, en 1854, environ 600 malades (choléras et cholérines) et 200 environ en 1866.

danger pour la santé publique et principalement des dépôts infects qu'on remarque, le long des remparts et dans les ruelles peu fréquentées ; qu'on veille à ce que chaque maison soit pourvue d'un lieu d'aisance.

Votre comité recommande à votre attention le système de vidange adopté à Tournai, à Namur et à Luxembourg, qui peut se faire en plein jour, sans dangers pour les ouvriers y occupés et sans incommodité pour les voisins.

Dans un prochain rapport, votre comité vous soumettra un projet de règlement dans l'intérêt de la salubrité publique.

On l'a dit, en commençant ce rapport, la nécessité d'assainir les quartiers insalubres, d'améliorer la condition morale et matérielle des classes laborieuses, n'a jamais été mieux comprise qu'à notre époque ; la question d'assainissement est à l'ordre du jour, partout on fait les plus louables efforts dans ce but. — Mais pour amener un résultat efficace, il ne faut plus s'arrêter aux demi-mesures, à des travaux secondaires ; le Gouvernement l'a ainsi compris en soumettant aux Chambres législatives un projet de loi, dans le but de faciliter aux communes l'expropriation pour cause d'utilité publique. Voici ce que dit le rapporteur de la section centrale : « On n'assainit un quartier insalubre qu'en » le détruisant ou totalement ou en partie pour le » transformer par la substitution de rues larges et bien » aérées aux ruelles infectes ; de maisons bien saines » aux misérables masures qu'habitait l'ouvrier ou l'in- » digent. »

C'est aussi dans ces termes que se pose le problème à résoudre à Arlon. Votre comité est d'avis qu'au système de l'agglomération, il faut substituer le système de dissémination, au lieu du rétrécissement des quartiers en raison du nombre et de la pauvreté de ses habitants, il convient de les rendre d'autant plus spacieux que la pauvreté engendre souvent la malpropreté,

et que la malpropreté donne naissance à une quantité de produits délétères, qu'une ventilation suffisante peut seule neutraliser.

En se comportant d'après ces vues, on aura fait le plus grand pas dans l'assainissement de la ville, on aura en même temps travaillé à l'amélioration du sort des classes ouvrières.

Votre commission, se résumant, vous conseille l'ouverture de rues larges dans les quartiers insalubres, un système d'égouts bien entendu, et la réalisation d'une distribution d'eau à l'étude depuis plusieurs années.

Annexe au rapport du comité de salubrité publique, en date du 25 juin 1867. — Etat des mesures administratives et des travaux secondaires présentant un caractère d'urgence.

Déboucher l'égoût qui sort des jardins du gouvernement et récurer l'aqueduc.

Recurage de l'égout du rempart rue Saint-Jean, en dessous du jardin Tedesco, et repavage de la ruelle.

Les latrines de la caserne ne sont pas assez fréquemment vidées, un nouveau cadre d'orifice est nécessaire.

Relever les filets d'eau, chemin des remparts, à partir de la propriété Leclerc, ménager à l'écoulement des eaux une pente plus rapide.

Prendre les mesures nécessaires pour que les eaux ne restent pas stagnantes contre l'écurie de la maison Cherry, rue des remparts.

Le pavage à niveau exécuté, rue Porte-Neuve, ne laisse pas assez d'écoulement aux eaux, et présente du danger pour la circulation. — Rabaisser le pavage depuis l'entrée de la porte jusqu'à la maison Lanser.

N'autoriser les propriétaires intéressés à fermer la ruelle derrière la Porte-Neuve qu'à claire-voie, à 20 centimètres au-dessus du sol.

La maison Glasener, rue St-Donat, comprend deux petites arrière-cours qui n'ont pas le moindre écoule-

ment pour les eaux. Elles contiennent des matières animales et végétales en putréfaction. Ces deux cours forment deux cloaques des plus infects. Faire construire un conduit en briques communiquant avec la grande cour, et faire placer des baquets.

La ruelle dans la petite rue St-Donat, dont le repavage a été commencé, n'est pas achevé ; terminer ce travail de suite.

Défendre que des étables-caves s'établissent à l'avenir dans les maisons dont les caves ne sont pas voûtées.

Défendre les étables-caves qui ne réunissent pas les conditions exigées : cheminée d'aération, dallage, récipient pour les urines.

Relever le filet d'eau de la ruelle en face de la maison Bremond.

La cour de la maison, n° 44, de l'impasse en face de la maison Arendt, rue des Capucins, est un foyer d'infection ; veiller à ce qu'elle soit nivelée et pavée, que le corridor soit également pavé et dallé.

Relever le filet d'eau, rue Marché-au-Beurre.

Id. rue de la Grande-Place.

L'entrée de l'impasse, rue du Gouvernement, a été *repavée inutilement*, tandis que la partie principale de l'impasse ne l'est pas.

Défendre que le pâtre du troupeau des porcs fasse le rassemblement de ces animaux, rue de la Porte-Neuve.

Nettoyer l'étang, le bassin et les abords de la source du *Hounnebour*.

Le dallage de la tuerie de l'abattoir est mal jointoyé, relever ce dallage sans retard.

La fosse à fumier de l'abattoir n'est pas assez souvent nettoyée.

Marche, le 31 décembre 1867.

Le Président,
HENROZ.

Le Secrétaire,
A. VALÉRIUS.

Etat-civil de la ville d'Arlon pendant l'année 1867.

679 maisons ; 1258 feux ; population : 5415 âmes.

MOIS.	NAISSANCES.							DÉCÈS.					MARIAGES.					Divorces.
	LÉGITIMES.		ILLÉGITIMES.		TOTAL.		Total.			MORTS-NÉS.		Total.	Garçons et filles.	Garçons et veuves.	Veufs et filles.	Veufs et veuves.	Total.	
	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.	Masc.	Fém.		Masc.	Fém.	Masc.	Fém.							
Janvier. . . .	11	7	»	»	11	7	18	4	9	»	»	13	»	»	1	»	1	»
Février. . . .	10	9	»	1	10	10	20	9	8	»	»	17	2	»	»	»	2	»
Mars	6	8	»	1	6	9	15	11	10	»	»	21	2	»	2	1	5	»
Avril	7	10	2	»	9	10	19	8	9	»	1	18	4	»	»	»	4	»
Mai.	4	5	»	»	4	5	9	4	4	»	»	8	7	»	»	»	7	»
Juin	8	7	»	»	8	7	15	4	7	»	»	11	4	»	1	»	5	»
Juillet	3	9	»	»	3	9	12	4	1	1	»	6	3	»	»	1	4	»
Août	8	11	»	1	8	12	20	»	6	»	»	6	4	»	»	»	4	»
Septembre . .	14	10	»	»	14	10	24	4	3	»	»	7	9	»	2	»	11	»
Octobre . . .	5	3	»	»	5	3	8	1	3	1	»	5	4	1	»	1	6	»
Novembre . .	6	13	»	»	6	13	19	2	»	«	»	2	7	»	»	»	7	1
Décembre . .	6	12	1	1	7	13	20	7	5	1	»	13	3	»	»	»	3	»
Totaux.	88	104	3	4	91	108	199	58	65	3	1	127	49	1	6	3	59	1

Digitized by Google

ANNEXE N° 6.

RAPPORT

sur la situation administrative de l'arrondissement de Neufchâteau pour 1867.

Neufchâteau, le 30 janvier 1868.

Monsieur le Gouverneur,

Conformément à l'article 138 de la loi provinciale, j'ai l'honneur de vous adresser le rapport général sur l'état de l'arrondissement de Neufchâteau, pendant l'année 1867.

TITRE Ier.

TERTITOIRE ET POPULATION.

§ 1er. *Circonscription territoriale.*

La circonscription territoriale des communes n'a subi, cette année, aucune modification; il n'a pas surgi, non plus, de demande en érection de nouvelles communes. Est-ce à dire qu'aucune modification ne serait désirable dans la circonscription communale de cet arrondissement? Non, sans doute, et j'ai déjà fait connaître, dans de précédents rapports, les changements que l'intérêt des communes demande; mais il importe de laisser à l'initiative des administrations le soin de semblables demandes qui, lorsqu'elles sont agréées par les pouvoirs compétents, ne laissent pas que d'entraîner des dépenses assez considérables.

Je crois néanmoins devoir appeler l'attention de l'autorité supérieure sur une mesure qui présente un caractère incontestable d'utilité : je veux parler de l'avantage qu'il y aurait à faire concorder la circonscription territoriale des paroisses avec celles des communes. En effet, lorsqu'une paroisse est composée, et le cas se présente encore parfois, de sections appartenant à des communes différentes, il est extrêmement difficile d'obtenir le concours de chacune de ces communes pour des dépenses utiles, si pas tout à fait obligatoires. Souvent il suffit qu'une proposition émane d'un des conseils communaux intéressés, pour que l'autre soit d'une opinion contraire; et presque toujours il y a dans l'administration de semblables établissements, des tiraillements qui ne se rencontrent pas lorsque les paroisses sont composées de sections appartenant à la même commune.

Il va de soi que je n'entends parler ici que de l'intervention plus ou moins forcée des communes dans les dépenses du culte ; mais comme les paroisses sont en général très-pauvres dans l'arrondissement de Neufchâteau, presque toutes les communes doivent venir au secours des fabriques d'églises, de sorte que cette intervention, qui est l'exception ailleurs, devient ici la règle à peu près générale. — On comprend dès lors l'importance de l'observation que je présente.

§ 2. *Mouvement de la population.*

Au 1er janvier 1867, la population de l'arrondissement s'élevait à	50,533	habitants,
Au 1er janvier 1868, elle s'élève à	49,365	id.
Partant, il y a une diminution de	1,168	id.

sur la population de l'année précédente.

Par suite des opérations du recensement décennal de la population, le nombre des habitants de chaque commune, au 31 décembre 1866, est connu d'une

Digitized by Google

manière exactement certaine. — Si les registres de population sont tenus partout régulièrement, et l'on doit espérer qu'il en sera ainsi, on pourra avoir une confiance entière dans les renseignements statistiques qui seront donnés, chaque année, pour indiquer le chiffre de la population.

§ 3. *Résultat de l'inspection des registres de l'état-civil.*

Les registres de l'état-civil sont tenus maintenant avec beaucoup de régularité, dans toutes les communes du ressort, sans exception.

Les officiers de l'état-civil que, précédemment, j'étais obligé de signaler comme apportant de la négligence dans cet important service, sont aujourd'hui remplacés par des administrateurs actifs et intelligents, qui tiennent essentiellement à bien remplir leurs devoirs.

§ 4. *Résultat de l'inspection des registres de population.*

Tout récemment, j'ai eu l'honneur d'adresser un rapport détaillé, et commune par commune, sur la tenue des registres de population. Je ne puis que n'en référer aux indications de ce rapport.

TITRE II.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

§ 1er. *Personnel.* A) *Conseillers communaux.*

Je n'ai que des éloges à donner aux administrateurs communaux, sur le zèle et l'intelligence qu'ils apportent dans l'examen des affaires qui leur sont soumises. Jusqu'aux élections générales du mois d'octobre 1866, deux administrations communales laissaient à désirer, sous ce rapport. Depuis lors, un nouveau personnel a remplacé l'ancien, et les communes auxquelles je fais allusion sont aujourd'hui parfaitement administrées.

B) *Colléges échevinaux.*

Les bourgmestres et échevins ont continué à remplir leurs fonctions d'une manière très-convenable : je ne puis que les engager à persévérer dans la bonne voie où ils sont entrés depuis longtemps déjà.

Pendant l'année 1867, un bourgmestre et deux échevins sont décédés : il a été pourvu au remplacement du bourgmestre ; sous peu, les echevins décédés seront remplacés, de même qu'un autre echevin, qui a donné sa démission.

C) *Secrétaires communaux.*

J'ai déjà insisté plusieurs fois sur la besogne toujours croissante, qui est imposée aux secrétaires communaux : j'ai fait voir qu'une grande partie du travail dont ils sont chargés leur est demandée plutôt dans l'intérêt, soit de l'Etat, soit de la province, que dans celui des communes elles mêmes, et j'en tirais la conséquence que le gouvernement devrait intervenir efficacement dans les traitements qui leur sont alloués.

Je crois devoir revenir encore à la charge aujourd'hui, sur ce point, et cela avec d'autant plus de raison, qu'à l'occasion des écritures du recensement décennal, dont ils viennent d'être chargés, la besogne des secrétaires communaux a augmenté dans des proportions considérables, sans qu'ils en aient été suffisamment rénumérés, tant s'en faut. Aussi, voyons-nous la plupart de ces fonctionnaires si utiles, se plaindre du surcroit de travail qui leur incombe, et demander instamment une amélioration de position.

C'est surtout dans nos campagnes, où le défaut de ressources des communes empêche celles-ci de rétribuer convenablement les secrétaires communaux, que forcément l'on s'apitoie sur leur triste position, et que

l'on est amené à faire tous ses efforts, pour qu'ils obtiennent des traitements en rapport avec le travail qui leur est imposé.

Peut-on espérer qu'enfin le Gouvernement, reconnaissant le fondement des plaintes des secrétaires communaux, consentira à améliorer leur position ? Je le désire beaucoup, d'autant plus qu'en agissant ainsi, l'on ne serait que juste et équitable envers eux.

Trois secrétaires communaux ont été nommés, cette année, en remplacement de trois secrétaires démissionnaires.

D) *Receveurs communaux.*

Les observations que j'ai présentées l'année dernière sur l'insuffisance de cautionnement des receveurs communaux, lorsque l'on se contente de fixer ce cautionnement au minimum indiqué par l'article 115 de la loi communale, conservent toute leur valeur. Je persiste, et l'expérience prouve que je suis dans le vrai, à soutenir que les intérêts des communes se trouvent très souvent compromis parceque, lors de l'entrée en fonctions d'un comptable, on n'exige que le minimum fixé par cette disposition pour le cautionnement du receveur communal. Il en serait autrement si ce cautionnement était fixé à un chiffre de beaucoup supérieur, comme on a le droit de le faire, et jamais un comptable ne refuserait, avant d'entrer en fonctions, de fournir la garantie exigée, tandis que, quand les communes reconnaissent l'insuffisance de cette garantie de gestion, il est presque toujours trop tard pour en obtenir une nouvelle.

Il y a encore eu, cette année, trois receveurs communaux qui ont été reconnus comme pouvant compromettre les intérêts qui leur étaient confiés ; de ces trois comptables, l'un a été forcé de donner sa démission, et les deux autres ne tarderont pas, s'ils ne veulent être révoqués, à en faire autant.

Quatre nouveaux receveurs ont été nommés, en 1867, en remplacement de titulaires décédés ou démissionnaires.

§ 2. *Actes et règlements communaux.*

Je n'ai rien de particulier à signaler sous ce rapport. Les actes posés par les conseils communaux ne sortent pas du cercle de leurs attributions, et les règlements qui ont été adoptés ne concernent guère que la tenue des registres de population, où la police des fontaines publiques.

§ 3. *Exécution et maintien des lois et règlements.*

Comme les années précédentes, je dois signaler l'inexécution, à peu près générale, des règlements provinciaux sur les toitures en chaume, sur l'échenillage et sur le curage des rivières et cours d'eau non navigables ni flottables. L'on ne peut méconnaître, cependant, l'importance et l'utilité de ces règlements, dont l'inexécution entraîne de graves inconvénients.

J'appelle de nouveau l'attention de l'autorité supérieure sur ce point.

§ 5. *Loi communale. — Questions soulevées.*

Il n'y a eu, pendant l'année 1867, aucune question soulevée, soit dans l'une, soit dans l'autre des communes du ressort, par suite de l'application des dispositions de la loi communale.

§ 6. *Archives communales.*

Dans toutes les communes de l'arrondissement, les archives sont classées et conservées avec soin. C'est un des points sur lesquels l'attention des administrations est appelée chaque année, et je dois déclarer que toujours les observations adressées aux communes sont accueillies avec empressement.

Il est à regretter, toutefois, que pour les communes érigées depuis quelques années seulement, les collections du *Mémorial administratif* ne soient pas complètes, et que, même au prix de certains sacrifices, ces communes ne puissent compléter celles qu'elles ont, parce que les exemplaires des années antérieures à leur érection, manquent complètement.

§ 7. *Régie des biens communaux. — Acquisitions. — Aliénations. — Echanges. — Répartition des fruits et mode de jouissance. — Contentieux.*

Les tableaux joints au présent rapport donnent tous les renseignements voulus sur les acquisitions, aliénations et échanges de biens communaux pendant l'année 1867.

La répartition des fruits et le mode de jouissance de ces biens n'a subi aucun changement, sauf que, par suite des besoins des communes, l'affouage distribué aux habitants diminue chaque jour.

Il a été accordé, en 1867, deux autorisations d'ester en justice : ces deux autorisations ont été accordées à des communes.

§ 8. *Bâtiments communaux. — Maisons communales. Eglises. — Presbytères. — Ecoles.*

Dans la plupart des communes, on remarque avec peine que les bâtiments communaux, dont la construction n'a pu se faire qu'au moyen de sacrifices considérables, laissent beaucoup à désirer en ce qui regarde l'entretien.

Pour faire cesser un état de choses qui peut avoir des conséquences très-fâcheuses, il faudrait charger les architectes provinciaux de visiter au moins une fois par an les différents bâtiments communaux, qui sont dans les communes de leur ressort, et de faire

un rapport sur l'état d'entretien, tant intérieur qu'extérieur, dans lequel ils auront trouvé chacun de ces bâtiments. Les administrations communales seraient ensuite invitées à faire procéder aux réparations jugées nécessaires ; aucune d'elles ne se refuserait à le faire, et de cette manière, les bâtiments communaux seraient toujours en bon état d'entretien. Tant et aussi longtemps que l'on n'aura recours à ce moyen, ou à quelqu'autre analogue, les maisons communales, les écoles, les églises et les presbytères seront mal entretenus et exigeront d'ici à très-peu de temps, des dépenses considérables de réparations ou de reconstruction.

Le nombre des bâtiments communaux de chacune des catégories ci-dessus, dont la construction a été décrétée en 1867, se trouve indiqué dans les tableaux qui accompagnent le présent rapport.

§ 9. *Rapports annuels dressés en exécution de l'art. 70 de la loi communale.*

Les différentes administrations communales du ressort ont continué, cette année, à se conformer à la disposition de la loi communale, qui leur enjoint de dresser un rapport annuel sur l'administration et la situation des affaires de la commune.

§ 10. *Visite des communes. — Observations et résultats généraux.*

Ensuite de ma visite officielle, en 1867, dans toutes les communes du ressort, j'ai eu l'honneur d'adresser un rapport, conformément à l'art. 137 de la loi provinciale, sur les améliorations à introduire dans l'arrondissement de Neufchâteau, sur ses besoins, et sur ce qui est de nature à être soumis au Conseil provincial.

J'ai traité spécialement, dans ce travail, les objets

suivants, qui m'ont paru exiger plus ou moins particulièrement l'attention de l'autorité supérieure :

1° Entretien des bâtiments communaux ; 2° Travaux d'hygiène, subsides ; 3° Répartition des subsides entre les différents arrondissements de la province ; 4° Reprise de certains chemins de grande communication ; 5° Réorganisation de la police rurale ; 6° Cautionnement des receveurs communaux ; 7° Nouvelles brigades de gendarmerie ; 8° curage des ruisseaux et cours d'eau non navigables ni flottables ; 9° Asséchement des terrains fangeux ; 10° Messageries, voitures publiques ; 11° Chemins de fer, et 12° Organisation des trains de voyageurs.

Je ne pourrais que renouveler les observations qui se trouvent consignées dans ce travail, auquel je prends la liberté de prier l'autorité supérieure de recourir.

TITRE III.

FINANCES COMMUNALES.

§ 1er. *Situation financière des communes. Observations générales.*

Aucune modification sensible ne s'est opérée, en 1867, dans la situation financière des communes. Cependant, cette situation tend à devenir moins bonne d'année en année, parceque les dépenses communales augmentent dans une proportion assez forte, et que les recettes ne suivent pas la même progression.

§ 2. *Revenus et dépenses.*

Les recettes des communes du ressort, d'après les budgets de 1867, se sont élevées en total à

	1,288,765 61
Et les dépenses, à	1,279,801 66
Partant les recettes excédent les dépenses de	8,965 95

§ 3. *Taxes communales. — Capitations.*

Seize communes ont été obligées de recourir, pendant cet exercice, à des capitations dont le total s'est élevée au chiffre de 9175 francs 12 centimes.

§ 4. *Dettes et emprunts. — Recouvrements et remboursements.*

Les tableaux joints au présent rapport, donnent tous les renseignements sur ces quatre objets.

§ 5. *Comptabilité. — Vérification des caisses communales.*

La comptabilitè des communes continue à être tenue avec régularité.

Tous les trois mois, la vérification des caisses communales a lieu exactement et d'une manière sérieuse.

Dès qu'il y a, dans une caisse communale, une somme assez forte dont l'emploi n'est pas immédiat, je donne des instructions pour faire placer cette somme, soit en rentes sur l'Etat, soit en bons des emprunts provinciaux. C'est ainsi que, pendant l'exercice écoulé, j'ai obtenu, dans quatorze communes, des placements s'élevant ensemble 120,600 frs.

Cinq fabriques d'église ont également opéré le placement d'une somme totale de 7,000 francs et deux bureaux de bienfaisance ont placé 1,100 frs.

L'opposition que je rencontrais, il y a peu de temps encore, dans la plupart des communes, pour obtenir de semblables placements, disparaît de jour en jour, et je constate avec plaisir que presque toutes les administrations communales se rendent avec empressement aux invitations que je leur adresse.

TITRE IV.

ÉLECTIONS.

§ 1er. *Listes électorales pour la formation des Chambres législatives, des conseils provinciaux et communaux — Révision et appels d'office.*

La confection des listes électorales, soit pour la formation des Chambres législatives, soit pour celle des conseils provinciaux et communaux, s'est faite avec la plus grande régularité. Ce qui le prouve à la dernière évidence, c'est qu'aucune réclamation n'a été faite à l'encontre des listes, et qu'aucun appel n'a été interjeté, à l'occasion de leur formation.

Le nombre des électeurs généraux était de 807 ; celui des électeurs provinciaux s'élevait à 854, et les électeurs communaux étaient au nombre de 2,719.

Il existe encore, dans l'arrondissement de Neufchâteau, quinze communes qui ne renferment pas vingt-cinq électeurs payant le cens requis par l'art. 7 de la loi communale, pour figurer sur les listes électorales ; dans ces quinze communes, le nombre des électeurs est complété conformément aux dispositions de l'art. 9 de la même loi.

§ 2. *Elections générales, provinciales et communales.*

Il a été procédé, en 1867, à des élections générales pour la nomination d'un sénateur dans les arrondissements de Neufchâteau et de Virton. M. Ch. Bergh, notaire et bourgmestre à Neufchâteau, a été nommé sénateur en remplacement de M. Ozeray, de Bouillon, qui ne s'est pas remis sur les rangs.

Il n'y a pas eu, cette année, d'élections provinciales dans l'arrondissement de Neufchâteau.

Par suite de démissions ou de décès, l'on a procédé

à huit élections communales extraordinaires, dans sept communes du ressort. Toutes ces élections ont été reconnus régulières. Cependant l'une des dites élections avait été annulée en premier lieu, parce que certaines formalités exigées par la loi sur les fraudes électorales n'avaient pas été observées.

TITRE V.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Des écoles d'adultes ont été organisées dans seize communes. Ces écoles sont appelées à produire d'excellents résultats, tout le monde le comprend aujourd'hui ; aussi, je ne négligerai aucune occasion d'en recommander l'organisation dans les communes qui n'ont pas encore jugé nécessaire d'en établir jusqu'à présent.

Les établissements d'instruction moyenne et primaire n'ont subi, cette année, aucune modification : leur nombre est resté le même qu'en 1866.

TITRE VI.

CULTES.

§ 1er. *Clergé. Rapports des administrations communales avec les ministres des cultes.*

Les rapports des administrations communales avec les ministres des cultes ont continué, sauf de très-rares exceptions, à être fort convenables. Dans les localités où les ministres des cultes ne cherchent pas à sortir de leurs attributions, ces rapports sont excellents.

§ 2. *Fabriques d'église.*

Les conseils de fabrique des églises des communes

de Lavacherie et de Witry n'ont pas voulu, cette année, se conformer aux dispositions de l'article 89 du décret du 30 décembre 1809, qui ordonne à ces établissements de déposer au secrétariat communal un double de leurs comptes annuels. Aucun motif n'a été allégué à l'appui du refus fait par ces deux conseils de fabrique.

Je me borne à constater ce fait, en déplorant que des établissements publics se croient en droit de transgresser une dispositin aussi formelle que celle rappelée à l'article 89 du décret ci-dessus.

§ 3. *Cimetières.*

Deux cimetières ont été déplacés, en 1867, et transférés en dehors des localités. Ces transferts se sont opérés sans aucune opposition.

La police des cimetières n'a occasionné aucun conflit pendant le courant de cette année, et l'autorité des bourgmestres a été respectée partout.

TITRE VII.

BIENFAISANCE PUBLIQUE.

§ 1er. *Bureau de bienfaisance.* — A) *Personnel.*

Le personnel des bureaux de bienfaisance est au complet dans toutes les communes où ces bureaux sont organisés et ont des revenus quelconques à administrer. Le renouvellement partiel des membres de ces établissements se fait chaque année régulièrement.

A) *Administration.* — *Régie des biens.*

Les ressources des bureaux de bienfaisance sont extrêmement restreintes, sauf dans trois communes de l'arrondissement; aussi les secours distribués par

l'intermédiaire de ces établissements sont-ils généralement insuffisants. La régie des biens qui leur appartiennent n'a donné lieu à aucune observation.

§ 2. *Hospices et autres établissements de bienfaisance.*

Il n'existe, dans tout le ressort de Neufchâteau, qu'une commune qui possède un hospice. Les revenus de cet hospice, assez élevés, d'ailleurs, sont affectés au soulagement des vieillards infirmes. L'administration en est dirigée d'une manière soigneuse et intelligente.

L'on ne rencontre aucun autre établissement de bienfaisance dans les communes de ce ressort.

§ 5. *Domicile de secours.*

La loi sur le domicile de secours, qui est désastreuse pour les communes rurales, n'a donné lieu, cette année, à aucune question d'une solution difficile. Il serait grand temps que l'on revisât cette loi dans un sens plus favorable aux communes qui ne possèdent pas d'établissements publics de bienfaisance.

§ 4. *Statistique de l'indigence. — Service médical des indigents.*

Tous les renseignements nécessaires sur l'indigence et sur ses causes principales, sont mentionnés dans les tableaux qui accompagnent le présent rapport.

Le service médical des indigents n'est guère organisé que dans les communes où réside un homme de l'art. Dans les autres localités, ce service est entièrement négligé, et les indigents n'y sont l'objet d'aucun soin. C'est une lacune qui devrait être comblée au plus tôt, quand même les finances communales devraient contribuer pour la plus forte partie dans cette dépense, car il est pénible de voir l'apathie que la

plupart des administrations communales apportent à assurer cet intéressant service.

§ 5. *Mendicité. — Paupérisme.*

Pour empêcher la mendicité et le paupérisme, de prendre racine dans nos contrées, où l'on ne rencontre pas assez de centres industriels, il est indispensable que le Gouvernement et les communes puissent toujours, pendant la saison rigoureuse de l'hiver, procurer de l'ouvrage aux travailleurs, ici par des travaux de grande voirie, là par les travaux de voirie vicinale.

Malheureusement, depuis plusieurs années, le Gouvernement ne fait guère procéder, dans cet arrondissement, qu'à des travaux d'entretien de routes, sans en créer de nouvelles.

TITRE VIII.

POLICE ET SURETÉ PUBLIQUE.

§ 1er. *Police communale, judiciaire et sanitaire.*

La réorganisation de la police communale continue à être désirée par toutes les personnes qui s'occupent de cet objet important. Tant que ce service sera confié exclusivement aux conseils communaux, l'on peut-être certain qu'il sera toujours très-défectueux dans la plupart des communes rurales.

Je pense que la police judiciaire continue à rendre tous les services que l'on a le droit d'en attendre.

Il en est de même pour ce qui regarde la police sanitaire.

§ 2. *Personnel des commissariats et agents de police.*

Depuis quelques réformes opérées dans le person-

nel des rares communes du ressort qui sont pourvues de commissaires et d'agents de police, ce service est bien organisé.

§ 3. *Personnel des gardes-champêtres et forestiers.*

Il est impossible qu'au moyen des traitements notoirement insuffisants qui sont attribués aux gardes-champêtres, ces agents s'acquittent de leur devoir comme ils devraient le faire. La plupart d'entre eux ne méritent même pas la faible rétribution qui leur est allouée, et l'on doit considérer comme à peu près perdu, l'argent qui est dépensé de ce chef.

Les gardes-forestiers, convenablement rénumérés, sont au contraire, de très-bons agents.

§ 4. *Patrouilles et veilleurs de nuit.*

Le besoin d'établir des patrouilles et des veilleurs de nuit ne s'est pas fait sentir jusqu'à présent dans l'arrondissement.

§ 5. *Gendarmerie.*

Tous les fonctionnaires que la chose concerne, reconnaissent qu'il est indispensable de créer une brigade de gendarmerie, soit à Herbeumont, soit à Bertrix. Les administrations communales voisines des groupes ardoisiers de Herbeumont, réclament instamment l'établissement de cette brigade de gendarmerie, et l'autorité supérieure, tout en reconnaissant combien il est urgent de l'établir, voudrait faire supporter les frais de casernement par la commune où la nouvelle brigade serait placée. Il ne serait pas juste, à mon avis, de mettre à charge de la commune une semblable dépense, puisque partout, les dépenses provenant du casernement de la gendarmerie, incombent à la province. Pourquoi faire une exception au détri-

ment de la commune qui deviendrait le siége de la brigade à créer, dès que l'indispensable nécessité de cette création est reconnue? Je sais bien que la province de Luxembourg ne possède pas de grandes ressources, et qu'elle doit veiller à ce que ses dépenses obligatoires n'augmentent pas dans des proportions considérables ; mais tant que l'article 69 de la loi provinciale, qui met à charge des provinces les frais de casernement de la gendarmerie, ne sera pas changé, il est certain que la province ne peut, sans compromettre la tranquillité publique dans toute une contrée, retarder plus longtemps l'organisation de la brigade dont je parle.

Il serait également très-utile qu'un poste de gendarmerie fût établi à Sugny ; mais je reconnais que l'on doit, avant tout, s'occuper de la brigade de Bertrix ou de Herbeumont, et que celle à créer à Sugny ne doit venir qu'après.

§ 6. *Prisons, maison de police communale et de passage.*

Il n'a été apporté aucun changement, cette année, dans les maisons de police et de passage du ressort. Les tableaux joints au présent rapport donnent tous les renseignements nécessaires sur ces points.

§ 7. *Secours en cas d'incendie. — Personnel. — Matériel.*

Il n'y a encore que douze communes de l'arrondissement qui soient pourvues soit de bouches à feu, soit de pompes à incendie, avec le personnel et le matériel nécessaires. Dans les autres localités, rien n'est organisé sous ce rapport, et lorsqu'un incendie y éclate, on a malheureusement beaucoup de peine à en arrêter les progrès.

§ 8. *Eclairage public.*

Ainsi que je l'ai déjà fait connaître antérieurement,

il n'y a que trois communes où l'éclairage public soit organisé. Les administrations communales des autres localités semblent ne pas comprendre l'utilité d'un semblable établissement.

§ 9. *Sinistres et accidents. — Orages, grêle, inondations, incendies, suicides.*

Différents tableaux, qui accompagnent mon rapport, indiquent le nombre d'accidents de ces diverses catégories, survenus dans l'arrondissement, pendant l'année 1867.

§ 10. *Maintien de la tranquillité et du bon ordre. — Etat de l'esprit public.*

Je constate, comme l'année dernière, que la tranquillité et le bon ordre ont continué à régner dans toutes les communes du ressort. L'esprit public a toujours été excellent partout.

TITRE IX.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ.

§ 1er. *Personnel médical.*

Il existe, dans l'arrondissement de Neufchâteau, dix docteurs en médecine et chirurgie, et un chirurgien accoucheur. Ce nombre de praticiens paraît suffire aux besoins des habitants. Le même arrondissement contient trente-deux sages-femmes.

Aucune mutation n'a eu lieu, en 1867, dans le personnel médical.

§ 2. *Comités de salubrité.*

Des comités de salubrité sont organisés, dans toutes

les communes, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'intérieur, en date du 6 octobre 1865.

§ 3. *Service spécial des commissaires-voyers, en ce qui concerne l'hygiène et la salubrité.*

Les commissaires-voyers s'acquittent bien du service qui leur est confié, sous le rapport de l'hygiène et de la salubrité.

Pendant l'exercice qui vient de s'écouler, différentes communes ont encore fait procéder à des travaux de l'espèce, qui ont été dirigés et exécutés avec beaucoup de soin et d'intelligence.

Ainsi que j'ai déjà pu le constater à plusieurs reprises, les communes qui font exécuter des travaux d'assainissement, ne reçoivent pas du Gouvernement les subsides auxquels elles ont droit, et c'est ce motif surtout qui empêche bien des administrations communales de donner suite à des projets de semblables travaux.

§ 4. *Etat sanitaire et hygiénique. — Améliorations projetées et exécutées.*

Dans toutes les parties de l'arrondissement, l'état sanitaire et hygiénique a été très-satisfaisant. Les améliorations projetées dans certaines communes, sont forcément restées à l'état de projet jusqu'à présent, parceque les ressources de ces localités sont insuffisantes pour couvrir les dépenses, et que les subsides sur lesquels elles croyaient pouvoir compter, leur font défaut.

§ 5. *Service vétérinaire.*

Le service vétérinaire parait avoir été convenablement assuré, bien qu'un des médecins vétérinaires de canton ait quitté l'arrondissement. Le service dont

était chargé ce praticien a été confié au médecin vétérinaire du canton le plus rapproché.

§ 6. *Vaccine.*

Les opérations de la vaccine se font régulièrement. Cependant, j'ai été obligé de signaler un médecin chargé de ce service dans quelques communes, et qui a apporté certaine négligence dans l'accomplissement de ses devoirs.

§ 7. *Épidémies.*

Il n'y a eu, cette année, aucune maladie épidémique, dans le ressort de Neufchâteau.

§ 8. *Épizooties.*

Pendant les derniers mois de 1867, la gâle s'est manifestée dans les troupeaux de moutons de plusieurs communes. Les médecins vétérinaires ont combattu cette affection partout où elle s'est manifestée, et dans la plupart des circonstances, leurs soins ont été couronnés de succès.

TITRE X.

MILICE ET GARDE CIVIQUE.

§ 1er. *Milice. — Résultat du tirage et des opérations de la levée.*

Les opérations du tirage et de la levée de la milice ont eu lieu, cette année, comme les années précédentes d'ailleurs, avec toute la régularité désirable.

Il y avait 454 miliciens, sur lesquels 115 ont été appelés sous les drapeaux. De ces 454 miliciens inscrits, 393 savaient lire et écrire, 7 avaient une ins-

truction supérieure, 13 savaient lire seulement, 38 ne savaient ni lire ni écrire, et le degré d'instruction de 3 de ces miliciens était inconnu.

§ 2. *Garde civique. — Organisation. — Effectif. Elections et nominations d'office.*

Les inscriptions pour la garde civique continuent à se faire d'une manière régulière. Je n'ai à signaler aucune modification qui serait survenue dans ce service.

TITRE XI.

VOIES DE COMMUNICATION. — RÉGIME DES EAUX.

§ 1er. *Routes de l'Etat.*

Toutes les routes de l'Etat, qui se trouvent dans l'arrondissement de Neufchâteau, sont dans un parfait état d'entretien. Il n'y en a que deux qui ne sont pas bordées de plantations : ce sont les routes de Neufchâteau, par Bertrix et Paliseul, à Mon-Idée, et de Hamipré à Fauvillers. Ces routes, qui étaient des chemins de grande communication, et qui n'ont été reprises par l'Etat que depuis peu d'années, n'ont pas en général assez de largeur ; il doit aussi s'y faire quelques redressements, et c'est sans doute pour ces motifs que, jusqu'à présent, elles n'ont pas été plantées.

§ 2. *Routes provinciales.*

Les routes provinciales sont également dans un très-bon état d'entretien. Tout ce que l'on peut demander, c'est que la province continue à y faire donner les mêmes soins à l'avenir.

§ 3. *Chemins vicinaux.*

Dans le rapport spécial que j'ai adressé, le 24 oc-

tobre dernier, sur les chemins vicinaux de mon arrondissement, j'ai signalé de nouveau certaines dispositions du règlement provincial du 26 juillet 1861, comme n'étant pas exécutées. J'ai notamment appelé l'attention de l'autorité provinciale sur les articles 121, 136, 137, 140 et 143 de ce règlement, qui ne reçoivent, généralement, aucune exécution.

J'ai en outre signalé l'apathie, tant des administrations communales, que des agents de la voirie vicinale, pour ce qui concerne l'entretien des chemins vicinaux non encore empierrés.

Je crois inutile de renouveler ici les observations que j'ai présentées sur ces différents points, qui méritent, cependant, de fixer l'attention de l'autorité supérieure.

§ 4. — *Rivières. — Canaux. — Cours d'eau.*

Ainsi que je l'ai fait connaître plusieurs fois jusqu'à présent, la police et l'entretien des rivières et cours d'eau laissent considérablement à désirer. Il serait grand temps que l'on s'occupât sérieusement de ces objets importants.

TITRE XII.

AGRICULTURE.

§ 1er. *Etat des récoltes et des cultures.*

Sauf pour ce qui regarde les fourrages, la récolte de 1867 peut être classée parmi les mauvaises. Les pommes de terre, surtout, ont donné un rendement plus que médiocre. Comme ce précieux tubercule constitue la principale, si pas la seule alimentation de nos classes ouvrières, il est à craindre qu'en présence du déficit constaté, les petits cultivateurs et les ou-

vriers aient à supporter de dures privations d'ici à la récolte prochaine.

Dans ces circonstances pénibles, le Gouvernement et les communes doivent veiller à ce que la classe ouvrière ne soit pas privée de travail, et ils ont le devoir d'ouvrir des routes et des chemins, à la construction desquels nos ouvriers pourront être occupés, surtout pendant la mauvaise saison.

§ 2. *Défrichements. — Plantations.*

Le ralentissement signalé depuis quelques années déjà, dans les défrichement des bruyères communales incultes, s'est encore manifesté pendant l'année qui vient de s'écouler. Ce ralentissement est dû à l'état de gêne dans lequel se trouvent les cultivateurs de nos contrées.

En 1867, il n'y a eu de demandes en concession de terrains communaux incultes, que jusqu'à concurrence d'une contenance de 108 hectares 61 ares 95 centiares.

Quant aux bruyères appartenant à des particuliers, il est rare d'en voir convertir en terrains productifs.

Quelques propriétaires de ces terrains cependant commencent à comprendre le grand avantage qu'il y aurait pour eux à les boiser, et depuis deux ou trois ans, l'on remarque que ces propriétaires procèdent à la plantation ou au semis, en essences résineuses, de terrains jusqu'alors improductifs.

§ 3. *Etat des chevaux et du bétail. — Amélioration des races.*

Sur ces points spéciaux, la commission provinciale d'agriculture peut donner des appréciations exactes, qu'il n'est pas en mon pouvoir de fournir.

§ 4. *Police rurale. — Echenillage et élagage.*

Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer à différentes

reprises, la police rurale laisse considérablement à désirer. Ce service devrait être réorganisé complétement.

Les prescriptions concernant l'échenillage ne sont exécutées nulle part, c'est absolument comme si elles n'existaient pas.

L'élagage des haies et arbres longeant les chemins publics se fait régulièrement, par les soins des administrations communales et des commissaires-voyers, aux époques fixées par les réglements sur la matière.

§ 5. *Foires et marchés.*

Aucune modification n'a été apportée, cette année, dans le nombre et la tenue des foires et marchés du ressort.

Une commune du canton de Neufchâteau, qui avait demandé la création de cinq nouvelles foires, a vu rejeter sa demande par le Conseil provincial.

TITRE XIII.

INDUSTRIE. — COMMERCE.

§ 1er. *Introduction d'industries nouvelles.*

Aucune industrie nouvelle ne s'est établie, dans l'arrondissement de Neufchâteau, pendant l'année 1867.

L'industrie ardoisière a continué à prendre certains développements. Deux nouvelles machines à vapeur, destinées à l'épuisement des eaux et à l'extraction des produits, ont été placées, l'une à l'ardoisière de Warmifontaine, l'autre à celle de Laviot.

§ 2. *Moyens de transport. Messageries.*

La lacune que j'ai déjà signalée tant de fois dans

l'organisation des trains du chemin de fer du Grand-Luxembourg, n'est pas encore comblée ; c'est-à-dire, qu'il est impossible aux voyageurs qui, de l'intérieur de la province, veulent se rendre dans les autres parties de la Belgique, de partir d'Arlon avant dix heures et quart du matin. Il suffit d'énoncer ce fait pour démontrer combien pareille organisation est défectueuse, et cependant, il serait très-facile de remédier à cet état de choses, sans surcroit de dépenses pour la Compagnie du chemin de fer. J'ai indiqué le moyen à employer pour y parvenir dans mon rapport spécial, dressé en vertu de l'article 137 de la loi provinciale : je me bornerai, aujourd'hui, à renvoyer à ce rapport.

Il y aurait également quelques modifications, quelques améliorations surtout à apporter dans le service des messageries. Pour y parvenir, il me parait nécessaire que les agents spéciaux du département des travaux publics se mettent en rapport avec d'autres fonctionnaires, spécialement avec les commissaires d'arrondissement qui, connaissant les besoins de leurs ressorts, pourraient donner d'utiles indications à ces agents.

§ 3. *Service de la poste aux lettres.*

Je crois devoir réclamer de nouveau l'organisation d'un service de la poste aux lettres sur la ligne de Longlier à Martelange, ou tout au moins jusqu'à Fauvillers. Cette ligne importante est la seule, à peu près, qui ne soit pas dotée d'un service de poste aux lettres.

TITRE XIV.

OBJETS DIVERS.

Toutes les communes des cantons de Bouillon, Paliseul et Neufchâteau réclament instamment la cons-

truction du chemin de fer, concédé depuis si longtemps, de la frontière française vers la frontière prussienne, et traversant ces cantons, ainsi que ceux de Sibret, Bastogne, Houffalize et Vielsalm, dans toute leur longueur.

La crise financière que nous avons traversée est sans doute la seule cause de la non-construction, jusqu'à présent, de cette ligne importante ; mais nous avons l'espoir que, si le Gouvernement, appréciant sainement la position exceptionnelle et désavantageuse du Luxembourg, consentait à garantir un minimum d'intérêt pour cette création, les capitaux nécessaires se rencontreraient facilement et que, dans peu de temps, nous verrions se construire un railway très-productif, sans grande dépense pour l'Etat.

Toutefois, lorsqu'il s'est agi de construire la ligne du Grand-Luxembour, l'Etat a consenti une garantie de minimum d'intérêt, comme celle réclamée pour la ligne dont la construction est demandée aujourd'hui : or, cette garantie n'a guère été que nominale, puisque peu de temps après l'achèvement de la voie ferrée, celle-ci rapportait beaucoup plus que la somme nécessaire pour faire cesser le cautionnement du Gouvernement. Ce précédent est des plus significatifs, et il doit donner la conviction qu'il en serait encore de même pour la garantie sollicitée en ce moment.

Lorsque cette ligne principale sera achevée, il sera nécessaire, pour lui donner tout le développement auquel elle est destinée, de construire si pas tous, au moins quelques-uns des embranchement mentionnés dans la loi de concession.

Les populations intéressées attendent avec une bien vive et bien légitime impatience, la construction de ces différentes lignes.

Le Commissaire d'arrondissement,
JACQUIER.

ANNEXE N° 7.

CHAMBRE DE COMMERCE

D'ARLON.

Rapport général pour l'exercice 1867.

SECTION Ire.

I. *Considérations générales.*

Il nous serait bien difficile de présenter, en ces quelques lignes, l'ensemble de la situation des intérêts matériels, dans notre ressort, pendant l'année 1867.

Les plaintes sont générales ; tous les renseignements que nous avons reçus s'accordent à indiquer une stagnation complète des affaires.

Et, cependant, le produit des droits de douane perçus à nos frontières a augmenté de plus de 20 p. c.; les opérations de nos comptoirs d'escompte se sont accrues de 37 p. c. ; la banque du Luxembourg, la banque de Neufchâteau et la Caisse commerciale et industrielle, tout en augmentant leur réserve, ont distribué 10 p. c. à leurs actionnaires ; pour nos voies ferrées, les transports de produits provenant, ou à

destination de notre ressort, présentent une augmentation de plus de 14 p. c. ; jamais l'industrie ardoisière, la papeterie, les fabriques de pâtes de bois n'ont été plus prospères ; malgré la crise que traverse ailleurs l'industrie métallurgique, l'exploitation de nos minerais de fer n'a subi qu'une diminution de 25 p. c.; et si l'industrie agricole n'a obtenu que de médiocres récoltes, quant à la quantité, rarement elle a vendu tous ses produits à des prix plus élevés.

D'où vient donc, nous le répétons, que tout le monde se plaigne ? D'où vient qu'il faille remonter aux plus mauvais jours de 1848, pour retrouver un malaise aussi général et aussi persistant ?

Nous ne pouvons attribuer pareil état de choses qu'aux appréhensions que donne l'avenir, appréhensions que fait naître le trouble profond qui existe dans les relations des différentes nations de l'Europe.

II. *Instruction, amélioration physique et morale des travailleurs.*

Le temps n'est pas encore venu de constater les résultats que peut produire l'institution des écoles d'adultes. Disons seulement que presque partout l'on se prête à l'organisation de ces écoles, destinées à donner aux ouvriers l'instruction qu'ils ont négligé d'acquérir jusqu'à ce jour, ou à développer les connaissances que d'autres, plus favorisés, ont déjà acquises précédemment.

La généralité des salaires est restée a peu près au taux où elle se trouvait en 1866. Pour quelques branches du travail seulement, nous avons constaté une nouvelle, mais légère amélioration.

Cette circonstance permet à notre classe ouvrière de traverser la crise alimentaire avec moins de souffrances que dans les centres manufacturiers. Mais, il

n'en est pas moins vrai que la cherté des denrées indispensables à la vie, n'a pu que produire une diminution considérable dans la consommation des autres objets que réclame le besoin d'un certain bien-être, besoin qui se répand de plus en plus dans les classes laborieuses, et dont la satisfaction plus ou moins complète, amènera immanquablement un progrès sensible dans la conduite et la moralité des travailleurs.

III. *Echanges aux frontières.*

DOUANES.

Nous avons à constater une nouvelle augmentation assez considérable des droits de douane perçus à l'importation dans les différents bureaux de notre ressort.

Le tableau suivant présente le mouvement des recettes de cette nature, pendant les trois dernières années :

	NATURE DES RECETTES.	1865	1866	1867
ENTRÉE.	Café.	5 25	2 79	82 10
	Eaux-de-vie étrangères.	5153 55	10150 10	4086 50
	Bières et vinaigres.	33196 34	40711 05	41536 81
	Sucre raffiné.	22 37	4 76	17 77
	Autres marchandises.	195961 84	216045 99	237148 99
SORTIE.		»	565 92	»
	Totaux.	234339 35	267480 61	287872 72

Soit une augmentation de fr. 53532 82 ou près de 23 °/₀ sur 1865 et de 20391 56 ou près de 8 °/₀ sur 1866. Tels sont les effets des traités de commerce et des réductions de tarifs.

Inutile d'ajouter que l'ouverture de la ligne de chemin de fer de Spa à Luxembourg n'a pas peu contribué à cette extension de nos échanges internationaux.

IV. *Autres impôts de l'Etat.*

IMPOTS.	1866	1867
	FR.	FR.
Foncier.	937271 31	967807 95
Personnel.	265886 45	270677 45
Droit de patente.	97906 75	100000 69
Droit de débit en détail de boissons alcooliques.	50892 73	48881 46
Droit de débit de tabac.	11061 85	10861 79
Droits d'accises sur le sel.	74726 72	80462 20
Droits d'accises sur les vins étrangers.	73495 06	49415 67
Droits d'accises sur l'eau-de-vie indigène.	60514 44	47017 97
Droits d'accises sur les liquides alcooliques distillés à l'étranger.	»	»
Droits d'accises sur les bières.	179730 36	171568 35
Droits d'accises sur le sucre de betteraves indigènes.	13221 92	3093 75
Droits de garantie des matières d'or et d'argent.	1009 47	530 93
Redevances sur les mines.	2095 24	1703 85
Droits d'enregistrement.	563324 39	590357 87
id. de greffe.	12651 34	13726 07
id. d'hypothèque.	99107 34	105398 84
id. de succession.	204403 37	215021 34
id. de timbre.	165790 13	165452 45
Totaux.	2813088 87	2841978 63

C'est aux nouveaux centimes additionnels votés par plusieurs communes de la province que l'on doit l'augmentation des impôts foncier et personnel ; la dimi-

nution des droits de débit en détail de boissons alcooliques et de tabac doit être attribuée à la suppression des barrières d'une part et à l'établissement d'une taxe provinciale de 33 % de l'autre.

Les droits d'accises sur les bières présentent sur ceux perçus en 1865, une différence en moins de 32496 fr. 60, soit 16 %.

La consommation des bières étrangères peut seule expliquer une diminution aussi considérable.

V. *Comptoir d'escompte.*

Nous avons à constater une nouvelle et importante reprise dans les opérations des comptoirs d'escompte de notre ressort en 1867, reprise qui se traduit par une augmentation de 2017 effets escomptés en plus et un accroissement de fr. 6193461 51 sur le montant de ces escomptes.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce résultat, pour une année aussi peu prospère que celle qui vient de finir.

Le tableau suivant indique la marche des affaires dans les trois succursales de la banque nationale, établies dans notre ressort, pendant les dernières années.

COMPTOIRS.	Exercices.	NOMBRE d'effets négociés.	MONTANT de ces effets.
	1859	2505	13765697 21
	1860	2756	16990957 01
	1861	3454	19743820 35
	1862	4840	19757991 89
Arlon.	1863	4209	18469643 32
	1864	3805	16182883 32
	1865	2576	10932937 39
	1866	1776	11422885 59
	1867	2213	16950835 22

COMTOIRS.	Exercices.	NOMBRE d'effets négociés.	MONTANT de ces effets.
Marche.	1859	2305	4251096 91
	1860	2735	5425971 65
	1861	2174	3987941 42
	1862	2283	3473147 78
	1863	2262	4019434 99
	1864	1578	2405360 71
	1865	473	1209614 42
	1866	573	1209838 34
	1867	697	1531245 64
Neufchâteau.	1859	128	269390 81
	1860	1402	2361436 95
	1861	1732	3497620 37
	1862	2141	3199325 03
	1863	1620	2090379 60
	1864	226	224568 56
	1865	818	2133725 58
	1866	2008	3996735 84
	1867	2464	4340840 40
Province.	1859	4938	18286174 93
	1860	6898	24778365 61
	1861	7360	27229382 14
	1862	9264	26430491 70
	1863	8181	24579457 98
	1864	5609	18812812 50
	1865	4067	14276277 39
	1866	4357	16629459 75
	1867	5374	22822921 26

VI. *Justice consulaire.*

Voici les renseignements que nous donne la statistique judiciaire, au point de vue commercial :

	1865.	1866.	1867.
Nombre de causes pendantes.	23	50	48
Id. id. introduites pendant l'année judiciaire.	338	312	376
Totaux.	361	362	424
Causes terminées par jugement.	233	219	232
Id. par abandon, transactions, etc.,	78	95	103
Totaux.	311	314	335
Causes pendantes.	50	48	89

On le voit, l'année 1867 a considérablement augmenté le stock des affaires commerciales pendantes devant les tribunaux d'Arlon, de Marche et de Neufchâteau.

Douze faillites ont été déclarées en 1867, dans notre province ; il n'y en avait eu que trois en 1866.

Les opérations de liquidation ont donné les résultats suivants :

	1866.	1867.
Actif,	393920 16	112650 28
Passif,	109875 44	288603 76

Enfin, les effets protestés ont été plus nombreux aussi qu'en 1866 et leur valeur présente un chiffre beaucoup plus élevé, sans atteindre, toutefois, celui de l'année 1865.

	1865.	1866.	1867.
Nombre d'effets protestés,	387 »	329 »	480 »
Montant d'id.	304654 95	129806 88	203675 »
Valeur moyenne d'id.	782 22	394 56	424 32

Cette année, c'est dans l'arrondissement judiciaire d'Arlon, que les faillites ont été les plus nombreuses et les plus importantes.

SECTION II.

Agriculture au point de vue commercial et industriel.

Nous nous sommes appliqués, dans nos précédents rapports, à exposer les besoins de notre industrie agricole et à faire connaître les différentes mesures qu'il conviendrait de prendre pour y donner satisfaction.

Il serait oiseux de revenir encore sur cet objet et, pour le moment, nous n'avons rien à ajouter à nos considérations.

Quant aux résultats obtenus pendant l'année 1867, nous croyons pouvoir nous en référer aux travaux de la commission provinciale d'agriculture et à ceux de la *Société agricole du Luxembourg*, pour les faire connaître.

Nous dirons seulement, et avec regret, que la culture des plantes industrielles, malgré les avantages qu'elle a procurés à tous ceux qui s'y sont livrés, paraît avoir perdu du terrain en 1867.

D'un autre côté, l'introduction et l'emploi des instruments perfectionnés continuent à faire des progrès marquants. Les bonnes charrues, les herses en fer, les hache-paille, les coupe-racines, les tarares, les machines à battre se rencontrent maintenant à peu près partout.

L'usage des phosphates tend aussi à prendre une certaine extension. Quelques propriétaires entreprennent des travaux pour assainir les terres humides et pour irriguer de nouvelles parties de prairies.

Nous avons insisté, à plusieurs reprises, sur l'utilité de la construction de chemins d'exploitation dans

les bois, pour donner aux produits de certaines forêts une valeur dont ils sont entièrement dépourvus aujourd'hui. Les chemins ruraux ont également besoin d'améliorations, dans un grand nombre de communes. L'état de ces chemins, pendant une grande partie de l'année, est un obstacle sérieux aux progrès de l'industrie agricole.

Une mesure non moins vivement réclamée par la généralité des cultivateurs, et dont l'urgence est depuis longtemps signalée par les commissions provinciales d'agriculture et les conseils provinciaux, c'est la réorganisation de la police rurale ; nous ne pouvons nous dispenser d'appeler sur ce sujet l'attention sérieuse du gouvernement.

SECTION III.

I. MINES ET MINIÈRES.

§ Ier. *Exploitations libres.*

La situation si précaire de l'industrie sidérurgique ne pouvait manquer d'exercer une influence fâcheuse sur l'exploitation des minières de notre province ; celles de la commune d'Aubange seules n'ont guère diminué leur production.

230 ouvriers, au salaire moyen de 2-19 par jour ont été employés dans 12 sièges souterrains d'extraction et dans 38 sièges à ciel ouvert ; ils ont extrait 44,100 tonnes de minerais propres à être versés dans les hauts-fourneaux.

Le prix de la tonne a varié, suivant provenance et qualité, entre 3 fr. 75 et 10 francs, sur les terrains d'extraction.

La valeur totale de la mine lavée s'est élevée à 327,020 francs ; 136,150 francs environ ont été payés en salaires ; des travaux préparatoires ont été exé-

cutés à Musson pour 11,400 francs. L'exploitation de la minette, dans le bois communal de Musson, a commencé d'une façon régulière. Ces minières, de même que celles du bois de Halanzy, renferment, comme nous l'avons vu l'année dernière, d'immenses ressources pour l'avenir. Nous ne doutons pas que le raccordement avec la station d'Ethe de l'embranchement projeté de Virton, de ces magnifiques gisements de fer oolithique hydraté, ne constitue en peu de temps un centre industriel de la plus haute importance. (Voir sur le chemin de fer de Virton, les développements contenus dans notre rapport pour l'exercice 1866)

Le tableau suivant présente la production des différents sièges d'exploitation des minerais de fer, pendant les deux dernières années :

by Google

COMMUNES sièges des exploitations.	1866. Nombre d'ouvriers.	1866. Salaires moyens.	1866. Quantité de mine brute.	1866. Quantité de mine lavée.	1866. Valeur de la mine brute.	1866. Valeur de la mine lavée.	1867. Nombre d'ouvriers.	1867. Salaires moyens.	1867. Quantité de mine brute.	1867. Quantité de mine lavée.	1867. Valeur de la mine brute.	1867. Valeur de la mine lavée.
		FR.	TONNES	TONNES	FRANCS	FRANCS		FR.	TONNES	TONNES	FRANCS	FRANCS
Ruette	8	1 25	1283	500	2766	4000	6	1 25	1000	390	2000	3120
Musson	»	»	»	»	»	»	10	2 75	4400	4400	24200	24200
Autelbas	30	2 00	5230	3400	10460	20400	12	2 50	2770	1800	4986	9900
Messancy	65	2 00	18000	12600	46800	81900	30	2 25	7000	4900	17500	29400
Tœrnich	60	2 00	20853	13670	37535	51262	25	2 25	6102	3600	10984	13500
Aubange	78	2 25	34728	22573	156276	150584	88	2 50	33231	21600	149540	172800
My	60	1 65	8272	7857	62040	82499	60	1 60	7800	7410	54600	74100
Izier	25	1 60	1374	1291	8244	12910	»	»	»	»	»	»
Heyd	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux.	326	1 95	89740	61891	324121	433555	231	2 49	62303	44100	263810	327020

On le voit, il y a une diminution de plus de 25 °/₀ dans la production de 1867 ; mais, nous le répétons, les résultats donnés par cette année sont encore remarquables, en présence de l'extinction des hauts-fourneaux et du chômage des laminoirs. Enfin, chose digne d'attention, c'est que, malgré ce ralentissement du travail dans les mines, nous avons à mentionner une augmentation de 0-25 sur la moyenne des salaires.

§ 2. *Mines concédées.*

Des deux concessions qui existent dans la province, une seule a été exploitée en 1867 : comme les années précédentes, c'est la mine de Longvilly.

Avec un personnel de 28 ouvriers, gagnant en moyenne 1 fr. 65 c. par jour, elle a produit 100,000 kil. de minerai de plomb sulfuré valant 16,139 fr. sur place ; 12,825 francs ont été payés en salaire.

Inutile de répéter que l'exploitation en grand de cette mine, et, par conséquent, le moyen pour la Société concessionnaire de tirer parti des avances considérables qu'elle a faites en travaux préparatoires, dépend entièrement de l'achèvement de l'embranchement de Bastogne.

Nous continuons à donner, au point de vue du chemin de fer, le mouvement des minerais dans les diverses stations de notre ressort.

	STATIONS.	1865	1866	1867
		K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	46000	6000	»
	Marloie.	»	»	»
	Jemelle.	1808000	652000	380000
	Forrières.	»	»	»
	Grupont.	»	»	»
	Poix.	»	»	»
	Libramont.	»	»	»
	Longlier.	99000	67000	»
	Lavaux.	»	»	»
	Marbehan.	»	»	»
	Habay.	»	»	»
	Fouches.	»	»	»
	Arlon.	1766000	1120000	2677000
	Autelbas.	»	»	»
	Sterpenich.	20211000	20302000	16501000
	Messancy.	6663000	4990000	3690000
	Athus.	52981000	65522000	76935000
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	»	»	»
	Melreux.	»	»	»
	Barvaux.	»	»	592000
	Bomal.	»	»	410000
	Totaux.	83544000	93609000	101185000

On voit que si les travaux d'extraction des minerais de fer ont été moins actifs que l'année précédente, il n'en a pas été de même des quantités enlevées des lieux de production. La progression ne se ralentit pas dans les transports qui prennent naissance aux différentes stations situées dans la province.

Enfin, 227,269 tonnes de minerais de toute espèce avaient été déclarés à l'importation aux bureaux de douane d'Athus et de Sterpenich. 245,890 tonnes l'ont été en 1867, et le bureau de Gouvy a reçu des déclarations pour 43,490 tonnes, soit une importation totale de 289,380,800 kilos de minerais.

Si une année de chômage, de stagnation complète, de souffrances intenses pour l'industriemétallurgique, a donné lieu à pareil mouvement, quelle sera l'importance de ce trafic pour nos voies ferrées, dans les années d'activité industrielle ?

Disons, en terminant, que d'actives recherches sont faites en ce moment sur plusieurs points de la province, pour arriver à l'exploitation d'autres gisements miniers.

L'existence de la malachite ou du cuivre carbonaté a été reconnue, en 1867, sur le par cours du chemin de fer de jonction belge-grand-ducale, dans la commune de Vielsalm. Une demande de concession embrassant plus de 600 hectares est soumise à l'instruction.

Dans la même localité, des gîtes de manganèse hydroxidé ont été découverts et les explorateurs demanderont une concession, dès que leurs recherches auront constaté l'étendue des gisements.

Comme toujours, les eaux ont entravé les explorations qui se font sur le territoire de la commune d'Ou, où se trouvent des minerais de plomb, de fer et de zinc sulfurés.

A Forrières et à Lignières, les recherches entreprises pour constater l'existence de minerais de plomb et de cuivre, n'ont pas été continuées en 1867.

II. *Ardoisières.*

Le malaise général qui a marqué l'année que nous venons de traverser, n'a exercé aucune influence fâcheuse sur cette industrie si importante de notre ressort, car jamais ses produits ne se sont écoulés aussi facilement que pendant le cours de cette année, si désastreuse pour tant d'autres industries.

Cette situation si prospère est due, pour le canton de Vielsalm surtout, à l'établissement du chemin de fer, qui permet aux ardoises d'arriver à peu de frais

sur les marchés étrangers où, à cause de leur solidité, elles sont préférées aux autres pour les constructions rurales.

Aussi cette industrie tend-elle chaque jour à y prendre de nouveaux développements, car des capitalistes étrangers font des recherches sur tous les points du canton où ils espèrent rencontrer le banc ardoisier pour y ouvrir de nouvelles exploitations.

D'un autre côté, la production a pris de l'accroissement dans une ardoisière ouverte il y a quelques années à Herbeumont ; il en a été de même aux ardoisières de Warmifontaine. Mais il est incontestable que la construction d'un chemin de fer dans la direction de Sedan et de Coblence peut seule donner aux exploitations de l'arrondissement de Neufchâteau le développement dont elles sont susceptibles. L'absence de cette voie économique de transport dans cette direction, les tient dans des conditions d'infériorité marquée, en ce qui concerne la dépense des transports, vis-à-vis des ardoisières de Fumay, qui leur font la concurrence sur tous les marchés les plus importants.

L'industrie ardoisière a occupé, en 1867, 819 ouvriers et 13 chevaux, dans 93 siéges souterrains et 12 à ciel ouvert ; ils ont produit 27739000 ardoises d'une valeur de 639179 francs aux fosses.

Dans les ardoisières de Vielsalm, les ouvriers gagnent environ 0 fr. 25 par heure de travail ; dans celles de l'arrondissement de Neufchâteau, les salaires journaliers varient de 2 fr. 25 à 3 fr. 50, suivant l'aptitude et le plus ou moins d'habileté des individus. Mais comme dans toutes les industries, les chômages volontaires enlèvent à l'ouvrier une notable partie des gains qu'il pourrait réaliser.

Le mouvement de l'exportation a présenté les résultats suivants pendant les deux dernières années :

	1866	1867
Frontière de France.	3,833,850	4,144,690
id. de Prusse.	391,900	651,630
id. du G.-D. de Lux.	3,939,905	4,267,828

Soit une augmentation de plus de 10 °/₀ sur l'année 1866.

On a continué à extraire de nos carrières de schiste ardoisier des tables de billard, des dalles brutes, ciselées ou polies, des éviers et des pierres tombales.

Sauf ces dernières et les éviers, dont les prix s'établissent par pièce, les autres produits se vendent par mètre carré, à raison de 15 francs pour les tables de billards, de 1 fr. 80, 3 fr. 60, 4 fr. 50 et 10 fr. pour les dalles.

Le tableau suivant présente le mouvement des ardoises par chemin de fer dans les différentes stations de la province, pendant les deux dernières années :

	STATIONS.	1866		1867	
		Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	»	9000	6000	78000
	Marloie.	»	550000	»	9000
	Jemelle.	»	69000	»	»
	Forrière.	»	»	»	178000
	Grupont.	»	»	»	197000
	Poix.	»	45000	»	10000
	Libramont.	2536000	»	2527000	»
	Longlier.	607000	15000	955000	»
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	»	»	»	»
	Habay.	»	15000	»	»
	Fouches.	»	»	»	12000
	Arlon.	25000	100000	»	34000
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	»	55000	»	20000
	Messancy.	»	41000	»	»
	Athus.	»	16000	»	4000
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	74000	17000	»	36000
	Melreux.	»	»	»	632000
	Barvaux.	1000	1000	»	49000
	Bomal.	»	»	»	»
	Totaux.	3243000	935000	3488000	1259000

III. *Pierres à aiguiser.*

Le canton de Vielsalm a occupé une trentaine d'ouvriers à la production des pierres à aiguiser. La valeur moyenne des pierres à rasoir est de 900 francs par mille et celle des pierres à faulx de 75 francs.

La production totale des unes et des autres est évaluée à 17,500 francs environ.

Quant aux pierres à rasoir, leurs qualités les placent

dans une situation tout exceptionnelle ; car, circonstance probablement unique en Belgique et ailleurs, ce ne sont pas les acheteurs qui font défaut, mais c'est la marchandise qui manque aux amateurs.

Les fabricants attendent avec impatience l'achèvement de la galerie d'écoulement dans les carrières de Hebronval, pour pouvoir satisfaire aux nombreuses demandes de pierres de première qualité, demandes dont ils sont surchargés.

IV. *Marbres.*

Quarante-deux ouvriers, au salaire de 3 à 4 francs par journée, ont été occupés en 1867 dans les marbreries d'On et de Wellin ; vingt-quatre femmes, recevant de 20 à 25 centimes par heure de travail, y ont également travaillé pour polir le marbre scié.

Bon nombre de commandes ont été exécutées par la marbrerie, dont la production s'est élevée à 160 mètres cubes de matière préparée, d'une valeur de 81,000 fr.

C'est grâce à l'établissement à Londres d'une maison pour la vente de ses produits, que cette industrie voit augmenter sa prospérité. Mais une circonstance qui tiendra encore longtemps cette situation dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres établissements similaires, c'est la distance de 17 kilomètres qui sépare les carrières de marbre des chemins de fer, le transport par axe enlève aux exploitants une bonne partie de leurs bénéfices.

Le tableau suivant présente le mouvement des marbres dans les stations du chemin de fer situées dans notre ressort.

	STATIONS.	1866 Départ.	1866 Arrivée	1867 Départ.	1867 Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	349000	20000	190000	»
	Marloie.	»	»	»	»
	Jemelle.	230000	253000	187000	72000
	Forrière.	5000	»	105000	»
	Grupont.	»	1000	»	»
	Poix.	»	35000	»	»
	Libramont.	»	»	»	»
	Longlier.	»	5000	»	»
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	»	»	»	»
	Habay.	»	»	»	»
	Fouches.	»	7000	»	»
	Arlon.	25000	31000	»	46000
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	»	»	»	»
	Messancy.	»	»	»	»
	Aihus.	»	17000	»	»
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	»	»	»	11000
	Melreux.	»	»	»	»
	Barvaux.	»	1000	»	»
	Bomal.	»	»	»	»
	Totaux.	609000	370000	482000	129000

En présence de ces chiffres, nous sommes tentés de douter de l'exactitude de certaines données des statistiques fournies par l'administration du chemin de fer. Car, tandis qu'ils accusent une diminution de mouvement, les renseignements des exploitante eux-mêmes établissent une augmentation considérable de la production.

V. *Carrières de pierres de taille, de pavés, de moëllons, etc.*

Nous n'avons aucun fait remarquable à signaler sur l'exploitation de nos nombreuses carrières de grès brut et taillé, de calcaires, de petits granits et de terres plastiques.

Nous nous contenterons, comme par le passé, de résumer dans le tableau suivant, le mouvement de la production, dans les différents siéges d'extraction de ces produits.

COMMUNES sièges des exploitations.	ESPÈCES.	NOMBRE D'OUVRIERS.	QUANTITÉ de PRODUITS.	VALEUR des PRODUITS.
			M. C.	F.
Lomprez.	Calcaire eifelien, compact, piqué ou ciselé.	15	300	16000
Sohier.		2	32	1600
Wellin.	Calcaire à moulures, auges, chassis, chaux.	48	7305	66600
Tellin.	Chaux.	17	7200	41760
Bende.	Petit granit taillé, chaux.	25	700	33000
Borlon.	id. id.	4	290	4865
My.	Calcaire taillé, chaux.	3	360	4140
Bomal.	id. id.	16	646	18200
Heyd.	id. id.	10	360	10800
Soy.	id. id.	27	8225	62000
Waha.	id. id.	30	7700	57000
Forrières.	id. pavés, id.	75	240550 pièces	105950
Humain.	id id.	18	850	29250
On.	id. id.	16	6565	40950
Arlon-Bonnert.	Moëllons, id.	10	1100	7250
Sainte-Cécile.	Grès du Lux. taillé.	12	2 0	9000
Autelbas.	id. pavés.	10	160000 pièces	8000
Villers-s.-Semois	Grès de Mortinsart, taillé chaux.	15	600	10800
Id. dev.-Orval.	id. id.	12	6000	42000
Ruette.	Volithe taillée.	10	300	9000
Martelange.	Dalles, schisteuses.	24	2260	22020
Bertrix.	id. id.	15	2713	23400
Vielsalm.	id. id.	12	2350	11000
Bihain.	id. id.	10	100	7000
Bovigny.	Pierres à faulx.	16	100000 pièces	7500
Hachy.	Terre plastique.	3	500	3000
Rulles.	id.	2	600	3500
Rossignol.	id. chaux hydraulique.	6	600	6600
Heinsch.	Terre plastique.	2	100	600
Laroche.	id.	1	400	3200
Ethe.	id.	2	150	750
Arlon.	id.	14	4500	9000
Wéris.	Poudingues.	4	20	1000
Bonnert, Châtillon	Sables.	30	12000	18000
	Totaux en 1867.	516	»	695635
	id. en 1866.	384	»	308200

Il est à remarquer que les chiffres concernant la chaux ne figuraient pas dans le relevé que nous avons publié en 1866; quoiqu'il en soit, l'augmentation pour les autres produits est considérable en 1867.

Le tableau suivant indique le mouvement par chemin de fer des différents produits de nos carrières.

	STATIONS.	SABLES ET TERRES.	PIERRES BRUTES.	PIERRES DE TAILLE.
		K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	93000	88000	16000
	Marloie.	145000	»	1104000
	Jemelle.	315000	541000	1340000
	Forrières.	285000	556000	950000
	Grupont.	35000	26000	243000
	Poix.	»	195000	»
	Libramont.	125000	23000	139000
	Longlier.	»	23000	»
	Marbehan.	»	»	285000
	Habay.	10000	69000	25000
	Fouches.	»	»	17000
	Arlon.	5250000	817000	»
	Autel.	»	»	5000
	Sterpenich.	»	13000	»
	Messancy.	760000	71000	»
	Athus.	440000	150000	»
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	405000	198000	25000
	Melreux.	17000	313000	»
	Barvaux.	282000	453000	»
	Bomal.	17000	353000	»
	Totaux en 1867.	8162000	3889000	4149000
	id. en 1866.	5103000	5605000	2065000

Ces chiffres présentent, d'un côté, une diminution assez notable dans le mouvement des pierres brutes, tandis que celui des sables de construction et de mou-

lage, de même que des pierres de taille, s'est fortement accru.

Le mouvement total par chemin de fer dépasse 16,000 tonnes, soit une augmentation de plus de 20 % sur l'année dernière.

VI. *Fours à chaux.*

La production des nombreux fours à chaux de la province s'est légèrement relevée en 1867, si nous en jugeons par les chiffres contenus dans le tableau suivant, les seuls qu'il nous ait été possible de recueillir jusqu'ici, sur des établissements aussi nombreux, aussi disséminés et aussi peu importants, pris isolément.

	STATIONS.	1866 Départ.	1866 Arrivée	1867 Départ.	1867 Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	»	»	»	10000
	Marloie.	4000	15000	59000	5000
	Jemelle.	3852000	152000	2790000	10000
	Forrière.	3530000	100000	4615000	100000
	Grupont.	60000	17000	75000	45000
	Poix.	»	900000	»	404000
	Libramont.	»	1856000	»	1559000
	Longlier.	»	956000	»	3024000
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	»	81000	5000	263000
	Habay.	»	395000	»	336000
	Fouches.	»	30000	8	40000
	Arlon.	150000	480000	»	830000
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	519000	415000	71000	175000
	Messancy.	»	373000	»	85000
	Athus.	»	»	»	»
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	2000	»	170000	3000
	Melreux.	»	»	15000	»
	Barvaux.	20000	8000	311000	»
	Bomal.	»	25000	»	1000
	Totaux.	8137000	5803000	8111000	6890000

En résumé et pour en finir avec les différentes branches se rattachant à l'industrie extractive dans notre ressort, nous dirons que les ardoisières et carrières ont occupé en 1867, 1412 ouvriers et 13 chevaux dans 154 sièges d'exploitation à ciel ouvert et dans 96 sièges souterrains. Trois machines à vapeur, onze roues hydrauliques et un manège d'une force totale de 56 chevaux vapeur ont aussi servi à l'exploitation.

La valeur totale des produits sur les lieux d'extraction est évaluée à 1,424,800 francs environ.

VII. *Meunerie.*

Beaucoup d'activité, mais bénéfices très-peu importants, telle est en deux mots la situation faite en 1867 à la meunerie luxembourgeoise, par deux récoltes successives plus que médiocres.

VIII. — *Brasseries.* — *Vinaigreries.* — *Distilleries.* — *Huileries.*

La situation de la brasserie, déjà si peu prospère en 1866, n'a fait qu'empirer en 1867.

On donne pour cause à cette diminution de production la cherté des denrées alimentaires, qui a occasionné la gêne des populations, et l'accroissement de la consommation des bières étrangères sur plusieurs points de la province.

En résumé, nos brasseries ont employé 42,531 h. 30 l. de matières, soit 1689 h. 93 l. de moins que l'année précédente.

La distillerie luxembourgeoise est loin de se trouver dans de meilleures conditions.

Les chiffres suivants présentent pour cette industrie les résultats du travail pendant les deux dernières années :

		Fruits.	Céréales.
En 1867.	Hect.	1088 56	14117 12
En 1866.	id.	166 14	15387 44
	En plus.	922 42	»
	En moins.	»	1270 32

Les vinaigreries et les huileries bornent, comme par le passé, leur fabrication aux besoins de la consommation locale.

Le tableau suivant présente le mouvement des acides et des liquides sur le chemin de fer, dans les différentes stations de la province.

	STATIONS.	1866.		1867.	
		Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	12000	44000	2000	24000
	Marloye.	»	18000	8000	8000
	Jemelle.	100000	83000	8000	79000
	Forrière.	»	»	»	35000
	Grupont.	»	40000	10000	16000
	Poix.	»	205000	»	835000
	Libramont.	»	131000	»	132000
	Longlier.	37000	317000	47000	402000
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	3000	418000	»	411000
	Habay.	6000	229000	9000	208000
	Fouches.	»	»	6000	25000
	Arlon.	25000	138000	»	»
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	»	»	»	»
	Messancy.	»	»	»	»
	Athus.	»	22000	»	49000
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	14000	165000	17000	178000
	Melreux.	»	»	»	»
	Barvaux.	»	424000	5000	49000
	Bomal.	»	»	»	2000
	Totaux.	197000	2234000	112000	2253000

On le voit, le mouvement auquel donne lieu cette catégorie de marchandises, augmente d'une manière constante depuis l'établissement de notre voie ferrée.

IX. *Sucrerie.*

La prise en charge pour la sucrerie de Berchiwez a été, pendant la campagne de 1867-1868, de 55,999 kilogrammes, dont 25,000 kilog. ont été exportés, et 30,999 restaient encore en entrepôt fictif au mois d'avril dernier.

Ce chiffre présente sur la production de 1866-1867 une diminution de 22,876 kilog., attribuée à la mauvaise qualité des betteraves de la dernière récolte.

Il y a eu aussi, pour les fabricants, déception dans les quantités de matières premières sur lesquelles ils avaient compté. Les cultivateurs du canton prétendent que les prix offerts pour la betterave ne sont pas en rapport avec les soins et les travaux que sa culture exige.

Les propriétaires de l'usine croient pouvoir s'approvisionner en France pour la campagne prochaine.

X. *Fabrique de chicorée.*

La situation de cette petite industrie reste la même que les années antérieures.

Dans les conditions où elle se trouve, l'extension qu'elle peut prendre dans la province sera toujours fort restreinte.

Le fabricant, obligé de tirer ses matières premières des autres provinces, ne peut évidemment, pour la marchandise fabriquée, lutter avec les producteurs de ces contrées, qui achètent la racine de chicorée à leur porte. Ces producteurs peuvent, au contraire, faire au fabricant luxembourgeois, et cela jusque chez lui, une concurrence sérieuse et tout à leur avantage.

La création d'un débouché, soit dans le grand-duché de Luxembourg, soit dans les départements français voisins, peut seule favoriser la prospérité de la fabrique d'Ethe.

De nombreuses expéditions ont été faites chez nos voisins du midi, mais elles rencontrent des entraves et des difficultés telles qu'il faudra peut-être y renoncer. Le gouvernement français refuse l'entrée de ces produits par le bureau de douane d'Ecouviez, qui est le plus à la portée du fabricant; il ne peut faire entrer ses fabricats que par le bureau de Mont-Saint-Martin, où ils sont assujettis à un droit de 5 fr. par 100 kilog. calculés sur le poids brut. Autant vavdrait, pour ainsi dire, une prohibition complète.

La construction du chemin de fer de Virton permettrait à la fabrique de chicorée d'attendre du prochain traité de commerce un changement à ce régime.

XI. *Sauneries.*

Les deux sauneries établies à Arlon, depuis la mise à exécution du traité de commerce avec la France, ont raffiné, en 1867, 471,000 kilog. de sel gemme.

L'une d'elles a vu diminuer sa production par plusieurs mois de chômages occasionnés par certaines dégradations ou accidents arrivés à l'usine.

L'abolition du monopole du sel dans les différents états du Zollverein a ouvert à nos raffineurs un marché des plus importants dans le Grand-Duché de Luxembourg.

Nous ne doutons pas qu'ils ne s'empressent d'y prendre la place qui leur est assurée par la bonne situation de leurs usines.

XII. *Forgerie.*

La marche des usines métallurgiques de la province semble se ralentir d'année en année. On dirait qu'elles tendent à disparaître complètement.

En 1867, elles n'ont plus employé que 96 ouvriers qui ont fabriqué des produits pour une somme de 236,000 francs environ.

Nous donnons, dans le tableau suivant, le mouvement des fers et des fontes dans les diverses stations de la province, pendant les deux dernières années :

	STATIONS.	1866		1867	
		Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	»	64000	8000	15000
	Marloie.	»	16000	»	42000
	Jemelle.	8000	150000	»	162000
	Forrière.	19000	»	»	106000
	Grupont.	»	56000	26000	82000
	Poix.	30000	280000	»	220000
	Libramont.	10000	578000	106000	922000
	Longlier.	134000	410000	70000	292000
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	»	80000	»	99000
	Habay.	3000	98000	26000	349000
	Fouches.	»	»	»	3000
	Arlon.	13000	360000	»	451000
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	3169000	19000	2370000	1640000
	Messancy.	»	34000	»	»
	Athus.	2705000	»	740000	11000
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	»	1000	18000	162000
	Melreux.	»	»	»	51000
	Barvaux.	»	»	37000	51000
	Bomal.	»	»	»	1000
	Totaux.	6091000	2146000	3401000	4659000

Il résulte de ces chiffres que, si le mouvement des fers et fontes est resté le même, ou à peu près, quant au trafic du chemin de fer, l'emploi de ces matériaux dans la province a presque doublé, puisque les arrivages se sont élevés de 2146 tonnes à 4659 tonnes.

XIII. *Tanneries.*

La tannerie a continué à se ressentir du malaise dans lequel elle se trouvait à la fin de 1866.

L'article brut (cuirs en poils) a subi une hausse assez prononcée; les écorces se sont également maintenues à des prix très-élevés, tandis que la marchandise fabriquée ne s'écoule que difficilement et à des prix peu rémunérateurs.

Mais, généralement, on s'attend à une reprise d'affaires.

Le commerce des cuirs et des peaux bruts a donné lieu à des transactions ni plus ni moins nombreuses que les années précédentes.

Voici le mouvement de ces produits, par chemin de fer, pendant les deux dernières années.

	STATIONS.	1866. Départ.	1866. Arrivée	1867. Départ.	1867. Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	»	1000	»	»
	Marloye.	2000	»	15000	»
	Jemelle.	5000	7000	42000	19000
	Forrière.	1000	»	2000	6000
	Grupont.	1000	2000	»	»
	Poix.	160000	150000	»	»
	Libramont.	3000	3000	»	8000
	Longlier.	95000	22000	133000	155000
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	»	12000	14000	14000
	Habay.	»	10000	»	»
	Fouches.	»	4000	»	»
	Arlon.	89000	60000	»	56000
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	»	»	»	»
	Messancy.	»	»	»	»
	Athus.	»	»	»	»
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	14000	147000	3000	96000
	Melreux.	55000	7000	96000	110000
	Barvaux.	»	4000	»	25000
	Bomal.	»	»	»	»
	Totaux.	425000	429000	305000	489000

XIV. *Papeteries.*

Les usines du Prince et du Pont-d'Oie ont produit, en 1867, 621,459 kilogrammes de papiers blancs d'impression ou d'écriture, soit 29,928 kil. de plus qu'en 1866.

Elles ont employé 165 ouvriers, qui ont reçu 79,514 francs 13 centimes de salaire.

Ces produits sont presque tous exportés en Angleterre, aux Etats-Unis d'Amérique, en Australie et aux Indes orientales.

La situation de la papeterie, qui pouvait être considérée comme très-florissante pendant les neuf premiers mois de l'année, partage le sort général depuis le mois d'octobre dernier; elle souffre beaucoup de la crise que nous traversons.

La papeterie belge se plaint avec raison des tarifs qu'opposent à ses produits la France, la Hollande et le Zollverein.

Depuis le premier janvier dernier, les chiffons sortent librement de la Belgique, tandis qu'ils paient un droit tellement élevé qu'il est prohibitif à la sortie de ces trois Etats.

Et d'un autre côté, les fabricants de papiers peuvent nous envoyer leurs produits à des conditions moins onéreuses, que celles que nous subissons pour franchir leurs frontières.

Nous engageons vivement le gouvernement à saisir toutes les occasions qui se présenteront, pour réclamer un régime réciproque des gouvernements de France, de Hollande et du Zollverein.

Les fabriques de pâte de bois du Val de Poix ont marché pendant le courant de 1867 avec la plus grande activité. Les perfectionnements apportés dans la fabrication en ont rendu l'emploi de plus en plus général. Aussi, malgré la mise en œuvre d'une troisième usine, avec une force hydraulique de 175 chevaux, les fabricants ont-ils dû renoncer à une partie de leurs clients étrangers, pour suffire aux demandes des producteurs belges.

Le tableau suivant présente le mouvement des laines et des chiffons, des papiers et des pâtes de bois, dans les différentes stations du chemin de fer, pendant les deux derniers exercices.

	STATIONS.	1866				1867			
		LAINES ET CHIFFONS.		PAPIERS, PATE DE BOIS.		LAINES ET CHIFFONS.		PAPIERS, PATE DE BOIS.	
		Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.	Départ.	Arrivée.
		K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	51000	»	»	»	»	»	»	»
	Marloie.	4000	»	»	»	»	»	»	»
	Jemelle.	27000	»	»	»	8000	1000	»	»
	Forrières.	152000	»	»	»	»	»	»	»
	Grupont.	8000	»	»	»	»	»	»	»
	Poix.	30000	»	5000000	»	»	»	6486000	»
	Libramont.	356000	20000	»	»	3000	»	»	»
	Longlier.	56000	9000	»	»	»	93000	»	»
	Lavaux.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Marbehan.	»	»	»	»	24000	5000	»	»
	Habay.	44000	612000	667000	442000	75000	530000	672000	39000
	Fouches.	»	»	»	»	3000	»	»	5000
	Arlon.	»	»	»	3000	130000	37000	»	»
	Autel.	110000	50000	»	15000	»	»	»	»
	Sterpenich.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Messancy.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Athus.	»	»	»	»	»	»	»	»
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	74000	17000	»	»	82000	1000	»	»
	Melreux.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Barvaux.	1000	3000	»	»	»	»	»	»
	Bomal.	»	»	»	»	»	»	»	91000
	Totaux.	913000	711000	5667000	460000	325000	667000	7178000	135000

On le voit, sauf pour les pâtes de bois, le mouvement de ces produits s'est beaucoup ralenti en 1867.

NV. *Tressage de la paille. — Dentellerie.*

Nous n'avons, malgré nos instances, obtenu aucun renseignement sur la marche de ces industries.

XVI. *Briqueteries. — Fabriques de tuyaux de drainage et de tuiles.*

L'emploi plus ou moins fréquent des briques dans les constructions donne à cette industrie une activité relative.

Ce n'est guère que depuis l'établissement du chemin de fer, que l'on fait usage de ces produits pour les bâtisses, surtout dans le sud de la province.

L'emploi des tuiles et des drains est encore plus restreint.

XVII. *Machines à vapeur.*

Il existe actuellement, dans notre province, 38 générateurs et 34 machines d'une force totale de 264 chevaux. Sept de ces machines ont été établies pendant l'année 1867.

L'arrêté royal du 27 février dernier, qui modifie les conditions fixées par le règlement de 1864 pour la mise en usage des appareils à vapeur, ne peut manquer d'augmenter l'emploi des chaudières tubulaires et des chaudières d'origine étrangère qui ne pouvaient être autorisées dans la province jusqu'à ce jour.

SECTION IV.

Commerce intérieur et extérieur.

Nous n'avons, cette année, aucun fait bien remarquable à mettre en lumière dans cette partie de notre rapport.

Les échanges internationaux, par nos frontières, prennent une certaine extension, puisque les droits de douane, comme nous l'avons vu au commencement de ce travail, présentent un accroissement de recettes assez notable.

A l'importation, il y a augmentation de mouvement sur soixante-six articles et diminution sur cinquante; sous ce rapport, l'année 1867 a été beaucoup plus favorable que la précédente, qui avait amené une diminution sur quatre-vingt-quatre articles.

A l'exportation, soixante-quatre articles ont gagné et cinquante-trois ont perdu de l'importance.

Au transit enfin, quarante-quatre catégories de marchandises présentent une augmentation de mouvement, et vingt-sept une diminution sur l'année 1866.

Nous nous bornerons à mettre en regard les articles les plus importants pour ces deux exercices.

I. *Importations.*

		1866.	1867.
Bestiaux (gros bétail)	K.	3367227	2903163
Bestiaux (autres),	T.	48135	20554
Beurre frais et salé,	K.	177723	171040
Bois de construction,	M. C.	7202	6640
Bois divers, ouvrages de bois,	F.	38676	73398
Boissons fermentées (bières),	H.	6714	6808
Charbon de terre,	K.	329880	582700
Chaux,	id.	1253704	2195029
Conserves alimentaires,	id.	6298	7580
Cuivre et nickel,	id.	7067	8347
Ecorces à tan,	id.	175355	537716
Engrais,	id.	26885	19000
Fer (minerais de),	id.	227269630	289380800
Fer et fonte de toute espèce,	id.	654055	1785965
Fromages,	id.	5575	6964
Fruits de toute espèce non spécialement tarifés,	F.	21522	23770

		1866	1867
Graines de toute espèce,	K.	243601	251107
Grains id.	id.	11499833	8617885
Graisses,	id.	7576	14128
Habillements,	F.	59537	91558
Houblon,	K.	18185	13667
Huile de toute espèce,	id.	4703	9026
Laines,	id.	2385	15854
Légumes verts et secs,	id.	6827276	452723
Levure,	F.	5804	8718
Machines et mécaniques en fonte, en fer, en acier ou en cuivre,	K.	13112	268474
Machines en bois.	F.	4970	13225
Matières animales brutes.	id.	23177	42509
Mercerie et quincaillerie,	id.	47150	49344
Métaux, minéraux et terres,	K.	37222	77998
OEufs de volaille,	P.	883872	893305
Or et argent (objets d')	F.	23174	7530
Papiers,	K.	29707	33247
Peaux brutes,	id.	29101	27850
Peaux (ouvrages de)	F.	6359	18962
Pierres brutes, taillées et sciées,	K.	6875098	3692862
Pierres, ardoises pour toitures	P.	206450	278100
Pommes de terre,	K.	»	21454090
Poteries,	id.	36699	56191
Id.	P.	37164	22000
Id.	F.	46593	58717
Produits chimiques,	id.	10271	2091
Produits divers nécessaires à l'industrie,	id.	4317	5577
Récoltes et fourrages,	K.	125845	157740
Résines et bitumes,	id.	59226	2695
Savons,	id.	77701	77236
Sel brut,	id.	11807586	17431352
Sel raffiné,	id.	276415	897513

		1866	1867
Tabacs,	id.	18063	19557
Tissus de coton,	F.	15641	15911
Id. de laine,	id.	111829	103306
Id. de lin,	id.	6265	2850
Tourteaux,	K.	17795	60985
Végétaux non spécialement tarifés,	F.	33398	13213
Verreries et cristalleries,	id.	2227	2059
Viandes de toute espèce,	K.	81129	45991
Vinaigres,	H.	59	120
Vins en cercles,	id.	1998	1782
Id. en bouteilles,	id.	73	79

II. *Exportations.*

Bestiaux de toute espèce,	T.	10839	59554
Beurre frais et salé,	K.	9688	88942
Bois de construction,	M. C.	1202	1281
Bois divers (ouvrages de)	F.	173024	368071
Bougies,	id.	45	5693
Café,	K.	1051	1104
Charbons de bois,	id.	7113720	6398743
Id. de terre (houille),	id.	25338493	29767042
Id. id. (coke),	id.	242511435	287519610
Chaux,	id.	450500	1443450
Chevaux et poulains,	T.	4658	5059
Conserves alimentaires,	K.	11580	1447
Coton en laine,	id.	227217	4014186
Cuivre ouvré,	F.	13619	39330
Drilles et chiffons,	K.	46372	31632
Drogueries,	id.	11595	36596
Ecorces à tan,	id.	1063278	816375
Engrais,	id.	7479	32016
Fer (minerais de)	id.	43407616	40522097
Fer, fontes brutes, vieux fers,	id.	269301	153220
Id., acier et clous,	id.	21670	8194

		1866	1867
Fer, étiré, rails,	id.	88463	84077
Id. id. tôles,	id.	1322327	742899
Id. id. autres,	id.	1448442	940613
Fers, fontes ouvrées, fers coulés,	id.	476014	45655
Fers, ouvrages de fer battu,	id.	229163	156657
Fer blanc ouvré,	F.	1457	1291
Filaments végétaux non spécialement tarifés,	K.	9451	18835
Fils de toute espèce,	id.	937677	831846
Fromages de toute espèce,	id.	234856	225264
Graines de toute espèce,	id.	101785	59190
Grains,	id.	955543	3901300
Graisses,	id.	160191	539052
Habillements et vêtements,	F.	74101	60956
Houblon,	K.	17536	7390
Huiles de toute espèce,	id.	30740	1305022
Instruments de musique,	F.	9858	6156
Laines en masse,	K.	392110	396478
Légumes verts et secs,	id.	460681	349941
Levure,	F.	2264	3676
Machines et mécaniques en fonte, en fer et en acier, en cuivre,	K.	308186	432261
Matières animales brutes,	F.	106058	155279
Mercerie et quincaillerie,	id.	48050	47077
Métaux, mineraux et terres non spécialement tarifés,	K.	9521182	8691343
Munitions de guerre, armes,	F.	24881	215717
Objets d'art et de collection,	id.	25135	22103
Œufs de volaille,	P.	234417	343380
Ouvrages de terre,	K.	42236	34560
Id.	P.	1018559	2657641
Papiers.	K.	4517	3425
Peaux de toute espèce,	id.	604203	1875394
Peaux (ouvrages de)	F.	20438	11098

		1866	1867
Pierres brutes, taillées ou sciées,	K.	1324691	1203624
Pierres polies ou sculptées,	F.	10501	4440
Pierres, ardoises pour toitures,	P.	8165660	9064148
Plomb brut,	K.	200086	150088
Poissons de mer,	id.	21080	16218
Pommes de terre,	K.	»	405715
Produits chimiques,	F.	117504	47114
Id.	K.	73898	39814
Récoltes et fourrages,	id.	272795	377800
Résines et bitumes, pétrole,	id.	4916170	4983888
Riz pelé,	id.	175	9742
Savons,	id.	16211	18432
Sirops et mélasses,	id.	5461	144979
Sucres.	id.	1032287	694814
Tabacs,	id.	379664	32005
Teintures et couleurs,	id.	227085	248096
Tissus de coton,	id.	»	59676
Id.	F.	248813	5941
Id. de laine,	id.	4468810	255646
Id. de lin,	K.	»	186939
Id. id.	F.	961725	5640
Id. non classés,	id.	8313	13214
Végétaux et substances vég.,	id.	161420	115176
Verreries et cristalleries,	K.	150542	70912
Viandes de toute espèce,	id.	1057	12065
Zinc brut,	id.	112494	241463

III. *Transit.*

Bestiaux,	T.	7399	5237
Beurre,	K.	4657	3782
Bois (ouvrages de)	F.	18515	48877
Charbons de terre,	K.	2563000	»
Chaux,	id.	107950	»
Conserves alimentaires,	id.	57294	21234

		1866	1867
Coton en laine,	id.	6552	24173
Drilles et chiffons,	id.	208918	485166
Drogueries,	id.	40351	39183
Fers, fontes de toute espèce,	id.	22237634	25949563
Fils,	id.	24693	4624
Fromages de toute espèce,	id.	»	58685
Graines,	K	65904	51291
Grains,	id.	2306677	825443
Habillements,	F.	58537	63282
Houblon,	K.	96658	1480555
Instruments de musique,	F.	47582	54466
Laines en masse,	K.	97222	134554
Machines en fonte, etc.	id.	219029	585390
Matières animales brutes,	F.	7550	25140
Mercerie,	id.	42327	26112
Or et argent (objets d')	id	114760	218132
Ouvrages de terre,	K.	1327	14311
Papier à meubler,	id.	4703	9753
Peaux,	id.	39459	145545
Id. (ouvrages de)	F.	674666	834032
Pierres brutes, taillées ou sciées,	K.	»	24400
Pommes de terre,	id	130000	37490
Produits chimiques non spécialement tarifés,	F.	13335	3664
Sel brut,	K.	50000	»
Sel raffiné,	id.	240000	705000
Tabacs,	id.	1999	20659
Teintures et couleurs,	id.	35640	48602
Tissus de toute espèce,	F.	2744194	14060
Id. id.	K.	1612	91854
Végétaux et substances végétales non spécialement tarifés,	F.	20	11924
Verreries,	K.	26115	28481
Vins en cercles,	H.	197	270
Id. en bouteilles,	id.	57	32

IV. *Commerce de bois.*

La situation du commerce des bois est restée à peu près ce qu'elle était en 1866 ; pour les produits fabriqués surtout, la demande est peu active et les prix sont stationnaires.

Pour les bois en grume, l'abaissement des tarifs des chemins de fer a produit, dans l'ensemble de la province, une certaine majoration dans les prix. Dans les environs de Poix, cette majoration est assez notable et elle est due principalement à l'alimentation des industries créées au val de Poix pour la fabrication des pâtes de bois.

Le produit forestier le plus recherché maintenant, c'est la perche de houillère, dont le prix a augmenté de 30 °/₀ dans toute la zône distante de trois lieues du chemin de fer.

Les chênes se sont vendus de 40 à 70 fr. le mètre cube et les hêtres de 15 à 25 francs.

Les écorces continuent à être très-recherchées ; les fines se vendaient de 13 à 14 et les grosses de 7 à 8 francs les 100 kilogrammes.

Les produits de nos bois étant un des principaux éléments du trafic du chemin de fer dans la province, nous en résumons le mouvement pendant les deux dernières années, dans les trois tableaux suivants :

Mouvement des bois.

	STATIONS.	1866		1867	
		Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	3272000	47000	2485000	114000
	Marloie.	1255000	112000	3193000	75000
	Jemelle.	46000	124000	220000	13000
	Forrière.	199000	8000	642000	8000
	Grupont.	2191000	45000	2130000	147000
	Poix.	7755000	380000	1370000	3158000
	Libramont.	1690000	72000	1899000	210000
	Longlier.	634000	73000	2307000	156000
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	3430000	5000	5959008	63000
	Habay.	743000	24000	585000	52000
	Fouches.	675000	»	468000	»
	Arlon.	420000	360000	310000	483000
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	1615000	914000	1299000	152000
	Messancy.	»	32000	»	31000
	Athus.	»	59000	»	607000
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	1218000	255000	2886000	835000
	Melreux.	3990000	526000	3528000	151000
	Barvaux.	2514000	71000	4136000	283000
	Bomal.	»	65000	77000	35000
	Totaux.	31647000	3172000	33494000	6573000

Mouvement des écorces.

	STATIONS.	1866 Départ.	1866 Arrivée	1867 Départ.	1867 Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	1942000	337000	1248000	272000
	Marloie.	»	»	25000	25000
	Jemelle.	59000	»	»	»
	Forrière.	15000	»	15000	»
	Grupont.	203000	»	200000	»
	Poix.	105000	»	»	»
	Libramont.	192000	»	78000	21000
	Longlier.	25000	5000	180000	»
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	238000	91000	76000	»
	Habay.	»	»	243000	65000
	Fouches.	»	»	»	»
	Arlon.	10000	»	286000	»
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	»	»	»	»
	Messancy.	24000	»	28000	»
	Athus.	»	»	»	»
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	69000	»	184000	19000
	Melreux.	32000	»	12000	»
	Barvaux.	259000	»	176000	11000
	Bomal.	»	»	»	»
	Totaux.	3173000	433000	2751000	413000

Ainsi, d'un côté, les bois présentent une augmentation de plus de 5000 tonnes, tandis que, pour les écorces, le mouvement a diminué d'environ 500,000 kilogrammes.

En résumé, ces produits forestiers ont donné au chemin de fer, en 1866, un trafic de 38,325 kilog. et, en 1867, de 43,231,000 kilogrammes.

Le tableau suivant présente le mouvement des

charbons de bois et du combustible minéral, dans la province, pendant les deux mêmes exercices :

Mouvement des charbons de bois et de terre.

	STATIONS.	1868		1867	
		Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	15000	1710000	18000	1370000
	Marloie.	»	2440000	79000	2010000
	Jemelle.	61000	7302000	»	5888000
	Forrières.	30000	1230000	8000	1862000
	Grupont.	284000	2369000	271000	2278000
	Poix.	600000	975000	185000	582000
	Libramont.	»	439000	99000	544000
	Longlier.	»	403000	5000	989000
	Lavaux.	»	»	»	»
	Marbehan.	»	543000	»	852000
	Habay.	»	2285000	»	2773000
	Fouches.	»	315000	»	85000
	Arlon.	5000000	1736000	»	4385000
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	10000	12116000	7873000	13092000
	Messancy.	»	170000	»	75000
	Athus.	187000	10331000	»	8722000
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	506000	4267000	»	4300000
	Melreux.	»	3507000	196000	2927000
	Barvaux.	70000	1267000	311000	2355000
	Bomal.	10000	560000	»	669000
	Totaux.	6773000	56965000	9045000	55758000

Soit une augmentation de plus de 4000 tonnes pour l'année 1867.

V. *Commerce des grains.*

Les quantités de grains de toute espèce et de farines importées par les différents bureaux de la province ont été en

1862 de	9,268,255	kilogrammes.
1863 de	11,349,758	id.
1864 de	8,826,745	id.
1865 de	13,039,699	id.
1866 de	11,499,833	id.
1867 de	8,617,885	id.

Pendant la même période, les exportations se traduisent par les chiffres relativement minimes que voici :

1862 —	802,056	kilogrammes.
1863 -	466,858	id.
1864 —	958,945	id.
1865 —	607,474	id.
1866 —	955,543	id.
1867 —	3,901,300	id.

On le voit, les quantités de céréales qui font l'objet de nos échanges internationaux présentent des résultats assez curieux. Ils oscillent d'année en année, à l'importation comme à l'exportation, en alternant leur importance d'une manière à peu près uniforme. Ainsi en 1862, à l'importation, le chiffre était de 9000 tonnes; il s'élève, en 1863, à 11000 pour redescendre à environ 9000 en 1864 ; à l'exportation, le montant qui était en 1862 de 800 tonnes descend, en 1863, à 400 pour s'élever, en 1864, à 950. Et le mouvement de bas en haut continue ainsi jusqu'en 1867, où l'exportation sort de toutes les limites qu'elle avait atteintes jusque là pour arriver à 3,901,300 kil., chiffre qui s'explique parfaitement par l'insuffisance de la dernière récolte chez nos voisins du Grand-Duché et de la France.

Le tableau suivant présente tous les détails de notre commerce des grains à l'importation par les différents bureaux de la province.

BUREAUX.	Froment et Méteil.	Seigle.	Avoine.
	K.	K.	K.
Sugny	18793	398123	1078
Beaubru	148297	1172619	8384
Bouillon.	1568	27837	728
Muno.	20660	33233	6193
Florenville. . . .	102551	58406	3348
Villers-d^{s}-Orval . .	52119	49651	1179
Limes	10694	2279	687
Lamorteau. . . .	187337	9399	»
Saint-Mard. . . .	583290	18071	3500
Grandcourt. . . .	38810	590	303
Baranzy.	253366	3136	350
Aubange.	193486	57872	1925
Athus.	390462	100867	26462
Deiffelt	1125	300	29020
Petithier	»	525	89113
Gouvy	2531	5700	458656
Sterpenich. . . .	38861	»	88579
Wolberg.	144094	»	55044
Arlon	383471	78098	7860
Geichel.	34002	2892	47866
Guirsch.	181835	1586	336714
Martelange. . . .	»	»	51962
Bras.	»	»	24453
Bastogne	»	»	»
Buret.	200	»	4585
Totaux en 1867.	2787552	2021184	1247989
id. en 1866.	5828692	1359217	1878806
Différence en plus. .	»	661967	»
id. en moins.	3041140	»	630817

Sarrasin, orge, orge perlé.	Pois, fèves, féveroles vesces.	Farines. et fécules.	Pain, pâtes, biscuit, etc.
K.	K.	K.	K.
132857	200	267212	6908
143183	»	395748	62
698	856	56737	60
6791	271	71557	12586
73437	»	114875	108
22656	»	62635	6285
60035	217	1163	»
28606	1865	9194	3845
15928	70	975	»
50	»	8910	»
»	»	1936	762
15801	8943	20019	360
160130	1448	28219	2147
»	1680	1682	6124
»	»	998	»
800	9976	463	»
192674	36018	225224	»
76429	42922	1608	500
149121	15444	31834	1233
713	1198	388	»
875	7422	3679	500
»	»	»	»
»	»	3300	»
»	»	»	»
»	»	330	»
1080784	131530	1308766	41538
793524	»	1689043	24169
287260	131530	»	17369
»	»	380277	»

Enfin pour terminer cet article, nous donnons le mouvement par chemin de fer des céréales et des farines, pendant les deux dernières années.

	STATIONS.	1866 Départ.	1866 Arrivée	1867 Départ.	1867 Arrivée
		K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	95000	110000	249000	102000
	Marloie.	458000	87000	788000	346000
	Jemelle.	144000	213000	328000	319000
	Forrière.	165000	4000	302000	»
	Grupont.	46000	91000	299000	195000
	Poix.	280000	1605000	3180000	980000
	Libramont.	165000	582000	255000	561000
	Longlier.	832000	1153000	1056000	3059000
	Lavaux.	»	3000	»	»
	Marbehan.	999000	96000	475000	330000
	Habay.	116000	789000	683000	1227000
	Fouches.	572000	1000	740000	33000
	Arlon.	5903000	1440000	1804000	1874000
	Autelbas.	»	»	»	»
	Sterpenich.	995000	172000	309000	303000
	Messancy.	235000	43000	296000	199000
	Athus.	420000	24000	80000	40000
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	1066000	552000	2702000	761000
	Melreux.	157000	73000	412000	291000
	Barvaux.	126000	69000	569000	353000
	Bomal.	6000	6000	32000	35000
	Totaux.	12780000	7113000	14559000	11008000

25,500,000 kil. de céréales et farines, soit 6,000,000 de plus qu'en 1866, tel a été le mouvement de ces produits par chemin de fer.

VI. *Commerce de chevaux et de bestiaux.*

Les prix des chevaux et des bestiaux ont subi de grandes variations et la vente n'a jamais été très-active en 1867.

Les chevaux adultes de qualité ont valu de 300 à 800 francs en moyenne, et les poulains de 120 à 250 fr.

Les vaches laitières se sont vendues de 125 à 350 francs, les génisses de 125 à 250 et les bœufs de 175 à 350 frs. Il y a d'aussi grandes différences dans les prix parce qu'à côté de la petite race du pays qui est encore nombreuse, quoiqu'elle tende à disparaître, nous avons une grande quantité d'animaux de choix, provenant soit de croisements avec les races anglaise et hollandaise, soit d'importations directes.

En bêtes à laine, les transactions ont été restreintes par la gale qui a régné dans certains cantons de la province. Les prix, pour les moutons adultes, ont été de 20 à 26 fr., pour les agneaux de 16 fr. et pour les agnelles de 12 à 13 fr. La laine a valu de 3 fr. à 4-50 le kilogramme.

Les porcs gras ont été payés de 1-25 à 1-30 le kil. et les cochons de lait de 1-50 à 2 fr. par semaine.

Les trois tableaux suivants résument, dans tous ses détails, notre commerce de chevaux et de bestiaux avec l'étranger, pendant les deux dernières années.

Bestiaux importés pendant les années 1866 et 1867, par les différents bureaux de la province.

BUREAUX.	RACE bovine.		RACE ovine.		RACE porcine.	
	1866	1867	1866	1867	1866	1867
	T.	T.	T.	T.	T.	T.
Arlon	»	»	»	»	»	»
Athus	1627	2996	1178	637	2774	287
Aubange . . .	112	11	2	206	»	87
Baranzy . . .	135	6	49	2	9	31
Bastogne . . .	»	»	»	»	»	»
Beaubru . . .	8	»	10	»	3	»
Bouillon . . .	35	»	2	»	»	3
Bras	12	99	11547	3463	274	165
Buret	4	7	1933	181	3143	595
Deiffelt. . . .	»	120	2166	1554	1158	279
Florenville . .	272	54	5	»	11	42
Frassem-Guirsch	38	316	5303	2872	1856	1010
Geichel. . . .	8	73	2828	743	685	380
Gouvy	»	7	»	2	»	367
Grandcourt . .	362	7	4	1	»	»
Lamorteau . .	271	19	»	»	»	50
Limes	182	171	8	»	1	6
Martelange . .	28	44	2461	805	323	139
Muno	600	110	»	»	»	1
Petithier . . .	49	165	361	1856	883	279
Saint-Mard . .	37	108	»	»	»	9
Sterpenich . .	4313	1299	3411	740	5501	457
Sugny	47	5	4	»	3	9
Villers-d.-Orval.	988	300	42	11	5	19
Wolberg . . .	18	255	9535	3057	660	228
Totaux. .	9150	6172	35849	16130	17289	4444

Bestiaux exportés pendant les années 1866 et 1867 par les différents bureaux de la province.

BUREAUX.	RACE bovine.		RACE ovine.		RACE porcine.	
	1866	1867	1866	1867	1866	1867
	T.	T.	T.	T.	T.	T.
Arlon	»	»	»	»	»	»
Athus	»	»	»	276	72	250
Aubange . . .	»	»	»	3	390	3938
Baranzy . . .	»	»	»	6	13	953
Bastogne . . .	»	»	»	»	»	»
Beaubru . . .	»	»	»	»	541	4932
Bouillon . . .	988	»	»	»	»	3428
Bras	»	»	7	»	11	351
Buret	»	»	»	145	78	1546
Deiffelt. . . .	»	»	146	»	»	»
Florenville . .	»	»	»	»	1949	6364
Frassem-Guirsch	»	1	34	9	11	11
Geichel . . .	»	4	»	»	399	623
Gouvy	»	»	»	»	»	138
Grandcourt . .	»	6	»	»	41	21
Lamorteau . .	»	27	»	280	2685	6539
Limes	»	»	»	»	526	5434
Martelange . .	»	»	»	»	»	607
Muno	»	»	»	»	286	1446
Petithier . . .	»	»	»	»	»	359
Saint-Mard . .	»	»	»	»	»	371
Sterpenich. . .	»	81	24	6549	403	8004
Sugny	»	»	»	»	673	1115
Villers d.-Orval.	»	»	»	»	1543	4868
Wolberg . . .	»	»	»	415	19	64
Totaux. .	988	119	211	7683	8640	51362

Chevaux et poulains, importés et exportés en 1866 et 1867 par les différents bureaux de la province.

BUREAUX.	IMPORTATIONS.				EXPORTATIONS.			
	1866.		1867.		1866.		1867.	
	Chevaux.	Poulains.	Chevaux.	Poulains.	Chevaux.	Poulains.	Chevaux.	Poulains.
Arlon	1	»	1	»	»	»	»	»
Athus	3	6	7	2	44	1	121	»
Aubange . . .	3	»	9	6	126	33	202	12
Baranzy . . .	1	»	4	1	1	»	22	»
Bastogne . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru . . .	5	»	2	»	40	»	22	»
Bouillon . . .	1	»	1	6	14	15	22	16
Bras	4	1	1	1	726	»	622	»
Buret	2	4	»	1	2	»	17	»
Deiffelt. . . .	6	3	3	1	1	10	7	»
Florenville . .	2	2	4	11	169	»	138	32
Frasse^{m}-Guirsch	11	2	16	10	144	22	113	13
Geichel . . .	12	»	12	7	162	40	114	60
Gouvy. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt . .	1	1	»	»	28	8	17	»
Lamorteau . .	3	2	4	3	178	»	238	»
Limes. . . .	»	»	5	»	55	33	15	39
Martelange . .	21	3	10	9	52	»	2	»
Muno	3	1	4	1	40	»	61	»
Petithier . . .	2	1	2	»	»	17	»	8
Saint-Mard . .	»	»	1	1	77	»	7	34
Sterpenich. . .	3	»	16	»	776	148	806	112
Sugny. . . .	3	»	»	4	1	»	16	2
Villers-d -Orval.	5	»	6	4	77	28	361	31
Wolberg . . .	15	5	19	3	1642	30	1655	89
Totaux. .	105	31	137	71	4357	385	4611	448

Ces chiffres, comme on le voit, ne présentent pas de différences bien marquantes dans les résultats des deux années. Nous n'avons donc pas à nous y arrêter.

VII. *Commerce de détail.*

La cherté des denrées alimentaires et, par suite, l'espèce de gêne dans laquelle se trouve la classe ouvrière, ne pouvaient manquer d'exercer une influence fâcheuse sur le commerce de détail.

En 1866, la consommation avait déjà été très-restreinte par l'épidémie et principalement par les mesures d'interdiction prises contre les foires et marchés au bétail.

Cette dernière cause a subsisté jusqu'à la fin de 1867.

Comme les années précédentes nous donnons ci-après le tableau du mouvement des épiceries et des petites marchandises, dans les stations de la province.

	STATIONS.	1866.				1867.			
		ÉPICERIES.		MARCHANDISES DIVERSES.		ÉPICERIES.		MARCHANDISES DIVERSES.	
		Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée	Départ.	Arrivée
		K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Aye.	»	18000	35000	99000	2000	14000	34000	53000
	Marloie.	»	»	100000	9000	»	»	37000	55000
	Jemelle.	»	59000	3588000	1113000	»	123000	785000	217000
	Forrière.	»	20000	4000	8000	»	45000	60000	48000
	Grupont.	3000	30000	18000	34000	12000	68000	125000	62000
	Poix.	»	200000	4920000	500000	»	224000	1053000	2867000
	Libramont.	9000	159000	331000	155000	2000	180000	202000	340000
	Longlier.	8000	231000	351000	167000	18000	482000	294000	425000
	Lavaux.	»	»	»	»	»	»	308000	451000
	Marbehan.	141000	289000	452000	279000	»	»	»	»
	Habay.	9000	119000	66000	179000	4000	65000	43000	81000
	Fouches.	»	12000	43000	98000	»	18000	41000	55000
	Arlon.	250000	1000000	980000	1600000	592000	1088000	4700000	1159000
	Autelbas.	»	»	»	»	»	»	»	»
	Sterpenich.	»	»	1093000	»	»	»	»	4000
	Messancy.	»	»	32000	40000	»	»	»	»
	Athus.	»	11000	45000	50000	»	35000	40000	187000
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	20000	173000	137000	244000	5000	168000	103000	286000
	Melreux.	»	»	99000	173000	1000	136000	334000	248000
	Barvaux.	»	34000	23000	97000	»	»	90000	122000
	Bomal.	2000	14000	55000	15000	»	»	26000	»
	Totaux.	442000	2369000	12672000	4860000	636000	2646000	8485000	6660000

SECTION V.

VOIES DE COMMUNICATION.

I. *Chemins de fer existants.*

L'abaissement des tarifs coïncidant avec une crise industrielle des plus intenses, devait nécessairement amener un temps d'arrêt dans la progression des recettes de nos chemins de fer. Nous avons néanmoins à enregistrer une nouvelle augmentation pour l'année 1867 ; voici la marche du produit brut pendant les six dernières années :

		Augmentation.
1862	5,594,856 61	»
1863	5,799,521-06	204,764-45
1864	5,806,003-75	6,482-69
1865	6,941,401-59	1,135,397-74
1866	7,377,540-00	436,138-41
1867	7,517,839-00	140,299-00

D'un autre côté, les dépenses de l'exploitation, pendant les six derniers mois de 1867, n'ont plus été que de 50 ½ p. c. de la recette brute, tandis qu'en 1866 elles étaient de 53 ⅗ p. c.

Pour la ligne de l'Ourthe, les résultats, sans être aussi brillants, n'en sont pas moins très-avantageux.

Pendant le dernier semestre, les recettes sur cette ligne se sont élevées à 384,296 fr. 51, soit 6884 fr. 48 de moins que pendant le semestre correspondant de 1866.

Mais une remarque très-importante à faire, c'est que, durant cette dernière période, la ligne de Spa à Luxembourg n'était pas ouverte et que la ligne de l'Ourthe avait à elle seule tout le trafic de Liége vers Luxembourg et la France, tandis que pendant le second semestre de 1867, cette ligne était en pleine exploitation et que le trafic s'est nécessairement divisé. Et comme le trafic divisé est resté à peu près le même

qu'avant la concurrence, il faut qu'il y ait, sur une aussi courte distance, de sérieux éléments qui contribuent à sa prospérité.

Notons encore que ce qui doit donner au mouvement de la ligne de l'Ourthe tout son développement, c'est l'achèvement prochain des chemins et des routes qui aboutissent à ses stations.

Comme par le passé, nous donnons le tableau suivant qui présente l'importance de chaque station située dans notre ressort.

	1886.		1867.	
	STATIONS.	Importance des transports.	STATIONS.	Importance des transports.
		TONNES.		TONNES.
Ligne du Grand-Luxembourg.	Athus.	79549	Athus.	88074
	Arlon.	45592	Arlon.	53793
	Sterpenich.	41678	Sterpenich.	45431
	Poix.	21220	Poix.	22132
	Jemelle.	19678	Longlier.	15374
	Libramont.	10777	Jemelle.	14412
	Aye.	8395	Libramont.	10926
	Longlier.	7583	Marbehan.	10216
	Marbehan.	7472	Forrières.	9948
	Habay.	7268	Habay.	8447
	Messancy.	7202	Marloie.	8282
	Forrière.	6929	Aye.	6639
	Grupont.	5732	Grupont.	6604
	Marloye.	5313	Messancy.	5310
	Fouches.	2347	Fouches.	2342
	Lavaux.	3	Autelbas.	5
	Total.	276740	Total.	307935
Ligne de l'Ourthe.	Marche.	9985	Marche.	15948
	Melreux.	9537	Melreux.	10453
	Barvaux.	6076	Barvaux.	9557
	Bomal.	858	Bomal.	1774
	Totaux.	26456	Totaux.	37732

On le voit, l'accroissement du trafic dans la province ne se ralentit pas Que serait-ce donc, si les lignes projetées, qui ne sont que de véritables affluents de la ligne principale, étaient en exploitation?

Quant au trafic international, il se traduit par les chiffres suivants, que l'administration du chemin de fer a bien voulu nous communiquer :

	1866.	1867.
1° A l'importation, tonnes,	183,994	335,261
2° A l'exportation	527,463	417,410
3° Au transit	58,788	26,462
Trafic total.	770,245	779,133

II. *Chemins de fer projetés.*

L'embranchement de Bastogne, dont la longueur totale est de 28,940 mètres, est en voie d'exécution. Au 1er janvier 1868, les terrassements étaient achevés sur un parcours de 13,075 mètres, et quelques travaux d'art étaient construits.

Quant à l'embranchement de Virton et aux lignes du réseau franco-belge-prussien, nous n'avons rien à ajouter à tout ce que nous avons dit dans nos précédents rapports et, particulièrement, dans celui de l'année dernière. Nous renvoyons donc à ce travail, très-complet par ses détails sur les avantages qui doivent résulter de la construction de ces lignes.

III. *Voies navigables.*

La mise en exploitation du chemin de fer de l'Ourthe a complètement anéanti la navigation dans notre ressort.

Pour toute la longueur du canal, les produits se sont élevés à 20,961 fr. 70 et les dépenses de l'exploitation à 19, 086 fr. 16, soit 1875 fr. 54 de bénéfice.

IV. *Routes.*

26,700 mètres de routes nouvelles ou de redressements ont été exécutés en 1867, et la dépense qui en est résultée s'est élevée à 312,443 fr. 74 c.

V. *Service des Postes.*

Les relations entre Herbeumont et Sedan sont assez fréquentes, et bien que ces deux localités ne soient distantes que de trente kilomètres, il faut trois jours pour échanger une lettre entre elles. Mise à la poste à dix heures du matin à Herbeumont, elle arrive à Bertrix à midi ; elle n'en repart qu'à dix heures du soir pour aller séjourner de nouveau, le lendemain, à Bouillon jusqu'au départ de la voiture de Bouillon à Sedan, vers les quatre heures de l'après-midi, de manière que cette lettre n'est distribuée à Sedan ou aux environs que le troisième jour.

Il est à désirer que l'administration des poste trouve le moyen de remédier à pareil état de choses.

Conclusions et vœux.

Nous avions constaté, l'année dernière, que M. le ministre des travaux publics avait compris dans son budget les crédits nécessaires pour l'établissement d'un service de malle-poste entre Virton et Bouillon, par Gérouville et Florenville, et pour l'adjonction d'un waggon-poste à chaque train express du chemin de fer. Le 27 novembre 1867, nous avons demandé la mise à exécution de ces deux projets, mais jusqu'ici, bien que M. le ministre dispose de crédits suffisants, rien n'a été fait.

Nous avons également réclamé le rétablissement d'une voiture entre Bastogne et Champlon. Ces deux localités ne sont séparées que par une distance de

Digitized by Google

vingt kilomètres, et pour les communications entre elles, aussi bien des personnes que des dépêches, il faut faire un détour de plus de cent kilomètres.

Nous appelons la bienveillante attention de M. le ministre des travaux publics sur ces deux objets.

Nous le prions de faciliter de tout son pouvoir la concession du chemin de fer de Virton avec Habay, comme point de raccordement à la ligne du Grand-Luxembourg.

Nous recommandons à l'attention du Gouvernement les propositions de la Compagnie franco-belge-prussienne, tant pour la réduction de son réseau que pour l'obtention d'une garantie de minimum d'intérêt pour les lignes de Bazeilles (Sedan) à Aix-la-Chapelle et d'Aye à Kautenbach.

Enfin nous prions M. le ministre des travaux publics d'améliorer, s'il est possible, les relations postales entre Herbeumont et Sedan.

Ainsi délibéré à Arlon, le 1er juin 1868.

Le Président,
P. HOLLENFELTZ.

Le Secrétaire,
DÉSIRÉ HANUS.

Digitized by Google

TABLEAU

PRÉSENTANT

LES MARCHANDISES IMPORTÉES

en 1866 & 1867

par les différents bureaux de la province.

BUREAUX.	Acier non ouvré.	Acier ouvré. Ouvrages d'acier	Amidon.	Animaux non spécialement tarifés.	Bestiaux gros bétail.	Bestiaux autres.	Beurre frais et salé.	Bleu de Berlin et de Prusse.
	K.	F.	K.	F.	K.	Têtes	K.	K.
Frontière de France.								
Sugny.	»	»	»	»	900	9	»	»
Beaubru	236	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	3	»	»
Muno.	»	»	»	»	37355	1	»	»
Florenville. . . .	257	»	»	»	21026	42	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	104980	30	»	»
Limes.	»	»	»	»	64702	6	10	»
Lamorteau. . . .	110	»	»	»	7322	50	960	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	43466	9	3829	»
Grandcourt. . . .	1	»	»	»	2081	2	724	»
Baranzy.	»	»	»	»	1986	33	2569	»
Aubange.	»	»	»	920	4949	293	729	»
Athus.	10	»	»	»	1671310	924	4004	»
Frontière de Prusse.								
Deiffelt	»	»	»	»	16807	1833	139	»
Petithier.	36	»	»	»	65711	2135	229	»
Gouvy	242	»	»	»	1500	369	1105	»
Frontière du G.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	»	»	»	»	636860	1197	88553	»
Wolberg.	32	»	»	»	61675	3285	38010	»
Arlon.	5188	»	»	»	»	»	10	»
Geichel.	»	»	»	528	11511	1123	4322	»
Guirsch.	»	»	»	»	94142	3882	21235	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	13924	944	4457	»
Bras.	»	»	»	»	38746	3608	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	2210	776	155	»
Totaux en 1867.	6112	»	»	1448	2903163	20554	171040	»
Id. en 1866.	1457	»	»	3659	3367227	48135	177723	»
Différence en plus. .	4655	»	»	»	»	»	»	»
Id. en moins.	»	»	»	2211	464064	27581	6683	»

Bois de construction.	Bois d'ébénisterie et de teinture.	Bois divers, ouvrages de bois.	Boissons distillées.	Boissons fermentées.	Bonneterie au poids.	Bonneterie à la valeur.	Bougies à la valeur.	Bougies au poids.	Cacao. Café.
M. C.	K.	F.	Hect.	Hect.	K.	F.	F.	K.	K.
31 763	»	1026	» 06	»	»	»	19	»	»
13 200	»	1716	8 70	»	»	»	89	»	48
8 000	»	846	13 11	»	»	»	88	»	11
57 550	»	324	»	10 »	»	»	11	»	»
78 130	»	415	5 36	1 »	»	»	207	»	09
120 052	»	477	21 92	» 50	»	»	64	»	»
4 775	»	168	0 02	»	»	»	»	»	»
39 465	»	1211	10 13	5 »	»	»	»	»	14
26 822	»	201	2 33	»	»	»	»	»	»
73 829	»	152	» 15	»	»	»	»	»	»
56 513	»	3611	»	»	»	»	»	»	»
18 631	»	602	2 60	12 17	»	»	17	»	»
2900 239	»	1602	23 81	13 89	»	»	»	»	14
81 223	»	644	» 02	»	»	»	»	»	»
10 816	»	126	»	»	»	»	»	»	»
392 961	»	23467	12 08	190 26	»	»	»	»	01
1437 697	»	1805	1 21	6456 19	»	»	»	»	»
327 550	»	18072	»	67 89	»	»	»	»	»
163 294	»	5584	67 61	5 12	»	»	87	»	582
199 655	»	2118	1 84	»	»	»	»	»	»
365 469	»	3650	» 37	» 17	»	»	»	»	»
105 419	»	465	»	»	»	»	»	»	»
127 693	»	5087	» 07	46 34	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	29	»	»	»	»	»	»	»
6640 3746	»	73398	171 39	6808 53	»	»	582	»	679
7202 3542	»	38676	173 49	6714 24	»	»	807	»	106
»	»	34722	»	94 29	»	»	»	»	573
562 3796	»	»	2 10	»	»	»	225	»	»

BUREAUX.	Caractères typographiques.	Cartes géographiques.	Caoutchouc non ouvré.	Caoutchouc ouvré.	Céruse ou blanc de plomb.	Champignons et morilles.	Chapeaux.	Charbon de terre.
	K	Fr.	K.	Fr.	K.	K.	Fr.	K.
Frontière de France.								
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»	10050
Beaubru.	»	»	»	22	»	»	»	211500
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»	1150
Muno.	»	»	»	»	»	»	»	20000
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»	30000
Limes	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»	10000
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	»	»	»	»	»	»	»
Athus.	»	»	»	»	»	»	»	»
Frontière de Prusse.								
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy.	»	»	»	»	»	»	»	50000
Frontière du Gr.-D. du Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	»	»	»	30	»	»	»	250000
Wolberg.	»	»	»	11	»	»	»	»
Arlon.	232	»	149	228	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	3	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	232	»	149	294	»	»	»	582700
Id. en 1866.	253	»	25	188	»	»	»	329800
Différence en plus. .	»	»	124	106	»	»	»	252900
Id. en moins.	21	»	»	»	»	»	»	»

Chaux.	Chevaux.	Poulains.	Chicorée.	Chocolat.	Cire blanchie.	Cire brute.	Conserves alimentaires.	Cordages.	Coton en laine.	Cuirs frisés.	Cuivre et Nickel	Cuivre ouvré.	Drilles et chiffons.
K.	T.	T.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	Fr.	K.
29750	»	4	»	»	»	»	30	»	»	»	4	60	»
87500	2	»	»	»	»	»	53	»	»	»	»	482	»
»	1	6	»	»	»	»	70	»	»	»	»	280	»
»	4	1	»	»	»	»	30	»	»	»	3	88	»
»	4	11	»	»	»	»	149	»	»	»	»	259	»
»	6	4	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»
»	5	»	»	»	»	»	153	»	»	»	»	12	»
35000	4	3	»	»	»	200	394	»	»	»	»	500	»
»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	14	»
7350	»	»	130	»	»	»	10	»	»	»	»	1	»
»	4	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	22	»
»	9	6	»	»	»	»	27	»	»	»	»	5	»
129444	7	2	»	»	»	»	5403	»	»	»	»	74	»
»	3	1	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»
»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
298320	»	»	»	»	»	»	390	»	»	»	»	1217	»
1098817	16	»	»	»	»	»	460	»	»	»	»	62	»
421995	19	3	»	»	»	»	9	»	»	»	»	»	»
5983	1	»	»	»	»	367	321	278	1374	»	8340	1817	»
25300	12	7	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24070	16	10	»	»	»	»	75	»	»	»	»	»	»
»	10	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
5000	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
26500	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
2195029	127	71	130	»	»	567	7589	278	1374	»	8347	4893	»
1253704	108	32	»	»	20	900	6298	»	395	»	7067	1899	3400
941325	19	39	130	»	»	»	1291	278	979	»	1280	2994	»
»	»	»	»	»	20	333	»	»	»	»	»	»	3400

BUREAUX.	Drogueries.	Ecorces à tan.	Engrais.	Epiceries non spécialement tarifées.	Estampes et gravures.	Etain brut.	Etain ouvré.
	K.	K.	K.	Fr.	Fr.	K.	F.
Frontière de France							
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	19000	33	»	»	»
Bouillon.	»	2500	»	35	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	[illegible]
Florenville. . . .	»	»	»	39	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	2	»	»	»
Lamorteau. . . .	275	»	»	»	»	»	41
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	[illegible]
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	274	»	»	»	»	»	»
Athus	80	»	»	2	»	»	»
Frontière de Prusse.							
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	24	»	»	40	»	»	»
Gouvy	2022	276481	»	»	»	»	7[illegible]
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.							
Sterpenich. . . .	356	104495	»	»	»	»	2[illegible]
Wolberg.	1776	50700	»	128	»	»	»
Arlon.	»	5100	»	166	»	500	»
Geichel.	»	24825	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	73615	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	4807	537716	19000	445	»	500	14[illegible]
Id. en 1866.	3301	175355	26885	290	»	1701	»
Différence en plus. .	1506	362361	»	155	»	»	14[illegible]
Id. en moins.	»	»	7885	»	»	1201	»

Fer (minerai de)	Fers et fontes de toute espèce.	Fer blanc ouvré	Fer blanc non ouvré.	Filaments végét. non spécialement tarifés.	Filets.	Fils de coton, de laine, de lin.	Fromages de toute espèce.	Fruits de toute espèce.	Fruits non spécialement tarifés.
K.	K.	K.	K.	K.	F.	K.	K.	K.	Fr.	K.
»	15859	5	»	»	»	200	1885	»	161	»
»	3082	»	»	420	»	127	1201	15	1700	»
»	755	8	»	136	»	4	1340	5	375	»
»	4968	6	»	»	»	5	270	1	397	»
»	1137	»	»	»	»	79	301	56	1507	»
»	1509	»	»	»	»	8	515	23	1403	»
»	12	»	»	»	»	143	»	»	2149	»
»	2057	»	»	»	»	175	423	»	633	»
»	239	»	»	»	»	1	2	»	5	»
»	431	»	»	5	»	5	5	»	»	»
»	6617	6	»	»	»	7	»	»	86	»
»	390	18	»	»	»	92	161	»	171	»
72761800	55464	37	»	124	»	38	51	9	291	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	594	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
43490000	58195	2361	»	»	»	109	6	34	1162	»
173129000	1621649	»	»	»	»	182	»	7	2057	»
»	50	»	»	»	»	79	»	»	1625	»
»	12952	83	»	1767	»	681	785	180	445	»
»	»	»	»	»	»	1	»	60	962	»
»	224	»	»	»	»	78	29	»	5460	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	192	»
»	375	»	»	»	»	432	»	10	2232	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	29	»	»	163	»
189380800	1785965	2524	»	2452	»	2475	6974	400	23770	»
127269630	654055	833	20	3688	»	2429	5575	683	21522	1329
62011170	1131910	1691	»	»	»	46	399	»	2248	»
»	»	»	20	1236	»	»	»	283	»	1329

BUREAUX.	Futailles vieilles.	Graines de toute espèce.	Grains de toute espèce.	Graisses.	Habillements.	Houblon.	Huiles de toute espèce.
	Fr.	K.	K.	K.	Fr.	K.	K.
Frontière de France.							
Sugny	»	»	825171	»	348	»	»
Beaubru	»	14000	1868293	1200	2059	3800	37
Bouillon	»	»	88484	»	1103	»	77
Muno	»	»	145098	»	272	»	»
Florenville . . .	»	»	»	»	1732	»	»
Villers-devant-Orval	»	3846	194525	»	2367	»	»
Limes	»	»	75075	»	59	»	»
Lamorteau. . . .	»	31200	240246	1000	3941	»	125
Saint-Mard . . .	»	1400	621834	»	»	»	»
Grandcourt . . .	»	600	48663	»	49	»	15
Baranzy.	»	»	259550	»	833	»	»
Aubange	»	9360	298406	»	376	»	19
Athus	»	54342	712735	174	1827	58	13
Frontière de Prusse.							
Deiffelt.	»	»	39931	»	15	»	»
Petithier	»	»	90636	»	»	»	»
Gouvy	»	19513	478126	11754	5297	»	169
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.							
Sterpenich. . . .	»	1538	581356	»	5017	»	»
Wolberg	»	9200	320655	»	169	»	»
Arlon.	»	75693	671896	»	65846	9809	331
Geichel.	»	12694	87059	»	»	»	114
Guirsch	»	17721	532611	»	113	»	»
Martelange . . .	»	»	51962	»	60	»	»
Bras.	»	»	27753	»	75	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»
Buret	»	»	5115	»	»	»	»
Totaux en 1867.	»	251107	8617885	14128	91558	13667	905
Id. en 1866.	»	243601	11499833	7576	59537	18185	470
Différence en plus .	»	7506	»	6552	32021	»	435
Id. en moins.	»	»	2881958	»	»	4518	»

Instruments de musique et de mathématiques.	Jus de réglisse.	Laines.	Légumes verts et secs.	Levure.	Livres de toute espèce.	Machines en fonte, en fer, en acier et en cuivre.	Machines en bois.	Matières animales brutes.	Merceries et quincailleries.	Métaux, minéraux et terres
Fr.	K.	K.	K.	Fr.	K.	K.	Fr.	Fr.	Fr.	K.
»	»	»	200	»	»	690	79	»	577	»
740	»	»	118600	3780	»	229	84	»	6989	»
80	»	»	39770	588	»	14	10	»	1749	»
»	»	»	»	»	»	225	5	»	644	»
25	»	»	»	»	»	»	107	»	1601	»
»	»	»	»	»	»	584	156	»	1579	»
»	»	110	»	»	»	»	30	»	21	»
113	»	»	200000	500	»	508	230	»	2179	»
»	»	»	»	»	»	»	375	130	139	»
»	»	»	»	»	»	32	27	»	23	»
85	»	»	»	»	»	275	805	»	511	»
»	»	»	800	110	»	»	651	260	853	»
»	»	»	163	3730	»	55	1477	17687	1287	323
»	»	»	»	»	»	»	85	»	24	»
»	»	»	»	»	»	»	»	280	174	2180
»	»	8026	»	»	»	254304	6784	8928	3758	75000
55	»	»	15500	»	124	317	»	»	2089	»
70	»	»	77690	»	»	1535	105	700	1730	»
1270	»	7718	»	»	2332	8412	1978	13724	22491	495
»	»	»	»	»	»	»	70	»	35	»
»	»	»	»	»	»	1294	32	»	215	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	165	»	748	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	800	28	»
2438	»	15854	452723	8718	2456	268474	13255	42509	49344	77998
1887	145	2385	6827276	5804	»	13112	4970	23177	47150	37222
551	»	13469	»	2914	2465	255362	8285	19332	2194	40776
»	145	»	6374533	»	»	»	»	»	»	»

BUREAUX.	Meubles de toute espèce.	Miel.	Modes (ouvrages de)	Montres d'or.	Montres d'argent.	Mouvements d'horlogerie.	Munitions de guerre.	Nattes.	Objets d'art et de collection.
	Fr.	K.	F.	P.	P.	Fr.	Fr.	F.	Fr.
Frontière de France.									
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»	»	42
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	21	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	74	»	»	»	»	»	»	1500
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	10	»	»	»	»	»	»	»
Athus.	»	»	»	»	»	»	»	»	40
Frontière de Prusse.									
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy.	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.									
Sterpenich. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wolberg.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	150	»	310
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	»	109	»	»	»	»	150	»	1850
Id. en 1866.	8823	364	»	»	»	»	»	»	108
Différence en plus. .	»	»	»	»	»	»	150	»	1742
Id. en moins.	8823	255	»	»	»	»	»	»	»

OEufs de volailles.	Or et argent.	Or et argent (objets d')	Os de toute espèce.	Ouvrages de terre.	Ouvrages de terre.	Ouvrages de terre.	Papier.	Papier.	Parfumerie.	Passementerie.	Passementerie.
P.	K.	Fr.	K.	F.	K.	P.	K.	Fr.	Fr.	K.	F.
»	»	»	»	»	»	»	26	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	36	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	28	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	»
»	»	1303	»	»	»	»	87	»	37	»	»
»	»	»	»	»	»	»	13	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	14	»	»	»	»
»	»	424	»	»	»	»	»	»	»	»	»
32660	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	26	»	»	»	»
1410	»	»	»	»	»	»	110	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	44	»	»	»	»
16200	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»	»
36678	»	»	»	»	»	»	13469	»	23	»	»
10000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
425580	»	»	»	»	»	»	192	»	»	»	»
»	»	5803	»	»	»	»	16234	»	»	»	»
50100	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
161797	»	»	»	»	»	»	2946	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
158880	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
893305	»	7530	»	»	»	»	33247	»	100	»	»
883872	»	23174	»	»	»	»	29707	57	163	»	»
9433	»	»	»	»	»	»	3540	»	»	»	»
»	»	15644	»	»	»	»	»	57	63	»	»

BUREAUX.	Peaux.	Peaux (ouvrages de)	Pelleteries apprêtées.	Pierres brutes, taillées et sciées	Pierres polies ou sculptées.	Pierres ardoises de toiture.	Plomb.	Plomb ouvré.
	K.	Fr.	Fr.	K.	Fr.	P.	K.	Fr.
Frontière de France.								
Sugny.	482	174	»	30000	278	»	»	»
Beaubru.	87	1747	»	»	270	»	»	10
Bouillon.	36	195	»	»	20	»	»	»
Muno.	69	13	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	33	195	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	10	25	»	9500	80	»	»	»
Limes.	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	211	1685	»	»	»	»	»	60
Saint-Mard. . . .	5	3	»	380000	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	57	34	»	10000	»	»	»	»
Baranzy.	876	104	»	»	»	»	»	»
Aubange.	397	406	»	229380	30	»	»	»
Athus.	2484	424	»	31020	370	»	»	»
Frontière de Prusse.								
Deiffelt.	»	16	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	67	»	»	»
Gouvy	692	358	»	260230	»	37500	»	»
Frontière du G.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	86	369	»	1933605	180	»	»	»
Wolberg.	154	485	»	497800	250	»	»	»
Arlon.	20254	12541	»	1247	62	»	»	51
Geichel.	132	37	»	291300	230	»	»	»
Guirsch.	1750	137	»	»	94	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	240600	»	»
Bras.	31	»	»	14800	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	4	»	»	4000	»	»	»	»
Totaux en 1867.	27850	18962	»	3692882	1931	278100	»	121
Id. en 1866.	29101	6359	»	6875098	1896	206450	124	96
Différence en plus. .	»	12603	»	»	35	71650	»	25
Id. en moins.	1251	»	»	3182216	»	»	124	»

	Pommes de terre.	Poteries.	Poteries.	Poteries.	Poudre à tirer.	Produits chimiques.	Produits chimiques.	Produits divers nécessaires à l'industrie.	Récoltes et fourrages.	Résines et bitumes.
	K.	K.	P.	Fr.	K.	K.	Fr.	Fr.	K.	K.
	2360	182	»	60	»	»	»	4	100000	»
	5600	2054	»	828	»	»	»	69	»	»
0	»	»	»	361	»	»	»	380	»	»
	»	»	»	202	»	»	»	3	»	»
	»	190	»	52	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	140	»	»	»	»	»	»
	3700	»	900	»	»	»	»	»	3500	»
	200000	2200	10000	72	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	521	»	»	»	»	»	»
	1810	»	4600	469	»	»	»	»	1000	»
	»	»	»	2229	»	»	»	»	»	»
	20230	»	1500	2535	»	»	»	»	3000	»
	45275	4207	»	2104	»	»	»	»	»	»
	7200	1797	»	358	100	»	»	»	7200	»
	»	1149	»	»	»	»	»	»	29190	85
	909855	»	»	1017	»	»	»	10	»	»
	19837623	»	5000	250	»	»	»	908	»	»
	86390	14975	»	22706	»	»	»	29	700	»
	7500	23557	»	3479	14	48	2091	4162	»	1610
	257729	»	»	»	»	»	»	»	10000	»
	58318	»	»	»	»	»	»	12	»	»
	»	630	»	169	»	»	»	»	»	»
	4800	5220	»	1165	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	5700	30	»	»	»	»	»	»	3150	»
	21454090	56191	22000	38717	114	48	2091	5577	157740	2695
	»	36699	37164	46593	150	»	10271	4317	125845	59226
	21454090	19492	»	»	»	48	»	1260	31895	»
	»	»	15164	7876	36	»	8180	»	»	56531

BUREAUX.	Riz pelé.	Rubannerie.	Rubannerie.	Savons.	Sel brut.	Sel raffiné.	Sirops et mélasses.	Soies
	K.	K.	Fr.	K.	K.	K.	K.	K
Frontière de France.								
Sugny.	»	»	»	936	»	3	4	
Beaubru.	»	»	»	3696	»	18	1215	
Bouillon.	»	»	»	1854	»	»	600	
Muno.	»	»	»	1022	»	»	3	
Florenville. . . .	»	»	»	5418	»	»	»	
Villers-devant-Orval	»	»	»	1397	»	»	22	
Limes	»	»	»	471	»	2	»	
Lamorteau. . . .	»	»	»	876	»	»	1019	
Saint-Mard. . . .	»	»	»	132	»	»	»	
Grandcourt. . . .	»	»	»	2641	»	»	2	
Baranzy.	»	»	»	5298	»	»	»	
Aubange.	»	»	»	3118	»	»	111	
Athus.	»	»	»	787	»	»	20	
Frontière de Prusse.								
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	5	
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	
Gouvy	»	»	»	»	427202	»	»	
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	»	»	»	34	»	»	»	
Wolberg.	»	»	»	»	»	»	»	
Arlon.	102	»	»	49556	17004150	897490	»	
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»	
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux en 1867.	102	»	»	77236	17431352	897513	3001	
Id. en 1866.	»	»	»	77701	11807586	276415	3071	
Différence en plus. .	»	»	»	»	5623766	611098	»	
Id. en moins.	»	»	»	465	»	»	70	

Sucres raffinés.	Tabacs.	Tableaux.	Tapis et tapisseries.	Teintures et couleurs.	Thés.	Tissus de coton.	Tissus de coton.	Tissus de laine.	Tissus de laine.	Tissus de lin.	Tissus de lin.
Fr.	K.	F.	K.	K.	K.	K.	Fr.	Fr.	K.	K.	F.
»	»	»	»	»	»	10	305	90	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	507	5051	»	»	330
»	»	»	»	»	2	64	1344	2436	»	»	82
»	»	»	»	»	»	23	388	1385	»	»	48
»	»	»	»	»	»	43	2208	4130	2	»	512
»	»	»	»	»	»	»	»	3039	»	»	22
»	»	»	»	»	»	»	45	222	»	»	20
»	»	»	»	88	»	10	841	6214	»	»	40
»	»	»	»	»	»	»	52	82	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	24	81	»	»	27
3	»	»	»	»	»	4	1711	920	»	»	36
8	»	»	»	»	»	»	232	1141	»	»	60
23	»	»	»	»	»	78	935	3044	»	»	92
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	628	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	16	»	»	»	»	»	132	1743	»	»	137
»	57	»	»	»	»	»	387	2129	»	»	251
»	»	»	»	»	»	»	893	485	»	»	35
»	18826	»	»	929	»	24	5623	45147	»	»	935
»	»	»	»	»	»	»	»	26	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	4	16360	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	30	»	»	»	»	»	280	9581	»	»	223
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
34	19557	»	»	1017	2	256	15911	103306	2	»	2850
9	18063	»	»	1550	4	237	15641	111829	58	»	6265
25	1494	»	»	»	»	19	270	»	»	»	»
»	»	»	»	533	2	»	»	8523	56	»	3415

BUREAUX.	Tissus de soie.	Tissus de soie.	Toiles cirées.	Tissus, tulles et dentelles.	Tissus non spécialement tarifés.	Tourteaux.	Truffes.	Végétaux et substances végétales non spécialement tarifés.
	K.	F.	F.	F.	F.	K.	K.	F.
Frontière de France.								
Sugny	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru	6	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon	»	12	»	»	127	»	»	»
Muno	5	»	»	»	»	»	»	»
Florenville . . .	3	»	»	28	44	»	»	»
Villers-devant-Orval	5	»	»	»	»	»	»	»
Limes	1	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	12	»	»	181	»	»	»	60
Saint-Mard . . .	»	»	»	»	9	»	»	»
Grandcourt . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	1	»	»	»	»	»	»	»
Aubange	1	»	»	»	58	»	»	2
Athus	5	»	»	»	»	»	»	5
Frontière de Prusse.								
Deiffelt.	»	»	»	»	»	4000	»	»
Petithier	»	»	»	»	»	8600	»	1
Gouvy	»	»	»	»	»	35500	»	330
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	9	»	»	»	28	»	»	1732
Wolberg	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	252	»	»	1256	192	5485	»	189
Geichel.	»	»	»	»	»	6400	»	»
Guirsch	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret	»	»	»	»	»	1000	»	»
Totaux en 1867.	300	12	»	1465	458	60985	»	2321
Id. en 1866.	312	104	»	749	577	17795	»	3339
Différence en plus .	»	»	»	716	»	43190	»	»
Id. en moins.	12	92	»	»	119	»	»	1018

Verreries et cristalleries.	Verreries et cristalleries.	Verreries et cristalleries.	Verre cassé ou groisil.	Viandes de toute espèce.	Vinaigre.	Vins en cercles.	Vins en bouteilles.	Voitures.	Zinc.	Zinc ouvré.
P.	Fr.	K.	H.	K.	H.	H.	H.	Fr.	K.	Fr.
»	21	12	»	30	»	21 76	2 12	»	8	»
»	148	»	»	8412	»	66 62	4 73	1280	»	»
»	28	50	»	562	4 15	58 43	3 84	»	»	»
»	14	»	»	1118	» »	6 28	» 50	»	»	»
»	116	»	»	171	3 35	92 22	7 91	»	»	»
»	»	700	»	7286	5 15	77 95	3 65	»	»	»
»	10	»	»	440	1 15	0 50	» 54	»	»	»
»	150	»	»	300	»	204 76	10 53	»	»	»
»	»	»	»	148	»	63 41	»	185	»	»
»	»	»	»	133	»	2 28	» 32	1245	»	»
»	3	»	»	70	8 17	11 48	»	65	»	»
»	45	70	»	1450	» 22	59 40	» 84	»	»	»
»	272	»	»	725	»	35 48	2 40	»	»	»
»	»	»	»	2506	»	2 »	» 72	»	»	»
»	»	»	»	559	»	»	»	»	»	»
»	318	»	»	2289	»	121 17	3 37	314735	»	25
»	102	»	»	17154	» 39	14 20	3 56	»	»	»
»	»	»	»	»	» 17	30 55	»	2705	»	»
»	802	»	»	159	40 70	894 15	31 62	»	»	530
»	»	»	»	304	»	13 31	2 43	15	»	»
»	»	»	»	818	38 35	5 43	» 20	56	»	»
»	»	»	»	»	»	1 41	»	»	»	»
»	30	»	»	170	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1187	»	»	»	»	»	»
»	2059	832	»	45991	120 80	1782 79	79 28	320286	8	555
»	2227	188	»	81129	59 62	2998 64	73 63	11419	15	232
»	»	644	»	»	61 18	»	5 65	308867	»	323
»	168	»	»	35138	»	1216 15	»	»	7	»

BUREAUX.	Drogueries.	Ecorces à tan.	Engrais.	Epiceries non spécialement tarifées.	Estampes et gravures.	Etain brut.	Etain ouvré.
	K.	K.	K.	Fr.	Fr.	K.	F.
Frontière de France							
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	19000	33	»	»	»
Bouillon.	»	2500	»	35	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	39	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	2	»	»	»
Lamorteau. . . .	275	»	»	»	»	»	41
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	6
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	274	»	»	»	»	»	»
Athus	80	»	»	2	»	»	»
Frontière de Prusse.							
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	24	»	»	40	»	»	»
Gouvy	2022	276481	»	»	»	»	71
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.							
Sterpenich. . . .	356	104495	»	»	»	»	20
Wolberg.	1776	50700	»	128	»	»	»
Arlon.	»	5100	»	166	»	500	»
Geichel.	»	24825	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	73615	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	4807	537716	19000	445	»	500	143
Id. en 1866.	3301	175355	26885	290	»	1701	»
Différence en plus. .	1506	362361	»	155	»	»	143
Id. en moins.	»	»	7885	»	»	1201	»

Fer (minerai de)	Fers et fontes de toute espèce.	Fer blanc ouvré	Fer blanc non ouvré.	Filaments végét. non spécialement tarifés.	Filets.	Fils de coton, de laine, de lin.	Fromages de toute espèce.	Fruits de toute espèce.	Fruits non spécialement tarifés.	
K.	K.	K.	K.	K.	F.	K.	K.	K.	Fr.	K.
»	15859	5	»	»	»	200	1885	»	161	»
»	3082	»	»	420	»	127	1201	15	1700	»
»	755	8	»	136	»	4	1340	5	375	»
»	4968	6	»	»	»	5	270	1	397	»
»	1137	»	»	»	»	79	301	56	1507	»
»	1509	»	»	»	»	8	515	23	1403	»
»	12	»	»	»	»	143	»	»	2149	»
»	2057	»	»	»	»	175	423	»	633	»
»	239	»	»	»	»	1	2	»	5	»
»	431	»	»	5	»	5	5	»	»	»
»	6617	6	»	»	»	7	»	»	86	»
»	390	18	»	»	»	92	161	»	171	»
72761800	55464	37	»	124	»	38	51	9	291	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	594	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
43490000	58195	2361	»	»	»	109	6	34	1162	»
173129000	1621649	»	»	»	»	182	»	7	2057	»
»	50	»	»	»	»	79	»	»	1625	»
»	12952	83	»	1767	»	681	785	180	445	»
»	»	»	»	»	»	1	»	60	962	»
»	224	»	»	»	»	78	29	»	5460	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	192	»
»	375	»	»	»	»	432	»	10	2232	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	29	»	»	163	»
289380800	1785965	2524	»	2452	»	2475	6974	400	23770	»
227269630	654055	833	20	3688	»	2429	5575	683	21522	1329
62011170	1131910	1691	»	»	»	46	399	»	2248	»
»	»	»	20	1236	»	»	»	283	»	1329

BUREAUX.	Futailles vieilles.	Graines de toute espèce.	Grains de toute espèce.	Graisses.	Habillements.	Houblon.	Huiles de toute espèce.
	Fr.	K.	K.	K.	Fr.	K.	K.
Frontière de France.							
Sugny	»	»	825171	»	348	»	»
Beaubru	»	14000	1868293	1200	2059	3800	374
Bouillon	»	»	88484	»	1103	»	778
Muno	»	»	145098	»	272	»	»
Florenville . . .	»	»	»	»	1732	»	»
Villers-devant-Orval	»	3846	194525	»	2367	»	»
Limes	»	»	75075	»	59	»	»
Lamorteau. . . .	»	31200	240246	1000	3941	»	1250
Saint-Mard . . .	»	1400	621834	»	»	»	»
Grandcourt . . .	»	600	48663	»	49	»	150
Baranzy.	»	»	259550	»	833	»	»
Aubange	»	9360	298406	»	376	»	193
Athus	»	54342	712735	174	1827	58	132
Frontière de Prusse.							
Deiffelt.	»	»	39931	»	15	»	»
Petithier	»	»	90636	»	»	»	»
Gouvy	»	19513	478126	11754	5297	»	1695
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.							
Sterpenich. . . .	»	1538	581356	»	5017	»	»
Wolberg	»	9200	320655	»	169	»	»
Arlon.	»	75693	671896	»	65846	9809	3310
Geichel.	»	12694	87059	»	»	»	1144
Guirsch	»	17721	532611	»	113	»	»
Martelange . . .	»	»	51962	»	60	»	»
Bras.	»	»	27753	»	75	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»
Buret	»	»	5115	»	»	»	»
Totaux en 1867.	»	251107	8617885	14128	91558	13667	9026
Id. en 1866.	»	243601	11499833	7576	59537	18185	4703
Différence en plus .	»	7506	»	6552	32021	»	4323
Id. en moins.	»	»	2881958	»	»	4518	»

Instruments de musique et de mathématiques.	Jus de réglisse.	Laines.	Légumes verts et secs.	Levure.	Livres de toute espèce.	Machines en fonte, en fer, en acier et en cuivre.	Machines en bois.	Matières animales brutes.	Merceries et quincailleries.	Métaux, minéraux et terres
Fr.	K.	K.	K.	Fr.	K.	K.	Fr.	Fr.	Fr.	K.
»	»	»	200	»	»	690	79	»	577	»
740	»	»	118600	3780	»	229	84	»	6989	»
80	»	»	39770	588	»	14	10	»	1749	»
»	»	»	»	»	»	225	5	»	644	»
25	»	»	»	»	»	»	107	»	1601	»
»	»	»	»	»	»	584	156	»	1579	»
»	»	110	»	»	»	»	30	»	21	»
113	»	»	200000	500	»	508	230	»	2179	»
»	»	»	»	»	»	»	375	130	139	»
»	»	»	»	»	»	32	27	»	23	»
85	»	»	»	»	»	275	805	»	511	»
»	»	»	800	110	»	»	651	260	853	»
»	»	»	163	3730	»	55	1477	17687	1287	323
»	»	»	»	»	»	»	85	»	24	»
»	»	»	»	»	»	»	»	280	174	2180
»	»	8026	»	»	»	254304	6784	8928	3758	75000
55	»	»	15500	»	124	317	»	»	2089	»
70	»	»	77690	»	»	1535	105	700	1730	»
1270	»	7718	»	»	2332	8412	1978	13724	22491	495
»	»	»	»	»	»	»	70	»	35	»
»	»	»	»	»	»	1294	32	»	215	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	165	»	748	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	800	28	»
2438	»	15854	452723	8718	2456	268474	13255	42509	49344	77998
1887	145	2385	6827276	5804	»	13112	4970	23177	47150	37222
551	»	13469	»	2914	2465	255362	8285	19332	2194	40776
»	145	»	6374533	»	»	»	»	»	»	»

BUREAUX.	Meubles de toute espèce.	Miel.	Modes (ouvrages de)	Montres d'or.	Montres d'argent.	Mouvements d'horlogerie.	Munitions de guerre.	Nattes.	Objets d'art et de collection.
	Fr.	K.	F.	P.	P.	Fr.	Fr.	F.	Fr.
Frontière de France.									
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»	»	42
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	21	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	74	»	»	»	»	»	»	1500
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	10	»	»	»	»	»	»	»
Athus.	»	»	»	»	»	»	»	»	40
Frontière de Prusse.									
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy.	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.									
Sterpenich. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Wolberg.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	150	»	310
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	»	109	»	»	»	»	150	»	1850
Id. en 1866.	8823	364	»	»	»	»	»	»	108
Différence en plus. .	»	»	»	»	»	»	150	»	1742
Id. en moins.	8823	255	»	»	»	»	»	»	»

Oeufs de volailles.	Or et argent.	Or et argent (objets d')	Os de toute espèce.	Ouvrages de terre.	Ouvrages de terre.	Ouvrages de terre.	Papier.	Papier.	Parfumerie.	Passementerie.	Passementerie.
P.	K.	Fr.	K.	F.	K.	P.	K.	Fr.	Fr.	K.	F.
»	»	»	»	»	»	»	26	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	36	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	28	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	15	»	»	»	»
»	»	1303	»	»	»	»	87	»	37	»	»
»	»	»	»	»	»	»	13	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	14	»	»	»	»
»	»	424	»	»	»	»	»	»	»	»	»
32660	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	26	»	»	»	»
1410	»	»	»	»	»	»	110	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	44	»	»	»	»
16200	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	40	»	»
36678	»	»	»	»	»	»	13469	»	23	»	»
10000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
425580	»	»	»	»	»	»	192	»	»	»	»
»	»	5803	»	»	»	»	16234	»	»	»	»
50100	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
161797	»	»	»	»	»	»	2946	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
158880	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
893305	»	7530	»	»	»	»	33247	»	100	»	»
883872	»	23174	»	»	»	»	29707	57	163	»	»
9433	»	»	»	»	»	»	3540	»	»	»	»
»	»	15644	»	»	»	»	»	57	63	»	»

BUREAUX.	Peaux.	Peaux (ouvrages de)	Pelleteries apprêtées.	Pierres brutes, taillées et sciées	Pierres polies ou sculptées.	Pierres ardoises de toiture.	Plomb.	Plomb ouvré.
	K.	Fr.	Fr.	K.	Fr.	P.	K.	Fr.
Frontière de France.								
Sugny.	482	174	»	30000	278	»	»	»
Beaubru.	87	1747	»	»	270	»	»	10
Bouillon.	36	195	»	»	20	»	»	»
Muno.	69	13	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	33	195	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	10	25	»	9500	80	»	»	»
Limes.	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	211	1685	»	»	»	»	»	60
Saint-Mard. . . .	5	3	»	380000	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	57	34	»	10000	»	»	»	»
Baranzy.	876	104	»	»	»	»	»	»
Aubange.	397	406	»	229380	30	»	»	»
Athus.	2484	424	»	31020	370	»	»	»
Frontière de Prusse.								
Deiffelt	»	16	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	67	»	»	»
Gouvy	692	358	»	260230	»	37500	»	»
Frontière du G.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	86	369	»	1933605	180	»	»	»
Wolberg.	154	485	»	497800	250	»	»	»
Arlon.	20254	12541	»	1247	62	»	»	51
Geichel.	132	37	»	291300	230	»	»	»
Guirsch.	1750	137	»	»	94	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	240600	»	»
Bras.	31	»	»	14800	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	4	»	»	4000	»	»	»	»
Totaux en 1867.	27850	18962	»	3692882	1931	278100	»	121
Id. en 1866.	29101	6359	»	6875098	1896	206450	124	96
Différence en plus. .	»	12603	»	»	35	71650	»	25
Id. en moins.	1251	»	»	3182216	»	»	124	»

Poissons.	Pommes de terre.	Poteries.	Poteries.	Poteries.	Poudre à tirer.	Produits chimiques.	Produits chimiques.	Produits divers nécessaires à l'industrie.	Récoltes et fourrages.	Résines et bitumes.
K.	K.	K.	P.	Fr.	K.	K.	Fr.	Fr.	K.	K.
»	2360	182	»	60	»	»	»	4	100000	»
»	5600	2054	»	828	»	»	»	69	»	»
40	»	»	»	361	»	»	»	380	»	»
»	»	»	»	202	»	»	»	3	»	»
»	»	190	»	52	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	140	»	»	»	»	»	»
»	3700	»	900	»	»	»	»	»	3500	»
»	200000	2200	10000	72	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	521	»	»	»	»	»	»
»	1810	»	4600	469	»	»	»	»	1000	»
»	»	»	»	2229	»	»	»	»	»	»
»	20230	»	1500	2535	»	»	»	»	3000	»
»	45275	4207	»	2104	»	»	»	»	»	»
»	7200	1797	»	358	100	»	»	»	7200	»
»	»	1149	»	»	»	»	»	»	29190	85
»	909855	»	»	1017	»	»	»	10	»	»
»	19837623	»	5000	250	»	»	»	908	»	»
»	86390	14975	»	22706	»	»	»	29	700	»
»	7500	23557	»	3479	14	48	2091	4162	»	1610
»	257729	»	»	»	»	»	»	»	10000	»
»	58318	»	»	»	»	»	»	12	»	»
»	»	630	»	169	»	»	»	»	»	»
»	4800	5220	»	1165	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	5700	30	»	»	»	»	»	»	3150	»
»	21454090	56191	22000	38717	114	48	2091	5577	157740	2695
»	»	36699	37164	46593	150	»	10271	4317	125845	59226
»	21454090	19492	»	»	»	48	»	1260	31895	»
»	»	»	15164	7876	36	»	8180	»	»	56531

BUREAUX.	Riz pelé.	Rubannerie.	Rubannerie.	Savons.	Sel brut.	Sel raffiné.	Sirops et mélasses.	Soies.
	K.	K.	Fr.	K.	K.	K.	K.	K
Frontière de France.								
Sugny.	»	»	»	936	»	3	4	
Beaubru.	»	»	»	3696	»	18	1215	
Bouillon.	»	»	»	1854	»	»	600	
Muno.	»	»	»	1022	»	»	3	
Florenville. . . .	»	»	»	5418	»	»	»	
Villers-devant-Orval	»	»	»	1397	»	»	22	
Limes	»	»	»	471	»	2	»	
Lamorteau. . . .	»	»	»	876	»	»	1019	
Saint-Mard. . . .	»	»	»	132	»	»	»	
Grandcourt. . . .	»	»	»	2641	»	»	2	
Baranzy.	»	»	»	5298	»	»	»	
Aubange.	»	»	»	3118	»	»	111	
Athus.	»	»	»	787	»	»	20	
Frontière de Prusse.								
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	5	
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	
Gouvy	»	»	»	»	427202	»	»	
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	»	»	»	34	»	»	»	
Wolberg.	»	»	»	»	»	»	»	
Arlon.	102	»	»	49556	17004150	897490	»	
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»	
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	
Totaux en 1867.	102	»	»	77236	17431352	897513	3001	
Id. en 1866.	»	»	»	77701	11807586	276415	3071	
Différence en plus. .	»	»	»	»	5623766	611098	»	
Id. en moins.	»	»	»	465	»	»	70	

Sucres raffinés.	Tabacs.	Tableaux.	Tapis et tapisseries.	Teintures et couleurs.	Thés.	Tissus de coton.	Tissus de coton.	Tissus de laine.	Tissus de laine.	Tissus de lin.	Tissus de lin.
Fr.	K.	F.	K.	K.	K.	K.	Fr.	Fr.	K.	K.	F.
»	»	»	»	»	»	10	305	90	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	507	5051	»	»	330
»	»	»	»	»	2	64	1344	2436	»	»	82
»	»	»	»	»	»	23	388	1385	»	»	48
»	»	»	»	»	»	43	2208	4130	2	»	512
»	»	»	»	»	»	»	»	3039	»	»	22
»	»	»	»	»	»	»	45	222	»	»	20
»	»	»	»	88	»	10	841	6214	»	»	40
»	»	»	»	»	»	»	52	82	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	24	81	»	»	27
3	»	»	»	»	»	4	1711	920	»	»	36
8	»	»	»	»	»	»	232	1141	»	»	60
23	»	»	»	»	»	78	935	3044	»	»	92
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	628	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	16	»	»	»	»	»	132	1743	»	»	137
»	57	»	»	»	»	»	387	2129	»	»	251
»	»	»	»	»	»	»	893	485	»	»	35
»	18826	»	»	929	»	24	5623	45147	»	»	935
»	»	»	»	»	»	»	»	26	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	4	16360	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	30	»	»	»	»	»	280	9581	»	»	223
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
34	19557	»	»	1017	2	256	15911	103306	2	»	2850
9	18063	»	»	1550	4	237	15641	111829	58	»	6265
25	1494	»	»	»	»	19	270	»	»	»	»
»	»	»	»	533	2	»	»	8523	56	»	3415

BUREAUX.	Tissus de soie.	Tissus de soie.	Toiles cirées.	Tissus, tulles et dentelles.	Tissus non spécialement tarifés.	Tourteaux.	Truffes.	Végétaux et substances végétales non spécialement tarifés.
	K.	F.	F.	F.	F.	K.	K.	F.
Frontière de France.								
Sugny	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru	6	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon	»	12	»	»	127	»	»	»
Muno	5	»	»	»	»	»	»	»
Florenville . . .	3	»	»	28	44	»	»	»
Villers-devant-Orval	5	»	»	»	»	»	»	»
Limes	1	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	12	»	»	181	»	»	»	600
Saint-Mard . . .	»	»	»	»	9	»	»	»
Grandcourt . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	1	»	»	»	»	»	»	»
Aubange	1	»	»	»	58	»	»	28
Athus	5	»	»	»	»	»	»	50
Frontière de Prusse.								
Deiffelt.	»	»	»	»	»	4000	»	»
Petithier	»	»	»	»	»	8600	»	1[illegible]
Gouvy	»	»	»	»	»	35500	»	3300
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	9	»	»	»	28	»	»	1732[illegible]
Wolberg	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	252	»	»	1256	192	5485	»	189[illegible]
Geichel.	»	»	»	»	»	6400	»	»
Guirsch	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret	»	»	»	»	»	1000	»	»
Totaux en 1867.	300	12	»	1465	458	60985	»	23213
Id. en 1866.	312	104	»	749	577	17795	»	33398
Différence en plus .	»	»	»	716	»	43190	»	»
Id. en moins.	12	92	»	»	119	»	»	10182

Verreries et cristalleries.	Verreries et cristalleries.	Verreries et cristalleries.	Verre cassé ou groisil.	Viandes de toute espèce.	Vinaigre.	Vins en cercles.	Vins en bouteilles.	Voitures.	Zinc.	Zinc ouvré.
P.	Fr.	K.	H.	K.	H.	H.	H.	Fr.	K.	Fr.
»	21	12	»	30	»	21 76	2 12	»	8	»
»	148	»	»	8412	»	66 62	4 73	1280	»	»
»	28	50	»	562	14 15	58 43	3 84	»	»	»
»	14	»	»	1118	» »	6 28	» 50	»	»	»
»	116	»	»	171	3 35	92 22	7 91	»	»	»
»	»	700	»	7286	5 15	77 95	3 65	»	»	»
»	10	»	»	440	1 15	0 50	» 54	»	»	»
»	150	»	»	300	»	204 76	10 53	»	»	»
»	»	»	»	148	»	63 41	»	185	»	»
»	»	»	»	133	»	2 28	» 32	1245	»	»
»	3	»	»	70	8 17	11 48	»	65	»	»
»	45	70	»	1450	» 22	59 40	» 84	»	»	»
»	272	»	»	725	»	35 48	2 40	»	»	»
»	»	»	»	2506	»	2 »	» 72	»	»	»
»	»	»	»	559	»	»	»	»	»	»
»	318	»	»	2289	»	121 17	3 37	314735	»	25
»	102	»	»	17154	» 39	14 20	3 56	»	»	»
»	»	»	»	»	» 17	30 55	»	2705	»	»
»	802	»	»	159	40 70	894 15	31 62	»	»	530
»	»	»	»	304	»	13 31	2 43	15	»	»
»	»	»	»	818	38 35	5 43	» 20	56	»	»
»	»	»	»	»	»	1 41	»	»	»	»
»	30	»	»	170	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	1187	»	»	»	»	»	»
»	2059	832	»	45991	120 80	1782 79	79 28	320286	8	555
»	2227	188	»	81129	59 62	2998 64	73 63	11419	15	232
»	»	644	»	»	61 18	»	5 65	308867	»	323
»	168	»	»	35138	»	1216 15	»	»	7	»

Digitized by Google

ANNEXE B.

TABLEAU

PRÉSENTANT

LES MARCHANDISES EXPORTÉES

en 1866 & 1867

par les différents bureaux de la province.

Digitized by Google

BUREAUX.	Acier non ouvré.	Acier ouvré.	Amidon.	Animaux non spécialement tarifés.	Bestiaux de toute espèce.	Beurre frais et salé.	Bois de construction de toute espèce.	Bois
	K.	F.	K.	F.	T.	K.	M. C.	K.
Frontière de France.								
Sugny	»	»	»	136	1115	12816	160 »	»
Beaubru	»	»	»	»	4932	835	251 »	»
Bouillon	»	»	»	»	3428	73118	»	»
Muno	»	»	»	»	1446	»	467 850	»
Florenville . . .	»	»	»	»	6364	»	48 500	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	4858	»	97 »	»
Limes	»	»	»	»	5434	»	41 »	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	6846	2156	45 »	»
Saint-Mard . . .	»	»	»	»	371	»	4 »	»
Grandcourt . . .	»	»	»	»	27	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	959	»	»	»
Aubange	»	»	»	»	3941	»	36 500	»
Athus	»	»	»	»	526	17	34 363	»
Frontière de Prusse.								
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier	»	»	»	»	359	»	»	»
Gouvy	»	»	»	»	138	»	»	»
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	1625	»	»	»	14634	»	44 »	689
Wolberg	»	»	»	»	679	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	190	627	»	»	»
Guirsch	»	»	»	»	21	»	»	»
Martelange . . .	»	»	»	»	607	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	351	»	52 »	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret	»	»	»	»	1691	»	»	»
Totaux en 1867.	1625	»	»	326	59354	88942	1281 213	689
Id. en 1866.	2907	»	»	356	10839	9688	1202 366	»
Différence en plus .	»	»	»	»	48515	79254	78 847	689
Id. en moins.	1282	»	»	30	»	»	»	»

Bois de teinture.	Bois divers, ouvrages de bois.	Boissons distillées.	Boissons fermentées.	Bonneterie	Bougies	Café.	Cacao.	Caoutchouc brut.	Caoutchouc ouvré.	Caractères typographiques.	Cartes géographiques et marines.
K.	F.	H.	H.	K.	F.	K.	K.	K.	F.	K.	F.
»	22159	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	24778	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	160	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1988	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1417	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	3498	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1161	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1147	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	70	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	430	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1090	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	17311	» 40	» 10	»	»	54	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	740	1 55	3 53	»	»	»	»	»	»	»	»
»	292122	5 61	41 73	»	5693	1059	139	22	522	70	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	» 40	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	368071	7 56	45 76	»	5693	1104	139	22	522	70	»
»	173024	» 59	24 25	»	46	1051	»	»	»	21	»
»	195047	6 97	21 51	»	5647	53	139	22	522	49	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

BUREAUX.	Cendres gravelées, potasse, etc.	Céruse ou blanc de plomb.	Chandelles bougies	Chapeaux.	Charbons de bois.	Charbons de terre (houille).
	K.	K.	K.	F.	K.	K
Frontière de France.						
Sugny.	»	»	»	»	217180	»
Beaubru.	»	»	»	»	194000	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	1189942	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	384985	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	232600	»
Limes.	»	»	»	»	25070	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	387.00	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	836125	»
Baranzy.	»	»	»	»	1128430	3965300
Aubange.	»	»	»	»	1037140	15000
Athus.	»	»	»	»	555671	19575000
Frontière de Prusse.						
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	70000
Gouvy	»	»	»	»	»	2420000
Frontière du G.-D. de Luxembourg.						
Sterpenich. . . .	»	»	»	»	210500	3658837
Wolberg.	»	»	»	»	»	1995
Arlon.	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»	»	2420
Guirsch.	»	»	»	»	»	1750
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	1250
Bastogne	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	»	»	»	»	6398743	29767042
Id. en 1866.	»	»	14857	»	7113720	25338493
Différence en plus. .	»	»	»	»	»	4428549
Id. en moins.	»	»	14857	»	714977	»

Charbons de terre (coke).	Chaux.	Chevaux autres que poulains.	Poulains.	Chicorée (racine de)	Chocolat.	Cire brute.	Cire blanchie.	Conserves alimentaires.	Cordages.	Coton en laine.
K.	K.	Têtes	Têtes	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.
»	»	16	2	»	»	»	»	»	»	»
»	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	22	16	»	»	»	»	»	»	»
»	»	16	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	138	32	»	»	»	»	»	»	»
»	»	361	31	»	»	»	»	»	»	»
»	15800	15	39	»	»	»	»	»	»	»
»	»	238	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	7	34	»	»	»	»	»	»	»
»	»	17	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	202	12	»	»	»	»	»	»	»
104316750	1372100	121	»	»	»	»	»	62	»	»
»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	8	»	»	»	»	»	»	»
84199000	»	»	»	»	»	»	»	336	»	»
99003860	55550	809	112	»	»	202	»	1049	278	4014186
»	»	1655	89	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	144	60	»	»	»	»	»	»	»
»	»	113	13	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	622	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	17	»	»	»	»	»	»	»	»
287519610	1443450	4611	448	»	»	202	»	1447	278	4014186
242511435	450500	4280	378	»	»	»	»	11580	»	227217
45008275	992950	331	60	»	»	202	»	»	278	3786969
»	»	»	»	»	»	»	»	10133	»	»

BUREAUX.	Cuirs préparés.	Cuivre brut.	Cuivre ouvré.	Drilles et chiffons.	Drogueries.	Ecorces à tan.	Engrais.	Epiceries non spécialement tarifées.
	K.	K.	Fr.	K.	K.	K.	K.	Fr.
Frontière de France.								
Sugny.	»	»	»	»	»	342725	»	»
Beaubru.	»	»	»	»	»	188800	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	35000	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	35525	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	14000	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	»	»	»	960	61350	»	»
Athus.	»	112	60	572	2190	16100	46	»
Frontière de Prusse.								
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy	»	»	80	»	10250	»	»	»
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	»	4819	39190	31060	23196	121875	31970	3
Wolberg.	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	»
Gufrsch.	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	1000	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	»	4931	39330	31632	36596	816375	32016	3
Id. en 1866.	»	504	13619	46372	11595	1063248	7479	»
Différence en plus. .	»	4427	25711	»	25001	»	24537	3
Id. en moins.	»	»	»	14740	»	246873	»	»

et gravures.	Etain brut.	Fer (minerai de)	Fers, fontes brutes et vieux fers.	Fers, aciers et clous.	Fer étiré, etc., fil de fer.	Fer étiré, etc. rails.	Fer étiré, etc., tôles.	Fer étiré, etc., autres.	Fer, fonte ouvrés, fer coulé.
K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.
»	»	»	»	2227	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1280000	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2050000	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	30190000	»	»	»	»	2503	332	17613
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1200	»	»	»	26	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	50	2424
»	265	7002097	152220	5867	156	84011	740370	936431	24018
»	»	»	»	»	»	»	»	100	1600
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	3700	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	66	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	265	40522097	153420	8094	156	84077	742899	940613	45655
»	»	43407616	269301	21670	344	88463	1322327	1448442	276014
»	265	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	2885519	115881	13876	188	4386	579428	507829	230369

BUREAUX.	Fer, ouvrages de fer battu.	Fer, vis.	Fer blanc ouvré	Fer blanc non ouvré.	Filaments végét. non spécialement tarifés.	Fils de toute espèce.	Fromages de toute espèce.	Fruits de
	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.
Frontière de France.								
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»	90
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	»	»	»	»	»	212400	»
Athus.	13184	»	»	»	1466	»	1373	1
Frontière de Prusse.								
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy.	949	»	»	»	30	14320	4264	»
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	142524	»	»	1291	17339	816865	7227	610
Wolberg.	»	»	»	»	»	661	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	156657	»	»	1291	18835	831486	225264	7018
Id. en 1866.	229163	»	»	1457	9451	937677	234856	931
Différence en plus. .	»	»	»	»	9384	»	»	6087
Id. en moins.	72506	»	»	166	»	105331	9592	»

Futailles	Graines de toute espèce.	Grains de toute espèce.	Graisses.	Habillements. et vêtements.	Houblon.	Huiles de toute espèce.	Instruments de musique.	Jus de réglisse.	Laines en masse et peignées.
F.	K.	K.	K.	F.	K.	K.	F.	K.	K.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	36350	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	28	6700	»	»	»	554	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	4800	»	»	»	»	»	»	»
»	»	205450	»	»	»	»	»	»	»
»	200	13050	»	»	»	»	»	»	»
»	»	1200	»	»	»	»	»	»	»
»	»	85150	»	»	»	»	»	»	»
»	»	202530	»	»	»	700	»	»	»
»	3201	499433	3319	6751	»	2897	43	»	64106
»	»	4000	»	»	»	»	»	»	»
»	»	133200	»	»	»	»	»	»	»
»	3868	518649	»	1240	194	5297	375	»	31891
»	35491	1580735	527733	52965	7196	1295574	5738	»	298315
»	4600	148906	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	9250	174797	»	»	»	»	»	»	»
»	1552	169738	»	»	»	»	»	»	2175
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	111462	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1000	5150	»	»	»	»	»	»	»
»	59190	3901300	531052	60956	7390	1305022	6156	»	396487
»	101785	955543	160191	74101	17536	30740	9858	»	392110
»	»	2945757	370861	»	»	1274182	»	»	4377
»	42595	»	»	13145	10146	»	3702	»	»

BUREAUX.	Légumes verts et secs.	Levure.	Livres en feuilles.	Livres, autres.	Machines et mécaniques en fonte, fer et acier.	Machines et mécaniques en bois.	Matières animales brutes, non spécialement nommées.
	K.	F.	K.	K.	K.	F.	K.
Frontière de France.							
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»
Aubange. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Athus.	50	391	»	4600	9626	»	»
Frontière de Prusse.							
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy.	»	»	»	»	90956	1650	»
Frontière du Grand-Duché de Luxembourg							
Sterpenich. . . .	349891	2499	3952	6337	331679	»	»
Wolberg.	»	1746	»	»	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	40	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	349941	3676	3952	10937	432261	1650	»
id. en 1866.	460681	2264	»	»	308186	2900	»
Différence en plus.	»	1412	3952	10937	124075	»	»
id. en moins.	110740	»	»	»	»	1250	»

Matières animales brutes.	Merceries et quincailleries.	Métaux, minéraux et terres non spécialement tarifés.	Meubles de toute espèce.	Miel.	Modes (ouvrages de)	Montres d'or.	Montres d'argent.	Munitions armes de guerre.	Objets d'art et de collection.	OEufs de volailles.
F.	F.	K.	F.	K.	F.	P.	P.	F.	F.	F.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	79170
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	121600
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
650	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1000
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
700	»	»	»	»	»	»	»	»	»	98570
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	52000	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
230	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
18107	568	3958394	»	13	»	»	»	3454	70	2120
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1600	508	»	»	»	»	»	»	2937	»	»
84771	46001	4678649	»	»	»	»	»	209326	22123	»
»	»	2300	»	»	»	»	»	»	»	40920
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	450	»	»	»	»	»	»
06058	47077	8691343	»	463	»	»	»	215717	22193	343380
55279	48050	9521182	73038	»	»	»	»	24081	25135	234417
»	»	»	»	463	»	»	»	191636	»	108963
49921	1973	829839	73038	»	»	»	»	»	2942	»

BUREAUX.	Or et argent (objets d')	Os de toute espèce.	Ouvrages de terre.	Ouvrages de terre.	Papier de toute espèce.	Parfumerie.	Passementerie.	Peaux de toute espèce
	F.	K.	P.	P.	K.	F.	F.	K.
Frontière de France.								
Sugny	»	»	»	»	»	»	»	250
Beaubru	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-d'-Orval . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	4000	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	»	»	4700	»	»	»	17
Athus.	1700	»	21280	2155395	67	»	»	34836
Frontière de Prusse.								
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy	»	»	875	13306	»	»	»	141754
Frontière du Grand-Duché de Luxembourg								
Sterpenich. . . .	2460	»	12405	393390	3358	80	»	1697512
Wolberg.	»	»	»	42400	»	»	»	»
Arlon	»	»	»	»	»	»	»	»
Geichel	»	»	»	24600	»	»	»	500
Guirsch.	»	»	»	19850	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	500
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	25
Totaux en 1867.	4160	»	34560	2657641	3425	80	»	1875394
id. en 1866.	1015	»	42236	1018559	4517	119	»	604203
Différence en plus. .	3145	»	»	1639082	»	»	»	1271191
id. en moins.	»	»	7676	»	1092	39	»	»

(ouvrages de)	Pierres brutes, taillées ou sciées	Pierres polies ou sculptées.	Pierres ardoises de toiture.	Plomb brut.	Poissons de mer	Poissons de mer	Pommes de terre.	Poudre à tirer.	Produits chimiques.
F.	K.	F.	P.	K.	K.	F.	K.	K.	F.
»	»	»	1513390	»	»	»	29915	»	»
»	»	»	»	»	»	»	9500	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	2371250	»	»	»	2300	»	»
»	»	»	37750	»	»	»	92960	»	»
»	»	»	»	»	»	»	69600	»	»
»	200	»	»	»	»	»	10850	»	»
»	»	»	80300	»	»	»	104415	»	»
»	25000	»	»	»	»	»	»	»	»
»	6500	»	»	»	»	»	760	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	26500	»	9000	»	»	»	13880	»	»
301	388572	234	133000	»	303	»	39130	»	5
»	»	»	37500	»	»	»	2000	»	»
»	»	»	337300	»	»	»	»	»	»
18	8157	»	276830	»	1275	»	»	»	»
779	723113	4206	3855128	150088	14643	»	»	74	47109
»	»	»	278700	»	»	»	4665	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	19500	»	129000	»	»	»	19500	»	»
»	6082	»	5000	»	»	»	5740	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	500	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
098	1203624	4440	9064148	150088	16218	»	405715	74	47114
438	1327691	10501	8165660	200086	21080	907	»	27	117504
»	»	»	898488	»	»	»	405715	47	»
340	124067	6061	»	49998	4862	907	»	»	70390

BUREAUX.	Produits chimiques.	Produits divers nécessaires à l'industrie.	Récoltes et fourrages.	Résines et bitumes.	Riz pelé.	Rubannerie.	Sarreaux de lin.
	K.	F.	K.	K.	K.	K.	F.
Frontière de France.							
Sugny	»	»	106600	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	244	»	»	»
Villers-d'-Orval . .	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	1300	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	1600	6300	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	8000	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	97000	»	»	»	»
Aubange	»	»	82300	»	»	»	»
Athus	»	»	19800	5063	»	»	»
Frontière de Prusse.							
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»
Petithier	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy	»	»	»	10116	12	»	»
Frontière du Grand-Duché de Luxembourg							
Sterpenich. . . .	39814	6344	»	4547853	9730	»	»
Wolberg	»	»	2200	»	»	»	»
Arlon	»	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	54300	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	610	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	39814	7944	377800	4563888	9742	»	»
id. en 1866.	73898	4596	272795	4916170	175	»	»
Différence en plus. .	»	3348	105005	»	9567	»	»
id. en moins.	34084	»	»	352282	»	»	»

Savons.	Sirops et mélasses.	Soies.	Soufre.	Sucres.	Tabacs.	Tableaux.	Tapis et tapisseries.	Teintures et couleurs non spécialement tarifées.	Thés.	Tissus de coton.
K.	K.	K.	K.	K.	K.	F.	K.	K.	K.	K.
		»							»	
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
21	»	»	»	»	»	»	»	11669	1	1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1885	»	»	»	»	171	»	»	1789	»	17
6014	144979	33	5000	694814	31834	»	»	234638	2	59658
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
512	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
8432	144979	33	5000	694814	32005	»	»	248096	3	59676
6211	5461	47	»	1032287	37964	»	»	227085	»	»
2221	9518	»	5000	»	»	»	»	31011	3	59676
»	»	14	»	337473	5959	»	»	»	»	»

BUREAUX.	Tissus de coton.	Tissus de laine.	Tissus de lin.	Tissus de lin.	Tissus de soie.	Tissus, tulles et dentelles.	Tissus, Toiles cirées
	F.	F.	K.	F.	K.	F.	F.
Frontière de France.							
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	»	»	»	»	»	»
Athus.	»	17	»	»	20	200	»
Frontière de Prusse.							
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy.	»	83080	302	400	»	»	»
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.							
Sterpenich. . . .	5941	172549	186637	5240	»	1239	»
Wolberg.	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	5941	255646	186934	5640	20	1439	»
Id. en 1866.	248813	4468810	»	961725	»	1310	»
Différence en plus. .	»	»	186939	»	20	129	»
Id. en moins.	242872	4213164	»	956085	»	»	»

Tissus non spécialement tarifés.	Tourteaux.	Végétaux et substances végétales non spécialement tarifés.		Verreries et cristalleries.	Verreries glaces.	Verreries et cristalleries.	Verre cassé ou groisil.	Viandes de toute espèce.
F.	K.	F.	K.	K.	F.	P.	K.	K.
				»				
»	»	»	»	»	»	»	»	795
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2339
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	269
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	1840
227	»	14504	»	7799	»	»	»	2138
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
15	»	»	»	265	186	»	»	203
2972	5388	100672	»	62857	300	»	»	4481
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»
3214	5388	115176	»	70912	486	»	»	12065
8313	»	161420	»	150542	6150	»	»	1057
4901	5388	»	»	»	»	»	»	»
»	»	46244	»	79630	5664	»	»	11008

BUREAUX.	Vins en cercles.	Vins en bouteilles.	Voitures.	Zinc.
	H.	H.	F.	K.
Frontière de France.				
Sugny.	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»
Limes.	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»
Aubange. . . .	»	»	»	»
Athus.	1 11	24	»	6619
Frontière de Prusse.				
Deiffelt.	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»
Gouvy.	»	»	300	31462
Frontière du Grand-Duché de Luxembourg				
Sterpenich. . . .	2 91	7 31	»	203382
Wolberg.	»	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»
Bras.	»	»	100	»
Bastogne.	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»
Totaux en 1867.	4 02	7 55	400	241463
id. en 1866.	15 98	3 84	188	112494
Différence en plus.	»	3 71	212	128969
id. en moins.	11 96	»	»	»

ANNEXE C.

TABLEAU

DES

MARCHANDISES IMPORTÉES EN TRANSIT

en 1866 & 1867

par les différents bureaux de la province.

Canada

BUREAUX.	Acier non ouvré.	Acier ouvré.	Bestiaux	Beurre.	Bleu de Berlin.	Bois de construction	Bois de teinture.	Bois ouvrages de
	K.	F.	T.	K.	K.	M. C.	K.	F.
Frontière de France.								
Sugny	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-dt-Orval . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange	»	»	12	»	»	»	»	»
Athus	»	»	1508	»	»	»	»	1352
Frontière de Prusse.								
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy	»	»	»	1226	»	»	»	6082
Frontière du Grand-Duché de Luxembourg								
Sterpenich. . . .	736	»	»	2556	»	83000	66	41438
Wolberg	»	»	701	»	»	»	»	»
Arlon	»	»	»	»	»	»	»	5
Geichel.	»	»	33	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	943	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	40	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	736	»	3237	3782	»	83000	66	48877
id. en 1866.	495	»	7399	4657	»	283450	»	18515
Différence en plus. .	241	»	»	»	»	»	66	30362
id. en moins.	»	»	4162	875	»	203450	»	»

Boissons distillées.	Boissons fermentées.	Bonneterie	Cacao.	Caoutchouc	Chapeaux.	Charbons de terre.	Chaux.	Chevaux et poulains.	Cire brute.	Chocolat.	Conserves alimentaires.
H.	H.	K.	K.	K.	F.	K.	K.	T.	K.	K.	K.
											»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
1 60	»	»	13	»	»	»	»	1	»	»	2447
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
» 34	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	723
6 02	60 82	»	»	»	»	»	»	»	»	»	18064
»	»	»	»	»	»	»	»	55	»	»	»
1 55	3 42	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	108	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9 51	64 26	»	13	»	»	»	»	166	»	»	21234
31 02	7 80	»	283	»	»	2563000	107950	43	834	»	57294
»	56 46	»	»	»	»	»	»	123	»	»	»
21 51	»	»	270	»	»	2563000	107950	»	834	»	36060

BUREAUX.	Coton en laine.	Cuivre.	Cuivre ouvré.	Drilles et chiffons.	Drogueries.	Engrais.	Epiceries.	Estampes et gravures.
	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	F.
Frontière de France.								
Sugny	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon	»	»	»	»	»	»	»	»
Muno	»	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval.	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange	»	»	»	»	»	»	»	»
Athus	»	»	»	»	»	»	»	»
Frontière de Prusse.								
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy	»	»	600	327641	4837	5000	»	»
Frontière du Grand-Duché de Luxembourg								
Sterpenick. . . .	24173	»	710	157525	34346	»	300	»
Wolberg	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon	»	»	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	24173	»	1310	485166	39183	5000	300	»
Id. en 1866.	6552	»	1000	208918	40351	»	25	»
Différence en plus.	17621	»	310	276288	»	5000	275	»
Id. en moins.	»	»	»	»	1168	»	»	»

Etain brut.	Fers, fontes (ouvrages de)	Fer (minerai de)	Fer blanc non ouvré.	Fils.	Fromages de toute espèce.	Fruits de toute espèce.	Graines.	Grains.	Graisses.
K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.	K.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	535440	»	»	»	»	»	21846	115288	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	14972535	»	»	»	»	162	243	79528	»
»	10440062	»	»	4624	58685	11167	49202	571040	2479
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	1526	»	»	»	»	»	»	59587	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	25949563	»	»	4624	58686	11329	51291	825443	2479
»	22237634	6898	»	24693	»	1005	65904	2306677	18102
»	3711929	»	»	»	58685	10324	»	»	»
»	»	6898	»	20069	»	»	14613	1481234	15623

BUREAUX.	Habillements.	Houblon.	Huiles de faînes.	Instruments de musique.	Laines en masse et peignées.	Livres brochés, reliés.	Levure.
	K.	K.	K.	F.	K.	K.	F.	F.
Frontière de France.					»			
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes.	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	»	»	»	»	»	»	»
Athus.	5386	»	»	200	1497	»	»	»
Frontière de Prusse.								
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy.	16283	»	»	»	17	5	»	»
Frontière du Grand-Duché de Luxembourg								
Sterpenich. . . .	30223	1480555	227	54266	133040	90	3598	30
Wolberg.	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	11300	»	»	»	»	»	»	»
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	63282	1480555	227	54466	134554	95	3598	30
id. en 1866.	58537	96658	»	47582	97222	»	»	»
Différence en plus.	4745	1383897	227	6884	37332	95	3598	30
id. en moins.	»	»	»	»	»	»	»	»

Machines en fonte, fer, acier et cuivre.	Machines en bois.	Matières animales brutes,	Merceries.	Métaux, minéraux non spécial^t classés.	Meubles de toute espèce.	Miel.	Modes (ouvrages de)	Montres d'or et d'argent.	Munitions de guerre.	OEufs de volailles.	Objets d'art et de collection.
K.	F.	F.	F.	K.	F.	K.	F.	Pièc^es	F.	F.	F.
											»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	1425	»	»	»	»	»	5000	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
9324	»	16722	1188	»	»	»	»	»	»	»	»
575982	86	8418	13499	11442	»	20	»	»	4750	»	9205
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
84	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
585390	86	25140	26112	11442	»	20	»	»	9750	»	9205
219029	»	7550	42327	»	28026	12	»	»	»	»	2580
366361	86	7590	»	11442	»	8	»	»	9750	»	6625
»	»	»	16215	»	28026	»	»	»	»	»	»

BUREAUX.	Or et argent objets d'orfévrerie.	Ouvrages de terre.	Papier à meubler.	Parfumerie.	Passementerie.	Peaux	Peaux. (ouvrages de)
	F.	K.	K.	F.	F.	K.	F.
Frontière de France.							
Sugny	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon	»	»	»	»	»	»	»
Muno	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval.	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt . . .	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy	»	»	»	»	»	»	»
Aubange	»	»	»	»	»	»	»
Athus	3050	50	»	»	»	250	5650
Frontière de Prusse.							
Deiffelt	»	»	»	»	»	»	»
Petithier	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy	»	108	6893	»	»	129283	50
Frontière du Grand-Duché de Luxembourg							
Sterpenick. . . .	215082	14153	2860	»	»	16012	827932
Wolberg	»	»	»	»	»	»	»
Arlon	»	»	»	»	»	»	400
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne	»	»	»	»	»	»	»
Buret	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	218132	14311	9753	»	»	145545	834032
Id. en 1866.	114760	1327	4703	400	»	39459	674666
Différence en plus.	103372	12984	5050	»	»	106086	159366
Id. en moins.	»	»	»	400	»	»	»

Pierres brutes, taillées ou sciées	Pierres polies	Poissons de mer	Pommes de terre.	Produits chimiques non spécialement tarifés.	Produits divers nécessaires à l'industrie.	Résines et bitumes.	Rubannerie de soie.	Savons.	Sel brut.	Sel raffiné.
K.	F.	K.	K.	K.	F.	K.	K.	K.	K.	K.
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	500	»	10100	»	»	»	»	75	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
4100	219	»	27390	»	100	»	»	»	»	775000
20309	570	»	»	3664	4312	»	»	56	»	30000
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	90	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
24409	1289	»	37490	3664	4502	»	»	131	»	805000
»	1200	»	130000	13335	9074	142	»	»	50000	240000
24409	89	»	»	»	»	»	»	131	»	565000
»	»	»	92510	9671	4572	142	»	»	50000	»

BUREAUX.	Soies.	Sucres raffinés.	Tabacs.	Tableaux.	Tapis et tapisseries.	Teintures et couleurs.	Tissus de toute espèce.	
	K.	K.	K.	F.	K.	K.	F.	K.
Frontière de France.								
Sugny.	»	»	»	»	»	»	»	»
Beaubru.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bouillon.	»	»	»	»	»	»	»	»
Muno.	»	»	»	»	»	»	»	»
Florenville. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Villers-devant-Orval	»	»	»	»	»	»	»	»
Limes	»	»	»	»	»	»	»	»
Lamorteau. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Saint-Mard. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Grandcourt. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Baranzy.	»	»	»	»	»	»	»	»
Aubange.	»	»	»	»	»	»	»	»
Athus.	»	»	»	»	»	»	»	632
Frontière de Prusse.								
Deiffelt.	»	»	»	»	»	»	»	»
Petithier.	»	»	»	»	»	»	»	»
Gouvy.	»	»	103	»	»	16975	6035	»
Frontière du Gr.-D. de Luxembourg.								
Sterpenich. . . .	1119	»	20556	»	»	31627	6825	71213
Wolberg.	»	»	»	»	»	»	»	»
Arlon.	»	»	»	»	»	»	1200	9
Geichel.	»	»	»	»	»	»	»	»
Guirsch.	»	»	»	»	»	»	»	»
Martelange. . . .	»	»	»	»	»	»	»	»
Bras.	»	»	»	»	»	»	»	»
Bastogne.	»	»	»	»	»	»	»	»
Buret.	»	»	»	»	»	»	»	»
Totaux en 1867.	1119	»	20659	»	»	48602	14060	71854
Id. en 1866.	15670	»	1999	»	»	25640	2744194	1612
Différence en plus. .	»	»	18660	»	»	12962	»	70242
Id. en moins.	14551	»	»	»	»	»	2730134	»

Végétaux non spécialem^ent tarifés.	Verreries.	Vins en cercles.	Vins en bouteilles.	Viandes.	Voitures.	Zinc.
K.	F.	F.	H.	H.	K.	F.	K.
						»	
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	50	14 21	3 20	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	5120	241	17 60	1 73	»	»	»
»	6804	28190	232 78	48 06	6	»	»
»	»	»	»	»	»	»	30
»	»	»	5 91	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	»	»	»	»	»	»	»
»	11924	28481	270 50	52 9	6	»	30
»	20	26115	197 75	57 27	306	»	»
»	11904	2366	72 75	»	»	»	30
»	»	»	»	4 28	300	»	»

Digitized by Google

ANNEXE D.

TABLEAU *des marchandises importées pour entrepôt en* 1866 *et* 1867.

MARCHANDISES.	UNITÉS.	PAYS de provenance.	ENTREPOT de destination et leur nature.	QUANTITÉ DE 1866	QUANTITÉ DE 1867
Peaux (ouvrages de)	Fr.	Grand-Duché de Luxembourg.	Arlon, public.	81450	»
Vins en cercles.	H.	France.	Bastogne, particulier.	221 40	»

ANNEXE E.

TABLEAU *des marchandises sorties d'entrepôt pour la consommation en* 1866 *et* 1867.

MARCHANDISES.	UNITÉS.	PAYS de provenance.	NATURE d'entrepôt.	QUANTITÉ EN 1866	QUANTITÉ EN 1867
Habillements et vêtements.	Fr.	France.	Public.	230	»
Merceries.	Fr.	Prusse.	Id.	235	»
Papier.	Fr.	Suisse.	Id.	30	»
Vins en cercles.	H.	France.	Particulier.	369 54	164 82
Id.	H.	Prusse.	Id.	2 28	»

ANNEXE F.

Marchandises exportées en transit par sortie d'entrepôt en 1866 et 1867.

MARCHANDISES.	UNITÉS.	PAYS DE		NATURE d'entrepôt.	QUANTITÉS EN	
		Provenance.	Destination.		1866	1867
Fer ouvré.	K.	Prusse.	Prusse.	Public.	750	»
Mercerie.	F.	Id.	Id.	Id.	150	»
Peaux (ouvrages de)	F.	Grand-Duché de Luxemb.	Id.	Id.	94470	»

00568676

Annexe G.

Exportations avec décharge de l'accise par le bureau de Sterpenich pendant les années 1866 *et* 1867.

MARCHANDISES.		UNITÉS.	PAYS de destination.	QUANTITÉS EN 1866	QUANTITÉS EN 1867	ORIGINE EN 1867.
Boissons fermentées (bières).		H.	France.	»	5 75	
Sucres brut.		K.	Id.	4941	»	
Sucres raffinés.	En pains.	K.	Suisse.	168785	11387	Anvers, 2e bureau.
			Id.	108341	15286	Anvers, accises.
			Id.	18496	77872	Bruxelles, accises.
			Id.	59609	10003	Molenbeck-St-Jean.
			Id.	36742	»	»
	Candis.	K.	France.	3911	»	»
			Id.	40595	7035	Anvers, 2e bureau.
			Id.	»	4111	Id. accises.
			Suisse.	321392	280217	Id. 2e bureau.
			Id.	247674	191109	Id. accises.
			Id.	18022	30795	Molenbeck-St-Jean.
			Prusse.	1294	1573	Anvers, 2e bureau.
			Id.	»	697	Id. accises.
			Grand-Duché.	1327	1320	Id. 2e bureau.
			Id.	»	409	Id. accises.
				1032387	694814	

N DI

par natembourg,

pend

	Laines et chiffons.	Diverses.	Total	Mouvement général par station.
»	82	103	7972	15948
146	1	286	7976	
»	»	334	4792	9557
»	»	248	4765	
»	»	90	6596	10453
»	»	122	3857	
»	»	36	598	1774
»	»	»	1176	
146	83	1219	37732	37732
27	95	843	26456	26456
119	»	376	11276	11276
»	12	»	»	

Digitized by Google

embourg, situées dans la

Cuirs et peaux.	Verrerie, fayence, poterie.	Engrais.	Épiceries.	Diverses.	Total.	Mouvement général par station.
»	»	101	2	34	4358	6639
»	20	20	14	53	2281	
15	10	»	»	37	5251	8282
»	215	24	»	55	3031	
42	50	2	»	785	6122	14412
19	267	5	123	217	8290	

ALESS. GIOLLI
LEGATORE DI LIBRI
FIRENZE

Digitized by Google